This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

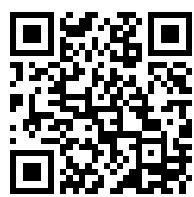

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

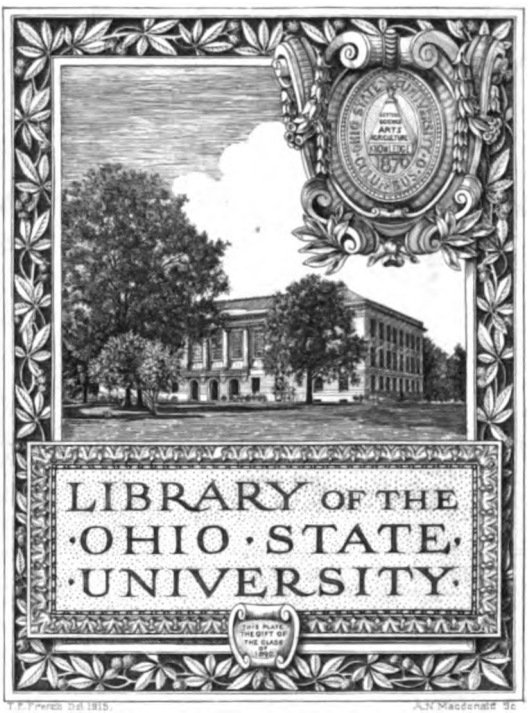

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

IVe SÉRIE.

TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1882.

MONS,

DEQUESNE-MASQUILLIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

M DCCC LXXXII.

Digitized by Google

Q 4 G
H15
1852

OHIO STATE
UNIVERSITY

Digitized by Google

CONCOURS DE 1880.

POÉSIES

DE

GUILLAUME STANISLAUS

MENTION HONORABLE ET MÉDAILLE D'ARGENT.

157820

Digitized by Google

Digitized by Google

LA GLANEUSE.

Le ciel ardent, comme un cratère
En ses jours de convulsion,
Semble répandre sur la terre
Des torrents d'or en fusion.

La campagne est une fournaise.
Où s'agitent les moissonneurs.
Et leurs faux, sous ce ciel de braise,
Jettent d'éclatantes lueurs.

Dans cette nature embrasée,
La glaneuse s'en va nu-pieds,
Foulant d'une marche lassée
Les cailloux brûlants des sentiers.

Sa jupe, salie et fanée,
Pend en lambeaux sur ses mollets,
Montrant sa jambe basanée
Entre ses haillons indiscrets.

Près des grands chars, où s'amoncelle
L'or fauve des froments mûris,
On voit la pauvre jouvencelle
Rôder en glanant des épis.

Digitized by Google

Sous le ruissellement torride
Qui tombe du ciel flamboyant,
Brin par brin, la glaneuse avide
Forme sa gerbe en se ployant;

Joignant les bluets que Dieu sème,
A sa moisson de blé vermeil,
Pour orner d'un bleu diadème
Son front bronzé par le soleil.

Et le soir la voit satisfaite,
Dans la poussière du chemin,
Avec quelques fleurs sur la tête
Et quelques épis dans la main!

Digitized by Google

NOVEMBRE.

L'arbre secoue au vent son feuillage bruni
Et montre chaque jour sa ramure plus nue.
Aux regards, se dévoile un espace infini
Que les arbres touffus dérobaient à la vue.

Mais cette perspective est morne et d'un ton gris,
Les gazons sont fanés, les terres labourées.
La riante luzerne et l'or des blés murís
Ne cachent plus le sol des plaines déparées.

Le temps est pluvieux, le ciel semble de plomb,
La rafale déjà souffle avec inclémence.
Tout est décoloré, transi, pas un rayon
Ne s'en vient consoler cette tristesse immense.

La nature n'est plus qn'un cadavre et l'hiver,
Ce fossoyeur, s'avance avec son blanc cortége;
Sur les bois dénudés, sur tout ce qui fut vert
Il étendra bientôt son suaire — la neige.

Digitized by Google

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN.

Après les mauvais jours par qui l'hiver débute,
Il se fait dans le ciel un éclaircissement ;
C'est comme un armistice après des jours de lutte
Et l'azur reparaît au front du firmament.

Sur un fond bleu-pâli voguent des flocons roses,
Un jour pur se répand dans l'éther radieux ;
Les prés semblent moins roux et les bois moins moroses
Sous le rayonnement qui transsude des cieux.

On se prend au désir de gravir la montagne,
De revoir les grands bois, hier par l'ombre obscurcis,
De flâner en rêvant, d'errer dans la campagne
Par les petits sentiers que les froids ont durcis.

Mais dans les champs en deuil règne un morne silence,
Seul, un corbeau croasse en traversant les airs.
Des buissons effeuillés pas un chant ne s'élance
Et les peupliers nus montrent des nids déserts.

Un rayon dore en vain la nature appauvrie ;
Sa splendeur d'autrefois n'est plus qu'un souvenir :
C'est comme une maîtresse en quelques jours flétrie
Et que même l'amour ne peut plus embellir.

Digitized by Google

LE PREMIER BEAU JOUR.

Mars a banni l'hiver et, vaste sensitive,
La terre se ranime aux feux d'un gai soleil
C'est le premier beau jour; la nature craintive
N'ose pas croire encore à son prochain réveil.

Les arbres, sur l'azur profilent leurs squelettes
Que ni fleurs, ni bourgeons n'ont encore embellis;
Mais déjà leur senteur trahit les violettes,
Les prés sont étoilés de jaunes pissenlits.

La ferme ouvre à l'air pur sa porte et sa fenêtre.
Le paysan reprend le chemin du labour.
L'alouette, joyeuse et se sentant renaître,
Se noie en grisollant dans la splendeur du jour.

L'immensité rayonne. Et la terre et la nue
Par leur riant aspect réjouissent les yeux;
Et le printemps vainqueur proclame sa venue
Par la voix des oiseaux et par l'éclat des cieux.

Bientôt nous reviendra l'émigrante hirondelle,
Lasse de gazouiller aux toits de Tivoli
Et portant, chatoyant encore sur son aile,
Les splendides reflets du soleil du midi.

Digitized by Google

ÉLUCUBRATION D'UN 3me CLERC.

Du pupitre où je griffonne
Je vois s'étager les monts ;
Je vois l'arbre qui frissonne ;
Dans l'espace qui rayonne
Je vois passer des pigeons.

Soudain, me monte à la tête
Comme un parfum du bois vert,
Et ma plume qui s'arrête
Tombe de ma main distraite
Sur mon registre entr'ouvert.

Ah ! que je voudrais bien être
Libre de courir les bois !
Si de mon temps j'étais maître,
J'irais m'asseoir sous un hêtre,
Comme Tityre autrefois.

Je l'envie et je l'admire
Ce héros du vers latin.
Oui, je t'admire, Tityre :
Tu ne devais pas écrire,
Comme moi, soir et matin.

Dans l'étude d'un notaire,
Sur un tabouret assis,
Toi, tu ne devais pas faire
Des comptes d'apothicaire,
Entre des bouquins moisis.

Digitized by Google

Tandis que des pleurs de rage
Mouillent mon papier timbré,
Tu pouvais sous ton ombrage.
Sans que nul n'en prît ombrage,
Rêver, dormir à ton gré.

S'il t'en eût pris fantaisie,
Tu pouvais boire à grands coups
Cette enivrante ambroisie
Que verse la Poésie
A tous ses amoureux-fous.

Galérien de la prose,
Moi, pauvre tabellion,
A cette ivresse je n'ose
Rafraîchir mon cœur morose,
Tout plein de rébellion.

Car bien souvent le poète
Se révolte dans mon cœur.
Mais, bientôt courbant la tête,
Je force ma main distraite
A reprendre son labeur!.....

Digitized by Google

SOUVENIR DE MODAVE (Condroz).

A Madame ***

Vous souvient-il encor, Madame,
De cette promenade au bois?
Le ciel était comme une femme
Qui boude trente jours par mois.

Hélas! oui, le ciel était sombre
Comme la face d'Othello.
Il versait des seaux d'eau sans nombre
Et vous marchiez gaîment dans l'eau.

Votre robe était ruisselante.
C'était triste et c'était charmant,
De vous voir mouillée et riante,
Vous promener si bravement.

Au milieu de cette noyade,
Sous ce ciel qui fondait sur vous,
Vous sembliez être une naïade
Sortant des ondes du Hoyoux.

Vous étiez mieux qu'une déesse:
Votre enfant était près de vous,
Et votre bras avec tendresse
Etreignait le bras d'un époux.

Digitized by Google

Que fait, quand on est mère et femme,
Qu'il pleuve et que boudent les cieux :
On a des rayons plein son âme,
On a de l'azur plein les yeux.

Ainsi, dans les moments d'épreuve,
Quand le malheur s'abat sur nous,
Ce qui rend l'âme forte et neuve,
C'est un tendre baiser d'époux.

Et si l'époux manque à sa tâche,
Contre le malheur triomphant,
Ce qui rend notre âme moins lâche,
C'est le doux baiser d'un enfant !

Digitized by Google

LE SOIR.

Le village s'endort dans le calme du soir;
Toutes les voix du jour se taisent sur la terre
Et la plaine, fumant comme un vaste encensoir,
D'une vapeur laiteuse inonde l'atmosphère.

L'horizon se restreint, tout est terne et confus;
Le paysage prend des teintes de grisaille;
C'est l'heure du mystère et, dans les bois touffus,
Le piéton qui chemine au moindre bruit tressaille.

L'ombre s'est épaissie, et la vitre qui luit
Perce l'obscurité d'une lueur lointaine.
Les étoiles de feu scintillent dans la nuit
Comme des diamants incrustés dans l'ébène.

Puis la lune apparaît; sa livide clarté
Déverse un jour douteux aux plaines vaporeuses,
Et le brouillard flottant, vaguement argenté,
Semble un tulle agité par des Elfes danseuses.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1880.

ESSAI

SUR LA CHRONOLOGIE DES COMTES

DE HAINAUT

PAR

Émile PRUD'HOMME,

ATTACHÉ AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT, MEMBRE EFFECTIF
DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE, DE MONS, ETC.

L'histoire est un juge d'instruction, qui n'a pas la ressource de faire comparaître ceux qui ont pu voir et entendre.

P.-E. DE PUYDT.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA 8e QUESTION

du concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

« *Établir au moyen de preuves la chronologie des comtes de Hainaut;* »

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Rétablir, à l'aide de preuves certaines, la chronologie des princes qui ont successivement régné sur le comté de Hainaut, est une tâche des plus ardues, à cause du manque de documents complets.

Hâtons-nous de le dire, la plupart des questions difficiles qui doivent être examinées à ce sujet, ont été déjà traitées, si pas même élucidées par des écrivains de talent.

Telles sont notamment la question de l'origine de nos premiers comtes; la discussion relative à l'existence de quatre ou cinq Régnier; l'extraction d'Herman de Saxe, premier mari de Richilde; l'épisode du faux Bauduin, etc.

Au début de ce travail, nous croyons devoir exposer les différentes sortes de preuves sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour rétablir aussi exactement que possible la succession des comtes de Hainaut.

1° La première source de preuves, ce sont les anciens monuments. Pour les époques antérieures à Jean d'Avesnes, ils sont peu nombreux : tels sont les tombeaux et les inscriptions lapidaires, les monnaies fabriquées par nos comtes.

2° Les chartes, les diplômes et les autres monuments authentiques; c'est là une des sources les plus importantes.

3° Les comptes anciens sont aussi une mine très-précieuse, mais trop rare surtout avant le XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

4° Les chroniques contemporaines et les œuvres des trouvères de l'époque peuvent, dans une certaine mesure, suppléer à l'absence d'autres preuves.

Nous n'y avons eu recours cependant qu'à défaut des éléments précédents, et lorsqu'elles ne sont pas contredites par les monuments authentiques.

C'est en nous appuyant sur ce système de preuves que nous avons esquissé ce travail de critique historique. Nous ne nous sommes guère étendus sur la vie des anciens comtes, (car ce n'est pas une histoire des comtes de Hainaut que nous faisons), nous nous sommes bornés à rechercher l'époque certaine de leur prise de possession du comté, les dates de leurs alliances, l'année de leur décès et leur filiation.

Limitée à ces points, cette étude ne manquera pas, croyons-nous, d'être utile, en rétablissant exactement les dates principales des Annales du Hainaut.

La Société des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut, a bien voulu, sur les rapports trop élogieux de MM. Léopold Devillers, Ch. Duvivier et Alph. Wauters, décerner à notre essai la médaille d'or. Puisse, sous des auspices aussi favorables, notre travail être bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent aux recherches historiques.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Les Comtes de Hainaut de la première race.

§ Préliminaire. — *Difficulté d'établir l'origine et l'extraction des Comtes de Hainaut avant Régnier I^er^.*

Les anciens chroniqueurs du Hainaut ont imaginé une longue succession de princes depuis Auberon qu'ils font fils de Clodion, roi de France, jusqu'à Albon deuxième du nom, qui se seraient transmis héréditairement le comté dont la ville de Mons est la capitale, depuis le v^e^ siècle jusqu'au XII^e^.

Jacques de Guyse va même plus loin et, d'après un certain Hugues de Toul, il recule le plus sérieusement du monde l'origine de la chronologie de nos comtes, jusqu'à l'époque de la destruction de Troie!

De telles généalogies ne se produisaient pas seulement dans les manuscrits; un tableau sur bois portant la date du 9 avril 1577 et représentant le *Parentaige de sainte-Waudru comtesse de Hainaut*, existe encore dans la splendide collégiale de Mons. Il renferme la chronologie des prétendus Comtes de Hainaut depuis Auberon.

Nous le dirons avec M. Duvivier : « Ce serait perdre son « temps que de relever ces inepties. L'hérédité des fiefs ne « s'établit qu'au x^e^ siècle, et avant cette époque le Hainaut « comme les autres cantons, eût des gouverneurs, simples fonc- « tionnaires amovibles à la volonté des souverains. Les noms « cités dans les chroniques appartiennent pour la plupart à de « grands propriétaires fonciers, bienfaiteurs des monastères,

Digitized by Google

« deux ou trois eurent peut-être le gouvernement d'un district,
« mais il est difficile de rien affirmer sur ce point[1]. »

Un historien du dernier siècle, le père Delwarde, avait, avec une certaine timidité il est vrai, émis des doutes sur la généalogie des comtes antérieurs à Régnier, mais effrayé lui-même de son audace, il finit par protester de n'avoir pas, « prétendu prescrire « contre le sentiment de ceux qui nous ont donné Auberon, fils « de Clodion, pour la souche des premiers Comtes souverains « de Hainaut. Il sera, ajoute-t-il, toujours libre d'en croire ce « qu'on voudra[2]. »

La tradition montoise qui avait donné au donjon du château de la capitale le nom de *Tour Auberon* explique peut-être la timidité du Père Delwarde. Le P. Schmidt, dans une dissertation des plus érudites, s'est même donné la peine d'établir par des arguments péremptoires la non existence de cet Auberon.

« Les auteurs qui parlent d'Auberon, ne se mettent pas en peine d'invoquer des autorités antérieures à Jacques de Guise, et acceptent presque sans contrôle, des récits légendaires qui souvent sont dénués de toute valeur historique. Du reste, il leur aurait été bien difficile de trouver des documents historiques sur ces temps reculés; car au témoignage des historiens, quantité de titres ou de documents dont la privation rend nos origines si obscures, disparurent, pendant l'invasion et les ravages causés par les Normands.

Pour nous, nous ne trouvons rien d'exagéré dans ce que dit le baron De Reiffenberg (Hist. du Hain, I. 53): Les Alberon et les Albon sont justement relégués, au rang des fables. » — Presque la même chose avait déjà été observée en 1693, par le baron Le Roy, dans sa *series Comitum Hannoniæ, (Chronicon Balduini Avennensis,* 58): « Jacobus Guisius in mss. Hannoniæ

[1] *Recherches sur le Hainaut ancien*, dans les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2e série, t. IX, pp. 97, 98.

[2] Delwarde, *Histoire générale du Hainaut*, t. V, 1er feuillet verso.

Digitized by Google

Chronicis, et gentilem suum secutus Nicolaus Guisius, et alii passim, nescio quos Alberones, Albones, et similes sibi Comites Hannoniæ finxerunt, quos classici auctores veteres, itemque antiqua diplomata Regum ac Principum prorsus ignorant[1]. »

« Il est à remarquer que le nom de *Tour Auberon* n'était nullement le terme officiel, mais bien le nom *vulgaire* du donjon. VINCHANT n'omet pas de relever cette circonstance curieuse: « une grosse tour de défense en forme quarrée, laquelle, depuis ce temps jusqu'à présent a esté toujours appelée des habitants et circonvoisins la *Tour Auberon*. »

« Le peuple *vulgaire* de la ville de Mons, voulant faire mention dudit chasteau, use toujours de ces termes: LA TOUR AUBERON. Baudouin V répara la tour du dit chasteau, qui est celle qu'on a appelée *vulgairement* LA TOUR AUBERON. ». — NICOLAS DE GUISE, en parle de même, disant: « *utpote turris Aubronii nomine apud indigenas superstite.* » (Ed. Demarteau, c. II, 17.)[2]

De même en 1497, on donna à une cloche le nom du fabuleux AUBERON :

Je suis Auberon, lequel pour mes exploix
Feray entendre heure, feu et effroix,
De par Nicolas DE LE COURT
Né de Cambray, chere à chescun.
Suy faite en mars, à dire court
En l'an quinze cent et un.
Mon ton horrible aussy feray ouir
Quand jusqu'au sang crisme on vouldra punir[3].

Rappelons ici brièvement l'état du Hainaut après les invasions franques.

Au commencement du Vᵉ siècle, un chef franc, Clodion, traversa les défilés de la Forêt charbonnière, s'empara de la *civitas*

[1] *Annales du Cercle arch.*, t. XIII, p. 132.
[2] *Annales du Cercle arch. de Mons*, p. 134, note 2.
[3] Ibid. p. 139.

Digitized by Google

Cameracensium, dont il fit son royaume; Mérovée et les princes qui lui succédèrent, maintinrent cette conquête, et placèrent leur capitale à Cambrai et à Tournai.

Après la mort de Clovis, l'un des plus célèbres rois francs, le territoire des anciens Nerviens fut compris dans le royaume de Metz, appelé dès 567, Austrasie (*Oostryck*); il fut englobé ensuite dans l'immense empire de Charlemagne. Lothaire Ier, fils de Louis-le-Débonnaire, le comprit dans le royaume légué à son fils Lothaire II, et qui prit de là sa dénomination de Lotharingie.

En 859, ce royaume fut subdivisé en deux parties, la Haute et la Basse Lotharingie. Le Hainaut faisait partie de cette dernière.

Telles sont, en résumé, les différentes vicissitudes que subit notre contrée avant l'établissement de la féodalité. A côté de ces grandes divisions que nous venons d'indiquer, il en existait de moindres, les *pagi* qui, sous les Romains, étaient considérés comme des divisions de la *civitas*. Une de ces subdivisions de la *civitas Cameracensis* a donné son nom à notre province, c'est le *pagus Hainoensis*, mentionné pour la première fois dans la vie de saint Aubert, évêque de Rouen, écrite par Aigrad, son disciple, vers l'an 720.

Le *pagus Hainoensis*, d'après les recherches de MM. C. Duvivier[1] et C. Piot[2], correspondait, à peu d'exemption près, aux deux anciens archidiaconés de Hainaut et de Valenciennes.

A l'occident, cette circonscription suivait le cours de l'Escaut, qui la séparait de l'Ostrevant, à partir des limites méridionales de Neuville-sur-l'Escaut jusqu'à Condé. Au Sud-Ouest la ligne de démarcation côtoyait les limites du Sud-Ouest de Noyelles, Haspres, Saulzoir, Montrecourt, Haussy, Saint-Python, Solesmes et la rive droite de la Selle jusqu'à Câteau-Cambrésis. Au Sud, elle suivait les limites méridionales de Bazuel, Landre-

[1] *Recherches sur le Hainaut ancien*, cité.

[2] C. Piot. *Les pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen-âge*, dans les *Mém. couronnés de l'Académie*, in-4°, t. XXXIX, pp. 191-201.

Digitized by Google

cies, Favril, Prisches, Beaurepaire, Fontenelles, la Flamengrie, Wignehies, Fourmies et Anor, puis suivait l'Oise jusqu'à Seloigne. Au Nord, la ligne de démarcation suivait la Haine depuis Condé jusqu'à St-Ghislain et se prolongeait selon les limites méridionales de Pommerœul, Ville-Pommerœul, Hautrage, Villerot, Sirault, Neufmaison, Casteau, Masnuy-Saint-Jean, Neufvilles et Soignies.

Avant Régnier Ier qui, nous le verrons, est le premier possesseur certain du Hainaut comme fief, on rencontre des personnages qualifiés plus ou moins vaguement du titre de comte. Ce sont : *saint Walbert*, père de sainte Waudru, mort en 660 ; *Maldegaire*, époux de sainte Waudru, plus connu sous le nom de *saint Vincent*, d'origine irlandaise, et fondateur de l'abbaye d'Haumont et du monastère de saint Vincent de Soignies, mort en 677. *Hydulphe*, qualifié duc (*dux*) et même duc de Lobbes, mort vers 707 [1].

Des historiens du dernier siècle ont donné pour tige des comtes de Hainaut *Gislebert* ou *Giselbert* qui enleva l'an 846, Ermengarde, fille de l'empereur Lothaire. Le chanoine Ernst, dans son *Mémoire sur les comtes de Hainant de la première race*, examine en détail les arguments en faveur de cette assertion. Nous empruntons quelques pages sur ce sujet au travail si remarquable de cet écrivain.

Le célèbre Jean-Georges Eccard [2] ne doutait point que ce seigneur, comte, à ce que l'on prétend, des Mansuaires et de Darnau, n'eut-été le père de Raginer, Rainier ou Règnier Ier, comte de Hainaut et duc bénéficiaire de Lorraine. La mort l'a empêché de produire les raisons qu'il avait promises d'en donner mais, à en juger d'après la façon de ce savant en ces sortes de

[1] *Annales Laubienses apud Pertz. Monumenta Germaniæ*, t. IV, p. 12.
[2] *Commentaria rerum Franciæ orientalis*, lib. 30, nº 57, t. II, p. 396.

Digitized by Google

matières, elles n'auraient point été différentes de celles que Butkens a formées en faveur de ce système [1].

« Elles se réduisent à ces deux : 1° que, dans la maison du dit Régnier, le nom de Gislebert a été commun, et 2° que ses descendants ont possédé les deux mentionnés comtés de cet ancien Gislebert, desquels l'un était aux environs de Diest [2], l'autre s'étendait depuis la Sambre jusqu'en dessus de Gembloux le long de la rivière d'Ornau [3].

« Ces motifs cependant n'ont pu porter M. De Vaddere [4] à

[1] *Trophées*, liv. II, chapit. II. p. 32. L'auteur de l'écrit: *Jus Hassorum in Brabantiam, etc.* Giessae, 1748, et plusieurs autres sont du même sentiment.

[2] C'est là que BUTKENS (p. 14) et DE VADDERE chap. 8. n° 13) placent le comté des Mansuaires ou de Mansuarie, dont, au rapport de Nithard (BOUQUET, t. VII, p. 24), un certain Gislebert (que les auteurs cités identifient avec le ravisseur de la fille de Lothaire était comte, en 841. Mais le père DE MARNE (*Hist. du comté de Namur*, Preface, p. 47 édit. in-4°) veut qu'il faut corriger le texte de Nithard et lire *Masuariorum* (cet auteur ignorait qu'un Ms. le porte ainsi, comme D. Bouquet en avertit). « au moyen de quoi, dit-il, Butkens et de Vaddere « n'auraient pas hésité à mettre le comté dont parle cet écrivain des « deux côtés de la Meuse depuis Visé jusqu'à la hauteur de Bois-le-Duc. » Mais il doit faire attention que ses adversaires avaient pour eux une charte du VIII^e^ siècle, publiée par MIRAEUS (*Op. Dip. t. I. p, 495*), où il est dit des endroits y nommés : *Istà loca..... sunt in pago Hasbaniensi et Mansuariensi;* or ces endroits, dont l'éditeur indique la situation, se retrouvant du côté de Diest, semblent avoir été trop éloignés du rivage de la Meuse, pour appartenir *au Masgau ou Maseland.* Le comté des *Mansuaires* ou de *Mansuarie* doit donc être regardé comme un canton particulier, mais enclavé dans l'ancienne *Hasbanie* laquelle, à cause de sa proximité avec le *Masgau*, fut elle-même quelquefois confondue avec ce canton, comme l'on pourra s'en convaincre en confrontant quelques chartes du IX^e^ siècle touchant l'abbaye de saint-Servais, à Maestricht, publiées par D. MARTENE, *Ampliss-Collect.* t. IV, p. 147 seqq, et ensuite par le continuateur de D. BOUQUET, ainsi que par M. DE HOUTHEIM

[3] Voy. M. DES ROCHES, dans son mémoire couronné en 1770, par la société littéraire de Bruxelles. p. 26. — DE MARNE, à la suite de son *Histoire de Namur*. p. 86. 92, suiv.

[4] A l'endroit cité n^os^ 12 et 13, pp 68 et suiv. édit. de 1672.

Digitized by Google

entrer dans ce sentiment, parce qu'il croyait que le comte Rainier ou Régnier (*Reginarius*) dont il est parlé au chapitre 14 d'un capitulaire de Charles-le-Chauve, dressé au mois de novembre 853 [1], avait été le premier père des comtes de Hainaut. Pour détruire l'opinion de Butkens, il insiste sur ce que, dans un capitulaire du même roi, daté de l'an 877, les comtes Gislebert et Régnier sont nommés ensemble « comme des personnes « indépendantes l'une de l'autre, sans que la qualité du père ou « fils y soit exprimée, etc. [2] » C'est ainsi, par exemple que, dans un diplôme de Charles-le-Chauve, roi de France, daté du 19 janvier 916 [3], on trouve les comtes Gislebert, Régnier et Béranger simplement nommés sans mention de leur consanguinité et affinité respective, dont il sera traité ci-dessous.

« Pour moi, en admettant à certains égards, avec les meilleurs généalogistes [4], les moyens dont Butkens a fait usage pour étayer son système, je ne vois pas qu'il soit assez constaté que Gislebert, ravisseur de la fille de l'empereur Lothaire, ait été comte des Mansuaires et de Darnau. Au contraire, il me semble qu'il y a des raisons bien fortes d'en douter, auxquelles personne ne paraît avoir fait attention, et qui m'eussent même porté à supprimer tout ceci, si je n'avais voulu respecter encore en quelque façon le sentiment de tant de savants.

« Mais plus il a été suivi, ce sentiment, plus je crois servir les

[1] *Capitular, reg. Franc.* édit. Baluzii, t. II, p. 69; DOM BOUQUET, t. VII, p. 616,

[2] *Loco cit.*, p. 70.

[3] MARTENE, *Amphiss. collect.*, t. I. p 271; HOUTHEIM, *Histor. Treviren, diplom.*, t I, p. 263.

[4] On peut voir sur la force de la généalogie tirée de l'identité du nom et des possessions, les passages de quelques généalogistes du premier ton, rapportés par M. Fischer, dans son *Hist. généal. des anciennes maisons d'Isenbourg, Wied et Runckel, etc*, Manheim 1778, en allemand, § 265, p. 112. Ajoutez-y M. le comte de Buat, qui seul en vaut plusieurs autres : *Originum Boicarum*, lib. I, cap. 3 § 1, p. 25 et lib. 3, cap. 4, § 2, p. 161, etc. Il faut néanmoins avouer que l'on pousse souvent cet argument trop loin.

Digitized by Google

amateurs de notre ancienne histoire, en leur proposant le motif qui me l'a fait abandonner.

« Les auteurs qui parlent du rapt de la fille de Lothaire, disent expressément que le ravisseur Gislebert ou Giselbert fut *vassal de Charles-le-Chauve, roi de France*, et que l'empereur Lothaire se mit en mauvaise humeur contre ce prince, son frère, parce qu'il le regardait comme l'auteur de cette injure qui lui avait été faite[1]. Ce Gislebert ne pouvait donc pas être le comte de ce nom, qui, au rapport de Nithard, gouvernait, en 841, le canton ou comté des Mansuaires, puisqu'alors ce canton, aussi bien que le comté de Darnau (dont le comte Gislebert mentionné dans une charte de 862, est, suivant Butkens, le même avec ce comte des Mansuaires), n'appartenaient pas encore au royaume de Charles, mais faisaient partie du partage de Lothaire.

« Butkens s'en était peut-être aperçu ; au moins, selon lui, « Gislebert suivit d'abord le parti de l'empereur Lothaire contre « ses frères Loys, le roi d'Allemagne, et Charles, roi de France, « dit le Chauve et fut un des princes qui, en crédit et autorité, « s'égalaient aux plus grands de la cour. » — Cette dernière assertion n'a point de garant, et la première manque d'exactitude, de même que ce qu'il ajoute, savoir: que depuis, Gislebert « fut reconcilié avec son beau-père et restitué aux honneurs, « biens et dignités desquels il avait été réjeté. »

« Le fait est, qu'après la bataille de Fontenai, donnée le 25 juin 841, Hugues, oncle de Charles-le-Chauve, et Gislebert, comte des Mansuaires, firent savoir à Charles qu'ils se joindraient à lui, avec d'autres seigneurs, au cas qu'il vint dans ces contrées-là. En suite de cet avis, le roi se mit en route, rencontra Hugues à l'abbaye de saint-Quentin, continua avec lui sa marche vers Maestricht[2] et soumit la Hesbaie à son sceptre, moins

[1] *Annales Fuldenses et Mettenses*, apud BOUQUET, t. VII, p. 161 et 186.

[2] *De Dissensione filiorum Ludov. Pii*, l. 3, cap. 2 seq., ap. BOUQUET, t. VII, pp. 24 seq. Le célèbre DU CANGE, dans son *Glossarium*

Digitized by Google

par la terreur de ses armes que par l'attachement que les habitants du pays avaient pour lui [1]. Ce fut sans doute alors que Giselbert se joignit au roi Charles. Du moins ce prince l'envoya-t-il après vers l'empereur Lothaire pour traiter de la paix [2]. Elle ne fut conclue que deux ans après à Verdum, et en vertu de ce traité, la Hesbaie et les autres comtés en deça de l'Escaut rentrèrent sous la domination de Lothaire [3].

« On ne peut raisonnablement douter qu'à la suite de cette convention, Giselbert, comte des Mansuaires, n'ait conservé son gouvernement, il faut donc, ainsi que je l'ai déjà dit, le distinguer du ravisseur de la fille de Lothaire en 846, qui était vassal du roi de France, ou bien dire qu'après le traité de Verdun ce seigneur a quitté son gouvernement pour demeurer attaché à la personne du roi Charles, ce qui pourtant n'est guère vraisemblable.

« Quoiqu'il en soit, ce ravisseur fut réconcilié avec son beau-père l'empereur, en 848, comme le témoignent les annales de Fulde et de Metz en ces termes : *Hlodewicus..... legatos suos ad fratrem suum Hlotarium, in Theotonis villâ placitum habentem pro Gisalberto, qui eodem anno ad fidem ejus venerat reconciliationis gratiâ direxit.* Le pronom *ejus* est ici fort équivoque, et peut même se rapporter mieux à Louis, qu'à Lothaire, n'étant point vraisemblable que Giselbert ait voulu se soumettre à ce dernier sans être assuré de son pardon. On voit du moins par cet endroit que, Giselbert s'est retiré du service du roi Charles, et que, s'il est entré dans celui de Lothaire, M. Eccard [4] a eu

mediœ et infimæ latinitatis, t. II, p. 800, nouv. éd, au mot *Comes Mansuariorum*, avait conjecturé qu'il fallait peut-être prendre ce comte de Nithard pour un *comes mansionarius*. C'était celui qui faisait préparer le logis du roi en voyage. Mais la suite du récit, que je présente ici détruit cette conjecture.

[1] *Annal. Bertin.* ad. an. 841, ap. Bouquet, t. VII, p. 25.

[2] NITHARD, *loco cit.* cap. 3, p. 25.

[3] *Annal. Bertin.* ad. an. 843, p. 62.

[4] *Comment. rer. Franc. Orient.*, libr. 31, n^os^ 62, t. II, p. 477.

Digitized by Google

tort de l'identifier avec un comte de ce nom dans un capitulaire que les rois Charles et Louis firent dresser à Coblentz, l'an 860. Je croirais plutôt que le Giselbert ou Gislebert de ce capitulaire fut le comte des Mansuaires dont parle Nithard, et c'est encore peut-être lui ou son fils de même nom qui revient dans le capitulaire de l'an 877, dont il a été parlé plus haut, et qui, en 884, est qualifié *illustrissime comte* dans un diplôme de l'empereur Charles-le-Gros [1].

« Après avoir distingué de la sorte Giselbert, ravisseur de la fille de Lothaire, en 846, du comte du même nom, qui, en 841, gouverna la mansuarie et, en 842, le Darnau, je ne m'opposerais point à ce que celui-ci fut regardé comme le père de Rainier, le premier des comtes de Hainaut qu'on connaisse distinctement. L'identité des possessions est ici d'un grand appui; celle des noms y est pour quelque chose, car le nom de Giselbert ou de Gislebert ne fut point inconnu dans la maison des 1ers comtes de Hainaut.

« C'est sans doute l'usage constamment observé chez ces comtes d'appeler Rainier ou Régnier, l'héritier du comte, qui a engagé quelques écrivains à enter leur maison sur le comte Rainier, marqué au Capitulaire de l'an 853. dont il a été parlé ci-devant, le même peut-être ou le fils de celui qui, en 838, fut *missus dominicus et comes palatii* [2]. Les partisans de cette opinion ne conviennent pas néanmoins entre eux sur la manière de mettre ce Rainier à la tête des autres comtes de Hainaut : suivant les uns, il est celui-là même qui combattit contre Rollon, chef des Normands, en 875, et qui, 37 ans plus tard, se distingua par son zèle pour les intérêts du roi Charles-le-Simple [3]; selon les autres il en fut le père [4]. Il faut avouer que le sentiment des derniers se fait mieux aux circonstances,

[1] MARTENE, *Ampliss. collect.* t. II, p. 33.

[2] *Gesta Aldrici Cenomanensis episcopi*, ap. BOUQUET, t. VI, p. 301.

[3] MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 340, not. 5. — DE VADDERE cité ci-dessus.

[4] DELEWARDE, *Hist. du Hainaut*, t. II, p. 120.

Digitized by Google

et surtout à la chronologie. Mais les uns aussi bien que les autres doivent tomber d'accord qu'au cas que le Rainier de 853 ait été comte de Hainaut, son gouvernement de ce comté ne peut dater qu'après l'an 870.

« Avant cette époque, le Hainaut fit partie du royaume de Lothaire, et ne pouvait par conséquent point être gouverné par un seigneur qui, comme le Rainier en question, administrait plusieurs comtés de la domination de Charles-le-Chauve [1].

« Mais il serait difficile de se rendre à ce sentiment, si, comme le P. Henschenius [2] l'estime avec fondement, le comte Rainier du capitulaire de 853 avait été le même auquel Charles-le-Chauve donna en commende le monastère, aujourd'hui collégiale de Tourhout en Flandre, après l'avoir ôté à saint Anschaire, depuis évêque de Brême [3]; car saint Rembert, successeur de ce saint dans cet évêché et son historien, témoigne que ce dernier Régnier perdit les bonnes grâces de son maître avec la dite commende, et tous les autres bénéfices où fiefs, sans qui lui eut été possible de les recouvrer [4].

« A cette difficulté, très-grande sans doute, on pourrait répondre en faveur du sentiment que j'expose, que tel fut, en effet, le malheureux sort de Rainier à l'époque où Rembert composa la vie de saint Anschaire, c'est-à-dire peu après l'an 865 [5], mais que rien n'empêche de croire que ce seigneur soit rentré depuis dans ses gouvernements et en ait joui jusqu'à sa mort, dont on ignore la date et le genre

« Il est quelques auteurs cités en bloc par l'un des éditeurs du *Recueil des historiens du Danemarck* [6], qui par conjecture,

[1] De Vaddere est le seul partisan de ce système qui ce soit aperçu de la nécessité de cette observation.

[2] *In. Commentaria praevia ad vitam S. Anscharii*, n° 23 seq. in *Actis sanct. Bolland*, die 2 febr., t. I, p. 396.

[3] *Vita S. Anscharii*, n. 35 *loco cit.*, p. 417. Bouquet, t. VIII, p. 335.

[4] *Vita S. Anscharii*., n° 63, p. 425. D. Bouquet a omis ces passages.

[5] *Voy. l'Hist litt. de France*. par D. Rivet, t. V, p. 634.

[6] M. Suhm, dans ses notes sur la *Chronologia rerum septentrion.*, etc. au t. V. p. 71. not. y.

Digitized by Google

tiennent pour la tige des comtes de Hainaut le comte Rainier, qui, portant l'étendart royal de Charles-le-Chauve, périt, suivant les Annales de Saint-Bertin et de Metz, à la bataille perdue par ce prince le 8 octobre de l'an 876, près d'Andernach, contre Louis-le-Jeune roi de Germanie, son neveu. Mais cette conjecture ne s'amalgame pas trop avec ce que je vais dire sur les premiers exploits connus de Rainier-au-long-Col, qui a été très certainement comte de Hainaut.

« Ainsi, l'exposé raisonné que je viens de faire des différentes opinions sur l'origine de ce seigneur, doit avoir convaincu mes lecteurs qu'il n'en est aucune qui ait le mérite de la certitude, quoique l'une ait plus que l'autre le mérite de la vraisemblance. Dans l'impossibilité où je me suis trouvé de présenter à l'illustre académie des connaissances sûres à cet égard, j'ai cru qu'elle daignera me tenir quelque compte d'avoir écarté quelques erreurs qui ne s'étaient que trop répandues; c'est approcher de la vérité, que d'atténuer les ténèbres qui la cachent [1]. »

Un travail remarquable publié tout récemment par le R. P. Firmin Brabant, dans les *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, des Letttes et des Beaux-Arts de Belgique* [2] combat plusieurs arguments de Ernst et conclut en ces termes au sujet de la filiation de Régnier Ier.

« Quoique les monuments contemporains se taisent sur le père de Régnier, on peut, en rapprochant différentes données, le nommer, sinon avec certitude, du moins avec une de ces probabilités dont on se contente généralement dans ces sortes de matières.

A l'époque de la mort de Louis-le-Débonnaire (840), nous trouvons dans le *Masgau* ou *pagus* de la Meuse, dans le Limbourg belge actuel, un comte nommé Gislebert. Ce comte, d'après le partage que Louis-le-Débonnaire avait fait de ses états en 839,

[1] *Bulletins de la commission royale d'Histoire* pp. 405 à 511, 2e série, t. IX.

[2] Collection in-8°. Tome XXXI., pp. 5-10.

Digitized by Google

était vassal de Charles-le-Chauve. Après la mort du vieil empereur, il ne laissa cependant pas d'embrasser d'abord le parti de Lothaire, mais pour revenir bientôt au souverain que le partage de 839 lui avait assigné. Ce nom de Gislebert revient dans la famille de notre Régnier. Le comté de Masgau se retrouvera plus tard dans les mains de Régnier et de ses descendants. Ces deux faits suffisent bien pour établir avec une fort grande probabilité que Gislebert, comte du Masgau, était père de Regnier. Aussi les meilleurs auteurs se sont-ils rangés à cette opinion.

« Mais le comte du Masgau est-il identique avec un Gislebert qui, en 846, épousa la fille de Lothaire Ier, malgré l'opposition de l'empereur? Les auteurs précités le supposent généralement, sans néanmoins en apporter de preuves. Toutefois, l'identité de nom, quand il s'agit de personnages considérables, comme l'étaient le ravisseur de la fille de Lothaire et le comte du Masgau, doit nous porter, en l'absence de preuves contraires, à conclure à l'identité des personnages qui les portaient. Mais ici nous avons une raison positive de croire que ces deux Gislebert sont un même personnage ; ainsi s'expliquent parfaitement les paroles que nous avons vu Dudon mettre dans la bouche d'un chef normand. Dans ce cas en effet, Régnier serait, par sa mère, petit-fils de Lothaire Ier, et, par conséquent, issu du sang des rois. De plus, elle explique la prépondérance que Régnier exercera plus tard en Lotharingie. Car si la conduite de Gislebert lui attira d'abord la disgrâce de l'empereur, la réconciliation se fit dans la suite, pleine et entière, comme nous l'atteste une lettre du pape Nicolas Ier. La qualité de gendre de l'empereur devait assez naturellement ouvrir à Gislebert la voie à de nouvelles faveurs. Toutes ces circonstances réunies, peu importantes, si on les prend séparément, ne laissent pas, me semble-t-il, de former une très-forte présomption.

« Cependant, Ernst, après avoir admis comme probable que Régnier-au-Long-Col était fils du comte de Masgau, rejette

Digitized by Google

l'identité de ce Gislebert avec le beau-fils de l'empereur Lothaire. La raison qu'il en donne, c'est que le ravisseur de la princesse était, d'après tous les auteurs qui en parlent, vassal de Charles-le-Chauve. Or, en 846, à l'époque du rapt, le Masgau, depuis le traité de Verdun, appartenait à Lothaire et, par conséquent, Gislebert, comte de Masgau, était vassal de l'empereur et non du roi de France.

« M. Dümmler suppose que Gislebert avait été dépouillé de son comté par Lothaire, pour s'être donné à Charles, et que c'est ainsi qu'il est devenu vassal du roi de France. Cette explication ne paraît pas fondée; car, outre qu'on ne s'expliquerait pas bien comment Gislebert, disgracié et probablement exilé, aurait pu paraître à la cour de son ancien maître, pour y connaître la fille de Lothaire et l'enlever, l'empereur n'avait aucun motif raisonnable de dépouiller le comte du Masgau. Gislebert était en effet, à la mort de Louis-le-Débonnaire, vassal de Charles-le-Chauve, comme nous l'avons déjà vu, en vertu du partage de 839. Si, par conséquent, il avait forfait à son devoir pendant les guerres civiles qui précédèrent le traité de Verdun, c'était en se donnant d'abord à Lothaire. Si quelqu'un avait à se plaindre de lui, c'était Charles et non pas l'empereur. D'ailleurs à cette époque, on était tellement habitué à voir les hommes passer d'un parti à l'autre, qu'on se pardonnait facilement les trahisons. Ce qui le prouve, c'est que, très-peu de temps après avoir changé de parti, Gislebert fut envoyé par Charles-le-Chauve, en ambassade à Lothaire. Puisqu'il occupait cette mission, c'est qu'il n'avait pas conscience d'avoir commis à l'égard de l'empereur un crime irrémissible; et Charles-le-Chauve, qui l'envoyait, devait voir les choses du même œil.

« On peut cependant admettre que Gislebert est devenu, après le traité de Verdun, vassal de Charles-le-Chauve, quoique pour d'autres motifs que celui que suppose M. Dümmler. Plus tard, après son mariage et après la réconciliation avec son beau-père, il sera venu s'établir de nouveau en Lotharingie et aura reçu de l'empereur son ancien comté de Masgau.

Digitized by Google

« Nous apprenons encore par un diplôme, qu'en 862, le *pagus* de Darnau était gouverné par un comte du nom de Gislebert que Butkens identifie avec le comte du Masgau. La raison sur laquelle il appuie son sentiment, c'est que le Darnau a toujours appartenu dans la suite à la postérité de Régnier-au-long-Col. Je ne sais si la preuve est suffisante. Les *pagi* de Darnau et de Somme appartenaient à Bérenger, beau-fils de Régnier I. Mais la question est de savoir s'il les possédait de son chef ou par sa femme. Cette seconde hypothèse, qui est celle de Butkens, a toutefois sa probabilité. Si l'on pouvait l'établir solidement, le fait serait à noter. Il prouverait que le principe de l'hérédité des fiefs était bien connu dès les premières années du x^e^ siècle, puisque les comtes auraient pu les transmettre avec leurs offices même à leurs filles.

« Pour compléter les renseignements que nous pouvons trouver sur la famille de Régnier-au-long-Col, mentionnons encore un comte Régnier, qui, de 864 à 870, fut abbé laïque d'*Epternach*. Ce n'est pas Régnier-au-long-Col. Celui-ci, en effet, devait-être encore bien jeune en 864. Puisque son fils aîné était encore *adolescens* en 919, nous devons, pour rester dans les probabilités, retarder autant que possible la naissance de notre héros. D'ailleurs, Régnier-au-long-Col devint à son tour abbé d'*Epternach*. La Chronique appelle le premier *Raginarius* et le second *Reinerus*. Ce sont donc bien deux personnages différents. Mais M. Dümmler a raison, me paraît-il, de soupçonner entre eux des liens de parenté. Le savant historien allemand ne semble appuyer ses conjectures que sur l'identité des noms. Mais nous pouvons les étayer sur de nouvelles probabilités [1]. »

Concluons en répétant ce que disait M. Duvivier [2]. « La chronologie de nos premiers comtes héréditaires est déjà par elle-même un dédale dont il est quasi impossible de sortir; elle

[1] Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, collection in-8°, tome XXXI, pp. 5-11.

[2] Ouvrage cité, p. 98.

Digitized by Google

mériterait d'être soigneusement refaite en entier, à raison des erreurs dont elle fourmille. On a libéralement donné à des comtes du x^e^ siècle des territoires qui ne furent réunis que longtemps après sous une même domination, et l'on a jamais tenu compte de ce fait, qu'au x^e^ siècle, les Régnier, minces personnages, ne possédaient qu'une infime partie du Hainaut, partagé alors entre deux ou trois comtes différents. »

Refaire cette généalogie exactement, tel est le but que nous nous sommes efforcé d'atteindre. Avons-nous réussi? A la Société scientifique du Hainaut d'en décider. Notre guide sera le travail du chanoine Ernst.

Digitized by Google

§ Ier.

RÈGNIER Ier *surnommé* AU LONG-COL.

Régnier ou Rainier I, surnommé *au Long-Col*, est le premier comte de Hainaut que nous connaissons avec certitude.

« Dudon, doyen de St.-Quentin, dans son histoire des ducs Normands, écrite sur la fin du Xe et au commencement du XIe siècle, le nomme *duc de Hesbaie et du Hainaut*. Soit qu'il l'ait fait par anticipation, parce que ce prince a été depuis duc bénéficiaire de Lorraine, contrée dont le Hainaut et la Hesbaie faisaient partie, soit parce qu'ayant gouverné comme comte l'un et l'autre de ces cantons, il a été en même temps duc militaire des troupes de ces contrées avant qu'il eût été fait duc de Lorraine; car les savants n'ignorent point que par cette raison plusieurs seigneurs, qui n'étaient que comtes, portent souvent dans les anciens monuments le titre de ducs. Des modernes lui attribuent encore les comtés de Mansuarie et de Darnau, et même de Brabant. Les anciens ne nous apprennent rien à cet égard; la suite de l'histoire ne laisse néanmoins pas d'être très-favorable à ce sentiment.

« Rainier était aussi illustre par son extraction, qu'il tirait des rois (vraisemblablement du côté des femmes), que par ses exploits militaires contre les Normands, lesquels il combattit avec plus de courage que de succès[1] ».

Si Dudon de Saint-Quentin le qualifie pompeusement de *Hasbaniensis et Hainaucensis dux*, nous hésitons, quant à nous, à le considérer comme ayant eu un gouvernement particulier dans le Hainaut. Nommé dans plus de cent diplômes relatifs à la Hesbaie et à l'Ardenne, il n'est cité que deux fois à propos du

[1] ERNST. *Bull. de la comm roy. d'hist.*, 2e série, t. IX, pp. 412 et 413.

Digitized by Google

Hainaut dans des actes des années 905 et 908 ; et encore n'y figure-t-il peut-être qu'à titre de duc de Lotharingie [1].

Examinons les principaux diplômes de ce prince.

Le 1er juillet 875, René, duc des Lotharingiens, autorisa les religieux de saint Maurice de Toley à chasser dans ses bois de Mannonsville [2]. Mais cet acte est dépourvu de toute authenticité.

On a contesté également une charte d'environ l'an 886, par laquelle René donne aux religieux de saint-Dagobert de Sternay, des dimes et tous les revenus de ce fisc et de celui de Mouzon, que l'empereur Charles leur avait abandonnés à la suite des ravages des Normands [3]. Le comte s'y qualifie de successeur du roi Dagobert !

Le 13 mai 898, le roi Zwentibold restitua à l'église de Trèves l'abbaye de saint-Servais de Maestricht qu'il avait à tort cédée en précaire au comte Réné [4].

Le comte Réginhar ou Réné est cité encore dans un diplôme du roi Zwentibold, du 28 décembre 898 [5].

Le roi Louis confirma, le 10 septembre 902, un échange fait entre le comte Réné et les moines de Stavelot [6].

Le titre de duc *(jussu Ragineri ducis)* est attribué à Régnier dans un diplôme du 20 juillet 905 [7].

Rappelons, d'après Ernst et les auteurs anciens, quelques faits relatifs à ce prince.

« Pendant qu'il se tenait dans sa retraite, Zwentibold se rendait de plus en plus odieux aux principaux de la nation, au point qu'en 900 ils appelèrent Louis, roi de Germanie, son

[1] *Mém. et publ. de la soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2e s., t. IX, p. 99.

[2] Rosières, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, preuves fo 10, vo.

[3] Dom Calmet, *Hist. de la Lorraine*, t. II, preuves, col. CXLII.

[4] Miraeus et Foppens, *Opera Diplomatica*, t. I, p. 252.

[5] Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*, t. II, preuves col. 154.

[6] Bertholet, *Hist. du duché de Luxembourg*, t. II, preuves p. 73.

[7] Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 37.

Digitized by Google

demi-frère, et le proclamèrent roi de Lorraine à Thionville. Zwentibold prit inutilement les armes pour se maintenir sur le trône, il périt dans un combat que lui livrèrent trois de ses comtes, le 13 août de la même année.

« Suivant quelques modernes, les troupes du comte Rainier eurent part à cette action, mais les historiens du temps n'en disent rien. En échange, nous reste-t-il des monuments authentiques qui font voir que la mort de ce roi rétablit les affaires de Rainier ?

« Il recouvra non-seulement ses biens, mais encore ses dignités, à quoi la faiblesse du nouveau règne ne contribua pas peu ; on en a une bonne preuve en ce qu'il reprit de force la commende de l'abbaye de saint-Servais, à Maestricht, et la transmit à Giselbert son fils, sans avoir jamais voulu la restituer à l'évêque de Trèves. On le soupçonne, quoique peut-être sans trop de fondement, d'avoir également usurpé les abbayes de Stavelot et de Malmedi, dont il fut abbé commendataire au mois de septembre de l'an 902 au plus tard. A ces bénéfices il joignit déjà, le 19 mars 907, la commende de l'abbaye d'Echternach, et encore celle de l'abbaye de saint-Maximin, à Trèves; il tenait cette dernière comme duc bénéficiaire de Lorraine. Car qu'il ait été revêtu de ce caractère avant sa mort, c'est de quoi ne laisse pas douter Witichind en rapportant que Giselbert, son fils, le fut après lui. Mais il n'est pas aisé de fixer l'époque de l'élévation de Rainier à cette dignité, dont néanmoins on prétend qu'il n'a pas exercé les fonctions dans toute l'étendue de l'ancien royaume de Lorraine, lequel il faut, dans ce mémoire, entendre sous le nom de Lorraine jusqu'à son partage en haute et basse Lorraine, qui eut lieu en 959. Le dernier historien du Hainaut suppose la même date, ou même une qui soit antérieure à celle-ci, quoique, par une erreur insoutenable, il ait attribué la promotion de ce prince à Charles-le-Simple, roi de France[1]. » Le diplôme que nous avons cité du 20 juillet 905 permet de fixer au plus

[1] *Bull. de la Com. roy. d'Hist.* 2e série, t. IX, pp. 422 à 425.

Digitized by Google

tard à cette année l'élévation de Régnier à la dignité du duc de Lotharingie.

C'est en cette année que nous voyons Régnier intervenir dans un acte relatif au Hainaut. Louis IV, roi de Germanie, confirme le 19 octobre, à la prière de Régnier qu'il appelle comte illustre (*comes illustris*) l'échange de terres dans le Hainaut (*in pago Hainaucensis*) opéré entre Lintard, vassal de l'abbesse de Nivelles, Gisla, et Etienne, évêque de Liége [1].

Un document incontesté, de l'an 908, donné en faveur de l'abbaye de Lobbes, qualifie de comte de Hainaut un certain Sigehard, qui possédait aussi un gouvernement aux environs de Liége [2].

En dépit des explications qu'on a tentées [3], il faudra toujours considérer Sigehard comme ayant gouverné la partie du Hainaut qui avoisine Lobbes, c'est-à-dire, ce qu'on appelait la vicairie de Lobbes ou de Waudrez, et peut-être, aussi celle de Maubeuge [4].

Quant à Régnier cité dans ce même diplôme de 908, en compagnie d'un comte Repehard qui nous est inconnu, s'il n'intervient pas en qualité de duc de Lotharingie, nous devons restreindre ses possessions aux vicairies de Bavai et de Mons [5]

[1] Duvivier, op. cit. p. 337.

[2] Miraeus, t. I. pp. 34 et 254; Chapeauville, t. I, p. 167; Ernst, p. 474.

[3] Vinchant, (t. II, p. 157) fait de Sigehard le cousin de Régnier; Delewarde, (t. II. pp. 137 et 138) l'appelle comte de Hainaut sous le gouvernement général de Régnier; De Reiffenberg (t. I, pp. 52 et 83) lui donne et lui refuse tour à tour cette qualité et pense que le mot *comes* se rapporte à *Laubacensem abbatiam*, mais la suite du diplôme est contraire à cette opinion. Voy aussi Ernst, p. 39.

[4] On remarquera que jamais les Régnier n'apparaissent dans les diplômes relatifs aux abbayes de Lobbes et de Maroilles. Toutes les circonstances dans lesquelles ils sont cités se rapportent ou à Mons ou à l'abbaye de Saint-Ghislain.

[5] Voici ce que dit Folcuin de Régnier-au-long-Col : « Franco (episcopus).... accito sibi *Reginerio quodam* quem longum-collum vocant, viro strenuo et in bellicis rebus exercitato..... » Acherii spicilegium, t. VI, p. 560; Dom Bouquet, t. VIII, p. 220. Nous avons emprunté ceci au travail cité de M. Duvivier.

Digitized by Google

Régnier mourut en 916. Charles fut très sensible à la perte de ce duc, et assista à ses funérailles avec plusieurs autres princes, en présence desquels il conféra le duché vacant à Giselbert, son fils. Delwarde, historien du Hainaut, rapporte « que ce duc or-« donna en mourant qu'on restituât et qu'on dédommageât « l'abbaye de saint-Mathias, de Trèves, dont, selon l'abus de ce « temps-là, il avait été abbé; » mais ce fait, dont il ne donne point de garant, n'en a peut-être pas d'autre qu'une charte convaincue d'avoir été fabriquée par l'imposteur de Rosières.

Régnier avait eu pour femme une princesse nommée Alberade ou Albrade, dont on ignore l'origine. Eccard la fait sœur d'un certain Héréfride ou Béréfride, domicilié à ce qu'il paraît par l'acte où il en est parlé, aux environs de Stavelot; mais ce n'est que pour avoir mal saisi un endroit de cet acte qu'il a donné de ce côté.

Il laissa de son épouse plusieurs enfants parmi lesquels Gislebert, Régnier et Albert.

Gislebert l'ainé fut duc de Lotharingie. Il est qualifié de comte, fils du comte Ragenar ou Régnier dans deux diplômes du 13 juin 919 et du 9 juillet 919 [1]. Il prend le titre de duc dans une charte de 9282 [2].

« Gislebert périt dans le Rhin en voulant le traverser à cheval selon les uns, en bâteau, suivant les autres, pour éviter de tomber au pouvoir des ennemis.

« Telle fut la fin tragique de ce prince ambitieux et inconstant, qui fut, pendant une si longue suite d'années, le fléau de ses rois et de sa patrie. Sa mort, arrivée avant le mois de juillet de l'an 939, déconcerta le parti des rebelles, dont les chefs ne cherchèrent plus qu'à se réfugier dans les places fortes. Henri, frère du roi Otton vint se présenter devant Chèvremont, l'une des meilleures forteresses de ce temps-là, mais Gerberge, douairière du duc Gislebert, qui s'y tenait, refusa de lui en ouvrir les

[1] Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 255 et p. 256.
[2] Hontheim, *Historia Trevirensis diplom.*, t. I, p 271.

Digitized by Google

portes, et le conjura de ne point augmenter la disgrâce où l'avait jetée la mort de son époux, en attirant sur elle le courroux du roi.

« Cependant Louis-d'Outremer, roi de France, étant entré en Lorraine peu après, pour rassurer les esprits abattus par la mort du duc et pour y maintenir son autorité, Gerberge ne balança point d'agréer l'alliance en mariage que le monarque lui offrit, dans le dessein sans doute de s'attacher d'avantage les Lorrains; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de cette alliance. Otton, après avoir dissipé ses ennemis dans l'Alsace et dans tous les environs du Rhin, porta ses armes dans la Lorraine et la subjugea presque toute entière, sur la fin, à ce qu'il parait, de la même année que Gislebert périt; mais ce ne fut que l'année suivante, ou plus tard encore que le comte Immon le rendit maître de Chèvremont, après qu'il se fut saisi, par trahison des comtes Arnould et Ansfrid, commandants de la place.

« Par la prise de cette forteresse, ou même dès auparavant, Henri, fils du duc Gislebert, enfant dont on conçevait de grandes espérances, était tombé au pouvoir du roi son oncle, qui en confia l'éducation à Otton, fils de Ricuin; mais le jeune prince avait déjà cessé de vivre en 944, époque à laquelle la mort de son curateur est rapportée par Frodoard, qui appelle constamment celui-ci duc de Lorraine, quoiqu'il semble n'avoir été qu'administrateur de ce gouvernement pour le jeune Henri, après que les Lorrains eurent refusé de reconnaître pour duc, Henri, frère du roi.

« Gislebert avait aussi laissé de Gerberge une fille, nommée Wilfrude, et non pas Gerberge, comme Butkens l'a écrit, laquelle était presque nubile à la mort de son père, et se trouvait à la cour du roi son oncle. Dès le lendemain que celui-ci eût appris la catastrophe du duc, il fit proposer à Berthold I, duc de Bavière, un de ses plus ardents partisans, d'épouser cette princesse, ou Gerberge, sa mère. Berthold reçut l'offre avec joie, et se décida pour la fille en attendant qu'elle eût atteint l'âge convenable. Butkens, qui n'en a parlé que d'après Sigebert de

Digitized by Google

Gembloux, doute que le mariage ait eu lieu, mais il a eu tort, ainsi que l'a montré le P. Schollinck, savant bénédictin bavarois, dans une dissertation qui se trouve aux Mémoires de l'académie électorale des sciences de Munich, dont il est membre. [1]

2° Régnier II fera l'objet du § suivant.

3° Albert est cité dans une charte de 939 comme frère de Gislebert et de Régnier, dont voici l'analyse ; Albert, fils de Régnier I, donne à l'abbaye de Stavelot le village d'Odeigne dans l'Ardenne, qu'il avait recouvré contre son frère Régnier, et reçoit en échange le village de Generez dans le Condroz [2].

[1] Ernst, *Mémoire* cité, dans *Bulletins de la comm. roy. d'hist.* 2e série, t. iv, pp. 451 et ss.

[2] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien dans les Mém. de la soc. des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut*, 2me série, t. ix. p. 634.

Digitized by Google

§ II.

RÉGNIER II Comte de Hainaut.

Les deux fils de Régnier-au-Long-Col, Gislebert et Régnier II, se montrent pour la première fois à la diète tenue à Herstal, par le roi Charles-le-Simple, le 19 janvier 916 [1].

Régnier II, cité en 924 par Frodoard est qualifié de comte de Hainaut dans la vie de saint Gérard de Brogne [2]. Il aida Gislebert, son frère, à reformer l'abbaye de saint-Ghislain [3].

Ce comte est encore mentionné comme frère d'Albert dans la charte que nous avons analysée à la fin du paragraphe précédent et qu'il faut placer entre les années 922 et 935. « Une chronique relate un épisode intéressant de la vie de ce comte. Il avait usurpé certaines possessions de la reine Gerberge, qui chercha le moyen d'en tirer vengeance. Un homme dévoué, père de l'historien Richer, parvint à s'emparer par stratagème de la ville de Mons, dont le comte faisait construire ou réparer les murs. Il livra cette ville aux flammes et emmena en captivité la femme et les enfants de Régnier. A cette nouvelle, celui-ci se hâta, pour obtenir leur liberté, de restituer tout ce qu'il avait pris.

[1] Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 526.

[2] Interea Gislebertum, Berengarius, qui sororem ipsius uxorem habebat, comprehendit. Quemque, oblatis obsidibus sibi pro eo filiis Ragenarii, fratris ipsius Gisleberti, dimisit.. .. Flodoard, ad annum 924, apud Pertz, t. v, p. 309. — « Gislebertus itaque, accersitis ad se Cameracensi episcopo. Tiedone atque Raginero, Hainoensi comite.....» *Acta sanctorum*, t. II, d'octobre. p. 311; Mabillon, *Acta*, seculo v, p. 266.

[3] Voir Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de saint-Ghislain*, dans de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*. t. VIII, p. 274.

Digitized by Google

Ces faits se passaient vers 956. Un an ou deux après, l'archevêque Brunon le fit prisonnier et l'envoya en exil au-delà du Rhin. On ne sait quand il mourut.

« Comme son prédécesseur, Régnier II, posséda les mêmes territoires que Régnier I. On trouve dans le Hainaut, en même temps que lui (vers 947), un comte du nom d'Amulric, qui avait peut-être succédé à Sigehard dans la partie Est du *pagus*[1]. »

Plusieurs historiens, parmi lesquels nous citerons David, Ernst, de Reiffenberg et Duvivier adoptant l'opinion de Butkens, font disparaître Régnier II, vers l'an 932, et attribuent les événements postérieurs jusqu'en 957, à son fils aîné, qu'ils désignent sous le nom de Régnier III.

Ici se présente cette question fort discutée dans l'histoire du Hainaut de savoir : si quatre Régnier seulement ont possédé successivement le comté, où s'il y en a eu cinq. Nous croyons avec De Smet, Dewez, Dom Baudry, Delwarde, Le Glay et d'autres, qu'il n'y en eut que quatre. Voici nos raisons. Les écrivains et les annalistes du Hainaut ont constamment cru, dit l'abbé Hossart[2], que Régnier II avait gouverné le Hainaut jusqu'en 557, et que c'était ce comte qui avait été déclaré déchu et privé de ses états par Brunon, archevêque de Cologne et gouverneur-général du royaume de Lothaire. De cette sorte, ils ne reconnaissent que quatre Régnier, comtes de Hainaut. Notre opinion est donc la plus ancienne. Butkens et ceux qui l'ont suivi ont abandonné ce sentiment pour les motifs suivants :

1° Frodoard, sous l'an 944, donne au Régnier d'alors un frère du nom de Rodolphe. Or, on ne connait à Gislebert et à Régnier II, aucun autre frère.

2° Il est impossible que les fils de Régnier II, donnés comme ôtages à Béranger, en 923, aient été mis par Hugues-Capet en possession, l'un du comté de Hainaut, l'autre du comté de Louvain, en 999, ou même plus tard.

[1] *Mém. de la Soc. des Sc. des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2e s., t. IX, pp. 100 et 101.

[2] *Histoire*, t. I, p. 120.

Digitized by Google

3° Sigebert de Gembloux parlant du Régnier qui fut chassé et emprisonné par saint Brunon, dit qu'il était parent, *consanguineus*, de Gislebert, ce n'était donc pas son frère.

La réponse à ces trois objections est facile. 1° Rien ne prouve que Régnier dont parle Frodoard soit un comte de Hainaut; cela est d'autant moins probable que le chroniqueur le qualifie de *fidelis Franciæ*, tandis que le Hainaut relevait de l'Allemagne. Ensuite, en supposant qu'il s'agisse d'un comte de Hainaut, si on ne lit nulle part que Gislebert et Régnier II aient eu un frère du nom de Rodolphe, on ne le lit pas d'avantage de Régnier III. Ceci est donc un argument négatif sans valeur. Il est inexact d'affirmer que Régnier II et Gislebert n'aient eu aucun autre frère. Nous avons cité au paragraphe précédent un troisième fils de Régnier-au-long-Col nommé Albert.

2° Rien non plus ne prouve que les fils de Régnier donnés en ôtages à Bérenger, soient les mêmes que Régnier et Lambert, plus tard comtes, l'un de Hainaut, l'autre de Louvain. Frodoard parle des premiers sans les nommer, quoiqu'il désigne nominativement les seconds.

3° Bien loin que la qualification de *consanguineus* empêche que l'on ne voie dans le Régnier de 957 le frère de Gislebert, elle concourt fortement à le prouver; car le sens propre, rigoureux de *consanguineus*, est précisement celui de *frère germain*. D'après Cujas, le droit romain n'appelle de ce nom que les frères et sœurs nés du même père.

Voilà, pensons-nous, des réponses concluantes. Que serait-ce, si nous opposions à nos adversaires nos difficultés à notre tour?

Nous n'en indiquerons qu'une. Balderic, évêque de Liége, en 955, était, d'après Sigebert, neveu de Régnier, comte de Hainaut.

Comment un fils de Régnier II, de ce Régnier dont le frère aîné, Gislebert, est qualifié d'*adolescens* par Witikind, en 929, époque de son mariage avec Gerberge, comment ce fils de Régnier II, aurait-il pu avoir, vingt-cinq ans plus tard, pour neveu, un homme d'une quarantaine d'années, tel que l'évêque Baldéric?

Digitized by Google

Cela est évidemment impossible.

En résumé, nous croyons qu'on a eu tort d'abandonner l'opinion unanime des premiers historiens du Hainaut ; nous la maintenons, en nous appuyant à la fois sur la possession et sur le raisonnement.

On n'a aucun renseignement sur l'épouse de Régnier II ; Melsnyder dans son *tableau chronologique des comtes de Hainaut*, la nomme Adèle et dit qu'elle était sœur de Boson, comte d'Ardenne. Jacques de Guise dit que Adèle ou Adale, femme de Régnier II mourut en 961. Vinchant ajoute qu'elle fut ensevelie en l'église de Sainte-Waudru, à Mons [1].

[1] Voir CHALON, *Notice sur les tombeaux des comtes de Haieaut inhumés dans l'église de sainte-Waudru à Mons*, p. 12.

Digitized by Google

§ III.

Le Comte RICHER.

Brunon confia le gouvernement du Hainaut à un certain comte Richer dont on ignore l'extraction. Un diplôme de l'empereur Othon I, du 2 juin 965, confirma, à la prière de son frère Brunon et du comte Richer son vassal (*Richarrus comes, fidelis noster)* la donation faite à l'abbaye de Saint-Ghislain par le duc Godefroid, d'une partie de terre sise à Villers-Saint-Ghislain[1]. C'est tout ce que l'on sait de ce prince que Baldéric qualifie d'homme noble. Il mourut après 966[2].

[1] Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans *Monuments*, t. viii, p. 296.

[2] Ernst, *Bull. de la Commission royale d'histoire*, 2e serie, t. ix, p. 474.

Digitized by Google

§ IV.

GARNIER ET RENAUD.

Après la mort de Richer, le comté de Hainaut fut donné à deux seigneurs, Garnier et Renaud.

On ignore leur origine. Une monnaie a été attribuée au second de ces seigneurs, par un numismate distingué, M. Renier Chalon.

Voici en quels termes il discute l'attribution de cette pièce dont voici la description : *Avers* « Dans un cercle perlé, une épée la pointe en bas : ✠ RAINNADUS. — *Revers* « Dans un même cercle perlé, une petite croix pattée, cantonnée de quatre globules : ✠ MONTES.

Elle a été gravée dans les *Mémoires de la société Archéologique de St-Pétersbourg*, IX^me^ livre. pl. XIII, n° 11.

« Notre première idée, dit M. Chalon, avait été d'attribuer cette pièce à Régnier IV (1013-1030), ainsi que l'avait fait le savant secrétaire de la société de Saint-Pétersbourg, mais la forme *Rainnadus* s'éloigne trop de toutes les formes connues du nom de Régnier, pour que nous ne cherchions pas une autre lecture. Le mot *Rainnadus* ne peut, pensons-nous, signifier que Renaud. Or, l'histoire précisément fait mention d'un personnage de ce nom, créé comte de Mons, par l'archevêque Brunon, après la déposition de Régnier III [1] et qui fut tué dans une bataille que lui livrèrent les fils de ce comte en 974, à Péronne près de Binche.

L'exemplaire de cette monnaie qui appartient au comte A. Stroganoff, a été trouvé à Rostow, avec quelques deniers des Othon, de Henri II d'Allemagne et d'Ethelred d'Angleterre. Une

[1] Lisez Régnier II.

Digitized by Google

pièce semblable, mais très-mal conservée et qu'on n'avait pas pu lire, est gravée dans le journal du Dr Grote, tome III, pl. V, n° 87.

« Elle avait été trouvée à Egersund, avec des monnaies dont les plus récentes sont des premières années du règne de Canut-le-Grand. Les deux seuls exemplaires connus du denier *Rainnadus* faisaient donc partie de dépôts enterrés dans le premier tiers du XIe siècle, et étaient en compagnie de pièces dont plusieurs appartiennent à la seconde moitié du Xme siècle. C'est encore une raison de plus pour préférer Renaud, puisqu'une pièce aussi éloignée du lieu de son enfouissement doit probablement être une des plus anciennes du dépôt. Elle en serait une des plus récentes, si elle appartenait à Régnier IV (1013-1030) [1] ».

Othon Ier étant mort en 973, Régnier et Lambert sollicitèrent de Lothaire, roi de France, des secours en hommes et en argent pour reconquérir l'héritage paternel. Ce monarque, qui avait des vues secrètes sur une partie de la Lotharingie, acquiesça à leurs prières. Les deux jeunes princes, à la tête d'une puissante armée, entrèrent dans le Hainaut, pour combattre Garnier et Renaud.

Ce pays devint le théâtre de plusieurs engagements meurtriers dans lesquels les deux parties se disputèrent la victoire avec acharnement. Enfin une bataille générale eut lieu dans la plaine de Péronne. L'animosité fut si grande de part et d'autre, que le combat dura une bonne partie de la journée; mais Garnier et Renaud ayant perdu la vie dans la mêlée, la victoire se déclara pour les fils de Régnier.

Elle ne fut pourtant pas décisive; les vainqueurs avaient perdu tant de monde qu'ils n'osèrent tenter le siége de Mons, dont la prise pouvait seule assurer la conquête du comté de Hainaut. Ils se contentèrent donc de forcer le château *(Castrum)* de *Bussud* ou *Buxidis*, poste important situé sur la Haine, et y mirent une forte garnison [2].

---

[1] CHALON, *Monnaies des comtes de Hainaut*, 1er Supp. p. XI. p. 12.

[2] M. Th. Lejeune, dans sa *Notice sur le village de Boussoit*, a publié en annexes divers extraits relatifs à la campagne de 973-974. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, pp. 66 et suiv.

Digitized by Google

§ V.

ARNOULD ET GODEFROID.

Après la bataille de Péronne, Othon II confia le gouvernement aux comtes Arnould et Godefroid.

Un acte d'asservissement en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain, du 18 avril 978, est daté du règne d'Othon et de la domination des consuls Godefroid et Arnould. *(Dominantibus consulibus Godefrido et Arnulpho)*[1].

Dans quel sens faut-il entendre *consulibus*? Peut-être est-ce sous ce titre que l'administration du Hainaut leur aura été confiée par l'empereur Othon.

Arnould était comte de Valenciennes et de Hollande[2]. L'autre n'est autre, selon MM. Ernst et Duvivier, que Godefroid-le-captif, comte de Verdun, d'Eenham et d'Ardenne.

Voici en quels termes M. Duvivier résume le règne de ces deux comtes[3].

« Ils eurent à lutter, en 976, contre les fils de Régnier II. Godefroid fait prisonnier en 984, par le roi Lothaire, refusa de souscrire à la condition mise par celui-ci à sa sortie de captivité, c'est-à-dire, à la restitution de Mons et du Hainaut. Il ne devint libre qu'en 986, et perdit en 998 la ville de Mons, dont Régnier III parvint à s'emparer dans le courant de la même année.

« Ces deux comtes gouvernaient le Hainaut dans les mêmes conditions que Garnier et Renaud, c'est-à-dire divisément. La lettre de Gerbert et les actes rapportés par Dom Baudry per-

[1] Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, dans *Monuments*..... t. viii, p. 300.

[2] Duvivier, *Rech. sur le Hainaut ancien*, p. 362 note.

[3] Ouv. cité, p. 102.

Digitized by Google

mettent d'affirmer : 1° que Godefroid seul possédait la ville de Mons et sa vicairie, que Régnier III parvint à récupérer en 998, 2° qu'Arnould avait obtenu en partage la vicairie de Bavai, au moins à dater de 978 ; 3° qu'après 989, Arnould se réconcilia avec Régnier, à qui il paraît avoir restitué une partie de ses biens ; 4° qu'enfin Régnier rentra dans la possession entière de la vicairie de Bavai, peut-être après la prise de Valenciennes par le comte de Flandre en 1006, et, dans tous les cas, avant l'an 1009. »

Digitized by Google

§ VI.

RÉGNIER III, comte de Hainaut.

Après une lutte de plus de vingt ans, avec les comtes auxquels les empereurs d'Allemagne avaient confié le gouvernement du Hainaut, à partir de l'expulsion de Régnier II, son père, Régnier III, rentra successivement, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, dans la possession des diverses parties de ce comté.

Nous voyons Régnier assister le 11 mai 984 à une assemblée tenue à Compiègne. Ce qui est attesté par une lettre de Gerbert.

Une lettre de ce même personnage du mois de juin 985 annonce que le comte Sigefroid est retourné dans ses domaines, que le comte Godefroid y retournerait de même, s'il voulait ordonner de restituer Mons et le Hainaut à Régnier, et renoncer lui et son fils à l'évêché et au comté de Verdun [2].

Vers l'an 1005, Albert, abbé de Gembloux, écrivit une lettre à Régnier, comte de Hainaut pour lui promettre d'écrire la vie de saint Veron, patron de Lembecq [3].

Régnier III épousa Hadwige, fille de Hugues Capet, duc, puis roi de France; ce mariage est rappelé dans un acte de Philippe, roi de France, de l'année 1061, où ce monarque relate les possessions données en dot à Hadwige; c'étaient les biens appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris dans le comté de Lomme [4]. L'épouse de Régnier était sœur de Robert, qui fut couronné roi de France à Orléans le 9 janvier 988, mais il ne succéda réellement au trône qu'après la mort de son père,

[1] Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France* t. ix, p. 278.
[2] Dom Bouquet, t. ix, p. 284.
[3] Vinchant, *Ann. du Hainaut*, t. vi, p. 14.
[4] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 408 et s.

Digitized by Google

arrivée le 24 octobre 996. L'acte de 1061 tend à prouver que le mariage de Régnier III n'eut lieu que sous le règne du roi Robert, vers 996.

Les écrivains ne sont pas d'accord sur le nombre d'enfants qui naquirent de cette union. Ernst n'en compte que deux.

1° Régnier IV qui suit.

2° Béatrix, mariée à Elbes Ier, comte de Rouci.

D'autres y ajoutent encore :

3° Godefroid qui aurait fait fortifier la ville de Saint-Ghislain [1].

A Thymo, écrivain du XIVe siècle, fixe la mort de Régnier III, avant 1011. Albéric de Trois-Fontaines la rapporte à l'année 1013. Delwarde la place avant 1012 [2]. Duvivier dit que Régnier décéda aprés cette dernière date [3].

Les documents qui parlent de ce comte ne permettent pas de fixer d'une manière certaine l'époque exacte de son décès.

---

[1] Dom Baudry. *Ann. de l'abbaye de Saint-Ghislain*. dans *Monuments*, t. VIII, p. 309.

[2] *Hist. du Hainaut.*

[3] Ouvrage cité, p. 103.

Digitized by Google

§ VII.

RÉGNIER IV, Comte de Hainaut.

Regnier IV, succéda à son père dans le comté de Hainaut. Nous voyons ce comte cité dans un diplôme de l'année 1018 où l'empereur Henri, à la demande du comte Régnier, confirme à l'abbaye de Saint-Ghislain la possession de ses biens [1].

Deux actes de donation en faveur de ce même monastère, non datés, mais que Dom Baudry rapporte à l'année 1024, sont signés par le comte Régnier. Par l'un, Héribrand donne sept bonniers de terre à Thumaide ; par l'autre, Widon et sa femme Gerberge abandonnent des biens situés à Rumillies, Genly et dans un lieu appelé Hansmis [2]. Malgré cela, le comte de Hainaut ne se fit pas faute dans la suite d'user de violence envers ce monastère [3].

Régnier vivait encore en 1040. Un acte d'asservissement d'une femme Berthe et de sa postérité, fait à l'abbaye de Saint-Ghislain, est daté comme suit : *Anno ab incarnatione Domini M° XL°, indictione* VIII^a^, *regnante Conrado imperatore, et Raynero comite.....* [4]

Régnier mourut donc après cette date, et non entre les années 1029 et 1034, comme l'ont avancé un grand nombre d'écrivains.

Ce comte épousa Mathilde, fille d'Herman et petite fille de Godefroid-le-captif, qui avait possédé une partie du Hainaut avec le comte Arnould. Ce mariage est rapporté à l'année 1015 [5].

[1] Dom Baudry, *Ann. de l'abb. de Saint-Ghislain* dans *Monuments* t. VIII, p. 310.

[2] Duvivier, *Rech. sur le Hainaut ancien*, pp. 386 et 387.

[3] Voir Dom Baudry, loc. cit. p. 316.

[4] Pinchart, *Souvenirs hist. sur les arch. des instit. jud. du Hainaut.* dans *Bull. de la Com. roy. d'hist.* 1re série, t. XIV, p 193.

[5] Baldéric, *Chronique*, éd. Le Glay, p. 255.

Digitized by Google

On peut inférer de deux passages de Baldéric et d'une charte que nous avons citée, que, vers les années 1013 et 1015, le comte Herman, beau-père de Régnier, possédait le territoire correspondant aux anciens décanats de Binche et de Maubeuge. Régnier en devint possesseur lui-même, soit après son mariage, soit à la mort du comte Herman [1].

Régnier IV, outre une fille Richilde, dont nous allons nous occuper, avait eu un fils nommé Herman qui signa avec son père, en 1032, un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain [2]. Herman mourut avant son père.

---

[1] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien* dans les *Mém. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. IX, pp 103 et 104, 2e série.

[2] Dom Baudry, loc cit. p. 315.

Digitized by Google

§ VIII.

RICHILDE, Comtesse de Hainaut.

Cette princesse célèbre naquit peu de temps après le mariage de Régnier IV et de Mathilde, soit entre les années 1016 et 1020. Elle avait donc de 21 à 25 ans lorsqu'elle hérita du comté.

Nous trouvons cette princesse citée dans un diplôme qu'il faut placer entre les années 1046 et 1048; l'empereur Henri III confirme à l'abbaye de Saint-André du Cateau, la possession des biens que l'évêque de Cambrai, Gérard, lui avait donnés. On y mentionne l'acquisition faite par Richilde, de l'alleu de Fontaine-au-bois [1].

On ne connaît rien de précis sur les premières années du règne de cette princesse. Voici ce que Gislebert, écrivain de la fin du XII^me^ siècle, en dit dans sa chronique du Hainaut. Nous citons cet ouvrage d'après la traduction française du marquis de Godefroid de Ménilglaise.

« Il faut donc savoir que le comte Herman, appelé comte de Mons, parceque Mons était, est, et sera toujours le chef-lieu de tout le Hainaut, fut marié à l'habile et puissante comtesse Richilde. Le comte de Valenciennes étant décédé sans hoir de son corps, ils revendiquèrent la propriété de son comté, tant par droit héréditaire que par l'accord avec plusieurs seigneurs y ayant des prétentions, et réunirent la dignité de comte de Valenciennes à celle de comte de Hainaut et du château de Mons. Ils eurent une fille et un fils (celui-ci boiteux, dit-on) qui étaient encore enfants quand Herman mourut. Richilde devenue veuve, demeura maîtresse de tout le comté, à la fois comme tutrice et à titre dotal; elle donna sa main à l'illustre Bauduin comte de

[1] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 394.

Digitized by Google

Flandre, fils du comte Bauduin et de la comtesse Adèle, fille de Robert, roi de France. Ce second époux est inhumé dans l'église de l'abbaye d'Hasnon, par lui réédifiée [1].

Au début de sa *Chronique*, Gislebert dit que le comte Herman était possesseur du comté de Hainaut par droit héréditaire, *jure hæreditario*.

Ces mots ont donné lieu à d'importantes dissertations sur l'extraction de ce comté, l'Académie de Bruxelles en ayant fait une question d'un concours.

Voici ce qu'en dit Ernst l'un des concurrents: « *A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut; était-ce de son chef ou du chef de la comtesse son épouse?* Telle est la question sur laquelle l'illustre Académie demande des éclaircissements, question qui, pour être bien traitée, exige qu'on fasse connaître l'origine du comte Herman et celle de la comtesse Richilde.

« Mais s'il est aisé de constater l'extraction de cette fameuse princesse, il est difficile, ou plutôt impossible, de satisfaire sur le comte son époux. Les anciens monuments qui en parlent gardent le plus profond silence sur ses ancêtres.

« Quelques historiens modernes des Pays-Bas l'ont fait descendre des marquis de Thuringe, sans nous apprendre sur quelle autorité ils appuyaient cette origine.

« Pour m'assurer de la vérité ou de la fausseté de leur assertion, j'ai eu recours à une vingtaine d'historiens de Thuringe, que j'ai consultés en partie par moi-même, et en partie par un savant de mes amis, bibliothécaire d'une célèbre abbaye en Bavière; mais aucun de ces écrivains n'en offre pas même l'ombre.

« Les plus fameux généalogistes d'Allemagne, tels que Henninge, Rittershuis, Imhoff et Hubner, ne nous en apprennent pas d'avantage. Je crois en conséquence que, sans crainte de se tromper, on peut regarder Herman comme un prince étranger à la maison de Thuringe.

[1] GISLEBERTI *Chronica*, t. I, p. 4.

Digitized by Google

« Les anciens historiens, ou pour mieux dire, chroniqueurs belges, se contentent de nous apprendre avec le plus grand laconisme, que Herman fut comte de Mons (*comes Montensis*, ou *comes Montis Castri loci*;) quelques-uns même nous le disent d'une manière qui semble distinguer le comte de Mons de celui de Hainaut. Mais il est avéré par les preuves les plus acquises, que la ville de Mons a fait partie du patrimoine de la comtesse son épouse, et qu'ainsi Herman n'en peut avoir reçu le nom que par égard pour sa femme. Aussi un ancien historien du pays même, nous en donne-t-il les assurances les plus positives; c'est Bauduin d'Avesnes, qui s'explique sur ce sujet en ces termes: *Post modum autem fuit ibi comes, Hermannus nomine, per uxorem suam Richildem, quæ sibi peperit filium et filiam.* »

« Ce qu'il y a de certain, c'est que la principale partie du canton de Hainaut, nommée par plusieurs auteurs le comté de Mons, d'après la ville de Mons, résidence des anciens comtes, a été constamment tenue par les Régnier, qui, de gouverneurs, en sont devenus comtes propriétaires, de sorte que Richide, fille héritière du dernier des Régnier, porta ce comté en dot à son époux le comte Herman.

« Il n'y a que Gilbert de Mons qui semble s'opposer à ce que j'avance, lorsqu'il dit de Herman: *qui postquam plures comites comitatum Hanoniensem* JURE HÆREDITARIO *possedit*; paroles qui de premier abord, paraissent porter une filiation de ce comté au regard des comtes antérieurs du Hainaut; dans le vrai cependant, elles ne dénotent qu'une succession héréditaire, c'est-à-dire que, selon Gilbert, Herman a été comte propriétaire, et non pas comte bénéficiaire de Hainaut, après que d'autres comtes déjà eurent joui de la propriété de ce comté. Cet écrivain a donc dit la vérité, mais il en a supprimé une autre, qui était, que Richilde, fit Herman comte propriétaire de Hainaut, comme Baudouin d'Avesnes le marque expressément, et son autorité vaut bien ici celle de Gilbert, qui manque plus d'une fois d'exactitude sur les faits antérieurs à son temps [1] ».

[1] *Bull. de la comm. roy. d'hist*, 2e série, t. IX. pp. 393, 394, 395 et 398.

Digitized by Google

Le savant traducteur du chroniqueur hennuyer fait à ce sujet la remarque suivante :

« Cette expression, *jure hæreditario*, présente une difficulté réelle. Il est constant par le témoignage des auteurs contemporains belges, que Richilde, comme fille unique du comte Régnier IV, était héritière du Hainaut, et qu'au contraire son mari, Herman, fils du duc de Thuringe, n'avait point de titre personnel pour y succéder. Il ne pouvait donc exercer l'autorité en Hainaut, que comme époux de Richilde, et comme ayant l'investiture de l'empereur. On a allégué qu'au temps de Gilbert, *hæreditario jure possidere* voulait dire posséder un bien avec faculté de le transmettre à ses héritiers. On cite à l'appui ce passage d'une chronique de la fin du XIIIe siècle : *De origine ducum Brabantiæ*, qui porte : *G. Dux Lotharingiæ, acquisitum sibi per emptionis titulum ducatum Lemburgensem hæreditario jure possidendum adire nititur.*

On cite même Gilbert qui, deux pages plus bas, dit de Bauduin, second mari de Richilde : *cum Richilde uxore suâ comitatum Hanoniensem, proprie et hæreditarie possedit ;* qui plus loin encore dit du roi de France Louis VII, époux d'Eléonore d'Aquitaine, *ea cujus parte Aquitaniam jure hæreditario habuit.* Cette seconde citation n'est pas concluante, car si Bauduin et Louis possédaient le Hainaut et l'Aquitaine de la sorte avec leur femme, c'était comme époux, et non à titre personnel. Un peu auparavant, Gilbert a représenté Herman et Richilde réclamant le comté de Valenciennes vacant par décès, en faisant valoir à la fois un droit héréditaire, et l'achat des droits de quelques prétendants, *jure hæreditario et cœmptione facta.*

Ici les termes sont dans leur vrai sens. Ducange, en son Glossaire, n'a point d'exemple de l'autre acception, qu'il faut cependant bien admettre, quoiqu'elle semble forcée ; car on ne peut guère supposer Gilbert, chancelier du comte de Hainaut, chargé de toutes ses négociations, habitué au langage exact des affaires, et dont l'écrit dénote un homme instruit, on ne peut le

Digitized by Google

supposer, dis-je, commettant une bévue historique aussi forte au sujet de la trisaïeule de son maître[1]. »

Gislebert fait naître deux enfants de l'union d'Herman et de Richilde; ils étaient jeunes encore au décès de leur père[2].

Ce sont :

1° Roger, qui aurait embrassé l'état clérical et serait devenu évêque de Châlons-sur-Marne, où il aurait fondé le monastère de Toussaint-en-l'Ile.

Ce point est fort discutable.

C'est ce que remarque M. Duvivier dans la note suivante :

« Nous possédons une copie de l'acte de fondation du monastère; elle est datée comme suit :

« Actum XVI kalendarum décembris anno ab incarnatione Domini M° LXII°, regnante Philippo anno IIII, pontificante domino Rotgero XX. » En admettant que Roger, évêque depuis vingt ans, c'est-à-dire, depuis 1042, soit monté sur le trône épiscopal à l'âge de 20 ans, on arrive à cette conclusion, qu'il serait né en 1022; or, à cette époque, Richilde pouvait avoir 5 ou 6 ans au plus, puisque le mariage de son père fut conclu en 1015. De tout cela, il résulte que Roger, fils de cette princesse n'a pu être évêque de Châlons[3]. »

La *Gallia Christiana* indique dans la série des évêques de Châlons, un troisième prélat du nom de Roger, qui aurait occupé ce siége de 1066 à 1093. On peut admettre que celui-ci fut le fils de Richilde, car Roger a pu naître au plus tôt en 1016 et aurait eu alors 50 ans environ, mais alors il faut rejeter l'assertion de Jacques de Guise qui attribue au fils de Richilde la fon-

[1] *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XV, p. 174.

Voyez sur cette question une dissertation latine du P. Smet, Bollandiste, couronnée en 1785 par l'académie royale de Bruxelles, une française de M. Lesbroussart, même année, l'*Histoire de Hainaut*, par l'abbé Hossart, livre 2, et le mémoire du chanoine Ernst dans les *Bull. de la comm. roy. d'hist, de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 393.

[2] GISLEBERTI *chronica*, édition citée, t. I, p. 4.

[3] *Mém. et publ. de la soc. des sciences, des Lettres et des Arts du Hainaut*, t. IX, p. 104.

Digitized by Google

dation du monastère de Toussaint-en-l'Ile[1]. Roger, selon Gislebert, était boiteux.

Gerberge fut placée dans un cloître, où elle fut, dit-on, un modèle d'humilité, de ferveur et de charité. Elle mourut, selon de Guise, à l'âge de 40 ans.

La suite de la vie de Richilde, à partir de son mariage avec Bauduin, fils du comte de Flandre, sera traitée au chapitre suivant; le règne de cette princesse appartenant dès lors à l'histoire des comtes de Hainaut de la maison de Flandre.

---

[1] J. DE GUISE. *Ann. du Hainaut*, édition de Fortia, t. XI, p 19.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Les comtes de Hainaut de la maison de Flandre.

§ Ier.

BAUDUIN Ier DE MONS.

Nous commençons par ce prince la série des comtes de Hainaut de la maison de Flandre. Après la mort d'Herman de Saxe, premier époux de Richilde, Bauduin V, comte de Flandre, sollicita la main de cette princesse pour son fils aîné.

Richilde résista d'abord, soit qu'elle ait éprouvé de la répuguance pour cette union, soit plutôt qu'elle ait craint d'encourir la colère de l'empereur d'Allemagne, de qui relevait son comté de Hainaut.

Bauduin V envahit alors le pays, s'empara de Mons et amena ainsi, sans trop de difficultés, Richilde à se rendre à ses désirs.

La date du mariage de Bauduin avec la comtesse de Hainaut, doit être fixée à l'année 1053 ou 1054. En effet, un acte de l'année 1066, par lequel Robald et sa femme Emma, avec leurs fils Arnould, Godefroid, Gossuin et leur fille Emma, donnent à l'abbaye de Saint-Ghislain une terre à Boussu, au lieu dit au *Moncelle*, est datée de la douzième année du règne de Bauduin et de Richilde, son épouse *(actum est anno* M° L° XVI°..... *principatus comitis Balduini et Richeldis uxoris ejus*[1] XII°.

Une charte de 1053, par laquelle Hellin et Condrade, sa femme, cèdent au chapitre de Saint-Vincent de Soignies, la moitié

[1] DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*, dans *Mém. et public. de la société des Sciences, des Arts et Lettres du Hainaut*. 2e série. t. IX, p. 417-418.

Digitized by Google

du village de Cambron, mentionne déjà Bauduin comme comte de Hainaut [1].

En 1054 ou 1055, une supplique fut adressée par l'abbé et les religieux de Saint-Ghislain à l'empereur Henri III, pour se plaindre des persécutions du comte Bauduin, mari de Richilde[2].

Bauduin V, dit de Lille, comte de Flandre, mourut en 1067[3]. Le comte de Hainaut hérita alors du comté de Flandre.

Nous transcrivons encore ici, un passage de Gislebert, d'après la traduction de M. le marquis de Godefroid de Ménilglaise.

« Cet illustre et puissant comte Bauduin avait un frère non germain, Robert, surnommé le Frison, par ce qu'il fut élevé en Frise. Robert n'avait aucun droit à la succession patrimoniale, mais ses réclamations injustes et son astuce causèrent de grands désastres à la Flandre et au Hainaut.

« Bauduin étant à Audenarde, atteint d'une maladie mortelle, se fit apporter tous les corps saints, toutes les reliques sacrées des différentes églises de Flandre, et convoqua tous ses vassaux.

« Eux réunis, et de leur avis, il assigna la Flandre à Arnould, son fils aîné, et le Hainaut à Bauduin son fils cadet, stipulant que si l'un venait à décéder, l'autre réunirait les deux comtés. Chacun des assistants, la main sur les corps saints et les reliques, fit hommage avec serment aux jeunes princes, comme héritiers légitimes de son seigneur ; la plupart tinrent mal cet engagement.

« Arnould et Bauduin n'avaient pas atteint leur croissance et n'étaient point en âge de gouverner ; leur père en bonne intention, remit à son frère Robert le Frison, la tutelle de l'aîné et le gouvernement de toute la Flandre, après que le dit Robert eut fait hommage et juré fidélité à ses jeunes neveux : depuis il oublia Dieu et enfreignit son serment.

Le comte Bauduin mort, son corps fut inhumé en l'abbaye d'Hasnon qu'il avait rebâtie. [5] »

[1] WAUTERS, *Revue d'histoire et d'archéol.*, t. IV, p. 104.

[2] DOM BAUDRY, *Ann. de l'abbaye de Saint-Ghislain*, publiées par DE REIFFENBERG. *Monuments.* t. I, p. 323.

[3] Sur la date de sa mort, voyez un travail de M. GACHET, dans les *Bulletins de la Comm. roy. d'hist.* 2e s., t. I, p. 185.

[5] GISLEBERTI, *chronica* t. I, p. 8.

Digitized by Google

Ce passage suggère la remarque suivante :

Par un acte non daté que l'on rapporte à l'année 1068 environ, le comte Bauduin de Mons réclama de son frère Robert-le-Frison appui et amitié pour son fils après sa mort [1]. Ceci confirme le récit de Gislebert.

Nous devons y relever une inexactitude, c'est-à-tort que le chancelier de Bauduin V affirme que Bauduin Ier de Mons assigna la Flandre à Arnould, son fils aîné, et le Hainaut à Bauduin, son fils cadet. Nous verrons plus loin que Arnould hérita des deux comtés.

Bauduin mourut selon les chroniqueurs le 17 juillet 1070. Vinchant nous a conservé les deux épitaphes suivantes sur ce comte :

La première, qui est très courte, paraît la plus ancienne :

BALDUINE COMES, QUI NOS ITA CLARIFICASTI
ADSIT CUM DOMINO VITA, SALUSQUE TUI.

L'autre est d'une rédaction plus récente :

OMNE GENUS HOMINUM MORS PESSIMA COGIT OBIRE.
EVADIT NULLUS, SITVE VIR AUT MULIER.
CEPIT ET IPSUM MORS, CUJUS HOC MEMBRA SEPULCHRO
SUNT SITA ; CEU POTERIS HOC TITULO LEGERE.
MONTENSIS BALDUINUS HIC EST, HOMO PACIS AMICUS,
OCTAVUM COMITEM FLANDRIA QUEM TENUIT.
OB QUE SUAM DICTUS BONUS EST MAGNAM BONITATEM,
QUA REXISSE SUAM DICITUR HIC PATRIAM.
ARMA SUA SIQUIDEM NON TEMPORE BELLICA QUISQUAM
AUT GLADIUM, AUT FUSTEM FERRE NECESSE HABUIT.
OSTIA NON FURES AUSIQUE FERIRE DOMORUM,
RAPTORES NULLOS TUNC POPULUS TIMUIT.
RUSTICUS ARVA COLENS LINQUEBAT ARATRO LIGONES,
ET CAPULOS CAMPIS ; PERDIDIT AC NIHILUM :
RICHILDEM DUXIT HIC, HANNONIAE COMITISSAM ;
HINC ETIAM COMES HANNONIENSIS ERAT.
HAC UXORE DUOS NATOS SIBI PROGENERAVIT,
QUI POST FLANDRENSES AMBO FUERE DUCES.
BALLIVOS STATUIT VIRGAS QUOQUE FERRE NITENTES
LONGAS ET RECTAS JUSTITIAE TITULO.
HIC NISI TRES ANNOS REGNANS EST MORTUUS ANNO
MILLESIMO DOMINI SEPTUAGE QUE GESIMO.
ATQUE APUD HANNONIUM TUMULATUS COENOBIO ISTO,
QUOD PRIUS INFANDOS NUNC MONACHOS RETINET [2].

[1] *Acta Sanctorum martii*, t. II, p. 104.
[2] *Annales du Hainaut*, t. VI.

Digitized by Google

Richilde mourut en 1086 au monastère de Messines, où elle s'était retirée en 1083. Elle fut inhumée en l'abbaye d'Hasnon auprès de son second mari. Vinchant donne son épitaphe en ses termes :

CONTINET INGENUAE BREVIS URNA HAEC OSSA RICHILDIS.
FLANDRINA OCTAVA QUAE COMITISSA FUIT.
CONJUX BALDUINI MONTENSIS NOBILIS OLIM,
FLANDRIAE ET HANNONIAE MAGNIFICI COMITIS.
POST MORTEMQUE VIRI LICET IPSA, TYRANNA FUISSET,
POST TAMEN EFFECTA EST MITIS ET INNOCUA.
POSTEA NAM SESE SOLITA EST AFFLIGERE DURE,
JEJUNANS, ORANS, SANCTA PATRANS OPERA.
ISTA MINISTRAVIT MENDICIS, ISTA LEPROSIS
SAEPE SUIS PROPRIIS SERVIIT ET MANIBUS.
HUNC SIBI POSTREMO TOTUM MUNDUM CRUXIFIXIT,
ET MUNDO PARITER HAEC CRUCIFIXA FUIT.
HASNONIENSE SOLUM SEPELIVIT CORPORIS ARTUS,
CONDENS HOCCE LOCO, CERNIS UBI HUNC TITULUM.
ANNO MILLESIMO, CENTENO, BIS MINUS OCTO
SUSTULIT HANC IDUS MARTIS ERIPUIT [1].

Bauduin et Richilde laissèrent deux fils, Arnould et Bauduin dont nous allons parler, et une fille Agnès. Miræus a publié un acte par lequel le comte de Flandre Arnould, avec le consentement de sa mère Richilde, de son frère Bauduin et de sa sœur Agnès, donne à l'abbaye de Saint-Hubert l'alleu de Summoulum, situé en Ardenne [2].

La date fait défaut, on la fixe à l'année 1069 environ. Ne faut-il pas plutôt la placer après la mort de Bauduin Ier, c'est-à-dire après le 17 juillet 1070. Ceci serait plus juste, car on ne comprend pas l'intervention de ces personnages encore très jeunes, du vivant de leur père.

---

[1] VINCHANT, *ann. du Hainaut*, t. VI
[2] *Opera diplomatica*, t. IV, p. 185.

Digitized by Google

§ II.

ARNOULD, comte de Flandre et de Hainaut.

Gislebert, et après lui les autres historiens du Hainaut, disent que Bauduin de Mons laissa le comté de Flandre à Arnould et le Hainaut à Bauduin II. Or, nous voyons en 1070 figurer Arnould comme comte de Hainaut dans un acte de donation faite à l'abbaye de Saint-Ghislain, par un nommé Albert, de sa sœur Richilde et de sa postérité [1].

Arnould selon la *Flandria generosa* avait quinze ans à la mort de son père.

Voici ce que dit Gislebert de son règne très-court.

« Robert était un brave et puissant homme de guerre, mais malicieux et d'une perfidie obstinée. On lui avait confié la Flandre et le jeune comte, son seigneur et neveu ; il en profita pour s'attacher presque tous les nobles et les habitants des bourgs, et ayant par ruse obtenu leur foi, n'eut pas honte d'usurper le comté et de chasser son seigneur Arnould de l'héritage appartenant à celui-ci.

« Arnould chercha refuge et secours près de sa mère la comtesse Richilde, de son frère Bauduin, et des nobles Hennuyers : par leur conseil, il alla trouver son seigneur et oncle, Henri, roi de France, qui l'arma chevalier, quoique bien jeune encore, et recevant sa plainte, cita Robert en cour de justice. Robert, peu assuré de la bonté de sa cause, ne tint compte de la citation, et persévérant dans son iniquité, n'hésita point à garder la Flandre, en dépit des continuelles attaques de Richilde et des Hennuyers, comme des menaces du roi de France.

[1] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, d^s *Mém. et publ. de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2^e^ serie. t. IX. p. 419.

Digitized by Google

« Celui-ci irrité de la spoliation d'Arnould, mit en mouvement son armée et vint en Flandre; Arnould et Richilde l'accompagnaient, suivis de leurs troupes. Robert à la tête des Frisons et des Hollandais, marcha résolument au devant des Français et des Hennuyers auxquels s'étaient joints de nombreux soldats d'autres contrées. Les armées se rencontrèrent en un lieu nommé Cassel: comme elles combattaient avec vigueur dans un rapide mouvement en arrière que firent les Flamands, Robert fut pris par les Hennuyers. Mais il advint que Richilde accourue sur le théâtre de l'action pour animer les siens, tomba aux mains des Flamands. Ceux du Hainaut, écoutant trop le vif chagrin que leur causait la captivité de leur comtesse, relâchèrent bien vite Robert pour qu'elle leur fut rendue.

Tous deux ayant donc recouvré leur liberté, les Flamands recommencèrent la bataille; grand nombre de Français et d'Hennuyers y périrent, entre autres Arnould, l'héritier légitime de la Flandre, tué par un de ses hommes liges nommé Gerbodon.

« La victoire fut pour Robert, qui déjà puissant, le devint bien plus encore. Richilde, pleurant le trépas de son fils, regagna le Hainaut suivie des siens: inconsolable de la perte de la Flandre, elle demeura avec son autre fils, Bauduin, l'ennemie de Robert, lui suscitant toutes les agressions en son pouvoir[1] ».

La bataille de Cassel ou plutôt de Bavinchove, près de Cassel, fut livrée le 22 février 1071.

---

[1] *Mémoires de la soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XIV, pp. 11 et 13. — *Chronique de Gislebert.*

Digitized by Google

§ III.

BAUDUIN II, *dit* DE JÉRUSALEM, COMTE DE HAINAUT.

Bauduin, fils de Bauduin de Mons et de Richilde, devint en 1071, héritier du comté de Hainaut.

Un acte de l'année 1091, relatif à une acquisition faite par l'abbaye de Crespin au village de Sébourg, est daté de la vingtième année de la domination de ce comte *(Comitatus Balduini comitis vigesimo)* [1].

Ce comte gouverna le Hainaut avec sa mère Richilde; des chartes de 1073 et 1076, portent qu'elles ont été faites ; *regnante Richilde comitissa de Hainau cum Balduino filio ejus* [2]. D'ailleurs, dans les chartes depuis 1070 jusqu'en 1086, on trouve toujours Bauduin cité avec sa mère Richilde, soit que celle-ci exerçât en fait une autorité réelle sur le Hainaut, soit que son fils ait par amour filial, voulu associer son nom à ses principaux actes.

Un diplôme que l'on trouve aux archives nationales de Paris et dont M. Alph. Wauters a signalé l'existence, mérite d'être rappelé ici. Il est de l'année 1071, et fut scellé à Maurois près de Cambrai. Le roi des Français, Philippe, à la demande d'Hélinand, évêque de Laon, confirme à la cathédrale de cette ville la possession de ses biens. Ce fut probablement lors de l'expédition que le monarque français entreprit pour venir en aide à la comtesse Richilde, contre le comte Robert-le-Frison, que cet acte fut scellé. « Aucun évènement important, dit à ce propos M. Wauters, n'est entouré d'autant d'incertitude que la lutte qui éclata entre Robert-le-Frison et la comtesse Richilde. Les auteurs contemporains ne la racontent qu'en termes assez

[1] DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 466. — MIRÆUS ET FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 188.

[2] DUVIVIER, op. cit , p. 425 et p. 434.

Digitized by Google

concis, tandis que les écrivains postérieurs entassent à ce propos, comme à plaisir, une foule de détails dont la plupart peuvent facilement être argués de faux. C'est ainsi qu'une chronique flamande de rédaction assez tardive, et dont l'auteur voulait relever autant que possible la gloire de ses compatriotes victorieux, énumère les Français de l'Anjou, du Poitou, du Berry, parmi ceux qui suivirent à Bavinchove les étendarts du roi Philippe[1]. Notre charte, si elle date de la première expédition de ce monarque contre la Flandre, suffirait pour faire justice d'une pareille exagération, car il n'y figure aucun dignitaire ecclésiastique appartenant au pays situé au-delà de la Seine.

« Mais nous serions plus tenté de croire qu'elle fut rédigée pendant la seconde expédition, celle qui suivit la défaite de Richilde et se termina par une prompte et honteuse retraite, que l'on attribua à la défection de l'évêque de Paris et du comte de Boulogne.

« Voici les motifs sur lesquels ma conviction est basée; le Cambrésis étant situé dans l'Empire, le roi de France ne peut y être entré que faute de pouvoir prendre un autre chemin, afin de joindre ses forces à celles de Richilde. Or, un cas pareil ne peut s'être présenté qu'à la suite de la bataille de Bavinchove, lorsque Robert, enorgueilli de sa victoire, eut rangé sous ses lois non-seulement la Flandre, mais encore l'Artois qui en faisait alors partie. Le Hainaut et Valenciennes restant fidèles à la comtesse, le roi, en pénétrant dans le Cambrésis, se trouvait à proximité de la contrée ou Richilde défendait encore ses droits et ceux de son fils Bauduin.

« La présence de Philippe Ier à Marcuil s'explique donc de la manière la plus naturelle. On voit que rien ne serait plus précieux pour l'histoire de cette époque, que la possession d'un plus grand nombre de diplômes du temps, et qu'il n'était pas inutile de s'assurer s'il n'en existait pas encore qui pussent offrir des indices de nature à éclaircir nos doutes[2].

[1] *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 60.

[2] Bull. de la com. roy. d'hist. 4e série, t. II, pp. 88, 89.

Digitized by Google

Après la mort de sa mère en 1086, le comte Bouduin II gouverna seul le Hainaut ; on posséde des chartes de lui jusqu'en 1096.

Il avait épousé en 1084, Ide, fille de Henri, comte de Louvain.

Bauduin cédant à l'impulsion qui, au cri de *Dieu le veut*, portait toute la noblesse vers la Terre-Sainte, alors aux mains des infidèles, avait résolu de prendre la croix. Pour exécuter ce projet, il avait besoin d'argent. L'évêque de Liége, Otbert, cherchait depuis longtemps à acquérir le Château et la Châtellenie de Couvin qui confinait à sa principauté ; ce domaine était possédé alors par notre comte comme dépendance de son patrimoine.

Les négociations entamées à ce sujet entre les deux parties aboutirent ; le 14 juin 1096, l'acte de vente fut passé solennellement à Liége, en présence d'un grand nombre de dignitaires de la cour épiscopale et par le ministère de Régnier, avoué de l'église de Saint-Lambert. Cet acte est important pour la chronologie des comtes de Hainaut, il nous parait nécessaire de l'examiner en détail.

Otbert, évêque de Liége, y déclare qu'il a fait cette acquisition du comte Bauduin, pour mettre un terme aux brigandages exercés par les gens du château de Couvin sur le territoire de l'évêché. Il est donc convenu avec le dit comte, que celui-ci livrerait le château à Sainte-Marie et à Saint-Lambert, (c'est-à-dire à l'église de Liége) à telle condition que l'évêque conférerait à ses deux fils deux prébendes de l'église de Saint-Lambert, et donnerait à l'aîné d'autres prébendes de tous les autres monastères, et en outre la dignité de *Coustre* après le décès d'Urzon, le titulaire actuel. Au décès de l'aîné, l'autre devait obtenir cette charge et les prébendes attribuées à son frère. En outre, l'évêque de Liége devait payer au comte de Hainaut 50 marcs d'or. L'évêque ajoute qu'il a accepté d'autant plus volontiers cette convention que Bauduin, mû par la grâce divine, avait résolu de partir avec d'autres preux chrétiens pour Jérusalem [1]

[1] S. Bormans *Cartulaire de la commune de Couvin*, pp. 1, 5. — Nous reproduisons cet acte dans nos pieces justificatives.

Digitized by Google

C'est donc après le mois de juin 1096, que Bauduin II quitta son comté pour aller participer à la première croisade. En effet, à partir de cette époque, on ne rencontre plus son nom dans les actes du comté. Une lettre de Manasses, archevêque de Rheims, de 1096, est adressée au clergé du diocèse de Cambrai, aux comtes Bauduin de Mons, Godefroid de Louvain et Thierri d'Avesnes, pour les engager à obéir à Manassès, qui doit prochainement être consacré évêque de Cambrai [1].

C'est avec la charte du 14 juin le dernier acte où il soit question de la présence du comte dans le Hainaut.

Bauduin II partit pour la Terre-Sainte où il mourut après la prise d'Antioche, en 1098.

Ide ou Ida, sa femme, qui gouverna ses états, se rendit alors à Rome pour s'informer du sort de son mari.

A son retour, s'échangea une correspondance que Baluze a publiée et qui fut écrite peu de temps avant l'arrivée de la nouvelle de la prise de Jérusalem, 15 juillet 1099.

Par la première lettre Manassès, compétiteur de Gaucher à l'évêché de Cambrai, supplie Lambert, évêque d'Arras, de jeter l'interdit sur les terres de la comtesse de Mons qui ne cesse de le poursuivre et de le tracasser [2].

Ida, invoquant son amitié, écrivit à l'évêque d'Arras pour le prier d'interposer ses bons offices, pour que ses domaines ne soient pas frappés d'une sentence d'excommunication [3].

Mais Manassès, archevêque de Reims, enjoignit à l'évêque Lambert de jeter immédiatement l'interdit sur les terres de la comtesse de Mons [4].

Ide, comme nous le verrons au paragraphe suivant, gouverna le Hainaut pendant la minorité de son fils

Les descendants de Bauduin de Jérusalem et d'Ide de Louvain sont assez nombreux. Ce sont :

1° Bauduin, qui suit, fut comte de Hainaut,

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. v, p. 295.
[2] Baluze, *Miscellanea*, t. v, pp. 318, 319.
[3] Ibid... . t. v, p. 314.
[4] Baluze, *Miscellanea*, t. v, p. 318.

Digitized by Google

2° Arnould (*Arnulphus*) cité dans des actes de 1095 avec sa mère et ses autres frères ; *presente et annuente uxore ipsius Ida cum filiis suis Baldewino, Arnulpho, Lodewico Heinrico*[1]. » Il épousa Béatrice fille de Walter, seigneur du Rœulx.

3° Louis (que Vinchant et d'autres nomment à tort *Simon*), devint chanoine de Liége, en conformité de l'acte de vente du château de Couvin du 14 juin 1096[2]. M. Bormans dit qu'il fut en outre prévôt de Cincy[3].

4° Henri, fut également chanoine de Liége. Les historiens du Hainaut rapportent qu'il mourut jeune.

5° Ide qui épousa Gui, seigneur de Chièvres. Ils eurent une fille, Ide de Chièvres, qui épousa en premières noces, Gilles de Chin, dont elle eut une fille, en deuxième lieu, Rasse de Gavre, dont elle retint aussi une fille, et en troisième, Nicolas de Rumigny, auquel elle donna deux fils et trois filles[4].

Le roman en vers de Gilles de Chin contient les passages suivants sur le mariage de l'illustre chevalier avec Ide de Chièvres :

A Chierve avoit une pucèle
Domisons ot non, fut bèle.
. . . . . .
A Cierve en est Gillez venus.
Moult ricement fut receus ;
La pucèle li fait grant feste,
Car moult estoit sage et honeste.
. . . . . .
Puis fait ses amis assambler,
Quant termez fut del espouser ;
A Chievre vont sans démourée,
A grant joie l'a espousée[5].

[1] Bormans, *cartulaire de Couvin*, p. 2.
[2] Bormans, *cartulaire de Couvin*, p. 1.
[3] Ibid. p. 2, note 8.
[4] Devillers. *Notice historique et archéologique sur la ville de Chièvres* dans les *Annales du cercle Archéologique de Mons*, t. VII, p. 166.
[5] De Reiffenberg, *Monuments*..... t. VII. pp. 163, 164.

Digitized by Google

Quant à Ide, mère de la dame de Chièvres, elle se remaria à Thomas, seigneur de Male et de Coucy.

6° Alix, qui fut mariée à Hugues de Rumigny.

7° Richilde, Chanoinesse de Maubeuge, épousa en 1112 Amaury, comte de Montfort, connétable de France.

Les vers 5268, 5273 et 5274 du poëme cité plus haut, rapportent qu'après un tournoi où il fut blessé, Gilles de Chin retourna à Chièvres, ou il demeura jusqu'à sa guérison.

Puis s'en va à Chierve la nuit.

. . . . . .

Gilles de Chin en sa maison séjourna tant qu'il fut guaris.

Digitized by Google

§ IV.

BAUDUIN III, Comte de Hainaut.

A Bauduin II succéda son fils aîné nommé comme lui Bauduin. Celui-ci est mentionné dans un acte du mois d'octobre 1101 dont voici la substance; Henri, empereur des Romains, annonce à l'évêque de Bamberg, que le duc Godefroid, le comte Bauduin et quelques autres de ses fidèles, l'ayant averti que le comte de Flandre avait envahi l'évêché de Cambrai, il avait décidé de réunir des troupes à Tongres à la Toussaint pour marcher contre ce prince[1].

En 1103, on rencontre l'acte de confirmation émanée de Manassès, archevêque de Reims, de la donation de l'église de Saint-Saulve, à Valenciennes, faite à l'abbaye de Cluny par le comte de Hainaut et par sa mère Ide[2].

Bauduin épousa jeune encore Yolande, fille de Gérard, comte de Gueldre[3].

Le comte de Hainaut Bauduin et Yolande, sa femme, accordèrent en 1114 une paix ou charte communale à la ville de Valenciennes[4].

Bauduin III confirma en 1117 la donation faite par Bauduin de Jérusalem, son père, à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. II, p. 67.

[2] Doutreman, *Histoire de Valenciennes*, appendice — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 957.

[3] Gisleberti *chronica*, t. I, p. 79.

[4] Ce document est publié avec une traduction romane ancienne dans les *Mémoires historiques sur l'arondissement de Valenciennes* t. II, pp 171 et ss.

Digitized by Google

de l'alleu de ce nom, de plusieurs serfs ou serves ainsi que de l'église de Saint-Pierre à Mons [1].

A ces quelques actes se bornent à peu près toutes les chartes de ce comte; Bauduin mourut en effet, jeune encore, mais déjà chevalier [2], en 1120. Ce comte fut inhumé en l'église de Sainte-Waudru à Mons, selon Vinchant et De Boussu.

Du Mont de Holdre, qui est du même avis, fait cette remarque :

« Il faut attribuer à ces incendices que l'église de Sainte-Wau-
« dru a souffert deux ou trois fois, que l'on ne retrouve point la
« sépulture épitaphe du dit Bauduin, comme aussi de plusieurs
« grands hommes qui y furent inhumés; l'on est cependant
« hors de doute qu'il y fut enterré. »

On voit d'après ceci, que le tombeau de Bauduin III n'a pas été placé lors de la construction de l'église actuelle, et que son existence n'est mentionnée que par l'épitaphe de son fils [3].

Bauduin laissa de Yolande de Gueldre plusieurs enfants ; citons :

1° Bauduin, qui fut comte de Hainaut sous le nom de Bauduin IV.

2° Gérard de Hainaut, comme cadet, eût les alleux situés dans le pays Avalois, provenant du chef de sa mère Yolande, c'est-à-dire, les comtés de Dodewerde et de Dalhem. Il eut un fils Henri qui fut un preux chevalier [4].

3° Ide ou Yolande de Hainaut, épousa Roger III, sire de Toégny, elle mit au monde trois fils, Raoul, Roger et Bauduin, guerriers d'élite et de grand renon, et un quatrième, Geoffroi, clerc pieux, honnête et lettré. Bauduin, élevé en Hainaut et fait chevalier par le comte, son oncle maternel, habita toujours le

[1] Devillers, *Mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 108.

[2] Gislebert, t. i, p. 88

[3] Chalon, *Notice sur les tombeaux des Comtes de Hainaut, inhumés dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, p. 14-15.

[4] Gislebert, t. i, p. 88.

Digitized by Google

Hainaut avec lui. Ses belles qualités se développaient merveilleusement de jour en jour ; son cœur était doux, sa main libérale ; mais au retour d'un pélérinage à Soissons, il mourut, laissant les plus vifs regrets à son oncle et à toutes les classes de la population en Hainaut Son corps apporté à Valenciennes, y reçut la sépulture dans le monastère de Saint-Jean. Geoffroi, le clerc qui habitait parfois le Hainaut avec le comte et son fils, fut enlevé par une maladie au Quesnoy et honorablement inhumé près de lui. Leur frère aîné Raoul, eut un fils, Roger, qui hérita de ses biens [1]. »

4° Richilde de Hainaut épousa Evrard Radoul ou Radulphe, châtelain de Tournay, etc., qui restaura vers 1155 l'abbaye des Prémontrés de Château-l'abbaye, où il fut inhumé peu après [2].

La comtesse Yolande, devenue veuve, jouit longtemps du Hainaut, à titre de douairière, et à cause du bas âge de son fils Bauduin [3]. Elle épousa un seigneur de ses vassaux, Godefroid de Bouchain, châtelain de Valenciennes, qui en cette qualité jouissait de l'Ostrevant. Il possédait en outre Ribemont, Origny et Château-Porcien. Yolande lui donna un fils, Godefroid et une fille Berte. Le comte Bauduin IV, acquit d'eux en bonne forme la châtellenie de Valenciennes et tout leur héritage, tant en Ostrevant qu'en Cambrésis, Godefroid mourut sans hoir de son corps : Berte sa sœur épousa d'abord un comte de Duras, puis Gilles de Saint-Aubert, dont elle eut un fils appelé Gérard, et une fille mariée à Nicolas de Barbançon cité plus haut [4].

M. Duvivier a publié [5] un acte par lequel le prévôt Lambert renonce en faveur de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, à

[1] *Mémoires de la Société hist. et littér. de Tournay*, t. XIV, p. 87.

[2] Voyez pour leur descendance, le travail de M. le comte P. du CHASTEL DE LA HOWARDERIE, *Notices généalogiques tournaisiennes dressées sur titres*, t. I, p. II.

[3] *Mémoires de la Société hist. et littér. de Tournay*. t. XIV, p. 87.

[4] Id. id. id. p. 89.

[5] *Mém. et public. de la Soc. des Arts, des Sciences et des Lettres du Hainaut*, 2e série, t. IX, p. 544.

Digitized by Google

toutes prétentions sur le village de Bougnies, en présence d'Ansellus, archidiacre de Hainaut, et de Godefroid de Bouchain qualifié dans ce document de comte des Montois *(presente comite Montensium Godefrido)* ou de Hainaut, par suite de son mariage avec la veuve de Bauduin III. Cet acte ne porte pas de date; mais remarque justement M. Duvivier, il est postérieur à l'an 1120, époque de la mort de ce comte. D'autre part Ansellus, archidiacre de Hainaut, avait cessé de l'être en 1127, et Gossuin d'Avesnes, l'un des signataires, décéda en 1127.

Digitized by Google

§ V.

BAUDUIN IV, Comte de Hainaut.

Bauduin, fils du comte Bauduin III et d'Yolande de Gueldre, était né en 1109[1]. Il était donc encore mineur à la mort de son père en 1120, puisqu'il n'avait pas encore atteint sa 12me année.

Sa mère Yolande de Gueldre qui, comme nous l'avons vu, s'était remariée avec Godefroid de Bouchain, paraît avoir gouverné le Hainaut comme tutrice de notre comte.

Bauduin IV porta au début de son règne le surnom de *le Jeune*. Le plus ancien acte émané de ce prince est de l'année 1138. Il y confirme, comme comte de Hainaut, à l'abbé Guarin et aux religieux de Vicogne, toutes les donations faites à ce monastère par ses vassaux[2].

L'année suivante, ce comte pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, accorda aux chevaliers du Temple de Jérusalem, le droit de relief que ses hommes lui devaient pour leurs fiefs[3].

Gislebert apprécie en ces termes la carrière de ce prince :

Le comte Bauduin, fils de Bauduin et d'Yolande, eut un règne laborieux : il lui fallut lutter à main armée de toutes part contre ses voisins, contre les plus puissants de ses vassaux, contre Thierri, comte de Flandre et sa femme Sibylle, fille du comte d'Anjou. Avec l'aide de Dieu, il maintint son rang et l'intégrité de son héritage. Il épousa une noble princesse, belle de taille et de visage, remplie de vertus, toute occupée de bonnes

[1] D'après le marquis Godefroy de Ménilglaise *Chronica Hanoniae* de Gislebert, t. II, p 197.

[2] Hugo, *Ordinis Præmonstaetensis Annales* t. II. preuves col. 684

[3] Devillers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Malte*. p. 118.

Digitized by Google

œuvres et des pauvres, Alix, fille de Godefroid, comte de Namur, et d'Ermesinde, sœur d'Henri de Namur et de Luxembourg.

« Les sœurs d'Alix mariées au duc de Zernighen et au comte de Rhetel, ayant reçu leur part en alleux à leur proximité, on accorda dans son contrat de mariage, qu'au décès de Henri, comte de Namur, elle recueillerait avec son époux, pour elle et leurs hoirs, les alleux du dit Henri, les fiefs, les terres censières. Après un grand nombre d'années, Bauduin et Alix acquirent les parts d'alleux appartenant à deux autres sœurs de celle-ci, mariées au sire de Rozoit et au sire d'Espinoy.

« Ainsi, du vivant du comte Henri, Bauduin et Alix devaient posséder déjà trois parts, au moins dans les alleux. Néanmoins, afin de conserver la paix, on convint qu'Henri, comte de Namur, de La Roche et de Luxembourg, les retiendrait sa vie durant, et qu'après lui, tout reviendrait sans contestation à Alix, alleux, fiefs et autres terres. Par suite, Henri fit, non pas une, mais mainte et mainte fois, promettre féauté et rendre hommage à Bauduin et à Alix par ses sujets, chevaliers, nobles, gens de sa maison, sergents et bourgeois, tant du Namurois que de Durbuy, La Roche et Luxembourg, y ajoutant sa propre garantie et ses serments.

« Après la mort du comte de Luxembourg, son oncle maternel, il recueillit ce comté.

« La moitié des alleux lui advinrent par droit héréditaire, du chef de sa mère Ermesinde, et le fief, c'est-à-dire la dignité comtale, Thionville, les avoueries de Saint-Maximin, de Trèves et de Saint-Willibrord, d'Echternach, à défaut d'hoir mâle du dit oncle, par grâce spéciale de l'empereur des Romains. Sa cousine germaine, fille du comte Guillaume, les lui disputait, mais fut déboutée complètement. Elle partagea avec lui les alleux, et épousa le comte de Grandpré, dont elle eut un fils Henri, dit Walfflart, brave chevalier [1] ».

[1] Cette traduction de Gislebert est empruntée à la publication faite par le marquis Godefroid de Ménilglaise, dans les *Mém. de la Société hist. et litt. de Tournai*, t, XIV. pp. 93 et 95.

Digitized by Google

Bauduin mérita le surnom de le Bâtisseur, à cause des nombreuses forteresses qu'il éleva dans le Hainaut.

Par une charte de 1170, Bauduin approuva l'abandon fait par Ghislain, châtelain de Beaumont, et ses fils, Ghislain et Gossuin, en faveur de l'abbaye d'Alne, de tous les droits qu'il pouvait réclamer sur l'alleu que Sara de Beaurieu avait cédé à ce monastère [1].

« Vers la fin de l'année 1171, le comte Bauduin était à Mons gravement malade, dit Gislebert. Appréhendant sa fin prochaine, et désireux de pourvoir au salut de son âme, il fit des dispositions relativement à certains droits dont il jouissait à Mons et à Valenciennes, et qui grevaient durement tous les habitants de ces villes, il voulut les rendre moins onéreux et leur donner une forme meilleure. Ainsi, à Mons et à Valenciennes, c'était chose due et passée en coutume, qu'à l'arrivée du comte et durant son séjour, les matelas et les ustensiles de cuisine fussent fournis de chaque maison et apportés pour son service et celui de sa suite. Le comte Bauduin statua du consentement des deux villes, qu'elles l'approvisionneraient des matelas et ustensiles de cuisines nécessaires.

« A Valenciennes, les écuelles doivent être procurées, avec ces ustensiles, mais non à Mons. D'autre part, au maire de Mons incombe de fournir le seau pour le puits du château, et au châtelain la corde. A Mons, la charge des matelas et des ustensiles n'atteint point les maisons des clercs, des dames des chevaliers, les brasseries de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, les manoirs des deux avoués, les maisons joignant le fossé qui entoure la ville, depuis la porte voisine de Saint-Germain jusqu'à celle du marché, enfin les maisons de ceux qui ont des offices héréditaires en la cour du comte. A Valenciennes, l'exemption porte sur les maisons des clercs, des chevaliers, des officiers héréditaires du comte, et sur les manoirs du lieu appelé le château.

[1] DEVILLERS, *Cart. de l'abb. d'Alne*, dans les *Ann. du c. arch. de Mons* t. IV, p. 382.

Digitized by Google

« La maladie du comte se prolongeant, il fit remise entière de certains droits de winage à Marchipont et à Denain. Elle s'aggrava au point d'amener sa mort. On l'inhuma devant le maître-autel de Sainte-Waudru, au milieu de la désolation et des lamentations générales, le septième jour après la Toussaint de l'année 1171[1] ».

Voici les renseignements que M. Devillers, dans son important mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, donne sur ce monument funèbre.

« Le tombeau de Bauduin IV, époux d'Alix, était fort remarquable. Il se trouvait en face de la chapelle de Saint-Vincent, (aujourd'hui du Sacré-Cœur de Jésus), dans le bas côté gauche du chœur. Un ancien annaliste, Jean Doudelet, s'exprime ainsi, à propos de ce tombeau.

« Au mois d'octobre 1171, le comte Bauduin l'édiffieur estant « fort oppressé de maladie à cause de sa devant dite fortune « et bleschure[2], voyant que la mort lui estoit proche, vou- « lant pourvoir au salut de son âme fit plusieurs belles ordon- « nances en le présence de son fils Bauduin. Il trespassa peu « de jours après en la ville de Valenchiennes, et fut ensépul- « turé à très grande révérence et honneur en l'église de Sainte- « Waudru, à Mons, en l'allée ou gallerie. *(Carolle)* du chœur « au septentrion devant la chapelle Saint-Vincent. Sa tombe est « de marbre noir poli, et sa représentation faite à l'antique; « ayant ses deux mains ouvertes, comme ungs. François et ung « crancelin d'or sur son chef. »

« Son épitaphe en latin gravé en son sarcul de plomb, est « tel qui s'en suit :

BALDUINUS HIC REQUIESCIT COMES HANNONIENSIS, CUJUS PROAVUS FUIT BALDUINUS HASNONIENSIS, QUI EX RICHILDE GENUIT BALDUINUM HYEROSOLIMYTANUM.

ILLE BALDUINUS GENUIT BALDUINUM, QUI IN HAC HUMATUS EST ECCLESIA, ANTE CHORUM, EX ALDA SORORE GODEFRIDIS DUCIS LOVANIENSIS.

[1] GISLEBERT, *Chronica Hanoniae*, édition citée t. I, pp. 156 et ss.

[2] Le comte Bauduin était tombé, avec plusieurs seigneurs de sa suite, d'un échafaudage dressé au palais de la Salle, qu'il faisait construire à Valenciennes.

Digitized by Google

ILLE EX IOLENDE GENUIT HUNC BALDUINUM, VIRUM ANIMOSUM ET FORTEM, JUSTICIE ET PACIS AMATOREM, ERGA SUBDITIS HUMILEM, CONTRA HOSTES REBELLEM, QUI HANC ECCLESIAM SANCTE WALDETRUDIS TERTIO CONCREMATAM EDIFICAVIT, ECCLESIAM SANCTI QUOQUE. VINCENTII SENOGIENSIS PLUMBO TEXIT, ET CASTRILOCUM MURO CINXIT, ET SUPER PORTAM BASILICAM SANCTI SERVATII EDIFICAVIT, IN VALENCENIS AULAM, ET MUROS CIRCA VILLAM EREXIT. IN BELLOMONTE MUROS CIRCA TURRIM CONSTRUXIT • BINCHIUM, HAYMONIS-QUERCETUM, BUCCINIUM CASTRUM, RAMIS, AATUM A FONDAMENTIS CONDIDIT, ET TURRIBUS ET EDIFICIIS MUNIVIT, ANNO INCARNATIONIS DOMINI 1171. ETATIS VERO SUE 62. 4 NONAS NOVEMBRIS OBIIT. REQUIESCAT IN PACE. AMEN. »

« On lisait une traduction française de cette épitaphe, sur la devanture du mausolée. Plusieurs auteurs ont transcrit cette traduction, et chacun d'eux l'ayant donnée avec des variantes, nous devons croire qu'elle fut renouvelée à plusieurs époques. Ayant donné le texte original gravé sur le cercueil même, nous renvoyons pour les diverses traductions aux ouvrages désignés en note[1].

« La statue de Bauduin IV, couchée sur sa tombe, était peinte. Ce comte portait sur le haut du front, un cercle d'or, enrichi de pierreries, sans fleurons; il était de haute taille, d'une mine majestueuse, le visage long, mais assez rempli, le nez long, avec la barbe et les cheveux noirs, courts et crépus; les cheveux peu pendants et tortillés derrière le cou, laissant l'oreille découverte; il était vêtu d'une robe bleue descendant jusqu'à mi jambe, dont le bas, le haut et le tour du col étaient ornés d'une broderie d'or de la hauteur de huit doigts; sous ce vêtement, une espèce de chemise battait jusqu'aux pieds et un manteau pourpre achevait ce costume.

« Cette curieuse description que nous a laissée Du Mont de Holdre, du tombeau de Bauduin l'édificateur, doit bien en faire regretter la destruction. Nous ajouterons pour compléter cette description, qu'il y avait au-dessus de ce tombeau, un portrait de saint Bernard, en mémoire de l'estime réciproque qui exista entre ce saint personnage et le comte Bauduin IV.

[1] VINCHANT, VI, p. 304. — RUTEAU, p. 242. — DE BOUSSU, p. 47. — HOSSART, I. p. 275.

Digitized by Google

Alix ou Aelis de Namur était morte à Valenciennes au mois de juillet 1169, des suites du saisissement qu'elle éprouva de la chute que son mari fit du haut d'un échafaudage de la *Salle* de Valenciennes. Son corps fut rapporté à Mons et inhumé dans la crypte de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Sainte-Waudru[1]. Son tombeau en granit des Vosges existe encore.

Les membres de la fabrique de l'église de Sainte-Waudru ont fait replacer en 1836, le sarcophage de la comtesse Alix à l'endroit d'où le vandalisme révolutionnaire l'avait fait disparaître.

Sur le socle on lit cette inscription moderne :

HOC MONUMENTUM
AELIDIS COMITISSAE
ANNO M. DCC XCVIII
IMPIETATE DIRUTUM
HUJUS ECCLESIAE CURATORES
RESTITUERE.
M. DCCC XXXVI.

Le sarcophage porte cette antique épitaphe :

Sur la bordure :

✠ ME LIGAT AD LAPIDEM
COMITISSAM MORS AALIDEM
QUI LEGIS, ADDO FIDEM,
CRAS TIBI FIET IDEM.
QUID MICHI FAMOSE
DAT FAMA? GENUS GENEROSE?
QUID MIHI FORMOSE
FORMA NITORQUE ROSE?
FAMA TEPET GENERI
DOLOR EST SPECIEM REMOVERI
SICQUE DATUR FIERI
NON HODIE QUOD HERI.
FINIS ADEST JULIO
CUM NULLA REL ALTERA FIO.
MATRIS HUMI GREMIO
MORE LOCATA PIO.
VERBI INCARNATI ANNO
M. C. SEXAGESIMO NONO.

Sur la Croix :

✠ SANCTIS COGNATA,
NAMUCENSI STEMMATE NATA,
SANCTA SEQUENS FATA.
PLAUDO METENDO SATA.
QUISQUIS ADES, TECUM
VOLVASQUE NUNC TRAHO MECUM
DUM POTES, EST EQUUM
CE DARE DONA PRECUM.

La traduction de cette pièce dont le sens est assez difficile à

[1] GISLEBERT, édit. citée, t. I, p. 142.

Digitized by Google

saisir, vient d'être donnée d'une façon plus correcte et plus littérale par M. Gonzalès Decamps, avocat à Mons, dans une remarquable étude sur les Monuments de Mons. Nous lui empruntons cette traduction :

« La mort me lie à cette pierre, moi, la comtesse Alix. Toi qui lis ceci, ajoutes-y foi, demain il t'en arriveras de même. Que me servent maintenant, à moi si fameuse, la renommée ? à moi si illustre, la noblesse ? à moi si belle, la beauté et l'éclat de la rose ? La renommée que donne la race se refroidit et la douleur éloigne la beauté. Ainsi il est dans notre destinée de devenir autres aujourd'hui que hier.

« Le mois de juillet expire, lorsque je deviens rien ou plutôt une autre personne [1] et quand, suivant une pieuse coutume, je suis déposée dans le sein de la terre, notre mère, en l'an de l'Incarnation du Verbe mil cent et soixante-neuf.

« Unie par le sang à des saints personnages, issue de la noble famille des comtes de Namur, j'ai suivi de saintes destinées et je m'applaudis de moissonner ce que j'ai semé.

« Qui que tu sois, ici présent, encore que tu possèdes en toi ce que j'ai emporté avec moi, tant que tu le peux, (rappelles-toi) qu'il est juste de nous faire don de prières [2]. »

---

[1] On a trouvé dans les mots *cum nulla vel altera flo*, la doctrine de la métempsycose, de même que le fatalisme dans le vers *sancta sequens fata*. C'est une erreur ; les anciens humanistes du moyen-âge employaient souvent des expressions de l'antiquité pour traduire des idées chrétiennes. La renaissance des lettres n'avait pas encore enrichi la langue monastique. Le poëte a sacrifié pour un contraste sa pensée qui était : Ma vie corporelle s'anéantit et ma vie spirituelle commence. De même, il est facile de comprendre qu'ici les *fata* ne sont pas des destins du paganisme, mais les grâces particulières qu'Alix possédait par les prières de ces saints personnages à qui elle était unie par le sang.

[2] Gonzalès Decamps. — *Visite des Monuments de Mons par la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc de Gand, le jeudi 30 août 1877*, p. 13.

Digitized by Google

La comtesse Alix eut de son mari Bauduin IV quatre fils : Bauduin, Godefroid, Bauduin, Henri et trois filles « remarquablement belles et vertueuses, dit Gislebert[1] : Yolande, Agnès, Laurette.

1° Bauduin, mourut fort jeune et fut inhumé à Binche dans l'église de Sainte-Marie.

2° Godefroid, devenu l'aîné, beau et doux jeune homme, chéri de tous, épousa la très-noble Éléonore, fille de Raoul, comte de Vermandois. Il avait à peu près seize ans et allait être fait chevalier, quand frappé à Mons d'une maladie mortelle, il succomba, et reçut la sépulture dans le chœur des dames de Sainte-Waudru.

3° Bauduin V, comte de Hainaut, qui suit.

4° Henri épousa Jeanne de Cisoing et eut deux fils dont l'un est Philippe qui suit, et l'autre, Bauduin, qui mourut jeune. Henri fut enterré dans l'église de Sebourg.

On y voit encore son tombeau au-dessus duquel se lit l'inscription suivante, sur un écriteau adossé à la muraille :

« CHY GIST HENRY, SIRE DE SEBOURG, FILS DE BAUDUIN, COMTE DE « HAINAUT, ET DE LA COMTESSE AELIS, ONCLE A L'EMPEREUR DE CONSTAN- « TINOPLE ET AU ROI DE FRANCE. PRIEZ POUR SON AME. L'AN 1176. »

Et plus bas :

« RESTAURÉ PAR LE MARQUIS DE COSTE 1837. »

Il y a erreur dans la date de cette épitaphe, car en 1188, Henri, frère du comte de Hainaut, à la demande de l'abbé Hugues et des religieux de Crespin, exempta de toutes tailles les biens que ce monastère possédait à Sebourg[2]

Au mois de novembre 1199, ce même Henri, oncle de Bauduin de Constantinople, remit au monastère de Saint-Saulve, près de Valenciennes, les tailles et les terrages qu'il levait sur quelques possessions de ces religieux[3].

[1] « et filias omni decore, omnique morum honestate ornatas » GISLEBERT, t. I, p. 100.

[2] RAISSIUS, *Cœnobiarcha Crispiniensis*, p. 53.

[3] LEBOUCQ, *Histoire de la terre et vicomté de Sebourg*, p. 197.

Digitized by Google

Henri est cité comme témoin, en 1197, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis, par son neveu Bauduin VI de Hainaut [1]. Au surplus, il figure dans des chartes par lesquelles il donne une partie de la dime d'Angre à l'abbaye de Ghislenghien, en 1204 et en 1207.

Le fils aîné de Henri et de Jeanne de Cisoing, Philippe de Hainaut, fut seigneur de Sebourg, d'Angre et du Fayt; il épousa Marie de Harchies, dite de Strépy, fille d'Alard, seigneur de Strépy et d'Audregnies. Il mourut à Sebourg et fut enterré dans l'église à côté de son père. Voici l'inscription de son tombeau, rapportée par les historiens Leboucq et Le Carpentier :

« CHY GIST MESSIRE PHILIPPE, SIRE DE SEBOURG, COUSIN AU ROI DE » FRANCE ET A LA COMTESSE DE HAINAUT ET DE HOLLANDE. »

5° Yolande, épousa en 1152 Ives de Nesles, comte de Soissons, qui était veuf d'une Isabeau dont on n'a jamais pu découvrir la famille [2]. Ives mourut en août 1178 dans un âge avancé et sans génération.

Voici comment Gislebert rapporte cette mort :

« Au commencement d'août 1178, mourut Ives comte de Soissons et sire de Nesles, qui laissa une mémoire respectée. Sa femme Yolande était sœur du comte de Hainaut. Comme il n'avait point d'hoir de son corps, sa succession entière échut à son neveu Conon, châtelain de Bruges. Celui-ci possédait le château de Pierrepont du chef de sa femme Agathe. Il fit éprouver de nombreux préjudices et dommages à la comtesse Yolande sur son douaire, auquel était affectée la moitié de la seigneurie de Nesles, avec Falvy; il agissait ainsi en haine du comte de Hainaut, avec l'appui du comte de Flandre, dont il était parent et vassal.

« Cette année encore, quand Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, fut revenu de Jérusalen, Yolande sœur du comte

[1] DEVILLERS, *Mém. sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie* dans *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. x, p. 125.

[2] COMTE E. DE BARTHELEMY. *Les comtes de Soissons, dans Mém. de la Soc. Acad. de Saint-Quentin*, 3e série, t. XIV, pp. 144-146.

Digitized by Google

de Hainaut se remaria au comte de Saint-Pol, Hugues, jeune et vaillant homme de guerre. Bien qu'âgée de quarante-sept ans, et n'ayant jamais eu d'enfants, elle donna, le jour à deux filles, Élisabeth et Eustachie [1]. »

6° Agnès, seconde fille du comte Bauduin et d'Alix, belle, douce et vertueuse, mais boitant un peu, fut femme de l'illustre, puissant et riche Raoul de Coucy, possesseur des châteaux de Coucy, Marle, Vervins et La Fère. Dans cette contrée habitée par des hommes durs et fiers, elle sut se faire aimer plus que toutes les dames qui l'avaient précédée. Elle eut trois filles : Yolande, mariée à Robert, comte de Dreux et de Braine, vaillant homme de guerre, dont le père était le comte Robert, frère de Louis roi de France. Une autre fut mariée à Raoul, comte de Rouny, lequel mourut sans hoirs de son corps, elle épousa alors le comte de Grandpré. La troisième, Ada, épousa un seigneur flamand, Thierri de Beverne, châtelain de Dixmude [2]. Lors de son mariage avec Raoul de Coucy, Agnès reçut pour elle et ses héritiers, une rente annuelle de 80 livres de deniers, à prendre en l'assise de la fête Saint-Remy à Mons, et une de l'assise de la même époque à Binche. Son frère Bauduin devenu comte de Hainaut après la mort de leur père, y ajouta une rente de 60 livres à prendre à Valenciennes [3].

Agnès mourut en 1173.

7° La troisième fille du comte Bauduin et d'Alix, Laurette, eut pour mari un jeune et illustre chevalier, Thierri d'Alost, dont le père, Yvain de Gand, avait épousé Laurette, fille du premier lit de Thierri, comte de Flandre, successivement femme de d'Yvain, de Raoul comte de Vermandois, d'Henri duc de Limbourg et d'Henri comte de Namur et enfin religieuse ». Thierri d'Alost mourut jeune ; sa femme Laurette, demeura veuve quelques années. Les seigneuries d'Alost et de Waes

[1] Gislebert, éd. citée, t. I, p. 195.
[2] Id. p. 13.
[3] Gislebert, *Chronica*, t I, p. 102.

Digitized by Google

dont il était investi, passèrent dans la main puissante de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois. Le comte Bauduin et sa femme Alix étant décédés, leur fils Bauduin, comte de Hainaut, après eux, donna sa sœur Laurette à un illustre seigneur français, Bouchard de Montmorency. Elle eut un fils nommé Mathieu, que son oncle Bauduin se hâta d'armer chevalier, afin qu'il put devenir seigneur de la terre.

« Le dit comte Bauduin apprenant que sa sœur mariée au sire de Tœny avait grandement à souffrir de la part de quelques voisins puissants, n'hésita pas à courir à son secours avec trois cents chevaliers, traversant le territoire français sans avoir demandé d'autorisation ni de sauf-conduit. Il la vengea sévèrement et la laissant dans une bonne et paisible situation, regagna ses propres états. [1] »

Le dernier mariage de Laurette eut lieu en 1173, car elle intervint dès l'année suivante avec son mari, Bouchard de Montmorency, dans deux actes [2].

Elle mourut avant 1182, car cette année Bouchard renonça à des prétentions qu'il avait sur les vignes de l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, à condition qu'on y célébrat l'anniversaire de sa femme Laurette [3].

Des généalogistes donnent trois autres fils à Bauduin IV, savoir: Guillaume, Eustache et Gérard.

Guillaume et Gérard sont qualifiés de frères du comte Bauduin V, mais *non germains*. Ce sont deux bâtards.

Guillaume, fils naturel de Bauduin IV, était seigneur de Château-Thierri et de Saint-Saulve. Dans des chartes, on trouve Guillaume de Saint-Saulve, qualifié d'oncle paternel de Bauduin IV. Il est cité en 1193 [4]. Il gouverna le Hainaut pendant la

[1] Gisleberti, *Chronica*, t. 1, pp, 102-106.

[2] Duchesne, *Hist. générale. de la maison de Montmorency*, preuves pp. 55-56

[3] Idem. p. 59.

[4] Devillers. *Mém sur un cartul. de l'abbaye d'Alne* dans *Ann. du C. arch. de Mons.* t. v, p, 231.

Digitized by Google

croisade de Constantinople de 1202 à 1207[1]. Il signa encore des actes, sans doute en cette qualité, vers 1212.

Gérard est qualifié par Gislebert de frère de Bauduin V, mais non *germain (sed non germanus)*[2]. C'était aussi, croit-on, un fils bâtard de Bauduin IV.

Il mourut pendant l'automne de 1179 à Mons. C'était un vieux et vaillant chevalier, de bonnes mœurs, très-pieux et affable. Son corps reçut la sépulture en l'église de Sainte-Waudru.

---

[1] VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae*, t. I, preuves p. 28.
[2] GISLEBERT, t. I. p. 172.

Digitized by Google

§ VI.

BAUDUIN V, LE COURAGEUX, COMTE DE HAINAUT.

Il est fait mention de Bauduin, fils de Bauduin IV et de Alix de Namur, dans une charte du mois de juin 1163 [1].

Il fut armé chevalier par son père à Valenciennes, la veille de Pâques de l'année 1169 (n. st.). « Le comte Bauduin et la comtesse Alix se trouvant à Valenciennes avec leurs filles Yolande, comtesse de Soissons et dame de Nesles, Agnès dame de Coucy, Laurette alors veuve, et leurs fils Bauduin et Henri, conférèrent l'ordre de chevalerie à Bauduin, en grande pompe et allégresse.

Ainsi fut accompli un désir que le comte nourrissait de longue main, car c'était chose inouïe depuis bien des années, qu'un comte de Hainaut eut vu son fils chevalier ou sa fille mariée.

« Le nouveau chevalier accompagné d'une multitude d'autres (la chevalerie était alors florissante en Hainaut) alla joûter dans un tournoi à Maestricht, le lundi après l'octave de Pâques; le vaillant Gautier de Honnecourt, père de Gautier, y fut tué.

« Or, pendant les fêtes de Pâques et le séjour que le comte et la comtesse faisaient à Valenciennes avec leurs enfants sus nommés, on venait de terminer les chambres de la *Salle*, et les ouvriers travaillaient à l'achèvement de l'édifice. Un samedi, le comte et son fils Bauduin, suivis de quelques chevaliers et serviteurs, entr'autres des braves Bauduin de Toeny et Godefroid dit Tuelaine, et du sage Louis de Frasne, inspectaient les nouvelles constructions, quand (chose extraordinaire) une maîtresse poutre, grosse et toute neuve, se brisant sous leurs pieds, ils furent précipités d'une grande hauteur.

« Le comte eut la cuisse cassée, et languit longtemps. Son

[1] DE REIFFEMBERG. *Monuments*, t. I. p. 127.

Digitized by Google

fils se démit la main, et guérit promptement; leurs vaillants compagnons eurent les membres rompus et furent très-malades [1]. »

Bauduin succéda à son père en 1171. Gislebert trace le portrait suivant de ce prince.

« Le comte Bauduin reçut l'hommage de ses sujets, tant nobles que de condition servile. Pacifique et juste, il gouverna le comté avec vigueur et gloire, supportant de rudes travaux et faisant face à d'énormes dépenses. Amplement béni de Dieu, on admira la grandeur de ses actions, et l'accroissement merveilleux de ses richesses.

« Sa table fut toujours largement servie, sa maison honorablement et splendidement pourvue.

« Ceux qui avaient des offices héréditaires en sa cour, obtinrent la reconnaissance entière de leur droit, et en furent remis en possession ; il les affectionnait, et s'en faisait volontiers accompagner partout. Nous devons mentionner les sommes considérables qu'il sut consacrer à la tenue de ses cours pléniéres, aux expéditions militaires et aux tournois, les bénéfices par lesquels il récompensait la valeur, la douceur et la convenance de son langage envers les chevaliers, auxquels jamais il n'adressa une parole injurieuse ou déplacée. Tout en aimant les plaisirs mondains, il était exact aux divins offices, assistant à la messe et aux heures canoniales. Touché de la misère des pauvres, il leur faisait d'abondantes aumônes de sa table [2] ».

Des chartes des années 1171 et 1180 appartenant aux archives de l'Etat à Mons, sont munies du sceau de ce comte. Ce sceau représente Bauduin à cheval, l'épée à la main droite et un bouclier dans l'autre. Il y a pour légende : *Sigillum marchionis Namucensis et comitis Hainoensis.*

Le comte commença à s'en servir, lorsqu'il reçut le titre de marquis de Namur.

[1] GISLEBERT. *Chronica*, t. I. pp. 140, 142.

[2] GISLEBERT, t. I, p. 162.

Digitized by Google

Ce sceau remplaça celui qui ne portait que ces mots : *Sigillum comitis Hainoensis* [1].

Un acte de ce comte de l'année 1182 porte cette mention « *principatus quoque nostri anno* XI [2] », ce qui confirme la date de sa prise de possession du comté donnée ci-dessus.

Bauduin avait épousé du vivant de son père, Marguerite, fille de Thierri, comte de Flandre.

« En avril 1169, dit Gislebert, au temps de Pâques, un an après avoir été armé chevalier, le jeune Bauduin épousa la très noble et très belle Marguerite, modèle de grâce et de vertu, sœur de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, de Mathieu comte de Boulogne, de Pierre, évêque de Cambrai. Flamands et Hennuyers appelaient cette union, et y applaudirent d'une commune voix ».

« Le comte de Hainaut touchait annuellement du comte de Flandre deux cents livres, par suite de l'accord intervenu sur sa réclamation du château de Douai; trois cents y furent ajoutées en vue du mariage, et une rente annuelle de cinq cents livres lui fut assignée sur le winage de Bapaume. Les deux comtes de Flandre et de Hainaut, la main sur les saintes reliques, se jurèrent alliance avec la condition de se servir mutuellement, en toutes leurs nécessités et contre tous, sauf contre leur seigneur lige, qui était pour le premier le roi de France, et pour le second, l'évêque de Liége. O glorieux lien matrimonial entre un si grand homme, un si illustre, puissant et sage prince, et une tant noble vertueuse et prudente princesse ! Dieu, du haut du ciel, voyant leur foi, accrut considérablement leurs biens et leur pourvoir, les éleva au-dessus de tous leurs voisins en grâce et en prépondérance, et leur donna une glorieuse lignée de fils et de filles [3]. »

L'épouse de Bauduin V, Marguerite d'Alsace, qui avait hérité

[1] M. Devillers a publié les dessins de ces sceaux et une notice dans les *Bulletins du C. arch. de Mons*, 3e série, p. 402.

[2] Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de St-Aubert à Cambrai*, p. 16.

[3] *Mémoires de la société hist. et litt. de Tournai*, t. x, p. 149 et 150.

Digitized by Google

de son chef le comté de Flandre, avait son sceau spécial dont on retrouve quelques empreintes. Elle y était représentée revêtue d'une tunique, assise sur un palefroi richement harnaché, et le faucon au poing.

Un cercle de perles entoure son front, et ses cheveux flottent sur ses épaules. La légende porte : *Margareta comitissa Flandrie et Hainoie*.

Le contre sceau ne contient qu'une main tenant une fleur de lys et la légende : *Marchionissa Namurci* [1].

Bauduin V fit son testament en décembre 1195 [2]. Il mourut le 22 décembre de cette année [3].

La tombe de Bauduin V se trouvait devant la chapelle des SS. François et Michel, primitivement de Saint-Jacques. Elle était en marbre noir, soutenue par les quatres lions du Hainaut, et surmontée de la statue couchée de Bauduin, d'un travail grossier (aucun trait du visage n'étant formé). Ce comte était représenté avec sa cotte d'armes, il avait au milieu de la poitrine un rond d'où sortaient six fleurs de lys disposées en rayons; enfin, il tenait dans la main une épée nue. Ce tombeau, suivant Du Mont de Holdre, « portait en bas-relief diverses figures d'église « et de prélats mitrés et officiant. » C'était probablement, la représentation des funérailles de Bauduin [4].

Voici l'épitaphe latine de ce comte :

HIC IACET BALDUINUS, COMES HANONIENSIS, VIR VENERABILIS, PRUDENS, PRINCEPS POTENS ET ILLUSTRIS. HIC FUIT FILIUS BALDUINI ET ALEIDE QUI EX PARTE MATRIS SUE NAMURCUM FUIT ADEPTUS. ET IN PARIBUS MARCIO NAMURCI APPELLATUS. HIC EX PARTE UXORIS SUE MARGARETE FILIE THEODORICI ET SORORIS PHILIPPI COMITUM FLANDRIE, FLANDRIAM CUM HANNONIA POSSIDEBAT. PLURES HABUIT FILIOS, QUORUM PRIMUS FUIT BALDUINUS QUI POST EUM FUIT COMES FLANDRIE ET HANONNIE; PHILIPPUS VERO IN NAMURCO SUCCESSIT, ET FILIAS, QUI UNA FUIT ELISABETH, SANCTISSIME FRANCORUM REGINA. OBIIT VERO ANNO 1195. »

[1] De Reiffenberg. *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, p. 112.
[2] Le texte en a été publié dans Gislebert, t. II, pp. 125 et suivantes.
[3] Ibidem, p. 162.
[4] Devillers, *Mémoire sur l'Eglise collégiale de Sainte-Waudru à Mons*. p. 79.

Digitized by Google

Marguerite d'Alsace, son épouse, l'avait précédé d'un an dans la tombe. Elle était morte le 15 novembre 1194. On l'inhuma à Bruges en l'église de Saint-Donat [1]. Meyer à donné son épitaphe latine dont voici la traduction.

« Celle-ci fut Marguerite épouse de Bauduin V, comte de « Flandre et de Hainaut, premier marquis de Namur, mère de « la très sainte reine de France Elisabeth, fille et sœur des « comtes de Flandre, Thierri et Philippe.

« Elle eût de nombreux mérites, et surpassa en toutes « bonnes œuvres ses contemporaines. Décédée le 17 des ca- « lendes de décembre, de l'an du Seigneur 1194. Quelle « repose en paix. »

Les enfants nés de cette union furent : 1° Élisabeth dont parlent les deux inscriptions ci-dessus, née à Lille au mois d'avril 1170 [2].

Elle fut fiancée l'année suivante à Henri, fils du comte de Champagne [3], mais il ne fut pas donné suite à ce projet, car en 1180, elle épousa Philippe-Auguste qui devint peu après roi de France. Gislebert raconte en ces termes ce mariage :

« Cependant, quelques familiers et conseillers du vieux roi de « France et de son fils, le roi Philippe, parlaient de marier « celui-ci avec Elisabeth, fille du comte de Hainaut, jeune prin- « cesse remarquablement belle et vertueuse. Ces ouvertures « s'adressaient plutôt au comte de Flandre, qu'au comte de « Hainaut; » elles prirent assez de consistance pour que le comte de Flandre, Raoul comte de Clermont, et les autres principaux familiers et conseillers du roi, priassent le comte de Hainaut et sa femme Marguerite de se trouver à Mons lors du carême. Ils y demeurèrent trois jours. Le comte de Hainaut, sans fermer les yeux sur la brillante élévation offerte à sa fille, entendait toutefois observer le pacte matrimonial fait avec le

[1] Gislebert, t. II, p. 100 et p. 259.
[2] Ibid. t. II, p. 152.
[3] Ibid. t. I, p. 154.

Digitized by Google

comte de Champagne ; et pour maintenir sa parole, il résistait à leurs instances. Enfin, la volonté du comte de Flandre prévalant, Bauduin fut amené à remettre Elisabeth à sa disposition. Philippe l'emmena sur le champ en Flandre. Bauduin voyait avec peine une portion de la Flandre dévolue par l'effet de ce mariage, au roi de France, après le décès de Philippe. Car on stipula qu'alors l'époux d'Elisabeth recueillerait Arras, St-Omer, Aire, Hesdin, c'est-à-dire toute la contrée au-delà du Neuf-fossé, les autres possessions du comte de Flandre demeurant assurées au comte de Hainaut, à sa femme Marguerite et à leurs héritiers. On convint encore que si l'épouse du roi mourait sans hoir de son corps, les pays assignés à la dot feraient retour au comte de Hainaut et à ses héritiers, et ne seraient point réunis à la couronne; que si elle avait un hoir, et que cet hoir vint lui-même à décéder sans suite, le même retour aurait lieu.

« Le mariage fut célébré le lundi après l'octave de Pâques 1180, dans le château de Bapaume, appartenant au comte de Flandre.

A l'Ascension suivante, le roi fit sacrer et couronner sa jeune épouse dans l'église de Saint-Denis, avec tout la solennité convenable. Pour lui faire honneur, il porta avec elle la couronne royale. Etaient présents: Bauduin comte de Hainaut, père de la jeune reine, et Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, son oncle maternel, qui tenait l'épée royale.

En août 1187, Elisabeth de Hainaut, reine de France, donna le jour à un fils qui fut nommé Louis ; ce fils fut roi de France, connu sous le nom de Louis VIII, il épousa Blanche de Castille, de ce mariage naquirent : Louis IX, ou Saint-Louis roi de France ; et Charles d'Anjou, qui, comme nous le verrons plus loin, fut pendant un court espace de temps comte de Hainaut.

2° Bauduin qui suit,

3° Philippe-le-Noble naquit à Valenciennes au mois de mars 1174 [1].

[1] *Archives du Nord de la France* 2e série, t. VI, p. 450.

Digitized by Google

Au mois de mai 1193, un traité fut conclu par l'entremise du roi de France entre Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, et Pierre, comte de Nevers, pour le mariage de Philippe, fils du premier, avec la fille du second[1].

Le comte Bauduin V sentant approcher sa fin, fit le partage de ses états et de la riche succession d'Henri l'Aveugle, son oncle, qu'il était enfin parvenu à assurer à sa postérité.

Il donna son comté de Hainaut à son fils aîné Bauduin IX, comte de Flandre depuis la mort de Marguerite, sa mère, (15 novembre 1194); et, du consentement de celui-ci, il assigna comme part de succession à Philippe, son second fils, le marquisat de Namur, *à charge de le tenir après sa mort en fief-lige du comte de Hainaut, son frère, des domaines duquel il serait considéré comme partie dépendante et qui devait lui même relever de l'empereur.*

Ce fut un des derniers actes importants de la vie de Bauduin V; il mourut quelques temps après, le 18 décembre 1196, à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir gouverné le comté de Hainaut pendant vingt et un ans et six semaines, et le riche comté de Flandre, conjointement avec son épouse, l'espace d'environ trois ans.

A la mort d'Henri l'Aveugle, Philippe, que son frère en prenant possession du comté de Hainaut avait sollennellement investi du marquisat de Namur, se fit inaugurer et reçut partout le plus brillant accueil. La portion qui lui était dévolue se composait de la terre de Namur, et des comtés de Durbuy et de la Roche. Philippe prêta hommage-lige pour ses terres et ses châteaux à Bauduin, en sa qualité de comte de Hainaut. Celui-ci, au rapport d'Oudegherst, accomplit la même formalité à Metz où il se trouvait, et y releva *toutes les terres et signories qu'il tenoit du Sainct-Empire.*

C'est ainsi que la maison de Hainaut devint l'une des plus

[1] *Bull. de la comm. roy. d'histoire* 3e série t. v, p. 49.

Digitized by Google

puissantes des Pays-Bas, et se trouva en état de résister aux empiétements des rois de France, jaloux de ces accroissements de pouvoir et de richesses [1].

Philippe-le-Noble gouverna les États de Bauduin VI pendant l'expédition de celui-ci en Orient. Dans divers actes, Philippe s'intitule marquis de Namur et régent de Flandre et de Hainaut. Nous citerons principalement une charte du 4 août 1209, par laquelle il établit à Ypres un échevinage annuel [2].

En 1206, Philippe comte de Namur, avait pris l'engagement d'épouser Marie, fille de Philippe roi de France, dans les quatre ans, et à lui donner à titre de dot le tiers de ses biens. Un acte du roi de France, du mois d'août de cette année, constate cette promesse [3]. C'est en exécution de son engagement que quatre années plus tard, en 1210, alors qu'il était devenu l'époux de cette princesse, il lui assigna un douaire important [4].

Un fils naquit de cette union, mais il ne vécut que quelques mois [5].

Philippe-le-Noble mourut au château de Blaton, le 9 octobre 1212. Des historiens affirment qu'il mourut à Valenciennes en 1213. C'est une erreur qui a été faite également dans l'inscription mise sur la tombe de ce comte, en l'église de Saint-Aubin à Namur. De nombreux actes de dernière volonté émanés de Philippe-le-Noble sont tous datés de Blaton. Rappelons seulement que par acte du 6 octobre 1212, Philippe, marquis de Namur, déclarait étant malade au château de Blaton, et en présence des abbés de Cambron, de Lobbes, de Saint-Amand et de Valenciennes, que Nicolas de Condé et Bauduin de Lobbes ne

[1] Pinchart. *De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut* dans les *Mém. et publ. de la S. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1re série, t. VIII, pp. 145, 146 et 147.

[2] Diegerick. *Inventaire des chartes appartenant aux archives de la ville d'Ypres*, t. I, p. 307.

[3] Vredius, *Généalogia comitum, Flandriæ*, preuves, t. I, p. 201.

[4] Idem id. p. 202.

[5] Galliot. *Histoire de Namur*, t. I, p 221.

Digitized by Google

tenaient en dépôt aucun argent ni d'autres objets à lui appartenant [1].

Marie de France, sa veuve, se remaria après les Pâques de 1213 avec Henri duc de Brabant [2].

4° Henri de Hainaut, que l'on désigne souvent sous le nom de Henri de Flandre, fut le 3me fils de Bauduin V, de Hainaut, dit le Courageux, et de Marguerite d'Alsace. Il naquit à Valenciennes le 20 août 1177 [3] dans le palais de la Salle-le-Comte; il eut en partage la terre d'Angre [4], à laquelle son frère Bauduin ajouta, après la mort de son père, mille journaux de terre tant en Flandre qu'en Hainaut [5].

Henri partit avec son frère Bauduin pour la croisade, où il se distingua par son courage et son habilité à tenir tête à tous ses ennemis.

L'armée était aux confins de la Thrace à la poursuite des Bulgares, lorsqu'on apprit la mort de l'empereur Bauduin. Henri fut élu empereur et couronné solennellement dans l'église de Sainte-Sophie, le 29 août 1206; il fut sacré par le patriarche Moricini.

En janvier 1207, Henri épousa Agnès, fille du marquis de Montferrat, roi de Thessalonique. De ce mariage, il n'eut qu'un enfant qui ne vécut pas. Quelques mois après ses noces, il eut la douleur de voir mourir son beau-père, qui était aussi son meilleur ami et son meilleur appui. Dans une expédition contre les Bulgares des montagnes du Rhodope, le roi de Thessalonique tomba percé d'un coup mortel au milieu d'une victoire remportée sur ses ennemis.

[1] DEVILLERS, *Cart. de l'abbaye d'Hautmont*, dans *Bulletins du Cercle archéol. de Mons*, 2e série, p. 182.

[2] DOM BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. XVIII, p. 657.

[3] DE SARS DE SOLMON, Manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes.

[4] D'OULTREMAN, dans son *Histoire de Valenciennes*, dit: que le mot Angre a embrouillé quantité d'historiens qui nomment Henri de Hainaut, Henri d'Anjou, puis d'Angs, et le font père des rois de Jérusalem.

[5] T. BERNIER, *Hist. du village d'Angre* dans *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XII, p. 489.

Digitized by Google

Après avoir remporté des triomphes signalés sur les Grecs et sur les autres peuples barbares, Henri de Hainaut se maintint encore quelques années sur le trône de Constantinople. Il mourut le 3 juin **1216**, à l'âge de trente-neuf ans, empoisonné, dit-on, par les Grecs à qui l'on ne peut imputer cet infâme forfait, sans les accuser de la plus noire ingratitude. Certains auteurs prétendent que les Grecs firent mourir Henri, pour le punir d'avoir détruit leur religion en les rangeant sous l'autorité du Pape, et en les forçant à recevoir un patriarche de Constantinople sous sa juridiction [1].

---

[1] T. Bernier, *Hist. du village d'Angre* dans les *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. xii, p. 491

Digitized by Google

§ VII.

BAUDUIN VI de Constantinople, Comte de Hainaut.

Bauduin naquit à Valenciennes au mois de juillet 1171. Des écrivains flamands ont voulu contester ce point, mais leurs prétentions ne s'appuient sur aucun argument sérieux. Gislebert, écrivain contemporain, rapporte en ces termes les circonstances de sa naissance :

« En juillet de l'année suivante, 1171, à Valenciennes, Marguerite épouse de Bauduin, mit au monde un fils, Bauduin, qui, après ses père et mère fut comte de Flandre et de Hainaut. Elle était encore en couches, quand le feu consuma la plus grande et la meilleure partie de la ville, la destruction s'étendit à environ quatre mille maisons.....

« Philippe, comte de Flandre, eut alors une entrevue avec l'illustre comte de Champagne, Henri, qui avait épousé une fille du premier mariage de Louis, roi de France, et dont la sœur était la troisième femme de ce même roi. Ils convinrent de marier Henri, fils aîné du comte de Champagne, avec Elisabeth, fille en bas-âge de Bauduin de Hainaut et de Marguerite, et Bauduin, frère aussi en bas-âge, d'Élisabeth, avec Marie sœur du jeune Henri ; mariages à célébrer lorsque les fiancés auraient atteint l'âge nubile. Si l'un des fiancés décédait auparavant, son frère survivant lui serait substitué ; si l'une des fiancées, sa sœur survivante. Cet accord ne fut tenu qu'en partie malgré bien des serments.

« En suite de cet accord, Bauduin, fils du comte de Hainaut, épousa à Château-Thierri, Marie, sœur du comte de Champagne ; il avait treize ans, elle douze. Marie s'adonna de bonne heure au service du Seigneur, priant, veillant, jeûnant, répandant l'aumône. Son mari, chaste dans la jeunesse et au milieu des

Digitized by Google

armes, lui voua tout d'abord le plus tendre amour; aucune autre femme n'attira ses regards. Ce n'est point chose commune qu'un homme sache ainsi se contenir strictement dans les limites de la foi conjugale.

« Les noces furent célébrées à Valenciennes avec solennité et allégresse, au milieu d'une foule de chevaliers, de dames et de personnes de toute condition [1]. »

Bauduin est qualifié de fils aîné de Marguerite d'Alsace dans une charte de 1194 [2].

Au décès de sa mère, arrivé le 15 septembre de cette année. Bauduin hérita du comté de Flandre. Un acte du 5 janvier 1193, relatif à l'abbaye de Ninove, émane de Bauduin, comte de Flandre [3]. Cet acte doit se rapporter au fils de Marguerite d'Alsace et non à Bauduin V, car ce dernier portait les titres de comte de Hainaut et de marquis de Namur, et n'avait été comte de Flandre que comme mari de Marguerite d'Alsace, héritière de cet état.

Bauduin VI hérita du Hainaut à la mort de son père arrivée le 22 décembre 1195; c'est ce que dit également Gislebert [4].

Il fit hommage au roi de France, Philippe-Auguste en 1196 [5]. En retour, ce monarque lui promit de le maintenir dans tous ses droits et lui donna en fief Mortagne. Cette promesse datée de l'an 1195 (v. st.), doit appartenir aux premiers mois de l'année 1196, les Pâques tombant alors le 21 avril [6].

La biographie de ce comte a fait l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels nous signalerons spécialement ceux de Camille Wins, *Éloge de Bauduin de Constantinople* [7]; du chanoine De

[1] *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, t. XIV, p. 155, 157 et 323.

[2] *Chronicon Vormeselense*, p. 45.

[3] De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 806.

[4] *Chronica*, édition citée, t. II, p. 168.

[5] Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, t. I, p. 340.

[6] De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 492.

[7] Imprimé à Mons, 1855, Extrait des *Mém. et publ. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*

Digitized by Google

Smet, dans *les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts de la Belgique*, tome XXXI, et de M. Charles De Bettignies, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII. Ce dernier est accompagné d'un dessin de la statue équestre érigée à Mons, le 19 mai 1868, en l'honneur du plus illustre des comtes de Hainaut.

M. Devillers a publié exactement à la suite de ce travail, les deux célèbres chartes de l'an 1200, curieux monument de notre ancienne législation.

Voici, d'après le même écrivain, la description du sceau de ce comte :

« Sceau et contre-scel de Bauduin (IX) de Constantinople comte de Flandre (VI) de Hainaut — Exemplaire pendant à une charte datée de février 1195 (1196 n. st.)

« Sur ce sceau, le comte Bauduin est représenté à cheval, l'épée haute, le heaume fermé ; à son cou est suspendu un bouclier au Lion de Flandre. Légende : *Sigillum Baldvini Comitis Flandrie*. Au contre-scel, il est armé d'une lance avec pennon et d'un bouclier aussi orné d'un lion. Légende : ✠ *et Hainoie*.

« Le même comte se servit ensuite d'un autre sceau, dont la légende portait : *S. Hainoensis Co(mit)is Flandrensis*. Il en scella les chartes du Hainaut, de l'an 1200.

« Devenu empereur de Constantinople, Bauduin annula le sceau dont l'inscription précède, par une charte datée de juin 1204[1].

Bauduin comte de Flandre et de Hainaut partit pour la croisade en 1202; ce départ eut lieu vers le mois d'avril, ainsi que le prouve le don d'une rente de dix livres, monnaie de Valenciennes, que le dit comte, en se rendant à Jérusalem et en passant par Clairvaux, fit aux religieux de ce monastère[2]

On a cité des actes de Bauduin VI d'une date postérieure et indiqués comme donnés dans ses États. Ainsi Vinchant a publié

[1] *Bull. du Cercle arch. de Mons*, 3me série, pp 402 et 403. L. DEVILLERS *Sceaux des comtes de Hainaut*.

[2] MIRÆUS ET FOPPENS, *Op. dip* t. III. p. 174

Digitized by Google

les lettres par lesquelles Bauduin exempte les quatre hôtes de Sainte-Waudru, de toutes tailles et impositions et se clôturant ainsi : ce fut fait à Valenciennes l'an 1202, XI *kalendas septembris* c'est-à-dire le 22 août [1].

Mais M. Devillers qui a republié ce diplôme d'après l'original, remarque fort justement que le texte de l'édition de Vinchant est peu correct; en effet, la date porte simplement: *Actum Valencenis, anno Verbi Incarnati millesimo ducentesimo secundo*[2]. »

On sait à la suite de quelles circonstances la 5e croisade fut détournée de son but primitif, et amena la conquête de Constantinople et la fondation d'un empire latin — et non français, comme l'ont répété à tort les écrivains d'une grande nation qui a assez de gloire pour ne pas ravir encore à la Belgique ses illustrations.

Le comte Bauduin fut élu empereur le 2 mai 1204 au Bucoléon, et couronné en l'église de Sainte-Sophie le 16 du même mois.

Par acte du mois de juin 1204, le nouvel empereur annula tous les actes scellés de son sceau aux titres de comte de Flandre et de Hainaut depuis le jour de son couronnement [3].

Un dessin du nouveau sceau, dit *bulle d'or*, où Bauduin s'intitule empereur des Romains, comte de Flandre et de Hainaut accompagne la notice précitée de M. Camille Wins.

Marie de Champagne administra les États de son mari après le départ de celui-ci. Par un acte daté de 1202, elle prend la qualité de comtesse de Flandre et de Hainaut, et confirme au monastère de Salzinnes la donation de la dîme de Mont-Sainte-Genévièvre, que son époux avait faite au dit couvent au moment de son départ pour Jérusalem [4]. Au mois de février 1203 (1202 v. st.) la même comtesse, se trouvant à Mons, concéda à l'abbaye d'Alne la partie des dîmes de Haine-Saint-Pierre qu'avaient

[1] *Ann. du Hainaut*, t. VI, p. 24.
[2] *Cart. des cens et rentes dus aux comtes de Hainaut*, t. I, p. 187.
[3] DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I. p. 330.
[4] *Analectes pour servir à l'hist. eccléS. de la Belgique*, t. III. p. 188.

Digitized by Google

donnée à ce monastère Bauduin de Saint-Vaast, ses deux frères et Robert, seigneur de Carnières[1].

Marie se mit en route pour aller rejoindre son époux, mais elle mourut le 20 août 1204, à Saint-Jean d'Acre, au moment où elle apprenait l'élévation de son mari à la couronne impériale[2].

Les deux filles qu'elle eut de son union avec Bauduin VI, nommées Jeanne et Marguerite, font l'objet des deux paragraphes suivants.

Nous n'avons pas à retracer ici le règne de Bauduin comme empereur de Constantinople. Signalons ici la publication par M. Galesloot de cinq chartes inédites de cet empereur, portant la date du mois de février 1204 (1205 n. st.)[3]. Les actes de Bauduin après son élévation au trône de Constantinople sont en effet assez rares.

Bauduin fut fait prisonnier à la bataille d'Andrinople le 14 du mois d'avril 1205. Une lettre de Henri, frère de l'empereur, datée du 7 juillet 1205, annonce au Pape que Bauduin a été défait et pris par les Blaques ou Bulgares et sollicite son appui[4].

Une autre lettre écrite par le même, devenu empereur de Constantinople et datée d'Andrinople, où se trouvait son camp, du mois de septembre 1206, raconte qu'après une longue captivité, son frère Bauduin Ier a été cruellement mis à mort par Joannice, roi des Bulgares[5].

Remarquons ce passage :

« Verum cum principes et barones et totus populus Franciœ in Constantinopolitano imperio commorantes de *obitu Imperatoris essent certificati* ».

En présence de témoignages aussi positifs, comment soutenir

[1] Devillers, *Mém. sur un cart. de l'abb. d'Aulne*, dans *Ann. du Cercle archéol. de Mons*, t. v, p. 396.

[2] C. Wins, *Eloge de Bauduin de Constantinople*, p. 38.

[3] *Bull. de la commission roy. d'hist.* 4me série, t. III, pp. 139 et s.

[4] De Smet. *Mém. sur Bauduin IX comte de Flandre et de Hainaut*, p. 77, dans les *Mém. de l'académie roy. de Belgique*, t. XXXI

[5] Martène et Durand, *Amplissima coll.* t. I, p. 1073.

Digitized by Google

encore les allégations d'historiens qui admettent que Bauduin reparut dans ses états en 1224 sous le déguisement d'un ermite? L'interrogatoire subi par cet aventurier à Péronne en 1225, démontre au surplus que le roi de France n'avait pas devant lui un souverain malheureux, mais bien un imposteur habile, car celui-ci ne put répondre aux questions les plus simples.

Son attitude, sa fuite inopinée, sont des faits suffisants pour conclure avec la charte de 1206, que Bauduin est mort en Orient et que sa fille Jeanne n'a pas eu à se reprocher un parricide.

Celle-ci, a-t-on dit, fonda un hôpital pour expier sa faute et y fit graver des T que l'on a prétendu symboliser la potence. Or, ces T dans un hôpital d'infirmes indiquaient uniquement la destination de cet asile de la souffrance et figuraient des béquilles.

Digitized by Google

§ VIII.

JEANNE DE CONSTANTINOPLE.

Jeanne, fille de Bauduin VI et de Marie de Champagne, naquit à Valenciennes. On ne sait pas au juste en quelle année elle vint au monde.

Les historiens du Hainaut disent que ce fut en 1188; Meyer, en 1190. Dans tous les cas, l'on n'avait aucune notion sur les circonstances de sa naissance.

Le savant archiviste de Lille, le docteur le Glay a découvert à cet égard un document curieux qui mérite d'être inséré ici.

Il est extrait de la *Vie du bienheureux Jean*, premier abbé de Cantimpré. L'auteur, Thomas de Cantimpré, écrivait en 1233, c'est-à-dire du vivant même de la comtesse Jeanne; son récit a donc tout l'intérêt d'un mémoire contemporain.

En voici la traduction :

« La comtesse (Marie de Champagne, femme de Bauduin VI), « longtemps stérile, devint enfin grosse pendant son séjour à « Valenciennes. Arrivée à terme, elle fut atteinte de douleurs « incroyables. Déjà neuf jours s'étaient écoulés dans ce travail « plein d'angoisses, lorsqu'elle fit appeler à elle le serviteur de « Dieu (l'abbé Jean) sitôt qu'il fut entré »:

« Mon père, s'écria la comtesse, ayez pitié de mes souffrances « et mettez-vous en prières pour moi ».

« Touché de ses larmes, Jean se retira en sanglotant dans « l'oratoire, et levant les mains au ciel : « Seigneur, dit-il, « vous qui, pour châtier la transgression de nos premiers pères, « avez condamné la femme à enfanter dans la douleur, et « l'homme son complice, à gagner le pain à la sueur de son « front, exaucez nos prières et faites que cette femme, qui se « confie en votre miséricorde et vous invoque par ma voix, soit

Digitized by Google

« enfin délivrée des longues douleurs qu'elle endure, et qu'elle « mette au monde un enfant, pour le salut et le bonheur de la « patrie! « A peine l'homme de Dieu avait achevé son oraison, « que les chambrières de la comtesse accoururent en grande « liesse et jubilation à la porte de l'oratoire, annonçant au saint « homme que leur dame et maîtresse venait de mettre au monde « un enfant du sexe féminin, et à l'instant, les grandes dames de « la cour apportent à Jean l'enfant nouveau-né, comme le fruit « de ses prières. L'ami du Seigneur rendit grâces à Dieu et « couvrit la petite fille de ses bénédictions. Ensuite, on la porta « sur les saint fonts de Baptême, et, suivant l'ordre du comte « et de la comtesse, on la nomma Jeanne, bien que personne « jusque là, n'eût été appelé de ce nom dans la famille des « comtes de Flandre. Or, c'est cette même Jeanne, qui plus « tard prit pour époux le fils du roi de Portugal, et qui, aujour- « d'hui, gouverne si bien les comtés de Flandre et de Hainaut. « C'est elle que nous avons vue naguère inspirée, il faut le « croire, par les mérites du saint homme, renoncer aux vanités « du monde, avec sa famille et son époux, et fonder auprès de « la ville de Lille, un riche monastère, en l'honneur de la glo- « rieuse vierge Marie [1] »

Jeanne et Marguerite sa sœur furent baptisées en l'église de Saint-Jean à Valenciennes, comme le prouve une charte rapportée par d'Outreman.

« Nos Marguarita, Flandrie et Haynonie comitissa, notum « facimus universis quod nos ecclesiam sancti Joannis Baptiste « de Valencenis, in qua Domina et soror nostra Joanna, quon- « dam Flandrie et Haynonie comitissa, et nos M., comitissa « predicta, fuimus regenerate sacri baptismatis unda, etc.

« Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo « octavo, mense novembri. »

Jeanne avait environ quinze ans, lorsqu'elle devint héritière des comtés de Flandre et de Hainaut.

[1] *Vita B. Johannis, primi abbatis Cantipratensis, auctore Thoma Cantipratensi*, lib. III, cap. 4. Ms. de la bibliothèque de M. Le Glay.

Digitized by Google

Le premier acte où elle prend ces titres, que nous ayons rencontré, est daté du VII des Ides de juillet, le (9 juillet) 1203; Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, y déclare que la justice sur le village de Saint-Aubert n'appartient pas à Gérard de Saint-Aubert [1].

En 1211, Jeanne épousa, à l'instigation du roi de France, Ferrand, fils de Sancho Ier, roi de Portugal Le 22 janvier de l'année suivante, Ferrand faisait hommage au roi de France pour le comté de Flandre [2].

Ferrand ayant pris parti contre ce monarque et combattu dans les rangs de ses ennemis à la fameuse bataille de Bouvines, le 27 juillet 1214, fut fait prisonnier par les Français.

Le comte de Flandre fit son entrée à Paris lié sur une charrette tirée par quatre chevaux; et le peuple de Paris, ce peuple que souvent rien n'apitoie et qui s'égaie de tout, criait ironiquement en le voyant passer: « Quatre ferrands (chevaux bais) bien ferrés, traînent Ferrand bien enferré. »

On prononçait alors *Ferrand* pour *Fernand*. Comme aujourd'hui, les jeux de mots étaient alors fort en vogue: il n'en est pas qu'on ne fit sur l'équivoque que présentait le nom du comte de Flandre.

Jeanne ne négligea rien pour obtenir la liberté de son mari. Le 24 octobre 1214, elle se trouvait à Paris, où elle prenait envers le roi de France l'engagement de lui livrer le fils du duc de Louvain et de faire détruire ses forteresses de Valenciennes, d'Ypres, d'Audenarde, de Cassel, etc., en vue de faire rendre la liberté au comte Ferrand [3].

Le traité de Melun conclu en avril 1226 assura la liberté au comte [5], après une captivité de douze ans, cinq mois et quelques jours. Pendant cette période, la comtesse Jeanne avait gouverné ses états avec un rare courage.

[1] Le Glay, *Mémoires sur les arch. de Saint-Aubert de Cambray* p. 23.

[2] Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, t. I, p. 347. — Poutrain, *Hist. de Tournai*, p. 101.

[3] Warnkœnig. t. I. p. 350.

Digitized by Google

Ferrand fit son testament au mois de mars 1231 (n. st.) [1].

Peu de temps après, savoir en l'an 1233, le 27 juillet, le comte Ferrand, qui n'avait guère de santé depuis son emprisonnement, mourut dans la ville de Noyon, en Picardie, où son cœur et ses entrailles furent enterrés; son corps fut rapporté au monastère de N. D. du repos, à Marquette. On lui mit à Noyon une épitaphe ainsi conçue :

FERNANDI PROAVOS, HISPANIA, FLANDRIA CORPUSCOR CUM VISCERIBUS; CONTINET ISTE LOCUS.

« La comtesse jeune, dit un chroniqueur du XVIIe siècle, fut tant plus sensiblement touchée de la mort de son illustre époux, que moins elle en avait jouy pendant son mariage. Elle fit enterrer honorablement son corps dans cette église, presqu'au milieu du chœur des religieuses, souz un tombeau de marbre noir bien élevé, que l'on voit encore aujourd'huy et sur lequel il y a eu longtemps le même épitaphe que cy dessus, qui pourtant estoit gravé en caractères modernes. Et d'autant qu'il donnoit à connoître contre la vérité, que le cœur et les entrailles de ce prince qui sont restez et enterrez à Noyon où il est mort, estoient dans le tombeau qui est à Marquette, et que son corps qui est ici estoit inhumé dans quelqu'autre lieu de la Flandre, ce qui n'est pas vrai, nous avons changé le susdit épitaphe en la place duquel nous avons fait mettre le suivant qui ne dit rien que de vray ».

FERNANDI PROAVOS LUSITANIA, GALLIA SERVAT
VISCERA, QUOD SUPEREST CORPORIS, ISTE LOCUS.
ETHRA PIOS SERVET CARA CUM CONJUGE MANES.
ET SIMUL AETERNO LUCE FRUANTUR. AMEN [2].

[1] Le texte est publié par LE GLAY, *Hist. de Jeanne de Constantinople*, p. 184.

[2] *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame du Repos à Marquette, par F. Michel Gousclaire, religieux de l'abbaye de Los, syndic général de l'ordre de Cisteaux dans les Pays-Bas français, directeur de la dite abbaye de Marquette, dédiée à Madame de Lumières, très-digne abbesse, et à toutes les dames religieuses du dit lieu, en l'an* 1695. — Manuscrit inédit de la bibliothèque de Lille, côté B. F, 23, in-f°, papier, de 346 pages, plus une table très-détaillée des personnes dont il est fait mention dans l'ouvrage.

Digitized by Google

Les derniers actes où Ferrand et Jeanne interviennent sont datés du mois de juillet 1233 ; ils ratifient la vente de 250 bonniers de wastines situés à *Ae'scoet*, près de Caprycke, et déclarent que ceux qui habiteront en cet endroit, ne pourront être traduits devant la loi de Bruges, de Gand ou d'ailleurs, mais seront justiciables de la loi du lieu ou de celle de Ravenschots [1].

Dès le mois d'août de la même année, Jeanne, en exécution des dernières volontés de son mari, faisait des donations à divers hôpitaux et maisons religieuses [2].

Jeanne, après son veuvage de quatre ans, se remaria avec Thomas de Savoie, en 1236 On trouve une charte émanée d'eux, au mois de novembre 1237, contenant une confirmation des droits du grand bouteiller de Hainaut [3].

Le mois suivant, Thomas et Jeanne juraient à Compiègne d'observer le jugement rendu par les pairs de France, relativement à leurs obligations comme vassaux du roi de France [4].

Le 4 décembre 1244, Jeanne minée par la maladie, dictait son testament et instituait exécuteurs de ses dernières volontés les évêques de Cambrai et de Tournai, Walter, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, Gérard, écolatre de Cambrai, maître A. doyen de la salle, et maître Gilles de Bruges, prévôt de Saint-Pierre de Douai [5].

Le comte Thomas, son mari, et Marguerite sa sœur, étaient là près de son lit ; à côté d'eux, le prieur de l'ordre des frères prêcheurs de Valenciennes avec trois religieux du même ordre, Pierre d'Erquermes, frère Michel et frère Henri du Quesnoy, G. prévôt de Marchiennes, A. doyen de la salle, le seigneur Fastré de Ligne, le seigneur Watier de Lens et plusieur autres

[1] Neelemans, *Geschidemis der Stad Eccloo*, p. 133 et p. 134.
[2] Voir Miræus et Foppens, *op. dipl.* t. III, p. 93, t. IV, p. 275, 276.
[3] Devillers, *Monuments* .. t. III, p. 483.
[4] Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p 354, 356.
[5] Publié par Le Glay, *Hist. de Jeanne de Constantinople*, p. 217.

Digitized by Google

barons. Une pensée, une seule pensée de justice et de charité présida à cet acte suprême.

Jeanne décéda le lendemain 5 décembre. Nous pouvons encore donner ici, d'après le travail de M. Le Glay, des détails intéressants et tout-à-fait inédits sur la mort et la sépulture de la comtesse Jeanne. Cet écrivain a emprunté les premiers à un manuscrit du XIIIe siècle, reposant aux archives générale à Lille, et intitulé *Particularités sur l'abbaye de Marquette*, in-4°, velin, p. IX, et les autres, à l'ouvrage de Dom Gouselaire, cité plus haut.

« En l'an del incarnation, mil CC et XL IIII, el mois de décembre, le vigille Saint-Nicholai, trespassa medame li noble contesse Jehane et avoit adont à marit le noble comte Thumas de Savoie ki fu frères à le bele Biestres contesse de Prouvenche et fu mère à le royne de Franche jadis épeuse au saint roy Loys. Et avant ke madame li noble contesse Jehane trespassat, pour le grant affection et le grant teneur de dévotion k'ele avoit au couvent de chaiens et pour le fianche Thumas sen marit de prendre les dras d'el ordene, et il dolans et courechié de cuer de le dessevranche de tel dame, asseurés des phisissiens k'ele ne pooit respasser, en grant tristeche et en grant larmes li otria. Et me dame li abbesse Bierte et tous li convens ki nuit et jour estoient entour li en gémissemens et en pleurs, en doleur de le pierte, de si haute, de si noble, de si gentil dame et de si douche et loial mère ki nouvielement avoit fondée ceste maison et avoit tant fait et encore entendoit à faire grans biens, li donnèrent l'ordène en habit de novisse et ele le rechut en grant joie et en grant fianche de sen salut et tantost prist ses coingiés à me dame l'abbesse de seure dite de parler et d'autres choses, et trespassa chaiens en le sale de piere, le jour deseure nommé. »

« Elle avait, dit Gouselaire, fait bastir un hostel dans l'enceinte de ce monastère, que l'on voit encore aujourd'huy, où elle avoit coustume de venir de temps en temps, et d'y rester quelques jours hors du bruit et de l'embarras de la cour, pour vacquer avec plus de repos aux affaires de son salut; mais quand

Digitized by Google

elle eust obtenu la permission de son époux de quitter tout-à-fait les vanités du monde, elle vint en ce monastère non plus pour estre la maîtresse, ainsy qu'elle avait tousjours esté, mais pour estre la dernière de toutes, à l'exemple du Sauveur du monde, qui dit luy-mesme, qu'il y est venu pour servir et non pas pour estre servi. Elle demanda donc l'habit de novice, qu'elle obtint et reçut des mains de madame Berte, abbesse de céans, avec plus de joie et de contentement qu'elle n'avait eu souz les vestemens royaux, qu'elle avait portés si longtemps. Notre manuscrit assure qu'elle estoit si exacte dans toutes les observances régulières, qu'elle ne faisait rien sans la permission de madame l'abbesse, jusqu'à lui demander congé de parler.

« Sa santé avoit été fort altérée par tant de traverses qu'elle avait souffert presque tout le temps de sa vie; ainsy que nous avons veu cy-devant. C'est pourquoi Dieu l'appela bientôt de cette vallée de misères pour lui donner une couronne de gloire, en récompense de celle qu'elle avait quittée pour se donner entièrement à son service.

« Ce bonheur lui arriva le cinquième jour de décembre de l'année mil deux centz quarante quatre, estant apparamment encore novice, mais d'une vertu toute consommée, âgée de cinquante-quatre ans. — Si la voix du peuple est la voix de Dieu, il ne faut pas douter qu'elle ne soit sainte, n'y s'estonner que le ménologe de Cisteaux l'ait mise dans le cathalogue des bienheureux de l'ordre, au 5 décembre, jour de son trépas. C'est Dom Chrisostome Henriquez, espagnol de nation, docteur en théologie et historiographe de notre ordre, qui est l'auteur de ce ménologe, dans lequel il fait un abrégé des principales actions de cette illustre princesse. — Son corps fut icy enterré avec les cérémonies et solennités deues à son mérite, et mis dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur des Dames, au-devant de celuy du comte Ferdinand, son premier mary, que l'on voit encor aujourd'huy. Il y avoit allentour diverses effigies relevées en bosse, qui furent toutes défigurées par les hérétiques, lors-

Digitized by Google

qu'ils pillèrent cette abbaye en l'an 1566, ainsi que nous dirons ci-après.

Le susdit Dom Chrisostome Henriquez, en son ménologe, rapporte l'épitaphe suivant, qu'il dit avoir esté autrefois gravé sur le tombeau de notre comtesse et dont il ne paroit plus aujourd'hui aucun vestige :

« EST SITA FLANDRENSIS PRINCEPS ET HANNONIENSIS
IN TUMULO TALI : VITA VIVIT SPECIALI,
SICUT SUSANNA. CŒLEBS FUIT ISTA JOANNA [1]
NOBILITAS TALIS, PROLES FUIT IMPERIALIS,
JUSTA, POTENS, FORTIS, CLEMENS, AC HORRIDA MORTIS.
ANGELICIS MIXTA SIT TURBIS HAEC COMITISSA.

« En voicy un autre que nous avons veu, quoyque les caractères dont il estoit gravé ne parussent pas fort anciens.

M. II. C. JUNCTA BIS, ET X QUATER BIS SIBI
BINA OBIIT QUINTA DECEMBRIS
ANNO MILLENO MIGRAVIT CUM QUADRAGENO
QUARTO ET BIS CENTUM QUINTA LUCE
DECEMBRIS, ORATE PRO EA.

« Ce double épitaphe nous a paru, aussi bien qu'à d'autres, si désagréable pour son obscurité et pour le peu de sens et d'esprit de son autheur, que nous l'avons jugé indigne d'estre plus longtemps sur le tombeau d'une si grande et vertueuse princesse. C'est pourquoi nous l'avons fait effacer en l'an 1693 et fait graver en sa place le suivant, que nous croyons que le lecteur trouvera un peu plus raisonnable, quoy qu'il soit au-dessouz des mérites de la personne dont il parle.

HAC, QUAM FUNDAVIT, REQUIE JOANNA QUIESCAT
FLANDRORUM PRINCEPS, HANNONIÆ QUE COMES
PRÆTULIT HIS VELUM TITULIS, ET JUNCTA SACRATIS
VIRGINIBUS, SUPERIS EST QUOQUE JUNCTA CHORIS
OBIIT V DECEMBRIS ANNO M. CC. XLIV [2].

[1] Il est mis *monialis* au lieu de *Joanna*, mais la rime fait voir que c'est une faute. (*Note de Gouselaire*).

[2] E. Le Glay. *Hist. de Jeanne de Constantinople*, pp. 139 à 141.

Digitized by Google

Après la mort de son épouse, Thomas de Savoie se retira en Angleterre. Il y vécut d'une rente annuelle de 6000 livres d'Artois que Jeanne lui avait assignée. Le premier février 1248, le roi d'Angleterre ordonnait à ses officiers d'arrêter les Flamands et de saisir leurs marchandises, dans le cas où Marguerite, comtesse de Flandre, ne payerait pas cette rente [1].

Thomas fit son testament au mois de juin 1242 [2].

---

[1] RYMER. *Fœdera, conventiones, litteræ*, etc, t I, pars I, p. 156 et nouv. édit. t. I, p. 268.

[2] GUICHENON, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, preuves, p. 97.

Digitized by Google

§ IX.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE.

Marguerite, seconde fille de Bauduin VI et de Marie de Champagne, naquit à Valenciennes, suivant l'opinion généralement acceptée, le 2 juin 1202. A l'âge d'environ dix ans, en 1212, elle épousa Bouchard d'Avesnes [1].

Les chroniqueurs ont dénaturé les circonstances au milieu desquelles se réalisa cette union.

M. Wauters, d'après l'enquête ouverte en 1249 et d'autres actes authentiques, a rétabli la vérité historique sur ce point. Nous suivons son récit dans l'exposé suivant:

Bouchard d'Avesnes, troisième fils de Jacques d'Avesnes, ayant abandonné la carrière sacerdotale, après avoir cependant reçu à Orléans les ordres mineurs, revint en Hainaut où il commença à vivre en chevalier, tout à la fin du XII^e^ siècle ou dans les première années du XIII^e^ siècle:

En effet, dans l'enquête de 1249, Roger de Nouvion, dit de Sains, né en 1199 et qui fut l'écuyer de Bouchard pendant vingt-cinq ans, déclara que son maître était chevalier et fréquentait les tournois depuis treize ans lors de son mariage, par conséquent en 1199; d'après Gunter de Pantegnies, vieux chevalier qui naquit en 1149 et qui devait mieux connaître les faits que le précédent, Bouchard, lorsqu'il se maria, menait depuis dix ans (donc depuis 1202) la vie d'un chevalier [2].

[1] Cette date de 1212, résulte de l'enquête faite en 1249, sur la légitimité des enfants nés de cette union; on déclare dans cette enquête que le mariage avait eu lieu 37 ans auparavant. Le texte de l'enquête a été publié par M. le Baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Hist. de la Flandre*, t. II, pp. 340 et ss.

[2] Voir l'enquête citée d^s^ op. cit. pp. 340 et ss.

Digitized by Google

Bouchard n'exerça d'abord aucune autorité ni en Flandre ni en Hainaut, où à côté du comte Philippe-le-Noble, le pouvoir appartenait surtout au prévôt de Douai et à un oncle de Bauduin VI, et du comte de Namur, nommé Guillaume l'oncle, dans les diplômes du temps, par ce qu'il était le frère de leur père, le comte Bauduin V.

Le comte Ferrand avait nommé Bouchard bailli de Hainaut et lui avait confié le soin de la personne de Marguerite[1]. En cette qualité, il avait son logement au château de Mons. Sans doute la famille d'Avesnes possédait un hôtel à Mons, un document de 1296[2] le constate, mais cet hôtel appartenait à l'aîné de la famille. D'ailleurs Bouchard par ses fonctions mêmes était appelé à résider au château des comtes.

C'est dans ce vieux manoir, semble-t-il, que Marguerite passa les premières années qui suivirent le mariage de sa sœur, c'est là qu'elle connut Bouchard et finit par accepter sa main[3].

Quant au mariage, il eut lieu publiquement. La cérémonie se fit au château du Quesnoy, où la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par un prêtre nommé Wéry de Nouvion.

On n'omit aucune des formalités exigées alors par la loi canonique.

Bouchard et Marguerite déclarèrent solennellement leurs intentions ; les portes du manoir et de la chapelle restèrent ouvertes à tout venant et il y eut au château, en cette occasion, un grand concours de chevaliers (plus de 200, parmi lesquels tous les pairs du Hainaut, au dire de Roger de Nouvion) et de bourgeois.

Quand l'heure du coucher fut venue, on alluma des torches et

[1] C'est ce que dit une bulle du pape Innocent III, du 20 février 1215.

[2] Rousselle, *Les agrandissements de Mons*, *note* 295ter.

[3] Bouchard était en 1212 bailli de Hainaut en effet : « dicit etiam quod dictus Bochardus erat tunc temporis Artius comitatus Hannoniæ ballivus. » Déposition de Gilles de Hautmont, chevalier, âgé de 69 ans. *Enquête* citée, p. 553.

Digitized by Google

les nobles et d'autres pénétrèrent jusque dans la chambre où les deux époux étaient couchés nus; comme cela se pratiquait alors[1].

Bouchard et Marguerite s'étaient rendus de Mons au Quesnoy pour se marier, ils restèrent trois jours dans cette dernière ville.

Mais s'il y eut mariage, et à ce sujet le témoignage de ceux qui y assistèrent et qui en rapportèrent plus tard les détails ne laisse aucun doute, si l'adhésion de Marguerite fut complète, puisqu'elle rit et joua comme la personne la plus heureuse du monde, si elle embrassa son mari avec tant d'ardeur que de vieux chevaliers comme Gunter de Pantignies en rougirent, d'autres circonstances donnent à cette union le caractère d'une séduction. Outre que Bouchard d'Avesnes avait reçu la tonsure et avait été élevé au sous-diaconat, ce qu'il laissa ignorer et ce qui attira bientôt sur lui les foudres de l'Église, la mariée était trop jeune pour s'engager dans les liens du mariage et ses parents n'avaient pas donné leur consentement.

Quoiqu'en dise Jacques de Guise, ce consentement ne fut pas obtenu; l'annaliste se trompe lorsqu'il prétend que la comtesse Jeanne et son mari Ferrand furent présents à la fête. Si cela avait été exact, les témoins produits par les d'Avesnes l'auraient déclaré. Le mariage consommé, on l'accepta comme un fait accompli, et voilà tout. »

Après avoir démontré que l'ambition fut le mobile de la conduite de Bouchard, M. Wauters continue son récit; « Marguerite, dit-on, l'aima beaucoup et longtemps; cela n'excuse et n'infirme rien.

Entourée par Bouchard de soins et d'affection, isolée de ses proches, ignorante de la véritable condition et des desseins de son époux, cette princesse a pu concevoir pour lui un attachement sincère.

« Il est vrai, peut-être, que menacée d'être envoyée en Angleterre comme ôtage et en garantie du payement d'une somme

[1] Déposition du chevalier Gobert de Bersillies, qui était alors âgé de 54 ans et avait été l'écuyer de Gui, frère de Bouchard. *Enquête* citée.

Digitized by Google

de 15,000 livres due au roi Jean-sans-Terre, par le comte et la comtesse de Flandre, elle ait elle-même prié Bouchard de l'épouser[1]. Savait-elle jusqu'où elle s'engageait? Pouvait-elle le faire? Voilà la seule question à décider, question dont la solution négative n'est pas douteuse. Longtemps Marguerite resta dans les mêmes sentiments, et plus tard, en présence de sa sœur Jeanne, de plusieurs évêques et d'autres nobles, dans une assemblée de deux mille personnes environ, elle reconnut Bouchard pour son mari légitime, déclara qu'elle n'en aurait jamais d'autre, le proclama un bien meilleur époux, un chevalier bien plus habile que son beau-frère le comte Ferrand[2]. Ceci s'explique aisément. Ayant vécu assez longtemps avec Bouchard, ayant eu de lui plusieurs enfants, il était naturel qu'elle l'aimât véritablement de même qu'elle en était tendrement aimée[3]. » C'est d'ailleurs ce qu'atteste aussi Philippe Mouskés, chroniqueur contemporain[4].

Peu après son mariage, Bouchard d'Avesnes eut des difficultés avec la comtesse Jeanne et son mari, au sujet de la dot qu'il réclamait pour Marguerite. Par des lettres datées de Gand le 3 avril 1214, Ferrand comte de Flandre et de Hainaut et la comtesse Jeanne, son épouse, déclarent se soumettre à ce que Gérard de Jauche, Guillaume, leur oncle. Ghislain, Châtelain de Beaumont, Arnould d'Audenarde, Bauduin de Comines, le père, et Gilbert de Borghelle, décideraient quant aux droits que le dit Bouchard d'Avesnes devait avoir, soit en Flandre, soit en Hainaut, à cause des biens qui appartenaient à sa femme[5]. Cette promesse, bien qu'elle ne paraît pas s'être traduite en fait, amena une réconciliation entre les deux beaux frères, puisque

[1] Déposition de Roger de Nouvion.

[2] *Enquête* citée.

[3] Wauters, *Table chr. des chartes*. t. iv. introd. p. x à xii.

[4] Sa chronique rimée a été publiée par le baron de Reiffenberg, voyez les vers 23, 291 et suiv. — Ph. Mouskés vivait déjà en 1214.

[5] Devillers, *Monuments*.... t. iii, p. 480.

Digitized by Google

nous voyons Bouchard combattre à Bouvines dans les rangs de l'armée de Ferrand [1].

« Comment se fit-il, se demanda M. Wauters, que Bouchard, accepté comme mari de Marguerite et dont on n'ignorait pas les antécédents ecclésiastiques, la bulle d'Innocent III en fait foi, devint tout-à-coup le but des attaques les plus formidables?

« C'est là évidemment le résultat d'une intrigue politique. La comtesse Jeanne ayant été séparée par la bataille de Bouvines, de son mari, dont la captivité menaçait de se prolonger, ne pouvait espérer de sitôt d'avoir de la postérité. La personnalité de la jeune Marguerite et, par contre-coup, celle de son mari, gagnaient donc en importance.

« Résidant l'un et l'autre en Hainaut, ils échappaient à l'influence de la cour de Paris et pouvaient lui causer de graves embarras. Les ministres français prévirent-ils ce danger, voulurent-ils semer et entretenir la discorde dans les États de Jeanne, pesèrent-ils sur cette princesse pour l'engager à demander la séparation de sa sœur et de Bouchard?

« On doit le supposer, à en juger de la violence avec laquelle Jeanne sollicita du Saint-Siège cette séparation. Ce ne peut être que de la France ou de la Flandre que vinrent les informations qui dictèrent au Souverain Pontife le langage véhément qu'il employa à l'égard de Bouchard [2].

Dès le 20 février 1215, c'est-à-dire quelques mois seulement après la bataille de Bouvines, sur la plainte que Jeanne lui avait adressée, Innocent III chargea l'évêque, l'archidiacre et le prévôt d'Arras, tous ecclésiastiques français, d'ouvrir une enquête sur le mariage de Bouchard [3].

Le résultat de cette enquête fut une bulle d'excommunication lancée le 19 janvier 1216 par ce pape, contre l'apostat Bou-

[1] *Enquête* citée. — Déposition du chevalier Gérard, seigneur de Wattignies, qui en 1249, avait 56 ans.

[2] WAUTERS, op. cit. t. IV, p. XIII.

[3] BALUZE, *Epistolarum Innocentii III Romani pontificis libri XI*, t. II, p. 591.

Digitized by Google

chard, laquelle ordonnait à l'archevêque de Reims et à ses suffragants de frapper d'interdit les lieux où il se trouvait[1].

Les ordres du pape avaient déjà été exécutés par Albéric, archevêque de Reims, qui, dès le 17 janvier, en vertu d'un ordre spécial, ordonna aux évêques de sa province d'excommunier Bouchard qui avait enlevé Marguerite[2].

Le pape Honorius III, par bulles des 17 juillet 1217 et 24 avril 1219, ratifia la décision de son prédécesseur[3]

C'est vers ce temps-là que Marguerite devint mère. En effet, comme il résulte d'une charte du mois de janvier 1235, le roi de France saint Louis proclamait que l'aîné des fils de Marguerite, nommé Jean, avait atteint en avril 1234 l'âge de 16 ans, et Bauduin le plus jeune, en septembre de la même année, l'âge de 15 ans[4]. Ils naquirent donc, le premier en avril 1218 et le second en septembre 1219. Il résulte de plus de la déclaration faite par Roger de Nouvion en 1249, que ce fut à Houffalize que naquirent les deux d'Avesnes et un de leurs frères nommé aussi Bauduin, et qui mourut jeune[5].

Bouchard et Marguerite restèrent unis pendant sept ou huit ans, de 1212 à 1220, dont six se passèrent à Houffalize dans les Ardennes[6], où se trouvait une importante forteresse dont Siger de Wavre, chevalier brabançon, avait la garde[7]. Là, ils vécurent comme mari et femme, élevant leurs enfants, qu'ils aimaient de la manière la plus vive.

Par suite de nous ne savons qu'elle circonstance, Marguerite finit par se séparer de son mari. Ce fut avant le 16 novembre 1221, car, à cette date, le pape averti de sa nouvelle détermina-

[1] Baluze, *Epistolarum Innocentii III Romani pontificis libri XI*, t. II, p. 591.
[2] Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I, p. 424.
[3] Baluze, loc. cit. t. II, p. 592.
[4] Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 280.
[5] *Enquête* citée.
[6] Ibidem.
[7] Ph. Mouskès, vers 23, 230, à 23, 232.

Digitized by Google

tion, chargea du soin de l'absoudre l'évêque de Cambrai, l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes et l'archidiacre de Cambrai [1].

Cependant dans une charte de 1222, Marguerite qualifie encore Bouchard d'Avesnes du titre d'époux (*maritus meus*)[2].

Peu après, en 1223, Marguerite donnait sa main à Guillaume de Dampierre. Une lettre datée de cette année et adressée par Enguerrand de Coucy à Thibaut, comte de Champagne, nous fait savoir que ce mariage fut célébré le jour même où la dernière lettre du comte était parvenue à Enguerrand [3].

Des liens de parenté, assez éloignés cependant, existaient entre cette princesse et son nouvel époux ; la question fut déférée au Saint-Siége, et par une bulle du 15 novembre 1223, le pape Honorius III chargea deux abbés du diocèse de Troyes et le chantre de la cathédrale de Langres, du soin de séparer Marguerite et Guillaume, si, après avoir fait une enquête ils le jugeaient nécessaire [4].

Marguerite et Guillaume continuèrent néanmoins à vivre ensemble, et au mois de juillet 1225 ils accordèrent de commun accord, des privilèges aux habitants d'Orchies [5].

Deux ans après, ils fondaient dans leurs domaines, l'abbaye de Saint-Dizier, communauté de religieuses de l'ordre de Citeaux [6].

Enfin, au mois de mai 1230, Simon, archevêque de Bourges, et Jean, évêque de Frascati, firent connaître que Grégoire IX avait accordé à Guillaume de Dampierre, des dispenses pour son mariage avec Marguerite, à la condition d'envoyer huit chevaliers pour aider à défendre la Terre-Sainte [7].

[1] Le Glay, *Hist. de Jeanne de Constantinople*, p. 161.
[2] Dom Bouquet. *Recueils des historiens de France*, t. xix, p. 716.
[3] Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. i, col. 1256.
[4] Baluze, *Epistolarum Innocentii iii libri undecim*, t. ii, p. 852.
[5] *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, t. ii, p. 421.
[6] *Gallia christiana nova*, t. x, instr. col. 178.
[7] J. de Saint-Genois, *Inventaire analytique des archives des comtes de Flandre*, p. 14.

Digitized by Google

Guillaume mourut en 1232 ou en 1233. Il vivait encore en 1231, puisqu'au mois d'avril il reconnut que la forteresse qu'il avait fait élever à Linon, du consentement de son suzerain, Thibaud, comte de Champagne et de Brie, devait toujours être ouverte à ce prince et à ses héritiers[1].

Dans une charte du 9 octobre 1234, Marguerite, dame de Dampierre, pour le salut de son âme et celle de feu son mari, Guillaume de Dampierre, donnait à l'ordre des Citeaux pour y établir un couvent de religieuses, le lieu appelé l'Honneur de Notre-Dame, près d'Orchies[2].

Ce fut l'origine du monastère de Flines.

Marguerite eut cinq enfants de son union avec Guillaume de Dampierre. Mais ceux-ci restent étrangers à l'histoire du Hainaut; nous n'avons donc pas cru devoir nous en occuper dans un travail qui se rapporte avant tout à cette province.

Après la mort de sa sœur Jeanne, Marguerite prit possession des comtés de Hainaut et de Flandre. Le 10 janvier 1245, elle prenait le titre de comtesse de Flandre et de Hainaut, et déclarait que la mère du roi des Français lui avait permis de recevoir les hommages de ses vassaux de Flandre, bien qu'elle même n'eût pas prêté hommage au roi de France, à cause de la maladie de ce prince[3].

Le chapitre de Saint-Lambert fit cependant des difficultés au sujet du comté de Hainaut, qui relevait de la principauté de Liége. Par lettres datées du 19 mars 1245, il s'adressa à l'empereur Frédéric, à l'effet de solliciter son appui contre Marguerite de Dampierre, qui s'était emparée du Hainaut dévolu, suivant les coutumes de l'empire, à l'église de Liége, attendu que la comtesse Jeanne, sœur de Marguerite, l'avait relevé avec son

[1] CHANTEREAU-LEFEBVRE, *Traité des fiefs et de leur origine*, preuves p. 211.

[2] *Gallia christiana nova*, t. III, inst. col. 453. MIRÆUS *op. dip* t. I, p. 579.

[3] TEULET. *Layette du trésor des chartes*, t. II. p. 548.

Digitized by Google

mari Thomas, comte de Flandre, de la cathédrale de Liége et qu'elle était morte sans postérité [1].

Mais il ne fut donné aucune suite à cette réclamation.

Marguerite fit son testament au mois de novembre 1273. Dans le but de permettre à ses exécuteurs testamentaires d'en exécuter les clauses, cette princesse assigna une rente de 2000 livres de Flandre à prélever sur le tonlieu de Damme et les épiers de Bruges et de Bergues; elle institua un très-grand nombre de legs en faveur d'institutions religieuses et charitables, nomma ses exécuteurs testamentaires et fit confirmer ses dernières volontés par son fils Gui, ses petits fils Robert, comte de Nevers et Guillaume, et les évêques de Cambrai, de Tournai, d'Arras et de Térouanne [2].

Le 24 février 1277, elle déclarait que ses exécuteurs testamentaires seraient tenus de rendre compte de leur gestion à son fils, ou à son héritier comte de Flandre [3].

L'un de ses derniers actes fut le règlement qu'elle donna le 29 août 1279 à l'hôpital de Cantimpré de Mons [4].

Marguerite de Constantinople mourut le 10 février 1280 et fut inhumée à l'abbaye de Flines.

M. Devillers, conservateur des archives de l'État à Mons, a publié dans son important travail sur le Béguinage de Cantimpré, un portrait de Marguerite de Constantinople, d'après une peinture sur toile que les Béguines de Mons possèdent encore.

(Voici ce qu'il en dit) :

« On remarque dans l'hospice une peinture sur toile, représentant la comtesse Marguerite de Constantinople, que les Béguines considèrent, à juste titre, comme leur fondatrice.

[1] Schoonbroodt. *Inventaires des archives du chapitre de Saint-Lambert à Liége* p. 50. (Voir aux pièces justificatives).

[2] *Arch. de Lille*, ch. des comptes B. 129 — Hautcœur, *Cart de l'abb. de Flines*, t. I, pp. 104–206.

[3] *Arch. de Lille* B. 142 — Hautcœur, op. cit. t. I. p. 216.

[4] Devillers, *Cart. du Béguinage* n° xxvii. *Ann. du c. arch. de Mons* t. vii. p. 253.

Digitized by Google

« Ce tableau ne remonte qu'au XVIIe siècle ; c'est sans doute la copie d'un portrait beaucoup plus ancien, qui a disparu, et dont la peinture moderne aura conservé le type, mais avec un costume de l'époque à laquelle elle appartient. Marguerite de Constantinople a le teint blanc, les yeux noirs, de longs cheveux de même couleur, et dont une tresse lui retombe sur l'épaule droite. Ses traits sont délicats et pleins de noblesse.

« Elle porte une robe très-riche, un manteau doublé d'hermine, un collier garni de perles blanches et un bracelet de semblables perles. Dans la main droite, elle tient un bouquet de marguerites blanches. »

Revenons à Bouchard d'Avesnes. Le 8 mars 1239 (n. st.) Walter, comte de Blois, céda héréditairement à son frère Bouchard et à ses enfants, Jean et Bauduin, en échange de l'abandon de ses droits sur l'héritage paternel, la terre d'Etrœungt, une rente annuelle de 300 livres à prélever sur le winage d'Avesnes, la moitié du tonlieu de Boulogne, 100 livres par an sur le village de Landrecies et en outre, les biens délaissés par Gui d'Avesnes.

La comtesse Jeanne et Thomas de Savoie, son mari, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, et Marie, enfant unique de Walter de Blois, ratifièrent ces lettres[1].

Au mois de septembre 1241, Bouchard d'Avesnes, chevalier, reconnut devoir aux frères du Temple 60 livres blancs moins 17 sous, somme que frère Jacques avait payée pour lui à ses créanciers. Il leur assigna en garantie le winage de Guise[2].

C'est la dernière mention qu'on rencontre de lui. Il mourut vers l'an 1242. « Davantage, dit d'Outreman, Gille Ansel, Valen-« ciennois, et Scohier, Beaumontois, tous deux grands généa-« logistes, et par conséquent obligés à fureter les archives, tant « des monastères que des seigneuries et gentilshommes des « Pays-Bas, assurent qu'il mourut de sa mort naturelle, et

[1] Devillers *Monuments* .... t. III. p. 484.

[2] L. Devillers. *Inventaire des Archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte*. p. 196.

Digitized by Google

« disent avoir veu le testament et diverses ordonnances faites « par Bouchard d'Avesnes peu devant sa mort, au village « d'Estroen-Cauchie qui estoit à lui. Il gist à Clairfontaine, une « lieue de la Véronique ou de Monstrœul-les-Dames[1]. »

Des deux fils que Marguerite eut de son union avec Bouchard d'Avesnes, l'aîné, Jean, fera l'objet d'un paragraphe spécial.

Disons quelques mots du second, Bauduin; il naquit, comme nous l'avons vu, à Houffalize en septembre 1219[2]

« Il était, dit un historien, le plus pacifique, le plus doux, le plus savant des fils de Bouchard, qui, lui-même, n'était pas étranger aux lettres.

« La nature qui lui avait refusé la force du corps, l'avait dédommagé en lui prodigant les dons de l'esprit, et le *Livre du lignage de Coucy et de Dreux*, rédigé dans les premières années du XIVe siècle, nous apprend que bien que petit et menu, il devint » li ungs des plus sages chevaliers qui fust en son temps. »

« Ne pouvant rien ajouter par ses exploits à la gloire de ses ancêtres, il crut que par ses recherches et ses études, il pourrait du moins la répandre davantage, et s'attacha au soin de justifier une si haute fortune.

« Depuis qu'une sentence solennelle des pontificaux avait proclamé la légitimité de leur naissance, les sires d'Avesnes ne rougissaient plus de leur alliance clandestine, sinon sacrilège, avec la maison des comtes de Hainaut; ils en avaient placé les armes dans leur écu et s'égalaient fièrement à ces princes dont ils n'étaient naguère que les plus puissants vassaux. Les descendants des intrépides chevaliers qui, sur les murs d'Arsur et à la bataille d'Antripatide, excitèrent l'admiration des infidèles, n'étaient-ils pas dignes de recueillir une part de l'héritage de Robert de Jérusalem, devenu dans une autre croisade empereur de Jérusalem?[3] »

[1] *Histoire de Valenciennes*, p. 140.

[2] BERNIER dans son *Histoire de Beaumont*, p. 20, fixe à tort sa naissance à l'année 1215.

[3] KERVYN DE LETTENHOVE. *Œuvre de Froissart, chroniques*, Introduction t. I. 1re p., p. 4.

Digitized by Google

Bauduin avait épousé Félicité de Coucy dont il eut un fils, Jean, mentionné ci-dessous et une fille, Béatrice, mariée à Henri de Luxembourg et mère de l'empereur d'Allemagne, Henri VII.

Bauduin fit son testament le mardi avant la Pentecôte, 1er juin 1288, et mourut en 1289 ; il fut inhumé dans l'église des Dominicains de Valenciennes.

Bauduin vivait encore en décembre 1288, puisque Jean II d'Avesnes lui assigna alors des terres sur la ville de Pons. Il était décédé en juin 1289, ainsi que le prouve une charte de Jean II d'Avesnes[1].

Jean, fils de Bauduin, seigneur de Beaumont après son père Jean d'Avesnes, épousa Agnès, fille de Guillaume de Lusignan, seigneur de Valence. De ce mariage naquirent deux fils qui moururent en bas âge, de sorte qu'après la mort de Jean, la seigneurie de Beaumont fit retour au comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes.

---

[1] *Archives de Lille*, chambre des comptes B 167 et 276.

Digitized by Google

§ IX.

CHARLES D'ANJOU.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, et fils du roi Louis VIII et de Blanche de Castille, porta temporairement le titre de comte de Hainaut.

Par son aïeule Élisabeth de Hainaut qui épousa le roi Philippe-Auguste, il descendait du comte Bauduin V. Ces motifs suffissent, croyons-nous, pour citer son nom dans un travail sur la succession des comtes hennuyers.

Au milieu de ses querelles contre ses fils du premier lit, Marguerite, en vue d'obtenir du secours, céda, au mois d'octobre 1253, à Charles d'Anjou, d'une manière absolue, tout le comté de Hainaut.

Le prince français s'empressa de s'emparer des villes de Valenciennes et de Mons, et se trouva en peu de temps maître de tout le Hainaut. Le seigneur d'Enghien seul refusa de faire hommage de ses terres au prince français. Prévoyant que ce refus indisposerait contre lui Marguerite et son allié, il prit soin de fortifier son château et de le garnir de machines, d'arcs, de balistes et de toutes les armes et munitions nécessaires à sa défense.

Il réunit des troupes et s'allia, au dire des historiens du Hainaut, avec ces fameux Ronds, dont un critique sévère contestait récemment l'existence.

Le comte d'Anjou avait réuni ses troupes à Compiègne ; de là, en compagnie de Marguerite, il pénétra dans le Hainaut. Son armée forte d'environ 50,000 hommes s'empara sans trop de résistance de Valenciennes, de Mons et de tout le comté. Enghien seul résista ; le seigneur de cette ville, Siger Ier, uni par des liens de famille aux d'Avesnes, resta fidèle à la cause des fils de Bouchard. Walter, son fils aîné, défendit si bien le vieux

Digitized by Google

castel d'Enghien que Charles d'Anjou dût renoncer à s'en emparer [1].

Jean d'Avesnes et son allié Guillaume, roi des Romains, envahissent le Hainaut à main armée, au mois de juillet 1254. Sans s'amuser à reprendre les places fortes tombées au pouvoir du comte d'Anjou, ils allèrent placer audacieusement leur camp à six lieues de Valenciennes. Les deux armées ennemies demeurèrent longtemps dans leur position sans rien entreprendre de part ni d'autre. A la fin, le manque de vivres commençant à se faire sentir dans le camp Allemand, le roi Guillaume, rappelé en Frise et en Allemagne par de nouvelles difficultés, s'approcha de Charles d'Anjou et défia ce prince de le combattre.

Charles n'aurait pas demandé mieux; mais il avait dans son armée des barons français, parents de Jean d'Avesnes, à qui répugnait l'idée de livrer bataille. Grâce à leurs conseils, des trêves furent conclues; Charles et Guillaume en profitèrent pour retourner chacun dans leur pays.

Le 7 septembre 1234, le roi saint Louis, de retour de la Croisade, arrivait à Paris, « c'estoit, dit un de ses historiens, cet enfant de paix et d'union qui devoit assoupir une guerre si honteuse entre les enfants d'une même mère, et capable d'épuiser toutes les forces de la France et de l'Allemagne [2].

Mais ce ne fut pas sans peine.

On entama des négociations; la mort du roi des Romains, le principal appui des d'Avesnes, tué dans une expédition contre les Frisons, le 28 janvier 1256, vint hâter la conclusion de la paix.

Après diverses réunions tenues à Péronne, sous la présidence de saint Louis, un traité fut conclu le 24 septembre 1256. Le texte en est resté inédit, mais nous en connaissons quelques dispositions. Le roi de France, peut-être pour donner une certaine

[1] E. Matthieu. *Hist. de la ville d'Enghien*, dans les *Mém. et pub. de la Soc. des Sc. des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4e série, t. I.

[2] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 19.

Digitized by Google

satisfaction à son frère, déclara que Jean et Bauduin d'Avesnes, Siger d'Enghien et Walter, son fils aîné, feraient hommage à Charles d'Anjou.

Ensuite, il enjoignit à ce dernier de rétrocéder le comté de Hainaut à la comtesse Marguerite; celle-ci s'engageait à lui payer la somme de 160,000 livres tournois, en onze ou douze ans, sous peine de 10 livres par jour de retard [1].

Peu après la conclusion de la paix, la comtesse Marguerite s'engagea à faire reconnaître par toutes les villes du comté de Hainaut, Jean d'Avesnes comme son héritier [2].

---

[1] Voir sur la paix de Péronne, LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 23.

[2] *Arch. départ. de Lille*. Ch. des comptes, carton B, 85.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes.

§ I.

JEAN D'AVESNES.

Jean, fils aîné de Bouchard d'Avesnes, était né à Houffalize, dans le Luxembourg, au mois d'avril 1218[1]. C'est dans cette localité qu'il passa sa jeunesse.

Après que Marguerite eut abandonné Bouchard à la fin de l'année 1221, les enfants qu'elle en avait eus furent confiés, de 1225 à 1232, à la garde d'Archambaud de Bourbon ; celui-ci, après la mort de Guillaume de Dampierre, les rendit à la liberté[2].

Peu après, il intervint entre Bouchard et ses fils d'une part, Marguerite et les enfants qu'elle avait eus de Guillaume, d'autre part, un accord qui fut ratifié à Asnières, près de Paris, le 19 janvier 1235, par la comtese Jeanne, par Bouchard et par ses fils, et dans le courant du même mois, par saint Louis, roi de France[3].

Il nous parait superflu de raconter à nouveau les longues contestations au sujet de la légitimité de la naissance de Jean d'Avesnes, ce point ayant déjà été examiné par des écrivains com-

[1] Cela résulte d'une déclaration du roi France Louis IX, contenue dans une charte du mois de Janvier 1235. TEULET, *Layette du trésor des chartes* t. II, p. 280.

[2] *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, vers 28165 à 28182.

[3] BALUZE, *Epistolarum Innocentii III Romani pontificis libri* XI, t. II p. 593.

Digitized by Google

pétents[1]. Bornons-nous à rappeler que par sentence du mois de juillet 1246, le roi saint Louis et Othon, évêque de Tusculum et légat du Saint-Siége, arbitres choisis par les parties, assignèrent à Jean d'Avesnes le comté de Hainaut, et à Guillaume de Dampierre le comté de Flandre, à charge pour chacun d'eux, de pourvoir leurs frères du même lit d'une manière convenable[2].

C'est à ce titre d'héritier du comté de Hainaut que, à l'exemple d'autres écrivains et pour nous conformer à un usage consacré par le fils de Jean d'Avesnes lui-même, nous assignons une place à l'aîné des enfants de Marguerite dans ce tableau des comtes de Hainaut.

Du reste, nous le voyons, comme il résulte d'une déclaration de Henri, élu de Liége, du 26 septembre 1247, faire relief à cette principauté pour le comté de Hainaut[3].

Au mois d'octobre suivant, ce même Henri, élu de Liége, pria les pairs et les chevaliers du Hainaut, les prévôts, les maires, les jurés, les échevins de Mons, de Valenciennes et des autres bonnes villes du comté, de prêter serment de fidélité à Jean d'Avesnes qui a relevé de lui le comté de Hainaut »[4].

Il ne fut pas donné suite à cette demande, car Jean d'Avesnes finit par rentrer en grâce avec sa mère. Nous le voyons alors, notamment en 1248, s'intituler « héritier du Hainaut[5]. »

Nous avons vu au chapitre précédent, en parlant de Charles d'Anjou, que de nouvelles difficultés s'étant élevées entre Marguerite et les d'Avesnes, le Hainaut avait été cédé au frère de saint Louis.

Après une période de luttes, l'arbitrage du roi de France rétablit la paix par une sentence du 24 septembre 1256.

[1] Citons, outre les historiens de Hainaut et de Flandre, un *Mémoire sur les différends survenus entre Jean et Bauduin d'Avesnes et Marguerite de Constantinople* par AMAND. Maestricht. 1794, in-8°.

[2] MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1095 BALUZE t. II, p. 595. — J. DE GUYSE, *Annales du Hainaut*, t. XV, p. 48.

[3] DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 344.

[4] DE REIFFENBERG, *Monuments...*, t. I, p. 345.

[5] DEVILLERS, *Cartulaire de l'abbaye d'Epinlieu*, dans *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV.

Digitized by Google

A la suite de cet acte, nous voyons le prévôt, les jurés et les échevins de la ville de Valenciennes, reconnaître, le 29 octobre 1256, Jean d'Avesnes et ses descendants pour comtes de Hainaut, après la mort de la comtesse Marguerite [1].

Celle-ci promit de ne rien faire de son côté qui pût écarter son fils Jean de la succession au comté de Hainaut [2].

Enfin, Bauduin d'Avesnes renonça en faveur de son frère Jean, à tous ses droits sur le comté de Hainaut. Cette renonciation est aussi du mois d'octobre 1256 [3].

Le dernier acte auquel intervint Jean d'Avesnes porte la date du 22 novembre 1257.

C'est une nouvelle approbation que lui et son frère Bauduin donnent à la sentence prononcée entre eux et leurs frères utérins, à Paris en juillet 1246, par le roi de France et le légat du Saint-Siège [4].

Jean d'Avesnes mourut le 24 décembre 1257 ; il fut inhumé dans l'église de Leuze.

Le premier soin du comte Jean II d'Avesnes, après la mort de son aïeule, est de faire reconnaître solennellement les droits qu'il tient de son père, de manière à prévenir les revendications possibles des autres enfants de Marguerite.

Il ordonne d'exhumer le corps de Jean Ier, enseveli en 1257 dans l'église de Leuze, le fait placer sur un char funèbre qu'il accompagne dans les principales localités des provinces du Hainaut et de Valenciennes, exigeant qu'on rende au défunt les honneurs dus aux souverains. Arrivé à Valenciennes où l'on célèbre de magnifiques obsèques, le corps est déposé dans une somptueuse sépulture au milieu du chœur de l'église des Dominicains. Ce tombeau était en marbre noir ; on y voyait deux figures couchées, de grandeur naturelle, que leurs armoiries seules pouvaient faire reconnaître, car aucune légende n'était gravée sur la pierre.

[1] DEVILLERS, *Monuments*.... t. III, p. 503.
[2] DEVILLERS, *Monuments*..... t. III, p. 500.
[3] DEVILLERS, Ibidem, t. III, p. 502.
[4] *Archives dép. de Lille*, 2e *cartul. de Flandre*, pièce 621.

Digitized by Google

Bien longtemps après l'érection du monument, les moines avaient suspendu à la muraille les inscriptions que voici, peintes sur des panneaux de bois :

« CHI DEVANT GIST NOBLE HOMME JEAN D'AVESNES, FILZ DE BOUCHART « D'AVESNES ET DE HAULTE DAME MARGUERITE COMTESSE DE FLANDRES ET « DE HAYNAU, LAQUELLE ESTOIT FILLE DE BAULDUIN DE CONSTANTINOPLE, « LEQUEL JEAN D'AVESNES TRESPASSA LA VEILLE DE NOËL ANNO DOMINI « MCCLVII. »

« NOBLES ET PREUX CHEVALIER JEAN D'AVESNES, FILZ DE MARGUERITE « COMTESSE DE FLANDRE ET DE HAYNAU, DUQUEL, APRÈS PLUSIEURS « NOBLES FAICTZ D'ARMES ET AULTRES DIGNES DE MÉMOIRE, LE CORPS « SOUBZ CESTE TOMBE PRINT SÉPULTURE L'AN M. CC LVII. »

Jean d'Avesnes avait épousé à la fin de 1246 Aelide de Hollande, fille de Florent, comte de Hollande et sœur de Guillaume, roi des Romains ; comme il existait entre eux des liens de parenté, le pape Innocent IV leur accorda sans difficultés les dispenses nécessaires [1].

Par lettres de 27 avril 1248, le roi Guillaume donna en dot à sa sœur et à son beau-frère, tout ce que les comtes de Hollande tenaient en fief des rois d'Ecosse [2].

Aleyde avait fait son testament dès 1249 [3], mais elle en fit un nouveau après la mort de son époux, il est daté du jour Saint-Luc évangéliste, 18 octobre 1271 [4].

Peu après la mort de Jean d'Avesnes, sa veuve devint régente des comtés de Hollande et de Zélande. Par acte du 30 avril 1258, Gérulphe et Henri de Cats, chevaliers, déclaraient avoir promis à Henri, duc de Brabant, de le servir avec fidélité ; Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, s'étant associée ce prince pour gouverner la Hollande et la Zélande jusqu'à ce que le fils de Guillaume, jadis roi des Romains, fut en âge de gouverner par lui-même [5].

[1] MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col 1027.
[2] Ibidem .... t. I, col. 1032.
[3] VAN DEN BERGH. *Oorkondenboek, Van Holland en Zeeland*, t. I. p. 267.
[4] VAN DEN BERGH, op. cit. t. II, p. 98.
[5] Ibidem..... t. II, p. 26.

Digitized by Google

Le 10 janvier 1259 n. st. Bauduin, seigneur de Beaumont, promit à sa belle sœur Aelide d'observer l'accord fait entre lui et feu son frère Jean d'Avesnes, au sujet de leurs droits au comté de Hainaut[1].

Aëlide, comme régente de Hollande et de Zélande, fit hommage à Richard, roi des romains, c'est ce que ce dernier déclara par une charte donnée à Bruxelles le 4 juillet 1262[2].

Aëlide mourut en 1283 et fut inhumée en l'église des Dominicains de Valenciennes où reposait son mari.

L'épitaphe suivante se lisait sur son tombeau :

« CHI GIST NOBLE ET HAULTE DAME AËLIS DE HOLLANDE FILLE DE « FLORENT QUATRIESME COMTE DE HOLLANDE, ET SŒUR A GUILLAUME « COMTE DE HOLLANDE, ROY DES ROMAINS ESPEUSE DE NOBLE HOMME « PREUX ET VAILLANT CHEVALIER JEAN D'AVESNES. ICELLE TRESPASSA « L'AN DE NOSTRE SALUT MCCLXXXIII PRIÉ DIEU POUR LE REPOS DE SON « AME[3] ».

Voici les descendants de Jean d'Avesnes et d'Aëlide de Hollande :

1° Jean II d'Avesnes qui suit.

2° Florent ; le 24 octobre 1268 il reçut de son oncle Florent, comte de Hollande et de Zélande, pour les tenir en fiefs de lui, sa demeure de *Nuwer scie* et toutes les terres situées entre l'*Oude Schie* et *Nouveau-Schiedam*[4].

Plus tard, en 1272, comme il résulte d'une information du même comte de Hollande du 7 septembre, Florent de Hainaut se vit confier le bailliage de la Zuyd-Hollande[5].

Au mois de mai 1283, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut donna en partage à Florent, son frère, la terre d'Etrœungt[6].

Un acte sur parchemin, reposant à la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux archives de l'Etat à Mons, constate

[1] DEVILLERS, *Monuments*, t. III, p. 505.
[2] VAN DEN BERGH, op. cit. t. II, p. 44.
[3] *Mém. hist. de Valenciennes*, t. IV, p. 285.
[4] *Archives de Lille*, B. III — VAN DEN BERGH, op. cit, t. II, p. 79.
[5] VAN DEN BERGH, op. cit. t. II. p. 165.
[6] Arch. de Lille.

Digitized by Google

que la seigneurie de Hal passa le 23 avril 1287, à Florent de Hainaut. Voici l'analyse de cette pièce, dont le texte a été publié par M. l'archiviste du Hainaut[1].

Florent de Hainaut, sire de Braine et de Hal, fait connaître que son seigneur et frère Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui a donné en *parchon de terre*, les villes de Braine-le-Comte et de Hal avec leurs appendices, les bois de la Saisine et de Sars, ce que le dit comte avait en la ville et au territoire de *Braine-le-Castiel*, et 400 *livrées* de terre par an au tournois à prendre dans les bois de Vicogne, le tout devant être tenu en fief-lige et en hommage du comte précité et de ses successeurs, comtes de Hainaut, lesquels conserveront dans tous les lieux la chasse et les droits appartenant à la souveraineté, ainsi que la poursuite de leurs serfs, il ajoute que s'il meurt sans hoir, tous les fiefs et terres précités retourneront au comte de Hainaut. Moyennant ces dons et ceux que le comte lui a faits en Hollande, il renonce, en présence de ses pairs, aux autres biens qu'il pourrait avoir[2].

Florent épousa Isabelle de Villehardouin. Par lettres du mois de mars 1292 (n. st.) Hugues de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, convint que si Florent de Hainaut, prince de la Morée, venait à mourir, Isabelle sa femme et ses enfants lui rendraient hommage par procureur de la terre d'Etroeungt[3]. Jean d'Avesnes lui accorda la même faveur pour les fiefs qu'il tenait de lui, par lettres du mois d'avril de la même année[4].

3° Gui devint évêque d'Utrect en 1301, il est cité dans les chartes de l'an 1307; dans le traité d'alliance conclu le 11 mai 1308 avec Jean, duc de Brabant, et d'autres souverains belges, par Guillaume Ier comte de Hainaut. Celui-ci y parle de « no chier oncle Guy par la grasce de Dieu, eveske d'Utrech[5]. » Il mourut le 29 mai 1317.

[1] Devillers, *Cartulaire des cens et rentes dus aux comtes de Hainaut*, t. II, p. 268

[2] Everaert et Bouchery, *Histoire de la ville de Hal*, pp. 209 et 210.

[3] *Arch. dép. de Lille*; B. 318.

[4] Ibid.... B. 320.

[5] Devillers. *Monuments*, t. III, pp. 579, 582.

Digitized by Google

4° Guillaume, évêque de Cambrai. Lors de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, en 1292, il conclut un accord avec les habitants révoltés de Cambrai ; cet acte porte la date du mois de septembre 1292, et est signé par Bouchart, évêque de Metz, son frère [1].

Par une quittance datée du mois de mai 1296, le comte de Flandre Gui reconnaît avoir reçu de Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, une somme à valoir sur celle qu'il doit aux collecteurs des décimes du dit évêque, accordés au dit comte [2].

5° Bouchard, évêque de Metz ; remarquons que dans un acte du 19 juin 1284, il est qualifié d'élu de Metz, c'est-à-dire qu'il n'était pas encore sacré [3].

Nous trouvons une déclaration de lui en 1287, relative à une somme qu'il devait à Louis, comte de Looz et de Chiny, pour laquelle il lui attribue des terres situées à Valenciennes et dans d'autres parties du Hainaut [3]. L'année suivante, il fut arbitre avec Bauduin d'Avesnes, de débats entre Guillaume, évêque de Cambrai, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, au sujet de la suzeraineté sur le village de Blaregnies : celle-ci fut reconnue appartenir au comte de Hainaut [4]. Bouchart est encore cité dans un acte du 14 octobre 1292 [5].

6° Marguerite qui épousa Bauduin de Péronne. Par un acte du mois de février 1267 (n. st.), Nicolas, évêque de Cambrai déclare avoir été présent lorsque Jean d'Avesnes, mariant sa fille Marguerite à Bauduin de Péronne, l'avait adhéritée d'un revenu annuel [6].

[1] Arch. de Lille, fonds de l'abb. de Saint-Aubert de Cambrai. — Cet acte est publié en fragment dans l'ouvrage intitulé : *Sacra Belgii chronologia*, dû à J.-B. Louis de Castillon, 2e partie pp. 342. 343.

[2] Devillers, *N. sur un cart. de la trésor. des comtes de Hainaut*, dans *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 3e s. t. xii, p. 342.

[3] *Arch. de Lille*, carton B. 249.

[4] *Arch. de Lille*, carton B. 256.

[5] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4me série t. ii, p. 325.

[6] *Arch. de Lille*, carton B. 107.

Digitized by Google

§ II.

JEAN II D'AVESNES, Comte de Hainaut.

Des écrivains fixent à Valenciennes le lieu de la naissance de Jean II d'Avesnes[1]. Mais ils n'apportent aucune preuve à cette allégation. Il ne précisent pas davantage l'année de cet évènement. Le mariage du fils de Marguerite avec Alix de Hollande, comme nous l'avons prouvé, eut lieu vers 1246; Jean d'Avesnes Ier mourut en 1257 après avoir eu six enfants, il faut donc placer entre les années 1247 et 1250, l'époque de la naissance de Jean II d'Avesnes.

Le premier acte dans lequel ce prince intervint est du mois de février 1270 (n. st.) Jean d'Avesnes, damoisel de Hainaut, confirme l'acte de l'empereur Bauduin, approuvant une donation faite au monastère du Val-Notre-Dame près de Luxembourg[2].

Le 4 septembre 1272, Florent, comte de Hollande, s'oblige, à cette date, sous la foi du serment, à prêter aide et assistance à son cousin germain Jean de Hainaut, contre tous, excepté contre Jean, duc de Brabant[3],

Au mois de mars 1274 (1273 v. st.) Jean de Hainaut, « ainsnés fiuls et hoirs jadis monsigneur Jean de Avesnes de boine « mémore » confirme l'accord intervenu entre son père et son oncle Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont[4],

Nous citerons encore une quittance délivrée au mois d'octobre

[1] *Biographie Valenciennoise. Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande.* Dans la *Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes*, t. II, p. 21.

[2] *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. XIII, p. 120.

[3] Martène et Durand. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, coll. 1132,

[4] De Reiffenberg. *Monuments*, t. I, p. 363.

Digitized by Google

1279 à la ville de Mons par Jean d'Avesnes, damoiseau de Hainaut, d'une somme de trois cents livres tournois qu'elle lui avait donnée [1].

Dès l'année suivante, par suite de la mort de son aïeule, arrivée le 10 février, Jean d'Avesnes prit le titre de comte de Hainaut. Trois lettres datées du 13 juin 1280 sont relatives aux hommages dûs à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, au sujet des terres de Flobecq et de Lessines appartenant à Jean, sire d'Audenarde et de Risoit [2].

Le dessin du sceau équestre de Jean d'Avesnes, œuvre d'un cachet artistique remarquable, a été publié dans le tome xv des *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

M. Alphonse Wauters résume en ces termes la politique de ce comte :

« Le Hainaut, après avoir été réuni à la Flandre pendant quatre-vingt-quatre ans, en fut de nouveau séparé après la mort de la comtesse Marguerite de Constantinople, conformément aux clauses de la sentence prononcée à Péronne par le roi de France

« Par malheur pour ses peuples, Jean d'Avesnes ne supportait qu'à contre-cœur le démembrement du patrimoine de son bisaïeul.

« Dès les premières années de son règne, il entra en lutte avec son oncle, le nouveau comte de Flandre, Gui de Dampierre.

« Fort de la protection que lui accordait le roi des Romains, Rodolphe de Halsbourg, il voulut conquérir à main armée la Flandre impériale, mais ses efforts pas plus que les menaces de son protecteur n'aboutirent à un heureux résultat, et la défec-

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des cens et rentes dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 265.

[2] Ces lettres sont analysées dans le t. III des *Monuments* déjà cités, édité par M. L. DEVILLERS, pp. 782-783. — Voir aussi le t. Ier de ce recueil, p. 371 et la *Notice sur un cartulaire concernant les terres dites de débats* par M. DEVILLERS, dans *Bulletins de la Comm. roy. d'hist.*, 4e série, t. III.

Digitized by Google

tion de quelques seigneurs, comme Jean d'Audenarde, Gérard de Sotteghen, Rase de Lidekerke, etc , etc., ne put ébranler la fidélité des villes d'Alost et de Grammont.

La Flandre resta donc en entier à Gui de Dampierre.

« L'ardeur d'acquérir des biens, l'avidité de domination qui distinguaient Jean d'Avesnes, l'obligèrent à demander des sommes énormes à ses sujets, soit pour soutenir des prétentions contraires aux traités acceptés par son père, soit pour payer les domaines dont il convoitait la possession.

« Les vasseaux, dit un chroniqueur contemporain, » se voyant dépouillés deleurs richesses, ne rougirent pas de violer les droits sacrés des abbayes. » Afin de conserver les terres appartenant à son monastère, et de s'assurer la protection du comte contre quelques personnes puissantes, l'abbé de Maroilles fut forcé d'en céder une partie à Jean d'Avesnes.

« Pour essayer de réprimer les exactions des officiers de celui-ci, l'évêque de Cambrai mit l'interdit sur le Hainaut, mais le comte interjeta appel, d'abord à Reims, puis à Rome. Les villes mêmes ne furent pas épargnées.

« A l'occasion de son élévation à la chevalerie, Jean d'Avesnes demanda à ses vassaux une taille. C'est alors que fut rédigé ce curieux mémoire des bourgeois de Soignies, où ils prétendent ne devoir ni exaction, ni *ruef*, en vertu des chartes jadis accordées à leur ville par les comtes Bauduin IV et Bauduin de Constantinople. D'après eux, l'usage constamment suivi depuis le commencement du siècle, témoignait en faveur de leur exemption et ils n'avaient rien donné, ni lors des deux mariages de la comtesse Jeanne, ni pour la rançon du comte Ferrand et celle des deux Dampierre, faits prisonniers à West-Kappel, ni lors de l'accord conclu entre la comtesse Marguerite et le comte d'Anjou. Leurs devoirs envers le comté ne consistaient qu'en l'obligation de prendre les armes pour le défendre, et ils avaient avec succès allégué leurs franchises, lorsque la même comtesse Marguerite leur avait demandé à s'armer et de donner

Digitized by Google

de l'argent « pour aller à Namur, » c'est-à-dire pour maintenir les droits de la comtesse sur cette ville et le Namurois [1].

« En s'attaquant ainsi à tous les droits et à toutes les immunités, le souverain du Hainaut se heurta enfin à une force capable, non-seulement de résister à ses prétentions, mais d'ébranler son pouvoir. Alors commença une lutte de sept années, époque de désolation et de misère pour le pays, époque d'oppression pour le peuple. Dans ses tentatives contre les privilèges deux fois séculaires de la principale ville du Hainaut, comme dans la plupart de ses autres entreprises, Jean d'Avesnes n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé. Valenciennes fut enfin réduite à se soumettre, au prix de la vie et de la fortune de quelques-uns de ses concitoyens, mais elle obtint un pardon absolu, et le comte confirma de nouveau, et de la manière la plus formelle, les immunités auxquelles il avait voulu porter atteinte [2] ».

En septembre 1290, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, prêtait hommage à Philippe, roi de France pour le comté d'Ostrevant [3].

Jean d'Avesnes avait épousé Philippine de Luxembourg, fille de Henri III, comte de Luxembourg, et de Marguerite de Bar. Ce mariage est antérieur au mois de juillet 1289, car par des lettres de cette date, le comte Jean d'Avesnes règle l'administration des *assennes* de la comtesse Philippine, sa chère compagne [4].

Dès le 13 mars 1303 (1302 v. st.) Jean d'Avesnes et la comtesse Philippine, rédigeaient leur testament [5]. Mais à la veille de sa mort, le 8 septembre 1304, Jean, d'accord avec son épouse, fit de nouvelles dispositions de dernière volonté [6].

[1] Lejeune, *Histoire de Soignies*, p. 277.

[2] A. Wauters, *le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, dans *Bull. de la comm. roy. d'hist*, t, II, pp. 296 à 299.

[3] Wauters, op. cit. *Bull. de la comm. roy. d'hist.*, 4e s. t. II, p. 310.

[4] Devillers. *Notice sur un cartutaire de la trésorerie des comtes de Hainaut* dans *Bull. de la comm. roy. d'hist.*, 3e série, t. XII, pp. 345-351.

[5] Devillers, Notice citée pp. 356-362.

[6] Ibid. pp. 397-403.

Digitized by Google

Le comte Jean, par un acte du 10 septembre 1304, voulant récompenser Robert de Biermerain, écuyer, de ses longs et bons services, lui accorda en fief vingt livrées tournois de terre par an, pour lui et ses hoirs[1].

Jean d'Avesnes mourut le lendemain de cet acte. Il fut inhumé en l'église des Frères Mineurs de Valenciennes, sous un magnifique mausolée.

En voici l'inscription :

CY GIST LE GENTIL JEAN DE PRIS
JADIS EULT DESSOUS LY COMPRIS
QUATRE PAÏS DE GRAND NOBLESSE
C'EST HAYNAU COMME BIEN APPRIS
ZÉLANDE ET FRISE QUE MOULT PRISE
ET HOLLANDE PLEIN DE RICHESSE
EN SON TEMPS FUT CHEF DE PROESSE
FLEUR D'HONNEUR SURJON DE NOBLESSE
MIL TROIS CENS ET CINQ FUT PRIS
DE LA MORT QUI BIEN SCET L'ADRESSE
OR PRIONS DIEU QUE L'AME ADRESSE
COMMENT QUE LE CORPS AIT MESPRIS[2].

Philippine, son épouse, mourut en 1311 et fut enterrée à côté de son mari, comme l'indique l'épitaphe que voici :

CY GIST PHILIPPINE LE SENÉE
QUI JADIS FUT EXTRAICTE ET NÉE
DE LUXEMBOURG COMME ON RECORDE
SAGE FUT BIEN ENDOCTRINÉE
A DIEU SERVIR FUT ORDONNÉE
DE CŒUR ET DE CORPS SANS DISCORDE
GRANDE JOYE FUT DE LA CONCORDE
MOURANT AINSY QUE DIEU L'ACCORDE
MIL TROIS CENS ET UNZE ANNÉES.
DE L'AME AIT DIEU MISÉRICORDE
GRAND BIEN SERA S'A CE S'ACCORDE
CAR MIEULT NE PEULT ESTRE ASSENÉE[3].

[1] DEVILLERS, Notice citée, p. 403.
[2] *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la société d'Agriculture, Sciences et Arts, t. v, p. 288.
[3] Ibid.

Digitized by Google

On conserve aux archives du Nord à Lille, un état des dettes laissées par Philippine, comtesse de Hainaut ; il est du mois de février 1312 (n. st.)[1].

Jean d'Avesnes eut une nombreuse postérité :

Ce sont :

1° Jean, qui porta le titre de comte d'Ostrevant et fut tué à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302[2]; il avait été marié à Blanche, fille de Philippe-le-Hardi, roi de France[3].

2° Henri serait le second fils de Jean d'Avesnes, selon le bourgeois de Valenciennes du XIV^e^ siècle, dont M. le baron Kervyn de Lettenhove à publié les *Récits*[4].

Cela est confirmé par le testament de Jean d'Avesnes et de Philippine, son épouse, en date du 18 mars 1303 (1302 v. st.) « Nous, Henris, ainsneis de Hainnau, devant dit à le requeste de no chier signeur et père et de no chière dame et mère devant dis,..... comme leur fils et leur hoirs, » approuvons le dit testament[5].

Henri était devenu l'aîné par la mort de son frère Jean.

Selon le bourgeois de Valenciennes, il « mourut josne bacheler » et gist à Saint-Jehan à Valenciennes. » Il fut chanoine de Cambrai. Par acte notarié de 1298, Jacques de Lorraine, comme procureur de Henri, fils du comte de Hainaut, chanoine de Cambrai, fit appel en cour de Rome contre Renaut de Bar, qui se qualifiait de chanoine de Cambrai et d'archidiacre de Bruxelles[6].

3° Guillaume qui fut comte de Hainaut, fera l'objet du paragraphe suivant.

[1] *Arch. de Lille*, carton B. 510.

[2] *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, XIV^e^ siècle, publiés* par M. le Baron KERVYN DE LETTENHOVE. pp. 86 et 114-116.

[3] DEVILLERS, *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, dans *Bull. de la Comm. roy. d'hist.* 3^e^ série, t. XIII, p. 39 note.

[4] Page 86.

[5] DEVILLERS, *Notice* citée, p. 361.

[6] *Archives de Lille*, carton B. 424.

Digitized by Google

4° Jean de Hainaut avait épousé Marguerite de Soissons, fille de Hugues ou Huon, comte de Soissons, seigneur de Chimai, et de Jeanne, dame de Dargies. Il fut l'un des plus vaillants chevaliers de son temps, et débuta dans la carrière des armes par un trait de bravoure, capable seul d'immortaliser son nom : ce fut de reconduire en Angleterre Isabelle de Hainaut, sa nièce femme d'Édouard III, que les intrigues des Spencers avaient envoyée en exil.

Jean de Hainaut mourut à Beaumont le 11 mars 1356[1]. Froissart raconte ainsi la mort de ce preux chevalier :

« Quant le roy de Franche, qui ne tenoit encores à Saint-Omer, entendy que le roi d'Engleterre estoit parti, il donna à toutes ses gens congiet et remerchia grandement les estraigniers (cheulx de l'Empire), et par spécial monseigneur Jehan de Haynau, son cousin, le sire de Biaumont, et se party du roy et à toutes ses gens, et vint en Haynau, et che fu le darain voyaige ou le gentil chevaliers fu ; car, il trespassa cette mesme année en son hostel, en le ville de Bieaumont en Haynau, et fu ensepvelis as cordeliers à Valenchiennes moult honnourablement delés le bon conte Guillaume de Haynau, son frère. Dieu leur faiche pardon ; car le gentil chevalier resgna moult vaillamment, et fut en son vivant moult amés de ses amis et redoubtés de ses ennemis, sy sen rala son hiretaige (tout che qu'il en tenoit) as enfans monsigneur le comte Loys de Blois, qui furent fils de sa fille et qui adont estoient moult jovène, Loys, Jean et Gui, chil resgnèrent moult honnourablement et moult loyaument, sy comme vous orés recorder chy-avant en ceste matère[2]. »

Jean de Hainaut fut enseveli sous une simple tombe placée

[1] Le chanoine De Smet dit qu'il mourut le 2 mars 1357. *Mémoires sur Jean de Hainaut, sire de Beaumont. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XL, 1872)* M. Barthelemy, dans *un mémoire sur les comtes de Soissons*, dit que Jean de Hainaut mourut le 11 mars 1357. — *Ann. de la société acad de Saint-Quentin*, 3e série, t. XIV, p. 172.

[2] *Œuvres de Froissart, chroniques abrégées*, t. XVII, p. 315.

Digitized by Google

dans une arcade du chœur de l'église des Frères-Mineurs, à Valenciennes. Son épitaphe était ainsi conçue :

CHY GIST HAULT, NOBLE ET PUISSANT JEHAN DE HAINAUT, JADIS SIRE DE BIEAUMONT, QUI FUT FILS AU COMTE JEHAN ET A LA CONTESSE PHILIPPE ET FRÈRE AU COMTE GUILLAUME, QUI GISENT ICY EMPRÈS AU CHŒUR, ET TRESPASSA EN L'AN DE GRACE M. CCC LVI LE XI^e^ JOUR DE MARS. PRIEZ DIEU QUE PAR SA MISÉRICORDE IL VEUILLE AVOIR PITIÉ ET MERCHY DE L'AME DE LY.

Jean de Hainaut n'avait laissé qu'une fille nommée Jeanne. Elle épousa au château de Favril, en 1326[1], Louis de Châtillon comte de Blois, fils de Gui de Châtillon et de Marguerite de Valois. Son père lui donna en avancement d'hoirie, les terres d'Avesnes, de Landrecies, de Trélon et toutes celles qu'il tenait de l'empire, plus une rente de 3,000 livres tournois.

Jean de Hainaut et Marguerite son épouse assurèrent par contre à leur fille un revenu annuel de 6,000 livres tournois, dont 2,000 sur la terre de Beaumont et 4,000 sur les biens de la comtesse de Soissons. Louis, d'autre part, devait garantir en douaire à sa femme la moitié des terres que lui donnerait son père[2].

5° Marguerite, l'aînée des filles, fut mariée à Robert, comte d'Artois, dont elle était veuve à la mort de son père[3], Robert d'Artois ayant trouvé la mort sur le champ de bataille de Courtray. En 1313, Guillaume, comte de Hainaut, donna des lettres d'amortissement pour les terres situées dans le comté de Hainaut que Marguerite, comtesse d'Artois, sa sœur, voulait affecter à l'érection de deux chapellenies[4].

[1] Par acte daté de l'année 1326, Gui de Châtillon, comte de Blois, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, et sa femme Marguerite réglèrent les conditions du mariage de Louis, fils du dit Gui, avec Jeanne, fille dudit Jean. *Arch. de Lille*, B. 606.

[2] BERNIER, *Hist. de la ville de Beaumont*.

[3] Voir son testament dans *notice* citée de M. DEVILLERS, p. 399.

[4] DEVILLERS, *Monuments*, t. III, p. 24.

Digitized by Google

Par lettres datées de la Haye, le 5 juin 1314, Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, interprèta une des clauses de son testament[1].

6° Isabelle; au mois de janvier 1296 (n. st.) fut conclu le traité de mariage entre Raoul de Clermont, sire de Nesles, connétable de France, et Isabelle, fille de Jean d'Avesnes[2]. Ce mariage fut célébré le dernier jour de mai 1296, comme il résulte d'un état des payements faits au dit Raoul de Clermont, depuis cette date jusqu'en 1299, conservé dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut[3].

En septembre 1303, Isabelle était veuve de Raoul de Clermont[4]. Elle mourut environ la Noël de l'an 1305[5].

7° Alix, épousa Roger, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre.

Un acte du mois de février 1290 (n. st) rappelle que Philippine de Luxembourg, comtesse de Hainaut, s'engage à indemniser Gui et Isabelle, comte et comtesse de Flandre, de leur caution envers les marchands de Florence, qui avaient prêté une somme au comte de Norfolk lors de son mariage avec Alix sa fille[6].

8° Jeanne, religieuse, puis abbesse de Fontenelle. Elle est citée en cette dernière qualité dans un acte du 21 février 1322 (n. st.)[7].

9° Marie, damoiselle de Hainaut; sa sœur Isabelle lui donna le 12 décembre 1305 une rente en argent que lui devait le roi de France[8].

Le 10 juin 1310, Philippine, comtesse de Hainaut, sa mère, et Guillaume Ier son frère, souscrivent une obligation en vue du

[1] Devillers, *Monuments*, t III, p. 673.
[2] Ibid. » p. 548.
[3] Aux archives de l'État, à Mons, M. Devillers a signalé cet acte dans le tome III des *Monuments*, p. 551, note 1.
[4] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 2e série, t. IV, p. 41-42.
[5] Devillers, *Monuments*, t. III. p. 601.
[6] *Archives de Lille*, carton B. 287.
[7] Devillers, *Monuments*. t. III. p. 798.
[8] Ibid » p. 570.

Digitized by Google

mariage de la dite Marie avec Louis de Bourbon, comte de Clermont, chevalier, chambellan de France[1]. Des actes de 1314 règlent le paiement de la dot de Marie[2].

---

[1] DEVILLERS, *Monuments*, t. III. p. 592.
[2] Ibid, » p. 662-664

Digitized by Google

§ III.

GUILLAUME Ier D'AVESNES, *dit* LE BON, COMTE DE HAINAUT.

Guillaume, fils de Jean II d'Avesnes, lui succéda dans ses comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dans la seigneurie de Frise. Avant de prendre possession de ses états, ce comte déclarait le lendemain même de la mort de son père par lettres données à Zierickzée, le 12 septembre 1304, qu'il agréait les testaments et ordonnances de ses père et mère et promettait sous serment d'en observer la teneur, en ce qui le concernait [1].

Un an à peine après la mort de son père au mois de mai 1305, il épousa Jeanne de Valois, fille aînée de Charles, comte de Valois, fils du roi de France. Ce mariage pour lequel un accord avait été conclu à Valenciennes, le 20 septembre 1303, entre Philippe comte de Hainaut et les envoyés du comte de Valois [2], fut célébré à la suite d'un contrat définitif, signé le 19 mai 1305 [3].

Guillaume mourut après un règne de trente-trois ans, le 7 juin 1337.

Froissart rapporte en ces termes cet évènement :

« En ce meysme tamps et en ceste propre année, ou mois de juing, l'an mil ccc xxxvii trespassa de ce siècle les bons contes Guillaummes de Haynnau en l'ostel de Hollande à Vallenchiennes et fut ensepvelis en l'église des Cordeliers en ceste meysme ville. De le mort dou comte furent plusieur coer courouchié,

[1] Cet acte a été publié par M. DEVILLERS, *Notice sur un Cart. de la Trésorerie des comtes de Hainaut* dans *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 3e série, t. XII, p. 404.

[2] Voir note 1, page précédente, p. 365.

[3] Ibid. p. 413. — Archives de Lille, B. 468.

Digitized by Google

car il fut larges, nobles, preux, hardis, courtians, humbles, piteux et débonnaires à touttes gens. Si le plaindirent moult, si enfants, messire Guillaummes ses fils, li royne d'Allemaigne, li royne d'Engleterre, li comtesse de Jullers, medame Ysabiel, se maisnée fille, qui depuis eut monseigneur Robert de Namur espouset, et trop le plaindi et regretta messires Jehan de Haynnau ses biaux frères, car il y perdit grant confort et grant amour, car moult amoient l'un l'autre. Apriès le trespas dou conte dessus dist, prist messires Guillaumes ses fils le possession del contet de Haynnau de Hollandes et de Zélandes, et li fissent li nobles des trois pays, li prélat et les bonnes villes foy et sièrement et hommaige, et il leur jura à tenir as us et as coustummes anchiennes Medame se mère Jehanne de Valois eult dévotion de li traire à Fontenelles, sicomme elle fist, une abbéie de dames dallés Valenchiennes, et là usa sa vie[1]. »

M. Devillers, dans une notice intitulée : *sur la mort de Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise*[2], apprécie fort justement le règne de ce prince, et raconte avec l'exactitude scrupuleuse qu'il apporte dans tous ses travaux des détails authentiques sur la mort de ce prince :

« Après les Bauduin, les comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes ont acquis une belle place dans l'histoire. Guillaume Ier surtout était doué des qualités les plus brillantes. Aussi remarquable par sa prudence que par sa générosité, ce prince sut maîtriser l'ardeur de ses preux chevaliers, mettre la justice en honneur, être favorable aux populations des campagnes, tout en accordant aux villes de ses États des priviléges dans le but d'augmenter leur influence politique et de développer leur commerce et leur industrie. En un mot, son long règne (1304-1337) fut marqué par des institutions utiles.

Le comte Guillaume avait fait le 22 février 1336, son testament.

[1] Kervyn de Lettenhove. *Œuvres de Froissart, Chroniques*, t. II, p. 409.

[2] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4e série, t. v, pp. 409-415.

Digitized by Google

Il y ajouta le 30 mai 1337, un codicile [1], comme l'établit à l'aide de preuves, M. Devillers.

La mort de Guillaume arriva la veille de la Pentecôte (le 7 juin 1337) dans l'hôtel de Hollande, à Valenciennes, où il était depuis longtemps travaillé de la goutte. Ses funérailles furent célébrées le lendemain de la Trinité (6 juin 1337), à l'église des Cordeliers; il fut enterré dans cette église, selon la volonté qu'il en avait exprimée. »

« Monseigneur Guillaume-le-Bon, comte de Haynnau, » dit un chroniqueur Valenciennois, « après avoir esté longtemps « languissant par maladie, trespassa le 9me iour du mois de « juing du dit an 1337, dont ses subiects en demenèrent grand « dœuil.

« Il fut sépulturé au chœur de l'église Saint-François à Va- « lenciennes, au plus près du grand autel, où que son service « et obsecque fut honorablement chanté et célébré par monsei- « gneur Guillaume de Hainaut, évêque de Cambray, son oncle, « assisté de plusieurs prélats et abbés; auquel service vindrent « grand nombre de ducs, comtes, barons, chevaliers et seigneurs « de plusieurs païs et comtés, à cause qu'en son vivant il « estoit grandement aymé et honoré de toutes gens. »

« Guillaume II d'Avesnes fit élever à son père un monument qui ne manquait pas d'importance, et à la construction duquel il affecta le produit des *assennes* de la ville de Valenciennes [2].

« Ce tombeau en marbre noir était surmonté d'une statue couchée qui représentait Guillaume-le-Bon en armes et vêtu d'un sayon. Son écu portait quatre lions. Sur les quatre faces du monument étaient quatre blasons des principaux membres de la famille comtale, et sur la bordure on avait gravé cette épitaphe :

GVILLAVME DE TROIS PAÏS CONTE.
DV QVART SIRES, SI BIEN LES COMPTE:
HAYNNAV, HOLLANDE EN SE MAIN TINT,
ZÉLANDE ET FRISE, ET LES MAINTINT

[1] M. Devillers a publié le texte de ces deux actes comme annexes à sa *notice* précitée.

[2] Par acte de 1339 (*Arch. de Lille, chambre des comptes.* B. 770).

Digitized by Google

EN PAIX ET EN PLANTÉ D'HONNEUR
ET MOULT EVLT EN LVY LARGE D'HONNEUR
PREVX FVT ET COVRTOIS ET HVMAINS;
AVSSI PEV DE DANGIERS OV MAINS
QV'EN UNG POURE HOMME EN LVY AUOIT;
DONT CHACVN QVI CLER SENS AUOIT
QV'ON DEBVOIT MOVLT LE VIE AYMER
DE TEL PRINCE, ET QVE TROP AMER
EST AS BONS DE CHOU QUE LA MORT
DE SE GRIEFCE MORSVRE LA MORT
APRÈS MIL TROIS CENS A SE JOUR
LE MENA MORT, QUI N'A SEJOVR,
EN L'AN XXX VII TOVT A POINT,
VII JOVRS EN JVING, CEL PRINCE A POINT
SI K'EN LA VIGILLE EXPIRA
QUI LE NOM DE SAINT-ESPRIT A
QV'ON DIT DE PENTECOVSTE A COVRT.
SOIT AVEC JÉSVS-CHRIST A COVRT
TERME ET TEL PARDON DIEV ICI FACE
QV'IL LE PVIST VÉOIR FACE A FACE.

« La tombe de Guillaume Ier et celles des autres membres de sa famille qui avaient aussi été inhumés dans l'église des Cordeliers de Valenciennes, furent mutilées à diverses époques; elles ont complètement disparu avec l'ancien couvent.

Des offices religieux avaient été fondés par les exécuteurs testamentaires du comte, tant à Valenciennes qu'à Mons; ils n'étaient plus célébrés au siècle dernier [1]. »

A la suite de son travail, M. Devillers publie une série de documents; nous citerons surtout un compte fort curieux des obsèques de ce comte.

Jeanne de Valois, veuve du comte Guillaume, se retira au monastère de Fontenelles, près de Valenciennes, où elle mourut pendant la semaine sainte de l'an 1352 (n. st.). Le duc de Bourbon et le connétable de France se rendirent à ses funérailles; les échevins de Mons et de Valenciennes y assistèrent également [2].

[1] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4e série, t. v, p. 409 à 415.

[2] Cela résulte des *comptes de la ville de Valenciennes*. Voir KERVYN, *chr. de Froissart*, t. II, p. 530. — *Les extraits des comptes de la recette gén. de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 40 prouvent au surplus que Jeanne de Valois vivait en 1350.

C'est donc par erreur que beaucoup d'écrivains ont fixé à 1342 l'année de sa mort.

Digitized by Google

Des trois fils de Guillaume-le-Bon, les deux aînés Jean et Louis étaient morts avant leur père. Le troisième nommé Guillaume devint comte de Hainaut.

On compte quatre filles parmi la descendance de Guillaume-le-Bon, ce sont :

1° Marguerite qui devint héritière du comté de Hainaut après la mort de son frère Guillaume.

2° Jeanne épousa du vivant de son père, Guillaume comte de Juliers; le contrat de mariage est du 24 juin 1317[1].

3° Philippine ou Philippa épousa Edouard III roi d'Angleterre, selon la promesse que celui-ci en avait faite le 27 août 1326[2]. Le mariage fut célébré d'abord à Valenciennes dans la chapelle du comte de Hainaut, le 28 octobre 1327. « Le 8 octobre 1327, Edouard III chargea l'évêque de Coventry de fiancer en son nom Philippine de Hainaut.

Les dispenses pontificales accordées à ce sujet portent la date du 30 août 1327. Le sauf-conduit donné au comte de Hainaut et à sa fille est du 28 novembre 1327. Il ne paraît pas toutefois que le comte de Hainaut se soit rendu à cette époque en Angleterre.

« Edouard III épousa Philippine de Hainaut la veille de la fête de la conversion de Saint-Paul (le 24 janvier 1328), mais le couronnement de la reine n'eût lieu qu'assez longtemps après, le dimanche avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1330. Lorsque la reine fut couronnée, Robert de Veer, comte d'Oxford, représenta que comme chambellan héréditaire de la reine d'Angleterre, il avait droit à son lit et à ses chaussures et les bassins d'argent, et racheta le lit au prix de cent marcs[3]. »

La reine d'Angleterre mourut le 15 août 1369. Le 17 août, cette mort était déjà connue en Bretagne. On lit dans une lettre écrite le lendemain à Auray : « Des nouvelles de par deça, le « duc sceut hier a certes que la royne d'Engleterre sa mère « estoit morte et en est très grant dolour[4]. »

[1] Devillers. *Monuments*, t. III, p. 711.
[2] *Archives de Lille*, B. 606.
[3] Kervyn. *Œuvres de Froissart*, t. II, p. 513.
[4] Cité par Kervyn, *chr. de Froissart*, t. XX. p. 73.

Digitized by Google

4° Isabelle, la plus jeune des filles du comte Guillaume Ier, avait été promise en mariage à Jean, fils du duc de Brabant, comme cela résulte de plusieurs traités de 1329 et du mois de janvier 1330[1], traités qui furent renouvelés en 1334, avec la clause que si Jean, fils aîné du duc, venait à mourir avant d'avoir épousé Isabelle, celle-ci serait unie à Henri, second fils du duc[2].

Froissart attribue à l'intervention du roi de France la rupture de ce mariage[3].

Elle épousa, après la mort de son père, Robert de Namur, fils de Jean comte de Namur et de Marie d'Artois.

Elle mourut le 26 janvier 1360. Son époux se remaria le 4 avril 1380 avec Isabelle de Melun, et décéda le 18 août 1392.

---

[1] *Arch. de Lille*, B. 636.
[2] Ibid. B. 715 et 717.
[3] *Chron.* édit. Kervyn, t. II. p. 350, 352.

Digitized by Google

§ IV.

GUILLAUME II, D'AVESNES Comte de Hainaut.

Guillaume, le seul fils de Guillaume-le-Bon et de Jeanne de Valois qui eût survécu à son père, devint en 1337 comte de Hainaut.

Il est mentionné à plusieurs reprises dans le compte de la recette générale de Hainaut de 1333-1334.

En 1334 on le fêta à Binche, comme il résulte de cet extrait :

Pour IIIIˣˣIX muis et demy davaine accatet à plusieurs gens quant on fist le fieste de Willaume, no demisiel, à Binche, à la Pentecouste l'an XXXIIII. . . . . IIIIˣˣXV lib. V solz.
f. 55.

Il avait été armé chevalier à Valenciennes en 1336.

« Adont envoya li roys d'Engleterre par dechà le mer X che-
« valiers banerès de sen pays et X autres et l'évesque de Lin-
« colle et cesti de Durem, et vinrent à Valenchiennes et se
« représentèrent au conte qui les rechupt à joie, et faisaient
« chil seigneur d'Engleterre grans frès et grans despens, et
« tenoient bon estat et tant de larghèches qu'ils en acquisent
« grant grasce. En ce meysme temps fist li contes de Haynnau
« Guillaumme son fil chevalier, à le salle à Valenchiennes, et y
« eut grand festes et grant joustes des Englès et des Hennuyers
« et des Braibenchons et fu à une Pentecouste l'an mil CCC. XXXVI.
« Assès tost apriès fu fès li mariaiges de ce jovène seigneur, le
« fil dou conte, à medame Jehanne, ainnée fille au duc Jehan
« de Braibant[1]. »

[1] *Chronique de Froissart*, t. II, p. 365.

Digitized by Google

« En ce temps fut tretiés li mariages de messire Guillaume de « Hainnau, fil au conte Guillaume, lequel li pères avoit fait « chevalier en sa cambre meismement le nuit de la Nativité de « Nostre-Signeur, l'an mil ccc. xxxvi en l'ostel de Hollandes à « Valenchiennes, et joustèrent li signeur d'Augimont, avoecques « li le signeur de Lens, messire Gérard de Werchin, sénescal « de Hainnau, et plus de trente jones chevaliers tous Hain- « nuiers, et tantos apriès ces chevaleries faites, fu fais li ma- « riages dou dit messires Guillaume de Hainnau à la fille du « duch de Braibant, madamoiselle Jehane, qui lors estoit la « plus belle, la plus gente, la plus frice et mieuls aians toutes « nobles manières que nulle jone dame dont on euist la con- « gnissance, et estoit en l'âge de quatorze ans, et furent les « noces faites en la grande salle à Valenchiennes, et i ot as « espousailles grandes festes et solempnèles, et grand fuisson « de signeurs et i fu li contes Looïs de Blois, sires d'Avesnes et « de Trélon et dou Louvion en Tierrasse, car aussi moult « nouvellement il avoit espousé madamoiselle Jehanne de Biau- « mont, fille à monsigneur Jehan de Hainnau, et durèrent les « joustes et les festes qui furent à Valenchiennes plus de huit » jours.

« Encores i euist eu biaucop plus de signeurs de France que « il n'i ot, mais auquunes haines et ranqunes se commen- « çoient à esmouvoir entre les François et les Hainnuiers pour « la cause de ce que li contes de Hainnau soustenoit et avoit « soustenu, alant et venant, les Englois en son païs, quoique « encores ni euist nulles déffiances, et disoient li François par « manière de reproce : Li rois d'Engletierre a songiet que il « doit estre rois de France; or le viengne calengier et il vera « bien quel proufit il i prendrera. Mieuls li vaudroit à demorer « en paix que penser à telles wiseusses, et aussi li contes de « Hainnau est trop mal consilliés, qui sueffre à aler et venir « les Englois en son païs, et a souffers les parlemens et les « trettiés de ces wiseusses à estre les Alemans à Valenchiennes « devant lui. Uns jours vendra que li Hainnuier s'en repentiront

Digitized by Google

« grandement, car lors païs tout premièrement en sera tous « riflés, et ne les en porront aidier li Englois [1]. »

Un compte de 1336 fait mention des aides et subventions qui furent payées pour « le chevalerie Monsigneur le conte de Zélande [2]. »

C'était sous ce titre qu'était désigné Guillaume II du vivant de son père.

A peine armé chevalier, le comte de Zélande reçut le commandement de la petite armée de guerriers hennuyers, qui allèrent en Prusse porter secours aux chevaliers teutoniques, contre le roi de Pologne, Casimir III [3].

Guillaume II devenu comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, à la mort de son père, s'empressa de prêter à Mons le serment requis de maintenir les privilèges et franchises du comté; ce fut le vendredi après la fête du Saint-Sacrement, c'est-à-dire le 20 juin 1337 [4].

Le 12 juillet 1337, Édouard III s'engagea à payer mille florins de Florence ou 15,000 livres sterling au comte de Hainaut qui avait promis, si le roi d'Angleterre était déclaré vicaire de l'Empire, de le servir avec mille armures de fer [5].

M. Devillers a publié dans le cartulaire des cens et rentes dus au comte de Hainaut [6], plusieurs actes de ce prince, le premier est du 7 octobre 1338 et le dernier du 20 mai 1343.

Guillaume II mérita le surnom de Hardi par son courage dans la guerre et son incomparable hardiesse dans les combats.

[1] *Chroniques de Froissart*, t. II. p. 391.

[2] Voir DEVILLERS, *sur les expéditions des comtes de Hainaut et de Hollande en Prusse*, dans *Bull. de la comm. roy. d'hist.*, 4e série, t. v.

[3] *Notice* citée à la note précédente.

[4] L'acte original sur parchemin de la prestation de ce serment est aux archives comm. de Mons.

[5] Cité par le baron KERVYN DE LETTENHOVE dans sa *chronique de Froissart*, t. XXI, p. 476.

[6] T. II, pp. 308 à 322.

Digitized by Google

Le 20 mars 1343 (n. st.) le comte de Hainaut, ayant « empris et en pourpos s'il plaist Dieu, d'aleir en Grenate, » combattre les Sarrasins, établit son oncle Jean de Beaumont, gouverneur de ses États[1].

Vers la fin de l'année 1344, Guillaume II retourna en Prusse où il avait fait ses premières armes huit ans plus tôt, dans le but de combattre les Lithuaniens. Les rois de Hongrie et de Bohême, le marquis de Moravie et d'autres princes firent partie de cette croisade. Malgré l'importance de l'armée qu'ils avaient à leur disposition, les chevaliers teutoniques durent ajourner la guerre, l'hiver n'ayant pas été favorable à leurs desseins[2].

Guillaume II revint de Prusse le 30 mars 1345. A son retour, la ville de Mons lui présenta une pipe de vin du Rhin[3].

Peu après il partit pour la Hollande.

« A un varlet envoyet à Valenciennes, savoir quel don li « ville feroit à Monseigneur, à se revenue de Prusse; si demora « 3 jours. . . . . 6 s. »

« Pour le vin des paumées de la maison de le Paix au mar- « kiet, parmi le vin. . . . . 29 s. »

« Donnet à Mgr. de Haynnau, quand il revint de Prusse, « une pipe de vin du Rhin . . . . . 22 l. 19 s. 5 d. »

« As frais Jehan de Valenchiennes, Brocket et Fastret Des- « piennes, à Condet, pour savoir s'on lairoit les seigneurs à « Mons qui aloient au service Monsgr . . .[4] 27 s. 2 d[4]. »

[1] *Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*, — Arch. de l'Etat à Mons.

Publié par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, *chroniques de Froissart*, t. II, p. 515.

[2] DEVILLERS, *sur les expéditions des comtes de Hainaut en Prusse*, déjà cité.

[3] *Compte du massard de Mons de 1345*. — Arc. comm. de Mons.

[4] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, pp. 368 et 369.

Digitized by Google

On conserve une déclaration de lui datée de sa tente près d'Utrecht le 10 juillet 1345[1].

Un compte flamand de 1345 se termine par ces mots : « Telle fut la recette d'Ysebout, ainsi que la dépense de l'hôtel du comte de Hainaut et de Hollande depuis qu'il revint dans son pays de son dernier voyage de Prusse, ce qui fut le mercredi après Pâques 30 mars 1345, jusqu'au lundi après la Saint-Remy 30 octobre 1345, jour où l'hôtel revint sans monseigneur le comte du voyage de Frise à la Haye[2]. »

La bataille de Staveren dans laquelle Guillaume II fut tué, eut lieu le lundi 26 septembre 1345[3].

Un poëte anonyme a raconté la mort de ce comte; citons quelques strophes de son poëme.

Quand li Frison l'orent enclos
Entr'eux et à tierre abatu,
Sans plus dist le contes. II. mots :
« Adieu Henau ! tu m'as perdu !
Frise, mar vous ai conneu ;
L'oneur du monde me cellés ;
Car au jour d'hui sont tous veneu
Les meilleurs de chrestientes.

« Adieu oncles, rois des François
Rois Englés et dus de Brenbant,
Adieu Bourbon et quens de Blois,
Quens de Julers que j'aime tant,
Adieu Bauwer et Alemant,
Ma douce mère et me mouiller
De cuer dolant et souspirant
Me convient hui Hainaut lessier.

[1] *Trésorerie des comtes de Hainaut*, Archives de l'État, à Mons. — Imprimé par KERVYN DE LETTENHOVE, *Chronique de Froissart*, t. XXI, p. 447.

[2] Ouvrage cité, note précédente, t. XXI, p. 478.

[3] VAN MALDERGHEN, *La bataille de Staveren en Frise, le 26 septembre 1345*. Bruxelles 1869, in-8°. On y trouve le dessin d'un blason de Guillaume II.

Digitized by Google

Là fu li quens mor à dolour
Des Frisons plains de grant fierté.
Et Henris d'Antoing, à se jour.
Et d'autres barons grant plenté :
Quar onques n'en orent pitié
Les Frisons, plains de mol irour
Que ne fuissent desbareté,
Hainuyer à moult grant dolour [1].

Le corps de Guillaume fut retrouvé dix jours après sur le champ de bataille et fut ensépulturé dans le monastère voisin d'Ouden-Klooster ou de Fleurchamp.

Voici son épitaphe.

JE SUIS C'EST HENNUIER QUI D'UNE MAIN HARDIE
PLANTAY MES ÉTENDARDS JUSQUES EN NUMIDIE,
QUI ASSIEGEAY, QUI PRIS LES BOULEVERS D'UTRECHT,
ET QUI ÉTERNISAI SAINCTEMENT CE BEAU FAICT
D'UNE PROCESSION CHAQUE AN DE MOY NOMMÉE,
AU JOUR QU'Y FIS ENTRER PAR BRESCHE MON ARMÉE.
JE MEURS, TROISIÈME COMTE, EN FRISE, ENTRE MES GENS.
ET AUPRÈS DE BOLSWAERT ON M'ENTERRE A FLEURCHAMP [2].

Mais plus tard le comte Guillaume IV tint à réunir ces restes mortels à ceux de ses pères, et par son ordre ils furent transportés à Valenciennes. Sa tombe, en porphyre, était disposée dans une « arcure » richement décorée, à droite du chœur, près de l'entrée d'une chapelle dite d'Artois.

On y trouvait cette épitaphe en langue latine :

HIE REQUIESCUNT OSSA ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS DOMINI WILLELMI SECUNDI COMITIS HANONIE HOLLANDIE, ZELANDIE ET FRISIE INTERFECTI APUD STAVERAM ANNO XIII[c] XLV IN FESTO COSME ET DAMIANI [3].

Le comte Guillaume Ier avait obtenu du pape Jean XXII le 5

[1] *Panégyriques des comtes de Hainaut et de Hollande, Guillaume I et Guillaume II*, pp. 53 et 54.
[2] Idem, p. 58.
[3] *Mém. hist. sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. IV, p. 290.

Digitized by Google

juin 1322, une bulle accordant dispense de pouvoir marier son fils Guillaume à l'une de ses parentes au 4e degré[1].

Le 21 octobre suivant fut signé le traité de mariage de Guillaume avec Jeanne, fille aînée de Jean III duc de Brabant[2].

De cette union naquirent deux filles, l'une s'appelait Jeanne. C'est tout ce que nous savons de ces princesses, probablement mortes en bas-âge[3].

Jeanne survécut à son mari. Elle se remaria vers 1350 avec Wenceslas de Bohême, comte de Luxembourg. Les archives de Lille possèdent des actes de ce dernier de l'année 1351, relatifs au douaire de Jeanne de Brabant, veuve du comte de Hainaut qu'il venait d'épouser[4].

---

[1] DEVILLERS, *Monuments...* t. III, p. 743.
[2] Ibid. » p. 746.
[3] DEVILLERS. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 349.
[4] *Archives de Lille*, carton B 825.

Digitized by Google

§ V.

MARGUERITE D'AVESNES, Comtesse de Hainaut.

Marguerite était l'aînée des filles de Guillaume Ier. Elle avait épousé par contrat de mariage signé à Cologne le 15 août 1323, Louis de Bavière, roi des Romains[1]. Celui-ci était fils aîné de Jean IV, duc de Bavière et de Mathilde d'Hapsbourg; il était veuf de Béatrice de Glogau. Le 2 janvier 1326 (n. st.), le roi Louis, en considération de son mariage avec Marguerite de Hainaut, donna au comte Guillaume-le-Bon des garanties pour une rente de 11,000 livres qu'il apportait en dot[2].

Après la mort de son frère Guillaume II, décédé sans hoir, Marguerite lui succéda. Des lettres datées du mois de mars 1346 (n. st.) exposent à un personnage qualifié de *serenissime Domine* (sans doute l'empereur Louis de Bavière) la nécessité de faire arriver promptement l'impératrice Marguerite, sa femme, pour prendre possession des comtés de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise[3].

Marguerite prêta serment à Mons comme comtesse de Hainaut le 14 mars 1346 (1345 v. st.)[4], et à Valenciennes le 23[5].

Le 15 janvier de la même année, Louis de Bavière empereur, avait pris l'engagement de ne vendre, ni séparer les comtés de

[1] Devillers, *Monuments*, t. III, p. 800.
[2] Idem, p. 801.
[3] *Archives de Lille*, carton B. 803.
[4] *Archives communales de Mons.* L'acte de ce serment a été publié par M. Devillers, dans son *Cartulaire des comtes de Hainaut depuis l'avènement de Guillaume II jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. I, p. 257.
[5] Même volume, p. 259.

Digitized by Google

Hainaut, de Hollande, de Zélande et la seigneurie de Frise, sans le consentement de la comtesse Marguerite sa femme [1].

Le dernier acte que nous connaissions de cette impératrice est daté de Valenciennes le 28 janvier 1356 (n. st.); ce sont des lettres par lesquelles cette comtesse fait connaître que les échevins de Mons lui ont prêté 600 livres tournois, et qu'elle a fait délivrer cette somme au chapitre de Sainte-Waudru, pour l'indemniser du transfert des marchés que l'on tenait auparavant près de l'église [2].

Marguerite mourut au Quesnoy le 23 juin de cette année 1356.

Elle fut la dernière qui, fidèle à une longue tradition de famille, voulut reposer sous les voûtes de l'église des Frères-mineurs. Son tombeau, qui surpassait encore en magnificence ceux des autres comtes de Hainaut, était placé sous une « arcure » à la droite du chœur. La veuve de l'empereur Louis de Bavière y était représentée en « accoustrement impérial. » Sur la partie du sarcophage faisant face au spectateur, neuf figurines admirablement sculptées portaient les armoiries des princes dont suit la liste :

Louys de Bavière, empereur — Charles, roi de France — Wenceslas, duc de Luxembourg — le prince de Galles — Othon, marquis de Brandenbourg — Guillaume, comte de Hainaut — Louys de Bourbon — Jean, duc de Brabant — Charles de Blois, duc de Bretagne.

Voici l'inscription qui était gravée sur ce tombeau :

CY GIST ENSEPVELIE NOBLE DAME MARGUERITE PAR LA GRACE DE DIEV ROYNE D'ALLEMAIGNE, COMTESSE DE HAYNNAU DE HOLLANDE, DE ZÉELANDE ET DAME DE FRISE, QUY TRESPASSA AU QUESNOIT LE VINGT TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUING L'AN MIL CCC ET LVI PRIES POUR S'AME [3].

[1] *Arch. de Lille* carton B, 806. — Van Mieris, *Groot charterboek, der graaven van Holland*, t. II, p. 702.

[2] Devillers, *Cart. des cens et rentes dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 324.

[3] *Mém. hist. sur l'arrondis de Valenciennes*. t. IV. — Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 469.

Digitized by Google

L'empereur Louis de Bavière, son mari, était mort en 1347[1].

Leurs descendants sont :

1° Guillaume III, comte de Hainaut, qui suit.

2° Louis de Bavière, dit le Romain, marquis de Brandebourg, était né vers 1328.

Comme nous le verrons, en nous occupant d'Albert de Bavière, Louis disputa à celui-ci la régence des états de Guillaume III, comte de Hainaut, son frère; nous signalerons les actes qui terminèrent cette querelle au détriment du second fils de Marguerite et à l'avantage du 3e. Louis mourut en 1365 ou 1366.

3° Albert de Bavière, régent puis comte de Hainaut.

Voyez chapitre IV § 2.

4° Othon de Bavière. Il est cité par Froissart en 1362, comme frère du comte de Hainaut[2].

En 1366, à la mort de Louis, Othon devint électeur de Brandebourg, et mourut en 1379. Il avait épousé Anne, fille de l'empereur Charles de Bohême.

5° Anne de Bavière, religieuse à Fontenelles, morte le 3 juin 1361[3].

On cite encore d'autres filles, mais n'ayant pas trouvé de preuves à l'appui, nous les omettons ici.

---

[1] Froissart, *Chroniques*, édit. du baron Kervyn de Lettenhove, t. iv, p. 400.

[2] *Chron*, éd. cit., t. vi, p. 364.

[3] Melsnyder. *Carte généalog. des comtes de Hainaut*, publiée par le *Cercle archéol. de Mons*.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Comtes de Hainaut de la maison de Bavière.

§ I.

GUILLAUME III, L'INSENSÉ.

Guillaume, fils aîné de Louis de Bavière et de Marguerite, comtesse de Hainaut, se qualifie dans un acte du 23 avril 1353, d'héritier présomptif du comté de Hainaut, (expectans comitatûs Hanonie)[1]. Il succéda à sa mère dans ce comté en 1356.

Un compte de la ville de Mons finissant à la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul 1356, signale que vers le mois de juin de cette année, Fastret de Spiennes fut envoyé en Hollande pour prendre des nouvelles du duc Willaume[2].

L'inauguration de ce comte, à Mons, eut lieu le 15 juillet 1356[3], En septembre suivant, il se rendit à Liége, pour y faire hommage de son comté à l'évêque[4].

La première charte émanée de lui que nous connaissions est datée du 18 juillet 1356; c'est un règlement qu'il donne pour la fabrication des nouvelles monnaies qu'on devait forger à Valenciennes[5].

[1] PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 521.

[2] « As frais Fastret de Spiennes pour aller en Hollande oyr nouvelle dou duk Willame. . . . . 4 l. 14 s. » — Compte du massard de Mons, du 1er janvier au jour Saint-Pierre et Saint-Paul 1356. Archives communales de Mons. — Cité dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 384.

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 469.

[4] Même volume, p. 470.

[5] Cet acte a été publié par M. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 1er supplément, p. 29 et s. et p. 50.

Digitized by Google

M. Lacroix dans sa *Notice sur les serments prêtés par les comtes de Hainaut*, *dit :* « Les historiens rapportent que Guil-
« laume III, de Bavière, qui succéda à sa mère Marguerite, prit
« possession du gouvernement du Hainaut, le 26 février 1357,
« mais aucun ne fait mention de l'inauguration de ce Prince,
« qui tomba en frénésie et fut enfermé au Quesnoy, en 1359,
« où il mourut en 1388. Albert, son frère, ou plutôt Aubert,
« car s'est ainsi qu'il est surnommé dans l'acte que nous allons
« citer, gouverna le pays jusqu'à cette année 1388, qu'il prit
« personnellement le titre de comte de Hainaut. Ces circons-
« tances, jointes à l'absence de preuve écrite dans les deux
« dépôts d'archives dont nous sommes le conservateur, per-
« mettent de croire que Guillaume III n'a pas fait de serment
« comme souverain de ce pays[1]. »

Si, au moment où il écrivait le passage que nous venons de transcrire (en 1840), M. Lacroix avait songé à examiner les comptes du massard de Mons, comme il le fit trente ans plus tard, il y aurait trouvé la preuve écrite que Guillaume III a prêté serment à Mons, dans les six derniers mois de l'année 1356. En effet, le compte rendu par Colars de le Porte, massard de Mons, depuis le jour des SS. Pierre et Paul 1356 au 1er janvier 1357, relate une dépense de 62 sous payée « à trente arba-
« lestriers de Mons pour y estre et waitier as portes de le ville,
« le jour que messire li contes de Haynnau fu rechu et qu'il fit
« sairement, parmy 2 s. cascun et le congnestable double[2] »

Guillaume épousa en 1351 Mathilde, fille aînée de Henri, duc de Lancastre, et d'Isabelle de Beaumont. Elle était veuve de Raoul de Stafford auquel elle avait été unie en 1347[3].

De ce mariage naquit, en 1356, une fille, comme il résulte d'un compte de la ville de Mons[4]. Mais elle ne paraît pas avoir

[1] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. I, p. 206.

[2] Archives communales de Mons. — Cité *Ann. du C. Arch. de Mons*, t. IX. p. 385.

[3] KERVYN DE LETTENHOVE, *ch de Froissart*, t. XXI, p. 479.

[4] « Donnet à I messagier qui aporta novelles que le duc Willame avoit une fille. . . . . 6 l. 7 s. 6 d. » — Compte du

Digitized by Google

vécu longtemps, car les historiens ne mentionnent aucun descendant de Guillaume III.

Nous avons relevé une première erreur relativement au comte Guillaume III. On a aussi fixé à 1359, l'époque ou ce prince tomba en frénésie; c'est la date donnée également par d'Oultreman, Vinchant, Lacroix et Vandervin. Cette date est évidemment fausse L'abbé Hossart, moins affirmatif, fait remonter les accès de frénésie dans lesquels tomba Guillaume, à son retour d'Angleterre.

Le 21 juin 1357, ce comte se trouvait à Hal, se dirigeant vers l'Angleterre [1].

Il résulte des comptes de la ville de Valenciennes qu'au mois de septembre, il n'avait pas encore repassé le détroit [2]. Le 20 de ce mois, il fonda une chapellenie dans la chapelle de sa cour de La Haye, pour le repos de l'âme du chevalier Gérard de Wateringe [3], qu'il avait tué dans un accès de folie.

Le 8 octobre, une partie de sa suite et son « grand cheval » étaient à Hal revenant de Hollande d'un tournoi où le comte avait jouté [4]. C'est donc vers le mois d'octobre que l'on peut fixer

massard de Mons du 1er janvier à la fête Saint-Pierre et Saint-Paul 1356 cité *Ann. du C. arch. de Mons*, t. XI, p. 384.

[1] *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t I, p. 65. Publication du C. arch. de Mons. » Pour les frais et despens de « monsr et ses gens fais à Hal le mercredi XXIe jour de juing l'an LVII qu'il s'en aloit viers Engletière . . . . . XLVI l. VIII s.

[2] Passage cité en note des *Mémoires de la Société historique de Valenciennes*, t. II, p. 227.

» A Jehan Kagnet, pour un sestier de nouviel vin à III s. v d. le lot, présentet à Mons. Jehan de Lannay, pourvost de Mons, quand il fut revenus de monsigneur de Haynnau qui estoit en Engletière, environ le Saint-Remy, l'an LVII, et n'en avoit onques fait conte au massard . . XIIII s. t. » (1452, N° 10, p 15. v.)

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, volume précité, pp. 514, 519 et suiv

[4] *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t. I, p. 65. « Pour les frais et despens Pierrart Mourdret, Collin Mitte, Godart et le grand cheval monsr et de II kevaus fais à Halle VIIIe jour d'octembre que il revenoient de Hollande de une fiesta u messire avoit joustet. . . . . XXIII s. »

Digitized by Google

le retour de Guillaume, en Hollande. Quelques mois après, le 5 avril 1358, les états de Hainaut, réunis à Hornu, confièrent au duc Albert l'administration du comté. Après plusieurs parlements, il y eut un accord, que le duc Louis reconnut le 24 juin de la même année, et par lequel Albert fut investi de la régence du pays de leur frère Guillaume[1]. Le 29 novembre 1360, l'évêque de Liége confirma cet état de choses[2].

Marguerite, épouse du comte, ne fut cependant pas tenue à l'écart; moyennant une pension de 12,000 écus, elle partagea au contraire avec Albert l'exercice et les prérogatives de la puissance souveraine.

On remarque que la comtesse dans les documents, est toujours nommée avant Albert; qu'on lui offre les joyaux dûs au souverain[3]; Marguerite octroya même le 1er juin 1358, aux magistrats de Valenciennes de recevoir au profit de la ville une partie de l'assise levée par le prince[4]. Ce qui prouve bien qu'elle jouissait encore des prérogatives de la souveraineté.

La comtesse mourut en 1362, après le 12 mai, car une charte de cette date fait encore mention de Marguerite, comtesse de Hainaut[5]. Elle avait cessé de vivre le 23 décembre, puisque dans le compte de la recette générale de Hainaut clôturé à cette date, on mentionne diverses fois « medame le comtesse Mahaut, « cuy Dieus face boine merchit[6]. »

Elle fut inhumée dans l'abbaye de Rindburg, près la ville de Leyde[7].

[1] Devillers. *Cartulaire* précité, t. I, pp. 528-529.

[2] Idem, p. 589 n° cccLxxix.

[3] Voir : *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t. I, pp. 66 et ss.; et *Mém. hist. sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. II, pp. 239 et suiv.

[4] *Mém. hist.* cités, t. II, pp. 306—308.

[5] Arch de l'État à Mons, Trésorerie des comtes de Hainaut. — St-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 407.

[6] *Extraits*. . . . . t I. pp. 90 et 92.

[7] Vinchant, *Annales du Hainaut*.

Digitized by Google

Quant au comte Guillaume, malgré son état de santé, il ne resta pas, au moins au début de sa maladie, absolument étranger aux affaires[1]; il n'est enfermé ni à La Haye ni au Quesnoy.

En février 1360, il était à Ath, d'où on le conduisit vers la fin de juin 1361 au Quesnoy[2].

Il voyagea encore, car un compte de la ville de Valenciennes de 1365 renseigne une dépense de 16 sous payée « à Collin « Boulengrie alant à Ath, le XIX^e^ jour de joing, pour savoir « l'estat des fièvres Mons^r^ le comte qui là estoit alet avec le « Prévost Mons., pour ij jours[3]. »

Ainsi pour le public, le comte n'était pas fou, mais *malade de fièvres* qui revenaient par intervalle.

Guillaume mourut au mois de mars 1389 (1388 v. st.) au Quesnoy. On voit en effet par un compte de la prévôté de Bavay que le 15 mars, Thierri d'Haynin prévôt de Bavay, son lieutenant, et plusieurs sergents se rendent au Quesnoy pour y prendre le corps de l'infortuné comte et le conduire à Valenciennes[4].

Il fut inhumé à côté de sa mère dans l'église des Cordeliers de cette ville. Vinchant lui a consacré l'épitaphe suivante :

NATUS EGO AUGUSTO BATAVORUM SANGUINE PRINCEPS
POST MATREM BATAVIS, HANNONIISQUE FUI.
OMNIBUS HIS VIDEOR FELIX POTUISSE VIDERI
IMPERII NISI ME PRAECIPITASSET AMOR
HUIC MIHI PRIMA MALI LABES, HINE CAETERA NATA
QUAE TACEO FACTI CONSCIUS IPSE MEI
TURPIA POSTERITAS QUONIAM MIHI VITA NEGATA EST
AETERNA HAEC MECUM MORTE SEPULTA SINAS.

---

[1] *Mémoires historiques de Valenciennes*, t. II, p. 250. — Voyez la charte citée de 1358, ibid. p. 306.

[2] *Mém. hist.* t. II, p. 254.

[3] Archives de la ville de Valenciennes, *Mém. hist.* t. II, p. 254.

[4] Arch. départementales de Lille, compte de la prévôté de Bavay. — DELHAYE, *Bavay et la contrée qui l'environne*, p. 382 et p. 165 note 1.

[5] Annales du Hainaut, édition des Bibliophiles, t. VI, p. 309.

Digitized by Google

§ II.

ALBERT DE BAVIÈRE, *Régent, puis* COMTE DE HAINAUT.

Albert, second fils de Louis de Bavière et de Marguerite, comtesse de Hainaut, fut, comme nous l'avons vu, proclamé régent du comté de Hainaut le 5 avril 1358 au parlement d'Hornu.

Nous avons réservé pour ce paragraphe les preuves de ce fait; nous profiterons ici du remarquable travail de M. Caffiaux, de Valenciennes, intitulé :

Commencement de la régence d'Albert de Bavière.

Voici comment cet écrivain expose les faits et montre la rivalité qui existait entre Albert de Bavière et Louis, son frère.

« En soutenant la candidature d'Albert, la ville de Valenciennes et bien d'autres sans doute, ne firent très probablement que se conformer au désir de la comtesse, autrement le duc Louis, son frère, eût vraisemblablement réuni plus de suffrages.

« Il était en effet, pour les sujets de Guillaume, un personnage beaucoup plus connu que ne l'était Albert.

« Déjà en 1353, époque où Louis fut armé chevalier, l'impératrice Marguerite, comtesse de Hainaut, avait fait à son sujet, un appel à la libéralité des assemblées délibérantes du pays. Il était assurément l'aîné d'Albert, mais peut-être avait-il, dans les derniers temps, combattu pour sa mère contre Guillaume et les Cabillauds révoltés. Cela expliquerait assez bien que ces derniers lui eussent préféré Albert : ils pouvaient craindre en effet chez Louis des rancunes, et, à coup sûr, plus de résolution et de force que n'en aurait son jeune frère. Mathilde, qu'ils favorisaient, devait, au même titre, avoir les mêmes préférences, et en général on peut aussi les supposer au sein des villes, fort

Digitized by Google

jalouses de leur quasi indépendance. Ce qui est assez remarquable, c'est que, la paix faite et Marguerite descendue dans la tombe, Guillaume fit avec Louis sa joyeuse entrée dans les communes .... Etait-ce un gage public de réconciliation politique et fraternelle qu'il voulait donner aux populations? ... Quoiqu'il en soit, et pour ne parler que de Valenciennes, en recevant officiellement les deux frères, elle leur offre, comme si elle eut voulu les confondre dans le même hommage, un présent indivis en argenterie, considérable pour l'époque.

« Quand Guillaume eut perdu la raison et qu'il fut question de donner la régence à Albert, le duc Louis semble avoir voulu sonder le terrain pour son propre compte; l'accueil qu'il lui avait été fait à Valenciennes l'engagea sans doute à y envoyer quelques émissaires, et vraisemblablement il fit de même à l'égard des autres villes des états de son frère. Du reste, et pour ne point sortir de nos comptes, voici ce que nous fournissent ceux de l'an 1357-1358 à l'article *Présents de vin :*

« A Jakemon de le Cauchie, pour II sestiers de vin de Saint-
« Jehan à XL d. le lot et pour un sestier de vin françois à XLIII d.
« le lot pris à Pier. Le clerc présente à 2 frères meneurs que li
« dus Loeys avoit chi envoyés, par deviers le pourvost et les Jurés
« et le Conseil de le ville le VIIIe jour de march... XLI s. III d.»

« Que contenaient ces lettres? Les comptes n'en disent rien, mais ils nous apprennent pourtant deux faits assez significatifs : 1° On renforce immédiatement la garde des portes d'un poste d'arbalétriers; 2° La lettre est expédiée, le jour même, au grand Bailli de Hainaut.

« A Jeh. Nakefaire, portant lettre que Mess. li dus Loeys
« avoit envoyes au Pourvost et as Jurés par deviers Mons. le
« Baillieu de Haynnau, le VIIe jour de march..... XV s.

« Le Bailli est à Valenciennes le lendemain; il accepte les vins d'honneur, on les offre également le 11 à des bourgeois de Mons, de Maubeuge, d'Ath et du Quesnoy qui se trouvent dans nos murs. Qui les y a amenés? Une invitation pressante ou le hasard? Y a-t-il eu avec eux quelques pourparlers relatifs au

Digitized by Google

prince Louis? Je l'ignore, mais il est difficile de n'être pas tenté de le supposer.

« D'autres lettres du duc Louis reviennent encore sous les mêmes frocs le 17 mars, puis vers le 15 et le 25 avril, et toujours le Bailli du Hainaut se retrouve sur leur piste par une coïncidence que je me borne encore à signaler.

« Au surplus, les inductions, mêmes les plus légitimes, sont choses dont il faut se montrer si sobre, que peut-être ferai-je bien de laisser parler ces vieux textes eux-mêmes, en m'effaçant complètement derrière eux. Il y aura plaisir pour le lecteur, j'imagine, à interroger lui-même ces naïfs témoignages du passé et à en tirer les conclusions qu'il jugera les plus positives, je me borne donc à copier :

« Encore rendage le massart devant dit des frais que la ville « de Valench. a eus pour pluis. voies faites deu command « le Prouvost et les jurés et par l'octroi dou Conseil de la « ville en Hollande et en Zélande pour les besongnes de le « ville et pour le visitation et savoir de l'estat Mons. le Conte « et de No Dame le Contesse dou tant que Mess. li Conte a « séjourné ès pays de Hollande et de Zélande dessus dis pour « se maladie et ossi pour cause de le venue diaus et de Mons. le « duc Aubert à Valench. comme pour le discort d'entre Mons. le « duc Loeys et Mons. le duc Aubert pour le bail et gouvernance « des pays Mons. le Conte que Mess. li dus Loeys requeroit à « avoir; et des voies qu'il a convenut faire en alant en Flandre, « en Braibant, en Haynnau et en autres lieux par l'octroi du « Pourvost et des Jur. et du Conseil de le ville as journées des « parlements leur il a convenut aler et envoyer par pluis., fies au « mandement Mons. le Conte, No Dame le Contesse, de Mons. « le duc Aubert et de Mons. le Baillieu de Haynnau en celui oqui- « son, et pour les besongnes toukans le pays et le ville et des « frais qui pour ces coses ont estet fait et qu'il a convenut faire « le nécessitet, tant en messages envoyés en pluis. lieus et par « pluis. fies, comme autrement et que li massart a payet au com- « mand dou Prouvost et des jurés par le terme des VII mois de « ces comptes si qu'il appart par les parties qui s'ensieuwent. »

Digitized by Google

Quant à la proclamation d'Albert comme bail et gouverneur du Hainaut le 5 avril 1358, elle résulte de l'extrait suivant :

« Donnet et présentet à Mons, le duc Aubiert, à se première vuenue en Haynnau, 1 tonniaul de vin de Franche tenant 5 muis 2 stiers. . . . . 58 l. 12 s. 6 d. [1]

Le duc Albert entreprit le bail du comté de Hainaut et prêta à Mons le serment requis le jour du vendredi saint, ainsi qu'il résulte de ce passage du compte de la recette générale de Hainaut :

« Par lettres ledit mons. le duc données le XII[e] jour d'avril « l'an dessus dit, pour partie de despens le dit mons[r] le duc « et ses gens fais à Mons, à sa première venue, quand il em- « prist le bail de le contet de Haynnau, le jour du boin ven- « redi, le samedi et le diemenche jour de grans Paskes. III[c] « XXXII l. VII s. »

Des lettres du duc Albert de Bavière datées du 2 mai 1358 à La Haye, informaient le magistrat de Mons qu'il avait pris possession du gouvernement des pays du duc Guillaume, son frère, en vertu de la délation que lui en avait faite les états de ces pays [2]. C'est la première charte où Albert prend le titre de bail et gourverneur du Hainaut.

Malgré la décision des états de Hainaut, le duc Louis avait réussi à gagner à sa cause l'évêque de Liége, Englebert de la Marck. Le 10 mai 1358, le dit Louis fait connaître que l'évêque lui a délivré des lettres qui prouvent que ce jour il a relevé en l'abbaye de Lobbes la mambournie du comté de Hainaut [3]. Le lendemain l'évêque le nomma mambour et gouverneur du comté [4].

[1] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XI, p 389.

[2] Arch. comm. de Mons. — GACHARD, *collection de documents inédits sur l'hist. de Belg.* t. I, p. 116. NAMÈCHE, *Cours d'hist. nation.* t. III, p. 190.

[3] Arch. de l'État à Liége, voir aux pièces justificatives.

[4] Idem

Digitized by Google

Ce fut seulement le 18 mars 1360 que par l'entremise de Siger, seigneur d'Enghien et lieutenant du duc Albert, ce dernier fut reconnu par l'évêque de Liége comme mambour et administrateur du comté de Hainaut[1].

Enfin, le 29 novembre 1360, l'évêque de Liége confirma l'accord qui était intervenu entre les deux frères, et par lequel Louis le Romain renonça à ses prétentions et reconnut Albert de Bavière comme bail, mambour et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise et comme l'héritier de Guillaume III, s'il venait à décéder sans postérité [2].

Le dernier acte que nous ayons rencontré où il se qualifie de ce nom est daté de la Haye, le 15 août 1388. Ce sont les lettres par lesquelles Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, gouverneur et héritier du Hainaut, etc., approuve la donation fait par son oncle, sire Allemans, bâtard de Hainaut, à l'hôpital Saint-Julien de Mons[3].

Le 3 avril 1389 n. s., il prêtait comme comte de Hainaut, le serment d'usage à Mons. L'acte qui en fut dressé est daté de La Haye septembre 1389[4]

Albert releva le 11 juillet 1390, le comté de Hainaut devant la cour féodale de l'église de Saint-Lambert de Liége[5].

Nous n'avons pas à raconter ici le règne de ce prince qui vécut le plus souvent en Hollande et paraissait affectionner le séjour de la Haye. Les derniers actes que nous ayons de lui datent de 1403. Par lettres du 27 juillet 1403 délivrées à la Haye, le duc Albert, comte de Hainaut, donnait procuration à Gilbert Francenis, à Pierre Bien et à Thierri Holland, bour-

[1] Arch. de l'État à Liége, voir aux pièces justificatives.

[2] Idem.

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des hospices dans Ann. du C. arch de Mons*, t. xv, p. 457.

[4] Orig. sur parch. Arch. comm. de Mons. — VINCHANT, *Ann. du Hainaut*, t. vi, p. 110-112,

[5] Cour féodal de Liége, reliefs de 1390 — 1417 Reg. 44 f° 1, aux arch. de l'Etat à Liége. — Voir pièces justificatives.

Digitized by Google

geois de Dordrecht et d'Amsterdam, pour assister au jugement arbitral à prononcer par les échevins de Gand sur le différend qui existait entre lui et les bourgeois de Hambourg [1].

La sentence arbitrale fut prononcée le 9 octobre suivant [2].

On trouve aux archives départementales de Lille un compte des versements faits dans les premiers mois de l'année 1404, entre les mains du duc Albert par les gens du roi de France; c'est au sujet d'une rente due par celui-ci aux comtes de Hainaut [3].

Les historiens du Hainaut et les auteurs de *l'art de vérifier les dates* placent la mort du duc Albert au 13 décembre 1404. Les deux passages suivants du compte de Robert Crohins, du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405, contredisent cette affirmation :

« A Denis Payen, détailleur de draps, demeurant à Mons, « pour plusieurs parties de drap noir, achetées pour faire la « livrée du deuil no très-redoubté seingneur monseingneur le « duc Aubert, lequel trépassa *environ le Noël derrain passet.* »

« A Gérard de Maire et ses compaignons caretons, demorans « à Malines, pour son salaire de amener, par ses harnais, « vallés et chevauls, de Malines à Mons, le xviije jour de dé- « cembre, plusieurs pourvéances que *messires li dus envoyés y « avoit de Hollande* pour madame [4]. »

Des écrivains ont rapporté que Guillaume, comte d'Ostrevant, était en France à la mort du duc Albert son père. Différents articles du compte cité plus haut prouvent au contraire que le comte d'Ostrevant résidait, depuis le mois de septembre 1404, à l'hôtel du Quesnoy; il partit de cette ville pour la Hollande le jour des rois, 6 janvier 1405 [5].

[1] Original aux Arch. comm. de Gand. — Van Duyse, *Inventaire des arch. de la ville de Gand.* p. 170.

[2] Van Duyse, op. cit., p. 171.

[3] Archives de Lille, ch. des comptes, B. 1357.

[4] Archives de Lille, compte cité.

[5] Idem.

Digitized by Google

Il résulte de ces textes qu'Albert mourut à La Haye à l'époque des fêtes de Noël 1404. Les funérailles du comte se firent sans pompe. Sa veuve, Marguerite de Clèves, revêtue d'habits d'emprunt, alla déposer sur son tombeau ses clefs, sa bourse et sa ceinture en signe d'abandon de la communauté. Albert fut inhumé à La Haye. Vinchant donne l'épitaphe suivante comme celle qui fut gravée sur sa tombe :

BELGICA POST MORTEN FRATRIS MODERAMINA GESSI.
ILLORUM IMPERIO DIGNUS UT ILLA MEO
MOX ETIAM SPOLIIS FIRMAVI ET MARTE SECUNDO.
DEPOPULATUS AGROS, GELDRIA VICTA, TUOS
QUID FRISIAE GENTEM, ME TER VICTORE, SUBACTAM
AUSPICIIS REFERAM? QUID DATA JURA MEIS?
POST TOT BELLA, NECEM SI QUAERIS, DESIPIS, HOSPES
NAM MEA ME VIRTUS CRIPUIT TUMULO.

Ce prince avait épousé en premières noces Marguerite de Brieg, en Silésie, et en secondes noces Marguerite de la Marche. Il déshonora sa vieillesse en se laissant aller à une honteuse passion pour Adelaïde de Poelgheest. Les Hameçons, jaloux des faveurs accordées par le souverain aux parents et amis de cette femme, qui appartenait au parti des Cabilliauds, et, enhardi par l'exemple de Guillaume d'Ostrevant, qui ne cachait pas combien ce scandale froissait sa fierté, s'introduisirent dans le palais de La Haye, le 21 septembre 1390, et tuèrent Adelaïde de Polgheest à coups d'épée. Le duc furieux, cita les coupables à son tribunal et, sur leur refus de comparaître, les condamna à mort. Guillaume, qui n'avait pas craint de les recevoir à sa cour, crut pouvoir calmer la colère de son père et partit pour La Haye, mais à peine avait-il mis le pied en Hollande, qu'il fut poursuivi par les troupes du duc et obligé de chercher un refuge à la cour de France.

Albert, outre un grand nombre de bâtards, laissa sept enfants de sa première femme, savoir :

1° Guillaume qui lui succéda ;

2° Albert de Bavière. Froissart nous le représente comme « un escuier moult bien estoffé de ses membres, grand et gros

Digitized by Google

« à merveilles et de très-bon courage[1]. » Il prit part à l'expédition de Frise en 1397 et mourut deux ans après.

3° Jean de Bavière né en 1373 fut, après la mort de Arnould de Hornes, 78e évêque de Liége, choisi par le chapitre de Saint-Lambert pour occuper ce siège épiscopal. Le pape Boniface IX confirma cette élection. Jean n'avait pas pris les ordres, aussi par suite de cette circonstance il n'est désigné que sous le nom d'*élu de Liége*. Sa domination dans la principauté de Liége fut marquée d'évènements sanglants.

En 1418, il résigna son siège pour épouser Elisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine, duc de Bourgogne. Jean de Bavière mourut subitement le 5 janvier 1424[2].

4° Marguerite de Bavière, l'aînée des filles d'Albert. Par un accord du 26 janvier 1385 conclu à Cambrai entre le comte et la comtesse de Flandre d'une part, et le duc Albert et sa femme d'autre part, Marguerite fut fiancée avec Jean, fils aîné du comte de Flandre[3]. Le contrat de mariage fut signé le 11 avril aussi à Cambrai[4], le mariage fut célébré le lendemain en grande pompe par l'évêque de Cambrai, en présence du roi de France[5].

Au mois d'août 1419, Jean-Sans-Peur mourut assassiné au pont de Montereau ; aussitôt que la duchesse eût appris ce tra-

[1] *Chroniques*, édition du baron Kervyn de Lettenhove, t. xv, p. 482,

[2] Voir les historiens Liégeois et les deux notices suivantes: A. Lacroix, *Episode du règne de Jean de Bavière surnommé Jean sans pitié élu de Liége*, Mons, 1841, in-8° — et L. Devillers, *documents relatifs. à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois* (*Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4e série, t. iv).

[3] Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. iii, preuves pp. 67, 68 a publié cet acte dont l'original est aux archives de Lille, ch. des comptes, carton B 1023.

[4] Dom Plancher, ibid., t. iii, pr. p. 74 et s. — Archives de l'État, à Mons, trésorerie des comtes de Hainaut. — Arch. de Lille, B 1031.

[5] Voir pour les détails la notice consacrée à *Marguerite de Bavière duchesse de Bourgogne*, par Émile Warenbergh, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. viii, pp. 323-347.

Digitized by Google

gique évènement, elle en donna avis par des ambassadeurs à toutes les cours, et manda ensuite aux baillis du duché et à ceux du comté de Bourgogne et du Charolais, d'assembler, chacun dans son bailliage, tout ce qu'il y avait de nobles et de gens d'armes pour la défense du pays. Sur son ordre, on conduisit dans toutes les places et forteresses des vivres et des munitions de guerre.

Marguerite de Bavière survécut environ quatre ans à son mari; elle mourut le 29 janvier 1424 (n. st.).

Elle avait eu huit enfants de son mariage avec le duc Jean, sept filles et un fils qui fut Philippe-le-Bon.

5° Anne de Bavière qui épousa l'empereur Wenceslas et mourut en 1387. Son mari décéda en 1418 et fut inhumé à Prague.

6° Jeanne de Bavière qui fut unie à Albert, archiduc d'Autriche. De ce mariage naquit en 1394, un fils Albert II qui fut empereur d'Allemagne et mourut le 27 octobre 1439; il avait épousé en 1422, Élisabeth, fille de l'empereur Sigismond, laquelle décéda en 1442.

7° Catherine de Bavière; des lettres de l'empereur Charles IV d'environ 1373 sont relatives au projet de mariage entre Catherine qu'Albert de Bavière, son père, avait promis à Evrard, duc de Gueldre, pour son fils Guillaume, duc de Julliers [1]. Ce mariage fut effectué.

---

[1] Archives de l'État, à Mons, trésorerie des comtes de Hainaut. De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I. p. 226.

Digitized by Google

§ III.

GUILLAUME IV, DE BAVIÈRE.

Guillaume était le fils aîné d'Albert de Bavière et de Marguerite de Silésie.

Dès 1374, il avait été fiancé à Marie, fille de Charles V, roi de France. Des lettres des commissaires du duc Albert, gouverneur du Hainaut, et des commissaires du roi de France du 3 mars 1374 (n. st.) renferment le traité de mariage de Marie, fille du roi et de Guillaume, fils aîné du duc[1]. Un nouveau contrat fut signé le 28 février 1375 (n. st.) et confirmé le 16 mars suivant par Charles V, roi de France[2]. De son côté, Albert de Bavière, lors d'un voyage à Paris, promit encore le 17 septembre de faire exécuter le mariage conclu entre Marie de France et son fils aîné[3], ce qui paraît avoir eu lieu peu de temps après.

Marie de France mourut en 1377; un service funèbre fut célébré pour elle au Quesnoy au mois de juin suivant[4].

Le duc de Lanscastre aurait vivement désiré que sa fille aînée Philippine, qu'il avait eue de sa première femme, épousat Guillaume, fils aîné d'Albert; cette union eût resserré les liens qui unissaient l'Angleterre au Hainaut; en outre Guillaume, héritier de plusieurs comtés, était un parti considérable.

Mais la duchesse de Brabant, Jeanne, douairière de Wenceslas de Luxembourg, traversa ce projet; son désir était de

[1] Archives de Lille, ch. des comptes, carton B. 945

[2] Ibid. carton B. 950.

[3] DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. I, p 227.

[4] Au cappitle de Saint-Germain de Mons, pour le leuwier de III draps d'or cuwus à iauls pour le service madame Marie de France, que l'on fist au Caisnoit au mois de jung l'an LXXVII . . . . IX l f : 36. — *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t. I. p. 151.

Digitized by Google

voir ces comtés entrer d'une manière ou d'une autre dans la maison de Bourgogne; elle écrivait souvent à ce sujet, tant au comte de Hainaut qu'au duc de Bourgogne, les engageant à ne pas écouter les propositions du prince anglais, et fit tant et si bien, que le duc consentit à proposer un mariage au duc Albert entre Guillaume et Marguerite de Bourgogne.

Les conventions matrimoniales furent arrêtées le 26 janvier 1385 à Cambrai et le traité de mariage signé le 11 avril suivant; le lendemain la bénédiction nuptiale fut donnée avec pompe par l'évêque de Cambrai [1].

Guillaume fut armé chevalier au siége de Damme de la main du roi de France Charles VI, en juillet 1385 [2].

Albert de Bavière à peine eût-il hérité du comté de Hainaut par la mort de son frère, qu'il confia à son fils aîné le gouvernement de ce pays; car pour sa part il préférait administrer ses domaines de Hollande.

Nous rencontrons un acte daté de Mons le 1er juillet 1389, dans lequel Guillaume de Bavière s'intitule comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier du comté de Hainaut. Cet acte est relatif à un prêt de 4,000 francs de France, qu'il a obtenu de la ville de Mons, et pour lequel il assigne à cette ville 500 livres tournois à prélever chaque année sur les maltôtes et assises, jusqu'au remboursement intégral de la dite somme [3].

Le duc Albert avait cédé à son fils, lors de son mariage, le comté d'Ostrevant. En 1391, le roi de France qui se prétendait suzerain de cette petite province, somma le comte de Hainaut de lui prêter hommage.

Du consentement de son père donné à La Haye, le 27 août

[1] Les actes sont publiés dans Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves pp. 74 et ss. Voir Froissart, *chroniques*; édition Kervyn, t. X, pp. 306-315 et 554 et *Annales de l'Académie d'arch. de Belgique*, 2e série, t. VIII, pp. 324 et ss.

[2] *Chr. de Froissart*, t. X, p. 361.

[3] Orig. aux arch. comm. de Mons, publié par L. Devillers, *Cartulaire des cens et rente dûs au comte de Hainaut*. t II. p. 399.

Digitized by Google

1391 [1], Guillaume remplit cette obligation ; cela résulte d'une déclaration du roi de France Charles VI donnée à Paris le 13 septembre 1391 [2].

A la suite de démêlés avec son frère, Guillaume se vit retirer le gouvernement du Hainaut, néanmoins Albert le réintégra dans ses fontions après qu'il se fut soumis ; les lettres d'Albert y relatives portent la date du 11 octobre 1394, à La Haye [3].

Guillaume succéda à son père dans ses comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

Le premier acte où il prend le titre de comte de Hainaut est de la fin du mois de janvier 1405 (n. st.) ; c'est un accord avec Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, au sujet de la démolition juridique du château d'Ecaillon [4].

Guillaume IV prêta serment à Mons comme comte de Hainaut, le 10 juillet 1405, comme il résulte de l'acte original sur parchemin que l'on conserve aux archives communales de Mons De Boussu fait erreur en plaçant ce serment au 1er juin [5].

Les débuts de son règne furent marqués par la guerre qu'il fit aux Liégeois, en 1406 et en 1407, pour soutenir les intérêts de son frère Jean-sans-Pitié. Les anciens historiens du Hainaut rapportent même que ce fut à la suite de la sentence du 24 octobre 1408, que les comtes de Hainaut cessèrent de faire hommage de ce pays aux évêques de Liége.

Les titres du pays de Liége ayant été apportés à Mons et déposés le 12 novembre 1408 en l'église du Val-des-Écoliers ; on prétend que le comte Guillaume eut soin d'en faire soustraire tous les actes relatifs à cette vassalité [6]. Ce qui est certain, c'est

[1] Arch. de Lille, ch. des comptes, B 1132.

[2] Ibid. B. 1136.

[3] Orig. sur parch. arch. de l'État à Mons, trésorerie des comtes de Hainaut. — De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 346-347.

[4] Archiles de Lille, ch. des comptes, carton C. 1362.

[5] *Histoire de Mons*, p. 120.

[6] Voir la notice de Mons. Devillers, *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois 1407-1409 (Bull. de la comm. roy. d'hist.*, 4e série, t. IV).

Digitized by Google

qu'on ne voit plus les comtes de Hainaut faire hommage au prince-évêque de Liége.

Un des derniers actes de ce compte est l'obligation de 60,000 livres souscrite au mois de mars 1417 (n. st.) par Jean, Dauphin du Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, au profit de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut[1].

Guillaume mourut à Bouchain le lundi 31 mai 1417[2], et fut enterré en l'église des Frères-Mineurs à Valenciennes.

Voici son épitaphe :

SI QUIS ADES HOSPES LONGIS PEREGRINUS AB ORIS
NI GRAVE SIT, PAUCIS TE VOLO SISTE GRADUM
HIC JACET, HEU! BAVARAE GUILLELMUS GLORIA GENTIS
NEC BELLO PROAVIS, NEC PIETATE MINOR,
GELDRIA QUEM TIMUIT, LEODINAQUE MŒNIA BELLO.
ASPERA, DUM PULSO, PRAELIA, FRATRE MOVENT
HIS GESTIS MORITUR, NUNC HAE JACET AEDE SEPULTUS
AT, TU, FACTA MEMOR RESPICE, NON TUMULUM.

J'ay fourragé la Frise et butiné le Liége,
J'ay travaillé la Gueldre et de camp et de siége,
A l'aide des Delfois, j'allay désengager
Les os de mon grand oncle en pays étranger.
J'eus la fille du roy pour ma première femme,
Et la seconde fut de Bourgoigne une dame.
Je meurs en Valencènes ayant régné XIII ans
Y gisant au cercueil avec mes pères grands.

Marguerite de Bourgogne, dont il n'eut qu'une fille Jacqueline, se retira au Quesnoy après la mort de son époux. Elle fonda dans l'église paroissiale de cette ville, six cantuaires par actes de 1439 et du 1er mars 1441 (n. st.)

[1] Archives de Lille, ch. des comptes. B. 1435.

[2] « Le Dimence dou matin XXXe jour de may (1417) ala li recepveur à Bouchain, pour tant que monseigneur estoit là endroit malades, et trespassa lendemain.... » *Compte de Jean Rasoir, receveur général du Hainaut du 1er septembre 1416 au 1er septembre 1417.* Archives du Nord a Lille.

Digitized by Google

La duchesse Marguerite décéda peu de jours après ce dernier acte; elle fut enterrée le 8 mars 1441 (n. st.)[1] dans le caveau naguère préparé dans la chapelle de Sainte-Marguerite.

De juillet à décembre 1441, on construisit au Quesnoy, aux frais de la succession, une nouvelle chapelle de Sainte-Marguerite, *qui fut élevée dans la chimentière et adossée au pan de mur du clocquier de la grande église de cette ville*[2].

On voyait encore à la révolution française, le tombeau en marbre de Marguerite de Bourgogne, élevé de 3 à 4 pieds, mais de la plus grande simplicité, et sans qu'il y eût en évidence aucune inscription, ni épitaphe[3].

[1] Expilly, *Dict. géograph., hist. et pol. des Gaules de la France*, V. 1033.

[2] Arch. départementales du Nord. B. 1526 et 1527.

[3] *Fondation de cantuaires dans l'église paroissiale du Quesnoy*, par Michaux, dans les *Ann. du C. arch. de Mons*, t. XII, p. 137.

Digitized by Google

§ IV.

JACQUELINE DE BAVIÈRE

Jacqueline ou plutôt *Jacque* comme l'appelle les documents contemporains, fille unique de Guillaume IV et de Marguerite de Bourgogne, naquit au Quesnoy en 1401, comme il résulte du compte du massard de Mons [1].

Nous n'avons pas à retracer ici la vie aventureuse de cette princesse. Des écrivains nombreux se sont occupés de ce sujet si émouvant des annales du Hainaut; leurs travaux néanmoins ne sont pas toujours exacts.

Aujourd'hui cependant, grâce à l'achèvement de la publication intitulée : *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, on possède les documents les plus sûrs pour rétablir exactement les faits.

M. Devillers a eu en effet l'heureuse inspiration de donner dans la seconde partie de cette publication, les extraits des comptes de la ville de Mons qui se rapportent à Jacqueline. Nous en avons largement profité.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise du mariage de Jacqueline avec Jean de Touraine, second fils de Charles VI, roi de France. Des pièces authentiques prouvent à l'évidence que ce mariage eut lieu en 1406. Par lettres datées de Paris, le 9 juillet de cette année, Charles VI, roi de France,

[1] « Donnet à 1 messager de monseigneur d'Ostrevant. liquel aporta « lettre à le ville des joyeuses nouvelles que madame d'Ostrevant « estoit, par le plaisir de Dieu, délivrée d'une fille : VII l. XVII s. VI d. » — *Compte de Gilles de Sepmeries, massard de Mons, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.* Arch. comm. de Mons. Cité par M. DEVILLERS. *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, 2e partie, p 201.

Digitized by Google

donna le comté de Ponthieu en apanage à Jean, duc de Touraine, à l'occasion du mariage de celui-ci avec Jacqueline de Bavière. En outre, le roi promit d'abandonner à son fils Jean, au moment de son entrée en majorité, les aides qui lui sont garanties par son contrat de mariage avec Jacqueline[1].

La cérémonie nuptiale eut lieu à Compiègne en même temps que le mariage de Charles d'Orléans, avec Isabelle, fille du même roi de France et veuve de Richard II, roi d'Angleterre. La bénédiction fut donnée aux époux dans la chapelle du palais, il y eut à Compiègne de grandes réjouissances pour fêter ce double mariage.

Le Dauphin mourut le 5 avril 1418, la nouvelle en arriva à Mons le mercredi suivant 7 avril.

« Le mierquedi de la peneuse semaine vij^e^ jour d'avril l'an « mil iiij^c^, et xvi[2] fu li consauls en le maison de le pais.

« Et fu pour cause dou trépas mons^r^ le dauffin advenut le « lundi en devant à environ xij heures de midi en le manière « que madame la duchesse le avoit escript par ses lettres adre- « chans à mons^r^ le prouvost, au maieur et eskevins le mardi « enssuivant[3].

M. Lacroix dans sa *Notice sur les serments des comtes de Hainaut* déclare que « toutes ses recherches ont été infructueuses pour découvrir la date certaine du serment » de Jacqueline comme comtesse de Hainaut[4].

Il nous semble que cet archiviste de Mons abuse passablement de la permission d'avouer des lacunes dans ses travaux, et malgré cela, il ne se fait pas faute de parler de recherches longues et pénibles?

[1] Archives de Lille, carton B. 1372. Ces lettres sont publiées dans les *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*. 1^re^ partie, pp. 146-148.

[2] 1417 (n. s).

[3] *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*. 1^re^ partie, p. 11.

[4] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1^re^ s., t. t. p. 208.

Digitized by Google

Il a suffi en effet au successeur de M. Lacroix, M. L. Devillers, d'examiner le compte du massard de Mons de la Toussaint 1416 à la Toussaint 1417, pour faire connaître la date que M. Lacroix déclare n'avoir pu trouver après de laborieuses investigations.

Jacqueline prêta serment à Mons, le dimanche 13 juin 1417 comme cela résulte de l'extrait suivant :

« Pour despens dou maïeur les eskevins et ceux du Conseil « et avoek yaux les siergans et autres officyers de le ville, le « dimence xiij[e] jour de juing, que adont no trés redoubtée dame « la dauphine fist sarment comme comtesse de Haynnau, « frayet . . . . . ix l. xvj s. »

Le lendemain lundi elle alla prêter serment à Soignies[1].

Le 10 mars 1418, eurent lieu à la Haye les fiançailles de Jacqueline avec Jean IV duc de Brabant.

« Memore que le joesdy x[e] jour dou mois de march en l'an « mil iiij[c] xvij, li fiancheus de notre très redoubtée dame la « comtesse de Haynnau et de Hollande et de mons[r] de Braibant « se fist ou castiel de le Haye dou soir et celui jour joesdy dou « nuit furent ensamble[2].

« Le dimence XXIX[e] jour en may, l'an mil iiij[c] xviij, vint « mons[r] de Braibant à Mons à environ x heures du matin, et « avoit jus à Braine-le-Conte, et adont fist sairement à léglise « et au cors saint qui aportes estoit sous le marke. *Item*, fist-il « sairement en apries à le court de Mons as prelas et as nobles « et en apries fist-il sairement à le ville tel que on le avoit estrait « et fait grosser de lettres de fourme en une pièce de parcemin[3]. »

Une incompatibilité d'humeur ne tarda pas à éloigner Jacqueline de son mari, Jean IV d'ailleurs dilapidait avec d'indignes favoris la fortune de sa femme. Nous ne croyons pas devoir nous

[1] DEVILLERS, *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, t. II, p. 210.

[2] *Particularités* . ... t. I, p. 19.

[3] *Particularités*, t. I, p. 25. — Le texte de ces lettres est publié en annexe, pp. 128-131.

Digitized by Google

étendre ici sur l'origine des dissentiments qui séparèrent ces deux époux.

En présence de ces démélés, les états envoyèrent à Valenciennes une députation pour comparaître devant Jacqueline et la duchesse.

Nous transcrivons ici la relation du conseil de ville de Mons.

« De ce que le mardi xviij^e^ jour de février l'an xx, le ville de Mons envoya en le ville de Valenchiennes au giste Jehan de le Loge eskevin, Pierart le Hérut, Jakes Hennekart, et Jean Desleis pour lendemain avoecq les iii estas comparoir par devant no très redoubtée dame la contesse de Haynnau et de Hollande, et madame sa mère, là u remonstré fu par maistre Thumas Fievés li estat dou mariage no dite dame sour iiij poins, sans esclarchir le conclusion finaule, mais depuis le dis Jak^s^. Hennekart qui kierkies en fu, le sclarchi, c'est que veut les causes et remonstrances que elle leur avoit fait faire et le conseil que trouvet avoit à pluiseurs notaubles clercs et gens d'église, ses mariages estoit de nulle valeur, et que point elle ne se tenoit, ne tenir voloit lye de marit, et ossi furent adont luites les lettres de le responsse que mons^r^ de Braibant faisoit sour les lettres que les iij estas dou pays li avoient par avant envoyet, que no dite dame euist provision et ossi qu'il retournast par dechà, u, que pour cause de sen absensse il commesist pour le pays gouvierner et à cui on se peuist retraire, apries lesquelles coses ensi pourparlées qui semblèrent de grant pois et ossi pour ce que mies nestoient la présent pluissieurs grans signeurs dou pays qui boin appartenoit a y estre, journée fut reprise au mardy xxv^e^ jour de février enssuivant, y estre à Mons au giste pour desrainier de celi matière.

« De faire relation de ce que besongniet a estet à Valenchiennes comme chi dessus est coukie, elle fut faite par Jak^s^. Hennekart le samedy xxij^e^ jour de février.

« Le samedy viij jour dou mois de march vinrent nouvelles à Mons a environ heure du disner que no trés redoubtée dame de Braibant se estoit partie de Valenchiennes le joesdi endevant et

Digitized by Google

estoit alee au giste à Bouchain, et lendemain sen estoit partie pour aler comme on disoit à Calais et que la dut y estre au giste le samedy viij jour de march l'an 1420 [1]. »

Le 25 octobre 1422, on apprend à Mons la nouvelle du mariage de Jacqueline avec Humfroi, duc de Glocestre.

« *Item*, fu il parlet des nouvelles adont venues à Mons[r] de Braibant que nos très redoubtée dame estoit remariée au ducq de Clochiestre, frère au roy d'Engleterre nouvellement trespasset et de ce que on disoit que no dite dame estoit ja enchainte de vif enfant, et voloit venir gesir au Kesnoit et que ordenet li estoit pour li accompaignier et conduire vj mil archiers [2].

Le 7 novembre 1424, Jacqueline et son nouvel époux se présentent pour rentrer à Mons avec 5 à 6,000 hommes armés; on ne laissa entrer avec eux que 300 cavaliers.

Le 5 décembre, le duc de Glocester prêta serment en qualité de mambour et avoué de Jacqueline comtesse de Hainaut [3].

Jean IV, duc de Brabant mourut le 17 avril 1427.

Le 27 mai suivant, le conseil de ville prenait communication d'une lettre de Jacqueline.

« Et là-endroit furent luites les lettres de no très redoubtée « dame héritière, liquelle réqueroit par ses lettres que recep- « voir on le veusist à dame et héritière, et à li faire obéissance, « avoecq prendre advis au fait de le gouverne dou pays par « l'assent et conseil de nostre très redoubtée dame la doagière. « Et fu parlet de savoir se, pour faire obéissance, on feroit res- « ponce à joedi prochain [4]. »

Enfin le 23 juin, Philippe-le-Bon prêta serment comme héritier, mambour et bail du Hainaut

Nous verrons au chapitre suivant que le duc de Bourgogne finit par obtenir dès 1433 le comté, en dépouillant Jacqueline de ses droits.

[1] 1421 (n. st.) — *Particularités*. .. 1re partie, pp. 47-48
[2] *Particularités*, 1re partie p. 78.
[3] Ibid.
[4] *Particularités*, t. II, p. 52.

Digitized by Google

Celle-ci se retira en Hollande où elle ne tarda pas, au mépris de ses conventions avec Philippe-le-Bon, à épouser François Van Borselen. Pour conserver la liberté à ce nouvel époux, elle se vit obligée de céder ses états au puissant duc.

Elle vécut dès lors sous le nom de comtesse d'Ostrevant. Elle mourut le 8 octobre 1436 au château de Teilinghem, âgée seulement de 36 ans.

On lit dans le 3e compte de Gérard de Bruxelle, massard de Mons, de la Toussaint 1436 à la Toussaint 1437; « A maistre Jehan Druelin, qui le xvje jour de septembre au command des eskevins, s'en alla à Brexelle par-devers no très redoubté signeur porter lettres closes et ouvertes envoiies à ledite ville par le lanthegrave de Hessem, qui disoit avoir commission de l'empereur, pour en son nom prendre le possession de ce pays de Haynnau, eskeut dou trépas medame Jaque de Baivière, cuy Dieux pardoinst, adfin de sour ce savoir le bon plaisir de no dit très redoubté signeur et quelle response faire en poroit; aussi fut-il chargiés de parler à monsigneur le canchelier, comme il fist, tant dou fait des bastars comme d'Obiert le Crespe, qui, pour se wuidengh de le ville avoit fait escripre envers ycelle le dit monsigneur le canchelier; demora en celli voie, allant, besongnant et retournant, vj jours; monte. . . xiij l. x s.[1] »

---

[1] Devillers, *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, t. II, p. 181.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Les Comtes de Hainaut depuis Philippe-le-Bon.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait réuni successivement par héritage ou achat toutes les provinces belges sous son autorité,

Dès lors le comte de Hainaut n'eut plus de souverain distinct; nous aurions pu, à la rigueur, terminer ici notre étude sur la chronologie des comtes de Hainaut. Toutefois, il nous a paru qu'il aurait de l'utilité à rappeler dans un dernier et succint chapitre, les faits de ces princes qui se rapportent à cet ancien comté; nous serons aussi concis que possible, car l'histoire de ces périodes est mieux connue.

Nous aurons occasion par là de rectifier plusieurs erreurs que M. Lacroix a commises dans une *Notice sur les serments prêtés en la ville de Mons par les comtes et comtesses de Hainaut.* Ce travail, loin d'être un guide sûr en cette question, offre comme nous le verrons, bien des points défectueux, c'est un des motifs qui nous ont engagé à poursuivre notre étude au-delà du règne de Jacqueline de Bavière.

Digitized by Google

§ Ier.

PHILIPPE-LE-BON.

Un travail de M. Devillers sur les *séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, rédigé d'après des documents authentiques, nous fournit de précieuses indications sur le règne de Philippe-le-Bon en Hainaut,

Nous ne saurions mieux faire que d'en extraire quelques pages :

« Après la mort du duc Jean IV de Brabant, Philippe de Bourgogne résolut de conserver le gouvernement des domaines de Jacqueline de Bavière.

Voulant s'assurer du concours des états de Hainaut et obtenir d'eux une sanction pleine et entière, il les fit réunir d'abord à Condé, le 29 avril 1427, puis à Valenciennes, dans les premiers jours de juin.

Le 2, il logea au château d'Enghien d'où il partit pour Valenciennes.

« Le duc de Bourgogne se trouva en personne à l'assemblée à laquelle assistèrent, outre les députés de Hainaut, les quatre membres de Flandre et les états de Picardie. A l'exception des députés de Mons, les états décidèrent qu'ils recevraient le duc au bail et gouvernement du comté de Hainaut, et la ville de Mons se rangea, le 6 juin, à leur résolution.

« Le mercredi 18 du même mois, au soir, le duc venant de Condé, arriva à Mons avec les membres des états qu'il réunit plusieurs jours de suite au château de cette ville ; il leur délivra des lettres par lesquelles il promettait de se déporter de son gouvernement, si la duchesse Jacqueline venait à se séparer du

Digitized by Google

duc de Glocester[1]. Le 22, il donna un souper et banquet à plusieurs chevaliers, écuyers, dames et demoiselles. »

« Le lundi 23, le duc prêta serment en l'église de Sainte-Waudru, comme mambour, gouverneur et héritier présomptif du comté de Hainaut[2]. Les membres du conseil du duc et les trois ordres des états présents à cette solennité étaient; *clergé*: Jean de Gavre, évêque de Cambrai, les abbés de Saint-Vaast, d'Arras, de Crespin, d'Hasnon, de Saint-Jean de Valenciennes, de Cambron, de Saint-Denis en Broqueroie, de Bonne-Espérance, de Saint-Feuillieu, d'Anchin, d'Hautmont, de Maroilles, de Liessies, de Lobbes et de Saint-Martin de Tournai, le prieur d'Aymeries, les délégués des chapitres de Notre-Dame et de Saint-Géri de Cambrai, de Saint-Vincent de Soignies, de Saint-Pierre de Leuze, de Notre-Dame d'Antoing et de Saint-Wasnon de Condé; *noblesse*; Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Bethune; Olivier de Bretagne, comte de Penthièvre, seigneur d'Avesnes et de Landrecies; Pierre de Luxembourg, comte de Conversant et de Brienne, seigneur d'Enghien; Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru et de la Folie; Jean de Melun, seigneur d'Antoing et châtelain de Gand; Jean, seigneur de Ligne, de Belœil et de Barbençon, le seigneur de Briffœil, Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, de Roméries et de Feluy, alors bailli de Hainaut; Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt; Baudri, seigneur de Roisin; Quentin, seigneur d'Audregnies; Guillaume de Sars, seigneur d'Angre et de Moulbais; Jean, seigneur de Senzelles; Hoste de Senzelles, seigneur de Casteau; Jean de Houcourt, seigneur de Laidain; Gérard, seigneur de Ville et de Mataigne; Jean de Rizoit, seigneur de Bernissart; le seigneur de Waudripont; Robert, seigneur de Marnines; Gérard d'Écaussines, seigneur de Roesne; Jean de Sars, seigneur de Foresteau; Gerard de Sars, seigneur de Faurœulx; Jacques de Sars, seigneur de Gennetinnes et du Maisnil, prévôt de Mons; Evrard, seigneur

[1] *Particularités sur Jacqueline de Bavière*, t. II, pp. 62-63.

[2] L'acte original de ce serment sur parch. existe aux archives comm. de Mons.

Digitized by Google

de la Haye et de Ghoy; Thierri de Mersem, seigneur de Fontaine-au-bois, Simon de Lalaing, chevalier; Jean, seigneur de Boussu et de Gammerage, chatelain de Berghe; Jean, seigneur de Jeumont; Michel de Ligne; Jean de Ville, seigneur de Petit-Quévy; Eustache de Vertaing, Jacques de Harchies, Jean Couvet, Colart de le Glisœle, Tierri de Boussu, seigneur de Blaugies, Gérard, fils du seigneur de Ville Fastré de Berlaimont, Jean de le Delf, Englebert de Marque, Gilles de l'Esclatière, Gilles Descamps, Buchigault de Sars, Englebert de Vertaing, Léon de Sars et Albert de Tarsinnes, écuyers;

Bonnes villes, les députés de Mons, de Valenciennes, de Maubeuge, de Bouchain, du Quesnoy, de Bavai, de Beaumont, de Binche, du Rœulx, d'Ath, de Hal, d'Enghien, de Condé, de Saint-Ghislain, de Soignies, d'Avesnes, de Chièvres et de Chimay. La ville de Mons était représentée par Gobert Joye, Jean de le Loge, Gilles Poulet, Jean Crohin, Jean du Parcq, Gérard de Bruxelles, Jean du Sars, Guillaume de le Motte, Jean Haignet et Jean Druelin. Les députés de Valenciennes étaient Jean Razoir, prévôt, Jacques Grebert, Simon du Gardin, Evrard du Gardin, Jacques Lamelin, Guillaume d'Angrel, Jean Razoir fils, Jacques de Quarouble, Colart de Wargni, et Cokériaumont, Guillaume Estiévenart dit du Cange, receveur de Hainaut, Colart Escavée, receveur des Mortemains et Godefroid Clauwet, conseiller, assistaient aussi à la prestation du serment. Telle était donc la composition des états, lorsque Philippe-le-Bon se fit reconnaître par eux. La ville de Mons fit des présents de vin au duc, à son chancelier, à l'évêque de Cambrai et à d'autres personnages, entre autres, au prévôt, aux jurés et aux échevins de la ville de Valenciennes.

« Le lendemain de la solennité, qui était le jour du Saint-Sacrement, Guillaume de Lalaing, à qui le duc venait de conférer le bailliage de Hainaut, prêta serment en l'église de Sainte-Waudru. A la grande procession de ce jour, l'évêque de Cambrai, assisté des abbés de Saint-Denis et d'Hautmont, porta l'ostensoir.

« Le duc de Bourgogne partit ensuite pour Bruxelles, en

Digitized by Google

passant par Enghien, logea à Hal le 26, et revint à Mons le 27. Après y avoir reçu des lettres des états qui le reconnaissaient comme bail et gouverneur du Hainaut, il partit pour Maubeuge le 29.

« Le 30, le duc de Bourgogne fut à Valenciennes, et le lendemain il donna à cette ville des lettres particulières touchant le bail et gouvernement du Hainaut. Dans cet acte, il fit la déclaration que, désirant de tout son cœur le bien du pays de Hainaut et de la ville de Valenciennes, et voulant obvier de tout son pouvoir à la destruction et désolation dicelui, il acceptait le dit bail et gouvernement à la condition de s'en déporter, si la duchesse Jacqueline venait à rompre son alliance avec le duc de Glocester. Les fonctions importantes de prévôt-le-comte de Valenciennes furent confiées par Philippe-de-Bourgogne à Simon de Lalaing.

« Après avoir réglé ainsi la situation politique du comté de Hainaut, le duc se dirigea vers la Flandre pour y faire les préparatifs de l'expédition qu'il projetait depuis quelque temps, afin d'achever la conquête de la Hollande.....

« Le 3 juillet 1428, la duchesse Jacqueline de Bavière, complètement abandonnée par le duc de Glocester, conclut à Delft un traité avec son cousin le duc de Bourgogne, qu'elle reconnut pour son vrai hoir, et pour bail, mambour et gouverneur de ses pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise.

A la suite de cette réconciliation, Jacqueline et Philippe parcoururent ces quatre pays, pour y faire reconnaître le duc en sa qualité d'héritier présomptif de la duchesse.....

« Le dimanche 12 septembre, le duc de Bourgogne et la duchesse Jacqueline firent leur entrée à Mons, accompagnés de l'évêque de Liége, du comte de Namur et d'une suite nombreuse. Le lendemain, ils prêtèrent serment, la duchesse comme héritière et le duc en qualité de gouverneur du pays. Lecture ayant été donnée du traitée de Delft, ils firent, dit un acte du temps, jurer par le peuple et par les trois états du pays, *de tenir madite dame à héritière et monseigneur à gouverneur, ensi que li dis traitiés le contient, et ossi à héritier ou cas que medite dame trespasseroit sans hoir.*

Digitized by Google

« Ayant déjà prêté le serment en la ville de Soignies, le samedi 11, en présence du chapitre de Saint-Vincent et du magistrat, ils reconnurent que c'était sans préjudice des privilèges du chapitre de Sainte-Waudru de la ville de Mons. Leur séjour en cette dernière ville dura jusqu'au 16. Le magistrat fit des présents en vin au duc, à la duchesse et aux principaux personnages de leurs maisons; il donna des gratifications aux gens attachés à leur service.

« Le 17, le duc et la duchesse séjournèrent à Maubeuge, ils partirent le lendemain pour le Quesnoy, ou la duchesse douairière avait son hôtel. De cette dernière ville, ils allèrent à Valenciennes où eut lieu, le 19, la même cérémonie qu'à Mons, pour la réception du duc.

« L'acte suivant contient les serments qui furent prêtés par les habitants de Valenciennes : « Philippe, duc de Bourgoigne, « bail, gouverneur, mambour et héritier des pays et comté de « Haynnau, et Jacque, par la grâce de Dieu, duchesse en Ba- « vière, comtesse de Haynnau, Hollande, Zellande, Pontieu, « dame de Frise; à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, « salut. Savoir faisons que aujourd'hui noz bien amez les pré- « vôst, eskevins, jurez, conseil et bonnes gens de nostre ville « de Vallenchiennes nous ont faict et juré les sermens de la « paix en la fourme et manière quy s'enssuit:

« Nous jurons et créantons, ma très-redoubtée damme ma- « damme Jacque de Bavière cy-présente et la recognoissons « estre directe damme héritière des pays de Haynnau, de Hol- « lande, Zélande et de Frise, pourveu que à nostre très redoubté « seigneur monseigneur le duc de Bourgoigne cy-présent comme « rewart et hoir diceulx pays, serons obéissans et subject et à « nul autre selon la teneur de la paix ainsy nous vœuille Dieu « aider et tous les sainctz. *Item*, nous jurons de à mon trés- « redoubté s^gr^ monseigneur de Bourgoigne estre bons et loyaulx, « et avec ce que paravant l'avons recheu comme bail, mambour, « gouverneur et hoir doudit pays de Haynnau, encoires nous le « recepvons en nostre rewart, bail, mambour, gouverneur et

Digitized by Google

« droit hoir des dits pays de Haynnau, de Hollande, de Zélande « et de Frise, et prommettons de luy estre obéissans, assistans « et aidans de nos corps et de noz biens, en la manière anchien- « nement accoustumée, contre ung chacun quy en ce luy vaul- « droient mettre empeschement ; et en oultre, luy ferons tout « ce que bons et loyaulx subgés sont tenus de faire à leur rewart, « bail, mambour, gouverneur et droit hoir, selon le contenu de « la paix. Et ce ne lairons-nous pour quelconcque chose ; ainsy « nous vœuille Dieu aider et tous les sains. *Item*, nous vouons « et jurons de tenir et accomplir en tous ces points la paix quy « icy a esté leute, sans au contraire faire en conseil ne en faict, « secrètement ne publicquement en quelque manière. Ainsy nous « vœuille Dieu aider et tous les sainctz. En tesmoing desquelles « choses advons, duc et duchesse dessus nommés faict mettre « nos seaulx à ces présentes. Donné en la ville de Vallen- « chiennes, le xix^e^ jour de septembre, l'an de grâce mil iiij^c^ « xxviij[1]. »

Quelques pages plus loin, M. Devillers expose les circonstances qui permirent à Philippe-le-Bon de prendre possession définitive des états de la fille de Guillaume IV.

« Jacqueline de Bavière, dit-il, enfreignit l'une des clauses les plus rigoureuses du traité de Delft, en épousant secrètement le lieutenant de Zélande. On sait quelle fut la colère du duc de Bourgogne, lorsqu'il eut connaissance de cette union clandestine. Pour soustraire Frans Van Borselem, son mari, à la peine capitale dont il était menacé dans sa prison de Rupelmonde, Jacqueline signa, le 12 avril 1433, un traité par lequel elle cédait définitivement au duc tous ses droits de souveraineté sur les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sur la seigneurie de Frise, et conservait seulement quelques titres honorifiques avec plusieurs domaines et revenus importants.

« Le duc Philippe exigea que cet acte fut renouvelé dans

[1] Devillers, *Les séjours des ducs de Bourg. en Hainaut*, dans *Bulletin de la Commis. roy. d'hist.* 4^e^ série, t. VI, pp 324-331.

Digitized by Google

chacun des états que l'infortunée princesse lui abandonnait, et qu'elle l'accompagnât dans les principales villes où il devait être reçu en souverain.

« Le 20 du même mois, les échevins de Mons communiquèrent au conseil que la duchesse Jacqueline était sur le point de venir en cette ville avec le duc de Bourgogne, » pour elle déporter dou pays et monseigneur en ahireter. »

« Madame Jacqueline et le duc Philippe firent leur entrée à Mons le 13 mai suivant, et le lendemain par *le consentement de nodite très redoubtée dame*, monseigneur le duc fut reçu *à prince du pays*.

A l'arrivée de la duchesse, les échevins lui avaient présenté trois pièces de vin; ils firent le même présent au duc après sa réception à la souveraineté du pays.

« En prenant possession de la crosse abbatiale de Sainte-Waudru, le duc avait négligé d'offrir, comme c'était l'usage, un drap d'or à cette église. Le chapitre pour ne rien perdre de ses droits, le fit réclamer plus tard à la chambre des comptes, en même temps que les frais à payer pour le relief des fiefs tenus de cette crosse et de la Benoîte-Affique de madame sainte Waudru. Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, et Jacques de Sars, prévôt de Mons, ayant été confirmés dans leurs fonctions par le duc en sa qualité de comte de Hainaut, firent le 21 du même mois, « nouviel serment en l'église Medame Sainte-Waudru « présens mesdemoiselles (les chanoinesses) et le baillieu d'icelle « église, et en après à l'église de monsieur Saint-Germain, « présens les eskevins comme il est accoutumet. »

De Mons, le duc et la duchesse allèrent à Valenciennes où se fit, dans les formes voulues, l'acte de déshéritance et d'adhéritance en faveur du duc, de la dite ville et de toute sa seigneurie.

« Une somme de 8,000 livres tournois fut accordée au duc par la ville, dans la vue d'obtenir la confirmation de ses privilèges, et elle en donna 2,000 à la duchesse. Le duc maintint Simon de Lalaing dans ses fonctions de prévôt-le-comte[1]. »

[1] *Notice* citée de M. Devillers, *Bulletin de la comm. roy. d'hist.* 4e série, t. VI, pp. 334 et 335.

Digitized by Google

Jacqueline de Bavière, nous l'avons dit plus haut, mourut le 8 octobre 1436.

Les historiens du Hainaut ont commis une faute grave, en disant que Philippe-le-Bon se fit proclamer comte de Hainaut après la mort de Jacqueline.

M. Lacroix, après eux, admet que le duc de Bourgogne ne prit possession de ce comté qu'en 1436; il s'étonne de n'avoir pas trouvé l'acte de serment qu'il dut prêter en cette année. (*Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1re série, t. I, p. 210).

Nous avons montré, d'après les documents mis au jour par M. Devillers, que le duc de Bourgogne avait été reçu, le 14 mai 1433, à la seigneurie et possession du pays, après que Jacqueline s'en fut déshéritée.

« Le 20 juin 1467, un poursuivant du duc Charles apporta à Mons des lettres officielles qui annonçaient la mort de Philippe-le-Bon.

« Dans son assemblée du 17, le conseil de ville avait été informé de cet évènement.

« Dès le 27 du même mois, le conseil s'occupa des préparatifs de la réception du nouveau duc, et des obsèques à célébrer dans l'église de Sainte-Waudru, pour le duc défunt. Ces obsèques eurent lieu avec une grande pompe le 8 juillet.

Le magistrat et le conseil en grand deuil s'y rendirent en corps; ils étaient précédés des connétablies et de trente-six porteurs de flambeaux. Des aumônes en pains et en argent furent distribuées aux pauvres.

« De semblables offices furent célébrés dans les autres églises du Hainaut. A Valenciennes le magistrat fit publier, le 23 juin, un ban portant défense « de faire esbatement ny danses à cause du trépas du duc. »[1]

---

[1] Tous ces détails sont extraits textuellement de la notice de M. Devillers, déjà citée, *Bull. de la comm roy. d'hist.*, 4me série, t. VI. pp. 363 et 364.

Digitized by Google

§ II.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

C'est encore au travail de M. Devillers que nous empruntons les détails suivants sur l'avènement du duc Charles-le-Téméraire. Il nous serait en effet difficile de raconter aussi bien et aussi fidèlement les faits que ne l'a fait l'archiviste du Hainaut.

« Le 2 janvier 1468, le conseil de ville apprit que le prince devait arriver prochainement à Mons, pour prendre possession du pays et faire les serments ordinaires.

« La date de cette solennité ayant été fixée au mercredi 23 mars, on décida de faire présent au duc de deux cannes en argent doré et de trois queues de vin, d'aller à sa rencontre avec flambeaux, de faire tendre le marché et les rues par où il passera, de couvrir de draperies le parc et la tente destinés à l'inauguration, et de représenter des exemples sur des *hourds* depuis le faubourg de Nimy jusqu'à l'hôtel du prince, etc.

« Le duc Charles fit son entrée à Mons le 27 mars. Jamais pareille réception n'avait été faite en cette ville à un souverain. Le bailli de Hainaut, le prévôt de Mons et beaucoup d'autres personnes de la noblesse allèrent à cheval au-devant de lui. Le duc, qui avait passé la nuit à Nivelles, s'était mis en route de bonne heure ; il s'était arrêté à Rœulx pour y entendre la messe. Il fit son entrée à Mons, par la porte de Nimy, vers deux heures de l'après-midi. Quatre sergents d'armes et six clairons et trompettes le précédaient. Des échevins et des membres du conseil, suivis de plus de cent bourgeois à cheval, l'attendirent à l'extrémité du territoire de Mons et, se rangeant des deux côtés, le conduisirent jusqu'à la barrière de la porte de Nimy, où une autre députation le harangua. Là se trouvait représenté sur un

Digitized by Google

hourd l'histoire de Judith. Dans la rue de Nimy, il y avait deux théâtres, l'un près de l'hôpital de Saint-Jacques et l'autre devant la chapelle de Notre-Dame des Arbalétriers; on voyait sur l'un (fait par les habitants de la Grand'Rue) les douze vertus de noblesse, et sur l'autre les vertus théologales et cardinales; à l'entrée du marché, entre l'hôtel du Miroir et la maison de Mathieu Lhoste, on avait érigé un arc de triomphe, surmonté d'un lion enchaîné et d'une pucelle « gettant vin blancq et vermeil. » De chaque côté figuraient sur des *hourds* les représentations de saint Vincent et de sainte Waudru.

Les échevins et les autres notables qui étaient restés à la maison de ville, reçurent le prince en cet endroit. Un parc avait été établi au marché; on y avait représenté le *jardinet de Haynau* où l'on voyait les douze pairs, les seigneurs bannerets et les abbés du Hainaut en grandeur naturelle, et portant les uns leurs armures et leurs écus armoriés, les autres leurs crosses et leurs mitres; des tours figuraient les bonnes villes du comté dont elles portaient les armoiries. Au milieu du parc était une très-belle tente décorée des armes du prince, du Hainaut et de la ville de Mons. Sous cette tente s'élevait un autel où se trouvaient déposés le corps et le chef de la patronne de Mons. Là étaient aussi rangés douze abbés, vêtus de leurs ornements pontificaux et de chapes très-riches, et deux prieurs. Le clergé séculier et le clergé régulier, et les enfants de l'école avaient pris place dans le parc.

« Parvenu à cet endroit, le duc mit pied à terre, salua les chanoinesses, puis alla se mettre à genoux devant le corps saint. Lorsqu'il eut fait sa prière, il se leva, et après avoir reçu la crosse abbatiale de Sainte-Waudru des mains d'une chanoinesse, l'on procéda à la prestation du serment.

« Mais revenons aux décorations de la ville, en commençant par la fontaine du marché qui était parfaitement garnie. « Laissant à part les comédies et arcqs triomphales, dit Vinchant, « l'on représenta sur les pilliers de la fontaine d'icelle ville un « homme appelé Simon Storet, d'une admirable et monstrueuse

Digitized by Google

« corpulence en gise d'un Bacchus, habillé estroitement d'un « vestement de toille pinturée de grappes et de fœilles de « vigne, se tenant à chevauçon sur un tonneau au pied de la « déesse Venus, magnifiquement ornée ; au-dessus des deux « personnaiges, il y avoit une gentille fille, qui représentoit « la tempérance, ayant à l'un des costés le soleil et à l'autre la « lune avec tel escriteau :

« *Nocte, dieque meis Bacchus cum cypride sceptris.*
« *Paret, sic quoerunt subdi tibi, Carole, Montes.* »

« La *bretèque* de l'hôtel de ville (la *Maison de Paix* comme on l'appelait) qui était alors en construction » fut richement décorée. Elle était couverte de drap noir. Sur la face vers le *Cygne* deux lions l'un noir et l'autre rouge, soutenaient les armoiries du duc Charles. Sur les autres faces, vers la maison de *l'Ostrice* et vers la rue de Nimy, étaient les armoiries de la ville, quatre autres lions tenaient des flambeaux ardents devant la statue de Notre-Dame que feu Colart de Gembloux, clerc avait donnée à la ville. »

En la *rue du Chasteau*, on voyait la roue de Fortune auprès d'un trône et des chanteurs groupés sur un théâtre entonnèrent le *Te Deum*. Enfin, il y avait un autre théâtre près de l'église de Sainte-Waudru vers la *pierre Hourdresse*, où les habitants de la Guirlande représentèrent un mystère. De nombreux ditiers expliquaient le sens de toutes ces représentations symboliques. Le long du parcours, les rues étaient ornées de draperies et de feuillages.

« Cent quarante-quatre flambeaux étaient portés au-devant du prince, par des hommes « vêtus de blancques robes de « drap. »

« Ce fut donc sur le théâtre élevé au centre du marché que le duc Charles fit serment à l'église de Sainte-Waudru, à la cour du Hainaut et à la ville de Mons, en présence des trois ordres des états de Hainaut, et qu'il reçut ensuite le leur. Puis il fut conduit processionellement à l'église de Sainte-Waudru. Il mar-

Digitized by Google

chait derrière les châsses du corps et du chef de sainte Waudru, à la suite des chanoinesses et des prélats et portait la crosse d'abbé séculier du chapitre. Parvenu dans le chœur de la collégiale, il fit hommage des fiefs tenus de la Benoîte-Affique, déposa sur l'autel l'offrande ordinaire et reçut les reliefs des terres tenues de lui comme abbé séculier, patron et haut avoué du chapitre noble de Mons.

« Le prince, à sa sortie de l'église, remonta à cheval et alla, par la rue Samson, descendre à l'hôtel de Naast où vers cinq heures le magistrat lui offrit trois queues de vin et deux cannes d'argent[1]. »

Vinchant assigne à ce fait la date du 22 mars. M. Lacroix s'est empressé de relever cette erreur, mais c'est pour en commettre une plus grossière encore. Voici ce qu'il dit : « ce que « nous venons de transcrire plus haut, prouve que cet historien « (Vinchant) n'a pas été exact dans ce récit, et c'est réellement « le 27 ou le 28 mars 1467 et non le 23 de ce mois 1468, qu'a « été fait le serment du duc Charles[2]. » Et deux pages plus haut cet écrivain rapporte que Philippe-le-Bon mourut à Bruges le lundi 15 juin 1467. Donc son fils n'aurait pas attendu le décès de son père pour se faire inaugurer comte de Hainaut.

C'est une distraction plus qu'étrange surtout pour un écrivain qui prend soin de rappeler à la première page de son travail, qu'avant 1575 l'année en Hainaut commençait à Pâques.

Voici en quels termes M. Devillers raconte le décès de Charles-le-Téméraire :

« Le désastre de Nancy (5 janvier 1477) ne tarda pas à être connu dans le Hainaut; on y fit d'abord courir le bruit que le duc Charles s'était sauvé dans un château sur la Moselle.

« Mais lorsqu'on eut acquis la certitude qu'il avait été enfin découvert parmi les morts, les états envoyèrent une députation

[1] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4me série, t. VI, pp. 364 à 365.

[2] *Mémoires et publ. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,* 1re s. t. I. p. 213.

Digitized by Google

à Madame et à Mademoiselle de Bourgogne, le 19 du même mois.

« Le 24, la duchesse Marguerite et la duchesse Marie annoncèrent à la ville de Mons la mort du duc [1]. Une députation alla les complaindre à Gand et demeura à la cour pour aviser à ce qu'il y avait à faire [2] »

[1] *Notices sur les archives comm. de Mons, par* M. GACHARD p. 13. — *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 2e s. t. IV, p. 222.

[2] *Bull. de la comm. roy. d'hist.*, 4e s. t. VI, p. 375.

Digitized by Google

§ III.

MARIE DE BOURGOGNE.

Après la mort malheureuse du duc Charles-le-Téméraire « les provinces belges paraissaient ouvertes au roi de France, « et la ville de Mons fut l'une des premières à se ressentir des « embarras sans nombre qu'il leur suscita. Les états de Hainaut « entrèrent en communication avec ceux de Flandre et de Bra- « bant pour résister à l'ennemi, tandis que le peuple mécontent « se mit à élever des griefs contre les officiers du prince défunt, « trop fiscaux peut-être, et à témoigner brusquement son anti- « pathie pour le roi de France et pour les Français qui mena- « çaient si fréquemment les frontières. [1]

« L'exemple des Gantois l'enhardit dans ses entreprises.

« Mais nous ne pouvons nous arrêter plus longtemps ici sur les « suites funestes qu'eut pour nos provinces la mort du Téméraire.

« Un évènement heureux, le mariage de Marie de Bourgogne « et de Maximilien d'Autriche, célébré à Gand le 19 août, vint « changer la face des choses.

« Le 30 octobre, le duc d'Autriche fit son entrée joyeuse à « Mons. Le dimanche 2 novembre, il prêta sur un théâtre éta- « bli au centre du marché, serment aux états de Hainaut, puis « à la ville de Mons, en présence de l'évêque de Metz, de « messire Jean, fils aîné du duc de Clèves, des abbés de Saint- « Ghislain, de Liessies, de Crespin, de Cambron, de Bonne-Espé- « rance, du prieur des écoliers de Mons, du comte de Chimay, « du comte de Joigny, de Jean de la Bouverie, chef du grand « conseil, de Louis, seigneur de la Gruthuyse, de messire

[1] De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. éd. de M. Gachard, t. II, p 560.

Digitized by Google

« Olivier de la Marche, du seigneur d'Aymeries, grand bailli « de Hainaut, du seigneur de Boussu, etc., etc. Maximilien « promit en parole de prince, que la duchesse viendrait pren- « dre elle-même possession du pays aussitôt que cela lui serait « possible. »

« Le 9 du même mois, le conseil de ville de Valenciennes lui envoya des députés pour l'inviter à visiter cette ville. »

« Pendant son séjour à Mons, Fréderic de Wittem eut l'honneur de lui présenter un étendard et deux guidons pris aux Français à l'affaire de Froidchappelle.[1] »

« La duchesse Marguerite et la duchesse Marie aimaient le séjour de la ville de Mons, dit M. Devillers, et ce qui le prouve, c'est que dans son assemblée du 1er juillet 1481, le conseil de cette ville entendit la lecture de lettres de madame la Grande et de monseigneur de Clèves, dans lesquelles on disait que la princesse Marie se disposait à venir faire ses couches à Mons, mais que certains personnages et entre autres Mr de la Gruthuyse désiraient qu'elle fit sa gésine à Bruges. « Toutes voyes, « ajoutaient ces lettres, nostre dite princesse seroit plus encline « d'estre à Mons que au dit Bruges, quant meismes aussi seroit « que Bruges lui accordât iij mil livres et ceux de Hainaut que « ij mil livres ou moins, car elle congnoissoit le povreté de ce « pays, et nos très-redoubté seigneur et prince l'y avoit accordé « faire sa gésine où ly plairoit. » Le conseil accueillit avec bonheur une telle proposition, et les états de Hainaut offrirent une somme de 3000 livres et envoyèrent leurs députés à la princesse. Mais celle-ci accoucha à Bruxelles, le 2 septembre, d'un fils, son troisième enfant, qui mourut environ quatre mois après.

« Le jeudi 8 novembre 1481, la duchesse Marie vint à Mons, prendre possession du pays et prêter les serments ordinaires. On lui fit une fort belle réception. La ville lui présenta deux

[1] Devillers, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, dans *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4me série, t. VI, p. 376.

Digitized by Google

flacons d'argent. Un théâtre fut érigé devant l'hôtel du *Heaume*. Le 19, la princesse partit de Mons pour Valenciennes sous une escorte fournie par la ville et composée de quarante archers et de vingt cannoniers. Elle prêta serment à sa bonne ville de Valenciennes, le lendemain, sur les dégrés, à l'entrée du second parquet de la Salle-le-Comte où elle logeait, puis baisa le crucifix. A son départ, « furent faites aucunes histoires par person-« sonnaiges ès quarefours des rues sur les sept versés de l'*Ave* « *maris stella*, qui grandement luy plurent. »

« Le 30 mars 1482, le conseil de ville de Mons reçut communication officielle du triste accident survenu à la duchesse Marie et en même temps de sa mort. Cet évènement aussi déplorable qu'inattendu causa dans cette ville et dans tout le Hainaut une indicible tristesse. Le 6 avril, des députés allèrent présenter au duc Maximilien les compliments de condoléance de la ville. Le 18, des obsèques furent célébrées en l'église de Sainte-Waudru[1]. »

---

[1] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 4me série, t. VI, pp. 378 à 380.

Digitized by Google

§ IV.

PHILIPPE-LE-BEAU.

Dans un travail intitulé : *Le Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne*, 1482-1483, M. Devillers résume en ces termes la situation politique du pays à la suite du lamentable évènement arrivé à Marie de Bourgogne. « Cette princesse laissait de son union avec Maximilien d'Autriche deux enfants en bas âge: Philippe, âgé à peine de quatre ans, et Marguerite, qui n'en avait que deux [1]. Selon une clause du contrat de mariage, le pouvoir souverain exercé par le duc Maximilien devait cesser par la mort de son épouse ; mais rien dans cet acte n'avait été spécifié concernant la tutelle des enfants procréés pendant la communauté conjugale.

« Maximilien voulait que cette tutelle lui fut confiée par les États généraux. Il s'en suivit une dissidence profonde entre la Flandre et les autres provinces des Pays-Bas. Les Gantois s'étaient emparés des deux enfants ; sans tenir compte de l'autorité paternelle de Maximilien, ils les mirent sous la garde d'un conseil de régence, qui gouverna la Flandre au nom du jeune duc Philippe.

« Les intrigues de Louis XI, ses entreprises en Artois, l'assassinat de l'évêque de Liége, compliquèrent la situation.

« Comme toujours, le Hainaut se ressentit particulièrement des hostilités du roi de France. Cependant nos anciens historiens

[1] Un second fils nommé François, était mort le 26 décembre 1481. Sur un vitrail du chœur de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, on voit Maximilien, empereur, accompagné de ses deux fils Philippe et François. Le vitrail qui fait face au précédent, représente Marie de Bourgogne et sa fille Marguerite Ces vitraux ont été exécutés en 1511. — Note de M. Devillers.

Digitized by Google

ont parlé d'une façon incomplète et parfois inexacte des faits de l'époque [1].

Le plan que nous nous sommes tracé ne nous permet pas d'entrer dans les détails de ces faits. Bornons-nous à rappeler que dans sa notice précitée, M. Devillers a relevé, à l'aide de nombreux documents, les erreurs commises par les annalistes du Hainaut.

Le 14 janvier 1484, (1483) v. st.) Maximilien prêta à Mons comme bail du duc Philippe, son fils mineur, le serment d'usage de la prise de possession du comté [2].

Le 31 décembre 1494, Philippe-le-Beau prêta lui-même ce serment; les lettres patentes qui le constataient ne furent dressées à Bruxelles que le 20 novembre 1497 [3]. Mais dès le 20 janvier 1495, des lettres de Maximilien, roi des Romains et de Philippe, archiduc d'Autriche son fils, accordaient exemption en faveur du clergé, des maltôtes et tailles auxquelles les deux autres ordres des états voulaient l'assujetir à cause de la joyeuse entrée dudit Philippe [4].

En 1496, au mois d'octobre, Philippe-le-Beau épousa à Lierre la princesse Jeanne de Castille [5].

Le 25 février 1500, à Gand, cette princesse mettait au monde un fils auquel l'histoire a donné le nom de Charles-Quint.

Après la mort de la reine Isabelle de Castille, mère de Jeanne, en 1505, Philippe-le-Beau et son épouse allèrent en Espagne prendre possession de l'héritage qu'elle délaissait. Philippe-le-Beau y mourut le 25 septembre 1506 à Burgos.

Des obsèques solennelles lui furent faites en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 23 mars 1507 [6].

---

[1] *Bulletin de la com. roy. d'histoire*, 4e série, t. VIII, pp. 169 et 170.

[2] Original sur parchemin, archives communales de Mons.

[3] Archives communales de Mons.

[4] Archives de l'Etat, à Mons. LACROIX, *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers-état du Hainaut*, p. 7.

[5] Un compte des dépenses faites à Lierre à cette occasion est publié dans les *Bulletins de la comm. roy. d'hist* 2e série, t. III, p. 274.

[6] Le compte des frais est publié dans les *Bulletins de la comm. roy. d'histoire*, 2e série t. V, p. 310.

Digitized by Google

§ V.

CHARLES-QUINT.

Par lettres patentes données à Strasbourg, Maximilien, roi des Romains, commettait l'archiduchesse Marguerite, sa fille, douairière de Savoie, pour recevoir en son nom, comme tuteur et mambour de son petit-fils l'archiduc Charles, le serment des États des Pays-Bas[1].

Cette commission semble donner raison à ce que dit de Boussu dans son *Histoire de Mons*, page 167, que Marguerite vint en cette ville en mai 1507 et qu'elle reçut les serments de fidélité au nom de Charles V, encore mineur. M. Lacroix émet cependant des doutes à ce sujet[2].

On trouve sous la date du 23 février 1507 (1506 v. st.), à Malines, une quittance au nom de Charles, archiduc d'Autriche délivrée au clergé de Hainaut pour le paiement du terme échu en 1506 de la somme de 50,000 livres[3].

Charles-Quint devenu majeur, prêta le 12 novembre 1515 à Mons, aux états de Hainaut et aux Échevins de Mons les serments d'usage[4].

Charles-Quint abdiqua le 25 octobre 1555 à Bruxelles, en faveur de son fils Philippe, de tous ses états[5].

---

[1] Ces lettres sont imprimées dans les *Bulletins de la comm. roy. d'hist.* 2e série, t. v, p. 305.

[2] *Mémoires et publ. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. i, p. 216.

[3] Lacroix, *Inventaire des archives de la chambre du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut*, p. 8.

[4] Dr Boussu, *Histoire de Mons*, pp. 169 — 171, a reproduit le texte de ces serments.

[5] Gachard, *l'abdication de Charles-Quint* dans les *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. xi, 2e partie.

Digitized by Google

§ VI.

PHILIPPE II.

En 1549, Charles-Quint voulut faire recevoir son fils, le prince Philippe, aux Pays-Bas, pour son futur successeur. Les cérémonies qui solennisèrent cet évènement à Gand, à Bruges, à Anvers surtout, etc., eurent lieu avec la même pompe à Mons le 1er septembre de l'année 1549, on y célébra la joyeuse entrée du prince Philippe d'Espagne, futur souverain de ces pays Un narrateur du temps raconte ainsi les détails de cette fête :

« Le sabmedi, dernier jour du mois d'aoust xve xlix, vinrent « en la ville de Mons, environ huit heures du soir, l'empereur « Charles Ve, de ce nom, Philippes, son filz, la royne de France « nommée Aliénore, et la royne de Hongrie gouvernante des « pays de par chà. »

. . . . . .

« Icelle réception faicte, le dit prince d'Espagne fist le ser- « ment cy-après déclaré :

« Très-hault, très-excellent et très-puissant prince, en met- « tant la main au chief et corps de madame saincte Waldrud, « vous jurez, par vostre foy, aussi par le benoist corps sainct « de saincte Waldrud et les sainctes évangilles qui icy sont, « que les franchises, prévilèges et usaiges des églises, nobles « et bonnes villes généralement de tout ce pays de Haynnau, « vous, comme leur seigneur futur, garderez, déffenderez; « aussi que les pers et hommes de la souveraine court à Mons « et tous ceux de ce pays de Haynnau vous garderez, et si les « maintiendrez par la loy et jugement des pers et hommes de « fief d'icelle court, et par les pointz contenus ès chartes fai- « sant mention de la loy et de la paix du dit pays, en tous cas

Digitized by Google

« acoustumez à jugier par loy, sans les despointier, ne mettre à « aultre loy et condition.

« Aussi jurez, pour l'advenir, que vous tiendrez la court à « Mons ouverte, pour chascun faire avoir raison et justice selon « la loy et coustume d'icelle court. Ferez aussi tenir ce que par « les pers et hommes de fief sera jugiet et chiergiet en icelle « court et chief-lieu du pays.

« Et si jurez, en oultre, que les seigneuries et pays de Hayn- « nau, Hollande et Zéelande ne seront départis ne déseverez « l'un de l'autre.

« Ainsi vous ayde Dieu, le benoist corps sainct de saincte « Waldrud et tous les autres saincts de Paradis. Promettant, « en parolle de prince, et par les foy et serment de vostre corps, « de bien et loyaulement entretenir et accomplir de point en « point tout ce que dict est, sans faire ny aller, ny suffrir estre « faict ny allet, ores ny en temps advenir au contraire en ma- « nière aucune. »

« En après Jehan Descamps, premier greffyer, les eschevins de Mons, prist pareillement le serment du dit prince, pour la ville de Mons et les manans d'icelle[1]. »

Devenu comte de Hainaut par l'abdication de Charles-Quint, son père, le roi Philippe II ratifia, par un acte donné le 25 juillet 1557 à Bruxelles, le serment qu'il avait prêté en 1549. Cet acte est conservé en original aux archives de l'État à Mons.

M. Arsène Loin a publié dans les *bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, tome IV, le récit de l'inauguration de Philippe II comme comte de Hainaut à Mons, le 21 juillet 1558. Cette intéressante relation est empruntée aux registres aux plaids de la cour souveraine de Hainaut que l'on conserve dans le dépôt des archives de l'État à Mons.

---

[1] *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. III, pp. 47, 50 et 51.

Digitized by Google

§ VII.

ALBERT ET ISABELLE.

Le 6 mai 1598, Philippe II céda à l'infante Isabelle, sa fille, les Pays-Bas. L'archiduc Albert qui était dès lors fiancé à l'infante, prêta aux états de Hainaut, au nom et en qualité de Procureur de la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, sa future épouse, le serment requis le 25 août 1598[1].

Le 24 février 1600, les archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée solennelle à Mons et y prêtèrent le serment de maintenir les droits et privilèges du comté.

Une très-intéressante relation de leur visite à Mons a été publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, tome VIII, pp. 142 et suivantes.

L'archiduc Albert mourut le 13 juillet 1621 et Isabelle le 1er décembre 1633. Après la mort de l'archiduchesse, les Pays-Bas, aux termes de la cession du 6 mai 1598, rentrèrent sous la domination espagnole.

[1] Orig. sur parch. Archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

§ VIII.

PHILIPPE IV, Roi d'Espagne.

Par une lettre du 30 décembre 1633, Philippe IV informait les états des diverses provinces des Pays-Bas qu'il avait, à titre provisoire, confié le gouvernement de ces Provinces au marquis d'Aytona [1].

Nous n'avons rien de spécial à signaler en ce qui concerne les rapports de ce monarque avec le Hainaut. Philippe IV mourut le 17 septembre 1665.

---

[1] *Bull. de la comm. roy. d'hist.* 2e série. t. I, p. 378.

Digitized by Google

§ IX.

CHARLES II, Roi d'Espagne.

Son fils, Charles II, prêta serment par procuration à Mons, le 24 février 1666. Il fut représenté par le duc d'Arschot et de Croy qu'il avait délégué par acte spécial du 6 novembre 1665[1].

Charles II mourut le 1er novembre 1700.

[1] *Mém. et pub. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1re série, t. I, p. 220.

Digitized by Google

§ X.

PHILIPPE V, Roi d'Espagne.

Par testament du 2 octobre 1700, le roi Charles II avait appelé à la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France, et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière et petit fils de Louis XIV. Ce prince fut, au témoignage de De Boussu, écrivain contemporain, inauguré à Mons comme comte de Hainaut au mois de mars 1702.

On sait qu'à la suite d'une guerre terrible que vint terminer en 1713 le traité d'Utrecht, les Pays-Bas passèrent sous la domination de l'Autriche.

Digitized by Google

§ XI.

CHARLES VI, Empereur d'Allemagne.

Les Pays-Bas ayant été réunis à l'Autriche en février 1717, l'empereur d'Allemagne, Charles VI, se fit inaugurer à Mons le 18 octobre de la même année. Le prince de Rubempré, grand veneur de Brabant, le représenta à cette cérémonie [1].

Charles VI mourut le 20 octobre 1740.

[1] De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 330.

Digitized by Google

§ XII.

MARIE-THÉRÈSE

Marie-Thérèse n'avait pas 23 ans lorsqu'elle succéda à son père dans ses royaumes et états héréditaires. Elle avait épousé le 12 février 1736, François-Étienne, duc de Lorraine et de Bar, grand duc de Toscane, qu'elle associa au gouvernement de ses états par lettres patentes datées de Vienne les 21-22 de novembre 1740, année de son avènement.

Ce fut seulement le 4 mai 1744 que l'impératrice Marie-Thérèse fut inaugurée solennellement à Mons comme comtesse de Hainaut.

(Voici ce que dit à ce sujet l'historien montois) :

« Le prince Charles de Lorraine, qui le 7 de janvier avait épousé Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, vint avec son épouse à Bruxelles le 26 de mars pour y gouverner les Pays-Bas. Sa femme revestue de ce beau caractère de Gouvernante, donna jour au 4 de may 1744 à nos états pour y faire l'inauguration de la reine sa sœur.

« Malgré les bruits des armes, cette belle fête ne laissa pas que de se solenniser au jour assigné avec toute la pompe et la magnificence possible. Le prince Charles d'Aremberg fut député de la part de la reine pour venir à Mons recevoir les serments de fidélité, et jurer réciproquement en son nom les privilèges de la province et de la ville. On a veü, sous l'année 1515, la teneur de ces sortes de serments, il y eut un théâtre des plus superbes qu'on eut jamais veü dans cette ville. Il surpassa en beauté tous ceux des provinces étrangères, il étoit large de 75 pieds et long de 140, sur 100 pieds de hauteur à l'endroit de l'obélique, et de 40 ailleurs, le tout de l'Ordre dorique [1]. »

Marie-Thérèse mourut le 29 novembre 1780. Sa mort causa une vive douleur dans nos provinces.

[1] *Suite de l'Histoire de Mons de De Boussu*, publiée par Em. Hoyois, t. II, p. 16.

Digitized by Google

§ XIII.

JOSEPH II.

Le 27 août 1781, le duc d'Aremberg, grand bailli de Hainaut, commis par lettres patentes de Joseph II données à Vienne le 2 mars 1781, prêta à Mons le serment que les comtes de Hainaut étaient tenus de faire à leur avènement. M. Delattre a publié dans son ouvrage intitulé: *Chartes de Hainaut de l'an 1200 en langue gauloise, française et latine*[1], les actes des serments prêtés au nom de Joseph II.

On sait qu'à la suite d'innovations malheureuses, l'empereur s'aliéna l'esprit des Belges. Une révolution éclata et les patriotes réussirent à chasser les Autrichiens du pays.

« Les états tinrent leur première séance le 21 décembre 1789, en présence du comité général. Ils déclarèrent à l'unanimité la nation indépendante et déliée du serment de fidélité qu'elle avait prêté à l'empereur Joseph II, par le pacte d'inauguration ; en conséquence, l'empereur était déchu de la souveraineté du pays et du comté de Hainaut.

« Tous les membres jurèrent ensuite de maintenir invariablement notre sainte religion catholique, apostolique et romaine, les constitutions, lois, chartes, usages, franchises et libertés du pays. »

Les états informèrent alors le conseil de Hainaut qu'ils avaient déclaré l'indépendance du pays, et le requirent de prêter un serment analogue au leur, en outre, d'être fidèle et loyal à la nation. Ils chargèrent le conseiller Charles de Marbaix de faire réunir le conseil, le 22 décembre, à deux heures dans la salle

[1] Mons, Hoyois 1822, in-8°.

Digitized by Google

d'audience. Une commission des états s'y rendit, le réinstalla et reçut le serment des conseillers.

« Cette commission fut composée de deux membres de l'ordre du clergé : l'abbé de Bonne-Espérance et le doyen Carpentier, de deux de la noblesse : le comte de Thiennes et le chevalier de Grouff d'Erkelens, et de cinq du tiers-état, MM. Bureau, Sirault, Cossée, Francès et Auquier[1].

Joseph II descendit dans la tombe le 20 février 1790, au moment où de graves divisions éclatèrent au sein des gouvernants de la République Belgique.

---

[1] Hachez. *Souvenirs de la révolution des Patriotes à Mons*, pp. 87-88.

Digitized by Google

§ XIV.

LÉOPOLD II.

Dès son avènement, Léopold II fit spontanément aux Belges des propositions d'arrangement. Elles furent repoussées. Mais grâce aux divisions qui existaient dans le pays, Léopold II réussit à reconquérir nos provinces.

Le premier décembre 1790, les états reconnurent l'empereur Léopold pour leur souverain et consentirent à ce que ses troupes rentrassent à Mons. Le 2 suivant, le magistrat défendit aux habitants d'insulter les militaires; le 5 et le 7, il interdit à tout individu non militaire de porter une cocarde de telle couleur que ce fut, à peine d'être poursuivi rigoureusement comme perturbateur du repos public.

Le 7 décembre, toute la Belgique était rentrée sous la domination Autrichienne[1] ».

Ce fut le 12 juillet 1791 que Léopold II fit prêter serment à Mons en qualité de comte de Hainaut.

Le duc Albert-Casimir de Saxe Teschen fut commis par lettres patentes de S M. données à Vienne le 14 février précédent, pour remplacer l'empereur à cette cérémonie traditionnelle.

Une mort prématurée enleva Léopold II le 1er mars 1792; il n'avait que 45 ans.

[1] Hachez. *Souvenirs de la révolution des Patriotes à Mons*, p. 100.

Digitized by Google

§ XV.

FRANÇOIS II.

François II, fils aîné de Léopold II, élu empereur des Romains le 5 juin 1792, fit prêter serment à Mons le 11 juin suivant par le prince de Ligne, qu'il délégua en vertu de lettres patentes données à Vienne le 19 mars de la même année.

Ce souverain fit une entrée solennelle à Mons, le 21 avril 1794, en se rendant à l'armée. Ce fut le dernier comte de Hainait, l'annexion de nos provinces à la France ayant fait disparaître les dénominations féodales de nos provinces.

Digitized by Google

LÉOPOLD, Duc de Brabant,

Comte de Hainaut.

Le titre de comte de Hainaut a été rétabli en faveur du petit-fils du roi Léopold 1er. La dynastie nationale que la Belgique s'est donnée en 1830 a voulu par là se rattacher au glorieux passé de notre patrie.

Le prince Léopold-Ferdinand-Élie-Victor-Albert-Marie duc de Brabant, comte de Hainaut, était né à Laeken le 12 juin 1859. Une mort prématurée le ravit le 22 janvier 1869 à l'affection du pays.

Comme l'a dit un poëte que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a couronné, M. Léopold Dumont,

« Des comtes de Hainaut renouvelant la race.
« C'était bien notre Prince à nous »

En effet, par ses père et mère, le jeune comte de Hainaut se rattachait par un double lien du sang aux anciens comtes hennuyers; la généalogie suivante l'établit :

Marie-Thérèse
mariée à François
Étienne, duc de Lorraine
empereur de 1745 à 1765,
† en 1780.

Joseph II empereur en 1765, † 1790.	Léopold II empereur ép. Marie Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, † 1792.	Marie-Caroline- Louise, mariée à Ferdinand IV roi des deux Siciles, † 1814

Digitized by Google

François Ier
empereur, comte
de Hainaut
† 1835.

Archiduc Joseph
ép. de Dorothée
de Wurtemberg,
† 1847.

Marie-Amélie
mariée à Louis
Philippe Ier, roi
des Français.

Marie-Henriette
d'Autriche ép.
Léopold II,
reine des Belges.

Louise-Marie
d'Orléans, mariée
à Léopold Ier, roi
des Belges,
† 1850.

Léopold
Comte de Hainaut,
† 1869.

Léopold II
roi des Belges, ép.
Marie-Henriette
d'Autriche

Léopold
Comte de Hainaut
† 1869.

Digitized by Google

Liste des Sceaux des Comtes de Hainaut.

DONT LES DESSINS ONT ÉTÉ PUBLIÉS.

1° Sceaux des comtes de Hainaut. Notice par M. Devillers, avec planche.

Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 3e série, pp. 401-403.

2° Sceau de Bauduin, empereur de Constantinople. Bulle d'or. Dessin. C. Wins.

Éloge de Bauduin de Constantinople.

3° Sceau de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Dessin. de Reiffenberg.

Monuments, t. I, planche 10.

4° Sceau de Jean d'Avesnes. Planche.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 15e année, entre les pp. 194-195.

5° La bataille de Staveren (en Frise) 26 septembre 1345, par Van Malderghen. Bruxelles 1869. — In-8°.

On y trouve le blason du comte Guillaume II.

6° Sceau de Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise. Dessin.

Annales du Cercle Archéologique de Mons, t. V, p. 451.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Otbert, évêque de Liége, déclare avoir acheté du comte de Hainaut, Bauduin de Mons, le château de Couvin avec ses dépendances, pour une somme de cinquante marcs d'or, et sous certaines conditions.

XVIII kalend. julii (14 juin) 1096.

In Nomine sancte et individue Trinitatis. Omnibus tam futuris quam presentibus notum fieri volumus quod ego, Otbertus, gratia Dei Leodiensis episcopus, honori Ecclesie consulens et utilitati, emi a comite Balduino de Mont castellum de Covino cum appenditiis ejus, consilio et suasu fidelium, tam clericorum quam laicorum, propter pacem et tranquillitatem perpetuo habendam, quia malefactores ibidem commorantes rapinis et predis aliisque molestiis miserabiliter vexabant episcopatum.

Itaque, afflictione pauperum commotus et consultu sapientium persuasus, conveni cum predito comite quatinus illud castrum traderet sancte Marie sanctoque Lamberto, tali conditione ut duas prebendas darem duobus filiis suis in ecclesia sancti Lamberti, et majori eorum darem alias prebendas in omnibus aliis monasteriis, usuper et custodiam post decessum domini Wazonis, custodis; tali videlicet tenore quod, si ipse major frater moriatus, alter honorem ipsum et prebendas reposcat et obtineat. Preterea, ipsi comiti dedi in proprios usus, pondo auri, marchas quinquaginta. Quod pactum ideo libentius et benignius Ecclesie Dei, propter salutem anime sue, concessit, quia, gratia divina inspirante, animo conceperat cum aliis devotis christianis Iherosolimam peregre proficisci.

Tradidit igitur, coram idoneis testibus, ad altare sancte Marie sanctique Lamberti, per manus Raineri, advocati, presente et annuente uxore ipsius Ida, cum filiis suis Baldewino, Arnulpho, Ladewico, Henrico, castellum supradictum cum omnibus ad illud pertinentibus in ecclesiis, mancipiis, villis, campis, silvis, pratis, pascuis,

Digitized by Google

aquis aquarumve decursibus, cultis et incultis, viis et inviis, exitibus ac reditibus, et omnibus quecumque juste posunt et debent nominari, ad honorem illum respicientibus, a fluvio Mosa usque Cimacum et usque Leisieres, et Belmont, et Ruminiacum, et cetera loca, quousque termini ipsius loci longe lateque extenduntur.

Hujus rei testes affluerunt clerici isti : Fredericus prepositus de sancto Lamberto, Baldewinus archidiaconus, Andreas archidiaconus Godescalcus, Reinzo, Wazo, Elbertus, Adelardus, Aper, Stepelinus, Hezelinus, Godescalcus Hillinus, Steppo, Lambertus, Stephanus, Otto. Bruno prepositus de sancte Joanne; item decani de aliis monasteriis : Oddo, Baldewinus, Lambertus, Franco; laici mobiles isti : Rainerus advocatus qui recepit ipsius allodii tradionem, comes Warnerus de Greis, Wedericus de Walecorth, Wigerus de Tudin, Johannes de Lovierval, Godefridus de Ham, Walterus de Bacumweiz et filius ejus Mainerus, Walterus de Trueneis, Reinbaldus filius Reinbaldi de Gesselin, Lambertus de Calmont, Arnulphus de Rone; de familia ecclesie: Lambertus de Hoio, Theodoricus de Ponte, Warnerus pincerna et frater ejus Otbertus, Lambertus dapifer. Adelardus et Fredericus frater ejus, Albertus de Offei, Bovo de Bevechen, Johannes dapifer, cum aliis quampluribus viris egregiis et honestis.

Actum est publice Leodii, XVIII kalend. julii, anno ab incarnatione Domini M° XCVI°, indictione III, imperante nobilissimo Heinrico tertio Romanorum augusto, et presidente Leodiensi cathedre domina et venerabili Otberto, anno ordinationis sue in episcopatu V° [1].

II.

Lettres de Conrard, comte de Hochsteden, archevêque de Cologne, au pape Innocent IV, par lesquelles il le supplie de soutenir l'évêque de Liége en qualité de seigneur immédiat du Hainaut, attendu que, suivant le droit de l'empire, lorsqu'un vassal vient à mourir sans postérité, le fief fait retour au seigneur immédiat, et que Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, étant morte sans enfants, le Hainaut doit par conséquent faire réversion à l'évêque.

15 février 1245 [2].

Sanctissimo patri ac domino J. sacrosancte romane ecclesie summo pontifici C. miseratione divina coloniensis ecclesie archiepiscopus de-

[1] Extrait du Cartulaire de Couvin publié par Stanislas Bormans, p. 1 à 5.

[2] L'année à Cologne commençait au jour de Noël ; cependant cet usage ne fut accepté généralement qu'à dater de 1310. Notre charte appartient bien à l'année 1245.

Digitized by Google

vota oscula pedesbeatorum. Cum sacre leges imperii a predecessoribus nostris circa rei publice defensionem invigilantibus huc usque observate sanctierint ut in feodo vassali sine filio legitimo decedentis dominus ipsius feodi absque contradictione qualibet tauquam verus heres succedat et ex lamentabili obitu J. quondam illustris comitisse Flandrie et Hannonie comitatus Hannonie ad venerabilem fratrem Leodiensem episcopum ratione ecclesie sue tauquam ad verum et immediatum dominum trausisse cognoscatur Paternitati vestre devote supplico quatimus prefatum episcopum et comparem meum in jure suo dignemini conservare et in hoc adesse eidem. Datum anno domini M° CC° XL° quinto XV° kalendarum marcii.

chapitre de Saint-Lambert à Liége, Charte n° 19
Sceau enlevé. — Archives de l'État, à Liége.

III.

Lettres du chapitre de Saint-Lambert à l'empereur Fréderic par lesquelles il lui demande son appui contre Marguerite de Dampetra (Dampierre), qui s'est emparée du Hainaut dévolu, suivant les coutumes de l'Empire, à l'église de Liége, attendu que Jeanne, comtesse de Flandre, sœur de la dite Marguerite, l'avait relevé avec son mari Thomas, comte de Flandres, de la cathédrale de Liége et qu'elle est morte sans postérité.

19 mars 1244 (1245 n. st.)[1].

Excellentissimo domino suo Frederico dei gratia Romanorum imperatori senper Augusto. J. prepositus, J. decanus, totumque capitulum Leodiense, quicquid ppossunt fidelitatis obsequii et honoris. Cum secundum sacrorum imperatorum oracula consuetudo prolege in suo municipio sit habenda cum ipsa sit juxta quod sacre leges asserunt lex non scripta immo plusquam lex etiam videatur coque legum obtima sit interpres ad legum pertinet conditorem consuetudines quas longenus usus utentriun approbavit in suo imperio quasi in suo municipio facere inviolabiliter observari maxime cum non servate in prejudicium juris imperialis redundent et servate nichil dinoscantur

[1] Cette charte, bien qu'émanant du chapitre de Saint-Lambert, à Liége, est évidemment de 1245 n. st. puisque la comtesse Jeanne mourut en décembre 1244, et que cette charte fait mention de son décès.

Digitized by Google

contra fidem catholicam usurpare. Hinc est quod nos ad propiciatorium imperatorie celsitudinis recurrentes ei ea que ut credimus non ignorat duximus cum fiducia referanda videlicet quod tota terra Hanonie descendit de feodo vestre imperatorie claritatis, it a quod Leodiensis ecclesia per manus Leodiensis episcopi sponsi sui de sacris imperatorum manibus ab antiquo et vestris etiam consuevit recipere in feodum dictam terram et illi qui eaudem terram de jure pro tempore possederit et etiam ista. J. bone memorie ultima Flandrie comitissa et Th. comes flandrie sponsus ejus eaudem terram dinoscuntur in feodum et hamagium recepisse. Et licet dicta J. comitissa absque herede de corpore suo de medio sit sublata Margareta tunc domina de Dampetra soror ejus in eaudem terram contra consuetudinem vestri imperii se intrusit. Est enim consuetudo imperii vestri talis ut si quis absque herede de corpore suo ab hac vita recedat, proprietas ipsa totius terre quam a domino suo in feodum detinebat ad ipsum dominum perpetuo libere devolvatur. Et hec consuetudo est a temporibus quorum non extat memoria et etiam diebus vestris firmiter observata. Cum igitur dicta Margareta contra istam consuetudinem intraverit dictam terram et homagia ad eaudem terram pertinentia post obitum sororis sue predicte contra prohibitionem nostram receperit et procuratores domini Leodiensis episcopi qui personaliter accedebant ad possidendam terram eaudem cujus proprietas erat secundum premissa ad ipsum dominum Leodiensem episcopum devoluta ejecerit violenter dictam consuetudinem infringendo et juribus imperialibus non modicum derogando serenitatis vestre suffragium omni affectu quo possumus ampliori obnixius duximus imploraudum attentissime deprecantes quatinus in hujus negocii necessitatis articulo adeo potenter pariter et patenter Leodiensis ecclesie dignemini subvenire quod ipsa tantis commodo et honore vestris temporibus non privetur et consuetudo vestri imperii a deo generalis que a tot probis viris est hactenus viriliter observata per unam feminam nullatenus infringatur. Datum sabbato post letare Jherusalem anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto.

Chapitre de Saint-Lambert à Liége. Charte no 183 avec sceau en cire jaune. — Archives de l'Etat, à Liége.

IV.

Lettres de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, archichambellan du Saint-Empire romain, comte pala-

Digitized by Google

tin du Rhin, duc de Bavière et mambour du comté de Hainaut, contenant la teneur de celles d'Englebert, évêque de Liége, desquelles il résulte que le dit prince Louis a fait à l'évêque relief et hommage de la mambournie du comté de Hainaut.

(10 mai 1358, en l'abbaye de Lobbes.)

Nos Ludovicus Romanus, marchio Brandemburgi et Lusazie, archicamerarius Sacri Imperii Romani, comes palatinus Reni, dux Bavarie et mamburnus Hanoniensis comitatus, notum facimus universis presentes litteras nostro sigillo sigillatas inspecturis, quod nos a reverendo in Christo patre domino Engelberto, Dei gratia Leodiensi episcopo, litteras patentes recepimus suo sigillo sigillatas tenoris infrascripti: A tous cheaus qui ces présentes lettres veront ou oront, Engelbers, par le grâce de Dieu, évesques de Liége, salut en Nostre-Signeur et cognisance de vériteit. Savoir faysons à tous que, l'an de le Nativiteit Nostre-Signeur Jhesus-Crist mille trois cent chincquante et uwit, le diisime jour du mois de may, comparut par-devant nous et grant plenteit de nos hommes de fief chi-desous nommeis, en l'abbie de Lobbes qui muet de nous en fief et est dedens nostre paiis, haus et poissans princes messire Loys li Romains, marchis de Brandemborch et de Lusache, archicamberlens dou Saint-Empire de Rome, contes palesins dou Riin et dus de Baewière, liqueils se poroffrit à nous pour relever le mamburnie et governement de haut et poissant prince, monsigneur Willaume, conte de Haynau, de Holande, de Ziélande et Signeur de Frize, son frère, et de la conteit et paiis de Haynau movant et descendant de nous et de notre église de Liége entièrement en fief et hommage, ensi que ses aysnez frères et plus proïsmes; et pour le cause de chou que li dis messires Willaume, qui de nous tient et de temps passeit avoit releveit en fief et hommage le dicte conteit de Haynau, est à présent par le souffrance de Dieu, en teilh point de maladie et floyveteit de corps et de ses sens qu'il n'at pooir de governeir le paiis de le dicte conteit de Haynau et de faire à nous et à nostre église de Liége les services ens queils il est et puet yestre tenus pour le rayson de celi, et nous requist à grant instance que, saveit à li tout le droit et succession qu'il puet avoir et at en la conteit de Haynau devant ditte, après le décès de haut et poissant princesse medame Margarite, de boene mémoire, contesse jadit de Haynau et mère au dit monsigneur Loys, auqueil il ne voloit, par ceste requeste et reprise de mamburnie, de riens renunchier tant qu'il viverat, et saveit ausi le droit dou dit monsigneur Willaume en la ditte conteit de Haynau, le queilh il ne voloit de riens destourbeir ou empêchier, nous li vuellis-

Digitized by Google

siens, al ensengerent de nos hommes de fief et usage de nostre paiis, rendre en fief à tenir de nous et de nostre église le mamburnie et governement del dit monsigneur Willaume, sen frère, et dit paiis de la conteit de Haynau, pour le cause par dessus exprimée. Et nous, toutes ces raisnes et raysons diligement entendues, les tournâmes en droit à nostre ameit et féal monsigneur Rasse de Hacourt, esquevin de Liége et receveur de nostre paiis, chevalier; liqueils, heut sur celles meure délibération et conseih à nos dis hommes, nos raportat, par droit, par loy, par jugement et plaine sieute de trestous nos hommes là-présent, que puis que li dis messire Loys estoit aysneis frères et plus proïsmes de dit monsigneur Willaume, qui a present est en teile maladie, floyveteit de corps et de sens, quil ne puet à présent governeir le paiis de le conteit de Haynau deseur escripte, ne faire à nous et à nostre église les services ens quels il est et puet yestre tenus pour celi, et que nuls n'est venus qui le ditte mamburnie ait requise à reprendre en releveir de nous et de nostre église, nous, saveit tout le droit del dit monsigneur Willaume, tant qu'il viverat, en estat deut avièmes bien a rendre au dit monsigneur Loys le mamburnie et governement del dit conte Willaume et la conteit de Haynau sovent dicte, à tenir de nous et de nostre église en fief et hommage, afin quil puist le dit fief desservir deuwement. Et chou fait, nous le ditte mamburnie et governement, saveit le droit et conditions par-desus escrips rendimes à tenir en fief de mamburnie de nous et de nostre église au sovent dit monsigneur Loys, et il le reprist en teil manière et relevat de nous en fief de mamburnie et nos en fist à mains et à boche féauteit et hommage, et en devint nos homs al usage de nostre paiis. Et nous là-endroit toutes ces œuvres recommendâmes en le warde et perpétuel mémoire de nos hommes de fief là-présent, à savoir est : nos ameis et féables, vénérés et religieus hommes, dan Pière, abbeit del église de Lobbes, del ordène de Saint-Benoit, dan Jehan, abbeit de l'église de Ane, del ordène de Citeaus, monsigneur Rénart de Goirre, provost de Saint-Denis, Monsigneur Helmin de Molant, provost de Saint-Bertremieu, nos concanones de Liége ; nobles hommes, monsigneur Jehan de Loos, signeur de Agimont et de Wallehail, monsigneur Arnoud, signeur de Rumines, monsigneur Engelbert de le Marke, signeur de Louvervaus, monsigneur Rasse, signeur de Moncheaus, monsigneur Lambert de Viez, monsigneur Godefroit de Fenal, chevaliers; Willaumes Proest, esquevin de Liége, Jehan de Lovaing, baillieu de Tuyn, Willaume Havegieve, Jehan de Dolchain, Jahan de le Pereuse, Jehan Chaouls de Raingnies, Thieri de Molant, Thiebaut de Fosses et plusieurs autres. Données desous nostre sael, en tiesmoingnage de véritéit, l'an et le jour deseurdis.

Chapitre de Saint-Lambert à Liége. Charte n° 744 avec sceau en cire rouge. Archives de l'Etat, à Liége.

Digitized by Google

V.

Lettres de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, etc., contenant le mandement d'Englebert de la Marck, évêque de Liége, qui ordonne aux états de Hainaut de reconnaître le dit prince comme mambour, curateur et gouverneur de son frère Guillaume et du comté de Hainaut.

(11 et 12 mai 1358).

Nos Ludovicus Romanus, Dei gratia, Brandenburgensis et Luzacie marchio, sacri Imperii archicamerarius, comes palatinus Reni et dux Bavarie et mamburnus Hannoniensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod nos a reverendo in Christo patre ac domino Engelberto, Dei gratia Leodiensi episcopo, litteras patentes suo sigillatas *recepimus* tenoris et continencie infrascriptorum: Engelbiers, par le grasce de Dieu, évesques de Liége, à tous le religieus, nobles barons, bannereths, chevaliers, esquyers, officiers, esquevins, jureis, conseilheurs et communiteis des boenes villes et de tout le commun paiis de le conteit de Haynau, salut en Dieu permanable et conoistre veriteit. Sachiés tout que, pour le cause de le grief maladie et impuissance de governement dont puissans princes nos féales, messire Willaumes, contes de Haynau, par le soutfrance de Dieu, est détenus et occupeis à présent, nous, de cuy la dicte conteit de Haynau muet et descent en fief et en hommage, si que soeverains sires à qui chou afflert à faire par droit et par loy, avons, par le jugement, conseilh et ensengement de nos hommes de fief qui de chou ont i jugier, commis adjugiet et donneit à haut et puissant prince nostre chier cousin, monsingneur Lowy le Romain, marchit de Brandenborgh et de Luzace, archicamberlent de Saint-Empire de Romme, conte palasin dou Riin et duc de Baywires, aysneit frère del dit conte Willaume, le cure, governement et manbournie del dit conte Willaume, pays et conteit de Haynau dessusdit, sauf le droit dou dit conte Willaumes, tant com il viverat, ou cas la par le volonteit de Nostre-Singneur il parvenroit en bon estat et en plaine santeit, puissant de goeverneir le paiis et conteit de Haynau deseure nommeit, et de son dit fief déservir, ensi quil apert par nos autres lettres sour chu faites, saelées de nostre sael. Pour quoy nous vos prions et requérons, tant et si achiertes que nos poons, que vos le dit monsingneur Lowis, marchis, tingniés, receveis et réputeis pour mambour,

Digitized by Google

curateur et gouverneur dou dit conte Willaume et conteit de Haynau pasielement. et à li vuelliés obéyr et respondre en tout cas si que à mambour dou dit conte, conteit et pays de Haynau, donneit et establit de par nous, par droit, par loy, par jugement et plaine sieute de nos hommes, nonobstant que puissans princes li dus Aubers, frères del dit marchit et conte Willaume, de sa propre volonteit, sans le congiet, octroy et auctoriteit de nous, ait emprise de fait tant seulement, contre droit et en préjudice de nous et de nostre église, ladicte governance et mambournie et que vous ou li aucun de vous, à sa requeste et instance, aies le dit duc Aubert rechut de vous volonteis à lemambournie deseurdicte, laquèle entrepresure, mambournie et réception dou dit duc Aubert, nous, selonc loy, droit et raison, avons declareit yestre nulles et non devoir porteir préjudice au marchit Louwys prédesusescript. Si en vuelliés tant faire que nous et li dis marchis soions sour chou content de vous et que nos droys y soient bien saveit. Donneit desous nostre saél, en tiesmoingnage de véritéit, l'an de le Nativiteit Nostre-Singneur mille troys cent chincquante et uwit, le unzime jour de moys de may. Superscriptionem *recepimus* supra in secunda linea approbamus. In cujus rei testimonium, presens transcriptum nostri sigilli appensione duximus muniri. Datum et transcriptum anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo octavo, duodecimo die mensis maii.

Chapitre de Saint-Lambert à Liége. Charte n° 747, avec sceau en cire rouge. — Archives de l'État, à Liége.

VI

Englebert, évêque de Liége, promet d'aider en tout Albert, duc de Bavière, s'il consent à lui faire hommage pour le bail, gouvernement et mambournie du comté de Hainaut. Il nommera ensuite deux arbitres qui jugeront avec deux commissaires du duc, des différents qui existaient à cause des devoirs de cet hommage.

(18 mars 1360).

Nous Sohier, sires d'Enghien, chevaliers, lieutenant en le conteit de Haynau et commissaire en ces parties de haut et poissant prince, nostre trés chier et redoubté signeur, monsigneur le duc Aubert de Baywiéres, par le grasce de Dieu, conte palatin du Rin, à présent baus et governeres des contés de Haynau suscripte, de Holande, de

Digitized by Google

Zélande et de le signerie de Frize, faysons à savoir à tous, que nous, si que lietenant et commissaire deseure escripz en nom et aoés de nostre dit signeur, avons rechut de révérend père en Dieu et cher signeur, Monsigneur Engelbert, par le Dieu grasce, évesque de Liége, lettres saelées de son sael dont li tineur est teile: Nous Engelbers, par le grasce de Dieu, évesques de Liége, faysons à savoir à tous que ou cas que nobles hons, haus et poissans li dus Aubers de Baewières, contes palatin du Rin, releverat de nous et denostre église de Liége en fief, le bail, governance et mamburnie dou duc Willaume, son frère, conte de Haynau, de Hollande, de Zélande et signeur de Frize, à présent occupeit de grief maladie, et de le conteit de Haynau movant de nous et de nostre église en fief, si avant et en le fourme et maniere que li dis dus Willaumes le relevat de nous et que nous l'en rechûmes à homme; et pour ce nos ferat foy, seriment et hommage ensi que acoustumeit est de faire pour fief de mamburnie: nous lé devantdit duc Aubert, si que mambour, le dicte mamburnie durant, et après ce que parvenut serat à l'iretage de le dicte conteit de Haynau et que celi il aurat relevet de nous et de nostre église en fief, si que conte, et le paiis de Haynau ayderons leur droit à wardeir et ferons enviers yaus nostre devoir ensi que li évesque de Liége le doit faire pour le cause de le dicte conteit de Haynau descendant en fief de li et de son église, si que dit est. *Item*, avons encovent que tantost après ce que li dus Aubers devant dit aurat de nous releveit l'iretage de le conteit de Haynnau devant dicte, nous enslirons deuz hommes soffisans qui jureront sur saintes Évangiles que dedens siis mois après leur enlection. ilh auvec autres deuz semblament ensleus de par le duc Aubert sovent nomeit, selonc les chartres, previléges, lettres, instruments, vive vois et toutes autres monstrances raysonables que li uns de nous et li autres vorrat et porrat monstreir, sans ce que faveur doivent pourteir à l'un de nous ne al autre, il déclareront les deubtances qui demonstrées leur seront sur le quantiteit du dit fief et des services deulz pour le cause de celi. Et promettons en boine foid que toutes fources, lettres et proeves que nous porrons avoir par nous, par nostre venérable capitle de Liége et par autruy, qui rewardeir et touchier porront les doubtances et déclarations devant dictes, aussi bien ce que point pourfitable ne nos seroit que ce que pourfiteir nos porroit, déliverons ou ferons délivreir as iiij ensleus devant dits. Et que chil iiij ensleus sont en accort, il nos plaise et volons que de leur déclaration soient faites lettres saelées de leurs saelz et données à cascun de nous. Et ces lettres confermerons, approverons et saelerons de nostre grand sael, Et se li dit iiij ensleut n'estoient en accort dedens les vj mois devant dits, il entreront dedens xv^xe jours tantost après ensiewant en le ville de

Digitized by Google

Fontaines-l'Évesque et ne s'en partiront jusques adont qu'il auront mises leur sentences par escript en lettres oviertes, saelées de leur saelz. Et s'il ne sont adont en accort, que li deuz ensleus de par nous envoieront leur sentences et les raysons qui les muevent à ce sentensier, par leur lettres oviertes, saeléez si que dit est, au devant dit duc Aubert et niet à autruy, pour avoir sur ce son avis. Et samblament li deuz ensleut de par le duc Aubert sovent nommeit envoieront à nous leur sentences et raysons qui les muevent a ce sentensier, par leur lettres oviertes, saelées si que dit est, par ensi que ces sentences dittes en discort ne porteront point de préiudice à l'un de nous ne al aultre. En tiesmoinge des queilz chozes, avons-nous nostre sael à ces présentes lettres fait appendre, en l'an de grasce mil trois cent et sissante, selonc l'usage de nostres cité et diocése de Liége, le xviii[e] jour de mois de marchs.

Chapitre de Saint-Lambert, à Liége. Charte n° 764, avec sceau ébréché, en cire rouge. — Archives de l'État, à Liége.

VII.

Lettres par lesquelles Sohier, seigneur d'Enghien, Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, Simon de Lalaing, bailli de Hainaut, chevaliers, Etienne Maulion, prévôt des églises de Mons, Jean Moyset et Jean Partit, bourgeois de Valenciennes, font connaître le compromis qui a été conclu devant eux entre Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, etc., et le duc Albert, et l'ordonnance des états de Hainaut, de Hollande et de Zélande, approuvée par le duc Louis.

(23 octobre 1360).

Nous Sohiers, sires d'Enghien, Gérars d'Enghien, castelains de Mons et sires de Havereths. Jehans de Werchin, sénescaus de Haynau, Symons de Lalaing, bailli de Haynau, chevaliers, Estievènes Maulions, provos des églises de Mons, Jehans Moysès et Jehans Partis, bourgois de Valenchiénes, faysons savoir à tous, que nous fûmes présent ù haut et poissant prince, nostre très chier signeur, messire Loys le Romain par le Dieu grasce, marchis de Brandembourch et de Lusaze, soverains camberlens du Saint-Empire, contes palatin du Rin et duc de Bay-

Digitized by Google

vières, d'une part, et messire li dus Aubers de Bayvières, par celle meisme grasce, conte palatin du Rlin, baus, governeres des contez de Haynau, de Hollande, de Zélande et de le signerie de Frize, d'autre, aprés ce que li dis messire Loys avoit pour le mamburnie et governement de messire le conte Guilleaume, conte et signeur des dis pays, et pour le conteit de Haynau devantditte, fait féauteit et hommage à révérend pére en Dieu monsigneur Engelbert, par le Dieu grasce, évesque de Liége, soy compromisent et soubmisent de commun accort ou dit et en l'ordenance des trois pays de Haynau, de Hollande et de Zélande devandits, de tous les débas, controversions, clains, questions et demandises adont extant entre les signeurs et parties devant nommées al occoyson du bail, mamburnie et governement ledit monsigneur Guillaume, occupeit de grief maladie, et de toutes chozes touckantes le governement, succession et signerie des pays devandis, et ù par le viertut du dit accort et submission, li dit trois pays, par le commun octroy et conseil des chevaliers, boines villes et consilleurs diceaus, disent et pronunchérent sur les débas, controversions, clains, questions et demandises devant escriptes, que li dis messires li dus Aubers auroit désdont en avant le bail, mamburnie et governement de monsigneur le conte Guilleaume et des pays devant escripz, et seroit sires hiretiers des dis pays aprés le décés du dit monsigneur Guilleaume u cas qu'il trespasseroit de cest siècle sans avoir hoir loyal de li engenreit; et ù li dis messires Loys loa, gréa et approva entiérement les dit, sentence, pronunchiation et déclaration deseure touchies. En témoignage desqueilz chozes, nous avons ces présentes lettres données au dit révérend pére monsigneur l'évesque de Liége, saelées de nos propres saelz. Faites l'an de le Nativité monsigneur Jhésu-Christ. M. trois cent et sissante, le XXIII jour du mois d'octembre.

Chapitre de Saint-Lambert à Liége. Charte n° 771. — Archives de l'Etat, à Liége.

VIII.

11 juillet 1390.

Acte de relief fait par le duc Albert de Bavière devant le chapitre de Saint-Lambert, à Liége, du comté de Hainaut.

Haynnau.

Monsigneur le duc Aubert de Baivière, conte de Haynnau, Hollande et Zelande, releva ou capittle à Liége l'an XIII^c IIII^XX et X le XI^I

Digitized by Google

jour de jullet. le contet de Haynnau, présens messire Jehan, sire de Morialmés et de Bailluel, Wautier de Rochefort, signeur de Maneffe et de Roussy, messire Gillo Chabot, sire de Semeries, messire Jehan Buchar de le Bouverie, chevaliers, Willem Doujardin et pluiseurs aultres.

Cour féodale de Liége. Reliefs 1390-1417. Registre 44, folio 1. — Archives de l'État, à Liége

Digitized by Google

IX.

Serment du comte Guillaume IV à son avènement au comté de Hainaut.

C'est li ordenance que très haus et poissans prince messire li dux Guillame de Baviere contes de Haynau Hollande et Zelande a sen noble avenement est tenus de faire comme abbés seculers et grans advoes de leglise medame Saincte Waldrud.

Premiers sensuit le juremens que li dis messire li contes doit faire a leglise:

» Très chiers sires Nous li capite medame Saincte Waldrud vous rechevons a abbes a nos plus grand advoet et a signeur dou pays.

» Et si vous mettons en possession des patronnages qui à la croche appertiennent et ossi des revenues et signouries dou castiel de Mons des parries dicelle ville et dou chou qui en deskent qui a vous comme abbes et signeur et a le croche appertiennent.

» Sires chi jures sour le corps medame Saincte Waldrud comme abbes grans avoes de leglise et sires dou pays que le dicte eglise les personnes et cascune par li warderez contre tous de forche et tenrez et feres tenir les cartes les privileges et les coustumes aprouvées de leglise sans en fraindre et delivres de toutes visitations procurations et gistes d'apostoles de cardinauls archevesques et evesques et de archidiaquens.

Et adont revient li pourchessions ens al moustiers cantant le respons honor etc. et dont doit li contes y estre en orison jusques adont que le repons soit finies et que li prestre qui le pourcession maine ait dit une orison et adont vas li contes a lautel u li prestre est mis et doit le fiestre baisier et lautel et offrir un drap d'or.

Apries sensuit le relief en coy li dis messire li contes est tenus de faire a leglise :

Premiers tient li dis messires li contes en fief de le dicte eglise le mairie de Hal que est a redevance de LX s. viels louvignois.

Item le tierce partie des bos de Hal a otel redevanche.

Item le mairie de Maffles eskeuwe à monsieur le ducq par trespas de monsieur De Blois cuy Dieu absoilve a otel redevanche que dit est.

Item le mairie de Mons, de Quaregnon et le mairie de ville sour Haine sont III mairies à le redevanche cascune mairie de XL s. blans coursaults.

Item a lis dis messire li contes acquestet à Jehan Turcq Lombart le tierce partie que il avoit ès dis bos de Hal yceli tenue en fief de le dicte eglise si est que rassenes doit y estre fais a ledicte dun otel homage.

Digitized by Google

Item doit le dis messire li contes a cascune prouvende de leglise un lot de vin tel que li boit à se taul.

Et ossi fait-il tantes fois qui va a proucession en le dicte eglise [1].

Nous faisons suivre ce document de la reproductions du sceau de ce comte, d'après un exemplaire en cire brune conservé à la bibliothèque publique de Mons; il porte cette légende:

Sigil.... bavar... com: hain.. halle: zeel: et dm:

[1] Vinchant. *Annales du Hainaut*, appendice, pp. 131 et 132.

Digitized by Google

TABLE.

	Pages.
Preface.	19
Chapitre I. — Les comtes de Hainaut de la première race. .	21
Chapitre II. — Les comtes de Hainaut de la maison de Flandre.	63
Chapitre III. — Comtes de Hainaut de la maison d'Avesne. .	132
Chapitre IV. — Comtes de Hainaut de la maison de Bavière.	164
Chapitre V — Les Comtes de Hainaut depuis Philippe-le-Bon.	189
Liste des sceaux des comtes de Hainaut.	223
Pièces justificatives	225

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1880.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE BINCHE,

PAR

Théophile LEJEUNE,

Membre effectif du Cercle archéologique, de Mons, etc.

Nosce patriam.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA VI^e^ QUESTION DU CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ

des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut :

« *Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut.* »

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Dans le Hainaut, comme partout ailleurs en Belgique, la vie intellectuelle se soutient plus active; le noble sentiment de l'amour de la patrie se manifeste plus ardent; on se livre avec émulation à la recherche des antiquités nationales; on s'empresse à la découverte, dans les dépôts d'archives, des souvenirs qui se rattachent à l'histoire du pays; on encourage d'une manière toute spéciale la publication des monographies qui ont pour objet l'étude des annales de nos anciennes villes; on fait de louables efforts pour la conservation des monuments qui attestent le génie des artistes belges; on s'intéresse enfin à tout ce qui peut mettre en relief la gloire de nos ancêtres.

C'est pour correspondre à cet ordre d'idées que nous poursuivons une œuvre entreprise avec amour. Les monographies que nous avons publiées jusqu'à ce jour ne suffisent pas à notre ardent patriotisme: il en est d'autres qui sont dignes de figurer dans notre collection. Nous serions taxé d'indifférence si nous laissions la joyeuse ville de Binche dans l'oubli. Cette charmante cité qui a des droits à notre affection mérite bien que nous proclamions, par la publicité, les fastes de son histoire.

Les documents que nous sommes parvenu à découvrir sur Binche se trouvent disséminés dans divers dépôts d'archives. Nous avons aussi consulté avec le plus grand soin les nombreux imprimés renfermant des indications sur les faits qui se sont

Digitized by Google

passés dans cette ville depuis son origine jusqu'à nos jours. Ces renseignements se sont accrus d'une manière notable par les communications que M. Gonzalès Decamps, notre estimable collègue du Cercle archéologique de Mons, a bien voulu nous faire. Nous lui en offrons ici nos sincères remerciements.

Au lieu de réunir les notes que nous possédons en un faisceau chronologique, nous avons préféré étudier séparément les traits de la physionomie de la cité binchoise à toutes les époques. De là, la division de notre ouvrage en plusieurs chapitres qui traitent des sujets distincts, tels que les origines historiques, les évènements divers, les institutions civiles, les établissements religieux, les fondations charitables, la biographie des personnages remarquables, etc. On constatera ainsi l'organisation de la ville, les mœurs et les usages des générations passées; en un mot, on y passera en revue les hommes et les choses d'autrefois.

Si ce travail, élaboré non sans difficultés, trouve sa part d'utilité dans le cadre des ouvrages qui concernent l'histoire locale, tous nos vœux seront remplis.

Juillet 1882.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Situation. — Comprise dans l'arrondissement administratif de Thuin, la ville de Binche est limitrophe des communes de Battignies [1], de Buvrinnes et de Waudrez.

Binche est contigu à l'agglomération battigienne dont elle forme en quelque sorte le faubourg septentrional, à 3 kilomètres à l'ouest de Buvrinnes et à 1 kilomètre à l'est de Waudrez.

D'après Cassini, cette ville se trouve située par 56 grades 0093 de latitude boréale et 2 grades 0392 de longitude orientale du méridien de Paris.

L'altitude du sol prise au seuil de l'hôtel de ville est d'environ 95 mètres 80 centimètres.

Territoire. — Le procès-verbal de délimitation du territoire de Binche, ouvert au mois d'avril 1816, a été clos le 10 août de la même année; les plans parcellaires dressés conformément à ce procès-verbal ont été approuvés le 25 mars 1817.

Le cadastre divise le territoire de Binche en trois sections, savoir: la section A ou du *faubourg du Mont-Darras;* la section B dite de la *Ville;* et la section C ou du *faubourg de Versailles.*

Au 31 décembre 1880, ces sections se trouvaient morcelées en 2,325 parcelles appartenant à 605 propriétaires, donnant un revenu cadastral de 276,145 fr. 94 cent. (*sol* 1,643 fr. 94 c.,

[1] Notons ici que la commune de Battignies comprenant 262 hectares 98 ares a été annexée à celle de Binche, le 1er janvier 1882, en vertu de la loi publiée le 9 du mois d'août de l'année précédente.

Digitized by Google

bâtiments 259,715 fr. 00 c.), et ayant une contenance de 101 hectares 86 ares 55 cent. (*imposable* 84 hectares 1698; *non imposable* 17 hectares 6957).

Cette contenance globale se subdivisait ainsi en 1817.

	H.	A.	C.
Terres arables	14	91	20.
Jardins	10	51	90.
Houblonnières		38	30.
Vergers	11	71	90.
Prés	4	19	50.
Pâtures	1	26	80.
Pâtis		16	90.
Blanchisseries	1	69	50.
Pépinières		19	80.
Étangs		20	30.
Bâtiments et cours	10	20	74.
Oseraies		08	50.
TOTAL.	64	45	34.

On voit qu'il y a une différence entre la contenance primitive du territoire de la ville de Binche et celle qui existait au 31 décembre 1880. Elle provient de la cession de 37 hectares 41 ares 20 cent. effectuée au profit de Binche par la commune de Buvrinnes, en vertu de la loi du 14 juin 1873.

L'ancienne verge linéaire avait 15 pieds 1/2 de Hainaut.

Dépendances. — On comptait à Binche en 1486, 950 foyers[1]; en 1750, 886 feux; en 1830, 760 maisons; et en 1866, 1542 maisons, dont 80 inhabitées.

Cette localité est assise sur une colline et à la jonction de diverses routes se dirigeant sur Mons, Charleroi, Nivelles et Merbes-le-Château. Elle a conservé ses remparts qui ont un développement d'environ 1,730 mètres. On y compte actuellement, *intra muros*, 1325 maisons. En dehors de l'enceinte se

[1] TH. LEJEUNE — *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 66.

Digitized by Google

distinguent plusieurs faubourgs, savoir: à l'est, le faubourg de *Charleroi* qui se compose de 53 maisons, celui de la *Station* ou de *Versailles* qui en a 186, et celui de *Saint-Paul* qui en possède 198; au midi, le faubourg de la *Roquette* ou du *Posty* qui comprend 108 maisons; et à l'ouest, le faubourg de *Saint-Jacques* qui compte 91 maisons et le moulin de ce nom, et celui de *Mons* qui en renferme 49.

La ville avec ses faubourgs constitue un ensemble vraiment pittoresque que domine la station du chemin de fer du Centre. En parcourant le chef-lieu, on constate avec plaisir que les habitations, en général, sont propres et salubres; elles ont perdu le cachet espagnol qu'elles offraient encore au commencement de notre siècle. Le nombre des rues n'a guère varié depuis le milieu du XVI^e^ siècle. En 1786, Binche possédait 33 rues, un marché, deux fontaines et quatre ponts. Quelques-unes de ces rues sont assez courtes, peu larges et ouvertes d'une manière irrégulière. La place publique qui s'étend en face de l'hôtel de ville présente la figure d'un quadrilatère ayant une superficie de 3,200 mètres carrés. La Grand'Rue, dont le nom et la chose s'accordent bien ensemble, est, à Binche, proportion gardée, ce que la place de Meir est à Anvers. Elle a 340 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 20 mètres. De jolies constructions et de beaux magasins en font l'ornement. On y remarquait jadis l'hôtel du *Roi d'Espagne*, dont la porte d'entrée était surmontée d'une statue portant une cuirasse et une perruque à la Louis XIV.

D'après un document authentique, les rues qui sillonnaient la ville de Binche, en 1786, étaient les suivantes: *rue de la Haute-Chaussée, rue Cantine, ruelle Plaqueu, rue des Récollets, rue de Steenkerque, rue des Prêtres, rue N. D. de Lorette, rue de la Hure, rue de la Triperie, rue de la Brasserie. rue de l'Enfer rue Saint-Paul, rue du Collége, rue de l'Église, rue de l'École, Grand'place, rue de l'Hôtel de ville, rue des Boucheries, rue des Pelletiers, rue Saint-Jacques, rue du Cygne, rue de la Halle aux filets, rue des Trois Escabelles, rue Notre-Dame, rue*

Digitized by Google

Margot du Fayt, rue du Lion Alard, rue Saint-Ursmer. rue de l'Issue du Cerf, rue des Orphelins, rue de Mons dite *la Caillerie, rue du Berceau, rue des Jardinages,* et *le Marché aux bêtes.*

Voici l'énumération des lieux dits anciens: ***rue de le Selucle*** (1265), ***li maisons Saint-Vaast, li maisons ki fu Nivèle, li maisons Milet, li maisons Gil tart le Roi, les maisons ki furent le Bailliu, li maisons le Willende, li maisons Nicholon de Gevri, li maisons as degrés, li maisons Saint-Mostier, li maison Evrard Froissars, li maisons Couvonex, li cours des Caoursins, li maisons Jehan dou Jardin, li maisons Skeuvelin, li manages Jehan Bounasse, li maisons ki fu Tiéri d'Arras, li maisons Milet, li maisons Hasart, li maisons Giliart le Cambier, li maisons Aaelis le Basteniers, le loye Évrart Froissart, li maisons ki fu Caurelerée, li maison Alart le Cauchieur, li cortil Brillète, li maisons Waudin, li grange Ydain le Camberesse et ses cortius, li masure Francon le Taintenier, li manages le Pel, li maisons Huart de Pérone, li maisons Jehan le Wagneur à le Savelenière, li grange Watier dou Cange, li maisons ki fu Gillot le Carlier, li cortins Watier le Carlier, li masure Waste Jehan de Pérone, li masures ki fu Jehan Cautel, li maisons Jehan le Clerc, li maisons Quigne Festu, li maisons Maroie Plate, li maisons Broustin, li maison Andriu, li manages ki fu Pieron d'Arras, li maisons Obert le Haubergis, li maisons ki fu Ernol le Bordeur, li maisons Hellin, li cortins Henri Bordon, li maisons Orelle, li cortins Milet le Cambier, li masure Jehan Bordon, li cortil Mikiel d'Espinoit, li maisons le Ploit, li maisons Jehan Lyon, li maisons Jehan de Brai, li maisons Canepin, li manage Watier Lublant, le maison Ansel, le maison Bernier, le maison Alart le charetier, le cortil Colaut le Conte, le maison Gillain maistre Felippe, les polies Henri Mignelet, li maisons le borioise, li tordoirs Thibaut d'Assonclemont, le cortil Fremerion, li cambe Gilliars, li gardins Jehan le Borgne, le polie Kaurelours, le maison dou Boure, li manages Jehan le Mosnier, li manages Grenon, li manages Watier le Roi, le cortil Wankel, li maison Hurepiet, li masure Poul, li maison Thibaut Lardart, le Rokète** (1265); — ***vièze rue Tou-***

Digitized by Google

rette (1365) – *le maison Alart de Mons, le maison Jakemart Lorent, Melion, praiauls Godeffroit de le Tour, le gardin monsgr. Lestandart de Monthegni, le Vivier, le graigne le commandeur dou Piéton, le courtil Jehan le Sauveur, le Postil, le pont à Saiwière* (1365) ; – *le maison mesire Baudars de Cuvillers, chevalier* (1427); – *le maison messire Gérart d'Escaussines, chevalier, le maison Marie de Namur, le maisou Ernouls de Cuvillers, le maison messire Tristan de le Motte, chevalier, le maison de messire Gérart de Sars, chevalier* (1427) ; — *l'hostel de monseigneur de Sempy* (1461) ; — *le maison de monsgr. Fastré d'Esclaibes* (1432); — *le maison Godefroid Clauwet, le maison Marie de Rosies* (1460) ; — *le porpris de Jehan Waitte* (1499) ; — *le marchiet de Binch* (1545) ; — *l'hostel du Cerf* (1630) ; — *l'hostel de Carnières rue de la Callerie, la maison du pot d'estain, l'escu de Bourgogne, le Préau, l'hostel de l'Ange, l'hostel de la Tête d'or, rue bonnerie Druon, rue de la grande Halle, rue de la haute Cauchie, rue du vièze marché des bestes* (1632) ; — *rue de la Tripperie, issue de la teste d'or, rue Margot du Fayt, rue du Cimetière, rue Baudet, maison de la noire Teste, rue des Prestres, rue Saint-Franchois, l'issue de la Croix d'or, maison de la Coupe d'or, maison du noir Aigle, rue lion Alart, rue Bourdeloise, maison du Cornet, maison de la Rose, maison de la Barette, maison du Cocquelet, maison du Capron, maison de la Galerie, maison de Saint-Antoine, isssue du noir Lepvrier, maison du Lion rouge, maison du Mortier d'or, maison du Mouton. maison de la Canne d'or* (1635).

Population. — En 1265, on comptait à Binche 570 bourgeois, dont 90 à la Roquette ; mais en 1417, il n'y en avait plus que 336. En 1786, la paroisse se composait de 3,893 habitants, dont 322 dans les faubourgs. En l'an XIII de la république, la ville ne comprenait plus que 3,798 individus ; en 1830, il y en avait 4,903 et en 1870, 7115 ; sa population s'élevait, au 1er janvier 1880, à 8,135 habitants.

Les registres paroissiaux de baptêmes, de mariages et de décès, remontent au 14 novembre 1579.

Digitized by Google

Les listes électorales révisées en 1880 comprenaient :

245 électeurs généraux ;
484 électeurs provinciaux ;
656 électeurs communaux.

A la même date, sur la liste des jurés étaient inscrites 36 personnes.

Binche possède un contrôleur des contributions, un receveur des contributions et des accises, un receveur de l'enregistrement et des domaines, un géomètre du cadastre, un commissaire-voyer-cantonal, deux notaires, un percepteur des postes, un chef de station de chemin de fer, un juge de paix, un greffier, deux huissiers, six docteurs en médecine, cinq pharmaciens et un droguiste.

Sociétés diverses. — Il se trouve à Binche quatre associations politiques : le Cercle catholique, l'Avant-Garde catholique, l'Association libérale et la Jeune Garde libérale ; — trois sociétés de fanfares : la société royale des Chasseurs, la société royale des Pélissiers et le Cercle des XV ; — une société dramatique ; le Cercle choral ; — une société de bienfaisance : Saint-Vincent de Paul ; — deux sociétés de tir à l'arc : Guillaume Tell, dite la Gaieté, et Guillaume Tell, dite la Fraternité ; — six sociétés colombophiles : la Concorde binchoise, l'Épervier, le Progrès, les Sans-Peur, le Faucon et le Pigeon bleu.

Sol. — En parcourant le territoire, on constate que le sol est découpé et qu'il présente un aspect fort irrégulier. Le chef-lieu est bâti, partie à mi-côte d'une colline. Le terrain offre beaucoup de sinuosités à l'ouest et au sud-ouest. La nature du sol n'est guère favorable à l'agriculture : un sable argileux d'environ 15 centimètres d'épaisseur de couche végétale forme les meilleures terres arables qui d'ailleurs n'ont qu'une étendue très restreinte. On trouve sur la plupart des points des parties marneuses, schisteuses ou rocailleuses, extrêmement sèches, dont la principale valeur est d'être situées à proximité de la ville.

Hydrographie. — On ne rencontre à Binche qu'un seul cours d'eau : la Samme, qui prend sa source à Buvrinnes, passe à Épi-

Digitized by Google

nois, à Ressaix et à Battignies, baigne l'enceinte de la ville de Binche, arrose Waudrez et Péronnes, où elle change son nom en celui de Princesse, et va se jeter dans la Haine, à Trivières.

Voies de communication. — Binche est traversé par la route de Mons à Charleroi. On en construisit la première section depuis la porte d'Havré, à Mons, jusqu'au Petit-Versailles, en 1605. Plus d'un siècle après, un octroi émané de l'empereur Charles VI, le 7 juillet 1731, accorda aux états de Hainaut l'autorisation de lever une somme de douze mille florins pour continuer la construction de cette chaussée jusqu'à l'extrémité orientale du territoire de Villers-Saint-Ghislain. Enfin, en vertu d'un autre octroi impérial du 20 mars 1733, les mêmes états levèrent une somme de soixante mille florins pour l'achèvement de la route depuis Villers-Saint-Ghislain jusqu'à Binche[1]. L'intérêt qu'il y avait de relier Charleroi au chef-lieu du département de Jemmapes au moyen d'une route pavée passant par Binche détermina l'autorité provinciale à solliciter du pouvoir central l'autorisation d'exécuter ce projet aux frais de l'État. Un décret impérial de 1809 permit au préfet de recevoir les soumissions pour l'adjudication définitive de la construction de cette route depuis Binche jusqu'à Charleroi: ce qui fut publié le 18 septembre de cette année. M. Honoré de Mons s'en rendit adjudicataire, et l'année suivante, il se mit à l'œuvre avec une grande activité. L'inauguration des travaux eut lieu le 9 décembre 1810[2]. Remarquons qu'aux abords de Binche, du côté occidental, à la route venant de Mons, il y avait jadis un coude en pente rapide et un engorgement fort dangereux pour le roulage. Cette ville y remédia en partie, moyennant une dépense d'environ sept cents florins, pendant l'année 1825. Un arrêté royal

[1] L. Devillers. *Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés qui sont conservés au dépôt provincial des archives de l'Etat, à Mons*, p. 31. – Dubuisson. *Mémoire sur le Hainaut*, pp. 165-168. Ms. de la bibliothèque communale de Mons.

[2] Bivort. *Répertoire administratif du Hainaut*, pp. 575, 577.

Digitized by Google

du 24 mai 1842, en ordonna le redressement par la tour *Paulet*, sur une longueur de 447 mètres[1].

La route de Binche au Pont de Saint-Vaast, se relie à celle de Bray à Nivelles, fut créée en 1845.

La route de Binche à Merbes-le-Château fut construite en 1847.

La route de Binche à Morlanwelz, décrétée le 2 avril 1848, a été construite la même année d'après un devis de 188,536 frs. Un arrêté royal du 29 décembre 1849 en a accordé la concession à la veuve Louis Ghislain, de Fontaine-l'Évêque.

La route de Binche à Givry, qui se bifurque avec celle de Mons à Beaumont, date de l'année 1858.

Le chemin de fer du Centre, Erquelinnes à Écaussinnes par Peissant, Faurœulx, Bonne-Espérance, Binche, Baume, Houdeng, Mignault, dont la construction a duré près de deux ans et demi, a été inauguré le 2 août 1857.

[1] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3e série, t. IX, pp. 240-241.

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan de la Ville de B

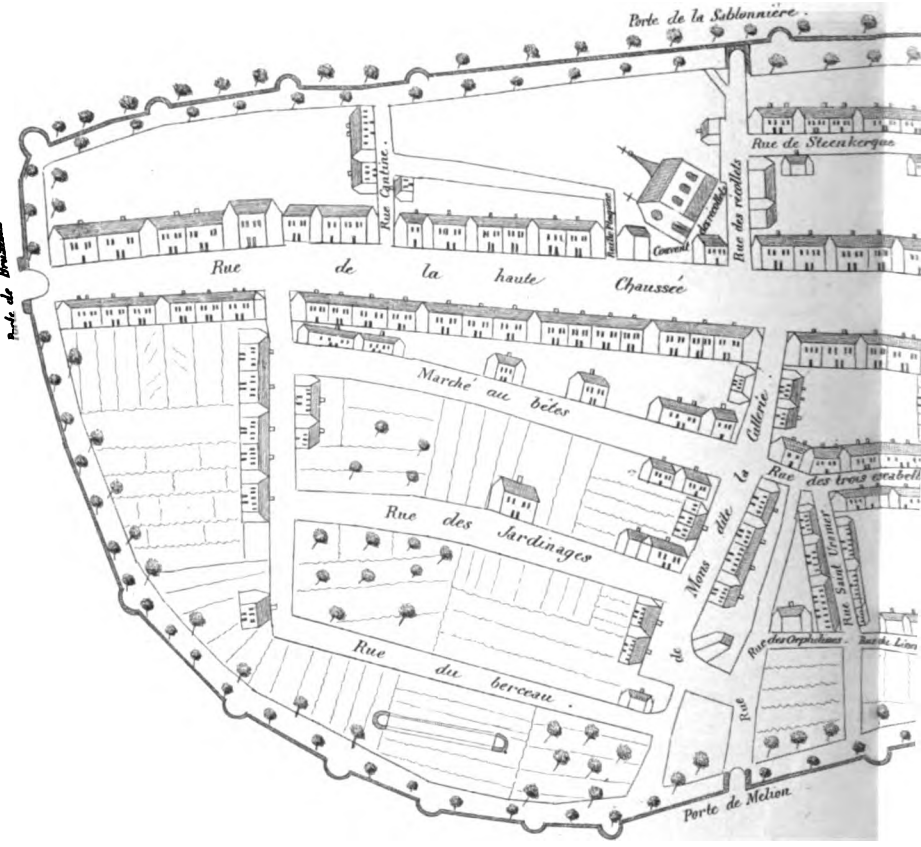

Digitized by Google

BINCHE, EN 1786.

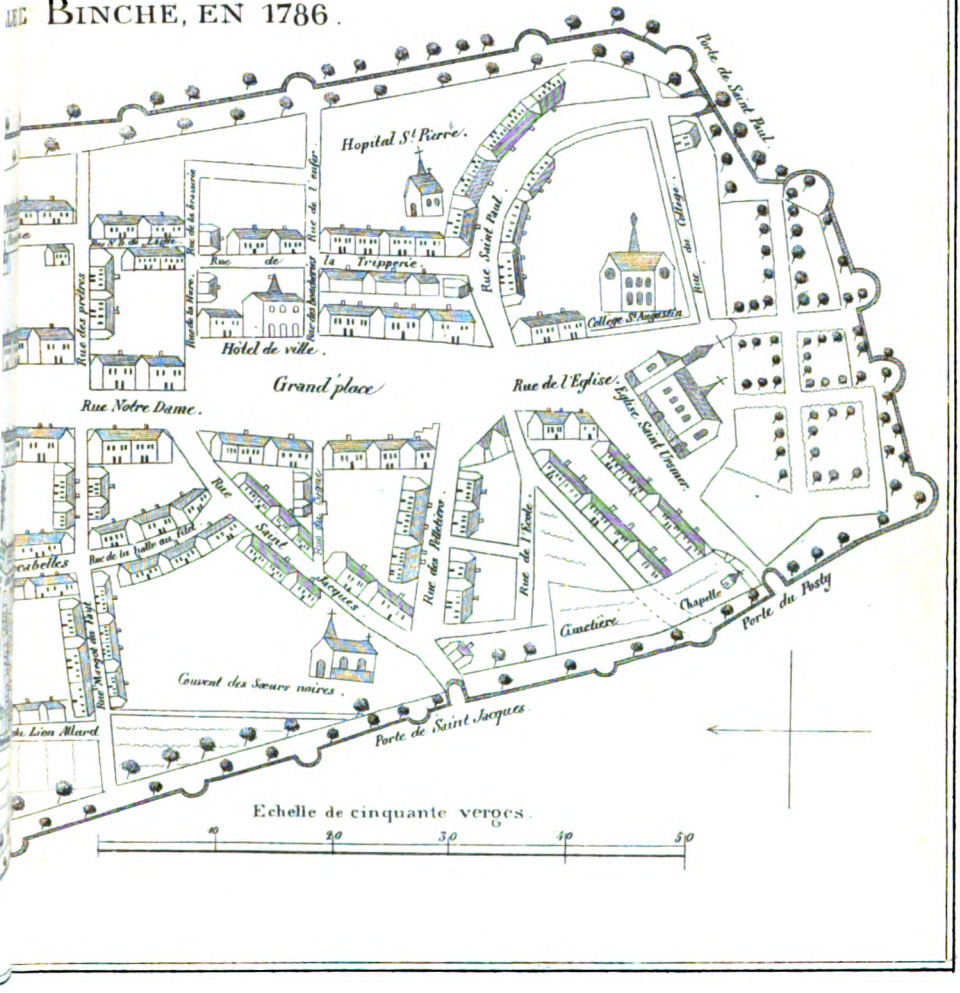

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE

DE L'ANCIENNE VILLE DE BINCHE.

CHAPITRE PREMIER.

Origines historiques.

Binche s'élève au sommet d'une colline abrupte au pied de laquelle coule lentement le ruisseau de Samme, qui va se jeter dans la Haine. La route de Mons à Charleroi traverse cette petite ville que longe encore sur le côté oriental le chemin de fer du Centre; et vers le point opposé, à une faible distance du chef-lieu, se développe l'ancienne voie romaine de Bavai à Cologne.

Outre cette position agréable et avantageuse, recherchée encore par la sérénité de l'air qu'on y respire, Binche occupe le centre d'une contrée dont les souvenirs du passé offrent un attrait puissant à l'amateur de l'histoire locale. En parcourant le territoire qui en dépendait sous l'ancien régime, l'archéologue y rencontre des témoignages irrécusables de la haute antiquité de quelques-uns des villages qui s'élèvent dans ses environs. Des stations préhistoriques ont été reconnues à Estinnes-au-Mont et à Vellereille-le-Sec[1]. La commune de Peissant a fourni

[1] L'abbé LAIREIN. *Lettres concernant des découvertes d'objets antiques.* passim. — CLOQUET. *Stations nouvelles de l'âge de la pierre en Belgique découvertes en* 1875, dans les *Document et rapport de la société archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi,* t. VIII. p. 475

Digitized by Google

les preuves du séjour des Celtes ou Gaulois sur son sol[1]. A Estinnes-au-Val se dressait encore au siècle dernier le monument druidique le plus curieux de nos provinces[2]. On trouve encore à Waudrez, aux Estinnes, à Haulchin, à Rouveroi et à Vellereille-le-Brayeux des vestiges des établissements qu'y avaient créés les belgo-romains[3]. La villa royale de Leptines et les conciles qui s'y tinrent au VIII[e] siècle rendent ce lieu célèbre dans les fastes historiques[4]. Le cimetière frank d'Haulchin a fourni des objets d'antiquités qui figurent dans les musées publics[5]. Les plaines de Péronnes, de Carnières, de Grandreng et de Merbes-le-Château furent le théâtre de combats sanglants que se livrèrent des armées ennemies, avides de carnage[6]. De loin en loin subsistent quelques-uns des vieux châteaux ou les ruines de quelques donjons qui attestent l'existence de la chevalerie des temps féodaux dans la plupart des localités de l'ancienne prévôté de Binche. Enfin, la magnifique maison de plaisance de Mariemont construite en 1546 par la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, incendiée en 1554 par Henri II, roi de France, relevée en 1605 par les archiducs Albert et Isabelle et détruite de nouveau en 1794 par les troupes de la république française, témoigne combien ce séjour était agréable à nos souverains de la maison d'Autriche[7].

[1] *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2[e] série p. 382. — L'abbé LAIREIN, *loc. cit.*, p. 9.

[2] TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 78.

[3] CH. DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 147. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 157; t. IV, p. 228; t. VII, p. 226; t. X, pp. 460 et 584; t. XII, pp. 12, 377 et 529.

[4] TH. LEJEUNE. *Histoire des Estinnes*, chap. IV.

[5] *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, n° 2. — TH. JUSTE. *Catalogue des collections composant le musée royal d'antiquités*, pp. 8 et 212. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 1[re] série, 1861-1862, p. 11.

[6] TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*: t. II, pp. 348 et suiv. — GISLEBERT. *Chronica Hannoniæ*, p. 75. — Z. PIÉRART. *La grande épopée de l'an II*. Paris, 1864; chap. II.

[7] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n[os] 27, 303 à 27, 316. — *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Nouvelle série: t. VI, p. 95.

Digitized by Google

Mais revenons à Binche qui est l'objet spécial de notre étude. Le nom de cette ville que l'on prononce en wallon *Binse* apparaît d'abord sous les formes latines *Bincium* (1124, 1182, 1193, 1200, 1229, 1248, Gislebert); *Binchium* (1156, 1176, 1246, 1258, 1333, 1409, 1444, 1459, 1571, 1629, 1644, Bauduin d'Avesnes, Pierre Philicinus, Jacques Lessabé, Philippe Brasseur, Julien Waudré); *Binzium* (1159, 1204); et *Binctium* (1238, 1292). En roman ou en français, ce nom devint *Binz* (1158, 1167, 1182, 1209); *Binc* (1167, 1179, 1181, 1206, 1239, 1247, 1302, 1303, Philippe Mouskes); *Bince* (1179); *Binch* (1232, 1256, 1300, 1355, 1380, 1408, 1417, 1450, 1516, 1590, 1608, 1635, 1670, 1723, 1766, 1792); *Bing* (1258, 1458; *Bins* 1319, 1460, 1480, 1492, 1546, 1572, duc d'Aerschot, Guicciardin); *Binst* (1549, Jean de Vandenesse); *Bains* (1572, Du Bellay, Rabutin, Brantôme); *Beins* (Paradin, Le Petit); et *Bintz* (George Rixner). Dans les pouillés, à dater du XIV^e^ siècle, on lit *Binch* et *Binchium*.

On s'est peu occupé à rechercher l'étymologie du mot Binche. Voici comment s'exprime sur ce sujet un philologue distingué.

« La fable rapporte qu'autrefois sur le mont Cythéron, près Thèbes, le Sphinx, un monstre affreux, proposait une énigme et dévorait ceux qui ne l'expliquaient pas, après s'être présentés pour la deviner. OEdipe seul se tira de ses griffes par son étonnante perspicacité, en reconnaissant dans l'homme, l'animal qui a *quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir*. Le Sphinx est mort, lui, ce n'est pas dommage, mais si OEdipe était encore en vie, nous le consulterions volontiers pour connaître sa pensée à l'endroit du nom de Binche.

« Oserions-nous donc, sans être OEdipe, proposer l'étymologie énigmatique de ce nominal? Pourquoi pas? Après tout, les Binchois ne sont pas des anthropophages, mais des virtuoses. Or nous avons prouvé aux prolégomènes que dans le vieux langage, les labiales b, v, permutaient entre elles et s'usurpaient mutuellement, surtout dans les pays de la langue teutonique, ou bien dans les actes publics, quand le rédacteur parlait

Digitized by Google

cette langue. Nous en avons la preuve dans *b*alva, *b*eneris, cer-*b*orum, qu'on a dit pour *v*alva, *v*eneris, cer*v*orum, dans *b*irelles qui a produit *v*irelles, et dans *b*ianum qui est pour *v*ianum. Ceci posé, et attendu que la racine *Bin*, *Binc*, *Bins*, n'existe pas dans aucune des langues usitées autrefois dans nos contrées, on peut raisonnablement supposer que Binche et Bincium se sont dits primitivement Vinche et Vincium. Or *Vincium*, *Vincetum*, *Vincheto* en italien signifie saussaie, en roman *saulnaie*, *saulnière*, *saunière*. Une telle essence d'arbre indique que l'endroit où elle croit est un terrain bas et humide. C'est bien là la situation de la ville de Binche, et jusqu'au nom de la petite rivière qui la baigne, il vient appuyer notre étymologie, car la saunière (Samme) signifie un ruisseau qui a pris naissance dans une saussaie[1]. »

Malgré les efforts de Chotin pour faire prévaloir son opinion, nous ne saurions nous rallier à l'interprétation qu'il donne, car la position de Binche ne correspond aucunement à celle qu'il prétend lui imposer.

A défaut d'une autre étymologie plus claire, nous soumettons au jugement du lecteur le sentiment d'un savant linguiste sur la valeur du nom de Binche. Bullet est d'avis que ce nominal dérive de *Binc*, mot celtique employé pour désigner une courbure de rivière : ce qui est en effet conforme à la situation topographique du bourg bâti à un détour de la Samme sur plus des trois quarts de son enceinte[2].

On prétend que Binche occupe l'emplacement d'un camp retranché de la période belgo-romaine[3]. En effet, rien d'étonnant que la position avantageuse où s'élève cette ville ait attiré

[1] Chotin. *Études étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, lacs, rivières et ruisseaux de la province de Hainaut.* 2e édition ; p. 338.

[2] Bullet. *Mémoires sur la langue celtique.* Besançon 1759 ; t. II, p. 286.

[3] C. E. De Biseau. *Étrennes binchoises pour l'an 1829*, p. 38. — Vander Rit. *Les grandes chaussées romaines créées en Belgique.* Bruxelles. 1852 ; chap. X, p. 83.

Digitized by Google

l'attention de César ou de l'un de ses lieutenants, et que l'un ou l'autre l'ait choisi pour en faire un des points stratégiques les plus importants du pays conquis. On regarde même ce point fortifié comme ayant été le siège du camp où Quintus Cicéron se retrancha après l'expédition contre la Grande-Bretagne, tandis que Fabius prenait ses quartiers d'hiver chez les Morins, Labiénus chez les Rémois, Cotta et Sabinus chez les Éburons et le conquérant de la Gaule, à Samarobriva (Amiens)[1].

Un érudit s'est attaché, en 1866, à démontrer ce fait intéressant de la topographie ancienne de notre contrée, en s'appuyant sur les éléments de la question, puisés dans le texte des commentaires de César. Ces éléments, il les trouve dans les distances que parcoururent le général romain et ses lieutenants, pour arriver au secours de Quintus Cicéron assiégé par les Belges. Après avoir répondu à priori aux objections que son système pourrait rencontrer relativement à l'existence des voies de communication dans la Gaule Belgique, à l'époque de la conquête[2], il prend César au moment où cet illustre capitaine parti d'Amiens avec quelques troupes, opéra sa jonction avec les légions de Fabius, dans le pays des Atrébates. Mais laissons parler l'auteur de la dissertation, qui place le camp de Quintus Cicéron entre Arras et Tongres.

« Les garnisons sous les ordres de Fabius, de Sabinus et de Cicéron étaient développées sur une étendue *d'environ* 100

[1] Les endroits où existèrent ces camps ont été l'objet des recherches de beaucoup d'auteurs. Guicciardin et Cousin placent celui de Cicéron à Tournai; Miræus, Vinchant et Dewez, à Mons; Bucherius, à Mons ou à Bavai; Baert, à Castres, près d'Enghien; Ortelius, De Schrick et De Bast, à Velsique; Desroches, Roulez, Galesloot et Wauters, à Assche; le général Renard, près de Sombreffe; Wendelin, à Waudrez; Pierart et Jacques, à Rouveroi, etc. On fixe l'emplacement du camp de Fabius à Thérouane ou à Estaires. — Ortelius met celui de Labiénus à Sautour; Guicciardin, à Lobbes, et divers écrivains modernes, à Rumly, près de Sédan. — Enfin, on désigne Waroux, Wittem, Hentem, Limbourg, Aix-la-Chapelle, Tongres, Wintershove, comme ayant été le lieu où Sabinus et Cotta se retranchèrent.

[2] Moke. *La Belgique ancienne et ses origines*. Gand, 1855: p. 271.

Digitized by Google

milles romains, soit 37 lieues 13. Or, nous trouvons 38 lieues d'Estaires à Tongres, soit 101; le correctif environ permet d'admettre cette différence.

« D'une autre part, les Commentaires nous apprennent que la distance du camp de Labiénus de celui de Cicéron était de 50 milles, soit 18 lieues 35[1]. Si nous prenons cette distance à partir de Rumly vers la ligne de jonction supposée de Bavai à Tongres, nous rencontrons l'hypothèse de Wendelin, qui fixe le lieu à Waudrez, situé à 12 milles, soit 4 lieues 46 de Bavai. Cette localité est désignée par les documents romains postérieurs sous les noms de *Vogdoriacum*, *Vodgoriacum*, et même *Vosoborgiacum*, appellation qui pouvait être la forme latine de *Woudrykem* « demeure de la région boisée. » L'hypothèse de Wendelin serait donc admissible.

« Mais la situation de Waudrez dans le vallon arrosé par la Samme et la Bruille est désavantageuse pour y asseoir un camp. Nous ne pouvons y reconnaître l'objet de nos recherches, tout en nous regardant sur la bonne voie. Aussi admettons-nous l'opinion d'un de nos collègues M. Théophile Lejeune, qui regarde Binche, comme le lieu des environs de Waudrez, dont il est distant de 1,000 mètres seulement, répondant le mieux aux conditions exigées. La position favorable de cette localité dont les abords sont inexpugnables sur les deux tiers de son enceinte, la facilité de s'y retrancher fortement; son voisinage de la grande voie du Rhin à la mer, tout cela milite en faveur de ce sentiment[2].

« Le *Castra Ciceronis* était positivement *in Nerviis*, c'est pourquoi ni Montaigle, ni Sombreffe, ni les Bons Villers ne peuvent convenir. Ces territoires furent dans la suite *in civitate Tungrensium* et César avait garanti leurs milites aux Nerviens.

[1] C. Julii Cœsaris *commentarii de bello Gallico*, lib. 5.

[2] Lettre adressée à M. C. Vander Elst, en 1863, et publiée dans les *Documents et rapports de la société archéologique de Charleroi*, t. 1, p. 149.

Digitized by Google

« C'est donc à Binche et non à Mons, encore moins à Assche, qu'il nous semble devoir placer le *castra 2. Ciceronis*. La situation de ces localités ne répond plus du tout à la distance donnée au camp de Labiénus. »

Après avoir fait connaitre l'opinion de Schayes au sujet du *diverticulum* qui traversait Mons et aboutissait à Assche, sous la protection de deux camps: *Castrilocus* et *Ortum Cæsaris*; l'opinion de Dewez qui place le combat entre les Belges et César dans la vallée de l'Escaut, près de Valenciennes; et celle de Desroches qui le met à Wambeke, l'auteur que nous suivons ajoute: « D'après nous, le camp romain eût été placé à Rouveroi, où se retrouvent les vestiges d'un camp romain occupant environ vingt hectares, qui porte encore la désignation de Castelet[1]. Le camp belge occupait peut-être ce que l'on nomme le *Tertre de justice*, à Waudrez: la bataille se fût donnée dans la plaine d'Estinnes-au-Val, le ruisseau mentionné étant celui dit des Estinnes qui se jette dans la Haine. Les marais dans lesquels César interdit à sa troupe de poursuivre les vaincus, s'étendaient à l'ouest de la grande voie depuis les prés des Estinnes jusqu'à la Haine, se prolongeant ensuite d'un côté vers Maurage et Boussoit, et de l'autre vers Trivières; à l'est se trouvaient les bois se développant vers les rives de la Sambre. »

Passant à l'établissement des Romains dans nos contrées, il émet l'idée que les conquérants prirent de préférence possession des terres situées au midi de la Forêt-Charbonnière et que leur campements purent se transformer en bourgades, et il en trouve dans le cas présent un indice au sujet du nom de Binche, qu'il traduit par *Bincina*, colonie.

Il termine en supputant la première étape de César, qui, par sa marche rapide, fit sa jonction avec Fabius, le second jour,

[1] Cfr. Z. PIÉRART. *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*. Maubeuge, 1851; p. 35. — AD. JACQUES. *Recherches sur les camps de César en Belgique*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 460.

Digitized by Google

aux environs d'Arras, et s'attache à démontrer que les Romains pénétrèrent en vue du camp de Quintus Cicéron, le cinquième jour et que les incendies allumés sur les hauteurs de Gœgnies (Chaussée) et d'Aulnois purent avertir les assiégés des secours qui leur arrivaient. Enfin, après avoir déterminé la distance spéciale entre chacun des camps dont il a été question plus haut, il conclut que celui du frère de l'illustre orateur romain appartient à l'arrondissement administratif de Thuin, comprenant le canton de Binche[1]

Sous le règne de l'empereur Auguste, la puissance romaine s'étant consolidée dans le nord de la Gaule, on s'occupa à y introduire une organisation régulière et à lui imposer un système d'administration en rapport avec celui des autres provinces de l'empire. D'immenses travaux furent entrepris dans nos contrées pour la défense et la sûreté du territoire conquis. C'est dans ce but que le gouverneur Aggripa, le gendre d'Auguste, fit exécuter un vaste réseau de voies militaires qui contribua beaucoup à faciliter les communications entre toutes les parties de l'empire. L'une de ces routes partant de Bavai et aboutissant à Cologne, sur le Rhin, traversait la plaine qui s'étendait au couchant de la colline où Quintus Cicéron avait bravé les efforts des Belges. A 12,000 pas romains de son point de départ, on avait établi un relai ou étape composée d'écuries, de remises et de bâtiments pour héberger les voyageurs[2]. Cet établissement dont il a été fait mention sous le nom de *Vodgoriacum*, avait pour dépendance tout le territoire circonvoisin dans lequel se

[1] Cfr. C. Vander Elst. *Le camp de Quintus Cicéron se trouvait-il dans les limites de l'arrondissement administratif de Charleroi ? — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. I, pp. 127-134

[2] Miræus. *Rerum belgicarum chronicon ab Julii Cæsaris in Galliam adventu usq. ad ann.* 1636, p. 128. — Bucherius. *Belgium romanum ecclesiasticum et civile.* Liége, 1655; p. 31. — Schayes. *La Belgique et les Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine.* Bruxelles, 1858, t. II, p. 437. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, n° 11.

Digitized by Google

trouvait englobé celui de Binche. Sous le rapport ecclésiastique, on constate que rien ne fut changé à cette circonscription, sinon dans le cours du XII^e^ siècle. En effet, une charte de 1124 fait connaître que Binche et Épinois dépendaient encore à cette date de l'église de Waudrez [1], mais un autre acte prouve l'existence du décanat de Binche, en 1159 [2].

On ne trouve dans les documents écrits aucune mention de Binche avant le commencement du XII^e^ siècle. Ce n'était alors qu'un simple village que Yolende de Gueldre, veuve de Bauduin III, comte de Hainaut, reconstruisit et repeupla à la suite des guerres sanglantes qui avaient désolé nos contrées. Binche ne prit la forme d'une ville que sous le règne de Bauduin IV, surnommé le Bâtisseur, comme l'atteste une chronique, ainsi que l'épitaphe de ce prince, mort le 6 novembre 1171 [3].

---

[1] DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 532.

[2] A. LE GLAY. *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 46.

[3] Cfr. GISLEBERT. *Chronica Hannoniæ*. Bruxelles, 1784; p. 53. — JACQUES DE GUISE *Histoire du Hainaut*, t. XII, p. 11. — BAUDUIN D'AVESNES. *Chronicon sive historia genealogica comitum Hannoniæ, aliorumq. principum, curâ* J. baronis LE ROY, Anvers, 1693; p. 41. — DE BOUSSU *Histoire de la ville d'Ath*. Mons, 1750; p. 80. — DELEWARDE, *Histoire générale du Hainau*, t. II, p. 463.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Chronologie historique[1].

§ 1er.

Binche sous les comtes de Hainaut de la maison de Flandre.

1147-1280.

L'histoire de Binche commence à sortir du chaos vers le milieu du XIIe siècle. A dater de cette époque, la nouvelle cité des bords de la Samme va prendre rang à côté de celles de Mons, de Valenciennes et du Quesnoi, et avec elles, son château sera désormais l'une des résidences favorites des souverains du comté de Hainaut.

Le premier fait historique qui se rattache à Binche eut pour auteur saint Bernard, le grand réformateur de son siècle. En **1146**, il fit un voyage pour prêcher la croisade en Allemagne, dans les contrées qui bordent le Rhin.

Avant de rentrer en France, il parcourut le comté de Hainaut, au mois de janvier **1147**. Ayant pris quelque repos à Fontaine-l'Évêque, il s'achemina un vendredi vers le *castrum* appelé *Bins* par les habitants de la contrée. Près de cette forteresse se trouvait une multitude de personnes accourues de toutes parts pour le voir et pour l'entendre. On lui présenta, disent les hagiographes, un enfant boiteux, ainsi que deux autres estropiés, un aveugle et deux sourds qu'il guérit en présence du peuple

[1] Nous relaterons dans ce chapitre les sièges et occupations de la forteresse de Binche par les troupes étrangères, le passage ou le séjour de personnages importants, les incendies, les fêtes, les épidémies, les famines et les autres évènements remarquables.

Digitized by Google

assemblé dans la plaine. Après avoir opéré ces prodiges, le thaumaturge continua sa route et se dirigea vers Mons[1].

Sous la période féodale, comme au temps des rois chevelus, les princes menaient encore une vie presque ambulante. Dans le Hainaut, les souverains de ce comté n'avaient à proprement parler aucune résidence fixe. Ils visitaient l'un après l'autre, selon leurs goûts ou leurs caprices, les *castrum* ou forteresses qu'ils avaient fait construire sur divers points du territoire soumis à leur puissance. Ils recherchaient particulièrement ceux de Mons, d'Ath, de Valenciennes, du Quesnoi et de Binche. Là, ils rassemblaient les nobles du pays, délibéraient avec eux sur les affaires publiques, octroyaient des chartes de liberté aux bourgeois des « bonnes villes » du Hainaut, accordaient des faveurs aux établissements religieux ou aux fondations charitables, en un mot, accomplissaient les principaux actes de leur souveraineté.

Nous avons des preuves nombreuses attestant l'affection des comtes de Hainaut pour la résidence qu'ils s'étaient fait bâtir à Binche. Sur la fin du mois de mai 1182, Bauduin V, dit le courageux, vint y tenir sa cour, accompagné de ses leudes ou fidèles, tels que Gérard de Saint-Aubert, grand chambellan ou camérier du Hainaut, le valeureux Nicolas de Barbençon, le sire Wautier de Wargnies, Ghislain, châtelain de Beaumont, Simon de Marez, Gillard de Marez, Gillard de Bruille et plusieurs autres. Gérard de Rohignies vint l'y trouver et en obtint une déclaration datée de Binche, le 25 mai 1182, et portant qu'il avait cédé une partie de son moulin de Rainirsart (sous Ar-

[1] *Miracula S. Bernardi*, auctore GAUFRIDO, apud S. BERNARDI *opera omnia*, edente J. Mabillon, t. II, col. 1183. — DELEWARDE, *Histoire générale du Hainau*, t. II, p. 485. — RAOUX, *Ancienne démarcation des pays flamands et wallons*, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. IV, pp. 420-424. — *Chronique rimée de* PHILIPPE MOUSKES, publiée par le baron de Reiffenberg. *Introduction* t. I, pp. CXXVIII-CXXXII.

Digitized by Google

quennes) à sa sœur Ide, qui lui avait avancé vingt et un marcs d'argent, monnaie de Cologne[1].

En 1185, on s'alarma vivement des préparatifs de guerre qui se faisaient contre le comté de Hainaut. Binche qui fut mis en bon état de défense reçut des renforts comprenant 200 chevaliers et 300 hommes d'armes choisis parmi les troupes de la Hesbaye. Grâce à ces précautions, autant qu'à la solidité des portes et des remparts de la forteresse, les Brabançons et leurs alliés n'osèrent point en entreprendre le siège lorsqu'ils envahirent la contrée ouverte pour y porter sur tous les points la ruine et la désolation[2].

Deux ans après cette invasion, le comte de Hainaut assista à une conférence tenue par l'empereur Frédéric et Philippe-Auguste, roi de France, dans un lieu situé entre Yvoy et Pont-à-Mousson, pour y traiter de la succession au comté de Namur. L'entrevue étant terminée, Bauduin V reprit le chemin de son comté par Bouillon et Dinant, et arriva à Binche avec sa suite, la veille de Noël. Il y célébra cette fête avec solennité, et le lendemain, il se rendit à Valenciennes pour y recevoir la visite de son gendre, le roi de France[3].

En 1189, Binche obtint une forte garnison pour la défense de ses murs pendant la guerre qui éclata entre le Hainaut et le Brabant.

L'année suivante, nous retrouvons le comte de Hainaut au château de Binche. Entouré de ses barons dans la chapelle de

[1] Voici la suscription de cet acte : *Datum* BINCH, *per manum Gilleberti secundi notarii mei, mense maii* VIII *kalendas junii.* — Cfr. DE SMET. *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 782.

[2] GISLEBERT. *Chronica Hannoniæ*, pp. 137, 138, 140. — JACQUES DE GUISE. *Histoire du Hainaut*, t. XII, pp. 306-307. — MEYER *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum.* Anvers, 1561, fol. 55. — VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. II, p. 269. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. III, pp. 117-122.

[3] GISLEBERT, *loc. cit.*, p. 166. — VINCHANT, *loc. cit.*, t. II, p. 277. — DELEWARDE, *loc. cit.*, t. III, p. 152.

Digitized by Google

Saint-Servais que sa mère, la comtesse Alix, avait fondée en 1170, il donna à l'abbaye de Cambron le tiers de la dîme de Frasnes-le-Buissenal [1].

Nul doute que Binche n'ait obtenu de bonne heure des privilèges qui lui assignaient un rang élevé parmi les bourgades du comté de Hainaut. Un acte authentique établit que cette ville jouissait, sur la fin du XII[e] siècle, de certains droits politiques. On sait qu'elle fut appelée, de même que Mons et Valenciennes, à garantir du côté du comte Bauduin V le traité d'alliance offensive et défensive que ce prince conclut, le 20 août 1194, avec le duc de Brabant, dans un château situé entre Hal et Lembeck [2].

Avant sa mort, le comte de Hainaut donna des preuves de sa bienveillance envers les populations qui ressortissaient au bailliage de Binche. En 1193, il avait fait justice des prétentions de ses représentants dans ce district, lesquels voulaient imposer les droits d'avouerie, de mortemain, etc., à certains serfs et serves du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons [3]. Par son testament dicté en 1195, il donna en faveur des Binchois certaines coutumes qu'il avait voulu convertir en un droit à son profit dans leur ville et qui s'appelaient *utelages* et mesurages, parce qu'on percevait cet impôt sur le mesurage des grains : ce qui fut d'ailleurs confirmé par une charte munie du sceau de Bauduin V [4].

Le séjour de Bauduin VI, dit de Constantinople, à Binche, ne nous est connu que par une charte de l'an 1198. Nous l'y trouvons alors en compagnie de quelques-uns des principaux che-

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 739. La suscription de l'acte porte : *Actum* Binch, *in capellâ sancti Servacii. anno 1190.*

[2] De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 317. — Gislebert, *loc. cit.*, p. 252. — Jacques de Guise, *loc. cit.*, t. XIII, p. 140. — Vinchant, *loc. cit.*, t. II, p. 291. — A. Wauters, *Les libertés communales en Belgique*. Bruxelles, 1878 ; 2[e] partie, p. 582.

[3] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 654.

[4] Gislebert, *loc. cit.*, p. 268. — Jacques de Guise, *loc. cit.*, t. XIII, p. 179. — Delewarde, *loc. cit.*, t. III, p. 290.

Digitized by Google

valiers attachés à sa personne, tels que Guillaume, son oncle, Nicolas de Barbençon, Eustache du Rœulx, Gilles de Trazegnies, Hugues de Croix, Nicolas de Condé, Gilles de Braine, Ghislain, châtelain de Beaumont, et Gossuin de Henripont[1]. Après avoir promulgué deux grandes chartes en faveur de ses sujets, ce prince partit pour la croisade et ceignit le diadème impérial à Constantinople.

En 1204, Guillaume, régent du comté de Hainaut en l'absence de son neveu, vint en un lieu dit *Silva*, près de Binche, pour régler certaines affaires avec Bauduin de Strépy. De là, il se rendit au château de cette ville avec les nobles qui l'accompagnaient. Parmi eux, on distinguait Hugues, prince-évêque de Liége, Philippe, comte de Namur, Eustache du Rœulx, Hugues de Florennes, Nicolas de Condé, Gilles de Barbençon, Ghislain, châtelain de Beaumont, et Bauduin de Lobbes[2]. Le régent fit à ses hôtes l'accueil le plus empressé et leur offrit un banquet splendide.

Jeanne, fille aînée de Bauduin de Constantinople, recueillit la succession de son père. Cette princesse, qui préférait la Flandre au Hainaut, affectionnait peu le donjon élevé à Binche par son trisaïeul. Elle y passa cependant une partie de l'été 1216, entourée de ses fidèles qui étaient accourus en grand nombre pour lui offrir leurs hommages. Nous remarquons parmi eux les chefs des plus illustres familles du Hainaut : Wautier d'Avesnes, Alard de Chimai, Gérard de Jauche, Nicolas de Condé, Eustache du Rœulx, Gilles de Barbençon, Wautier de Lens, Arnould d'Audenarde, Gérard de Saint-Aubert, Gilles de Busignies et Gossuin de Quiévrain qui s'empressèrent autour de leur souveraine. Quel brillant cortège lui firent ces chevaliers bardés de fer et montés sur de vigoureux coursiers caparaçonnés comme aux jours de bataille ! On était alors au mois de

[1] Miræus *Opera diplomatica*, t. I, p. 723.

[2] L. Devillers. *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. I, p. 107.

Digitized by Google

juillet. La comtesse qui n'avait pu encore, malgré d'actives démarches, délivrer son mari captif à la tour du Louvre à Paris, depuis la fatale journée de Bouvines, était venue dans le Hainaut pour exercer une heureuse influence sur ses sujets et prendre conseil des hauts barons du comté sur les affaires d'administration générale. En même temps, elle s'appliqua aux œuvres de miséricorde et de nombreux actes témoignent de sa sollicitude pour la prospérité des églises et des monastères du pays. C'est ainsi que pendant son séjour à Binche, elle ratifia, en présence des seigneurs prémentionnés, l'accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Ghislain et Gérard de Jauche, sire de Baudour, au sujet de leurs droits respectifs dans le bois du village de Baudour [1].

On sait que le faux Bauduin, dont le nom était Bertrand de Rains, vint à Binche, en 1225, avec la plupart de ses partisans pour s'y faire reconnaître en qualité de comte de Hainaut. Sa présence en cette ville excita le plus grand enthousiasme parmi les bourgeois. Beaucoup d'entre eux, poussés par le fanatisme, burent une partie de l'eau qui avait servi au bain de cet aventurier. Voici comment s'exprime à ce sujet un chroniqueur contemporain :

« Et cil de Binc, sans nul desdaing,
« Burent plus d'un mui de son baing [2]. »

Cet étrange personnage fut mandé à Péronne, pour conférer d'affaires importantes avec le roi de France. Il se rendit à cette invitation, mais voyant que son iniquité allait être découverte, il s'enfuit honteusement pendant la nuit. Louis VIII satisfait de ce résultat rentra à Paris, et de là, il écrivit aux bourgeois de Binche comme à ceux des autres villes qui s'étaient laissés égarer, des lettres sévères dans lesquelles il leur reprochait de s'être livrés si vilainement à un imposteur et d'avoir violé la foi

[1] Archives de l'État, a Mons. *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Ghislain*, fol. 31.

[2] Philippe Mouskès. *Chronique rimée*, t. II, p. 477.

Digitized by Google

jurée à leur souveraine. L'arrestation du faux Bauduin suivie de sa condamnation à mort rétablit le calme dans le pays. Les Binchois trop longtemps aveuglés gémirent de leur erreur. Mais la comtesse Jeanne ayant publié une charte d'amnistie générale leur en fit adresser une expédition, le 25 août 1225[1].

Jeanne de Constantinople ayant triomphé de ses ennemis dans cette lutte si pénible pour elle, tourna de nouveau ses regards vers son mari qui gémissait encore sous le poids de ses fers. Elle avait déjà employé tous les moyens imaginables pour le délivrer. Le roi Louis VIII avait enfin consenti à négocier avec la comtesse et lui avait imposé le traité de Melun, passé le 10 avril 1225[2]. Mais les députés de Binche, d'accord avec ceux des autres villes, en rejetèrent unanimement les conditions, qui paraissaient trop dures et trop humiliantes pour le pays. Sur ces entrefaites, le monarque français descendit dans la tombe. La reine Blanche de Castille, mère et tutrice de Louis IX, adoucit alors les clauses du traité de Melun, et bientôt après, les barons et les villes de la Flandre et du Hainaut y souscrivirent sans aucune réserve[3].

La comtesse Jeanne mourut à l'abbaye de Marquette, le 5 décembre 1244. Sa sœur Marguerite hérita de la souveraineté des des comtés de Flandre et de Hainaut, mais Binche n'eut pas à se féliciter de l'avènement de cette princesse.

Marguerite, mariée d'abord à Bouchard d'Avesnes, puis à Gui de Dampierre, usa de mesures de rigueur envers les enfants du premier lit, qu'elle voulait dépouiller de leur héritage pour en investir ceux du second. Alors Jean d'Avesnes, son fils aîné, réclama ses droits de primogéniture. A la suite de longues con-

[1] Edw. Le Glay. *Histoire de Jeanne de Constantinople*, p 85. — Idem. *Histoire des comtes de Flandre*. Paris, 1843; t. II, pp. 24-38. — De Reiffenberg. *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, pp. 178-192.

[2] Galland. *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre*. Preuves, p. 145.

[3] Edw. Le Glay. *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, pp. 39-43. — De Reiffenberg. *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, pp. 192-195.

Digitized by Google

testations, les deux partis s'en référèrent à l'arbitrage de Louis IX, roi de France, et du cardinal Eudes, évêque de Tusculum et légat du saint-siège. Les jurés et la communauté de Binche, de même que les villes de Mons et du Quesnoi, furent appelés à constituer des fondés de pouvoirs, chargés de promettre en leur nom l'approbation de la sentence que devaient prononcer les deux arbitres, ce qui se fit par acte daté du 25 février 1245 (1246 n. st.)[1]. On sait que le jugement arbitral fut rendu par le roi au mois de juillet 1246; il adjugea la Flandre aux Dampierre et le Hainaut, aux d'Avesnes[2]. Les Binchois eurent ainsi la consolation d'apprendre qu'ils appartiendraient désormais au prince qui avait conquis toute leur affection.

Plus tard, en 1252, la ville de Binche et les villages compris dans le ressort de sa prévôté devinrent l'objet de la haine profonde de Marguerite de Constantinople. Le fils aîné de cette princesse, Guillaume de Dampierre, ayant péri malheureusement au milieu des joûtes d'un tournoi qu'avait donné le sire de Trazegnies, en son château, le 6 juin 1251, elle accusa dans sa colère ses enfants du premier lit, les d'Avesnes, d'être les auteurs de cette catastrophe et résolut de se venger sur les habitants du Hainaut de la fidélité et de l'affection qu'ils avaient vouées aux fils de Bouchard d'Avesnes. Marguerite dépouilla de leurs charges le grand bailli, les prévôts, même les sergents tant de Binche que des autres prévôtés du Hainaut et les remplaça par des flamands de son choix. Elle surchargea de tailles les gens de toute condition et greva les denrées alimentaires et les marchandises d'un impôt exorbitant. Mais ce qui est plus odieux encore, elle envoya dans le pays trois cents sicaires choisis parmi tout ce qu'il y avait en Flandre de gens avides, sanguinaires et malfamés, avec la mission expresse d'opprimer, de vexer et de ruiner le comté de Hainaut. Ces brigands, en partie

[1] Teulet. *Layettes du trésor des chartes*. Paris. 1863; t. II, p. 595.

[2] Jacques de Guise. *Histoire du Hainaut*, t. XV, pp. 25, 49, 57. — Delewarde. *Histoire générale du Hainau*, t. III, p. 469. — Edw. Le Glay. *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, pp. 90, 92.

Digitized by Google

répandus dans la prévôté de Binche, et mis en possession de toutes les fonctions publiques, remplirent avec tant d'ardeur leur mission de rapine et de meurtre qu'au bout d'un an et demi la ville de Binche, les villages circonvoisins et tous les domaines, ainsi que les nobles, les prêtres, les églises, les marchands furent entièrement épuisés [1].

Ce fut en cette année, dit-on, que Jean d'Avesnes, après s'être assuré du concours des seigneurs du pays et des communautés des villes, se mit en possession, en l'absence de sa mère, de la forteresse de Binche et des autres places du Hainaut, dont il confia la garde à des officiers dévoués à sa cause [2].

En 1254, les Binchois se virent contraints à reconnaître l'autorité de Charles d'Anjou, que Marguerite de Constantinople avait fait proclamer comte de Hainaut [3].

Cette mesure ne découragea nullement les ennemis de la comtesse. Guillaume de Hollande et Jean d'Avesnes s'avancèrent résolument vers le Hainaut pour le reconquérir. Les villes de Binche, de Soignies, de Maubeuge et plusieurs autres forteresses rentrèrent bientôt sous l'autorité de leur légitime seigneur et le prince français qui avait forcé Valenciennes, quitta secrètement cette place à l'approche de ses adversaires [4].

La comtesse Marguerite séjourna cependant à Binche, au mois de juin 1258. Elle y confirma, sous cette date, la fondation de l'abbaye dite le refuge de Notre-Dame, à Ath, qui avait eu lieu sous les auspices de sa sœur Jeanne de Constantinople, en 1234 [5].

[1] Jacques de Guise. *loc. cit.*, t. xv. pp. 110, 115. — Delewarde, *loc. cit*, t. iv, p. 8. - Edw. Le Glay, *loc. cit*, t. ii, pp. 102-104.

[2] Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. ii, p. 350.

[3] Jacques de Guise, *loc. cit.*, t. xv. pp. 111-153. — Vinchant, *loc. cit.* t. ii, p. 353 — Delewarde, *loc. cit.*, t. iv, pp. 15-16. — De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. iii, p. 672. — Edw. Le Glay, *loc. cit.*, t. ii, p. 129

[4] Vinchant, *loc. cit.*, t. ii, pp. 353-354. — Delewarde, *loc. cit.*, t. iv, p. 16.

[5] Miræus. *Opera diplomatica*, t. i, p. 201.

Digitized by Google

En 1263, les principaux membres des états de Hainaut craignant que, pendant la guerre, on ne vînt enlever le corps de saint Druon, qui reposait à Sebourg, le firent transporter à Binche, place bien fortifiée, où il resta dans l'église paroissiale de Notre-Dame, exposé à la vénération des fidèles jusqu'au 14 juin 1272[1].

En exécution d'une ordonnance émanée de la comtesse Marguerite, en 1265, on se livra, à Binche, à une enquête très minutieuse sur l'état des revenus perçus dans cette ville par les comtes de Hainaut. Les résultats en sont extrêmement curieux. Les commissaires chargés de ce travail donnent non seulement la liste des rentes et des cens dus au prince, mais aussi le tableau de la situation du commerce et de l'industrie au sein de la cité[2].

On rapporte que Gui de Dampierre se trouvant en 1278 au château de Maele, près de Bruges, quitta cette résidence et vint passer quelques jours à Binche, d'où il repartit ensuite pour la Flandre[3].

Le 12 mai de l'année suivante, Marguerite de Constantinople fit reconnaître solennellement pour son héritier dans le comté de Hainaut, son petit-fils Jean II d'Avesnes, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Revenue à des sentiments de paix, de justice et de réparation, cette princesse avait reconnu les torts qu'elle avait causés, et dans son testament dicté au mois de novembre 1273, elle avait donné des preuves de sa générosité envers les établissements de la ville de Binche[4].

[1] Jacques de Guise, *Histoire du Hainaut*, t. XII, p 373.

[2] Le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut, en 1265-1286*, a été édité par M. Léopold Devillers, d'après le manuscrit original qui se conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons.

[3] *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, Gand. 1843; p. 74.

[4] Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines* t. I, pp. 200-202.

Digitized by Google

§ 2.

Binche sous les comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes.

1280-1345.

L'avènement de Jean II d'Avesnes à la souveraineté du Hainaut ouvrit pour Binche, en particulier, une ère de paix et de prospérité. Cette cité qui demeura toujours fidèle aux enfants de Bouchard d'Avesnes pendant la guerre cruelle qu'ils firent à leur mère, obtint en récompense des privilèges importants. Son organisation municipale fut maintenue intacte, ses franchises lui furent garanties et ses magistrats jouirent librement de leurs droits et de leurs prérogatives, de telle sorte qu'au commencement du XIV^e^ siècle, elle tenait rang parmi les principales villes du comté de Hainaut [1].

A peine Jean II d'Avesnes fut-il investi du pouvoir souverain que Marguerite de Constantinople rendit son âme à Dieu. On célébra ses funérailles avec une pompe extraordinaire à l'abbaye de Flines. Revenu en Hainaut, le comte rendit une ordonnance d'après laquelle la municipalité de Binche fit éclairer durant trois jours et trois nuits consécutifs les tours des églises de cette ville par deux flambeaux dont l'un portait les armes de la maison d'Avesnes, et l'autre, celles du comté de Flandre [2].

Une autre cérémonie d'un caractère plus touchant suivit de près. Jean II d'Avesnes ayant fait retirer des caveaux de la collégiale de Saint-Pierre, à Leuze, le corps de son père qu'il y avait déposé vingt-deux ans auparavant, commanda de le mettre dans une châsse magnifique, revêtu des insignes de la souveraineté. Accompagné de cette noble dépouille, il fit son entrée dans les villes du Hainaut. De Mons, il se rendit à Binche, où le prévôt, le magistrat de la ville et toute la bourgeoisie le re-

[1] L. Devillers. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 129.

[2] Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. III, p. 7.

Digitized by Google

çurent avec de grands honneurs. Le cortège s'avança ensuite vers l'église de Notre-Dame et l'on y célébra les obsèques de Jean I d'Avesnes, comme s'il eût expiré quelques jours auparavant[1].

Vers **1285**, des contestations sérieuses s'élevèrent entre les officiers du prince et les habitants de Binche par rapport au mesurage des grains et d'autres denrées. Jean II d'Avesnes résolut d'y mettre un terme en complétant sur ce point les réformes opérées au siècle précédent par le comte Bauduin V. Il régla donc par une charte datée du mois de novembre **1285**, d'une manière fixe et stable, cette matière si propre à engendrer des abus[2].

A la suite de l'octroi de ces lettres, une tranquillité et un bonheur relatifs régnèrent un certain temps à Binche et dans les villages de sa prévôté.

Deux ans plus tard, la paix menaça cependant d'être troublée par une nouvelle discorde entre les comtes de Flandre et de Hainaut au sujet de la Flandre impériale. L'un et l'autre redoutant néanmoins une lutte désastreuse consentirent à remettre la décision de leur différend à l'arbitrage de Jean, évêque de Liége et de Bouchard, évêque de Metz. A cette occasion, le prévôt, les jurés et les consaux de la ville de Binche s'obligèrent à ne point aider, ni conseiller leur souverain, si celui-ci contrevenait à la sentence arbitrale. Cette promesse est datée du mois de février **1287** (**1288** n. st.)[3].

Le **22** novembre **1292**, le comte Jean II d'Avesnes se trouvait à Binche avec son épouse, Philippine de Luxembourg. Gérard, sire de la Longueville et Agnès, sa femme, vinrent y rejoindre ces princes et leur abandonnèrent tous les biens qu'ils possédaient en cette ville, en présence de Jean de Ressaix, de Nichole de Houdaing, chevalier, de Bauduin du Quesnoi, prévôt du chapitre de Soignies, et de Gilles de Haspre[4].

[1] DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. IV, p. 33.
[2] *Pièces justificatives*, n° I.
[3] *Archives de Lille*, B. 254, carton. — *Pièces justificatives*, n° II.
[4] DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. I, p. 427.

Digitized by Google

En 1293, la ville de Binche consacra, de concert avec celle de Maubeuge, par l'apposition de son sceau, la vente que firent Jean, sire de Cons, et Isabelle, sa femme, du château de Mirwart et de ses dépendances, à Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut[1].

Depuis cette époque, les comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes montrèrent une grande prédilection pour leur résidence de Binche. Nous les y voyons faire de longs et nombreux séjours et ils y reçoivent fréquemment la visite des seigneurs de la contrée, qui interviennent dans l'accomplissement des actes de leur puissance souveraine.

Au mois d'avril 1302, les relations du comte Jean II d'Avesnes avec l'empereur d'Allemagne n'étaient pas satisfaisantes. Philippine de Luxembourg demeurait alors au château de Binche, que des actes postérieurs désignent sous le nom de *Salle*. Elle manda auprès d'elle plusieurs personnages d'un rang distingué. L'abbé d'Hautmont, le doyen de chrétienté de Binche, le seigneur de Sart et celui de Ressaix répondirent à son appel. La comtesse leur remit des lettres datées de Binche, le mercredi après la fête Saint-Denis (10 octobre) de l'an 1302, et munies de son sceau, et les chargea d'une mission importante auprès du prince-évêque de Liége, du chapitre de Saint-Lambert et des états de la principauté[2].

Les Lombards se trouvaient établis à Binche au commencement du XIVe siècle. C'est là une preuve de la prospérité commerciale qui existait dans la cité. Les bourgeois que le besoin d'argent arrêtait souvent dans leur négoce, avaient obtenu la création d'une « taule de chambge » destinée à leur venir en aide.

D'un autre côté, les Lombards firent à cette époque concurrence aux Juifs qui pratiquaient l'usure d'une façon ruineuse pour le pays. L'arrivée des uns fut le signal du départ des

[1] L. Devillers. *Monuments, etc.*, t. III, p. 544.
[2] De Saint-Genois. *Monuments anciens*, t I, p. 271.

Digitized by Google

autres; et plus tard, on défendit à ces derniers de résider à Binche, sinon en temps de guerre [1].

Avant d'ouvrir leur maison à Binche, les Lombards obtinrent du souverain des lettres qui déterminèrent les conditions de leur établissement dans cette ville. Le 6 septembre 1303, Philippine de Luxembourg prit l'engagement de tenir toutes les promesses que son époux avait faites à Guilliaume et à Jakemon Turcq, ainsi qu'aux autres Lombards demeurant à Binche et à Maubeuge [2]. Le 14 juillet de l'année suivante, cette princesse donna en leur faveur de nouvelles lettres que scellèrent sur son ordre le seigneur de Houdeng et Alard Sponciel, receveur de Hainaut. La comtesse les autorisait à fixer leur demeure dans les villes prémentionnées, durant six années, moyennant de payer à la recette du domaine comtal une redevance annuelle s'élevant à la somme de 600 livres blancs. Par d'autres lettres, Jean II d'Avesnes, avec sa femme, avait reconnu devoir à ces banquiers la somme de 14,000 livres, hypothéquée sur les rentes domaniales de Binche et de Maubeuge, et il leur avait promis de « tenir leur assenne sour paine de xx^{m} libvres [3]. »

Le comte de Hainaut étant mort le 11 septembre 1304, Philippine de Luxembourg dut se charger du soin de liquider les sommes élevées qu'il avait empruntées, soit pour entretenir le luxe de sa cour, soit pour subvenir aux frais des guerres soutenues contre les princes voisins. Néanmoins la comtesse jouit paisiblement du douaire qui lui avait été assigné et notamment des « asquests » de Binche et des appendances [4].

Il résulte d'une pièce authentique que les bourgeois de Binche, de concert avec ceux de Maubeuge, s'étaient obligés pour une dette au nom du comte de Hainaut envers certains marchands associés à Regnier dou Pas et à Rotin de Bomme, enseigne de

[1] L. Devillers, *Monuments, etc.*, t, III, p. 594.

[2] De Saint-Genois. *Monuments anciens*, t. I, p. 410.

[3] L. Devillers. *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1871; pp. 49-50.

[4] *Bulletins de la commission royale d'histoire*. 2^{e} série, t. IV, p. 112.

Digitized by Google

la compagnie. Ceux-ci réclamèrent, mais en vain, le paiement de leur créance. La comtesse Philippine de Luxembourg s'interposa alors et il s'ensuivit un arrangement; mais le roi de France, Philippe le Bel, dont la cour annula cet accord, renvoya les parties devant les gardiens des foires de la Champagne, le 23 décembre 1304[1]. Malgré cela, les négociations traînèrent en longueur. Moins traitables que les banquiers, les compagnons de Regnier n'attendirent pas l'échéance du terme fixé; ils arrêtèrent les bourgeois et leurs familles et les tinrent quelque temps en prison. Philippine intervint de nouveau en faveur des personnes qui gémissaient sous les verrous; elle dut engager ses biens pour satisfaire ces impitoyables créanciers. Cependant François Joie, facteur de la compagnie Regnier dou Pas, avait reconnu le méfait. Il vint à Valenciennes, menant avec lui Daudruche Machet et le capitaine des Lombards, et se soumit, ainsi que ses compagnons, à l'ordonnance et au jugement de la comtesse de Hainaut. Celle-ci ayant pris conseil de « grands clercs et de sages lais » assigna à Rotin Bomme, enseigne de la compagnie et à ses associés « journée suffisante pour entendre sa « volonté touchant les injures, vilenies, pertes et dommages « survenus » et désigna pour le « surplus, » en qualité de procureurs généraux et spéciaux, maître Jean de Florence, chanoine de Saint-Géry, à Cambrai, Colard Ambroise, chanoine de Maubeuge, maître Gallien de Ruh, maître Manesuer de Harbonière et Jean Ridei, bourgeois de Paris, afin d'assigner « journée et lieu convenables » aux Lombards pour entendre le jugement prononcé par les arbitres[2].

On voit d'après ces faits que les garanties données par les villes en faveur de leurs princes n'étaient pas illusoires, et quoique ceux-ci leur accordassent souvent en récompense la levée des assises, il en arrivait mal parfois aux habitants.

Mais retournons à l'année 1306 et nous retrouverons alors

[1] L. Devillers. *Description des Cartulaires et chartriers*, t. VI, p. 70.

[2] *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, pp. 82-84.

Digitized by Google

Philippine de Luxembourg installée dans sa résidence, à Binche. Elle profita de ce séjour pour régler, le jour de la Conversion saint Paul (25 janvier), le paiement d'une autre dette que son mari avait contractée envers Fastreit Barreit, bourgeois de Liége et envers plusieurs autres personnes. Les créanciers du comte s'accordèrent avec elle, moyennant 800 livres « noirs tournois, » Nicole de Houdeng, seigneur d'Épinois, et Gilles de Beaufort, ayant été appelés à Binche, servirent de « plèges » ou de caution pour la comtesse [1].

Guillaume I d'Avesnes, héritier du comté de Hainaut, qui avait fait auparavant sa joyeuse entrée à Binche, y revint séjourner au mois de juin 1307. L'année suivante, le 12 mai, il s'y trouvait encore en même temps que sa mère, et il avait amené avec lui Jean, sire de Montignies-Saint-Christophe, qui scella une promesse de son prince donnant plein pouvoir à Thierri dou Casteler, bailli de Hainaut, et à Jean Bernier, prévôt de Valenciennes, pour renouveler les échevins de cette ville [2]. Enfin, au mois de juin, il y reçut le comte de Namur avec lequel il conclut, le 21, un traité d'alliance [3].

La comtesse douairière de Hainaut profita de sa présence à Binche pour témoigner sa reconnaissance aux bourgeois qui avaient été persécutés par les Lombards. Les sacrifices qu'ils s'étaient imposés avaient augmenté leurs dettes devenues par ce fait « damageuses en plusieurs cas et envers plusieurs gens. » Philippine de Luxembourg leur vint en aide par l'octroi de l'assise qui se levait dans leur ville, pendant deux années consécutives, à partir du 29 août 1309; elle leur accorda en outre le pouvoir de louer à leur profit les tries (trieux) de Bergesies pour le terme de six années, sauf la part qui appartenait à ses gens de l'alleu. Le surplus de ces ressources, après les dettes

[1] *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire.* 2e série; t. IV, p. 47.

[2] *Idem*, 2e série, t. IV. pp. 73 et 89.

[3] La suscription de ce traité est ainsi conçue : *Donné à Binch, le*

Digitized by Google

payées, devait être employé à la « fremeté, » c'est-à-dire, aux fortifications de la ville de Binche[1].

La vieille comtesse trouva alors le séjour de Binche si agréable qu'elle y tint sa cour pendant la plus grande partie de la belle saison, et son fils Guillaume I d'Avesnes vint l'y rejoindre avec les personnes de sa suite, au mois de juillet, comme l'attestent plusieurs actes datés de cette ville[2].

Lors de la guerre suscitée l'année suivante, au sujet de la possession du château de Mirwart, Binche vit affluer dans son enceinte de nombreuses troupes qui s'y rallièrent sous le commandement supérieur de Guillaume I. Le sire de Verne prit son logement à l'hôtel tenu par Marie le Marissale et les dépenses qu'il y fit s'élevèrent à un chiffre important. Outre seize tonneaux de vin que Jean de Lobbes acheta à Binche pour le besoin des hommes d'armes, le prévôt de cette ville fournit à l'armée dix-sept tonneaux de vin de France, trois tonneaux et une « keuwe » de vin d'Auchaire, provenant de Chimai et coûtant 314 livres. La « Salemonde » et le « Moitiwier » de Binche la « pourvoyèrent » de six muids de blé et de dix-huit muids d'avoine, formant une quote-part des approvisionnements. Enfin, les frais faits à Binche par les soudards montèrent à la somme de 628 livres 6 sous. Ces troupes s'ébranlèrent sur plusieurs colonnes et vinrent mettre le siège devant Thuin, expédition qui coûta au comte Guillaume I et à sa mère la somme de 14,500 livres 8 deniers de « noirs tournois[3]. »

La ville de Binche possédait déjà à cette époque des caves dans lesquelles les jurés faisaient des provisions de vins pour le compte de la communauté. Ces magistrats devaient en faire la visite le jour de la Sainte-Croix. Dans le principe, il était alloué

vendredi devant le saint Jehan-Baptiste, l'an de grâce M CCC VIII — DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. I, p. 496.

[1] *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire*, 2e série ; t. IV, pp. 90-91.

[2] *Idem*. 2e série; t. IV, pp. 98, 99, 100, 103 et 105.

[3] L. DEVILLERS. *Monuments, etc.*, t. III, pp. 589-592.

Digitized by Google

à chacun d'eux un quartron de cire que l'on remplaça plus tard par une indemnité pécuniaire[1].

Il existe un acte par lequel ces mandataires de la bourgeoisie reconnurent, sous leur sceau, devoir à Jean, abbé de Saint-Thierri, près de Reims en Champagne, la somme de 322 livres parisis pour vins qu'il leur avait vendus et qui furent « mis et convertis au profit de toute le communitet » de la ville de Binche. Ce document, qui est daté du mois de mai 1314, porte que cette somme sera payée à l'hôtel de l'abbé, à Saint-Thierri, en monnaie courante, dans la quinzaine de l'Ascension de l'année suivante[2].

Le 7 mai 1319, les fils de Jean le Borgne d'Arras, dit Biauparezis, libérèrent les villes de Valenciennes, de Maubeuge et de Binche, ainsi que plusieurs seigneurs du Hainaut, qui s'étaient obligés pour une dette contractée par Jean II d'Avesnes et la comtesse Philippine, sa femme, mais que le comte Guillaume I, leur fils, avait payée aux créanciers[3].

Binche qui était alors une place de guerre très importante, avait pris rang parmi les premières cités du comté de Hainaut. Le 21 octobre 1322, cette ville fut appelée avec celles de Mons, de Valenciennes et de Maubeuge, par le comte Guillaume I d'Avesnes, à sceller un traité conclu à Malines avec le duc de Brabant, par lequel ces princes arrêtèrent les conventions matrimoniales de Guillaume II, d'Avesnes, fils aîné du comte, et de Jeanne de Brabant, fille aînée du duc[4].

Un traité de paix ayant été conclu à Paris, le 6 mars 1322 (1323 n. st.), par l'intervention de Charles IV, roi de France,

[1] « A Messieurs les jurez et conseilz, leur greffier et le massard, et au lieu d'ung qartron de cire qu'ilz debvoient tous avoir, le jour Sainte-Croix, pour visiter les vins en cave à l'advenant de xij solz pour chacun d'iceulx, ix livres xij sols. » — *Compte de la massarderie de Binche, rendu par Fœullien du Trieu, du 9 novembre 1632 au 3 novembre 1633.*

[2] L. Devillers, *Monuments, etc.* t. III, p. 791.

[3] Même vol. p. 722.

[4] *Id.* p. 751.

Digitized by Google

entre Guillaume I, comte de Hainaut, et Louis de Nevers, comte de Flandre, les principales villes de ces comtés, parmi lesquelles figure celle de Binche, le ratifièrent réciproquement et y apposèrent leurs sceaux [1].

La compagnie des Lombards de Binche ayant acheté un aigle d'or pour Louis Ier, comte de Flandre, ce prince ordonna par un mandement spécial de lui en payer le prix, qui s'élevait à la somme de trente livres (1322-1346) [2].

Déjà un terrible incendie avait dévoré la cité binchoise, le 25 mars 1306, mais les traces de ce désastre avaient rapidement disparu par les efforts de la population. Un pareil sinistre éclata encore en 1325 et plongea dans la désolation les habitants qui supportèrent néanmoins leur malheur avec une résignation admirable [3].

Au commencement du mois de septembre 1326, les Binchois reçurent dans leur cité la reine d'Angleterre et son fils Édouard, qu'accompagnaient deux puissants seigneurs anglais, le comte de Kent et Roger de Mortimer. Ces nobles personnages logèrent avec leur suite à la Salle, et le lendemain, ils partirent pour Nivelles. De là, ils se dirigèrent sur Dordrecht pour s'y embarquer avec l'armée qui, placée sous le commandement de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, remit sur le trône la reine Isabeau de Valois [4].

Les bourgeois de Binche eurent aussi l'occasion de voir arriver au milieu d'eux Guillaume I, comte de Hainaut, et Jean de Flandre, comte de Namur, qui s'étaient donné rendez-vous au château de cette ville dans le but d'aplanir certaines diffi-

[1] L. Devillers. *loc. cit.*, t. III, p. 129. — *Corpus chronicorum Flandriæ*, edidit J. J. De Smet. t. IV, p. 415. — P. D'Oudegherst. *Annales de Flandre*, t. II, p. 383. Édition de Lesbroussart.

[2] Desplanque. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790. — Nord. — Lille, 1872 ; t. II, p. 33.

[3] *Chronique de Valenciennes du* XVe *siècle*. Ms. de la bibliothèque impériale de Vienne. — *Notice* par M. de Chasteler. dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*. Année 1788 ; t. VI, p. 216.

[4] Cfr. les *Chroniques* de Froissart, t. II, p. 65, édit. du baron Kervyn de Lettenhove.

Digitized by Google

cultés existantes entre eux par rapport au comté de Zélande, aux dommages causés par les « osts » de Thuin et de Trimpont, et pour les 600 livrées de terre que le premier de ces princes avait données à Guyot de Namur. Cet accord fut scellé à Binche, le 5 novembre 1327[1].

Au commencement de l'année 1334, il se forma entre les princes de la Belgique une ligue formidable contre le duc de Brabant qui contestait les droits du comte de Flandre sur la seigneurie de Malines. Les milices brabançonnes réunies à Nivelles se préparant à attaquer le Hainaut, l'autorité militaire de ce comté prit ses mesures pour repousser l'ennemi. A cet effet, elle concentra à Binche des forces imposantes dont le commandement fut confié à Gilles de Beaufort[2]. Le sire de Beaumont vint l'y rejoindre avec ses chevaliers et d'autres compagnons de guerre[3]. Dans l'intervalle, le seigneur de Pottes étant venu vi-

[1] De Reiffenberg *Monuments, etc.*, t. I, pp. 78 79. — L. Devillers. *Monuments, etc.*, t. III, pp 182-185.

[2] « De mons^r que Mathiut de Binch rechiut de Jehan de le Boussière, en quaresme l'an xxxiij (1334 n. st.) pour les gens d'armes qui estoient à Binche pour le wièrc, c. florins de Florence, valant lxv libvres.

« Pour les frais des gens d'armés qui furent à Binch ou quaresme l'an xxxiij, vij^c xxxvj libvres xiv s. i d.

(Pour les frais des mêmes gens d'armes aussi à Binch et à la même époque, cclxviij libvres v s. ij d.)

« Pour vj^c de fassiaus de blans bos, des bos mons^r. délivrés à mons^r Gillion de Biaufort, ou quaresme l'an xxxiij, pour lui et ses compagnons d'armes qu'il avoi avoec lui à Binch, pour le were de Braibant, cxv sols viij d. » — *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 11-12.

[3] « Pour avainne accatée, ou quaresme l'an xxxiij, à pluseurs gens et à pluseurs fuers. pour les despens des kevaus de mons^r de Biaumont et pluseurs gens d'armes ki furent à Binch pour le wière de Braibant. lxj muis iij ras. i quart.

« Frait et despens fais par mons^r de Biaumont et plusieurs gens d'armes ki furent à Binc, en quaresme l'an xxxiij, pour le wière de Braibant, v^c lxv libv. xiiij s. vij d. » — *Ibidem*, t. I, pp. 12 et 20.

Digitized by Google

siter la forteresse, ordonna d'en augmenter les moyens de défense et fit placer sur les remparts et sur les tours d'enceinte des encorbellements ou galeries saillantes, appelées *hourds*[1].

La veille de la mi-carême, il y eut une forte alerte : le bruit s'était répandu que les Brabançons allaient prendre l'offensive. Des secours arrivèrent de plusieurs côtés. Engelbert de la Marche, bailli de Thuin, accourut à l'appel de Gilles de Beaufort. Le lendemain, vers le soir, Jean de Hainaut venant du Quesnoi avec des troupes fit son entrée à Binche, d'où il partit bientôt pour rejoindre les confédérés qui assiégeaient le château de Rolduc[2].

La guerre menaçait de se prolonger, car chacune des parties belligérantes évitait de s'engager dans une action décisive. Au commencement du mois de juin, Guillaume I d'Avesnes prit de nouvelles mesures de précaution à cause des bruits alarmants qui couraient sur les projets sinistres des Brabançons contre le territoire du comté de Namur vers les confins de celui de Hainaut. Le comte augmenta la garnison de Binche, et il ordonna à Jean de Lisserœulx, à Obert le Lombart et à Thierri de Pottes de s'y rendre avec trente-deux chevaux[3].

[1] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 12-13.

[2] « Despens fais à Binch, par mons^r. Englebiert de la Marke, baillieus de Tuin, ki vint à Binch, au mandement mons^r. Gillion de Biaufort, à tout xxv armures de fier, le samedi nuit dou mi-quaresme au diner, iiij libv., xvj s.

« Pour despens mons^r de Biaumont et ses gens et plentet de gens d'armes, ki revinrent dou Kesnoit à Binch pour aler viers Rode si y furent le diemenche au soir, jour de mi-quaresme et le lundi au diner. Pour le quizine : xvj livres iiij s. iij d.; pour le marescauchies xxv libvres xj s. ix d. » — *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 21.

[3] « A Colart le Moituier, pour iiij muis iiij rasières d'avaine acatée à lui pour le despens de xxxij kevaus qui estoient mons^r Jehan de Lissewelles, mons^r Obiert le Lombart, Thiri de Potes et plusieurs autrés que mesire envoïa à Binch, en le première semaine de juing, pour çou c'en disoit que les gens le duc de Braybant arderoient sour la terre de Namur, cxij solz. — » *Ibidem*, t. I, p. 12.

Digitized by Google

Ces velléités d'attaque ne firent qu'encourager l'audace des ennemis du duc de Brabant dont la position critique s'augmentait de jour en jour. On avait porté dans ses états la ruine et la désolation. Dans le Limbourg, il ne lui restait plus que la ville de Maestricht, dont les confédérés avaient entrepris le siège. Le roi de France eut pitié du malheureux duc et parvint à le réconcilier avec ses adversaires. Les conditions de la paix furent arrêtées à Cambrai, puis ratifiées à Amiens, le 30 août 1334.

La même année à la Pentecôte, on célébra à Binche la fête de Guillaume, fils aîné du comte de Hainaut. A en juger par les préparatifs que l'on avait faits dans cette ville, le nombre des invités fut considérable. On renouvela les serrures et les clinches des offices de la Salle pour y mettre en sûreté tout ce qui était destiné au service de la table. Des voituriers amenèrent de Mons des vins du meilleur cru, qui furent déposés au cellier de la demeure princière. Ils allèrent au Bois-le-Comte charger des faisceaux de bois blanc et de chêne pour les besoins de la cuisine et pour l'alimentation des feux de joie. Non-seulement on rassembla des provisions abondantes et variées pour traiter les convives dans des festins splendides, mais on n'oublia pas leurs montures : la distribution du picotin fut assurée aux chevaux des gentilshommes par l'achat d'une grande quantité d'avoine[1]. Les réjouissances durèrent plusieurs jours et Marguerite de Valois, comtesse de Hainaut, rehaussa par sa présence l'éclat des fêtes organisées en l'honneur de son fils.

Peu de jours après la Pentecôte, d'autres solennités eurent lieu à Binche. On sait que le traité de Cambrai arrêté par le roi de France stipulait l'obligation au duc de Brabant d'envoyer en Hainaut sa fille Jeanne, promise à l'héritier de Guillaume I d'Avesnes. Cette princesse heureuse de s'unir au jeune prince hainuyer n'attendit pas le premier jour d'octobre pour rejoindre

[1] « Pour iiij^{xx} ix muis et demy d'avaine accatés à plusieurs gens quant on fist le fieste Willaume no demisiel, à Binch, à le Pentecouste l'an xxxiiij (1334), iiij^{xx} xv libvres v solz. — *Extraits*, t. I, p. 14.

Digitized by Google

son fiancé ; elle se rendit à Binche, où celui-ci était resté, vers le milieu du mois de juin. La comtesse vint à la rencontre de sa bru et lui fit l'accueil le plus cordial. Les nôces furent célébrées avec une grande magnificence et Jean de Hainaut accompagné de ses gens d'armes assista à la bénédiction nuptiale[1].

Une autre union fut projetée ; elle devait resserrer davantage le lien de l'amitié qui existait entre la cour de Brabant et celle de Hainaut. Nous voulons parler du mariage de Jean, fils aîné du duc de Brabant, avec Isabelle, fille cadette du comte de Hainaut. Les conventions matrimoniales arrêtées le 30 août 1334 furent garanties, du côté de la future, par les principales villes du Hainaut au nombre desquelles figurait la ville de Binche[2].

L'année suivante, nous retrouvons le comte Guillaume I à Binche, où il était venu pour passer la belle saison. La plupart des pairs du Hainaut s'empressèrent de l'y rejoindre pour conférer avec lui. On distinguait parmi eux Jean, sire de Beaumont, Eustache, sire du Rœulx, Jean, sire de Trazegnies, Gérard, sire de Rassenghien et de Lens, Jean, sire de Barbençon, Jean, sire de la Hamaide, et Gérard dit Saussés d'Aisne, grand bailli de Hainaut. Un autre seigneur, Gérard de Jauche, se présenta devant son suzerain et lui vendit sous le témoignage de ces gentilshommes sa terre de Baudour pour la somme de 9,000 livres tournois. Les actes passés au sujet de cette vente sont au nombre de quatre et portent la date du 15 juillet 1335. En voici la suscription : « Ce fu fait à Binch en Haynnau, en le cambre no « cher signeur le conte, l'an de grâce mil trois cens et trente- « cinq, le mardi prochain devant le jour de le Magdelainne[3] ».

[1] Cfr. *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 7, 8, 12, 14 et 20. — Ces détails consignés dans des documents authentiques ne concordent pas avec le récit de Froissart qui fixe le mariage de Guillaume à Valenciennes, d'un côté après la Pentecôte, et de l'autre, après la Noël de l'année 1336. Cfr. ses *Œuvres* édition du baron Kervyn de Lettenhove, t. II, pp. 365 et 391.

[2] *Brabantsche Yesteen, of Rymkronyk van Braband, door* Jan de Klerk *van Antwerpen*. Bruxelles, 1839 ; t. I, p. 796.

[3] L. Devillers, *Monuments, etc.*, t. III, pp. 410-425.

Digitized by Google

L'ambassade anglaise qui vint à Binche, le 28 mai 1337, se composait de l'évêque de Lincoln et de dix chevaliers. Ce prélat assisté du comte de Salisbury et du comte de Hutingdon, y fit le même jour une convention avec Herman de Blankart, prévôt de Werde, dans un but hostile à la France [1].

Les faits de l'histoire de la cité se réduisent à peu de chose sous le gouvernement de Guillaume II d'Avesnes. A l'exemple de ses prédécesseurs, ce prince prit sa résidence tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ses « bonnes villes » du comté de Hainaut. Il visita Binche, vers le milieu du mois de mars 1340 [2], et il séjourna dans cette ville, le 19 mai suivant, jour où il octroya des lettres au sujet de la construction des fortifications de la ville de Mons [3].

Au commencement du mois d'août de la même année, le duc de Brabant s'étant mis en route pour le siège de Tournai, passa à Nivelles d'où il se dirigea sur Binche. Sa fille qui habitait momentanément l'hôtel de la Salle, le reçut avec joie. Le 5 août, il publia une ordonnance datée de Binche au sujet du rang que devaient occuper les milices communales de Bruxelles et de Louvain, chaque fois qu'elles prendraient part à une expédition militaire [4].

On sait que Guillaume le Hardi assista également au siège de Tournai. Nous le retrouvons avec sa femme à la Salle de Binche.

[1] Rymer. *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumquæ generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates.* La Haye, 1740; t. II, pars III, p. 170. — Froissart. *Chroniques*, t. II, pp. 365 et suiv.

[2] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 23.

[3] L. Devillers. *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, pp. 314-315.

[4] *Den luyster onde glorie van het hertogdom van Brabant, etc.* Bruxelles, 1699; pp. 116-117. — Thymo (Van der Heyden). *Historia Brabantiæ diplomatica, etc.*. Bruxelles, 1830; part. III, titre III, chap. 59. — Guillaume. *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne.* Bruxelles, 1847: p. 36.

Digitized by Google

où il était venu se reposer de ses fatigues [1]. Ayant passé quelques jours dans cette résidence, il revint devant Tournai dont le siège fut levé en vertu d'une trêve conclue le 25 septembre 1340. Jeanne de Brabant, qui avait pour Binche une grande prédilection, y séjourna la plus grande partie du mois d'octobre.

Guillaume le Hardi et sa femme revirent la Salle de Binche l'année suivante dès le commencement du printemps. La comtesse y fit un long séjour, à dater du vendredi après la Quasimodo. Son époux l'y rejoignit à diverses reprises, mais Jeanne ne quitta sa résidence favorite que le 2 octobre suivant pour aller à Valenciennes [2].

On revoit le comte de Hainaut à Binche, le 20 mai 1343, date à laquelle il exempta du droit d'aubaine les étrangers qui voudraient s'établir à Ath [3]. Il existe un autre document daté de Binche, le 6 octobre de la même année: c'est une ordonnance que Jean de Hainaut, sire de Beaumont, publia au nom de son neveu, Guillaume II d'Avesnes, et qui concernait l'*enforcènement* des monnaies [4].

D'autres mandements du même comte sont datés de Binche, le 1er juin et le 19 juillet 1344.

Guillaume II périt dans une bataille qu'il livra aux Frisons, près de Stavoren, le 27 septembre 1345.

§ 3.

Binche sous les comtes de Hainaut de la maison de Bavière.

1345-1436.

La catastrophe de Stavoren fit passer le comté de Hainaut à Marguerite d'Avesnes, sœur de Guillaume le Hardi et épouse de

[1] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 24.

[2] *Extraits des mêmes comptes*, t. I, pp. 24-28 — DE SAINT-GENOIS. *Monuments anciens*, t. I, p. 359.

[3] L. DEVILLERS. *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 321.

[4] *Messager des Sciences et des Arts en Belgique*. Gand 1837; t. V, p. 215.

Digitized by Google

l'empereur Louis de Bavière. Cette princesse en confia primitivement l'administration à son oncle, Jean, sire de Beaumont.

En 1346, des négociations eurent lieu à Binche entre le duc de Brabant et les délégués du comte de Flandre, Josse de Hemsrode et Philippe d'Arbois, aumônier et doyen de Saint-Donat, à Bruges La ville de Mons y envoya trois de ses échevins pour s'enquérir du résultat des conférences qui avaient peut-être pour but le mariage de Louis de Male avec la jeune duchesse Marguerite de Brabant[1].

La peste noire qui envahit la Belgique, en 1348, exerça d'affreux ravages dans le Hainaut et les habitants de Binche furent décimés par ce terrible fléau[2].

Le duc Guillaume III de Bavière qui refusait de remplir les conditions du traité conclu avec sa mère au sujet de la possession de la Hollande se laissa entraîner dans la guerre civile par le parti des Cabéliaux plutôt que d'écouter le conseil de la sagesse. Mais avant de s'élancer dans cette voie funeste, le fils de Marguerite accourut dans le Hainaut et visita tour à tour les principales villes de ce comté. Binche eut sa première visite vers le milieu du mois de septembre 1350. Il y revint avec sa suite du 21 au 25 janvier de l'année suivante, et quelques jours avant la Chandeleur, nous l'y voyons en conférence avec le comte de Namur, probablement pour l'entretenir de ses projets belliqueux[3]. Guillaume III rentra bientôt en Hollande et la lutte commença entre les Cabéliaux et les Hameçons. Ceux-ci appuyés par les vaisseaux anglais remportèrent une éclatante victoire sur leurs adversaires, mais les Cabéliaux réparèrent cette défaite, le 4 juin 1351, par la destruction de la flotte qui

[1] *Biographie nationale.* Bruxelles, 1866; t. I, p. 364. — *Annales du Cercle archéologique* de Mons, t. XI, p. 399.

[2] DEPPING. *Les Juifs au moyen âge.* Bruxelles, 1844; p. 166. — VINCHANT. *Annales du Hainau*, t. III, p. 235. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. IV, p. 182.

[3] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 33-36.

Digitized by Google

appuyait la cause de l'impératrice Marguerite. La réconciliation entre Guillaume III et sa mère n'eut lieu qu'en 1354 par une convention qui assura à celle-ci le gouvernement du comté de Hainaut, sa vie durant.

Malgré les fléaux épouvantables qui affligèrent nos contrées vers cette époque, les princes des Pays-Bas ne cessèrent de vider leurs querelles par le sort des armes. Le 17 août 1356, le comte de Flandre défit les Brabançons à Scheut, près de Bruxelles. A la nouvelle de ce désastre, la duchesse Jeanne quitta précipitamment le palais de Caudenberg et, montée sur un agile coursier, s'enfuit à Binche, accompagnée seulement de quelques personnes attachées à la cour[1].

Marguerite étant morte, son fils Guillaume III de Bavière parvint au gouvernement du comté de Hainaut. En 1357, il fut inauguré dans les principales villes et il se rendit à Binche, où les habitants le reconnurent comme leur souverain. Son règne ne dura pas longtemps. Au retour des fêtes auxquelles il avait assité à la cour d'Angleterre, il fut atteint de frénésie. Les accès en devinrent si violents que, vers la fin de juin 1361, on dut l'enfermer dans le château du Quesnoi.

Ce triste événement exigea la création d'une régence. Des compétitions s'élevèrent d'abord entre Mathilde de Lancastre, épouse de Guillaume III et le duc Aubert de Bavière. Ce dernier eut même un autre rival pour le gouvernement du comté de Hainaut et la ville de Binche fut témoin de la lutte qui s'engagea entre les prétendants.

Mais n'anticipons pas sur le cours des évènements. Au mois de janvier 1358, les nobles et le clergé tinrent des assemblées auxquelles les députés des villes refusèrent d'assister. Alors les deux camps entrèrent en défiance; on prit des précautions de part et d'autre. A l'arrivée du duc Aubert dans le Hainaut, Mons et Valenciennes ne craignirent pas de se montrer favorables à la cause de ce prince, qui fut reçu solennellement par les bour-

[1] Henne et Wauters. *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 1, p. 118.

Digitized by Google

geois de ces deux villes. Malgrés ces tiraillements, les trois ordres des états de Hainaut le proclamèrent curateur de son frère Guillaume III, et régent du pays, dans le parlement assemblé sous les « Kesnes à Hornut, » le 5 avril 1358. Aubert retourna ensuite en Hollande, où les Hameçons, qui le préféraient à sa belle-sœur, l'emportèrent sur les Cabéliaux. Les états lui conférèrent les mêmes pouvoirs qu'il avait reçus en Hainaut. Il annonça lui-même son élection au magistrat de la ville de Mons, par une lettre datée de La Haie, le 2 mai [1].

Cependant Louis de Bavière, dit le Romain, frère aîné du régent, avait déjà fait des démarches qui indiquaient ses prétentions au gouvernement du comté de Hainaut. Les principales villes et notamment Mons et Valenciennes connaissaient le but qu'il poursuivait. Après le départ du duc Aubert, il ne craignit plus de produire au grand jour le projet qu'il nourrissait depuis quelques mois. Il fit donc appel à ses partisans à la tête desquels se trouvaient des membres influents de la noblesse. Le dimanche avant l'Ascension, c'est-à-dire le 6 mai, une assemblée des bonnes villes fut convoquée à Binche pour délibérer sur les droits à la régence du marquis de Brandebourg. Les députés de Mons et de Valenciennes n'y parurent point; ils envoyèrent vers le duc Louis des messagers pour « excuser » ces villes. Le parlement de Binche n'ayant pu prendre aucune résolution fut « raslongié. » D'autres réunions hostiles à Aubert de Bavière se tinrent encore à Binche et à Enghien, mais elles n'aboutirent à aucun résultat décisif pour la cause de Louis le Romain. Dans l'intervalle, on pressait le régent de revenir en Hainaut, car l'alarme était grande dans tout le comté. Le nombre des partisans du nouveau prétendant s'augmentait de jour en jour : Sohier d'Enghien dont l'influence était grande marchait à la tête du mouvement. A Mons, on croyait qu'une prise d'armes était imminente ; le bruit avait même couru dans cette ville que le château de Fontaine-l'Évêque était au pouvoir des adversaires du duc Aubert.

[1] Gachard. *Collection de documents inédits sur l'histoire de la Belgique*. t. I. p. 116.

Digitized by Google

A son arrivée dans le Hainaut, le régent se rendit à Mons, où il assembla, de concert avec la comtesse Mathilde, les députés des états, le 20 mai. On décida dans cette réunion d'assister à un nouveau parlement convoqué à Binche par le parti opposé. Il fut tenu deux ou trois jours après celui de Mons. Les représentants des communes et les conseils des ducs Aubert et Louis vinrent y prendre part. Vraisemblablement, on y discuta les droits de chacun des deux frères, mais on ne parvint pas à s'entendre. La question tant de fois agitée ne fut définitivement résolue en faveur d'Aubert que dans le parlement tenu à Malines, le 24 juin 1358.

Durant ces jours de débats irritants entre les différents ordres des états, les Binchois durent s'émouvoir profondément. Leur cité était devenue le siége principal des menées ourdies par les partisans du marquis de Brandebourg et il y avait danger dans le cas d'une guerre civile. Des précautions extraordinaires étaient prises même par les députés des bonnes villes, qui souvent étaient armés lorsqu'ils paraissaient dans les assemblées des états. On a de plus la preuve que ceux de Valenciennes comptaient avec eux septante-quatre chevaux montés par des arbalétriers en armes pour se rendre aux parlements de Mons et de Binche, le mercredi après la Pentecôte de l'année 1358, et ils ne rentrèrent dans leurs foyers qu'après sept jours d'absence[1].

Le duc Aubert de Bavière vint à Binche, le 23 octobre 1360, avec une suite de seigneurs attachés à sa cour. Le lendemain, il alla à Fontaine-l'Évêque pour y recevoir l'investiture du comté de Hainaut, de son suzerain, Engelbert de la Marck, qui occupait alors le siége épiscopal de Liége[2]. Il rentra le soir à la

[1] Cfr. l'article de H. CAFFIAUX, intitulé : *Commencements de la régence d'Aubert de Bavière*. et inséré dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*. t. II, pp. 225-266. — *Extraits des comptes et autres documents des recettes et des dépenses de la ville de Mons*, par A. LACROIX. Seconde série. 1338 à 1400. publiés dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t XI, p. 389.

[2] DELEWARDE. *Histoire générale du Hainaut*, t. IV, p. 197.

Digitized by Google

Salle de Binche et y demeura encore deux jours après lesquels il reprit le chemin de la Hollande [1].

Deux ans plus tard, le duc Aubert revit la ville de Binche. Il était alors en guerre avec Robert de Namur qui avait pour alliés Louis le Romain et quelques chevaliers hainuyers révoltés contre le régent. Ceux-ci voulaient peut-être tirer vengeance de l'échec essuyé en 1358 par le marquis de Brandebourg lorsqu'il avait formé des prétentions au gouvernement du Hainaut [2]. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'Aubert de Bavière arriva précipitamment avec ses gens dans notre cité, le 25 octobre 1362, et qu'il en repartit le lendemain après le déjeuner [3]. Les hostilités furent de courte durée, car le régent conclut ou plutôt acheta une trêve qui dura jusqu'en 1364.

Binche éprouva des embarras de toutes sortes pendant plusieurs années d'une guerre terrible qui épuisa le pays. Ses députés joints à ceux des autres bonnes villes du comté s'efforcèrent d'apaiser la colère des princes qui s'étaient engagés à aider les frères de Sohier d'Enghien dans leur lutte contre le régent. L'hôtel de la Salle qu'habitait fréquemment le duc Wenceslas de Luxembourg à cause du douaire de sa femme, Jeanne de Brabant, devint alors le siége ordinaire des négociations entamées avec lui dans le but de l'entraîner hors de la confédération. Déjà le 31 mai 1364, le duc de Brabant était arrivé à Binche, où le régent ne tarda pas à le rejoindre. Celui-ci descendit à l'hôtel du Chêne, vers midi, avec les seigneurs qui l'accompagnaient. Les conférences s'ouvrirent bientôt après entre les deux souverains qui se quittèrent le même jour sans avoir rien résolu [4]. Une nouvelle entrevue eut lieu entre eux, à Binche, le

[1] *Extraits des compes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 81.

[2] *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. I, p. 119.

[3] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 94.

[4] *Extraits des comptes de la recette générale. etc.*, t. I. p. 104.

Digitized by Google

jeudi avant la Saint-Barthélemi. Le 22 août, le duc Wenceslas partit de Nivelles et arriva à l'hôtel de la Salle, escorté par le bailli de cette ville à la tête de 198 cavaliers dont 72 hommes d'armes. Le régent quitta Mons le même jour et vint retrouver ce prince, accompagné de son lieutenant ou sénéchal, Gérard de Jauche, sire de Gommegnies, qui avait 40 chevaux placés sous ses ordres. La noblesse des deux pays se trouvait largement représentée dans cette réunion importante formée pour examiner les dédommagements réclamés par le prince brabançon au sujet du château d'Heusden. La ville de Valenciennes inquiète sur l'issue des négociations envoya à Binche des messagers pour en avoir des nouvelles. On discuta jusqu'au lendemain, mais les deux partis ne prirent aucune décision définitive [1].

D'autres assemblées se tinrent encore en divers lieux pour aviser aux moyens de satisfaire le duc de Brabant dans ses réclamations.

Le 7 du mois de septembre, d'après une résolution prise la veille dans le parlement tenu à Mons, quelques députés de Valenciennes auxquels s'étaient joints des délégués des autres bonnes villes et plusieurs membres de la chambre de la noblesse, firent une démarche à Binche pour tâcher d'apaiser le duc Wenceslas, extrêmement irrité contre Aubert de Bavière, qui ne voulait prendre aucun arrangement au sujet du douaire de la duchesse Jeanne de Brabant. Le 29, à l'issue d'une autre assemblée à Mons, une députation du conseil se rendit encore à Binche dans le même but; le 12 octobre, il y eut une réunion semblable en cette dernière ville pour s'entendre sur le traité à conclure avec le duc de Brabant [2].

[1] *Extraits des comptes de la recette générale*, t. I, p. 110. — A. Wauters. *La Belgique ancienne et moderne. Ville de Nivelles*, p. 38. — Caffiaux, *Nicole de Dury*, dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*. t. II. p. 105.

[2] « As frais de tous nos maistres, Piérart dou Parch, Lambiert Gillart, Jehan fiul Jakes Galot, Gillot le sergant et pluiseurs aultres à Binch, quant on traita au duc de Braibant parmi xix kevals leuwés par iij jours, l livres xv sols vj deniers.

Digitized by Google

Dans l'intervalle de ces négociations poursuivies avec une constance admirable par les députés de nos bonnes villes qui redoutaient les maux de la guerre, le comte de Flandre accorda au Hainaut une lettre de *répit*, et dès lors, les hostilités furent suspendues en attendant le rétablissement de la paix.

Vers le milieu du mois d'octobre, on eut de grandes appréhensions sur l'attitude des ennemis, car le sénéchal du Hainaut dépêcha un messager avec des lettres à Binche, à Morlanwelz et à Boussoit, ordonnant qu'on prît des mesures pour la garde de ces forteresses [1].

A l'époque où la guerre paraissait imminente entre le duc Aubert et ses adversaires, c'est-à-dire au commencement du mois de juin 1364, Binche n'aurait pu opposer qu'une faible résistance à une armée assiégeante à cause du délabrement dans lequel se trouvait l'enceinte fortifiée. Les jurés d'accord avec le conseil s'empressèrent de porter remède à cet état de choses en réparant les murs ébréchés ou menaçant de s'écrouler et en exécutant d'autres travaux propres à rendre plus facile la défense de la place. Le régent et le duc de Brabant leur accordèrent l'autorisation de prendre un certain nombre de chênes dans les bois du domaine. Mais ces dons étant insuffisants, il fallut emprunter des sommes d'argent pour l'achat de matériaux et pour l'exécution des « ouvraiges de le frumeteit et de le forterèce » de la

« Otel des dessusdis en celi ville à j autre parlement, pour celui traiter, pour faire et acorder, demorèrent par iij jours parmi xxv kevals leuwès et parmi les frais de xxiv compaingnons de Mons et d'aucuns vallés que on manda pour ramener les autres dessusdis pour le doubte que on avoit des prises des Allemans, lxiij livres xiij s. ix d.

« As frais Gillot dou Caperon et Henin le Clerch, Jehan Couvet, à Binch, quant il aportèrènt plusieurs seauls des eskevins pour séeller le darain traitiet, xxiij sols. » — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 401 — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. II, pp. 125, 126 et 186.

[1] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 113.

Digitized by Google

ville. Avec les ressources réunies à la hâte, on refit les créneaux endommagés, on rehaussa les portes peu élevées, on restaura les tours abandonnées, on pratiqua sur les remparts des « voyes » ou galeries garnies de leurs « hourds, » on plaça des guérites de distance en distance pour faire le guet, et l'on arma d'une « aspringalle » ou fronde la loge qui surmontait le donjon du château. Les fossés et le ruisseau qui bordaient les remparts furent approfondis sur plusieurs points, notamment vers la porte de Saint-Paul, où l'on pratiqua une conduite d'eau ; le pont « à le saiwière » du côté de « Saint-Berghier » fut également défendu par un fossé. On fit l'inspection de « l'artillerie » que la ville avait en « pourvanche ; » elle fut « remise à point. » Les pièces conservées dans l'arsenal de la ville se composaient spécialement d'arcs, de carreaux, d'arbalètes et de tentes. D'autres armes de trait furent achetées pour compléter l'armement des milices bourgeoises et l'on y ajouta des glaives et des bombardes. On voit que rien ne fut négligé pour mettre la ville à l'abri d'une surprise, mais la communauté dépensa à cette fin plus de 4,000 livres [1].

Quelle histoire lamentable que celle du comté de Hainaut sous le gouvernement des princes de la maison de Bavière! A leur avènement, c'est une mère outragée par son fils qui veut lui ravir ses états. La folie s'empare du coupable. On est forcé de le tenir sous le verrou et il meurt obscurément après une longue détention comme le dernier de ses sujets. Le régent est dépourvu des qualités qui concilient l'affection du peuple. Prodigue, ambitieux, enclin au despotisme, il méconnaît souvent les droits de ses vassaux. Avec ces vices, on lui reproche un caractère d'une violence extrême, un fiévreux désir de vengeance contre ceux qui lui portent ombrage. La mort du sire d'Enghien en fournit une preuve irrécusable. A Binche, de même que dans la contrée circonvoisine, quels dangers menacent les populations!

[1] Compte de Jakemars le Mosnier depuis le viij[e] jour de juing l'an mil iij[c] lxiiij jusques li neve jours de féverier oudit an (1365 n. st.) — Archives de l'État, a Mons.

Digitized by Google

C'est le temps des grandes compagnies. On ne rencontre partout que des bandes armées qui se livrent aux plus abominables excès A partir de 1362, notre cité est continuellement sur le qui-vive. Le prévôt, les jurés envoient presque journellement des messagers vers Chimai, Maubeuge, Bavai, Valenciennes, Mons et autres lieux, dans le but de connaître les projets et la direction de l'ennemi.

Cette situation déplorable ne fait que s'aggraver après le meurtre commis sur la personne de Sohier d'Enghien. Les principaux seigneurs des Pays-Bas forment une ligue puissante contre l'auteur de cet acte inique. Combien est grande alors la désolation parmi tout le comté de Hainaut ! On voit partout des émissaires qui vont s'enquérir des mouvements des confédérés, dont l'irritation est à son comble. La ville de Binche se remplit d'une foule de paysans épouvantés par les maux de la guerre. Les bourgeois se mettent sur leurs gardes et augmentent leurs moyens de défense. A diverses reprises, le prince les avertit de prendre de bonnes précautions. On fait le guet au donjon et aux portes ; la nuit, des sentinelles s'avancent sur les hauteurs pour surveiller la contrée avoisinante. L'activité n'est pas moins grande pour la réparation des remparts tombant en ruine sur plus d'un point. Les magistrats ne négligent aucun moyen de fournir aux dépenses exigées pour ces travaux ; ils empruntent les capitaux nécessaires et satisfont à toutes les exigences que comportent les évènements en train de s'accomplir.

Mais revenons aux négociations entamées avec le duc de Brabant qui exigeait toujours des garanties pour le paiement du douaire de sa femme. Selon toute apparence, ce prince s'était rendu à Binche au commencement de l'année 1365 avec des forces imposantes pour réclamer ses droits méconnus depuis longtemps [1]. Comme on n'avait abouti à aucun résultat sérieux

[1] « A Jehan dou Perron, pour iij journées demorer et y estre avoech le wait armet à le porte de Havrech, quant messire de Braibant estoit à Binch à toutes gens d'armes. » — *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 402.

Digitized by Google

dans les conférences dont nous avons parlé, il fallut bien se résoudre à lui donner satisfaction pour le détacher de la ligue. Ce fut le comte de Blois qui prit le soin de rétablir la concorde avec le Brabant. Dans un parlement convoqué à Bavai, le 29 janvier 1364 (1365 n. st.), il arrangea un accord entre Aubert et Wenceslas et celui-ci obtint des conditions avantageuses[1].

Malgré la défection de leurs principaux alliés, les frères de Sohier d'Enghien continuèrent les hostilités contre le Hainaut. Le comte de Liches opéra vers le Câteau en promenant sur ses pas le pillage et l'incendie; ce qui contraignit le duc Aubert à réunir un grand nombre de ses vassaux au Quesnoi et à Mons, afin d'opposer une barrière puissante aux courses de l'ennemi. La ville de Binche fut alors dégarnie d'une partie de sa garnison, car le prévôt dut se rendre à Mons, vers le 8 décembre, avec ses gens d'armes, selon l'ordre qu'il en avait reçu[2].

Quelques jours plus tard, à la Noël, le conseil du duc de Brabant s'assembla à Binche et y tint un parlement auquel assista Allemant, bailli de Hainaut[3].

La guerre continua l'année suivante. Sollicité d'offrir sa médiation entre les parties, le roi de France parvint cependant à leur faire accepter une trève qui dura jusqu'au 1er août; et le sire de la Folie, Engelbert d'Enghien, étant allé à Binche, promit par un acte daté de cette ville, le 24 septembre, de l'entretenir jusqu'à la fête de Noël 1366[4].

Le régent profita de cet armistice pour organiser une nombreuse armée qui prit l'offensive contre le château d'Enghien, où se tenait le comte de Liches. Les principales villes du Hainaut avaient fourni un fort contingent au duc Aubert et nul doute que

[1] De Saint-Genois. *Monuments anciens*, t. I, pp. 111-112.
[2] *Extraits des comptes de la recette générale*, t. I, pp. 126-127.
[3] *Extraits des comptes de la recette générale*, t I, p. 118.
[4] De Saint-Genois. *Monuments anciens*, t. I, p. 208. — Les actes relatifs à cette trève se trouvent dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut aux archives de l'État, à Mons, sous les nos 708 et 709. — Devillers. *Cartul. des comtes de Hainaut*, t. II, pp. 109 et 117.

Digitized by Google

Binche n'y joignit ses milices bourgeoises. On sait qu'il échoua dans son entreprise Surpris dans son camp par les assiégés, il ne dut son salut qu'au dévouement de Gérard de Werchin, sénéchal de Hainaut. Le duc parvint à gagner Mons avec la plus grande partie de ses troupes. Après d'autres tentatives contre le château de la Folie, à Écaussinnes, il sollicita la paix qui fut signée à Bruxelles, le 11 avril 1367 [1].

Les jalousies et les rivalités politiques n'étaient pas encore entièrement apaisées entre le régent et le duc de Brabant, au commencement de l'année 1373. Quelques années auparavant, le 10 mai 1366, celui-ci avait obtenu en engagère d'Aubert de Bavière la ville et la prévôté de Binche, avec les châteaux de Boussoit et de Morlanwelz, pour sûreté du paiement d'une somme de 50,000 vieux écus [2].

Un jour l'alarme fut vive à Binche à cause des bruits de guerre qui circulaient dans la ville. Il s'agissait d'une lutte imminente entre le Hainaut et le Brabant. On racontait que Wenceslas avait chargé le sire de Scoonvorst « de faire assemblée de gens d'armes pour porter damage en Hainaut. »

Les sergents des deux souverains s'étaient déjà rencontrés à Bois-d'Haine et ils n'avaient quitté ce village qu'après un combat acharné.

La situation prit alors un caractère très grave. On vit arriver à Binche, le jour de Pâques fleuries 1372 (10 avril) (1373 n. st.), le sire de Hordain, bailli de Hainaut, qui avait mission de visiter la ville et la forteresse. Cet officier recommanda au prévôt et aux jurés » d'en estre si fort que dammaige n'en peuwist adve- « nir à Mons^r. de Hainnau ne à son pays, et s'il ne se sentoit fort « assés pour cou faire; il leur livreroit force et gens pour aidier « à warder. » Il ajouta que si le duc et la duchesse de Brabant venaient à Binche, on pouvait les recevoir avec leur « hosteil « comme de coustume: mais qu'on gardast tousjours la ville. »

[1] Cfr. E. Matthieu. *Histoire de la ville d'Enghien*, pp. 87-92.
[2] Devillers. vol. cité, p. 95.

Digitized by Google

— « Et adont li dis prouvost et jureis demandèrent as baillies « s'il tenoit monsr. et medame pour ennemys dou pays de « Hainnau. » Le baillli répondit que non. — Sur cette réponse « prouvost et jureis » disent qu'ils laisseront toujours entrer « monsr et medame, » mais toutefois que « tousjours s'il plai- « soit Dieu, ils s'acquiteroient loyaument ensi que boin gens « doivent faire. » La semaine suivante, le prévôt Gérard d'Obies, accompagné de son clerc ou greffier et de ses valets alla à Genappe, où résidaient momentanément le duc et la duchesse de Brabant pour lui rendre compte de la visite faite à Binche par le bailli de Hainaut.

Le 18 mars précédent, le régent avait déjà ordonné de prévenir la plupart des seigneurs de la prévôté de Binche de mettre leurs « castiauls et forterèches » en bon état de défense et de les bien garder. A cet effet, on envoya des messagers à Bridoul de Montigny à Ressaix, à Henri de Senzeilles à Fantignies, à Nicole de Houdeng à Épinoit, à Henri de Barbençon à Solre-sur-Sambre, à Thierri de Senzeilles à Erquelinnes, au sire de Barbençon à La Buissière, au sire de Morialmé à Fontaine et à Bauduin de Fontaine à La Marche.

Le 23 mars 1374, on proclama, de par le comte de Hainaut « que cascuns fuist armés, apparilliés et montés au son de le « cloke pour aller à la deffence dou pays, se besoins estoit, et « ossi, s'aucuns véoit aucuns entrans ou passans ou dit pays « non cogneus ou c'on soupçonnast d'estre ennemis d'iceluy, « que tantost on sonnast clokes et assemblast le peule pour « ychiaus avoir et détenir ».

Enfin, le 20 octobre suivant, le régent envoya de nouveau « pour savoir quans kevaus il avoit à Lestines et quel keval « estoient, car adont avoit doubte au pays de Hainnau, » et le 6 mars 1375 (1376 n. st.), le lieutenant-prévôt de Binche, accompagné du maïeur de Bray et des sergents de Lestines, fit « monstrer chiauls des villes, leurs chevaulx et armures pour « doubte que on avoit ou pays des dittes compaingnies [1]. »

[1] Archives du royaume *Chambre des comptes*, nos 15,030 et 15,031. — Kervyn de Lettenhove. *Étude sur la vie de Froissart*, t. I, p. 258.

Digitized by Google

Malgré toutes ces précautions prises à de longs intervalles, les Brabançons ne se livrèrent à aucun acte d'hostilité contre la ville de Binche.

A dater de 1373, nous trouvons la mention de fréquentes visites faites à l'hôtel de la Salle par le duc et la duchesse de Brabant, qui avaient la jouissance des revenus domaniaux de cette ville avec ceux de Morlanwelz et de Boussoit. Nous croyons devoir en faire connaître quelques-unes, parce qu'elles rappellent, malgré les défiances mutuelles, des relations intimes entre la cour de Hainaut et celle de Brabant.

Le 27 février 1373, Wenceslas de Luxembourg arriva à Binche avec une suite de seigneurs brabançons, et de là, s'en alla à Mons, le 1er mars, pour prendre part à une fête donnée par le duc Aubert. Après le behour que le régent y célébra à la Saint-Luc 1377, Jeanne de Brabant repassa à Binche avec la duchesse de Gueldre qu'accompagnait une suite nombreuse et elles s'y reposèrent de leurs fatigues avant de reprendre la route de Bruxelles. La duchesse de Brabant fut présente à une troisième « fieste de jouste » qui se célébra, le 9 avril 1380, et à laquelle prit part son époux ; ils s'y étaient rendus par le chemin qu'ils suivaient ordinairement, c'est-à-dire par Nivelles, Morlanwelz et Binche et s'étaient arrêtés à l'hôtel de la Salle pour s'y délasser. Ces souverains avaient encore séjourné à Binche du 20 au 24 septembre 1378, avec les personnes de leur suite, probablement pour prendre les plaisirs de la chasse. On y consomma treize muids de vin, deux cent quatre-vingt-quatre carpes, douze têtes de bétail et la moitié d'un bacon ou porc salé ; les dépenses en argent s'élevèrent à 190 livres 8 sous 6 deniers tournois[1].

Ces banquets se renouvelaient chaque année à diverses époques, mais le plus souvent en automne, tantôt par la cour de Brabant, tantôt par le prévôt de Binche, Gérard d'Obies, l'un

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 7865, 7870, 7871 et 7872. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*. t. XI, pp. 413, 420 et 424.

Digitized by Google

des amis les plus intimes du duc Wenceslas, et qui avait guerroyé avec lui contre le duc de Juliers. Alors l'hôtel de la Salle, à Binche, devenait le séjour des plaisirs. Rien n'était négligé pour recevoir magnifiquement les barons ou les chevaliers. Les valets dressaient les tables dans les salons de la demeure ducale, où serpentaient, sous les voûtes, de belles guirlandes de fleurs. On y servait sur des nappes blanches comme la neige les mets les plus délicats [1] assaisonnés d'épices dont il fallait noyer la chaleur appétissante dans les flots de vins exquis [2]. A ces festins splendides succédaient les jeux, les chants et les danses que la douce harmonie des instruments prolongeait fort avant dans la nuit.

Cette hospitalité brillante et généreuse était offerte non seulement aux seigneurs de la contrée, mais aussi aux personnages de distinction qui, passant par Binche, se rendaient à la cour du duc Wenceslas dont la courtoisie et l'amabilité savaient attirer tous les cœurs. Ceux des chevaliers dont la venue en cette ville se répétait le plus fréquemment étaient Jacques de Bourbon, troisième fils de Jacques Ier, comte de la Marche, et de Jeanne de Saint-Pol; Robert de Namur, que Froissart qualifie de « gentils et loyaux chevalier; » Gérard de Beaufort; Nicole de

[1] Il est curieux de parcourir dans les comptes du domaine de Binche, rendus par Jean Galoppin au duc de Brabant, les innombrables articles de dépenses effectuées au sujet des provisions de toutes sortes, que l'on rassemblait dans les offices et les celliers de l'hôtel de la Salle a Binche. Rien n'y manquait pour le service de la table. On mentionne mille achats de laitage, d'épiceries, de dragées, de confitures, de fruits. de poissons, de volaille, de gibier, de venaison, de viande de boucherie, etc.

[2] Les taverniers admis à fournir du vin au duc Wenceslas étaient assez nombreux. Nous distinguons parmi eux, Wibiert Ghisaire, Jehan Chisaire et Leurent Aubert, qui avaient leurs celliers à Binche. Paul et Colart Ninin de Lestines ; Jacquemart de le Tour. Colart de Penne, Colart d'Arras, Jehan Cherise. Lambiert Denis, Mikel Ysabellet, Willaume Galon et Jakemars de Biaufors. — ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, nos 8769 et 8770.

Digitized by Google

Houdeng, seigneur d'Épinoit; et Jacques de Cantaing[1]. Les ménestrels qui erraient de pays en pays étaient accueillis avec la même bienveillance. En 1374, Gérard d'Obies reçut dans son salon les ménestrels du duc de Milan; en 1379, ceux du duc de Gueldre furent admis à l'hôtel de la Salle par le duc de Brabant qui s'y trouvait le jour de l'an[2]; enfin, quelques années plus tard, maître Winancq s'y présenta avec ses deux compagnons, en revenant d'Arragon[3].

A peine Gérard d'Obies eut-il obtenu l'office de la prévôté de Binche qu'il entretint des relations suivies avec Jehan Froissart qui gouvernait alors la paroisse d'Estinnes-au-Mont. Les unes, légères et joyeuses, sont rappelées dans des poésies du bon curé; les autres, plus graves, ont laissé quelques traces dans ses chroniques.

Gérard d'Obies consacrait une partie de son temps à l'éducation de messire Jean, bâtard du duc de Brabant. Froissart l'aida de ses conseils dans le choix des livres à mettre entre les mains du jeune élève. Le « roumanch de Caton pour aprendre à l'escole » lui coûta deux sous six deniers; il paya à peu près la même somme pour un « cornet à mettre encre. » En dehors de ses heures d'étude, messire Jean, jaloux des humbles volatiles des bourgeois, s'ingéniait à dresser de cruels et avides faucons qui de temps à autre allaient s'abattre sur le colombier construit aux frais de la communauté en haut des halles de la ville.

Pourquoi messire Jean habitait-il Binche? Quel était son âge? Y grandissait-il sous les yeux de sa mère? se demande le savant éditeur des œuvres de Froissart auquel nous empruntons ces

[1] « Pour les frais et despens mons^r. Jakemon de Bourbon, ses chevaliers et ses gens, en tout xx chevauls, fais à Binch, le lundi au soir devant le Candeler l'an lxxij (1373 n. st.), vj livres x sols. » — *Chambre des comptes*, n° 8765.

[2] « Pour les despens de iij des ménestrels mons^r le duc de Gerle, mareschal et sen vallet, fais le jour de l'an au souper et lendemain, xlviij sols. » — *Chambre des comptes*, n° 8772.

[3] Kervyn de Lettenhove. *Etude sur la vie de Froissart*, t. I, p. 256.

Digitized by Google

détails? Il n'aurait jamais soulevé ces questions si, dans les comptes de la prévôté de Binche, il n'avait rencontré, assez près du chapitre de la « viesture et l'argent secq, délivré à Jehan, le bastard monseigneur, » un autre chapitre où le premier article est conçu en ces termes: « A demiselle de Boullant, pour une pension de c livres, le viez gros pour xij deniers, dont elle est assenée le cours de sa vie sur les revenues de Binch, ccxxv livres tournois, » pension énorme, puisque celle du sire d'Épinoit n'atteignait primitivement que le chiffre de soixante-cinq livres tournois[1].

Il résulte des mêmes documents que messire Jean ne fut pas le seul fils illégitime de Wenceslas placé sous la direction de Gérard d'Obies. On y rencontre la mention de Guillaume, bâtard du duc, pour lequel on acheta une « cotte grise et ver- « melle, pallée et wambisie en camoucas, » puis une cotte de fer, des bracelets de même métal, un gantelet, une épée, une barbière de fer dont on faisait un « haucecol. » Le prévôt de Binche lui fournit l'occasion de se servir de son armure en le conduisant au siège de Guillestun[2]. Mais avant d'avoir saisi l'occasion de faire preuve de bravoure, il paraît que messire Guillaume avait quitté Binche pour un certain temps; il était devenu l'hôte de madame de Coucy, au mois d'août 1374[3]. Les deux frères se trouvaient en Brabant quand ils apprirent l'opposition formée par le duc Aubert de Bavière à leur admission à l'hommage pour la terre de Cousolre qu'ils tenaient de la libéralité du roi des Romains. Dans le but d'aplanir les diffi-

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nos 8766-8770.

[2] Kervyn de Lettenhove. *Etude sur la vie de Froissart*, t. I, pp. 253-255.

[3] « Pour les despens dou cheval Jehan le bastars monsr, fais à Binch depuis le premier jour de juing l'an lxxiiij jusques au sisiesme jour d'aoust enssuivant que adont Willaume le bastart, son frère, se parti de Binch et en ala demorer avoec medame de Couchy. C'est pour le terme de ij mois et j sepmaine u environ, délivret iij muis d'aveine » — *Chambre des comptes*, no 8767.

Digitized by Google

cultés soulevées à ce sujet, ils vinrent dans le Hainaut, le 5 décembre 1384, et passèrent à Binche où résidait toujours leur ancien précepteur. Le lendemain, ils se dirigèrent vers Mons, et de là, prirent la route de Maubeuge et s'en allèrent au Quesnoi [1].

On sait que Gérard d'Obies était le confident le plus intime du duc de Brabant. Il avait autrefois combattu vaillamment les ennemis de ce prince et avait partagé sa captivité après la défaite de Bastweiler ; mais depuis son arrivée à Binche, il oubliait les combats meurtriers pour les joûtes, et les périls pour les dames et les banquets. C'était à lui que s'adressait Wenceslas quand il voulait inviter à ses fêtes les chanoinesses de Mons, de Maubeuge et de Nivelles et les filles des barons du Hainaut, telles que mesdemoiselles d'Aigremont et mademoiselle de Trazegnies.

En 1377, le duc Wenceslas et Jeanne, sa femme, résolurent de célébrer magnifiquement à Bruxelles la fête du Behourdi, le jour de la Quadragésime, et ils y convoquèrent, outre les barons du Brabant, les princes et la noblesse de la Flandre et du Hainaut. Déjà le 14 janvier, le prévôt de Binche avait reçu une invitation spéciale, ainsi que le chevalier Gérard de Beaufort, avec prière de se rendre à Mons et à Maubeuge pour remettre aux chanoinesses les lettres qui leur étaient destinées. D'autres lettres, « sans superscription, » furent mises à la disposition de Gérard d'Obies, qui était chargé de les adresser à d'autres dames belles et gracieuses de sa connaissance. Cette première démarche n'eut probablement aucun succès, car Wenceslas s'empressa de réitérer ses invitations à deux reprises. A force d'insistance, on décida les « demisielles » du chapitre de Maubeuge à paraître à la cour du duc de Brabant. Le prévôt de

[1] « Pour les frais de Jehan le bastart et Willaume, son frère, venant de Braibant et alans à Mons et au Kesnoit et ossi à Mabuege pour relever leur terre de Cousore que li rois des Roumains leur at donnée, ù on metoit empeschement de par mons^r. de Haynnau, fais à Binch. le venredi avant et lendemain matin devant le jour saint Nicolay l'an lxxxiiij, despendirent xx sols. » — *Chambre des comptes*, n° 8778.

Digitized by Google

Binche accomplit fidèlement la mission toute galante dont l'avait chargé son maître. Il procura aux nobles demoiselles se rendant à la cour de Bruxelles un chariot que lui et Gérard de Beaufort escortèrent avec une troupe de valets et d'hommes d'armes à cheval[1]. Les dépenses auxquelles il fut assujéti durant les fêtes du Behourdi pour faire honneur aux chanoinesses de Maubeuge épuisèrent son escarcelle ; il se vit même dans la nécessité de mettre sa ceinture en gage entre les mains des Lombards à l'effet d'obtenir de ces banquiers vingt-cinq pièces d'or[2].

Heureux le prévôt de Binche, s'il n'eût parfois été interrompu dans ces doux passe-temps par quelque méfait ou par quelque démêlé avec l'autorité ecclésiastique.

Le maire héréditaire de Lestines, Gilles Moriaux, étant venu à mourir, le bâtard Philippe de Hoves, qui lui succéda, osa porter une main homicide sur le sergent du duc de Brabant, Jehan de le Vollée, en exercice dans ce village. On mit à prix la tête du coupable, qui parvint à gagner le pays de Liége. Après des recherches infructueuses aux environs de Thuin et ailleurs, Gérard d'Obies s'efforça de le surprendre dans une embuscade, vers Fontaine-l'Évêque. Sa ruse n'aboutit pas (juillet 1373). Ce

[1] « Pour les frais et despens fais dou command monseigneur et medame depuis le venredi devant les Quaresmiaus l'an lxxvj (1387 n. st) jusques au jour dou grant caresme ensuivant, par iiij de mes demiselles de Mons et v de mesdemiselles de Mabuege avoecq elles mons^r. Ghérard de Biaufort et le prévost de Binch, leurs gens et vallés, à tout xxxv chevaus en allant á la fieste des Quaresmiaus qui adont fut à Bruxelles, ouquel lieu lesdictes demiselles allèrent à le pryère de monseigneur et de medame, despendirent ce terme, allant, séiournant et retournant tant à Mons, à Mabuege, à Binch, à Nivelle comme à Bruxelle ; en oultre de ce qui leur fu délivret à court le terme que lidicte fieste dura, parmy forge, carlerie, sellerie qu'il falli pour les cars desdictes demiselles et les frais que faire convient en rekachant l'argent que li seigneur de le fieste dulrent, ciiij^xx iij frans franchois. » (*Chambre des comptes*, n° 15,031.

[2] A. PINCHART *La cour de Jeanne et de Wenceslas en Brabant pendant la seconde moitié du* XIV^e *siècle*, dans la *Revue trimestrielle*, Bruxelles, 1855 ; t VI, p. 11.

Digitized by Google

ne fut que deux ans plus tard que les sergents de Binche, toujours à la piste de l'assassin, le firent succomber sous leurs coups entre Lobbes et Thuin.

Le 4 août suivant, Gérard d'Obies dut se rendre à Bonne-Espérance avec une troupe d'arbalétriers et quelques compagnons de Binche à l'effet de protéger les gens de l'abbaye contre le sire de Famillereux, qui les avait menacés de sa vengeance.

Un autre jour, le 16 septembre, Henri Froissart, lieutenant-prévôt, Jakemart de le Tour, accompagnés des sergents de Binche et de plusieurs autres, furent envoyés à la poursuite de deux malfaiteurs qui s'étaient refugiés dans le manoir de Jaquemart, chevalier de Merbes-Sainte-Marie. Ils arrivèrent dans ce village pendant la nuit. La maison fut prise de vive force, mais ceux qu'on cherchait ne s'y trouvaient plus. Le lendemain, il fallut que Marchiaul, le sergent de Lestines, réclamât des renforts, car des menaces avaient été proférées au vivier Coulon [1] contre « aucun des gens » du duc de Brabant. Les arbalétriers de Binche parurent avec les agents de la justice, qui ne purent cependant mettre la main sur les délinquants.

Vers le même temps, nous voyons Gérard d'Obies forcé de faire personnellement la police les jours de « ducasse, » dans quelques-uns des villages voisins de la ville de Binche. Tantôt, il va à Péronnes dont l'esprit turbulent des manants exige la présence de douze ou quinze compagnons armés qui font la garde, le 15 août, jour de la fête communale, afin que « maulx ne débas n'y advenist; » tantôt, il vient à Lestines ou à Bray, mais accompagné seulement d'un valet et de quelques sergents auxquels se joignent ceux de ces localités pour maintenir l'ordre aux jours de kermesse.

En 1380, il apprit que les Thudiniens ravageaient les bois du domaine de Binche. Ces dévastateurs coupaient le taillis, abattaient les cerisiers, enlevaient les branches des arbres et faisaient partout grand « domaige et toutes voies. » Le prévôt ordonna

[1] Le Vivier-Coulon est une dépendance de Bienne-le-Happart.

Digitized by Google

de battre le tambourin à Binche, à Bray et à Lestines. Ayant mis sous les armes soixante compagnons de pied, il les mena au Bois-le-Comte où il châtia sévèrement les personnes qu'il surprit en flagrant délit.

L'énergie que déployait Gérard d'Obies dans l'exercice de ses fonctions le faisait redouter parmi toute la contrée soumise à son autorité. Cela n'a rien de surprenant, car sa justice vigilante portait l'empreinte d'une grande sévérité. Il payait « plusieurs bourdeurs et rapporteurs pour waitier et espyer « malfaiteurs. » Grisiaul, le roi des ribauds, ne les épargnait guère. Un gibet tout neuf avait été construit aux abords de la forteresse. S'il s'agissait d'une fille, on la brûlait vive. Les vieilles femmes étaient ou brûlées ou enterrées, « afowies » selon l'expression des comptes. Mais, il est bon de l'ajouter, le clergé s'interposait avec un zèle extraordinaire entre le juge et le condamné; souvent même sa compassion l'entraînait beaucoup plus loin. On constate qu'à la Chandeleur 1374, des poursuites furent exercées contre les prêtres et les clercs de Binche, qui avaient délivré deux malheureux auxquels le bourreau allait couper le poing [1].

La violation du droit d'asile religieux dont Gérard d'Obies se rendit coupable, le 19 juillet 1379, dans l'église paroissiale de Binche, attira sur celle-ci un interdit lancé par Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai.

Bauduin dou Postil, bourgeois de Binche, était tombé sous les coups de vils assassins. Les meurtriers se mirent sous la protection de l'Église en se réfugiant dans le « moustier » de Binche. Le prévôt ne voulant pas laisser impuni un pareil forfait s'empressa d'arrêter les coupables. C'étaient Smorial Willemet, Havin son frère, Thiery et Mathuet Tommal. Ils avaient

[1] Ces détails ont été puisés dans les comptes de la prévôté de Binche, rendus par Gérard d'Obies, du 6 septembre 1372 au 6 septembre 1380 — ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 15,030-15,031. — Cfr. aussi KERVYN DE LETTENHOVE. *Étude sur la vie de Froissart*, t. I, pp. 252-257.

Digitized by Google

commis le crime sur les instigations et par l'appât de l'or de Jehan Chisaire et de Jakemart et Wibert, ses frères. Gérard d'Obies « calingea » aussi ces derniers et les enferma tous dans la prison de la Salle, à Binche. Huit arbalétriers furent chargés de garder leurs complices dans les cachots de la porte de Seluelle ou de Saint-Paul, attendu que ceux-ci avaient des liens de parenté avec le geôlier.

A la suite d'une capture aussi importante, le prévôt de Binche résolut de fêtoyer ceux qui l'avaient aidé à la faire. Le soir même, il réunit à sa table les sires d'Aisne (Esne) et d'Épinoit, Gérard de Beaufort, Pierre d'Aisne, avec les sergents et les compagnons de Binche, et leur servit un souper pendant lequel les convives firent d'abondantes libations. Ce n'était là que le prélude de la sentence ecclésiastique qui allait tomber sur eux. Dans ces temps déjà loin de nous, la justice agissait avec promptitude ; elle ne laissait jamais languir ceux qui devaient passer par ses maux : aussitôt pris, aussitôt pendu ! On se pressa donc de solliciter du grand bailli de Hainaut l'autorisation d'instruire le procès. Les messagers du magistrat Colin du Bois et Hervin le Fèvre, furent dépêchés à cet effet au Quesnoi. Le sire de Quiévrain était absent. Le duc Aubert de Bavière admit alors les envoyés en sa présence et décida que les meurtriers de Bauduin dou Postil seraient déférés à la justice. Du Quesnoi, ils se rendirent à Mons. Les personnes de haute prudence qu'ils consultèrent, émirent l'opinion qu'on ne pouvait retarder le cours de la justice. Le châtiment ne se fit pas attendre, car le bourreau de Mons reçut l'ordre de venir à Binche où il soumit à la question deux des quatre assassins. Ceux-ci avouèrent leur crime, mais ils prétendirent n'avoir agi que sur les incitations de Jehan Chisaire et de ses frères. C'était plus qu'il n'en fallait pour éclairer la conscience des juges. Aussi dès le lendemain, trois de ces malheureux eurent la tête tranchée ; le quatrième fut ramené en prison à la prière de quelques seigneurs et des bonnes gens. Cependant la justice demeura inexorable, rien ne put la fléchir. Le 25 du même mois, on lui fit subir la peine de ses

Digitized by Google

complices[1]. Tous ces faits montrent à l'évidence que l'asile dont jouissait l'église de Notre-Dame, à Binche, avait reçu une violation flagrante dans ses droits et ses privilèges. L'autorité ecclésiastique en devint courroucée et rendit la population entière responsable du trop de zèle que Gérard d'Obies avait apporté dans ses poursuites judiciaires contre les meurtriers de Bauduin dou Postil. La ville fut mise en interdit. L'anathème fulminé par l'évêque de Cambrai frappa de stupeur les pauvres Binchois. On sait que par cette sentence le peuple était privé du service divin,

[1] « A maistre Pière Chuket, le puctier de Mons, pour venir à Binch le xx[e] jour doudit mois (juillet), à giste et questionna des iiij faiseurs devant dit les ij pour savoir qui ce fait leur avoit fait faire, et dient que ce avoit esté Jehans Chisairez et Wibers. Et lendemain lidis puctiers copa les tiestez à iij des desseurdis faiseurs, et li autres fu à le pryère de pluisieurs igneurs et boines gens ramenez. Payet audit puctier pour sen sollaire desdictes gehines et justices faire et pour les frais de lui, sen vallet et chevaul, viij livres vj sols vj deniers tournois

» Pour corde, grosse et délié, que on eut pour les gehines et justices des iij justichiés devantdis, ij s.; pour une paire de wans xvii deniers; pour le cloke sonner, iij s. ix d.

« Au roy, au vallet le puctier pour faire le fosse où li iij devantdis furent mis quant justiciet furent, et pour aidier asdictes gehines et justiches, donneit xij s. vj d.

» Pour lez frais et despens le prouvost et des compaignons sergans fais le nuyt que li devantdis furent questionnet, et lendemain au revenir de ledicte justice, payet c s. vj d.

» A maistre Pière Chuket, pour venir à Binch le xxv[e] jour de julle, et là, il justiça le quart homecide, qui à la première fois ramenés fu, payet à lui pour sen sollaire et pour ses frais, lxij s. vj d.

» Pour une paire de wans, xvilj d.; pour le cloke sonner, ij s. vj d.; donneit au roy pour ses paines, v s.

» As compaignons sergans donné pour aller boire au revenir de ledicte justice, xxv s.

» A Wibiert, le tourrier, pour les frais des iiij desseurdis, pour le terme de ij jours et pour les frais de l'un seul iiij jours apriés, payet xxiv s.

» A Gérard, le tourrier de Waudreit, pour les frais de l'un une nuyt et j jour, pour vin qu'il eurent quant on les justicha et pour feu et candelles, xxv s. » — *Chambre des comptes*, n° 15,031.

Digitized by Google

de l'usage des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. Cependant le prévôt de Binche, ému de cette situation grave, chercha à y porter remède. De concert avec Godefroid de le Tour, il envoya immédiatement à Cambrai Jacquemars de le Tour, Colin du Bois et Colart Ninin, maïeur de Bray et de Lestines, afin de représenter à Jean T'serclaes les circonstances dans lesquelles le crime avait été perpétré et vengé. Gérard d'Obies sollicitait son pardon et offrait de faire amende honorable; en même temps il demandait qu'on voulût bien réconcilier l'église de Notre-Dame et lever l'interdit. Mais l'évêque ne voulut point accepter les propositions du prévôt et déclara qu'il était peu satisfait des explications du mémoire justificatif présenté par les principaux bourgeois de Binche; il ajouta néanmoins qu'il ferait ouvrir une enquête sur tout ce qui s'était passé. Les députés ne purent rien obtenir de plus. Alors ils se déterminèrent à faire une démarche auprès du cardinal de Poitiers, Gui de Maillesce, à l'effet de lui demander une lettre autorisant l'abbé de Bonne-Espérance à absoudre le prévôt et ses compagnons. Ce prince de l'Église accéda à leurs désirs, mais la permission qu'il donna fut considérée dans la suite comme non avenue.

Cependant le chef du diocèse envoya à Binche deux notaires avec mission de s'enquérir des faits qui avaient motivé l'application des censures ecclésiastiques. D'après le conseil de Godefroid de le Tour et de Jehan le Douch, le prévôt leur accorda de ce chef un salaire de quatre livres douze sous; l'évêque de Cambrai leur alloua également une gratification de six livres cinq sous, qui demeura à la charge de la ville de Binche. L'enquête étant terminée, Colart Ninin et Colin du Bois reprirent la route de Cambrai, la dernière semaine de juillet, pour connaître la résolution de Monseigneur. Ils trouvèrent Jean T'Serclaes « dur et estraingne, » car avant de vouloir rien écouter, il fit juger la cause en cour ecclésiastique. Son official déclara l'église et le cimetière de Binche profanés, le prévôt et ses complices excommuniés.

Après cette sentence l'évêque ne voulut accorder la grâce de

Digitized by Google

Gérard d'Obies qu'aux conditions suivantes : cet officier devrait payer pour la réconciliation vingt et une mailles d'or et promettre de respecter à l'avenir les immunités ecclésiastiques ; il ferait mettre en terre sainte les corps des suppliciés et apporter à l'église de Notre-Dame quatre cercueils couverts de draps blancs à croix noires ; il offrirait seize cierges de six livres chacun, ainsi qu'un calice en argent de trois marcs ; enfin il serait tenu de faire amende honorable sur l'ordre de l'évêque ou de son official. Le prévôt de Binche trouva ces conditions trop dures et déclara qu'il ne pouvait s'y soumettre.

Alors, quel moyen de fléchir le prélat inexorable? On trouva bon de recourir à l'intercession de la duchesse de Brabant, protectrice de Gérard d'Obies. Colin du Bois fut chargé de cette honorable mission et se mit en route vers *Yvuys*, où se trouvait la princesse qui l'accueillit avec bienveillance. Au récit que lui fit l'envoyé du prévôt, elle répondit qu'elle tâcherait d'obtenir un adoucissement aux exigences de Jean T'Serclaes. Elle pria Godefroid de le Tour, en qui elle avait confiance, de se rendre à Cambrai pour y plaider en son nom la cause des violateurs du droit d'asile, à Binche. Selon les instructions de Jeanne de Brabant, il devait faire valoir devant l'évêque tous les arguments qui lui seraient indiqués par les intéressés. Le lendemain de l'Assomption, on tint à Mons un conseil auquel assistèrent les principaux héros de ce curieux épisode de l'histoire de Binche. L'assemblée décida que Jehan Craspournient serait adjoint à Godefroid de le Tour pour les négociations de Cambrai où les deux délégués porteraient les vœux de la dame douairière de Binche. Le grand bailli de Hainaut ayant alors été instruit des circonstances du meurtre de Bauduin dou Postil, accorda moyennant une certaine somme d'argent, l'autorisation de mettre en liberté Jehan Chisaire et ses frères toujours détenus à la Salle de Binche. Bientôt après on apprit avec joie que l'intervention de la duchesse de Brabant n'était pas restée stérile. Monseigneur de Cambrai permit de réconcilier l'église de Binche et accorda une réduction de la peine pécuniaire. Ces nouvelles conditions

Digitized by Google

paraissant acceptables, le prévôt s'y soumit sur les instances de Godefroid de le Tour, de Jehan le Douih et d'autres personnes notables.

La réconciliation eut lieu, en effet, le jour de la Saint-Barthélémi (24 août). Rien de plus solennel que cette cérémonie où le clergé déployait une pompe inouïe et bien propre à inspirer au peuple le respect des lois de l'Église. Le doyen de Binche et l'abbé de Bonne-Espérance y présidèrent avec le promoteur de la cour spirituelle de Cambrai. D'après le traité conclu avec l'évêque, quatre cercueils couverts de draps blancs à croix noires furent portés à l'église et douze cierges de douze livres chacun furent offerts en réparation de l'attentat commis contre le droit d'asile On paya pour la réconciliation seule la somme de vingt-trois livres huit sous quatre deniers tournois. Le promoteur de Cambrai, Colart Fortis, reçut pour son salaire six livres dix-huit sous six deniers. Enfin, le cardinal de Poitiers accorda l'absolution à Gérard d'Obies et à ses complices[1].

[1] « Pour v linchuels de leit et demy cascun, accateis à Henry Naret, dont des iij on couvry lesdis vaissiauls. et li autres fu tains pour faire noires crois. Coustèrent parmy tainture, couture et buage. xlix sols.

« Pour iiij livres demie de chire. accatées à Jehan dou Quesnoit, dont on fist douze torses, qui présentée furent à ledicte église, xv liv. viij s. x d.

« Pour le past de le réconciliacion de le dicte église de Binch, payet audit monsigneur l'évesque de Cambray xxj vies mailles d'or qui vallent compteit pour xxxiv gros de Flandres le pièce contre frans franchois pour xxxvij g, et j estrelin xix frans franchois et v gros flamens. valent à xxv sols le pièce, xxiij liv. xviij s. iiij d.

« A Colart Fortis, promoteur de Cambray. pour sen sollaire de ce qu'il apporta de Cambray à Binch, l'aiwe grégoryenne dont lidicte église fu recocilyé et fu au restaulissement que li prévos fist. Payet à lui pour sen sollaire, et ensi fu ordenet par monsigneur de Cambray, vj frans demy franchois audit pris valent vj liv. xvij s. vj d.

» Pour les despens monsigneur l'abbeit de Boine-Espérance, Colart Fortis, le doyen et curet de Binch, Godefroit de le Tour, le prouvost et pluisieurs autres, fais le jour saint Biertre l'an lxxix (1379) que lidicte église fu réconcilyé, vj liv. x s.—Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nº 15.031.

Digitized by Google

Mais ce n'était là que l'exécution d'une partie de l'accord passé avec l'évêque Jean T'Serclaes. La levée ou la suspension de l'interdit n'avait pas eu lieu immédiatement. Les pauvres binchois se trouvaient sans secours spirituels et cette situation leur inspirait un légitime effroi. On envoya à Mons une nouvelle députation dans le but d'obtenir l'exécution des promesses faites aux délégués de la duchesse de Brabant. Peine perdue! Le prélat avait disparu de cette ville: Jacques de Werchin, sénéchal de Hainaut, l'avait prié de donner le baptême à son enfant. Les personnes qui cherchaient Monseigneur de Cambrai y retournèrent le lundi suivant; ce jour là Jean T'Serclaes était à Bruxelles. Les malheureux binchois avaient à supporter le supplice de Tantale. Celui après lequel ils couraient leur échappait toujours, mais heureusement pour eux, ils étaient gens à ne pas se désespérer en chemin. Aussi voyon-nous Colin du Bois entreprendre le voyage de Bruxelles où l'évêque daigna le recevoir et lui accorder la suspension de l'interdit jusqu'à Pâques. A l'expiration de ce délai, le même négociateur se rendit à Cambrai, mais le chef du diocèse retarda encore la levée de l'anathème, sous prétexte que l'official n'avait pas déterminé l'amende à payer par le prévôt de Binche. Celui-ci persécuta si bien l'official qu'il parvint à son but; la suspension de l'interdit fut prolongée jusqu'au 1er août et l'évêque assura qu'à son retour de Bruxelles il donnerait satisfaction à la ville de Binche. Néanmoins les vicaires durent recourir à une nouvelle prolongation à durer jusqu'à la Saint-Remi. Au commencement du mois de septembre, le prévôt vint à Cambrai et aplanit heureusement les dernières difficultés [1].

Le 8 décembre 1391, le comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, qui se trouvait au Quesnoi, quitta cette ville et se dirigea sur Binche où il arriva dans la soirée avec sa « privée

[1] Ces faits extrêmement intéressants sont consignés dans les comptes précités de la prévôté de Binche. — Cfr. aussi PROOST. *Épisodes du droit d'asile religieux en Belgique*, dans le *Messager des sciences historiques*. Gand, 1863; pp. 133-158.

Digitized by Google

mesnie; » il parti le lendemain après-midi pour Nivelles. La comtesse, son épouse, séjourna à l'hôtel de la Salle, vers le milieu du mois de novembre 1395 [1].

La fête du Behourdi fut célébrée à Binche par le comte d'Ostrevant en 1398. Il y convoqua non seulement la noblesse et les chevaliers, mais il fit encore appel à la bourgeoisie de quelques-unes des principales villes du Hainant et de la contrée circonvoisine, entre autre celle de Tournai, où le héraut du prince reçut un florin d'or à titre de courtoisie [2].

La même année, la peste envahit la ville de Binche et y exerça d'affreux ravages. Durant ces jours de deuil, la population trouva un bienfaiteur en la personne de Pierre de Malonne, abbé de Bonne-Espérance. On estime à plus de deux mille florins les sacrifices qu'il imposa à son monastère pour adoucir les maux des pestiférés [3].

Notons ici un trait de mœurs assez curieux. Jean Ramusiel de Binche ayant blessé quelqu'un à l'oreille, de laquelle il enleva un grand morceau, fut condamné à la peine du talion, en vertu de la jurisprudence qui était encore en vigueur au commencement du xv[e] siècle. On sait que les préceptes de la loi du talion étaient : dent pour dent, œil pour œil. En conséquence, le 20 octobre 1401, sur le marché de Mons, le coupable eut l'oreille coupée « à porte pièche » par maître Henri, probablement l'exécuteur, qui reçut vingt sous pour le salaire de sa sanglante besogne [4].

La peste de 1398, qui avait semé la mort dans les familles, à Binche, avait laissé après soi une grande gêne, malgré les secours de l'abbaye de Bonne-Espérance. D'un autre côté, beaucoup de bourgeois avaient abandonné leurs foyers pour chercher

[1] *Extraits des comptes de la recette générale.* t. I. pp. 182 et 232.

[2] *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. V, p. 173.

[3] MAGHE. *Chronicon Bonæ Spei*, p. 344. — VINCHANT. *Annales du comté de Hainaut*, t. III, p. 332.

[4] GACHARD. *Archives de l'ancienne chambre des comptes, à Lille.* Bruxelles, 1841; p. 409.

Digitized by Google

un asile à l'abri de la contagion. Ce qui contribua non seulement à amoindrir davantage la population, mais encore à augmenter la misère dans laquelle celle-ci était plongée. Le comte d'Ostrevant fut ému de compassion tant au récit qu'on lui fit à ce sujet qu'à la lecture des requêtes que lui adressèrent les membres du magistrat. Voulant remédier aux maux qui désolaient la cité, ce prince accorda divers privilèges aux bourgeois et aux masuyers ou manants qui y prendraient leur résidence fixe. A cet effet, il régla la manière de procéder à la levée du droit de meilleur catel, d'aubaine, de servage et de bâtardise, et exempta les habitants de quelques menus tonlieux et maltotes. La charte du comte Guillaume IV est datée du Quesnoi, le 28 janvier 1401 (1402 n. st.)[1].

Le duc Albert de Bavière mourut en 1404. Son fils aîné, le comte d'Ostrevant, recueillit l'héritage paternel et se fit d'abord inaugurer dans le Hainaut. Après avoir prêté le serment ordinaire à Mons, à Valenciennes et ailleurs, il vint à Binche où il fit sa joyeuse entrée, entouré des principaux gentilshommes de sa cour[2].

Lorsqu'éclatèrent les troubles de Liége, formentés par les adversaires du prince-évêque Jean de Bavière, le comte de Hainaut prit les armes pour soutenir la cause de son frère. Ce dernier qui était venu à Mons, quitta cette ville le 12 décembre 1406 pour ouvrir la lutte contre les révoltés des bords de la Sambre. Il traversa Binche avec ses partisans et fit « bouter les feus entours Thuing. » Les Liégeois ne tardèrent pas à user de représailles contre le comté de Hainaut; ils portèrent la dévastation à Barbençon, à La Buissière et dans les environs de Binche qui

[1] Il existe deux expéditions en vidimus de ces lettres dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux archives de l'État, à Mons, et en outre, trois autres copies dans le registre intitulé: *Chartes de Binche*. M. L. Devillers en a publié le texte dans les Annexes du *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, en 1265-1282; t. I, pp. 201-207.

[2] VANDERVIN. *Histoire du comté de Hainaut*, t. III, p. 119.

Digitized by Google

prit ses précautions de crainte d'une surprise. A la suite de ces courses dans le pays, on avisa aux moyens d'en prévenir le retour. Des subsides furent accordés au comte Guillaume IV qui leva une forte armée pour se mettre en campagne.

Mentionnons ici une charte donnée au Quesnoy, le 28 janvier 1408, n. st., par laquelle Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, avait accordé à la ville de Binche divers privilèges, « afin que ledicte ville puist estre augmentée « et mieulx valoir et repeuplée de gens, dont elle est grande- « ment admenrie par les grans mortalitez qui esté y ont [1]. »

Au mois de mai 1408, on procéda à la visite des fortifications de Binche, car la guerre paraissant imminente, il fallait bien conjurer les périls qui pourraient en résulter [2]. Il y eut alors un mouvement extraordinaire dans la cité. Le 7 août, le comte de Hainaut eut une conférence avec le comte de Namur, au château de Morlanwelz, d'où il vint à l'hôtel de la Salle pour s'y reposer des fatigues de la journée. Le lendemain après diner, il s'en alla avec les personnes de sa suite [3].

Le comte Guillaume IV revint bientôt à Binche, car il lui tardait de prendre l'offensive pour délivrer son frère que l'armée

[1] Copie, aux Archives de l'État, à Mons: *chartes, octrois et règlements communaux.*

[2] » Pour les frais monsigneur Ficrabras de Viertaing, ses varlés et aultres, fais à Binch, le venredi prochain devant le Ternitet l'an iiij^{c} viij (1408), qu'à ce jour vint à Binch faire visitation à le forteréce de le ville et à le deffense d'icelle pour le doubte des wiéres, fraitia parmy monsigneur Tristrant de le Motte, le prévost et receveur de Binch. quy ce jour disnérent avoecq ledit mons^{r} Ficrabras, cxviij s. — Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,786.

[3] » Pour les frais de monsigneur le ducq et une partie de sen hostel fais à Morlanweis le mardi au disner, vij^{e} jour d'aoust l'an iiij^{c} viij, que là endroit fu contre monsigneur le conte de Namur, si qu'il appert par lettres de mons^{r}. le ducq données à Mauboege le xxiiij^{e} jour de ce dit mois, xlj liv. x s. ix d.

» Pour otel fais à Binch ce dessus dit mardi au giste et lendemain au disner. Si qu'il appert par lettres de monsr. le ducq, données à Mauboege le dessus dit xxiiij^{e} jour d'aoust. Ici montent xlj libv xij s. vij d. » — *Ibidem*, n° 8,786.

Digitized by Google

du mambour Henri de Hornes, sire de Perwez, tenait assiégé dans Maestricht. D'abord, il voulait frapper de terreur le pays de Liége par la dévastation et la ruine. Les Hainuyers se concentrèrent à Binche vers le milieu du mois d'août; la veille de l'Assomption, les compagnies militaires de Mons se logèrent à Bray et à Péronnes, parce que la forteresse était encombrée de gens de guerre qui affluaient de tous côtés[1]. De là, il n'y avait pas loin pour pénétrer chez l'ennemi. Les troupes s'ébranlèrent par masses considérables, et s'étant portées sur les rives de la Sambre, elles incendièrent Fontaine-l'Évêque, Marchiennes-au-Pont, Châtelet, Jemeppe, Fosses et autres villes, après les avoir livrées au pillage[2].

Cependant le comte de Hainaut qui avait confié le commandement de son armée au sire de Jeumont était revenu à Mons avant de pousser plus loin ses opérations militaires. Il partit de cette ville le 14 septembre dans l'après-dinée, et passant par Binche, il se dirigea sur Florennes, où devaient le rejoindre les troupes du duc de Bourgogne. Le 23 de ce mois, les Liégeois succombèrent à la bataille d'Othée et cette sanglante mêlée mit fin à la guerre. Le surlendemain, un messager apporta à Mons

[1] « Au receveur de Haynnau, délivret pour aidier à payer les frais fais par mons[r] le ducq et ses gens d'armes à Binch ei au dehors, à cause de le gherre qu'il avoit contre les Liégois ou mois d'aoust iiij[c] viij que adont on boutta les feus, et ossi pour les frais des warnisons qui furent adont et despuis à Binch de par mons[r] jusques à le revenue de devant Liège et monte ce que li receveur de Binch en a délivret, ij[m] iij[c] iiij[xx] une libv. iiij s. iiij d. » — *Ibidem*, n° 8,787.

[2] L. Devillers. *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois*, 1407-1409, dans le *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire*, 4[e] serie, t. IV, n° 1. — Les comptes du grand bailliage de Hainaut, du 1[er] septembre 1407 au 1[er] septembre 1408, et du 1[er] septembre 1408 jusqu'au jour des Aulnes, conservés aux archives à Lille, renferment aussi des détails relatifs aux événements militaires dont la vallée de la Sambre fut alors le théâtre et sur les mesures de précautions prescrites, tant au prévôt de Binche qu'aux officiers chargés de la garde des villes voisines, afin de préserver le Hainaut de l'invasion des ennemis.

Digitized by Google

les lettres de Guillaume IV de Bavière, qui annonçaient son triomphe; les échevins s'empressèrent de communiquer cette bonne nouvelle au grand bailli de Hainaut, venu de Merbes à Binche avec le seigneur d'Havré, après avoir renforcé la garnison qui gardait la frontière [1].

Nous passerons sous silence les horribles exécutions qui suivirent la défaite des Liégeois. Le comte de Hainaut abandonna les champs de carnage pour rentrer dans ses états, à la tête de son armée victorieuse. Il arriva à Binche le 7 octobre, mais il ne séjourna pas longtemps à l'hôtel de la Salle; le soin des affaires du pays exigeait ailleurs sa présence [2].

Le 11 août 1409, le duc de Bourgogne fit avec le duc de Brabant une convention dans laquelle il s'agit de Binche. Jean sans Peur lui accorda une somme de 70,000 écus pour toutes ses prétentions à l'égard des charges du comté de Hainaut, tant pour le domaine de la duchesse de Brabant que pour les réparations des villes de Binche, de Raismes, de Taisnières, etc. [3]

Au mois de février 1411 (1412 n. st.), Guillaume IV reçut à Binche son frère Jean de Bavière, prince-évêque de Liége, qui était venu conférer avec lui. Ces deux souverains restèrent à l'hôtel de la Salle du 10 au 13 de ce mois, et passèrent ces jours en festins splendides, comme il résulte des dépenses élevées dont la recette du domaine supporta le paiement [4]. Le comte de

[1] Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. iv. pp. 25-30, — Bouille. *Histoire du pays de Liége*, t. i, p. 471. — Polain. *Récits historiques de l'ancien pays de Liége*, p. 214. — De Barante. *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. i, p. 249. Édition de Gachard. — L. Devillers, *loc. cit.*, p. 17.

[2] « Pour les frais de monsr le ducq et ses gens d'armes fais à Binch, le dimence vije iour d'octembre ensuivant, à le revenue de le bataille devant Liége, montèrent li fraict, si qu'il appert par lettres de monsr. données au Caisnoit, le ixe jour de novembre ensuivant, l'an dessus dit, dont Blokin doit compter lvj libv. xvij s. vij d. » — *Chambre des comptes*, nº 8,787.

[3] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. iv, p. 61.

[4] « Pour les frais et despens de monsr. le ducq accompagnet de

Hainaut, après avoir congédié son hôte, alla à Mons ; mais il ne tarda guère à revenir à Binche où il séjourna depuis le 22 février jusqu'au 2 mars [1].

En 1414, le roi de France, Charles VI, déclara la guerre au duc de Bourgogne. Une troupe de Bourguignons composée de deux ou trois cents hommes d'armes pénétrèrent dans le Hainaut, afin de porter secours à leur prince. Le duc de Bourbon qui se tenait alors à la Capelle se mit à leur poursuite et les atteignit au pont de Merbes-le-Château. L'action s'engagea entre les ennemis et les Bourguignons y perdirent leurs bagages. Ceux-ci toujours chassés par leurs adversaires passèrent à proximité de Binche et parvinrent à gagner les frontières du Brabant. Mécontents d'avoir laissé échapper leur proie, les Armagnacs rebroussèrent chemin en se livrant dans les localités qu'ils traversèrent à des actes de brigandages dont le comte Guillaume IV fut extrêmement irrité [2].

On n'est pas d'accord sur le lieu où mourut ce prince, en 1417. Les uns disent que ce fut à Bouchain, les autres prétendent qu'il s'était fait transporter à Binche peu de jours avant de rendre le dernier soupir [3]. Jacqueline de Bavière, sa fille unique, lui succéda.

Le règne de cette princesse est dépourvu de faits intéressants pour l'histoire qui nous occupe. Cela n'a rien d'étonnant, car sa vie aventureuse ne lui permit pas de venir à Binche pour y prendre quelque délassement ou pour y tenir sa cour.

En 1421, on construisit dans cette ville une bombarde qui pesait environ mille livres. Cette pièce d'artillerie qui fut trans-

monsr de Liége, sen biau frère, fais en se ville de Binch. le x, xj xij et xiij jour de féverier iiijc xj, que en ce lieu par ces jours tint sen hostel, payet au command de monsr., vcv libv. iiij s. x d.

[1] « Pour otels frais, fais par monsr le ducq et ses gens en se ditte ville de Binch, le dimence xxviijc jour de féverier et pour ij jours ensuivant oudit an iiijc xj, cxl libv. ij s. — *Chambre des comptes*, nº 8,790.

[2] VINCHANT. *Annales du comté de Hainaut*, t. IV. p 47.

[3] VINCHANT, *loc. cit.*, t. IV, p. 62.

Digitized by Google

portée à Arras, lançait des boulets de pierre du poids de quatre cents livres [1].

Lambert de Binche fut impliqué dans un procès concernant un attentat sur la personne de Jean IV, duc de Brabant, en 1426 [2].

§ 4.

Binche sous les ducs de la maison de Bourgogne.

1427-1477

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, enleva à Jacqueline de Bavière l'administration du comté de Hainaut, en 1427. Il prêta serment en la ville de Mons le 23 juin de cette année, en présence des états et des délégués de la ville de Binche [3]. L'usurpation fut consacrée par le traité de Delft, conclu le 3 juillet 1428.

Le premier acte de sa puissance, relatif à Binche, est un mandement de l'an 1427 par lequel il ordonne à ses officiers de maintenir Marguerite de Bourgogne, duchesse douairière de Bavière, dans la jouissance du domaine de cette ville [4].

Le 3 août de la même année, se trouvant à l'hôtel de la Salle, il accorda aux jurés des lettres d'octroi concernant la levée des maltôtes de leur cité [5].

[1] *Messager des Sciences historiques*, t. III, p. 128. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI, p. 280.

[2] JEAN DE KLERK. *De Brabantsche Yeesten*, t. III, pp. 635-638. Édition de Willems. — Cfr. aussi E. DE DYNTER. *Chronique des ducs de Brabant*, t. III, pp. 475-479. Édition de Mgr de Ram.

[3] DEVILLERS, *Les séjours des ducs de Bourgogne eu Hainaut*, p. 6. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série. t. VI, p. 326. — Le même, *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, 2e partie, p. 192.

[4] A LE GLAY et A. DESPLANQUE *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. Nord, Lille, 1872; t. I, p. 346.

[5] *Trésorerie des comtes de Hainaut* aux ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS.

Digitized by Google

Il existe divers documents qui attestent le séjour de la duchesse de Bavière à l'hôtel de la Salle. Outre les lettres qu'elle donna en faveur des archers et des arbalétriers de Binche en 1433 et en1435 [1], on connaît un autre acte daté de cette ville, le 29 octobre 1434, en faveur de la ville d'Ath [2].

De son côté, le duc Philippe accorda aux jurés et aux consaux de Binche, le 15 juillet 1434, des lettres d'octroi qui les autorisaient à faire un emprunt, au nom de leur ville, en constitution de pension viagère jusqu'à concurrence d'une somme de cinquante livres annuellement pour servir à payer leur quote-part dans l'aide de 40,000 livres tournois accordées au duc de Bourgogne par les États de Hainaut, et destinée à solder les gens de guerre commandés par le comte d'Étampes et mis sur pied dans le but d'empêcher les ennemis de revenir dans le Hainaut [3].

Par une charte du 18 février 1448, n. st., ce prince statua sur le mode à suivre pour le renouvellement annuel des jurés et du conseil de la ville de Binche, et la gestion du massard de cette ville [4].

Les exemptions accordées aux habitants, en 1402, n'avaient pas attiré à Binche les familles nobles ou de chevaliers qui résidaient jadis dans cette ville. On n'y vit pas arriver non plus les artisans qui auraient pu relever son commerce et son industrie. Le règne de Guillaume IV de Bavière et celui de Jacqueline n'avaient donc pas fait disparaître le malaise qui existait depuis le commencement du xv[e] siècle. « Nostre ville, » disaient les jurés dans une supplique adressée au duc de Bourgogne, « est scituée « en marche (frontière) de pays, hors de passaige, fondée sur « labours de terres et nourissons de bestes seulement, et com-

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,800, fol. 32 v°.

[2] Fourdin. *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*, t. I, p. 19.

[3] Archives de l'État, a Mons. *Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.*

[4] Copie aux Archives de l'État, à Mons : *Chartes, octrois et règlements communaux.*

Digitized by Google

« bien que ou temps passet pluiseurs nobles hommes chevaliers « et autres y aient demouré, toutevoyes à présent pluiseurs « simples gens et povres laboureurs se y sont amasez, lesquelx « font du mieulx qu'ils pevent, vivants de povres vivres comme « de fruiz, flaons de lait, tartes et semblables choses appellées « communément compenaige. » Ce tableau n'était guère riant. Philippe le Bon lui-même n'avait pu adoucir les maux qui désolaient la cité. Les agents se montraient d'une grande sévérité dans la perception des droits seigneuriaux, et notamment en ce qui concernait le droit de fournage. Ils avaient étendu aux « compenaiges » ta taxe que l'on payait pour la cuisson du pain. Ce qui était une exaction et par conséquent une cause de débats irritants. Plusieurs familles voulant se soustraire à l'oppression des « fermiers » de cet impôt, avaient quitté la ville et cette émigration menaçait de s'accroître, si on ne l'arrêtait par de sages mesures. De ces faits résultait la requête des jurés à leur prince. Celui-ci ayant consulté son conseil s'empressa de réformer les abus qui lui étaient signalés. A cet effet, il octroya à la ville de Binche une charte datée de Mons, le 30 octobre 1458, et par laquelle il exemptait les habitants du droit de fournage qu'ils lui devaient, à condition de lui payer annuellement une redevance de cinquante livres blancs [1].

En 1465, les Liégeois excités par le roi de France Louis XI, prirent les armes contre le duc de Bourgogne. Philippe le Bon n'avait pas attendu l'ouverture des hostilités pour renforcer les garnisons des villes qui bordaient les frontières de la principauté. Binche était fortement gardé et le commandement de cette place avait été confié à Jean de Rubempré, seigneur de Biévène et grand bailli de Hainaut. On s'empressa également de la mettre en état de résister aux efforts d'une armée assiégeante.

[1] On en trouve une copie sur papier aux archives de l'État, à Mons, section des chartes et règlements communaux. M. L. Devillers en a donné le texte dans le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, pp. 207-210.

Digitized by Google

Non seulement les murs d'enceinte, mais aussi le château, furent l'objet des travaux de défense. Des charpentiers reçurent l'ordre d'exécuter divers ouvrages à la plupart des tours qui flanquaient l'hôtel de la Salle[1]. On les pourvut de pièces d'artillerie qui avaient été soumises à l'essai. Des provisions de poudre et de tampons ou chevilles de bois, avec d'autres munitions de guerre, furent rassemblées pour le service en cas d'attaque[2]. Quand on eut pris toutes ces mesures de précaution, le grand bailli de Hainaut se rendit à Binche pour inspecter la forteresse, de concert avec le prévôt et les jurés. Cette visite eut lieu plusieurs fois aux frais de la ville, car l'administration du domaine ducal refusa d'y contribuer, sous prétexte que le produit des « assises » devait servir au paiement de ces sortes de dépenses[3]. Dès lors, on résolut de prendre l'offensive contre l'ennemi. Le dimanche après la Saint-Luc, les gens de guerre rassemblés à Binche pénétrèrent dans le pays de Liége, de concert avec les Namurois et les Brabançons. Ces troupes y commirent d'horribles ravages et défirent leurs adversaires près de

[1] « A Jaquemart le Quien et Jehan le Wérissay, charpentiers, pour avoir revestu d'aisselles les paroits de le tour de la Hamaide oudit hostel de le Salle, à laquele l'en fait ghait par nuit, et y fait plusieurs fenestres où ilz se sont emploiez par v jours chaum à xiiij solz pour jours des deux, lxx solz. » — *Chambre des comptes*, n° 8,826.

[2] « A Hellin du Bois, serurier, pour avoir fait une neufve cambre à l'un des canons de le tour maistre Thomas, pesant x libvres à ij solz le libvre, xx s. » — Pour iiij havets servans à prendre barbacanes sur les murs entre le dit hostel et le donjon, xvj solz.

« Audit Hellin du Bois pour avoir remis à point et ressué toute le poudre des canons estant oudit hostel, porté les canons et austres habillemens de deffence en toutes les tours dudit hostel et les ordonné comme il appartenoit, oussi avoir esprouvé lesdis canons et pouldre. En quoy faisans il s'est emploié à deux fois par vj jours au pris de vj s. par jour, xxxvj solz.

« Pour ung cent et demy de tampons de bois servans ausdis canons, xx⁻ij s.

« Pour vj sacs de cuir, servans à mettre ens leditte pouldre, à iij solz pièce, xviij solz. » — *Ibidem*, n° 8,826, fol. 37.

[3] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,826, fol. 37.

Digitized by Google

Montenaken, le 30 octobre[1]. Sur ces entrefaites, le comte de Charolais qui se trouvait en France, vint se mettre à la tête d'une nombreuse armée à Mézières. Son projet était d'entrer dans la principauté en suivant le cours de la Meuse. Ayant appris que les Dinantais faisaient bonne garde, il prit une autre route et se dirigea sur Maubert-Fontaine, Chimai et Beaumont ; en quittant cette dernière ville, il alla à Binche d'où il partit pour le Brabant[2].

Par ses lettres datées de Corbie, le 16 août 1471, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, autorisa la ville de Binche, de même que les autres bonnes villes du comté de Hainaut, de lever sur leurs corps respectifs les sommes nécessaires pour payer par anticipation deux aides nouvelles que réclamaient l'entretien de ses troupes et la défense du pays[3].

Sur la fin de 1473, le duc de Bourgogne ayant ordonné de transférer à Dijon le corps de sa mère, Élisabeth de Portugal, qui reposait à Gosnai, près de Béthune, les abbés du Hainaut, tainsi que des membres de la noblesse et des bonnes villes de ce pays, lui formèrent une escorte d'honneur depuis Douai jusqu'à Namur. On lui fit de magnifiques obsèques à Valenciennes, à Mons et ensuite à Binche, où le convoi funèbre arriva le 5 janvier 1474, par un temps affreux. Le vent soufflait avec tant de violence et la pluie tombait avec tant d'abondance qu'on eut beaucoup de peine à gagner cette dernière ville. Néanmoins tout le clergé et les bourgeois s'empressèrent de rendre les derniers devoirs à leur ancienne souveraine. Le corps des chanoines de Saint-Ursmer alla à la rencontre du cortège qui se

[1] *Mémoires* de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, chevalier, 1465-1477, pp. 25 et 52. — JACQUES DU CLERCQ. *Mémoires*, livre 5, chap. 51

[2] *Mémoires* du sire d'Haynin, p. 58. — HENRARD. *Campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois*, 1465-1467, dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXIII, pp. 591 et 597. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV. p. 310.

[3] FOURDIN. *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*, t. I. p. 32

Digitized by Google

forma à la porte de Melion et qui se dirigea vers la collégiale. Jacques de Luxembourg et le sire de Roubaix conduisaient le deuil. L'abbé de Bonne-Espérance célébra le service solennel auquel assistèrent une foule immense de fidèles. A cause de la crue des eaux, on dut prendre la route de Nivelles[1]. A Gembloux le convoi funèbre rencontre le corps du duc Philippe, conduit par Adolphe de Cléves et cent chevaliers, et qui fut aussi dirigé vers Dijon.

En 1474, Charles le Téméraire rassembla une partie de son artillerie aux environs de Binche, d'où ses troupes partirent pour aller au siége de Neuss, dans la province rhénanne[2].

L'année suivante, au mois d'août, Louis de Luxembourg, connétable de France, chercha un asile à Binche pour échapper aux poursuites de Louis XI, qui le haïssait profondément. On ne l'y laissa pas en paix, car le prévôt de cette ville reçut l'ordre de l'arrêter. Ce seigneur en ayant été informé partit secrètement pour Mons, afin d'y trouver protection. Son espoir fut déçu ; le duc de Bourgogne le livra au roi de France, qui le fit condamner à mort[3].

A peine Charles le Téméraire était-il tombé sous le fer ennemi à la bataille de Nancy, livrée le 5 janvier 1477, que sa fille Marie de Bourgogne dut pourvoir à la défense du pays contre le roi de France, qui avait pris les armes. Dès le mois de février, les villes du Hainaut reçurent avis de se mettre en mesure de résister à l'ennemi. Le 27 mars, les Français firent leur apparition devant Maubeuge, et au commencement de juin, ils se répandirent dans les villages des environs de Binche, qu'ils pillèrent en grande partie. Alors, la garnison de cette ville était

[1] *Mémoires* du sire d'Haynin, pp. 234-236. — VINCHANT. *Annales du comté de Hainaut*, t. IV, p. 363. — DEVILLERS, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*. p 55. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, IVe série, t. VI, p. 375.

[2] *Compte des aides des États de Hainaut*. Année 1474.

[3] E. MATTHIEU. *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 115. — VINCHANT. *loc-cit*, t. IV, p. 380.

Digitized by Google

insuffisante pour oser courir sus aux envahisseurs. On sait cependant que, le 8 de ce mois, des gens d'armes du Brabant y arrivèrent pour la renforcer, mais tout porte à croire qu'ils furent ensuite dirigés sur Maubeuge dont le capitaine avait réclamé des secours du magistrat de Mons. En vain le sire de Ravestain, Adolphe de Clèves, avait-il sollicité des Brabançons, dont le contingent s'élevait à environ huit mille hommes, de se porter à la défense des villes de Binche, de Saint-Ghislain et de Condé, ces troupes s'y refusèrent sous prétexte qu'on avait négligé d'aider la garnison d'Avesnes à repousser l'armée assiégeante. Se voyant ainsi abandonnés, la plupart des Binchois se réfugièrent à Mons, en y transportant la majeure partie des grains qu'ils avaient amassés depuis quelques années[1]. La capitale du Hainaut profita de ces provisions, tandis que Binche tombait dans une détresse extrême par suite du prolongement de la guerre[2]. Le 4 décembre 1477, Ursmer le Thiesson, demeurant à Binche, qui avait été détenu au château de Mons par ordre

[1] Voici une note constatant les ravages exercés par les Français autour de la ville de Binche: « A frère Jaque, convers et maistres charpentiers de l'église et abbie d'Alne, qui ou moix d'avril mil iiij[e] lxxviij, fut par les jurez, conseil et receveur de la ville de Bins mandé pour lui venir aud. lieu aviser et remédyer aux ouvraiges nécessaires au molin à cheval estans dedens la ville, lez le donjon. Affin se par fortune de la guerre que lors faisoient les Franchois, les aud-molins estans emprès et hors de lad. ville estoient occupez ou à ruyne, que l'on se peust aidier d'iceluy. Lequel convers aprés le congié pris de son prélat vint et visita led. molin; meismes y ouvra luy ij[e] par deux jours a mettre à point le harnas. Se lui fut lors payé pour sa bien venue et sallaire à l'ordonnance des dessus dits, lx sols, et à ung messaige qui porta lettres de par la ville à mons[r] d'Alne pour avoir son congié de venue, vij sols. — Premier compte du domaine de Binche, rendu par Cornille le Cordier, du 1[er] octobre 1477 au dernier septembre 1478. Archives du royaume *Chambre des comptes*, n° 8,838, fol. 40 v°

[2] A. Lacroix. *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*. Mons, 1840; pp, 112, 113 et 125. — J. Lessabé. *Hannoniæ urbium et nominationum locorum ad cœnobiorum adjedis aliquot limitancis, ex annalibus anacephalaeosis*, apud De Reiffenberg, *Monuments, etc.*, t. I, p. LXIV.

Digitized by Google

du seigneur de Ravestain, se déporta de l'appel interjeté par lui contre la sentence de la cour de Hainaut [1]. La trève conclue le 8 juin 1478 mit pourtant une fin aux alarmes des habitants.

§ 5.

Binche sous les princes de la maison d'Autriche.

1477-1555.

Par son mariage avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, célébré à Gand le 19 août 1477, les provinces des Pays-Bas passèrent à la maison d'Autriche. Ces jeunes princes ne gardèrent pas pour eux les revenus du domaine de Binche, mais ils les abandonnèrent au profit de Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, qui en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1504 [2]. La duchesse douairière de Bourgogne n'habita pas l'hôtel de la Salle d'une manière permanente; elle y résidait seulement durant la belle saison. De là, elle s'en allait au Quesnoy, à Gand ou à Malines et elle passait ordinairement l'hiver à Audenarde [3].

Les Binchois trouvèrent en cette princesse, de même qu'en l'archiduc Maximilien, une protectrice dont la vigilance et la prévoyance tendaient toujours à assurer leur sécurité pendant les guerres si fréquentes de ce temps-là. Marguerite n'affectionnait pas moins les habitants de Malines avec lesquels elle entretenait des relations qui témoignent de ses sentiments à leur égard. Dans une lettre datée de Binche, le 1er novembre 1478, et adressée aux « communs maistres, échevins et conseil » de

[1] Devillers. *Inventaire des archives analytique des États de Hainaut*, t. I, p. 26. n° 58.

[2] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nos 8,838 à 8,864.

[3] Cfr. le travail de M. Galesloot, intitulé : *Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne*, dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des monuments de la Flandre*, t. xxx. — *Messager des sciences historiques*. Année 1842; pp. 328-330. Année 1843; p. 72. — Devillers, *Les séjours des ducs de Bourgogne*, p. 58.

Digitized by Google

la ville de Malines elle les remercie vivement « de la bonne souvenance » qu'ils avaient d'elle, et leur fait connaître « la bonne disposition de sa personne, » en promettant de retourner bientôt au milieu d'eux[1].

Il existe une ordonnance de Marguerite d'York, de l'année 1479, au sujet de deux cents compagnons de pied, dont septante-deux devaient se rendre à Binche et parmi lesquels on en prit douze ou seize pour tenir garnison au château de La Motte[2].

Durant un séjour que la duchesse fit à Binche, en ladite année, elle reçut une députation liégeoise qui venait réclamer les châsses du chapitre de Saint-Ursmer de Lobbes qui avaient été transportées à Binche en 1409[3].

Le 17 mars 1480, elle se trouvait à Binche lorqu'elle informa le magistrat de Malines de son projet d'assister à la procession, avec sa fille Marie de Bourgogne[4].

La guerre avec la France n'avait subi qu'un court temps d'arrêt. Pendant que l'archiduc était occupé à combattre les Hameçons qui avaient relevé la tête, les Français, malgré la trêve, firent des courses dans le Hainaut et notamment vers Chimai et Beaumont, en ravageant tous le plat-pays. Les Malinois ayant promis à la douairière de Bourgogne d'accorder à la ville de Binche, qui était dépourvue de troupes, des secours pour défendre cette place, Maximilien leur demanda par lettre du 21 juillet 1480 d'y envoyer quatre-vingts ou cent couleuvriniers avec ordre de la garder pendant un mois[5].

Une demande analogue, en date du 19 mars 1480 (1481 n. st.), fut adressée aux « communs maistres, eschevins et conseil » de Malines par l'archiduc. Il réclamait alors des hommes d'armes

[1] Gyseleers-Thys, *Additions et corrections à la Notice sur les archives de la ville de Malines par* Gachard, insérée dans son ouvrage intitulé : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, t. II, pp. 30 et seqq.; t. III, 2e partie, 2e subdivision, p. 17.

[2] Gyseleers-Thys, *loc., cit.* t. III. p. 19.

[3] Devillers, *loc. cit.*, p. 58.

[4] Gyseleers-Thys, *loc. cit.*, t. III. p. 30.

[5] Gyseleers-Thys, *loc. cit*, t. III. p. 35.

Digitized by Google

pour la défense de Binche, du Quesnoi, de Cassel et d'autres places de guerre [1].

Le 1er avril 1481 (1482 n. st.), la douairière de Bourgogne se trouvait à l'hôtel de la Salle, à Binche. Voulant se rendre à Malines, elle fit ses préparatifs de départ. Elle ordonna à « maistre Jehan, son tappisseur, » d'acheter vingt et une aunes d'étoffes, qui furent employées à couvrir « aucuns kars chargés de ses baghes (bagages), » afin de les préserver de toute avarie pendant le trajet de Binche à Malines [2].

On sait que les villes du Brabant se prononcèrent contre Maximilien d'Autriche dans sa querelle avec les Flamands, à la tête desquels s'était mis Philippe de Clèves, sire de Ravestain (septembre 1487). Nivelles reçut alors une garnison française pour y renforcer la bourgeoisie. Ces troupes se livrèrent à des attaques violentes contre les châteaux des partisans du roi des Romains [3]. Marguerite d'York se vit dans la nécessité de faire garder la partie septentrionale de la prévôté de Binche, afin de s'opposer aux entreprises que l'ennemi aurait pu projeter contre cette ville et contre les villages voisins qui dépendaient de son domaine. Les pertes que subirent ses fermiers par cette occupation militaire furent sensibles, mais la douairière de Bourgogne prit soin de les en dédommager convenablement [4].

[1] Gyseleers-Thys, *loc. cit.*, t. III, p. 38.

[2] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,843.

[3] Tarlier et Wauters. *La Belgique ancienne et moderne. Ville de Nivelles*, p. 42.

[4] « A Jehan le Wait, censeur de la maison de Madame à Thieu, Martin de Bruisle, censeur de la cense du chasteau de Morlanwelx, et Piérart Delcanthe, fermier du molin dudit Morlanwelx, ausquels mad. dame de sa grâce espécialle, eu regard et considération aux grans interestz et dommaiges qu'ilz ont eu chacun à cause des logis des gens d'armes de la garde ceste année-ci, leur a quittié et rembourssé tant mains de leurs censes du terme de Saint-Andrieu xiiij^c quattre-vingtz sept. Assavoir audit Jehan le Wait deux muis de blé, à Martin de Bruisle quattre muis de blet et à Piérart Delcanthe, de blet six muis, apparant par lettres signées de mad. dame, en date du xiij^e jour de

Digitized by Google

L'année 1489 fut bien plus malheureuse pour les habitants des villages qui étaient compris dans le domaine de Binche. Ces pauvres gens eurent à subir les ravages exercés par les Nivellois et leurs auxiliaires dans leurs courses sur le territoire hainuyer. Après de longues hésitations, cette province s'étant ralliée à la cause de l'archiduc Maximilien, ses adversaires résolurent de diriger leurs coups vers Binche et le Rœulx. A Marche-lez-Écaussinnes, les désastres furent immenses. Les Français pillèrent le village et le réduisirent en cendres. Le moulin du domaine subit le même sort; le meunier Jean Lebrun perdit tous ses biens et ses enfants furent emmenés prisonniers à Nivelles. La duchesse Marguerite émue de tant de ruine accorda à cette victime de la guerre une remise sur le montant de son fermage[1]; le vicomte ou le maïeur obtint aussi une indemnité et les manants furent exempts de payer leurs rentes. Les habitants de Morlanwelz ne furent pas moins maltraités par l'ennemi. Le maïeur Jean le Parfait eut toutes ses maisons brûlées; le « censeur de la cense et terrage du chasteau » de cette localité, le meunier Piérart Delcantbe et la plupart des chefs de ménage éprouvèrent des pertes considérables. D'autres endroits tels que Bellecourt, Bois-d'Haine, Haine-Saint-Paul, Thieu, Gœgnies et Hannechuelle sous Anderlues essuyèrent le même sort. La terreur inspirée par les courses des

febvrier iiij^{xx} sept, et certifficatıons et quittances des dessus, icy mis en despence et qui monte, xij muis de blet. » — Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,848, fol. 49 v°.

[1] « A Jehan Lebrun, mosnier de Marcque, sur la requeste qu'il a mis oultre et portée à ma très-redoubtée dame en regard à la grant perte et dommaige qu'il a eu et soustenu à cause de la guerre et des ennemys franchois qui estoient à Nivelle, tant de avoir perdu tous ses biens, ses enffans prisonniers et led village de Marcque tout bruslé, qui cause et a causet grant perte et diminution en la ferme de sondit molin Madite dame pour ces causes lui a quitté la quantité de xiij muis ij ras. de blé. Appert au premier article d'un cayer en pappier signé de mad. dame cy-rendu, servant aussi pour les xj parties cy ensieuwant. » — Compte du domaine de Binche, rendu par Cornille le Cordier, du 5 janvier 1489 (1490 n. st.) au 5 janvier 1490, (1491, n. st.)

Digitized by Google

Français fut si grande dans quelques-uns de ces villages que les populations en fuite ne rentrèrent dans leurs habitations qu'après une absence d'une année. La douairière accorda à tous ses tenanciers de fortes modérations sur le montant des redevances qu'ils lui devaient [1].

Le 5 janvier 1493, Marguerite d'York qui avait en haute estime Quentin Benoît, abbé de Saint-Ghislain, reçut à Binche ce prélat venu exprès pour lui rendre ses hommages pleins de respect. Il y revint le 7 mars 1497 et la duchesse lui fit un don précieux pour son monastère. A son retour à Saint-Ghislain, il trouva l'évêque de Cambrai, qui bénit le maître-autel de l'église abbatiale. Henri de Bergues partit pour Binche avec le vénérable abbé pour procéder, croit-on, à la bénédiction du couvent des Sœurs-Noires qu'y avait fondé la pieuse douairière de Bourgogne en 1494, s'il faut en croire un chroniqueur du XVII[e] siècle [2]. Le 11 septembre 1496, la duchesse étant à Binche, donna son approbation à un appointement entre le chapitre de Sainte-Waudru et les pauvres sœurs de Mons.

A la date du 9 octobre 1485, le jeune duc Philippe était à Binche. Une députation de la ville de Mons s'y rendit pour l'inviter à visiter cette capitale et à y établir sa résidence. Le 13, il quitta Binche et alla demeurer à Mons jusqu'en décembre [3].

Après l'élévation de l'archiduc Maximilien à l'empire en 1493, Philippe le Beau, son fils, avait pris en mains les rênes du gouvernement des Pays-Bas. Ce jeune prince séjourna à Binche le 17 octobre 1497, et le lendemain, il quitta cette ville pour se rendre à l'abbaye de Sept-Fontaines [4].

La mort de la dame de Binche, Marguerite d'York, arrivée en

[1] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 8850, fol. 42-43

[2] DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VIII, pp. 588 et 597. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 473.

[3] DEVILLERS, *Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche*, p. 19. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4[me] série, t X, p. 245.

[4] GACHARD. *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*. Bruxelles, 1874; t. I, p. 119.

Digitized by Google

1504, remplit l'hôtel de la Salle de longs jours de deuil. Dix années s'écoulèrent avant que cette résidence si chérie des princes des Pays-Bas reprît son air de festivité. Le 19 novembre 1515. L'archiduc Charles venant de Mons, où il avait fait sa joyeuse entrée, visita sa bonne ville de Binche, à la tête d'un brillant et nombreux cortège, avant de partir pour Namur[1].

A l'époque de l'émancipation de ce prince, tous les offices relevant du souverain avaient été déclarés vacants. Ce fut donc à ce sujet que messire Charles de Croy, prince de Chimai, reçut de l'archiduc Charles des lettres datées de Bruxelles, le 31 août 1515, et par lesquelles il lui confirmait l'état de gouverneur des ville, terre et seigneurie de Binche, et de la conciergerie de son hôtel en la même ville[2].

En 1521, lorsque la guerre éclata entre François 1er, roi de France, et l'empereur Charles-Quint, celui-ci séjourna trois jours à Binche, d'où il partit le 1er octobre pour aller à Mons, ville qu'il avait choisie pour point de concentration de l'armée destinée à opérer dans le Tournaisis[3].

Un affreux sinistre qui éclata le 6 octobre 1532 plongea la cité dans la plus grande désolation. En ce jour plus de cent-vingt maisons furent dévorées par un incendie[4].

Dans le mois de novembre suivant, la sœur de Charles-Quint, Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, put

[1] Gachard. *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, 1874; t. II, p. 16.

[2] *Compte-rendu de la commission royale d'histoire*. Année 1845, t. XI, p. 203.

[3] Gachard. *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 31. — Henne *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. II, pp. 395 et seqq.

Le douzième compte du domaine de Binche, rendu par Jehan Hannart, du 1er octobre 1520 au dernier septembre 1521, fait connaître que les « gens » de l'empereur pendant leur séjour à l'hôtel de la Salle avaient brisé un « losange » à la salette du prince de Chimai et une « verrière » à la salle de Beaumont. — *Chambre des comptes*. n° 8,882, fol. 56.

[4] *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire*. 1re série; t. V, p. 368.

Digitized by Google

mesurer toute l'étendue de ce désastre qui mit bien des familles dans la gêne. Pendant les troubles de Bruxelles, elle était venue avec les mandataires du gouvernement se réfugier à l'hôtel de la Salle pour mieux résister aux exigences de la commune et prendre des mesures rigoureuses contre les émeutiers. Ce fut là qu'elle reçut une députation du magistrat, qui avait été envoyée à Binche, avec la mission de solliciter de la gouvernante le pardon des Bruxellois et lui offrir un faucon blanc coiffé d'un chaperon d'or. A peine l'orateur eut-il pris la parole qu'elle l'interrompit, et d'un ton sévère, elle notifia aux députés sa résolution de ne s'interposer auprès de l'empereur qu'après la complète soumission de la ville en révolte. La reine de Hongrie alla ensuite se fixer à Mons, afin de donner plus de poids à cette déclaration [1].

Quand Charles-Quint arriva d'Espagne dans les Pays-Bas pour punir les Gantois de leur insurrection, la reine Marie l'attendait à Valenciennes. Cette princesse voyageant à petites journées était descendue à Binche, le 10 janvier 1540, escortée par une foule de gentilshommes ; le lendemain, elle partit pour Saint-Ghislain et arriva le 12 à Valenciennes [2].

Plusieurs documents ou actes publics attestent la présence de Charles-Quint à Binche au commencement de l'année suivante. C'est de cette ville qu'il publia, le 14 février 1540 (1541 n. st.), les lettres par lesquelles il établit à Gand un lieutenant civil du bailli [3]. Le 19, il s'y trouvait encore en compagnie de sa sœur Marie de Hongrie. Ce jour-là, l'empereur fixa par lettres-patentes les « gaiges et émolumens » d'Ursmer Dassonleville, sergent de la recette du domaine de Binche [4]. En même temps, la gouvernante générale signa avec Jean Campbell, ambassadeur de Jacques V, roi d'Écosse, un traité qui assurait

[1] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 347. — Ch. Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VI, p. 30.

[2] Gachard. Appendice a la *Relation des troubles de Gand*, p. 329.

[3] Van Duyse. *Inventaire des chartes de la ville de Gand*, p. 351.

[4] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,899, fol. 78.

Digitized by Google

aux marchands écossais et à ceux des Pays-Bas « prompte et bonne justice » au sujet des actes de piraterie commis par les « écumeurs de mer[1]. »

La quatrième guerre entre François 1er et Charles-Quint éclata en 1543. Le roi de France ayant rompu la trêve qu'il avait conclue avec l'empereur pénétra dans le Hainaut vers le milieu du mois de juin, à la tête d'une armée considérable et l'amiral d'Annebault s'empara de Landrecies. Le dauphin, de son côté, força les châteaux d'Aimeries et de Berlaimont et sa cavalerie légère fit une reconnaissance jusqu'aux portes de Mons et de Binche. Quelque temps après, la place de Maubeuge, mal défendue, tomba au pouvoir de ce prince. Martin du Bellay, qui gardait le château d'Aimeries, ayant appris que Binche servait de lieu d'étape aux gens de guerre arrivant du pays de Juliers pour renforcer l'armée impériale, résolut de tenter une expédition aventureuse contre l'ennemi, dont il détourna l'attention en lançant vers Mons des coureurs chargés de ravager quelques villages voisins de cette ville. Ce projet audacieux n'avait pu échapper à la perspicacité du comte de Roghendorff, qui gardait la capitale du Hainaut. Le 10 juillet, il en avait informé la gouvernante générale, dont il avait attiré l'attention sur la nécessité de garnir Binche de gens de guerre, afin de mettre cette ville à l'abri d'une surprise[2]. Le capitaine du Bellay donna donc l'ordre à cinquante arquebusiers à cheval de se porter sur Binche. Les soldats français firent halte à Maubeuge pour prendre quelque nourriture et vers le soir, ils continuèrent leur marche. Parvenus à proximité de la forteresse, ils se placèrent

[1] Dumont. *Recueil des traités d'alliance, de paix, etc.*, t. IV, 2e partie, p. 208.

[2] « Et pour auctant, Madame, que comme Vostre Majesté verra par lad. copie la délibération des François est de transcorir les lieux y nommez et Bynch entre aultres, il me semble, conforme à ma précedente, que ce seroit bien fait de mettre quelques gens aud. Bintz, afin que ceulx d'icelle ville ne se mettent en frayeur et crainte d'estre surpris. » Lettre du comte de Roghendorff à la reine Marie de Hongrie, datée de Mons, le 10 juillet 1543. — *Lettres des seigneurs*, t. II, fol. 346.

Digitized by Google

en embuscade dans un bois voisin de l'abbaye de Bonne-Espérance. Les impériaux arrivés peu de temps auparavant étaient logés dans les faubourgs de la ville. Se croyant en sûreté, ils ne prirent aucune mesure de prudence pour se garantir d'une attaque nocturne. Dès la pointe du jour, ils furent réveillés en sursaut par l'apparition subite des arquebusiers qui s'emparèrent d'une centaine de prisonniers. Après ce coup d'audace, les Français se répandirent dans plusieurs villages circonvoisins qu'ils pillèrent; ils pénétrèrent aussi dans l'abbaye de Bonne-Eepérance où ils enlevèrent de grandes provisions de blé et brûlèrent ensuite les fermes ou les bâtiments d'exploitation rurale qui en dépendaient [1].

Nul obstacle n'avait arrêté la garnison d'Aimeries dans sa course jusque sous les remparts de Binche. Les chefs de l'armée

[1] Martin du Bellay. *Mémoires*, liv. 10, p. 739. Édition de Buchon dans le *Panthéon littéraire* — Maghe. *Chronicon Bonæ Spei*, p. 468. — Il est démontré par des documents officiels que les Français se livrèrent au pillage et causèrent une grande terrreur dans les environs de Binche. On lit dans un compte du domaine de cette ville, rendu par Philippe du Terne, du 1er octobre 1543 au dernier décembre 1544 : « A Jehan Dachier. fermier des deux molins des Estines ou Mont, le nombre de vingt muys bled en ce comprins xiiij muys ij rasières ij quartiers demy pinte pour le séjour desd. molins, la moictié frument et l'autre moictié tel que les molins gaignent journellement, que l'empereur nostre sire, par ses lettres-patentes données en sa ville de Bruxelles, le xxixe jour de novembre xve xliij, vérifflées des gens de ses finances comme il appertient, luy a quicté et remis pour une fois sur et tantement d'une année de son rendaige dud. an xve xliij, dont recepte est faicte ci-devant fol. xliij, en considération des pertes par luy soustenues durant les guerres dernières, tant par le siége de Binch advenu aud. an., comme du passaige et repassaige des allemans et autres gens de guerre sur la caulchie, où lesd. moelins sont scituez. A l'occasion de quoy durent habandonner lesd. molins par longhe espace, craignant luy meisme estre pris prisonnier des ennemis. Comme de touttes ces choses et aultres appert plus au plain par lesd. lettres patentes cy-rendues, avec lettre de recongnoissance de la joyssance de lad. quictance; pour ce icy, xx muys de bled. » — Compte du domaine de Binche, rendu par Philippe du Terne. du 1er octobre 1543 au dernier décembre 1544. — *Chambre des comptes*, nº 8,903, fol. ciij.

Digitized by Google

française en conclurent que « dedens ceste ville n'y avoient aucuns gens de guerre, au moins bien peu. » Le dauphin fut donc chargé d'en faire le siège et le roi lui adjoignit l'amiral d'Annebault avec une partie notable des troupes réunies à Landrecies, tandis que François Ier resta en observation dans son camp de Maroilles.

Mais l'entreprise opérée par les arquebusiers de du Bellay avait averti Marie de Hongrie du danger que courait la forteresse convoitée par l'ennemi. Elle comprit également que si Binche venait à tomber au pouvoir des Français, ceux-ci trouveraient ouvertes les portes du Brabant, et pourraient marcher sur Bruxelles ou sur Louvain qu'il fallait conserver à tout prix, si l'on voulait éviter de plus grands désastres[1]. En conséquence, elle suivit le conseil du comte de Roghiendorff, et ordonna au prévôt de son hôtel, Arnould de Somberge, de renforcer la garnison de la ville de Binche. Cet officier s'empressa d'y faire entrer, outre la bande du seigneur de Glageon conduite par le lieutenant Dampfrappe, quatre enseignes de lansquenets, sous les ordres d'Herman Scramme, qui partagea le commandement de la place avec le prévôt Philippe de Namur[2].

Lorsque les Français parurent devant Binche le 13 juillet, « ceux qui conduisoient l'œuvre n'ayant cognoissance de la forteresse plantèrent l'artillerie au lieu qui estoit le plus remparé et le plus deffensable » Les ouvrages d'attaque s'exécutèrent donc au-dessus de la porte de Melion, où s'étendait un chemin en pente coupé par le ruisseau qui coule au pied de la ville. On plaça en batterie dix ou onze pièces de canon provenant du camp de Maroilles. Le lendemain matin, tout était prêt pour

[1] Cfr. les lettres de Marie de Hongrie au duc d'Arschot et au comte du Rœulx, du 14 juillet 1543. *Archives de l'Audience*. Liasse 16. — *Pièces justificatives*, nº IV.

[2] Lettre de Marie de Hongrie à l'empereur Charles-Quint, du 15 juillet 1543, t. III, p. 161. — Ch. Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VIII, p. 111. — *Publications de la société des Bibliophiles belges*, nº 25, pp. 11, 34.

Digitized by Google

ouvrir le feu contre la place. Avant de donner le signal de l'attaque, le dauphin fit sommer la garnison de se rendre, mais le commandant Scramme lui opposa un refus plein de fierté. Alors on battit en brèche, mais l'artillerie française ne causa pas grand dommage aux remparts. Quelques jeunes officiers excités par la présence de leur chef s'avancèrent jusqu'aux fossés « où ils furent bien recueillis et en eut de morts et de « blessés. Entre autres y mourut le jeune s[r] d'Allègre qui avoit « jà faict honneste preuve de sa personne, et fut blessé le jeune « s[r] de Chastillon, Gaspard de Colligny, qui eut une arquebu- « sade à la gorge[1]. »

On le voit, les assiégés se défendirent vigoureusement. Ils lançaient adroitement des pierres et des flèches; ils se servaient de canons et de couleuvrines pour répondre aux coups de leurs adversaires. Les artilleurs français faisant voler une grêle de projectiles contre une tour fort élevée, le commandant Scramme s'aperçoit du danger, déploie toute son habileté et s'efforce d'empêcher que l'édifice ne s'écroule en l'attachant par des cordes à des troncs d'arbres. L'enthousiasme des combattants excita l'ardeur guerrière des Binchois dont la plupart se dévouèrent à la défense de leur cité menacée, en portant aux remparts des pierres, ou des paniers de terre, tandis que les autres, avec leurs jeunes enfants, s'en allèrent à l'église de Saint-Ursmer pour implorer le secours du Dieu des armées. Enfin par suite d'une ordonnance générale, les assiégés lancèrent du feu sur les maisons voisines de la forteresse et parvinrent à les faire crouler en grande partie. Ces moyens extrêmes abattirent l'ardeur des troupes du dauphin: elles se troublèrent et perdirent l'espoir de vaincre[2].

En effet, le dauphin ne s'attendait pas à une résistance aussi opiniâtre; il s'était cru en état d'emporter Binche au premier assaut et d'organiser ensuite une expédition dans le Brabant.

[1] Martin du Bellay. *Mémoires*, liv. 10, pp. 740-742.

[2] *Publications de la Société des Bibliophiles belges*, n° 25, pp. 34-36.

Digitized by Google

Marie de Hongrie n'ignorait pas les projets de ses ennemis et elle prenait les mesures que lui indiquait sa prudence pour s'opposer à leurs entreprises audacieuses. Ses lieutenants, le duc d'Arschot, à Mons, et le comte du Rœulx, à Valenciennes, prenaient leurs dispositions afin de renforcer l'armée impériale et d'envoyer en Brabant des renforts destinés à la défense de Bruxelles et de Louvain, si ces deux villes venaient à être menacées par les Français. Mais heureusement ces précautions devinrent inutiles, car le dauphin qui avait demandé des troupes à son père pour appuyer son entreprise ne put en obtenir à cause de l'échec de ses soldats devant Avesnes. D'ailleurs la concentration des troupes impériales à Mons et au Quesnoi inspirait des craintes à François Ier, qui fit rétrograder le dauphin. Celui-ci leva le siège de Binche, le 15 juillet, brûla Maubeuge après en avoir retiré la garnison et s'en alla rejoindre l'armée royale qui évacua le Hainaut pour se diriger sur Reims, en Champagne[1]. Dans le but de couvrir ses mouvements de retraite, il avait placé en embuscade dans un endroit entre Mons et Maubeuge, un corps de cavalerie composé de neuf cents hommes. Le comte de Roghendorff qui s'était mis en campagne avec six cents chevaux, rencontra l'ennemi sur son chemin. On se livra des deux côtés à quelques escarmouches, mais il n'y eut aucune perte sérieuse à déplorer[2].

[1] Ch. Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VIII, p. 112.

[2] Madame, monsr. de Roghendorff est sailly en campaigne avec quelque v ou vie chevaulx. Jehan d'Yve estoit allé premier, ilz ont trouvé les ennemys en embuscade et dient estoyent ung nœuf cens chevaulx et ont chargié noz gens coureurs. Pertes n'en est faicte de plus de quatre comme j'entendz, et avons prins ung gentilz homme des leurs qui s'est monstré gentil, gallant, et sy noz gens euissent volu thourner à propolz, ilz euissent prins de gros seigneurs prisonniers. La guerre se veult exercer, noz gens sont nouveaulx levez et se fassonnent. Tant y a qu'il n'y a perte aulcune. Les coureurs ont faict quelque carrière et disions : *thorne*, mais un cheval mal embouché et une bride lâche n'est pas pour ce faire.

« J'entendz qu'ilz ont bruslé Maulbuege; de vérité, je ne le sçay;

Digitized by Google

Pendant leur séjour sous les murs de Binche, les Français avaient commis des actes de dévastation et s'étaient livrés au pillage dans les localités voisines de cette ville, et notamment aux Estinnes, à Bray et à Villers-Saint-Ghislain. En se retirant, ils emportèrent toutes les provisions qu'ils purent trouver et laissèrent les pauvres habitants de ces villages dans la plus profonde misère[1].

La reine de Hongrie avait été informée dans la journée du 15 juillet de la retraite du dauphin et elle s'éta it empressée d'en informer l'empereur. Dans sa lettre, cette princesse exprime les craintes que lui inspirent les résolutions du roi de France, s'il lui arrivait de reprendre l'offensive contre Binche avec le gros de son armée. Cette place succombant sous les efforts des troupes royales, celles-ci ne manqueraient pas d'envahir le Brabant que

monsr du Rœulx en a fortune en sa maison, mais la ville n'a guères de mal. »

Lettre de Philippe de Croy, duc d'Arschot, à la reine de Hongrie, datée de Mons, le 15 juillet 1543. — *Archives de l'Audience.* Liasse 16.

[1] « A Lucas Estacquet, censseur, tenant les terraiges des Estinnes et Bray, le nombre de dix-sept muys deux rasières bledz, tel que procédant desd. terraiges que l'empereur nostre sire par ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles, le xxxe jour de march mil ve xliij (1544 n. st.) avant Pasques, véritfiées des gens de ses finances, comme il appertient, luy a quicté et remis pour une foy sur et tantement d'une année de son rendaige dud. an xve xliij, en considération des pertes par luy soustenues durant les guerres dernières et siège de Binch advenu oud. an, que lors perdy par les ennemis deux chevaulx et quattre vaches et meismes quelque grande partie des biens du terroir dud. Binch et d'alenthour ont estez gastez des ennemis et le reste quasi tout mengiez des gens de guerres de par-decha comme ont esté ceulx dud. fermier, comme de touttes ces choses et aultres appert plus au plain par lesd. lettres patentes cy-rendues avec lettres de recongnoissance dud. fermier avoir icy de led. grâce pour ce icy lesd. xvij m. ij r. bledz. » — *Chambre des comptes*, nº 8,903, fol. ciij.— On lit dans le même document qu'un grand nombre de paysans, pour se soustraire aux violences de l'ennemi s'étaient réfugiés dans le bois du Corneau sous Anderlues, où ils coupèrent le taillis et des arbres, afin de pouvoir faire cuire leurs aliments.

Digitized by Google

Marie de Hongrie serait forcée d'abandonner à son sort, sauf les villes de Bruxelles et de Louvain [1].

Le lendemain, la gouvernante générale ordonna au duc d'Arschot d'envoyer de la poudre à Binche et, en cas d'urgence, de renforcer la garnison de cette ville [2]. Le gouverneur, Philippe de Namur, avait envoyé la veille un rapport sur les opérations militaires dont il avait été l'un des principaux acteurs et sur le départ précipité des troupes assiégeantes. Marie de Hongrie

[1] « Monseigneur, depuis mes dernières lettres du xj[e] de ce mois, le roy de France, qui tousjours est demouré en son camp de Marolles, pour avancer la fortification de Landrechies, a envoyé ses deux filz accompagnez de bonne trouppe de gens de cheval et de pied tet de x à xj pièces d'artillerie (lesquelles, comme j'ay entendu, on a tiré dud. camp à grosse difficulté à cause du mavaix temps), vers la ville de Bins, laquelle ilz ont cloz le xiij[e] de ce mois, en laquelle par auparavant j'avois envoyé la bende du s[r] de Glajon et une enseigne de piétons bas allemands, et pour ce que lad. ville de Bins n'est aucunement fortifiée, je suys esté en grande crainte des gens de bien qui y estoient, et, avec ce, a led. siège fait si grant estonnement en voz pays que chacun commenchoit à désespérer et si les ennemis fuissent passez plus avant, estoit à doubter que chascun se fust mis en fuyte comme l'année passée, mais Dieu nous a fait ce bien que les ennemis, après avoir battu la ville ung jour, ont levé leur siége et se sont retirez sans rien faire, comme à ceste heure, j'ai eu les nouvelles, et espère que la ville est saulve, si le grand lost n'y vient, contre lequel seroit impossible la garder, et, comme Vostre Majesté cognoist les meurs du roy de France, si la fantasie le prendoit, y pouroit bien venir en personne pour achever ce que ses filz n'ont peu faire, que donneroit ung merveilleux attonnement à ceulx de voz villes de Brabant, avec ce que, en continuant cestuy chemin, j'auroy bien à faire de garder les villes de Louvain et Bruxelles, sans avoir regard aux austres petites villes qu'il sera beseing d'abandonner.

« Sitôt que led. roy lèvera son camp et prendra autre chemin, ne défauldroy en advertir Vostre Majesté.

« Et sur ce, monseigneur, ici me recommandant très humblement à vostre bonne grâce je supplie au créateur vous octroyer sancté et prospérité. »

Lettre de Marie de Hongrie à l'empereur, du 15 juillet 1543, — *Correspondance*, t. III, p. 161.

[2] *Pièces justificatives*, n° V.

Digitized by Google

s'empressa de témoigner toute sa satisfaction aux défenseurs de Binche et leur promit d'instruire l'empereur de leur courage et de leur dévouement à sa personne. Après avoir chargé Philippe de Namur d'exprimer les sentiments de reconnaissance de l'autorité souveraine aux soldats et aux habitants à cause de leur belle conduite, cette princesse leur donna l'assurance qu'elle s'efforcerait de leur envoyer des renforts et des munitions de guerre, afin de repousser victorieusement les attaques des Français si le dauphin avait l'audace de se présenter de nouveau sous les murs de leur cité. Elle leur fit également la promesse que, s'il en était besoin, de puissants secours leur arriveraient en temps utile pour chasser l'ennemi de la contrée envahie, et leur conseilla de faire enlever des villages voisins tous les vivres qui s'y trouvaient et de persuader aux paysans de ne pas rentrer chez eux avec leurs bestiaux et leurs provisions de peur d'une nouvelle excursion du roi de France [1]. On sait que toutes ces précautions devinrent inutiles par suite du départ de l'armée royale vers la Champagne.

On a publié sur cet épisode de guerre, si simple et si naturel, des récits merveilleux que nous devons faire connaître.

Voici comment Gilles Waulde raconte la délivrance de Binche: « L'an mille cinq cens quarante-trois, le dauphin de France, « avec son frère le duc d'Orléans, assiégea la ville de Binch de « si près, qu'il fit bresche aux rempars. Les assiégez man- « quoient de vivres et munitions de guerre. De sorte que le « gouverneur de la ville, Charles de la Hamaide, et les bour- « geois se trouvèrent en grande perplexité, néantmoins ils ne « laissoient de se défendre courageusement; car les personnes « mesmes du chapitre se mettoient très bien sur leur devoir, pour « ce faict. Et la voix commune fut que le doyen nommé maistre « Jean de La Tour, estant sur la tour quarrée de la maison des « religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, qui tient aux mu- « railles de la ville, mit bas d'un traict de couleurine, un des

[1] *Pièces justificatives*, n° VI.

Digitized by Google

« principaux du camp de l'ennemy. Mais nonobstant tout cela « comme leurs affaires alloient de mal en pis: tout leur recours « enfin fut en la miséricorde de Dieu, qu'ils implorèrent par les « mérites de S. Ursmer, leur patron; et leur foy fut si grande : « qu'ils portèrent en deuë révérence son sacré chef sur les rem- « pars, luy chargeant les clefs de la ville sur le col, le faisans « comme leur défenseur. Chose admirable! devant que le soleil « fust levé, le François abandonna le siège, et se retira par « l'abbaye de Bonne-Espérance. Où estant arrivé, quelques « principaux de l'armée interrogez pourquoy ils avoient quitté « le siège, puisque personne ne les chassoit arrière? respon- « dirent qu'il n'estoit possible de continuer la batterie pour le « nombre des religieux qui s'estoient présentez sur la bresche, « lesquels ils ne vouloient offenser, veu qu'ils n'estoient enne- « mis de la religion catholique. Il est pourtant bien certain, « que lors il n'y avoit aucuns religieux dans cette ville. C'estoit « doncques le glorieux sainct Ursmer qui se monstroit terrible « aux adversaires, environné de ses compagnons gardiens et « tutélaires de la ville, avec plusieurs autres bienheureux de sa « suitte, comme un second Élisée, qui fit voir à son serviteur « la montagne plaine de chevaux et chariots de feu, envoyez de « Dieu pour son garant, et fit entendre un grand bruit au camp « de ses ennemis, qui leur donna l'espouvante telle, qu'ils ne « trouvèrent meilleur conseil, que de se retirer parmy les « ténèbres, abandonnant leurs tentes, et partie du bagage. « C'est une tradiction très-asseurée en cette ville que cette déli- « vrance fut du tout miraculeuse [1]. »

La chronique de Bonne-Espérance publiée en 1704, donne des détails qui correspondent avec ceux de Gilles Waulde [2]. Enfin, la relation de celui-ci a été reproduite de nos jours par un auteur qui n'a pas manqué d'y mettre de la broderie [3].

Les Bollandistes n'ont pas admis le miracle de la délivrance

[1] Gilles Waulde. *Chronique de Lobbes*, pp. 476-478.

[2] Maghe. *Chronicon Bonæ Spei*. p. 468.

[3] Vos. *Lobbes, son abbaye et son chapitre*. Louvain, 1865. t. II. p. 262.

Digitized by Google

de Binche dans la vie de saint Ursmer, sous le 18 avril [1]. Le docte Henschenius se borne à mentionner tout simplement la chronique de Gilles Waulde. Ce livre contient cependant quelques indications curieuses : il nous apprend, entre autres, que le fait d'armes binchois a été chanté par les poètes contemporains. Après avoir donné des noms de témoins et des preuves, acceptées par lui, l'auteur de la chronique de Lobbes ajoute : « Certain personnage, nommé Jean de Troye, en fit un poème « héroïque, qu'il dédia à D. Jean de Lannoy, abbé d'Aulne [2]. « avec autres vers à l'honneur de sainct Ursmer et ses compa- « gnons. Un chanoine de cette église, nommé Anselme Barbet, « qui depuis fut doyen du chapitre, personnage très digne de « sa charge, en a laissé deux distiques pour mémoire :

1. **Bombardis Delphin quassabat Binchia tecta.**
   Iulius hoc vidit, Vincentius est tibi testis.
2. **Laudibus Ursmari gens Binchia tota resultet.**
   Hujus præsidio Gallica castra fugat.

Un autre :

Nox tua Vincenti Delphinum cingere turbas
Binchicolas vidit, postea terga dare [3].

[1] BOLLANDISTES. *Acta Sanctorum*, ad 18 aprilis, t. III, 374. — GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 236.

[2] Le poème de Jean de Troye est intitulé : *Chronicorū obsidiones oppidi Binchiani per Franciæ Delphinum ejusque fratrum turchie ducem descriptio carmine heroico, autore* JOANNE TROIANO. *Adhœc sequitur carmen panegyricum ob dictæ obsidionis solutione ad incolas Binchiense* Antverpiœ, Hillenius, 1543 — Petit in-8° de 12 ff. — Cfr. HELBIG. *Raretés bibliographiques*, dans le *Messager des sciences historiques* Année 1842; pp. 74-78. — On a réimprimé récemment un autre poème ayant pour titre : *De clade Hannoniœ et Binchio obsesso a Delphino et Duce Aureliano Regis Gallorum filiis, Carmen tumultuarium, ad D. Dominum Laubiensem et Broniensem.* Autore PETRO PHILICINO. — Matthevs Cromivs. Excudendum, curabat, anno, 1543. 'Antuerpiœ. — Voyez le n° 25 des Publications de la société des Bibliophiles belges. Mons, 1878.

[3] Les stances de Gilles Waulde sur le siége de Binche n'offrant aucun intérêt, nous nous abstiendrons de les placer sous les yeux de nos lecteurs.

Digitized by Google

La Société des Bibliophiles belges, séant à Mons, vient de publier l'œuvre d'un autre poète, qui célébra en vers latins le siège de la ville de Binche. L'auteur est un témoin contemporain, nommé Pierre Philicinus, *alias* Campson, qui devint doyen du chapitre de Saint-Ursmer. Il fit imprimer son poème à Anvers, chez Matthieu Cromius. C'est une rareté bibliographique, car on n'en connaît qu'un exemplaire appartenant à la bibliothèque royale de Bruxelles. L'opuscule est intitulé : *De Clade Hannoniæ et Binchio obsesso, a Delphino et Duce Aureliano Regis Gallorum filiis, Carmen tumultuarium, ad D. Dominum Laubiensem, et Broniensem*, Autore Petro Philicino. — Matthevs Cromivs. Excudendum curabat, anno. 1543. Antuerpiæ.

Après la guerre de Gueldre, c'est-à-dire au mois de septembre 1543, Charles-Quint résolut de porter le théâtre de ses opérations militaires dans le nord de la France. Son armée s'avança rapidement vers le Hainaut et de nombreux détachements campèrent à Binche et aux environs de cette ville, surtout à Morlanwelz[1], avant de prendre la route de Landrecies, place forte

[1] « A Jacques Estievene, censseur, demorant à Morlanwelz, la somme de huit vingtz carolus d'or du pois de quarante gros, monnoye de Flandres la livre, que l'empereur nostre sire, par ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles, le xvj^e^ jour de décembre xv^c^ liij, vérifyées des gens de ses finances, comme il appertient, luy a quicté et remis pour une foiz tantement et en diminution du rendaige de sa censse et des terraiges dud. lieu des années xv^c^ xlij et xliij, dont recepte est faicte ci-devant, fol. liij et liiij, en considération des pertes par luy soustenues durant les gnerres dernières, tant des gens de guerre passans et repassans sur la cauchie où est son logies scitué, davantaige ès mois de septembre et octobre xv^c^ xliij par les gens de guerre deschendant de Gheldres, Clèves et Julliers et aultres lieux, venans du camp de Duren, tirant vers Haynnau, meismes des chariotz de l'artillerie et autres menans les pontz à Landrechies qu'ilz ont séjournet pour une fois l'espace de dix jours attendant la bande du roy de ce. . . , où il heut tousjours à son logies le nombre de cent à six vingtz cheval sans les piétons, que lors il supporty gros dommaige comme de tout ces chose et autres appert plus au plain par lesd. lettres patentes cy-rendue avec lettres de recongnoissance dud. censseur avoir icy de lad. grâce. Pourquoy icy lesd. viij^xx^ carolus dud pris font à monnoye de ce présent compte, la somme de iij^c^ xx livres tournois. » — *Chambre des comptes*, n° 8,903, fol. ciij.

Digitized by Google

dont l'empereur voulait faire la base de ses opérations contre son éternel ennemi. Ce monarque s'était d'abord dirigé sur Bruxelles, où l'attendaient les états généraux. Arrivé à Diest, il fut pris d'un accès de goutte qui l'empêcha d'aller plus loin. Les députés de la nation vinrent l'y trouver le 23 septembre. Malgré ses maux, il quitta cette ville pour rejoindre son armée devant Landrecies qu'il voulait reprendre aux Français. Après plusieurs journées de marche, il atteignit Binche et fut heureux de pouvoir se reposer à l'hôtel de la Salle, pendant quelques jours, tellement il se trouvait affaibli par les souffrances[1].

La régente des Pays-Bas qui avait fait de Binche l'un de ses séjours favoris, obtint de l'empereur Charles-Quint la possession de cet important domaine, au mois de mars 1545. Dès lors, elle résolut de remplacer l'ancien château des comtes de Hainaut par une magnifique construction dont les plans furent dressés par l'architecte Jacques du Brœucq, qui avait fixé sa résidence à Mons. Les travaux de démolition entrepris au commencement du mois de septembre furent poussés avec une grande activité et l'on ne tarda guère à poser la première pierre du nouvel édifice. On y consacra plusieurs années, mais cela n'empêcha point Marie de Hongrie de résider souvent à Binche, où elle occupait provisoirement le « vieux corps de logis tenant à la grande salle. » Les comptes du domaine, rendus par Philippe du Terne, son conseiller et son receveur, mentionnent les venues de cette princesse[2]. Il existe, en outre, des actes qui prouvent son séjour en cette ville, où elle conférait avec son conseil et où elle recevait les princes et les seigneurs des Pays-Bas ou de l'étranger. Ce fut à Binche qu'elle fit, le 6 mai 1546, avec le prince-évêque de Liége une convention pour la construction d'une forteresse près du Pont de Frasne (Mariembourg) et la cession du terrain nécessaire en échange d'une partie égale à

[1] Gachard. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste.* Bruxelles, 1854; t. I, pp. 12-13

[2] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nos 8,903 et suiv.

Digitized by Google

prendre sur la seigneurie d'Herstal [1]. Le 12 du même mois, furent encore arrêtés en cette ville les statuts et ordonnances du souverain pour la restauration de la discipline dans le monastère de Denain, près de Valenciennes [2].

A l'époque de la conclusion du traité de confédération d'Augsbourg, Charles-Quint était parvenu à l'apogée de sa puissance. Ce fut alors qu'il conçut le projet de consolider l'union entre les provinces des Pays-Bas, d'en former un seul état indivisible dans sa famille et de le transmettre à son fils Philippe. La régente se fit un devoir de seconder les vues de l'empereur. Le duc d'Albe partit pour l'Espagne avec la mission de remettre au jeune prince les instructions de Charles-Quint et son invitation à venir le rejoindre dans les pays-Bas. L'archiduc Philippe répondit à l'appel de son père et s'embarqua à Barcelone, le 2 novembre 1548. Ce voyage qui dura plus d'une année, s'accomplit avec un luxe et un éclat extraordinaires. Les fêtes somptueuses qui lui furent offertes ont été décrites par plusieurs historiographes. Les détails que ces témoins oculaires donnent sur celles de Binche présentent trop d'intérêt pour que nous négligions d'en instruire nos lecteurs [3].

Philippe ayant débarqué à Gênes, traversa la Lombardie, le Tyrol, l'Allemagne, et arriva dans le Luxembourg, à la tête d'un brillant et immense cortège. Il fit son entrée solennelle à Bruxelles, le 1er avril 1549. Au mois de juillet, la famille impériale parcourut la Flandre, l'Artois et le Hainaut. Le 7 août, elle vint à Tournai ; puis elle visita rapidement quelques autres villes, et le 22 de ce mois, elle s'arrêta à Binche, où des fêtes vraiment royales s'organisaient en son honneur par l'ordre de

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*. Bruxelles, 1845; t. IX, p 92. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII, pp. 234 et 293.

[2] MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. IV, pp. 301-302.

[3] On trouvera au chapitre XIV de cette histoire, intitulé: *Bibliographie*, la liste des auteurs qui ont écrit sur les fêtes célébrées à Binche en 1549.

Digitized by Google

Marie de Hongrie, qui attendait dans son palais les augustes voyageurs. « Et là, dit Guicciardin, furent-ils pompeusement et « magnifiquement recueillis et royalement traités par la reine; « avec tant de passe-temps et triomphes de joûtes, tournois et « autres sortes de magnificence, que tant s'en faut qu'on puisse le « déclarer, qu'à peine le croiroit-on, si quelqu'un venoit à la « déduire[1]. »

Quand le cortège impérial fit son entrée à Binche, on remarqua qu'aucun luxe bien extraordinaire n'avait été déployé pour l'ornementation de la ville où la reine de Hongrie allait fêtoyer ses hôtes illustres. L'espace trop resserré tant aux abords qu'à l'intérieur de la cité, ne se prêtait guère à l'exécution d'un projet qui réalisât parfaitement l'idée de leur faire une brillante réception. Seulement la place présentait un beau coup d'œil; elle se trouvait comme encadrée par l'élévation de quelques barrières garnies de trophées et au moyen de deux rideaux peints que la régente avait commandé d'y mettre. Ce qui attira surtout l'attention, ce fut un arc de triomphe imité de l'ancienne Rome, et qui avait été construit en avant du palais de Marie de Hongrie; on y distinguait plusieurs figures d'Hercule et un aigle qui portait la devise : *Plus ultra.*

Charles-Quint et son fils se trouvaient entourés à Binche d'un « brillant échantillon de l'aristocratie européenne. » Un grand nombre de gentilshommes des diverses provinces des Pays-Bas s'y étaient également rendus pour présenter leurs hommages à leurs princes et prendre part aux fêtes qu'on allait célébrer en leur honneur. La reine douairière de France, Éléonore d'Autriche, était aussi venue rehausser par sa présence l'éclat de ces magnifiques passe-temps.

La famille impériale prit une journée de repos, après laquelle s'ouvrirent (le samedi 24 août) les fêtes par un combat à pied, qui eut lieu dans la cour même du palais. Ce tournoi fut sou-

[1] Guicciardin, *Description de tovts les Pays-Bas.* Arnheim, 1613; p. 550.

Digitized by Google

tenu par Jean, marquis de Berghes, seigneur de Bierbais, chambellan de Charles-Quint; Charles, seigneur de Trazegnies, et ses deux frères, Jean, seigneur de Morlimont, et Robert, seigneur de Semeries; Bauduin de Blois, seigneur de Trélon ; et Charles de Bernemicourt, seigneur de Frévin, avec trente-six pages et parrains placés sous leurs ordres. On comptait parmi leurs adversaires quarante champions accompagnés de nombreux serviteurs et parrains qui s'étaient disposés en plusieurs quadrilles. Dans le dernier quadrille figurait le prince Emmanuël-Philibert de Savoie, ainsi que d'autres gentilshommes de la cour, en armure blanche, et tous richement vêtus. Les armes choisies pour la lutte étaient la pique, la javeline, la lance, l'épée et la hache. On se combattit vaillamment. Pendant la mêlée générale qui termina les joûtes. on admira surtout l'adresse et le courage de l'archiduc Philippe.

N'oublions pas d'ajouter que Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval, exécuta un charmant intermède de chasse. On en fit d'autres qui égayèrent beaucoup les nobles spectateurs; des pèlerins jouant d'instruments de musique devant les dames parurent dans la lice; puis des enfants et des hommes déguisés en sauvages; d'autres s'y introduisirent sous forme de serpents vomissant des flammes; d'autres enfin se livrèrent à de plaisantes contorsions et jouèrent des farces amusantes et jolies.

Les hôtes de la gouvernante générale se rendirent ensuite avec un grand nombre de seigneurs dans le salon « d'en haut » où un somptueux souper leur fut servi. A la table d'honneur étaient assis l'empereur, les deux reines et l'archiduc Philippe. La seconde table en potence était occupée par le prince du Piémont, le duc de Holstein, le marquis de Berghes. le prince d'Ascoli, le marquis de Pescaire, le prince d'Orange, le duc d'Arschot, le comte d'Agimont, le prince d'Épinoy, le seigneur de Bièvre, le comte d'Hoogstraeten, le comte de Lalaing, le comte de Fauquenberghe, le comte d'Arenberg, le seigneur de Praet, le seigneur de Bréderode, le seigneur de Molembaix, le comte de Mansfeld, le seigneur de Bugnicourt, et plusieurs autres. Parmi les dames,

Digitized by Google

on distinguait la marquise de Berghes, la princesse d'Épinoy, la comtesse de Mansfeld, la comtesse de Lalaing, la comtesse d'Agimont, la comtesse du Rœulx, la comtesse de Rochefort, la comtesse de Nogerol, la dame de Molembaix, la dame de Croisilles et les dames de la reine Éléonore.

Après le festin, on procéda à la distribution des prix gagnés dans les joûtes. Les dames furent chargées de les remettre aux vainqueurs. Selon Calvete de Estrella, le prix de l'épée fut donné à don Juan Quixada ; le prix de la pique, à Daniel de Marck ; le prix de la javeline, à Gaspard de Rolles ; le prix de l'épée à deux mains, à Carmain. Vandenesse ajoute que Maingoval remporta lep rix de la lance et que le comte d'Agimont obtint celui de la hache. Le diamant que l'archiduc Philippe reçut pour le prix de la « foulle, » fut offert par ce prince à la princesse d'Épinoy. Cette cérémonie fut suivie d'un bal qui se prolongea bien avant dans la nuit.

Il avait été décidé que les deux journées suivantes seraient consacrées à la joûte des chevaliers errants tirée de l'Amadis de Gaule. Marie de Hongrie avait fait construire derrière son palais « trois pas gardés » par trois chevaliers et qu'il fallait franchir en vainqueur avant de pouvoir pénétrer dans la tour où se trouvait l'épée enchantée. Près de là se tenait l'enchanteur nommé le chevalier Norabrac. Celui qui succombait dans la lutte contre les trois paladins était conduit en prison « au chasteau ténébreux. » Au contraire le vainqueur s'élançait dans une barque pour traverser un ruisseau sur le bord duquel se dressaient deux colonnes semblables aux colonnes d'Hercule. Aussitôt Norabrac se présentait à lui. Celui-ci, assisté d'un interprête, réclamait l'arme enchantée. On entrait ensuite dans la tour qui s'élevait au sommet d'un rocher artificiel. Mais l'épée se trouvait si solidement enchaînée et fichée dans le mur qu'il n'était pas possible de l'enlever. Alors l'enchanteur distribuait aux chevaliers vainqueurs, à titre de souvenir, une petite guirlande que ceux-ci attachaient à leur bras pour retourner auprès de leurs dames.

Digitized by Google

Le premier pas, dit Vandenesse, était un coup de lance ; le second était un coup de lance et trois coups d'épée ; au troisième on devait combattre à pied et d'estoc jusqu'à ce qu'il y eût un vaincu. Les paladins chargés de défendre ces pas étaient Jean de Ligne, comte d'Aremberg ; Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, et Lamoral, comte d'Egmont. Un certain nombre de chevaliers furent faits prisonniers, mais d'autres plus heureux dans les combats qu'ils soutinrent passèrent en barque le ruisseau et reçurent la guirlande. Parmi ces derniers, on cite don Juan Quixada, don Hermanda della Zerda, gentilhomme de la chambre, Gaspard de Robles, seigneur de Billy, Charles de Brimeu, comte de Meghien, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et don Louis Zapota.

Le prince d'Espagne parut à son tour avec sa troupe dans laquelle on distinguait de nobles gentilshommes tels que le prince de Piémont, le marquis de Pescaire, le jeune baron de Noircarmes et le marquis de Berghes revêtus de riches costumes. Les deux premiers furent victorieux et reçurent la guirlande, mais les autres n'obtinrent pas le même honneur.

Enfin, ce fut au tour de l'archiduc Philippe à engager le combat. Monté sur un cheval agile et vigoureux, il s'élança dans la barrière et porta très adroitement sa première lance sur le heaume de son adversaire ; la seconde n'eut pas l'effet qu'on en attendait ; la troisième vola en éclats, aux applaudissements de Leurs Majestés et de tous les spectateurs. Il vainquit également le second et le troisième paladin, traversa le ruisseau, pénétra dans la tour et enleva l'épée enchantée dont on estimait le prix à 15,000 écus, à cause de la richesse de son ornementation. En ce moment, on vit s'abattre un pont-levis qui livra passage au prince dans l'île ou se trouvait le « chasteau ténébreux » renfermant les vaincus des trois pas. Philippe brandissant son arme courut vers l'entrée de ce château qui était gardé par trois géants armés. Un combat acharné s'engagea entre eux et la victoire resta au fils de Charles-Quint, qui fit tomber la porte avec la courtine principale de l'édifice. Derrière se montrait

Digitized by Google

un magnifique palais d'où il tira les prisonniers; ensuite, il revint en triomphe avec les autres chevaliers auprès de l'empereur.

On se reposa le mardi, car il y avait beaucoup de personnes blessées parmi les seigneurs qui avaient pris part au tournoi de la veille. Le mercredi, la régente et le prince d'Espagne, son neveu, visitèrent le château de Mariemont, récemment construit sur les plans de Jacques du Brœucq. Le soir de ce même jour, ils revinrent à Binche. Dans la nuit, on vit arriver au palais quatre dames masquées savoir: la comtesse de Boussu, la comtesse du Rœulx, la princesse d'Épinoy et la comtesse de Mansfeld. Elles étaient accompagnées par le prince de Piémont et trois autres chevaliers en costume vénitien et portant des armes cachées sous leurs vêtements. Ils formèrent ensemble un quadrille dans la grande salle, et pendant qu'ils prenaient leurs ébats survinrent quatre autres chevaliers également armés et qui attaquèrent vigoureusement les premiers. Bientôt après, huit nouveaux chevaliers s'élancèrent aussi dans la salle, prirent les armes contre ceux qui étaient en lutte et leur enlevèrent les quatre dames masquées Les vainqueurs conduisirent sur des chariots leurs belles prisonnières à Mariemont et ils s'établirent dans un « bastillon » que la régente avait fait élever à proximité de sa maison de plaisance. Alors les gentilshommes qui n'avaient pu empêcher ce rapt sollicitèrent de l'empereur l'autorisation de reprendre par la force les quatre dames qu'on leur avait ravies: ce qui leur fut accordé de bonne grâce. Dès le lendemain matin, on prit les dispositions nécessaires pour faire le siège de la forteresse où s'étaient retirés les ennemis. Elle affectait la forme d'un château flanqué de quatre tours ; l'intérieur était « remparé de vingt-cinq pieds épais de terre, » et l'extérieur emmuraillé de planches peintes en pierres taillées sur trois côtés et de briques sur le quatrième en face de la maison de plaisance de Mariemont. Cette place improvisée était défendue par Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, qui avait sous ses ordres trente gentilshommes de haut lignage et soixante fantassins de

Digitized by Google

la milice ordinaire [1]. Les assiégeants étaient placés sous le commandement du prince de Piémont. Parmi eux, on distinguait un escadron de gendarmes des ordonnances, une troupe de cavaliers belges et étrangers, cinq compagnies des vieilles bandes espagnoles et une puissante artillerie. Le mestre de camp, Castaldo, fit mettre quinze ou seize pièces de canon de fort calibre [2] derrière les levées et les gabions qui se trouvaient devant le front du château. On prit en même temps toutes les autres mesures pour triompher de la résistance de l'ennemi. L'armée d'observation prit position sur une colline; les travailleurs et les hommes d'armes furent placés aux deux ailes et le corps de bataille au centre flanqué des arquebusiers, selon l'usage. Un autre escadron vint se poster de l'autre côté du château aux abords d'un bois, afin d'empêcher qu'on ne portât

[1] Brantôme assure que Philippe de Lalaing avait pour défendre la place assiégée « force cavaliers, environna deux cents arquebusiers et piquiers et quelques pièces d'artillerie. » — D'un autre côté, on lit dans un compte des dépenses occasionnées par les fêtes dont nous donnons la description : « A messire Adrien de Blois, chevalier, seigneur de Warelles, bailly d'Avesnes, la somme de quatre centz vingt-six livres du prix de xl gros, monnoye de Flandres, pour livre, par commandement de la royne, pour faire payer aucuns compagnons de guerre en nombre de ij^{c} iiij^{xx} iiij testes, qui ont servi au bastillon de Mariemont, à chacun desquelz Sa Majesté leur a ordonné xxx solz pour estre venuz et pour eulx de retourner chacun à ses frontières. » — *Chambre des comptes*, n° 44,571.

[2] Ces pièces d'artillerie provenaient de l'arsenal de Mons. Les armes blanches avaient été fournies par le chef d'une fabrique de Bruxelles. — « A Adrien Ootz, faiseur de lances résidant a Bruxelles, la somme de quatre centz quatorze livres unze solz dud. pris que led. Roger luy a payé en plusieurs et diverses fois, et ce en tant moins et à bon compte de plusieurs lances, espées, rondelles et autres bastons d'armes qu'il a dû fournir tant pour led. bastillon comme aultrement. Pour ce icy par six lettres de tenir compte portant ensemble iiij^{c} vj livres xij solz et ung billet de chariage payet par led Roger pour les baston dud. Adrien, ensemble ces parties cirendues lad. somme de iiij^{c} livres x solz. » — *Chambre des comptes*, n° 44,571.

Digitized by Google

des secours ou des vivres aux assiégés. Lorsque toutes ces dispositions furent prises, l'empereur, les reines, le prince d'Espagne et les personnes de leur suite arrivèrent à Mariemont. C'était l'heure du dîner. En ce moment une foule immense encombrait les avenues du palais; il y avait bien vingt mille personnes accourues de toutes parts pour assister à un spectacle magnifique et grandiose. Au signal donné par le commandant en chef, les trompettes sonnèrent, les tambours battirent aux champs. Le bruit de ces instruments semblait ébranler le sol. Ce fut alors que Leurs Majestés se mirent à table dans une galerie décorée avec un goût parfait et artistement construite en planches façonnées, dans le jardin, sur le grand fossé d'eau vive, qui entourait la maison de plaisance. De là, on dominait le bastion qu'il s'agissait d'enlever, la campagne, l'armée et l'artillerie.

Le banquet fut vraiment royal. Les princes « furent servis « en lieu de gentilshommes de vingt-quatre dames accoustrées « en nymphes, déesses et pastourelles, avec tant pièreries et « perles que l'on pouvoit estimer que la richesse du monde « estoit sur les vingt-quatre dames. »

Ces augustes personnages purent voir durant tout le festin les courses des gens de guerre, les escarmouches auxquelles ils se livrèrent et les embuscades qu'ils dressèrent pour surprendre leurs adversaires. Après l'enlèvement des tables, le combat redoubla d'intensité. L'artillerie ouvrit un feu terrible contre la place. Deux heures suffirent pour rendre la brèche praticable. Autant l'attaque avait été vive, autant la résistance avait été opiniâtre. On fit des deux côtés des prodiges d'adresse et de valeur. Dès que la courtine en briques et ses remparts furent aplanis, la reconnaissance eut lieu, conformément à l'usage adopté. Alors le prince de Piémont ordonna l'assaut qui fut conduit par monsgr de Ligne à la tête de son arrière-garde; il plaça aussi les arquebusiers aux portes pour détruire les défenses de la muraille que les assiégés restauraient déjà avec des gabions, quoique le tir se fît sans projectiles. Malgré leur intrépidité, les assaillants furent repoussés. Ce succès permit de

Digitized by Google

ravitailler la forteresse, et, dans une vigoureuse sortie, quelques-uns de ses défenseurs parvinrent à enclouer deux pièces de siège séparées du reste de l'artillerie. L'assaut final ayant été résolu, Emmanuël de Savoie en prit lui-même le commandement. Dans la première colonne d'attaque, on distinguait le duc de Holstein, le prince d'Orange, le marquis de Pescaire et plusieurs autres nobles personnages. L'épée à la main, ils descendirent impétueusement la colline au pas de course et se présentèrent devant la batterie en se servant d'échelles. Repoussés à plusieurs reprises, ils finirent cependant par s'établir dans la place, où ils firent une partie de la garnison prisonnière, tandis que le reste dut plier devant des forces supérieures. Les assiégés qui prirent la fuite se sauvèrent par une porte secrète pratiquée dans l'épaulement du bastion. Les vainqueurs se répandirent aussitôt dans la place, en poussant des cris de joie, et recherchèrent les quatre dames qui, le jour précédent, avaient été enlevées par quelques chevaliers. Ils les trouvèrent dans une prison fort obscure et basse, où elles avaient été reléguées pour être à l'abri des dangers du siège. Après les avoir ainsi délivrées, ils les firent monter dans un superbe char à l'antique et les menèrent en triomphe auprès de l'empereur dont elles baisèrent les mains comme à leur libérateur. Charles-Quint leur ayant demandé quels étaient les auteurs du rapt, elles répondirent qu'elles ne les avaient point reconnus d'abord, mais qu'ensuite, elles découvrirent que c'étaient leurs maris[1]. Telle fut la fin de cette journée si bien remplie par tous les acteurs de ce simulacre de guerre. Chacun rentra chez soi à l'approche de la nuit. Dans le palais cependant les plus alertes exécutèrent encore les mascarades qui, pour la richesse des costumes, égalèrent au moins les fêtes nocturnes données à l'hôtel de la Salle, depuis l'arrivée à Binche de la cour impériale.

Deux jours après les fêtes de Mariemont, il y eut un brillant tournoi sur la place publique de la ville de Binche, en présence

[1] Brantôme. *Supplément aux vies des dames illustres*, dans ses *œuvres*. La Haye, 1743; t. xv, pp. 312-326.

Digitized by Google

de l'empereur qui était assis sous un dais magnifique avec ses deux sœurs. Aussitôt les chevaliers qui devaient prendre part au combat entrèrent dans la lice. D'un côté se trouvait l'infant d'Espagne conduisant six quadrilles de cinq chevaliers chacune; elles étaient précédées de douze trompettes accompagnant les deux mestres de camp, Pontus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, et Guttiere Lopez de Padilla, majordome de son Altesse. De l'autre paraissait le prince de Piémont avec le même nombre de quadrilles que précédaient neuf trompettes, avec le baron de Mont-Falconet, majordome de Charles-Quint, et lastaldo faisant l'office de mestre de camp. A deux heures précises, les trompettes sonnèrent la charge. Le combat s'engagea alors quadrille contre quadrille, de cinq lances chacune, dans l'ordre arrêté d'avance, et la seconde partie de la joûte, les chevaliers firent une mêlée de trente contre trente à l'estoc; elle dura seulement une demi heure, car la pluie qui vint à tomber contraria beaucoup les combattants. De part et d'autre, on montra une grande habileté dans le maniement des armes, mais comme il arrivait généralement dans les jeux guerriers, ce tournoi coûta la mort à plusieurs chevaliers et des blessures à plus d'un athlète. La cour étant rentrée au palais prit quelque repos. Vers le soir, on servit le banquet impérial dans lequel comparurent une infinité de masques sous divers costumes aussi charmants que riches. Ce festin fut suivi d'un bal après lequel l'empereur, les deux reines, l'infant d'Espagne et les dames de la cour, pour terminer la fête, passèrent dans une autre salle qui « estoit bien tapissée « et le dessus fait de toille peincte comme des nuées, y pendans « plusieurs petites lampes d'argent en forme d'estoilles, ardens « d'huille d'aspic. » D'un côté du salon, on admirait « une « roche fort bien faicte dont sortoient des fontaines d'ypocras « blanc et cleret, eau de senteur et eau fresche; » de l'autre on distinguait « une petite tour en hault, dont sortoient force es- « clatz de feug et force tonnoire (tonnerre), et estoit la fumée « toute parfum et gresloit à force dragées. » Au milieu s'élevaient quatre colonnes de bois, cannelées et forées intérieure-

Digitized by Google

ment, entres lesquelles on fit descendre de la voûte « une « table chargée de toutes sortes de confitures et succades, en « platz de porcelaines, laquelle fut incontinent desgarnie par « les y présens. Puis ladite table descendit jusques en terre. « Puis recommençoit le tonnoire, esclatz et gresle. » On vit paraître ensuite une seconde table « chargée de toutes sortes de « dragées, de marchepains (massepains), en platz et tasses de « cristal; laquelle fut deschargée comme la première, recom- « mençant le tonnoire, esclatz et gresle plus que les autres « fois. » La troisième table qui fut descendue par le même artifice que les deux autres était couverte de « trois lauriers aux « feuilles desquelz estoient les armes de Sa Majesté et de plu- « sieurs seigneurs: et estoit chargée ladite table de coppes « (coupes) d'or de toutes sortes de vyandes de chair que l'on « pourroit penser: le tout fait de sucre. Qu'estoit un banquet « le plus riche de quoi l'on peust ouïr deviser. » Ainsi se terminèrent les fêtes que Marie de Hongrie donna à l'empereur et à son fils dans la visite qu'ils lui firent au palais de Binche. On a vu qu'elles ne furent pas le fait d'un luxe mesquin, mais celui d'une somptuosité, d'une magnificence vraiment royale et digne, en tout, de la sœur du plus puissant monarque du monde. « Et se peust bien escripre à la vérité, » ajoute Vandenesse, en parlant de la reine douairière de Hongrie, « que c'est le para- « gon (parangon, modèle) des dames en honnestetez, vertus, « inventions et diligences, oultre les aultres vertus qui sont en « elle[1]. »

Le samedi, 31 août, le cortège impérial quitta le palais et prit la route de Mons, aux acclamations des joyeux habitants de Binche, ravis de la gloire que ces fêtes devaient faire rejaillir sur leur antique cité.

Hélas! ces jours de réjouissances devaient se changer, cinq

[1] Les Fêtes de Binche acquirent une si grande célébrité dans le monde qu'elles donnèrent naissance à ce proverbe espagnol: « *Mas brava que la fiestas de Bains* » (Plus magnifique que les fêtes de Binche).

Digitized by Google

ans plus tard, en jours de deuil. Les chroniques contemporaines nous font connaître les événements qui donnèrent lieu à la destruction complète de la ville de Binche. En 1552, tandis que Charles-Quint essayait de reprendre Metz, en Lorraine, dont le roi de France s'était rendu maître, Marie de Hongrie ordonna au comte du Rœulx de porter la ruine et la désolation au cœur des provinces ennemies. Ce capitaine exécuta fidèlement les ordres de la régente des Pays-Bas et plus de huit cents villages du Boulonnais et de la Picardie devinrent la proie des flammes, avec le « plaisant chasteau de chasse de Folembray[1]. »

Henri II dont l'irritation fut extrême, à la nouvelle de ces ravages, ne s'empressa pas pourtant d'user de représailles. Ce monarque ajourna sa vengeance jusqu'en 1554, mais elle fut terrible pour le Hainaut. L'armée française s'était réunie à Cressy en Laonnais, le 18 juin. Elle s'ébranla sous le commandement du connétable de Montmorency qui s'empara d'abord de Mariembourg. Le roi, qui arriva au camp, le 21 juin, changea le nom de cette forteresse en celui de Henri-Bourg. Maître de l'Entre-Sambre-et-Meuse, il prit Bouvignes et Dinant, incendia Florennes, Stave et Fosses, et pénétra dans le Hainaut, en passant la Sambre à Châtelet, le 20 juillet suivant. L'armée royale campa le même jour à Jumet, et le lendemain, elle se dirigea vers Seneffe qui fut livré aux flammes. De là, elle se porta sur Binche « laissant toujours après elle, pour ses brisées, « feux, flammes, fumées, toute calamité[2]. » A l'arrivée des Français près du château de Mariemont, les coureurs de l'armée royale y avaient déjà mis le feu, de même qu'à « ung aultre excellent chasteau appelé Trazegnies. » A l'aspect de la maison de plaisance de Marie de Hongrie, le roi de France laissa éclater la haine qu'il nourrissait contre Charles-Quint et sa sœur.

[1] Rabutin. *Mémoires*, liv. 4, p. 574. — L. Petit. *La Grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zeelande, etc.* Dordrecht, 1601; liv. 8, p. 208.

[2] Rabutin. *Mémoires*, liv 4, p. 614. — Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. x, pp. 128-129.

Digitized by Google

Tenant l'épée au point, il cria à ses gentilshommes : « Or sus ! mes chevaliers, donnons dedans. » Il s'élança dans le parc, frappa les arbres de son arme et ordonna d'activer l'incendie qui détruisait l'œuvre merveilleuse de l'architecte Jacques du Brœucq. Puis sur les ruines fumantes de cette demeure princière, il fit placer cette inscription : « Souviens-toi de Folembray, reine insensée[1]. »

La terreur était grande à Binche pendant que les Français se livraient à ces actes de vandalisme. A plusieurs reprises, on avait envoyé deux chevaucheurs pour avoir des nouvelles sur les mouvements et les desseins de l'ennemi[2]. La garnison ne pouvait guère espérer d'être secourue, car les impériaux qui avaient campé à Boussoit-sur-Haine, s'étaient portés vers Tubize, afin de couvrir Bruxelles[3]. Cette circonstance détermina beaucoup de Binchois à chercher un refuge plus sûr et à y transporter leurs objets les plus précieux. Les chanoines de Saint-Ursmer suivirent leur exemple en envoyant à Mons les corps des saints Patrons avec tous les ornements sacrés[4]. Les événements prouvèrent bientôt qu'il n'y avait de salut possible que dans la fuite.

A peine les Français eurent-ils brûlé Mariemont et ses dépendances[5] qu'ils marchèrent contre Binche. Cette forteresse « n'estoit guère munie, » car l'empereur y avait envoyé seulement deux enseignes d'allemands pour la garder sous les ordres de Philippe de Blois. « Les murailles bonnes, entières et bien terrassées par dedans » faisaient espérer qu'elle tiendrait quelque temps et jusqu'à ce que l'armée impériale vînt la dégager[6].

[1] Brantôme, *loc. cit.*, t. xv, pp. 312-326.

[2] Compte, rendu par Remi du Puich, massard, pour une année échue le 8 novembre 1554.

[3] Th. Lejeune, *Monographies historiques et archéologiques*, t. ii, p. 391.

[4] Compte de l'église de Saint-Ursmer, à Binche, rendu par Matthieu Bellegheulle pour une année échue le 24 juin 1555.

[5] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,913.

[6] Paradin, *Continuation de l'histoire de notre temps.* Lyon, 1556; p. 335

Digitized by Google

Pour satisfaire aux volontés de son prince, le commandant de la place repoussa avec fierté la sommation de l'ennemi dont il s'efforça de retarder les travaux d'approche par le feu continuel de son artillerie. Tant de bravoure ne put résister longtemps à une armée bien organisée et pourvue d'un puissant matériel de siège. Malgré le danger, Henri II vint lui-même reconnaître la place, de plus près que la portée d'une arquebuse, et bien que les chemins fussent défoncés par la pluie, les Français, en une seule nuit, parvinrent à mettre en batterie trente-sept pièces de campagne et douze gros canons « auprès d'un moulin à vent du côté de la Maladrerie à droite de l'entrée devers Bruxelles[1].» Les artilleurs de l'armée royale foudroyèrent les remparts entre la Porte-Neuve et celle de Melion, de sorte que, vers huit heures du matin, la brèche était déjà praticable à l'assaut. La garnison trop faible pour se défendre avec succès dut se rendre « à la mercy et miséricorde du roy. » On désarma la populace et les soldats prisonniers, et on les mena hors la ville. Les capitaines et les bourgeois notables eurent la faculté de racheter leur liberté à prix d'argent. Mais le roi « usant de son accoustumée douceur envers les femmes, jeunes filles et petits enfants, » ordonna qu'on les conduisît en lieu de sûreté, car il ne voulait pas qu'il y eût du « sang espanché[2]. » Ses ordres ayant été exécutés, il permit à ses bandes de livrer Binche au pillage et d'y mettre le feu sans épargner le palais de Marie de Hongrie. Loin d'apaiser la fureur de la soldatesque, il la stimula, au contraire, allant lui-même de porte en porte pour encourager l'œuvre de destruction qui s'accomplissait d'une manière affreuse, sous les yeux de la population épouvantée. Quelques heures plus tard, la ville et la résidence de la régente des Pays-Bas ne

[1] *Le voyage du roy aux Pays-Bas de l'empereur en l'an* MDLIIII *briévement récité par lettres missives que* B. DE SALIGNAC, *gentilhomme françois, escripvoit du camp du roy à monseigneur le cardinal de Ferrare.* Paris, 1554; chap. 3.

[2] RABUTIN, *loc. cit.*, liv. 6, p. 615. — PARADIN, *loc. cit.*, p. 336.

Digitized by Google

présentaient plus qu'un hideux amas de ruines fumantes[1]. Henri II s'était ainsi vengé de la perte de son « chasteau de Folembray et de ses places de Picardie mises à feu et à ruine[2]. »

L'armée française ayant accompli à Binche son œuvre de destruction abandonna cette malheureuse ville et se dirigea sur Bray et les Estinnes pour y établir son camp et se reposer des fatigues d'une journée si bien remplie. Ces villages et plusieurs autres lieux voisins ne furent pas non plus épargnés par la soldatesque. C'est-ce qu'attestent les « grâces et modérations » accordées par Marie de Hongrie aux « censeurs et fermiers » de son domaine de Binche. Les remises qu'ils obtinrent en proportion de leurs pertes s'élevèrent à un chiffre important, tellement les ravages exercés avaient été grands tant par le pillage que par l'incendie des récoltes et des habitations[3].

Le 23 juillet, l'armée royale leva son camp et battit en retraite vers la frontière, car la disette allait bientôt se faire sentir parmi elle, et d'un autre côté les impériaux renforcés par de nouvelles

[1] Le Petit, *loc. cit.*, p. 222. — Henne, *loc. cit.*, t. x, p. 131. — Th. Juste. *Vie de Marie de Hongrie.* Bruxelles, 1855; p. 110. — Vinchant, *Annales du comté de Hainaut*, t. v, p. 253. — Delewarde, t. v. p. 471.

[2] Rabutin, *loc. cit.*, p. 615.

[3] C'est ainsi que plusieurs fermiers obtinrent ensemble une réduction de 368 livres tournois sur le montant de leurs fermages des *prés du Roi*, à Bray, dont la récolte avait été enlevée par l'ennemi. Les meuniers des Estinnes furent gratifiés d'une diminution de 94 livres 3 sous 2 deniers en argent et de 6 muids 3 rasières de blé sur le loyer de leurs moulins. Bertrand de Nalinnes, laboureur, qui tenait à ferme le fief de Maulroit, situé à Estinnes-au-Mont, ayant eu sa maison, sa grange et ses récoltes brûlées, on lui fit une remise de 11 muids de blé. Lucas Estacquet, laboureur à Villers-Saint-Ghislain, tenait également deux pièces de terre appartenant au domaine et situées à Bray, au lieu dit : *Sars-le-Comte;* le camp de l'armée royale ayant été « mis et assis à Bray, Estinnes et lieux circonvoisins à la prinse de Binch, le xxij juillet xv^c^ liiij, » les gens de guerre lui ravirent ses « grains et despouilles prendans » sur les terres qu'il occupait et même ses « granges et édiffices furent bruslez par les ennemis franchois. » — Cfr. *Chambre des comptes,* n° 8,913, fol. 236.

Digitized by Google

troupes commençaient à devenir menaçants. Les Français se jetèrent encore sur Maubeuge et Bavai qu'ils incendièrent. Ce furent là les derniers actes marquants de leur course dévastatrice au travers de nos contrées[1].

Mais revenons à Binche et examinons les impressions diverses et l'effet moral produits par les événements que nous venons de raconter. On sait que les actes de vandalisme commis par l'armée royale furent réprouvés par les capitaines français eux-mêmes. « Et n'en puis escrire, s'écrie Rabutin, qu'avec grand regret et compassion, voyant ainsi tuer et exterminer tant de beaux édifices[2]. »

Ce fut Granvelle, évêque d'Arras, qui s'empressa de faire connaître à la régente des Pays-Bas la destruction de ses châteaux de Binche et de Mariemont, ainsi que les emportements du roi de France et sa conduite peu chevaleresque.

La réponse que lui fit cette princesse, le 25 juillet, est fort curieuse et semble montrer qu'elle supporta stoïquement les effets de la vengeance personnelle de son ennemi. En voici le texte : « Je vous remercie, disait-elle à Granvelle, de la peine « que vous avez prise à voir si particulièrement les ruines de « Binch et de Mariemont, et de m'avoir si particulièrement « avertie des magnanimes actes du roi de France et de ses « principaux. Quant à moi, je me tiens toute glorieuse de ce « qu'il lui a plu mettre tant de colère et énormité en mon en- « droit que par ce qu'il est venu à se oublier à faire offices si « basses et non dignes de sa qualité : car de tant plus connoître « le monde que suis très-humble et bonne servante de S. M[é]. : « que m'est la plus grande gloire que saurois avoir. Car, quant « au dommage, ne estime trois prunes; car autant m'en eut « pu advenir par feu de meschief ou autrement, et si (et certes) « ne suis femme qui mette le cœur à telles choses, pour en « avoir grand regret à les perdre, comme choses transitoires et

[1] Paradin, *loc. cit.*, p. 335. — Boyvin du Villars, *Mémoires*, liv. 5.
[2] Rabutin, *Mémoires*, p. 615.

Digitized by Google

« muables, de quoi l'on doit en user quant on l'a, et s'en passer « quant on ne l'a pas. Voilà, sur ma foy, tout le regret que j'en « ai. » La réplique que lui fit le lendemain l'évêque d'Arras mérite également d'être rapportée : « Quant à Binch et Marie- « mont, dit-il, je n'en saurois dire davantage, sinon que je l'ai « senti, comme je fais, très-fort. Et Votre Majesté le prend pru- « demment tenant les choses soumises à la fortune au point que « l'on les doit tenir. Et certes, je crois que le roi sera peu « estimé par toutes gens de bon jugement de tel acte, et que un « chacun connoîtra avec très-grande réputation de Votre Majesté, « que le sentiment qu'il a ne procède que de voir qu'icelle pour- « voit de sorte par delà, que cela lui empêche l'exploit de sa « malheureuse volonté contre le pays; mais ce qu'il a voulu « faire pour prétendre et prendre vengeance, est chose si basse « qu'elle ne devoit tomber au cœur de personne portant titre « de roi[1]. »

Les termes de cette correspondance ne concordent pas avec les regrets et l'exaspération que Brantôme attribue à la régente. Cet auteur assure que lorsqu'elle eut appris la vengeance du roi de France, « elle tomba en telle destresse, despit ou rage qu'elle « ne s'en put de longtemps rapaiser, et en passant un jour « auprès (de ses chasteaux détruits), en voulut voir la ruine, et « la regardant fort piteusement, la larme à l'œil, jura que toute « la France s'en repentiroit et se ressentiroit de ses feux et « qu'elle ne seroit jamais à son aise que ce beau Fontainebleau « dont on faisoit tant de cas ne fût mis par terre et n'y demeu- « reroit pierre sur pierre. Et de fait, elle en vomit bien sa rage « sur la pauvre Picardie qui la sentit bien, et ses flammes[2]. »

Cependant les membres du magistrat qui avaient repris leurs fonctions, après cette grande catastrophe, cherchèrent à ranimer le courage des habitants revenus, mais en petit nombre, dans leurs maisons en ruine. On s'assembla pour aviser aux moyens de réparer le plus promptement possible le désastre qui avait

[1] Th. Juste, *Vie de Marie de Hongrie*, pp. 111-112.
[2] Brantôme, *loc. cit.*, t. xv, pp. 312-326.

Digitized by Google

fondu sur la cité. Les ressources dont les jurés disposaient, à l'effet de venir en aide à la population, étaient fort restreintes, car les revenus de la massarderie atteignaient à peine la somme de 4,793 livres tournois, dont plus de la moitié était affectée à des dépenses obligatoires. On décréta néanmoins les travaux les plus urgents, c'est-à-dire le déblaiement des rues et des habitations dévastées. L'administration du domaine de Binche, avec l'assentiment de Marie de Hongrie, se mit à la disposition du magistrat et fournit des tombereaux pour « mener les descombres des maisons bruslées et fortiffyer les ramparts » sur les points où ceux-ci avaient été ébrèchés par l'ennemi [1].

Dans l'intervalle, Jacques du Brœucq qui s'était rendu à Binche, dans le but de connaître la résolution des jurés et du conseil de ville, quant aux travaux de reconstruction à effectuer en ce lieu, avait entrepris, le 11 septembre, le voyage d'Arras où se trouvait alors la régente des Pays-Bas, pour lui communiquer les projets auxquels le corps municipal avait donné la préférence [2]. Dans cette conférence, Marie de Hongrie lui ordonna de procéder, avec le concours de Bauduin Wery, maître charpentier, et de Jean Anseau, maître maçon, à la visite, au mesurage et à l'estimation des héritages ainsi que des maisons situées dans la rue de l'Église, dont on projetait l'élargissement, et dans la rue dite : « la porte Mère-Dieu [3] », qu'il s'agissait de prolonger. L'expertise se fit en présence du seigneur de Peissant, de Me. François Goubille, du prévôt de Binche, des jurés et du maître des ouvrages. Le procès-verbal dressé au sujet des opérations des agents de la princesse renseigne dix-sept parcelles qui furent arpentées et estimées à des prix modérés. Ainsi, par exemple, l'héritage du comte de Lalaing qui comprenait l'emplacement du collège actuel, ayant une superficie de 2,826 pieds carrés, ne fut évalué qu'à 46 livres tournois de rente annuelle [4].

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nº 27,311, fol 54 vº.

[2] Th. Lejeune, *Le palais de Marie de Hongrie à Binche*. p. 29.

[3] Cette rue menait du marché à la petite fontaine,

[4] Archives de l'État, a Mons. Liasse de pièces relatives à l'embellissement de Binche, jointe aux comptes de la massarderie de cette ville.

Digitized by Google

Au milieu des soucis qui l'accablaient, Charles-Quint ne resta pas indifférent au sort déplorable de la ville de Binche. Il savait combien était grande la misère dans laquelle se trouvait plongée la population entière. Pour ramener dans la cité les habitants encore réfugiés à l'étranger, il leur octroya des avantages par ses lettres qu'il adressa au grand bailli de Hainaut, le 15 octobre 1554. L'empereur rappelle dans ce document la supplique qui lui avait été adressée par le magistrat. Il s'exprime en ces termes: « Comme noz bien amez les jurez, conseil et commu-
« nauté de notre ville de Binch en Hainnau, nous ayant pré-
« sentement fait remontrer que puis naguère icelle ville auroit
« esté prinse par le roy de France et les maisons et édiffices
« d'icelle totalement bruslés, avecq grande partie des biens
« meubles y estant bruslés et desreubés, et meisme grant
« nombre de grains dont lad. ville estoit fort munye, perdus et
« abimez par le feu à leur totalle ruyne et destruction, de sorte
« qu'ilz sont constraintz d'abandonner leurs lieux et héritaiges
« et eulx refugier en autres lieux et villes, et lad. ville faitte de
« demourer inhabitée à notre grand damaige et intérest, pour
« ce que les rentes, fermes, mou'ins, bois et aultres droits de
« notre domaine en seront fort diminuez et amoindris. Et no-
« nobstant toutefois, plusieurs bourgeois et manants de lad.
« ville, sans avoir regard à leurs pertes, auroient bon voloir et
« affection de rédiffyer lad. ville, n'estoit que la plupart des
« masures et lieux bruslés sont fort chargés de rentes héritières,
« eulx ne peuvent édiffyer, ne fust que préalablement, il nous
« plaist octroyer et accorder que toutes lesd. masures et héri-
« taiges ès lad. ville et faubourgs d'icelle dont les maisons ont
« estez arses et bruslées par led. feu soient remises à nouvelle
« rente, comme en cas semblable en fut fait en xv^e trente-deux,
« pourveu que, avant de procéder au passement desd. héritai-
« ges, les héritiers et ceux auxquels lesd. rentes sont deues
« seroient préalablement mandés pour leur donner l'option,
« premiers à l'héritier, et en après en cas de refus au rentier,
« lequel pourra rédiffyer sur l'héritaige sans le laisser passer.

Digitized by Google

« Et en cas que les ambedeurs se refusent que led. héritaige se « passe à nouvelle rente pour le rédiffyer, à tel brief terme que « leur sera ordonné, en nous requérant très-humblement lesd. « supplyans qu'il nous pleust leur convertir et accorder que « lesd. héritaiges dont les maisons ont esté bruslées soient « remis et rendus à nouvelle rente par recours au plus offrant « selon et en la même manière que fait en a esté en xv^c^ xxxij, « à la charge et condition que ceux auxquels lesd. masures « demeureront seroient tenus faire rédiffyer leurs maisons aussi « bonnes et suffisantes et meilleures qu'elles n'estoient aupara- « vant led. feu advenu, sans laisser les lieux qui sont à front « de bonne rue, vague et usance de jardinage, et de ce livrer « boine fois et caution à l'appaisement des jurez. »

La suite de cette pièce concerne le délai accordé pour la reconstruction des bâtiments en ruine et prescrit les matériaux à employer pour les toitures des habitations [1].

Ces moyens qui auraient dû encourager les Binchois n'obtinrent pas immédiatement tout le succès désirable. Malgré les efforts du magistrat, les immenses débris noircis par le feu et gisant sur le sol ne s'enlevaient que fort lentement. La crainte autant que la misère empêchait le retour de la plupart des bourgeois qui avaient pris la fuite à l'approche de l'armée française. D'un autre côté, les briqueteries chômaient et les voituriers n'auraient pu amener sur place les matériaux nécessaires à la réédification des maisons. Les jurés comprenant l'urgence d'apporter plus promptement un remède efficace à cet état de choses et de se procurer des fonds, adressèrent dans ce but une supplique à l'empereur. Par ses lettres patentes du 3 août 1555, Charles-Quint accorda aux Binchois les faveurs qu'ils sollicitaient. Il leur permit d'emprunter annuellement la somme de mille livres du poids de quarante gros chacune, monnaie de Flandres, pour l'employer aux frais de l'enlèvement des « descombres » dont la ville était encore remplie, « et même aux

[1] Archives de l'Etat, a Mons. *Chartes de Binche, Recueil.* in-fol., pièce 7^e^.

Digitized by Google

« bricquetteries, voictures de chaulx et sablon pour le soulage-
« ment des bourgois et habitans. Semblablement pour furnir
« à l'ipothéque et assurance d'aucuns héritaiges qui ont esté
« requis de prendre pour le relargissement et embellissement
« des rues, et commodité de la maison de lad. ville, et aussi à
« tous autres ouvraiges requis et nécessaires comme à l'église
« principalle, à celle du béguinage, aux hospitaulx, maladries,
« portes et murailles et autres membres dépendans du corps de
« lad. ville soit besoing. » L'emprunt autorisé pouvait se faire aux deniers 20, 18, 16, 14, 12, 10, 8, ou autrement, au plus grand profit de la communauté, dans la proportion suivante: 600 livres sur le corps de la ville, 100 livres sur les revenus de la maladrerie, et 300 livres sur ceux des hôpitaux, à condition de livrer aux « achapteurs » lettres de constitution en la manière « accoustumée, » et d'aviser aux moyens de rembourser « lesd. rentes endéans le terme de dix ans[1]. »

En vertu de cette autorisation, la ville emprunta des sommes fort élevées. Pour assurer le service des nouvelles rentes, il fallut recourir à des impôts sur les boissons. Les jurés s'adressèrent alors au grand bailli de Hainaut, afin d'en obtenir l'octroi d'établir des assises tant sur les vins que sur les cervoises qui se distribuaient à Binche. Ce haut fonctionnaire fit droit à leur demande, mais seulement pour le terme de six ans, à dater du 26 septembre 1555[2].

Charles-Quint, ému des maux soufferts par les Binchois, leur fit un don en argent pour les aider dans leur œuvre de réparation. Le souvenir de l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu de leur part, au mois d'août 1549, était encore gravé dans son cœur, et il voulut donner en cette occasion un témoignage de profonde sympathie à de malheureuses victimes de la guerre. Ce fut là, à coup sûr, le dernier acte posé par l'empereur en faveur

[1] Archives de l'État, a Mons. *Chartes de Binche*, pièce 8e.

[2] On trouve la mention de cet octroi dans l'un des documents composant la liasse des pièces relatives à l'embellissement de la ville de Binche.

Digitized by Google

de sa « bonne ville » de Binche. Le 15 octobre 1555, il abdiqua à Bruxelles le souverain pouvoir et confia à son fils Philippe II le soin du gouvernement des Pays-Bas. Marie de Hongrie qui avait aussi donné des marques de sa sollicitude pour la restauration et l'embellissement de la cité binchoise, le suivit dans la retraite, mais elle jouit des revenus de son domaine jusqu'à sa mort, arrivée le 18 octobre 1558.

§ 6.

Binche sous la domination espagnole.

1555-1713.

L'éclat dont Binche avait brillé pendant plusieurs siècles par le séjour fréquent des souverains ou des dépositaires de leur autorité, cessa presque complètement à dater de cette époque. La noblesse elle-même s'éloigna de cette résidence qui avait été si chère à Marguerite d'York et surtout à la reine douairière de Hongrie. Les gentilshommes n'espéraient plus y rencontrer les splendeurs de la cour royale et ils prenaient alors de préférence leurs quartiers d'hiver dans des villes plus vastes et plus opulentes où ils étaient sûrs de rencontrer des sociétés en rapport avec le goût des plaisirs et des amusements mondains. Cette désertion fit un tort immense à l'industrie et au commerce de la ville, qui se trouvèrent ainsi privés du soutien des familles possédant de grandes richesses. D'un autre côté, les manufactures jadis florissantes perdirent de leur importance, car les ressources dont elles avaient disposé jusqu'à l'avènement de Philippe II avaient baissé sensiblement en peu d'années.

D'ailleurs les Binchois étaient à peine délivrés d'un fléau qu'ils en voyaient apparaître un autre à l'aspect hideux et misérable. Après les maux de la guerre, la famine se montrait avec toutes ses horreurs et la peste venait clore cette terrible série des calamités humaines. La disette qui avait suivi la destruction de la

Digitized by Google

ville s'était fait sentir cruellement, car les provisions avaient été pillées ou détruites, et les villages voisins ayant été ravagés à leur tour, au moment même de la moisson, les campagnards n'avaient pu apporter comme de coutume, à la halle, le produit de leurs récoltes. Les malheureux étaient torturés par la faim, non seulement à Binche, mais aussi dans toutes les provinces des Pays-Bas[1]. Alors la peste éclata dans cette ville et fit de nombreuses victimes dans tous les quartiers. Durant deux années (1556 et 1557), elle ne cessa de sévir, malgré les mesures énergiques prises par le magistrat afin de la combattre. On distribua plus de 3,000 livres pour venir en aide aux pauvres malades. Ces aumônes adoucirent la misère de ceux qui survécurent, mais après la disparition de l'épidémie, la population se trouva « diminuée et admenrie les trois pars du moins » de ce qu'elle était trois ans auparavant[2].

Au milieu de ces jours de deuil, la justice ne cessait de frapper de ses coups terribles les misérables qu'elle ordonnait de saisir sur le territoire de son ressort. En 1557, la potence qui se dressait sur le point culminant du tertre situé au-delà du four à chaux de Battignies menaçant de tomber de vétusté, on l'abattit pour la remplacer par de nouvelles fourches patibulaires. Trois chêneaux suffirent pour les pieds-droits hauts de 15 à 16 pieds seulement et pour les traverses destinées à les relier et à les maintenir ensemble[3]. Les exécutions furent assez nombreuses en cette année de pauvreté et de misère. Au nombre des victimes figurent des femmes natives de Lobbes, de Merbes-Sainte-Marie, d'Haulchin, des Estinnes et de Haine-Saint-Paul. La première avait été condamnée pour crime de sortilège. Toutes subirent la peine capitale par le feu. Un homme marié, Jean

[1] Le Petit, *loc. cit.*, t. II, p. 6. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I. p. 386.

[2] Information tenue à Binche, le 22 juillet 1561, par Philippe de le Samme, trésorier des chartes de Hainaut.

[3] Le treizième compte, rendu par Philippe du Terne, du 1er janvier 1556 1557 n. st.) au 31 décembre 1557, fixe à 10 livres 8 sous les dépenses qui y sont portées « à cause d'un nœf ghibet fait et drechiet sur la justice de Binch lez les caulfours. »

Digitized by Google

Scohier d'Estinnes-au-Mont, subit également la peine de mort, comme coupable de trahison envers son prince. Son « cas » était d'avoir amené les « fueillars en ce pays ». Après un premier supplice, celui de la pendaison, son corps fut détaché du gibet et placé sur une claie pour le trainer au pied de la ville de Binche. Alors « l'appariteur de justice » lui coupa les membres avec un glaive. Cette horrible besogne terminée, il attacha sur une roue le tronc du supplicié, mit la tête en haut d'une perche, et suspendit chacun des autres « quartiers » à des potences plantées aux « quatre portes et chemins principaux » de la forteresse [1].

La guerre qui éclata en cette même année, malgré la trève de Vaucelles, valut à la France deux sanglantes défaites, la première à Saint-Quentin et la seconde à Gravelines. Binche assez éloigné du théâtre de ces luttes sanglantes n'eut rien à redouter de la part de l'ennemi. Après la conclusion de la paix au Câteau-Cambrésis, le calme sembla renaître dans les Pays-Bas espagnols et l'on put espérer que le magistrat de Binche en profiterait pour ramener la prospérité dans cette ville, délivrée enfin des fléaux qui l'avaient tant accablée. Malheureusement les troubles qui agitèrent nos provinces enrayèrent plus tard les efforts des chefs de la cité et les nouvelles ruines sous lesquelles elle devait être encore ensevelie exigèrent plus d'un demi-siècle pour lui rendre une partie de son ancien lustre.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint était mort au couvent de Saint-Yuste, en Espagne (21 septembre 1558). On célébra ses obsèques dans les villes des Pays-Bas. Cette cérémonie funèbre eut lieu à Binche, au mois de décembre, et les autorités municipales y assistèrent en corps, comme le prouve un compte de la massarderie, rendu par André Le Cocq, pour le terme d'un an échu le 8 novembre 1559 [2].

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nº 8,916.

[2] Archives de l'État, a Mons. Liasse de pièces relatives à l'embellissement de la ville de Binche. Extrait des comptes de la massarderie de 1554 à 1559.

Digitized by Google

Le premier mars 1558 (1559 n. st.), Philippe II, roi d'Espagne, vint à Binche où les bourgeois et les manants le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. Ce prince à qui le domaine de cette ville venait d'échoir par la mort de sa tante Marie de Hongrie voulait revoir les lieux où il avait recueilli de bien doux souvenirs au milieu des fêtes célébrées en son honneur, au mois d'août 1549. Il confirma dans ses fonctions le receveur Philippe du Terne qui s'en acquittait si parfaitement depuis quinze ans et lui donna à cet effet de nouvelles lettres-patentes, le 18 mars 1559[1].

Malgré les efforts tentés pour améliorer l'état des finances communales, le magistrat se trouva, en 1561, dans la nécessité de solliciter des autorités compétentes le renouvellement de l'octroi dont le terme devait expirer le 26 septembre de cette année. C'était, on le conçoit sans peine, la question dominante au sein de la municipalité. Les ressources de la caisse du massard s'épuisaient d'année en année, avec un déficit progressif, de telle sorte que la dette de la ville ne faisait que s'accroître de plus en plus. D'autre part, les travaux de réédification languissaient et les édifices publics ne se relevaient pas : ce qui résulte de l'enquête ouverte par l'ordre du grand bailli de Hainaut sur la requête présentée aux états de cette province par les jurés, le conseil et la communauté de Binche, à l'effet de pouvoir continuer la levée des assises sur les vins et sur les cervoises qui se distribuaient en cette ville pour un nouveau terme de six années. « L'information » se fit à Binche, le 22 juillet 1561. Philippe de le Samme, trésorier des chartes de Hainaut, assisté d'un greffier, recueillit les dépositions de plusieurs personnes notables, savoir : Godefroid de Trahegnies, juré; Désiré de Saint-Venant, membre du conseil; Bauduin d'Eppe[2], négociant; André Le Cocq, clerc et massard; et Jean de Jeumont, greffier de la ville de Binche. Ces mandataires tracèrent un tableau la-

[1] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 8,918, fol. 236.

[2] Bauduin d'Eppe était né à Coursolre, en 1531.

Digitized by Google

mentable de la situation dans laquelle se trouvait leur cité par suite de l'invasion du roi de France, puis de la disette et de la maladie pestilentielle qui en furent les conséquences. Après avoir fait l'exposé des finances de la commune, en rappelant les divers emprunts qu'elle avait dû contracter, les dépenses extraordinaires qu'elle avait été forcée de s'imposer, les arrérages élevés qu'elle ne pouvait payer[1], ils prouvèrent que les ressources ordinaires ne suffisaient pas au service régulier de l'administration locale et des rentes dues sur le corps de la ville. A plus forte raison, ils prétendirent qu'on se trouvait dans l'impossibilité de travailler à la réparation complète des murailles, des ponts, des postes, des chaussées, de la maison de ville et des autres édifices publics. Cette démonstration ayant été soumise au marquis de Berghes, ce haut fonctionnaire fit droit à la demande des Binchois en leur accordant l'octroi qui devait augmenter les revenus de la massarderie[2].

L'année 1564 fut marquée par de fortes grêles qui détruisirent les champs de blé des environs de Binche. On ne fut guère plus épargné en 1567, car l'impétuosité des vents qui se firent sentir, au mois de juillet, causèrent de grandes pertes aux cultivateurs dont les « bledz furent espilliés. » L'année suivante, ils essuyèrent des dommages plus considérables encore, lors du passage des « ennemis et gens de guerre du camp du prince d'Orainge[3]. » Les gueux étaient partis de Liége avec l'intention

[1] Le greffier Jean de Jeumont déclara que les arrérages dus aux aides du Hainaut s'élevaient à 9,090 livres et sur les pensions et les emprunts faits aux églises, etc. à 7,458 livres 4 sous 10 deniers.

[2] Archives de l'État, a Mons. Liasse de pièces relatives à la ville de Binche jointes au compte de la massarderie.

[3] Le compte du domaine de Binche, rendu par Remi du Puich, du 1er octobre 1568 au dernier septembre 1569, mentionne les dévastations commises par les gueux, notamment aux Estinnes, où ils brûlèrent les moulins banaux occupés par Henri Boussart, qui risqua sa vie, avec quatre arquebusiers de Mondraghon. Ces soldats placés en embuscade derrière les haies du village suivirent, sur sa demande, le meûnier qui les avait aperçus, coururent sur le lieu du sinistre et parvinrent à

Digitized by Google

d'aller se joindre aux huguenots, en France. Le duc d'Albe averti de leur projet s'efforça d'y mettre obstacle, mais il ne put réussir complètement dans son entreprise. Dans leur marche, les rebelles s'étaient dirigés vers Gosselies où leur arrière-garde fut vivement harcelée par les espagnols. La cavalerie chargea une partie de l'infanterie ennemie et la tailla en pièces à l'entrée d'un village voisin. Les partisans du prince d'Orange passèrent, le 11 novembre, sous les murs de Binche, mais ils n'osèrent essayer de réduire cette place par la force des armes, probablement à cause de l'insuffisance de leur artillerie. Ils se contentèrent de ravager les villages environnants, d'incendier les églises et de saccager l'abbaye de Bonne-Espérance où ils commirent d'abominables excès [1].

A l'approche des gueux, les membres du magistrat de Binche avaient chargé Robert Posteau de demander des secours au grand bailli de Hainaut pour la défense de leur forteresse, mais il paraît que cet agent ne s'acquitta qu'imparfaitement de sa mission. Sa conduite donna lieu à une enquête qui se fit au mois de novembre 1569, conformément à l'ordonnance du prévôt, des jurés et du conseil de ville [2].

Au mois de mai 1572, Louis de Nassau s'étant mis à la tête de ses partisans, traversa aussi la prévôté de Binche, mais la

arrêter les progrès de l'incendie allumé au grand moulin par la fureur de la soldatesque. A propos de la ferme de Bourgogne, sous Anderlues, tenue par Guillaume Verthin, le comptable énumère les pertes que le « censeur » avait supportéee » en ses grains tant par fouldre et tempeste « de ciel que par le passaige des deux armées Si comme celle du « prince d'Orainge et celle de S. Mé ., et aussy par logement du capi- « taine allemant, no mmé Fédricq Manne, du régiment du compte de « Verstain, en sa maison, par l'espace de trois mois, accompagné d'un « grand nombre de gens de guerre à pied et à cheval. » — *Chambre des comptes*, nº 8,927, fol. 369.

[1] VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. v. p. 284. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. vi. p. 522. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 484.

[2] ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS.

Digitized by Google

ville n'eut rien à redouter de ce prince, dont le projet était de s'emparer de Mons par surprise au profit du roi de France. On sait que ce coup hardi s'accomplit le jour de la Pentecôte (24 mai). A la nouvelle de cet événement inattendu, le duc d'Albe entra dans une grande fureur et jura de ne rien négliger pour reprendre la capitale du Hainaut. Les Espagnols en attendant de pouvoir réunir des forces suffisantes établirent leur camp à proximité de cette forteresse. Le 17 juillet, ils s'élancèrent à la rencontre des huguenots qu'ils mirent en déroute à Hautrage. Une partie des fuyards s'étant refugiés à Binche y furent faits prisonniers. Au commencement du mois de septembre, le duc d'Albe se trouva en mesure d'investir Mons et de commencer le siège de cette place importante. Le 5, l'archevêque de Cologne, Salentin d'Isembourg, arriva à Binche avec trois cornettes de cavalerie destinées à renforcer l'armée royale. La situation des assiégeants n'était pas alors brillante, car les vivres manquaient au camp. Ce qui les obligea à faire des courses journalières jusque sous les murs de Binche et dans les localités du voisinage, où ils enlevèrent de nombreuses provisions au préjudice des campagnards. De son côté, le prince d'Orange s'avança pour dégager son frère Louis de Nassau, et le 7 septembre, il parvint à prendre ses quartiers à Péronnes, entre Binche et le camp des Espagnols. Les jours suivants, il essaya, mais vainement, de ravitailler la place assiégée. Don Fadrique de Tolède battit à Harmignies les troupes du Taciturne qui s'enfuirent en abandonnant des tentes encore dressées, des chariots et un grand nombre de blessés. Pendant leur séjour aux environs de Binche, les gueux se livrèrent à des actes de brigandage, pillant et dévastant les villages sans défense tels que Morlanwelz[1], Péronnes, Waudrez, Bray, les Estinnes, Haulchin, etc., dont la

[1] L'administration du domaine de Binche fit à Thomas de le Monzée, « censeur » du moulin de Morlanwelz, une remise de cinq muids de blé, en considération de ce que, du 22 mai au 21 septembre 1572, les gens de guerre avaient journellement passé et repassé dans ce village, comme « aussi avoit faict par deux fois le camp du prince

Digitized by Google

plupart des habitants avaient pris la fuite[1]. Mendoncels ambassadeur du duc d'Anjou auprès des États généraux, se trouvait

« d'Orainge, ensemblables nostre camp retournant de Mons et allant « vers Malines durant lequel temps » il avait été forcé d'abandonner son usine à cause du pillage des rebelles. — *Chambre des comptes*. nº 8,930, fol. 310 vº.

Le locataire du moulin Sous-le-Mont, à Binche, obtint une « grâce » de 100 livres, à cause des pertes qu'il avait éprouvées pendant que les « ennemis estoient en la ville de Mons, dont les gens et souldars de « S. Mé. alloient journellement vollers et pilliers quatre ou cincq « lieuwes allenthour de lad. ville, comme aussi ont fait les gens du « prince d'Orainge ayant passet et repasset illecq venant de devant « Mons, tellement qu'il avoit dû abandonner son moulin et n'avoit pu « rien sauver de ses biens meubles, fouraiges ny bestiaulx pour avoir « estez surprins. » — *Chambre des comptes*, nº 8,930, fol. 309.

On accorda une modération de 120 livres à Henri Boussart, qui occupait les moulins banaux des Estinnes, « en considération du « passaige des gens de guerre, tant amis que ennemis, durant que la « ville de Mons avoit estez ès mains du comte Ludovicq, lesquelz « passoient journellement illecq et allenthours, ayant ainsi continuet « par l'espace de vij à viij mois, durant lequel n'avoit peu ou riens « prouffité, avecq ce avoit aussi perdu tous les fouraiges «et beaucoup d'autres provisions qu'on lui avait enlevées lorsqu'il voulait les mener au « fort. » — *Chambre des comptes*, nº 8,930, fol. 309 vº.

Le même meunier obtint une autre « grâce » de 247 livres 14 sous « 4 deniers tournois; il n'avait pu moudre durant ce long espace de « temps, « tant à raison de la gendarmerie du camp de Sa Majesté, « estant journellement aux Estinnes, emportant le tout, allant au « camp devant Mons, comme aussi pour la venue des reistres (reîtres). « meismes du camp du prince d'Orainge, ayant illecq passet et repasset, « et meismes après celles de Sad. Majesté, dont pour ces causes et « aultres l'on avoit estez constraincts abandonner les villaiges comme « ung chacun scet. » — *Chambre des comptes*, nº 8,930, fol. 311.

En ajoutant le montant des « grâces et desmodérations » de ce compte à celui des deux comptes suivants (nos 8,931 et 8,932), rendus également par Remi du Puich,, on trouve que l'administration du domaine de Binche fit aux fermiers et à divers marchands qui avaient subi des pertes en 1572, lors du passage des armées, des remises s'élevant ensemble à 2,082 livres tournois et à 89 muids de grains.

[1] VINCHANT, *loc. cit.*, t. v, pp. 287-299 : — DELEWARDE, *loc. cit.*, t. vi, p. 529. — LE PETIT, *loc. cit.*, t. ii, p. 234. — B. DE MENDOÇA

Digitized by Google

au camp du duc d'Albe, lors de la capitulation de Mons. Le 23 septembre, il fit connaître à Charles IX, roi de France, son départ de cette ville, avec l'armée espagnole, qui vint loger à Binche. Deux jours plus tard, les troupes royales prirent leurs quartiers à Trivières [1].

En 1576, une compagnie de chevau-légers, commandée par don Pedro de Taxis vint renforcer la garnison de Binche et elle y resta pendant un mois aux frais de la ville. Le magistrat pour subvenir aux dépenses se vit obligé de lever un capital de 3,000 livres qu'il constitua en rentes héritables ou viagères sur les revenus de la massarderie (18 avril). Ces logements militaires étaient très fréquents à Binche dans ces temps de troubles et de dissensions civiles et religieuses. Aux charges qu'ils entraînaient pour le trésor communal venaient s'ajouter le désordre et la démoralisation que des bandes de gens de guerre, sans discipline, apportaient parmi les habitants traités comme des vaincus. On mit fin à ces abus par un traité d'alliance conclu à Gand, le 10 octobre 1576, par les députés de toutes les provinces. Le 8 novembre, la ville de Binche, entraînée par l'exemple, accéda à ce traité, connu sous le nom de Pacification de Gand, portant entre autres choses que les soldats étrangers quitteraient le pays, que le libre exercice du culte catholique serait maintenu et que l'exécution des édits religieux serait suspendue [3].

L'année suivante, Marie de Valois, reine de Navarre, que l'annaliste Vinchant confond avec Jeanne d'Albret, traversa le Hainaut avec une suite nombreuse pour se rendre aux eaux de

Commentaires mémorables, liv, 7, chap. 7-9. — Strada. *Histoire de la guerre de Flandre*. D. 1, liv. 7. — *Correspondance de Philippe II*, t. II pp. 277-278. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III p XXV. — Th. Juste. *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole*, t. I, liv. 1 et 2.

[1] *Compte rendu de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. V, pp. 16-17.

[2] Archives de l'État, a Mons. *Registre aux octrois et dépêches du grand bailli de Hainaut*, nº 150. fol. 136.

[3] Th. Juste, *loc. cit*, t. II, p. 182.

Digitized by Google

Spa et d'Aix-la-Chapelle. Cette princesse vint de Mons à Binche, où la bourgeoisie lui fit une brillante réception [1].

Binche eut encore à subir une rude épreuve au milieu de la lutte sanglante qui désola si cruellement nos provinces dans la seconde moitié du XVIe siècle.

En 1578, cette ville devint l'objectif sur lequel se portèrent les efforts des deux partis qui divisaient alors les Pays-Bas. Bien fortifiée encore, elle était en quelque sorte une des clefs du Hainaut du côté de la France et de la principauté de Liége, de façon que les partis qui s'appuyaient tour à tour sur ces deux pays avaient grand intérêt de la posséder.

Malgré l'approbation qu'ils avaient donnée à la Pacification de Gand, les Binchois étaient loin d'être devenus les amis fidèles et dévoués des états généraux auxquels ils s'étaient ralliés dans un moment d'irritation, entraînés par l'opinion qui voulait alors expulser de nos provinces la soldatesque étrangère.

Le gouvernement espagnol avait conservé à Binche de zélés partisans. Ces fidèles sujets du roi comparant le bien-être et la tranquillité dont ils jouissaient auparavant, avec le désordre qui était la suite de la scission, faisaient des vœux en faveur de don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas. D'ailleurs, les détestables violences de Ryhove et de Hembize, à Gand, n'avaient fait qu'augmenter leur dévouement à la cause royale.

Ce parti assez nombreux comptait sur l'appui du magistrat, renouvelé à la Chandeleur par monseigneur de Haulchy, gouverneur et prévôt de Binche. Charles Ansseau, lieutenant prévôt et premier juré, en était l'âme, et il avait pour complices le corps des jurés et le conseil de ville.

Leurs attaches avec les Espagnols se dévoilèrent parfaitement au commencement de l'année où ils entrèrent en charge.

Après la bataille de Gembloux, livrée le 31 janvier, don Juan d'Autriche profita de sa victoire sur l'armée des états généraux

[1] VINCHANT, *loc. cit.*, t. V, p. 308.

Digitized by Google

pour s'emparer de la ville de Nivelles. A peine eut-il pris possession de cette place qu'il tourna son attention vers Binche, dont l'occupation lui était nécessaire afin de faire rentrer le Hainaut sous la puissance royale. Mais le grand bailli Philippe de Lalaing, l'un des plus fermes soutiens des états, s'était empressé de négocier avec le magistrat dans le but de veiller à la sûreté de la forteresse. Il avait envoyé à Binche le capitaine Belleval, ainsi que le seigneur de Thian, avec une compagnie d'infanterie wallonne pour y tenir garnison dans le cas où l'on consentirait à les recevoir. Les dépêches qu'il adressa à cet effet au corps municipal, le même jour, et par deux fois différentes, furent portées par un quartier-maître de Dendermonde, attaché au régiment de monseigneur de Montignies. Ces délégués obtinrent l'audience qu'ils sollicitèrent, mais la demande du comte de Lalaing fut rejetée par le magistrat auquel s'étaient joints les dizeniers et les caporaux de la garde bourgeoise. Le samedi 8 mars, avant qu'on eût appris la reddition de Nivelles, les capitaines Alexandre de Succre et Jean du Mont se rendirent à Binche dans le même but que les précédents. Le premier de ces officiers, porteur des lettres du grand bailli, se présenta devant les jurés, le conseil et les principaux bourgeois assemblés à la halle et réclama l'autorisation d'introduire sa compagnie dans la place, en se fondant sur la nécessité de la protéger contre les attaques des Espagnols. On le congédia sous prétexte que les habitants sauraient se défendre eux-mêmes et que les désordres des gens de guerre étaient à craindre. De Succre qui avait logé ses hommes dans les faubourgs de la ville se retira au bout de trois jours par crainte de l'ennemi. Un autre capitaine nommé Boulloingne, bailli du chapitre de Maubeuge, qui se présenta au même titre quelques jours après le départ de De Succre, à la tête de deux compagnies wallonnes du régiment de Montignies, n'obtint qu'une réponse évasive et il s'éloigna également de la forteresse[1].

[1] *Documents sur les conquêtes de don Juan et sur ses partisans dans le Hainaut, en 1578*, publiés par LÉOPOLD DEVILLERS, p. 38.— *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 368.

Digitized by Google

L'ennemi en effet, approchait. Don Juan averti le 7 mars par Jean de Croy, comte du Rœulx, que Binche était sans garnison et n'en voulait pas recevoir, lui donna l'ordre de se rendre maître de cette ville [1].

Le lundi 10 mars, vingt-deux ou trente bourgeois armés d'arquebuses furent envoyés à Mons pour s'approvisionner de munitions de guerre. Parmi eux se trouvait Charles Ansseau, fils du lieutenant-prévôt. Arrivés à mi-chemin en un lieu appelé le Buisson Saint-Martin, ils furent surpris et faits prisonniers par le comte du Rœulx, qui parut à l'improviste avec un détachement de cavalerie. On les emmena à Arquennes, où ils passèrent la nuit, et le lendemain, ils furent dirigés sur Vaillanpont, à Thines-lez-Nivelles. Quelques-uns d'entre eux furent conduits devant don Juan d'Autriche avec lequel ils eurent un entretien sans savoir que ce fût le gouverneur général; les autres durent se rendre chez Octavio de Ghouzades, où ils furent interrogés en présence de plusieurs capitaines. A peine leur avait-on donné l'ordre de se retirer dans un lieu qui leur avait été assigné qu'un officier nommé Halzedo survint au milieu d'eux. Il invita Jehan de Faulch, caporal de la compagnie binchoise, à le suivre, en lui disant qu'un message devait lui être confié. En effet, on le chargea avec son compagnon Guillaume Noyart de porter sur le champ au magistrat de Binche des lettres de don Juan d'Autriche, munies d'un grand sceau, ainsi que des imprimés émanant de la cour d'Espagne. Ils réussirent à pénétrer dans la ville, vers minuit, par la porte Saint-Jacques, qui leur fut ouverte. Jehan de Faulch remit au magistrat les pièces qu'il apportait du camp espagnol. En même temps, il conseilla à ses concitoyens d'ouvrir sans résistance les portes de la forteresse aux troupes royales, car, dans le cas contraire, ils seraient traités sans merci et sans miséricorde, de même que les prisonniers retenus à Vaillanpont. Dans leur réponse aux lettres

[1] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, 1565-1580; t. II, p. 193.

Digitized by Google

de don Juan d'Autriche, les membres du corps municipal eurent soin de soutenir « qu'ils avoient toujours estez bons et fidèlz « cathollicques, dont la ville portoit la famée : Binch la cathol- « licque, n'ayant volluz recepvoir gens de guerre de la part des « Estatz, ne faisantz nombre avec les rebelles à Sa Majesté « et choses semblables, meismes les prisonniers qu'il détenoit « n'estoient aultres que fidèlz à Sa dite Majesté, priant les avoir « pour recommandez. »

On remit cette pièce à de Faulch et à Noyart qui partirent vers neuf heures du matin pour le camp de don Juan d'Autriche. A peine furent-ils hors la ville qu'ils rencontrèrent à proximité de la Maladrerie le comte du Rœulx qui s'avançait vers la Neuve-Porte à la tête de sa cavalerie. Les arquebusiers qui étaient postés sur les remparts tirèrent plusieurs coups de feu pour éloigner cette troupe de la forteresse. Toutefois, ils cessèrent leur agression à la demande de Jean de Faulch auquel Jean de Croy venait de donner une lettre destinée au magistrat de Binche. Après avoir pris communication de cette missive, les jurés délégnèrent quelques-uns des leurs qui se rendirent auprès de ce capitaine pour conférer avec lui. Celui-ci déclara que si on lui livrait la place, il la garderait bien et traiterait les habitants avec douceur. On lui demanda un délai de six à huit jours dans le but de gagner du temps. Le comte du Rœulx refusa d'y consentir, car il lui importait de se conformer aux ordres du gouverneur général[1].

[1] On lira avec intérêt la lettre suivante que le comte du Rœulx écrivit à don Juan d'Autriche, le 13 mars, pour lui faire rapport sur ses opérations contre Binche : « Monseigneur, estant arrivé devant Binch, ceux de la ville sans vouloir dire autre chose, se sont mis à tirer après, et depuis les prisonniers que j'ai amenés avec moi m'ont requis de pouvoir aller parler à ceux de lad. ville, ce que j'ai octroyé à deux et y ont esté par une fois, les amener à la raison, ce quoi ils n'ont voulu entendre. Il y avoit de ceux du magistrat de la ville qui estoient contents de venir vers moi pour parlementer, aucuns du peuple en estoient contents et des autres non, lesquels ont esté la plus forte partie et sont demeurés opiniâtres Les wallons à leur abordées sont logés aux faubourgs et sont jusques aux portes ; ils en ont

Digitized by Google

Les Binchois outrés de ce refus jurèrent d'aller mourir aux remparts.

Alors Jean de Croy usant de modération sollicita seulement la faveur de mettre un « guidon » de chevaux dans les faubours, afin qu'on pût les rafraîchir; ce qui fut rejeté par les bourgeois. Ceux-ci bien résolus de se défendre à outrance restèrent sourds aux paroles de paix de quelques-uns de leurs concitoyens. Le curé de la paroisse de Saint-Ursmer s'étant présenté « devant la maison eschevinalle » pour offrir ses services et demander l'autorisation de négocier avec le comte du Rœulx, il lui fut répondu que ce « n'estoit pas son office, bien de dire ses heulres. »

Le jeudi, vers dix ou onze heures du matin, la cloche du guet appela les compagnies bourgeoises aux remparts, car la cavalerie espagnole partagée en plusieurs troupes investissait la forteresse de concert avec les piétons qui s'avançaient rapidement du côté du village de Péronnes. Chacun courut au poste qui lui avait été assigné et l'on se mit à arquebuser fortement les envahisseurs. Aux Binchois se joignirent environ cinq cents paysans qui s'étaient réfugiés dans la cité. Armés de piques et

tué un et quelques-uns blessés. Nous aviserons si cette nuit se polroit mettre le feu en quelque porte. Des allemands uous sont arrivés, de quoi Monsr. de Meghem est bien esbahy et a envoyé vers eux pour savoir l'occasion. Nous sommes ici bien peu de gens pour bien serrer la ville. Toutesfois nous ferons pour cette nuit du mieux qu'il nous sera possible et ferons tous la garde. Il me semble que sous correction, V. A. fera bien de faire partir l'artillerie et d'envoyer à toute diligence vivres, pouldre et mesches pour les soldats. Nos chevaulégers ont esté courre jusqu'à la porte de Mons et si près qu'ils ont veu serrer la porte d'où ils ont ramené prisonniers deux hommes d'armes de la compagnie du marquis d'Havré, lesquels disent qu'il n'y a nulle gendarmerie aud. Mons et que ceux de la ville ne font plus de compte de Monsr. de Lalaing et que les plus petits y gouvernent. Le bruit est ici que la compagnie d'hommes d'armes de Monsr de Lalaing qui estoit dedans Soingnies l'a abandonné.

« De la Hutte le 13 mars 1578.

(Signé) Jean de Croy. »

Archives du royaume. *Papiers d'État*, liasse 175.

Digitized by Google

d'arquebuses à crocs, ils défendirent courageusement la ville attaquée par le comte du Rœulx.

Pendant la lutte où plusieurs hommes tombèrent sous les coups de feu, un trompette se présenta avec une nouvelle dépêche à l'adresse du magistrat. Une réponse y fut donnée sur le champ, mais les bourgeois ne voulurent point laisser sortir de la forteresse le tambourin chargé de la transmettre au chef des troupes assiégeantes.

Les défenseurs de la cité restèrent ferme dans leurs positions; ils gardèrent les remparts jusqu'à dix heures du soir. Alors, les jurés et les membres du conseil étaient retournés chacun chez soi, au lieu d'encourager leurs concitoyens dans l'énergique résistance que ceux-ci opposaient à leurs adversaires. Non-seulement on négligea de donner le mot du guet, mais on ferma la porte de la halle, où se trouvaient les munitions de guerre, de sorte que les combattants irrités l'enfoncèrent pour se procurer de la poudre.

Vers minuit, les troupes du comte du Rœulx exaspérées de l'opiniâtreté des Binchois mirent le feu aux barrières des portes Saint-Paul et Saint-Jacques, mais les tireurs donnèrent l'alarme par la décharge de leurs arquebuses. Alors on se mit à l'œuvre autour de ces portes qui furent comblées de terre, afin d'empêcher les assaillants de pénétrer dans la ville.

La nuit se passa ainsi en luttes ardentes. Cependant le magistrat qui désirait un accommodement avec le parti royaliste avait envoyé secrètement maître Adam, chirurgien, vers le commandant en chef, dont le quartier-général était établi au château de la Hutte, sous Ressaix. Le lendemain matin, on parla d'appointement. Le curé de Saint-Ursmer, le prédicateur du chapitre, maître Grégoire, maître Bertrand le Douillier, Jehan Prévôt et Jehan Hulin sortirent par la Neuve-Porte et se rendirent auprès de Jean de Croy avec la mission de traiter avec lui de la reddition de la forteresse. Après deux heures de délibération, ces députés rentrèrent à Binche et communiquèrent à leurs concitoyens la convention suivante :

Digitized by Google

« Le comte du Rœulx accorde à ceulx de la ville de Binch qu'ilz demeureront en leurs privilèges comme de toute anchienneté, à condition qu'ilz ne facent d'oresnavant chose préjudiciable au service de Dieu et de Sa Majesté.

« Que les prisonniers seront rendus sans payer ranchon. Que les paysans s'estans retirez dedens ladicte ville avecq leurs bestiaulx polront retourner en leurs maisons quant bon leur semblera, sans que aucun emportement leur sera faict; néantmoingz sera bon qu'ilz attendent encore quelque temps jusqu'à ce que le camp soit passé.

« Que on leur mectera pour à cette heure deux enseignes de Walons pour le garde de la susdicte ville.

« Quant aux cuyrs que les soldatz ont prins, qu'ilz seront renduz moyennant qu'ilz contentent honestement lesdictz soldatz.

« Faict à la Hute, le xiiij[e] jour de mars 1578 [1]. »

Maître Grégoire harangua le peuple sur le marché et l'invita au calme et à la modération. Ensuite les députés entrèrent à l'hôtel de ville où le corps municipal s'était réuni. On examina les articles de l'appointement et il fut décidé que la garde de la forteresse serait confiée au comte du Rœulx. Alors l'assemblée se leva et se dirigea vers la Neuve-Porte, qui fut ouverte. Jean de Croy fit son entrée dans Binche avec le comte de Meghem, à la tête de deux compagnies d'infanterie wallonne, conduites par les capitaines Floyon et Eustache Filot et auxquelles on distribua des billets de logement.

On défendit aux soldats de molester qui que ce fût, bourgeois ou manants, sous peine de la hart.

Des arrestations furent ensuite opérées parmi les partisans des états généraux et vingt-trois ou vingt-quatre d'entre eux se virent emprisonnés dans une chambre de la maison de paix. En même temps, on publia au son du tambourin un ordre par lequel toute personne possédant des armes devait en faire le

[1] Archives du royaume. *Papier d'État*, liasse 175.

Digitized by Google

dépôt à l'hôtel de ville, où les soldats se les partagèrent entre eux.

Le même jour, le comte du Rœulx annonça à Don Juan d'Autriche le succès de son entreprise contre Binche[1].

De son côté, Lancelot de Berlaymont qui avait pris une part active aux opérations contre Binche, en fit un rapport sommaire dans une lettre adressée au gouverneur général. Ce document est daté du château de la Hutte, le 14 mars 1578[2].

[1] Volci la teneur de sa lettre :

« Binch xiiij mars xv^c lxxviij.

« Monseigneur, ce matin ceux de la ville de Binch ont envoyé un bourgeois vers moi avec une lettre, laquelle j'envoie à Votre Altesse ; et depuis sont venus parlementer avec moi bon nombre d'ecclésiastiques et magistrats de lad. ville avec lesquels, par l'avis du comte de Meghem et le sieur Camille de Monte, ai traité comme Votre Altesse verra par l'extrait qui est ci-joint. Je ne fauldrai de faire bonne justice avec bon exemple de ceux qui ont été cause que lad. ville ne s'est rendue le premier jour. Votre Altesse pourra à cette heure faire cheminer son artillerie et son camp où bon lui semblera, si me pourra mander comment il lui plaît que je use des armes des bourgeois, savoir se plus ferai quitter ou bien les laisser aux magistrats seulement, lesquels à ce que disent et aussi à ce que j'ai pu entendre à la vérité, n'ont pu estre plustôt maistre du menu peuple. Cette nuit nous avons bouté le feu à une porte qui toutefois a esté de peu d'efforts, se est-ce que cela les peut les avoir intimidés. Je m'en voy dedens la la ville pour éviter tout désordre, où j'attendrai les commandements de Votre Altesse.

« La Hutte, xiiij de mars 1578.

« Post date. Je pense qu'il convient à Votre Altesse qu'elle m'accorde le gouvernement de Binch, de quoy je lui supplie et qu'il lui plaise envoyer une sauvegarde et trois ou quatre hallebardiers à Mariemont qui est maison du roy tant que le camp de Votre Altesse soit passé.

(Signé) JEAN DE CROY. »

ARCHIVES DU ROYAUME. *Papiers d'État*, liasse 175.

[2] En voici les termes :

« Chasteau de la Hutte, xiiij mars 1578.

« Comme hier le soir je vis que l'obstination du peuple de Binch estoit telle qu'ilz ne vouloient entendre à la raison, je m'avisai la nuict de faire mettre le feu dans aucunes portes et leur toucher armes

Digitized by Google

Le samedi 15 mars, dans l'après-dîner, don Juan d'Autriche fit son entrée solennelle à Binche, entouré d'un grand nombre de seigneurs parmi lesquels on distinguait le prince de Parme, Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, Philippe de Ligne, comte de Fauquemberghe, Jean II de Croy, comte du Rœulx, et Charles de Brimeu, comte de Meghem. Le chapitre de Saint-Ursmer et le clergé des paroisses se rendirent processionnellement au devant de ce brillant cortège, au son des cloches, et le reçurent en dehors de la Neuve-Porte. Puis on se mit en marche vers la collégiale où le *Te-Deum* fut chanté en action de grâces. Les troupes qui avaient pris possession de la ville, le jour précédent, en sortirent et furent remplacées par deux compagnies d'infanterie espagnole. Le gouverneur général logea dans une aile de l'ancien palais de Marie de Hongrie, où des appartements lui avaient été préparés.

La reddition de Binche, dont la défense avait été conduite avec beaucoup de mollesse par les jurés et le conseil de ville, fut considérée comme une trahison et le parti des états généraux jura d'en tirer vengeance contre les coupables. Les confédérés furent tellement irrités de cette perte qu'on ordonna une enquête sur les faits qui l'avaient amenée. Le comte de Lalaing, en sa qualité de grand bailli de Hainaut, fut chargé de faire l'information, et du 12 au 16 avril, il reçut la déposition de sept

de tous costés ayant logez fors mousquetiers et harquebusiers ès plus proches maisons des portes. lesquelz ne laissoient personne passer à la muraille. Ce qui a causé que ceulx de la ville n'ont attendu le point du jour à se rendre. ayant envoyé vers le comte du Rœulx pour avoir miséricorde, a quoi ilz ont été reçus. Ceux du magistrat ont promis de livrer les mutins et me semble qu'il seroit bon d'en faire pendre aucun pour douner l'exemple aux autres. Les Allemands ne sont hier arrivés en ce lieu, s'excusant qu'ilz avoient assiégés deux chasteaux, desquels ilz out pris l'un par force, l'autre par composition. L'un se nomme Escosine et je pense que l'autre est la Folée. Ils ont pendu aucun des paysans dans celui des chasteaux qu'ilz ont pris par force, »

(Signé) LANCELOT DE BERLAYMONT. »

ARCHIVES DU ROYAUME. *Papiers d'État*, liasse 175.

Digitized by Google

témoins qui s'étaient réfugiés à Mons par crainte de la vengeance des Espagnols. Quelques bourgeois de Binche ayant été déclarés coupables du crime de haute trahison, le tribunal prononça contre eux la confiscation de tous leurs biens. Les pièces de l'enquête signalent notamment Jehan le Voet, Jehan Prévôt et Charles Ansseau [1].

La plupart des troupes de don Juan d'Autriche continuèrent la campagne dont le début était si heureux pour la cause royale. Ce prince séjourna quelque temps à Binche. Son dessein était de surveiller de près la ville de Mons et de s'y ménager des intelligences dont il profiterait pour s'en emparer par surprise, mais ses tentatives n'aboutirent à aucun résultat.

Le 25 mars, il publia un placard daté de Binche par leque il accordait une amnistie à tous les rebelles qui rentreraient dans les pays soumis à la domination du roi et s'y conduiraient en fidèles sujets [2].

Ce prince essaya alors d'attaquer Enghien et Ninove pour faciliter son entrée en Flandre, mais le comte de Boussu le repoussa et mit des garnisons dans ces places fortes. « Lequel « don Jan ayant failly icelle entreprinse, dit un chroniqueur con- « temporain, s'en allyt le 27 du mois de mars à Bins, assisté « de 17 enseignes de fanterie espagnolle et cinq cornettes de « chevaulx. En ce meisme temps, arriva près dudict Don Jan « le secour du pape, qui estoit de 4 milz piétons de milz che- « vaulz levez par le duc de Savoie [3]. » Ces troupes avaient pour chef don Lopez de Figuarra.

Le comte du Rœulx qui remplissait provisoirement les fonctions de gouverneur à Binche, habita cette ville et continua d'escarmoucher avec l'ennemi dans le voisinage.

[1] L. Devillers. *Documents sur les conquêtes de don Juan et sur ses partisans dans le Hainaut en 1572*. pp. 20-39.

[2] Gachard. *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille*, p. 246.

[3] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. II, pp. 210-211.

Digitized by Google

Le 3 avril, il envoya vingt-cinq ou trente arquebusiers à cheval faire une reconnaissance aux environs de Mons. A peine eurent-ils cheminé quelque temps que trois compagnies de lances et deux d'arquebusiers placées en embuscade au pied du tertre de la Justice s'élancèrent sur ce faible détachement, tuèrent treize hommes et en firent 12 prisonniers. On attribua cette surprise désastreuse à la négligence du lieutenant de Falconnette dont les coureurs ne s'étaient pas donné la peine de rechercher les positions de l'ennemi. C'est ce qui résulte du rapport adressé par Jean de Croy au gouverneur général des Pays-Bas [1]. L'avantage remporté par les troupes des états causa tant de joie à Mons, qu'on serait tenté de croire que cette affaire avait eu une gravité exceptionnelle [2].

La possession de Binche par les Espagnols contrariait trop les états généraux pour que ceux-ci n'employassent pas tous les moyens possibles dans le but de s'emparer de cette place forte. Ils cherchaient à relever leur prestige parmi les populations de la province de Hainaut.

Au commencement du mois de juin, le comte de Lalaing se disposa à tenter un coup de main contre elle, et à cet effet, il donna l'ordre aux seigneurs de Herchies et de Roisin de venir le rejoindre à Mons avec leurs troupes pour exécuter l'entreprise qu'il méditait. Mais ces capitaines lui mandèrent qu'ils n'étaient pas tenus de lui obéir et son dessein en resta là. Le grand bailli se plaignit vivement aux états généraux de voir ainsi son autorité méconnue ; il subissait la conséquence de l'anarchie qui régnait dans les Pays-Bas [3].

Le mois suivant, don Juan d'Autriche ayant appris que le duc d'Anjou s'avançait vers Mons à la tête d'un corps de troupes françaises, envoya sur le champ à Binche le comte de Berlaymont, avec la mission de proposer au comte du Rœulx le retrait

[1] Archives du royaume. *Papiers d'État*, liasse 175.

[2] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 215.

[3] Gachard. *Actes des états généraux des Pays-Bas* 1576-1585. Bruxelles, 1861 ; t. I, p. 88. — Lettre 1153.

Digitized by Google

des garnisons espagnoles qui se trouvaient à Soignies, à Havré, au Rœulx et à Maubeuge. On devait démanteler Soignies, afin d'empêcher l'ennemi de s'y fixer. Le 21 juillet, Nicolas Basta qui commandait cette place l'abandonna et les Français y entrèrent aussitôt. Le comte de Berlaymont qui arriva à Binche le lendemain, vers dix heures du matin, partit la nuit suivante avec toute la cavalerie pour aller reprendre à Maubeuge les soldats espagnols.

Dans l'intervalle, le duc d'Anjou fit assiéger le château d'Havré. Les troupes françaises rassemblées dans ce village se composaient de quinze enseignes d'infanterie. En apprenant l'entreprise de l'ennemi, le comte du Rœulx résolut de s'y opposer par la force. Il partit de Binche avec dix compagnies de chevau-légers, quatre cornettes de reîtres et trois à quatre cents piétons, qui arrivèrent à Havré sans rencontrer d'obstacle. Aussitôt qu'ils furent en présence des assiégeants, une lutte sanglante eut lieu entre eux. Après un combat acharné, les Espagnols se virent contraints de se retirer sans avoir pu dégager la forteresse havroise. Celle-ci fut prise le 26 juillet[1].

Au mois d'août, don Juan d'Autriche s'efforça d'entamer de nouvelles négociations avec les états généraux, afin d'arriver à la pacification des provinces révoltées. Ceux-ci déclarèrent qu'ils n'accepteraient aucune proposition, si l'on ne remettait pas préalablement entre leurs mains la ville de Binche et les autres places qui étaient au pouvoir de leurs adversaires. Ces conditions exhorbitantes ne furent pas admises et les hostilités continuèrent avec vigueur[2].

Le 26 août, le duc d'Anjou reçut l'ordre de s'échelonner par Binche vers Nivelles et de tenir étroite correspondance avec le camp des confédérés. Tous ses efforts devaient tendre à la prise

[1] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, p. 17, note; pp. 18. 23. 24 et 25. — GACHARD *Actes des états généraux des Pays-Bas*, t. I — Lettre 1222. — *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*. 2e série, t. VIII, p. 487.

[2] GACHARD, *loc. cit.*, t. I. — Lettre 1292.

Digitized by Google

de la première de ces places, qui, d'ailleurs, lui était promise en cas de succès[1].

Le 19 septembre, ce prince se trouvait à Mons. Ce jour-là, il écrivit aux états généraux une lettre par laquelle il leur demandait quatre pièces de canon, munies de l'équipage nécessaire, et en outre, trente milliers de poudre, afin qu'il pût commencer ses opérations contre Binche[2].

Le lendemain, il vint se remettre à la tête de son armée qu'il passa en revue près de l'abbaye de Bonne-Espérance. Le duc d'Aerschot et le seigneur de Fresin y assistèrent. Dans leurs lettres aux états, ces seigneurs assuraient qu'il y avait là « sept régi- « mens en si bon ordre et bien armés, esquippés et délibérés « au combat qu'ils n'avoient veu oncques infanterie[3]. » Immédiatement après cette revue, le prince français investit la ville de Binche[4]. Son corps d'armée, on le voit, était assez nombreux. Selon les uns, on y comptait quinze pièces d'artillerie, et selon les autres, neuf pièces seulement[5]. On ouvrit les tranchées sur le mont Saint-Bergier et dans le voisinage entre la porte Saint-Paul et celle du Posty, de manière à pouvoir battre en brèche les remparts qui entouraient les ruines du palais et les jardins y attenants. Derrière les batteries, avaient pris position les bandes d'ordonnance des Pays-Bas, et le régiment de Mr de Sainacque; celui de Mr de Luissy observait la place du côté du tertre de la Justice, entre la porte de Melion et celle de Bruxelles; enfin, les reîtres ou la cavalerie allemande se trouvait postée à droite du chemin de la Buissière, à proximité de la porte de

[1] L'armée des états était campée à Rèves, entre Nivelles et Gosselies. Son but était de favoriser la prise de Binche et de réunir ensuite toutes les forces disponibles qu'il s'agissait de diriger contre Louvain

[2] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 111-113. — GACHARD, *loc cit.*, t. I. — Lettre 1289.

[3] GACHARD, *loc. cit.*, t. II. — Lettre 1360.

[4] GACHARD, *loc. cit.* t. II. — Lettre 1369. — *Ibid.* Lettre 1374.

[5] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t III. p. 139.

Digitized by Google

Charleroi [1]. Les environs avaient été garnis de troupes françaises dont le rôle était de couvrir les assiégeants ; il s'en trouvait notamment à l'abbaye d'Alne, à celle de Lobbes, à La Buissière et à Solre-le-Château [2].

La garnison de Binche ne trembla pas à la vue des forces ennemies qui enveloppaient la place. Elle avait pour chefs des capitaines d'une valeur éprouvée, Jacques de Marville, Philippe de Bentinck et don Diego de Gaona. Au premier assaut qui fut donné, à la suite de deux vives canonnades, les Espagnols repoussèrent les assaillants et leur firent essuyer des pertes sensibles.

Le 30 septembre, on dut ralentir le feu contre la place, car la poudre commençait à manquer dans le camp On tirait seulement trois ou quatre coups par heure pour empêcher les assiégés de travailler aux remparts. La brèche ayant été rendue praticable, la garnison fut sommée de se rendre. Comme elle avait épuisé tous les moyens de résistance, elle consentit à déposer les armes. Le 7 octobre, vers onze heures de l'avant-midi, le duc d'Anjou fit son entrée triomphante dans la ville [3].

L'annaliste du Hainaut s'exprime en ces termes au sujet de la prise de Binche : « Les François voyant que les assiégés « estoient trop longs à couchier les conditions de leur accord, « jugèrent que telle tergiversation se faisoit à dessein pour estre « secourus. C'est pourquoy ils entrèrent de force dans la ville

[1] Ruelens. *Le siége et les fêtes de Binche* (1543 et 1549), p. 131. — Vue du siège de Binche, en 1578, dessinée par l'architecte Pierre le Poivre.

[2] *Mémoires anonymes sur les troubles du Pays-Bas*, t. III, p. 139.

[3] Charles de Glymes en informa le comte de Berlaymont en ces termes : « Monsieur, aiant entendu de la reddition de Binch n'ay vollu faillir d'incontinent vous en advertir. Et ce fut fait hier vij^e^ jour de ce mois (octobre) sur les xj heures devant midy. Le duc d'Alençon y entrat avec sa suite ne permectant à sa gendarmerie d'y entrer. » *Papiers d'État et de l'audience*, liasses 181 et 182. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 139-140. — Gachard, *loc. cit.*, t. II. — Lettres 1379, 1380 et 1394.

Digitized by Google

« et tuèrent bien trois cents wallons, faisant un riche butin. Le « duc empescha la furie de ses gens et sauva le reste des « soldats [1]. »

Nous ne possédons pas de détails circonstanciés sur les maux qu'endurèrent les Binchois de la part des assiégeants, mais nous savons que ceux-ci se livrèrent à de nombreux actes de violence lorsqu'ils furent maîtres de la ville; ce qui est attesté par plusieurs documents d'une authenticité irrécusable. Nous citerons entre autres les lettres d'octroi du grand bailli de Hainaut, en date du 20 juin 1579, intitulées : « Revalidation et autorisation de deux nouveaux seaulx pour la ville de Binch, » et les lettres de Philippe II, roi d'Espagne, du mois de mars 1589, portant homologation des chartes et coutumes locales de la même ville [2].

Les soldats de la garnison de Binche qui échappèrent aux dangers du siège de cette ville obtinrent leur liberté, et Alexandre Farnèse, duc de Parme, leur accorda à titre de récompense pour

[1] Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. v, pp. 308-309. — Cfr. aussi Le Petit, *La grande chronique de Hollande, Zéelande, etc.* liv. 2. p. 359. — Gabriël Chappuys. *Histoire générale de la guerre de Flandre*, Paris, 1623; t. i, p. 327. — Gilles Waulde. *Chronique de Lobbes*, p. 491. — Delewarde. *Histoire générale du Hainau*, t. vi, p. 561.

[2] Th. Lejeune. *Les sceaux de la ville de Binche*, p. 15. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*. t. ii. — *Chartes et coutumes locales de la ville de Binch*, p. 2. — Remi du Puich, receveur du domaine de Binche, porte dans son dernier compte (du 1er octobre 1577 au dernier septembre 1578) un grand nombre de rentes et d'autres redevances qu'il n'avait pu toucher à cause de la ruine de la ville. Voici comment il intitule le chapitre spécial consacré à cet objet et qui figure à la suite des dépenses ordinaires : « Remises que faict ce compteur pour « deniers comptez et non receuz ad cause des guerres survenues « en l'an xve soixante-dix-huict, signamment ad cause la prinse de « la ville de Binch par les Espagnolz et de la reprinse d'icelle par les « Franchois ayant esté du tout par iceulx Franchois pillée et saccagée « et les mannans d'iceulx mis à ranchon, les autres mortz; au moyen « de quoy leurs biens ont estez pillez et dispersez. Ce qui a causé que « ce compteur n'a peu recevoir les parties qu'il met icy en remises « des terme escheu de l'année de ce compte. » — Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nº 8.936. fol. 233.

Digitized by Google

leur belle conduite, une solde extraordinaire s'élevant au chiffre d'un mois de paye[1].

Le duc d'Anjou, de retour à Mons, s'empressa de faire connaître sa victoire aux états généraux qui siégeaient toujours à Anvers. A cet effet, il leur envoya un capitaine de ses gardes qui fut chargé de leur rendre compte des opérations du siège. Il termina sa lettre en leur demandant l'exécution des promesses qui lui avaient été faites de le mettre en possession de quelques villes et spécialement de Binche, en compensation de sa coopération dans la campagne entreprise contre les Espagnols[2].

Les états généraux adressèrent leurs félicitations au duc d'Anjou sur la prise de Binche et le capitaine de La Vergne reçut de leur générosité une chaîne d'or de la valeur de cent écus, en récompense de leur avoir porté cette bonne nouvelle[3].

[1] « La ville de Binch enfin (après avoir esté fort battue) s'est rendue et en sont les capitaines et soldatz sortiz desarmez, ausquels pour le bon devoir qu'ilz ont rendu, j'ay faict donner un moys de paye. » — Lettre d'Alexandre Farnèse à Philippe II. — Au camp de Bourges, 25 octobre 1578. — *Compte rendu de la Commission royale d'histoire.* 2e série, t. IV, p 382.

[2] Nous reproduisons la lettre du duc d'Anjou. — « Messieurs, continuant le soing que j'ay de votre bien commun et désirant vous tenir adverty de tout ce qui se passe, je vous envoie le sieur de la Vergne, capitaine de mes gardes, pour vous faire entendre la prinse de la ville de Binch et comme touttes choses sont passées; ce sera aussy pour vous exciter à me faire cognoistre pàr effetz votre bonne volonté sur ce que j'attends de l'accomplissement de vos promesses pour la délivrance des villes promises et accordées, où je vous prie n'avoir plus de temporisement, vu le long temps que cette affaire demeure non effectuée, et que je m'aperchois aucunement que vous mettez en paine de me satisfaire; de moy je veux persévérer avecq toute dévotion à m'employer pour le repos de toutes ces provinces, priant le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa saincte et digne garde.

» Escript à Mons le vij d'octobre 1578. »

Ms. de la Bibliothèque royale, n° 7,199, fol. 129. — GACHARD. *Actes des états généraux des Pays-Bas*, t. II. — Lettre 1410.

[3] GACHARD, *loc. cit.*, t. II. — Lettre 1423.

Digitized by Google

Les deux sièges que Binche avait subis dans le cours d'une même année lui avaient causé un tort considérable.

Une garnison française reçut la mission de garder la forteresse et l'office de la prévôté fut provisoirement confié au seigneur de Rinsart qui ne le conserva que fort peu de temps [1].

La discipline ne se maintint guère parmi les soldats français qui séjournaient à Binche. Vers la fin du mois de décembre, ils furent en proie à une grande agitation. La plupart d'entre eux vendaient leurs effets et leurs provisions et manifestaient hautement l'intention d'abandonner leur poste [2]. Le duc d'Anjou, loin de réprimer les manifestations de ses troupes, les favorisait au contraire, car il était très mécontent des états généraux qui n'avaient pas rempli leurs engagements à son égard. Il s'était retiré à Condé. Le 13 janvier 1579, il promit cependant de différer le départ des garnisons de Binche et de Maubeuge jusqu'au lundi de la semaine suivante. L'évacuation de ces forteresses ne put avoir lieu, sinon plus tard, attendu que le grand bailli de Hainaut se trouvait dans l'impossibilité de les garnir à cette époque [3].

Depuis un an, la ville de Binche s'était vue accablée par les maux qu'engendrent la guerre et la domination de l'étranger. La caisse communale était épuisée et les moyens qui servaient à l'alimenter avaient beaucoup diminué d'importance. Dans le but de se créer les revenus les plus indispensables aux besoins de la cité, le magistrat sollicita des autorités compétentes l'autorisation de lever un impôt fixé à cinq patards sur chaque tonneau de cervoise, et à deux sous, sur chaque lot de vin, qui se vendaient à Binche : ce qui lui fut accordé par grâce, pour un terme de six années, le 10 mars 1579 [4].

Lors de l'arrivée de l'archiduc Albert d'Autriche, à qui Philippe II avait confié le gouvernement général des Pays-Bas

[1] Gachard. *loc. cit.*, t. II. — Lettre 1715 et 1716.

[2] *Mémoires anonymes sur les troubles de Pays-Bas*, t. III, p. 251 (note)

[3] Gachard, *loc. cit.*.t. III. — Lettre 1614, 1629, 1643, 1644, et 1650.

[4] *Registre aux dépêches et octrois du grand bailliage de Hainaut*, n° 151.

Digitized by Google

espagnols, il y eut un grand mouvement de troupes à Binche et dans les environs de cette ville, probablement à cause de la guerre engagée contre la France et la Hollande. Jean le Fèvre, fermier de la cense de Bourgogne à Hannechuelle, sous Anderlues, se plaignit vivement à l'administration du domaine de Binche des pertes qu'il essuya en cette occasion. Après avoir semé à grands frais, il ne récolta presque rien. « Semblablement. » dit le receveur Liévin Bard, dans l'un des comptes de ce domaine, rendu du 1er octobre 1595 au dernier septembre 1596, « que par les continuels logemens, il (Jean le Fèvre) avoit « et estoit enthièrement destruict et ruyné et par conséquent « arriéré de payement du rendaige de sa cense de pluisieurs « années. » Au mois de juin 1596, un autre désastre fondit sur le territoire de Binche et de ses dépendances. Il survint « vent « tempette et fouldre de ciel » avec « grelle et pluye telle et sy « empiltueux que généralement » les récoltes et tout ce qu'il y avait de vert dans les champs furent ravagés. Les modérations qui furent accordées en ces temps malheureux s'élevèrent à la somme de 2,021 livres[1].

Quoique le théâtre de la guerre fût porté dans le nord de la France et ensuite dans la Campine, Binche n'était pas sans appréhension sur les résutats de la lutte qui tenait le pays sur le qui-vive. A chaque instant, on donnait l'alerte dans la ville à cause du passage inusité des troupes qui se rendaient en France ou qui en revenaient pour opérer sur d'autres points contre les rebelles[2].

L'année 1598 fut beaucoup plus calme que les précédentes. Philippe II sentant sa mort prochaine mit à exécution le projet qu'il nourrissait de réparer les maux cruels dont nos provinces souffraient depuis un demi-siècle. A cet effet, il céda la souveraineté des Pays-Bas à sa fille Isabelle, dont la main était promise à l'archiduc Albert. Ce prince partit pour l'Espagne dans

[1] Archives du royaume, *Chambre des comptes*, n° 8,954, fol. 363-367.
[2] Archives du royaume, *Chambre des comptes*, n° 8,955.

Digitized by Google

le courant du mois de septembre. Le mariage fut célébré à Valence avec une pompe royale. Les archiducs ne tardèrent pas à venir prendre possession de leurs états. Ils arrivèrent à Bruxelles, le 6 septembre 1599. Leur inauguration eut lieu successivement dans les principales villes des Pays-Bas. A Binche, elle se fit le 26 février 1600. Les augustes souverains venant de Mons, étaient partis de cette ville dans l'après-dîner, escortés par un brillant cortège. A leur approche, Gérard de Croy, seigneur de Fromenssent, prévôt de Binche, se rendit au devant d'eux pour les recevoir avec vingt-cinq cavaliers vêtus d'une manière splendide. Arrivés à la Porte-Neuve, on leur présenta les clés de la cité. Les bourgeois s'étaient mis sous les armes pour célébrer la venue de leurs nouveaux seigneurs et princes. On avait décoré avec luxe la porte d'entrée et sur la grand'place ou le marché, on avait élevé un arc de triomphe d'ordre corinthien au frontispice duquel se trouvaient représentés les attributs des archiducs. On y lisait l'épigramme suivante composée par François Derpion, recteur du collège de Binche :

Tœnaris ora suum tollit super astra Lycurgum,
Palladiâque viget clarus in urbe Solon.
Ruraque Pasiphaës laudant Dictæ maritum,
Jam quoque quem jactet Belgicus orbis habet.
Qualis enim Cretœ Minos, Spartœque Lycurgus,
Cecropiâque Solon qualis in arce fuit :
Hunc modo qui Princeps moderandum suscipit orbem
Felici divûm numine talis erit.

En un autre lieu, étaient inscrits les vers ci-après :

Albertum superis dum laudat Atlântide natus,
Nominis Herculei gloria læsa fuit.
Audiit Alcides, et quis me fortior? inquit,
Non grave cœlestis cui fuit axis onus.
Infit Atlantiades contrà, quid robora jactas?
Sarcina et huic summi templa fuere Dei.
Istâ parte licet vobis par gloria surgat,
Attamen hoc uno nomine major erit :
Nam Phlegetont æis tu monstra reducis ab undis,
Ad Phlegetontis aquas hic remeare jubet.

Digitized by Google

Le même auteur offrit encore deux épigrammes à l'infante Isabelle. En voici le texte :

Arbiter ut divas vidit Simoentis ad undas
Priamides dixit Cypria, vince Venus.
Eugeniam Hesperiis sed si vidisset in oris,
Dixisset meritò, Cypria cede Venus.
Majestate etenim Juno, virtute Minerva,
Et formâ Eugeniæ vincitur ipsa Venus.
Quis neger Albertum felicem conjuge, cui tres
Intulit in thalamos una puella deas ?

Una erat Hesperium Regi qui temperat orbem
Filia, cælesti nubere digna viro
Hanc Charites sociam, Musæ optavere sororem,
Forma, pater, virtus, ingeniumque vetant.
Forma virum, generumque pater, virtusque requirit.
Imperium, quod vis ingeniosa regat.
Quæritur ecce gener tantis virtutibus æquus,
Unicus in toto sed gener orbe fuit.
Unicus Albertus qui conjuge dignus Elisa est,
Unicaque Alberto digna Isabella viro,

A proximité de l'ancien palais, on avait élevé une porte dorique au-dessus de laquelle était inscrit le chronogramme suivant :

bInsanos IsabeLLas VbICVM ConIVge fInes
en phaêtonæ Us tIbI LVCet pIsCIbVs aXIs[2].

Les archiducs Albert et Isabelle trouvèrent le séjour de Binch fort agréable et se promirent bien d'y revenir chaque année pendant la belle saison. Quoiqu'on n'eût restauré qu'une aile du palais après l'incendie de 1554, ils y trouvèrent des appartements assez convenables en attendant la reconstruction du château de Mariemont qu'ils avaient projetée. Déjà sur la fin de

[1] Cfr. *Historia narratio profectionis et inaugurationis serenissimorum Belgii principum Alberti et Isabellæ, Austriæ archiducum.* Auctore Joanne Bochio Antverpiæ, Ex officinâ Plantiniana apud Joannem Moretum, 1602; p. 486. — De Reiffenberg. *Itinéraire d'Albert et d'Isabelle*, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie royale*, t. xiv, p. 33.

[2] P. 390, ligne 21.

Digitized by Google

1598, on avait commencé divers travaux à cet effet, et l'on s'occupa également de la clôture du parc de ce beau domaine, afin d'y retenir plus facilement le gibier qui abondait à cette époque [1]. Quant à la réédification du château, ce ne fut que vers le mois d'août 1605 qu'on se vit en mesure de l'exécuter sans relâche, et trois ans plus tard, nos dignes souverains purent se mettre en possession de leur nouvelle maison de plaisance [2].

Le 24 décembre 1603, pendant l'office des Matines, un violent incendie qui éclata dans une hôtellerie portant l'enseigne : *La Teste d'or*, menaça d'envahir un quartier de la ville. Le feu avait pris dans une remise contenant un millier de fagots et les flammes s'élevaient à une hauteur épouvantable. Une « greslette bien douce » qui tomba sur l'élément destructeur en arrêta subitement les progrès, de telle sorte qu'on put même conserver une partie du bois en combustion. Les Binchois attribuèrent cette délivrance inattendue aux mérites de leur glorieux patron, saint Ursmer [3].

L'année suivante, quelques compagnies de soldats mutinés s'étant jointes aux Hollandais rebelles à leurs princes, envahirent l'abbaye de Bonne-Espérance et les villages voisins où elles se livrèrent à de grands désordres. La ville de Binche redoutant ces hordes indisciplinées obtint, à la demande du magistrat, le 27 août 1604, l'autorisation de lever une somme de 5,000 livres dont elle se servit pour acheter deux pièces d'artillerie, en fonte, et les munitions nécessaires à leur service, afin qu'elle pût se défendre contre l'ennemi [4].

Un ouragan d'une violence extrême qui se déchaîna sur nos provinces, le 27 avril 1606, y produisit les ravages les plus désastreux depuis dix heures du matin jusque vers quatre heures de l'après-midi. Le vent déracina de gros arbres, enleva des toitures entières et renversa beaucoup de clochers dans le

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 8,957.

[2] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n°s 27,316 à 27,318.

[3] Gilles Waulde. *Chronique de Lobbes*, p. 501.

[4] Gilles Waulde, *loc. cit.*, p. 502. — *Registre aux dépêches et octrois du grand bailliage de Hainaut*, n° 161, fol. 258.

Digitized by Google

Hainaut. Binche souffrit aussi de ce terrible cyclone et dut faire de grands sacrifices d'argent pour la réparation des édifices publics[1].

A l'exemple de leurs ancêtres, Albert et Isabelle se rendaient aussi à Binche pour se livrer au plaisir de la chasse dans la contrée circonvoisine, qui était extrêmement giboyeuse. Dans leur séance du 17 décembre 1607, les états de Hainaut décidèrent que les dépenses occasionnées au sujet des chasseurs, des chiens, et des chariots pendant leur séjour au « quartier » de cette ville ne seraient pas « à la charge générale de ce « pays, » mais qu'elles devraient incomber aux frais de leur maison personnelle, comme cela avait lieu du temps de Marie de Hongrie[2].

En 1609, le prince de Condé, qui venait d'épouser la fille du connétable de Montmorenci, se vit obligé de se réfugier avec sa jeune compagne à la cour des archiducs Albert et Isabelle, afin de la mettre à l'abri des obsessions du roi de France Henri IV. La princesse habita les appartements qui furent mis à sa disposition au château de Mariemont. La diplomatie se mêla de cette affaire. Pendant l'hiver 1609-1610, on chercha même à enlever par ruse la beauté qui troublait le repos du galant monarque français, mais ce projet échoua, grâce à la vigilance du comte de Bucquoy. Henri IV ayant été assassiné par Ravaillac, le prince de Condé, qui voyageait en Italie, vint rejoindre sa femme et remercier nos souverains, sous la protection desquels elle habitait Mariemont. Le 8 juillet, après avoir offert à l'archiduc un riche cimeterre garni de pierreries en échange de deux superbes chevaux qu'il en avait reçus, il leur fit ses adieux et revint à Binche, où il trouvait depuis son retour la plus généreuse hospitalité chez le secrétaire d'État Mancicidor. Le comte de Barrault, ancien ambassadeur de France en Espagne, l'y

[1] VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. v, pp. 344-345. — *Archives de Lille*, 46e registre. — B. 1641.

[2] *Registre des résolutions et des autres actes relatifs à l'administration du clergé.* N° 1. layette XI p. 81.

Digitized by Google

attendait avec plusieurs membres de la haute noblesse française accourue pour lui présenter leurs hommages; ce diplomate était porteur des lettres de créance de la reine Marie de Médicis et de son fils Louis XIII, et avait la mission de l'escorter en France et de l'assurer qu'il y serait reçu avec tous les égards dus à son rang. Trois jours plus tard, Condé quitta Binche, passa la frontière où l'attendait sa mère, sortie de l'illustre maison de la Trémouille. Quant à la princesse, elle s'échappa de Mariemont avec la comtesse d'Auvergne, qui était venue la chercher; elle en eut autant de joie qu'elle en avait ressenti l'année précédente à son départ de France pour gagner les Pays-Bas espagnols [1].

Le 22 mai 1615, le marquis Ambroise de Spinola, célèbre général espagnol au service des archiducs, se trouvait à Binche. Il y reçut les députés de Hainaut et leur offrit l'hospitalité la plus gracieuse. Un somptueux banquet leur fut servi, le soir, au « pond du cloistre des Sœurs-Noires [2]. »

Le 25 du mois de juin suivant, Binche eut l'honneur d'accueillir dans ses murs les archiducs Albert et Isabelle, qui venaient du château de Mariemont. Après une messe chantée à leur intention dans la chapelle des saints patrons, ils allèrent au chœur pour y tenir, sur les fonts baptismaux, la plus grosse cloche de l'église paroissiale, à laquelle fut donné le nom de Marie. Le 5 juillet, ils revinrent dans cette ville pour honorer de leur présence la procession solennelle qui se faisait chaque année en mémoire de la translation des reliques et du chef de saint Ursmer, opérée en 1459 [3].

Ce fut en 1615 que l'on vit apparaître à Mons la peste qui exerça de cruels ravages parmi la population. Le fléau avait été apporté en cette ville par une allemande arrivant de Wesel, le

[1] *Les relations du cardinal Bentivoglio*. Paris, 1642; pp. 499 et suiv. — P. Henrard. *Henri IV et la princesse de Condé*, p. 161.

[2] Archives du royaume. *Register du huldingen*, n° 33, fol. 34-37. — *Relation d'Adrien de Risbeke, escuyer*.

[3] Gilles Wauldk. *Chronique de Lobbes*, p. 503.

Digitized by Google

15 juin, et ne disparut tout à fait qu'au mois de juillet 1617 [1]. Les Binchois, prirent des précautions extrêmement munitieuses pour se prémunir de la contagion qui affligeait si fortement leurs voisins. Un poète latin, Julien Waudré, témoin du fait, ne put s'empêcher de tourner en ridicule la conduite des jurés, parce qu'elle lui paraissait excéder les mesures de prudence à prendre en pareille circonstance. A cet effet, il composa une épigramme qui ne manque pas d'intérêt Ce morceau a pour titre : *De Argo Binchiensi*, en d'autres termes : L'Argus binchois. En voici la traduction.

« Les remparts sont déserts, l'herbe croît sur la place publique, l'air fait périr les oiseaux qui volent. Combien est grand ce tableau de la mort ! C'est indescriptible : mille âmes sont en un seul jour arrachées à leurs corps. La peste a tout envahi ; elle a moissonné tous les Montois et la ville de Mons gît ensevelie sous sa montagne.

« Les Binchois sont voisins du territoire de Mons : accessibles à la crainte, ils ne savent en quoi mettre leur confiance. De là vient que la ville de Binche défend à ses habitants d'approcher des Montois et qu'elle annonce qu'un châtiment exemplaire sera infligé au coupable.

« Près de nos faubourgs se tient un garde vigilant chargé de dénoncer celui qu'il verra dans les maisons atteintes de l'épidémie.

« Aussitôt que cet individu bien connu apparaît aux veilleurs, il devient leur prisonnier et se voit forcé de les suivre, de cet endroit, sur l'odieuse place publique. Là, on lui met les menottes et il porte un superbe carcan. Puis le maire commande qu'on lui ôte cet attirail. Un parchemin sur sa poitrine témoigne de l'honneur qu'il a mérité, et il s'arrête librement en présence de nouveaux instruments de supplice.

« Çà et là revient la jeunesse ressuscitée et qu'on avait crue

[1] Vinchant. *loc. cit.*, t. v, p. 304. — F. Hachez. *La peste de 1615 et la chapelle de Saint-Roch, à Mons.* Mons, 1853.

Digitized by Google

morte. Elle applaudit des yeux, de la voix et des mains à cet homme courageux.

« Les enfants accompagnent jusqu'à la porte notre personnage ainsi congédié et lui répétant sans discontinuer ce long adieu : Va, dis (à Binche) que les jeunes gens et le conseil se portent bien ; raconte que la justice et les gens d'armes sont en bonne santé[1]. »

Binche eut à supporter les dépenses engendrées par le séjour dans cette place des gardes du corps des archiducs. Ses faibles ressources ne permirent pas au magistrat d'y satisfaire immédiatement. A sa demande, le grand bailli de Hainaut, l'autorisa, le 31 août 1619, à continuer pendant six années, la levée des impôts établis sur la bière, afin qu'on pût se procurer les fonds nécesaires au paiement des dettes de la ville[2].

En 1622, la forteresse manquait de provisions de guerre et il fallut encore recourir à une nouvelle taxe pour s'en fournir; ce qui fut octroyé par lettres en date du 1er août de cette année[3]. On se félicita d'avoir pris des mesures de précaution, car le 26 du même mois les troupes du bâtard de Mansfeld, qui avaient été au secours des calvinistes, en France, envahirent la prévôté de Binche et passèrent la nuit dans l'abbaye de Bonne-Espérance. Le lendemain, cette armée sans discipline fit des sommations à la garnison de la ville, mais elle y répondit à coups de mousquets, de sorte que les agresseurs n'osèrent trop se hasarder de tenter un assaut[4]. Ils se contentèrent de ravager les champs de blé qu'ils traversèrent dans les environs, et notamment à Waudrez et aux Estinnes[4], dont la plupart des habitants s'étaient retirés dans la forteresse, ainsi que les religieux de Bonne-Espérance. Le 28 août, Mansfeld visita le château de

[1] JULIANI WAUDRŒI. *Lamotheatrum et epigrammatum libri tres*. Montibus Hannoniæ apud Joannem Havart, 1638; p. 9.

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage de Hainaut*, nº 169, fol. 559 vº.

[3] *Registre aux dépêches et aux octrois, etc.*, nº 171, fol. 179.

[4] MAGHE. *Chronicon Bonæ Spei*. p. 523. — VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. v, p. 388. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII. p. 249.

Digitized by Google

Mariemont. Il reprit ensuite la chaussée Brunehaut et arriva le soir à proximité de Fleurus, c'est-à-dire à Chassart, sous Saint-Amand. Il y fut rejoint le 19 par le fameux Gonzalès qui lui fit éprouver des pertes cruelles[1].

Les campagnards qui avaient fui à Binche pour se soustraire aux vexations des troupes de Mansfeld y restèrent pendant deux jours. On se vit obligé de leur distribuer des rations aux frais de la ville. Ce fut le sujet d'une dépense extraordinaire dont le magistrat réclama le remboursement aux états de Hainaut. Ceux-ci décidèrent dans leur séance du 6 octobre qu'il était juste de faire droit à cette demande[2].

Une émeute populaire avait éclaté à Binche, avant le passage des hérétiques. Ayant appris que l'ennemi approchait, les membres du magistrat et du chapitre de Saint-Ursmer se réunirent le jour de l'Assomption pour aviser, en cas d'une surprise de la forteresse, aux mesures les plus propres à préserver les reliques des saints patrons des profanations de la soldatesque étrangère. Les motifs de cette assemblée furent ébruités par l'indiscrétion de l'un d'entre eux. Alors une femme du peuple et quelques jeunes étourdis se mirent à publier parmi la ville que les chanoines avaient résolu de faire emmener à Mons les corps saints pendant la nuit. Il en résulta de grands désordres qui se prolongèrent dans la soirée et plusieurs des principaux bourgeois faillirent y perdre la vie[3].

[1] *Registre aux résolutions du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.* — Séance du 6 septembre 1622. — Modération est accordée au fermier des dimes de Waudret pour les pertes qu'il a essuyées pendant le passage des troupes de Mansfeld, les gens de guerre ayant gâté le blé et les Binchois ayant pris ce qui demeura sur les champs. Cfr. aussi TH. LEJEUNE, *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 186. — Vinchant rapporte que la ville de Mons fut mise en état de défense. « A la vérité, ajoute-t-il, c'estoit chose pitoyable de descouvrir du plus haut des tours et maisons de la dite ville les fumées de feu que l'on voyait monter en l'air en divers endroits des campagnes. »

[2] Registre aux résolutions et aux autres actes relatifs à l'administration du clergé, n° 1, fol. 371.

[3] GILLES WAULDE *Chronique de Lobbes*, p. 511.

Digitized by Google

L'infante Isabelle ayant fondé, le 4 juillet 1623, une messe journalière dans la chapelle de Saint-Ursmer, à Binche, y affecta une somme de 8,000 livres tournois qui devait être employée à l'achat de 400 livres de rente au denier 20, à condition d'appliquer les biens ou les revenus de cette ville au paiement de ladite rente. Le magistrat voulant seconder l'œuvre pieuse de S. A. S. accepta les propositions qu'on lui fit à ce sujet. En conséquence, il accepta le capital prémentionné, avec lequel il acquit au profit de la massarderie une rente annuelle de 475 livres au denier 16, due par l'archiduchesse sur son domaine de Binche aux héritiers ou ayants-cause de Martin t'Serclaes, seigneur de Tilly, qui avaient le désir de l'aliéner, de telle sorte que la ville pouvait profiter, par cette opération, d'une somme de 400 livres. Afin de légaliser cette opération financière, dont le résultat était avantageux, le magistrat en demanda la confirmation au grand bailli de Hainaut. Elle lui fut accordée par un octroi daté de Mons, le 4 septembre de la même année [1].

Le marquis de Spinola assiégea la ville de Bréda, en 1625. L'archiduchesse Isabelle ordonna la levée d'une taille dans le Hainaut, afin de pouvoir subvenir aux frais de l'envoi des soldats et des chariots au camp devant cette ville. Jacques Doret, lieutenant-prévôt de Binche, chargé de recouvrer la quote-part qui incombait aux villes, aux villages et aux communautés de la prévôté, n'ayant pu y parvenir d'une manière satisfaisante, il fut autorisé, le 23 mai 1625, en vertu d'un octroi du grand bailli de Hainaut, à pouvoir emprunter au denier 16 la somme de 7,000 livres tournois, mais à charge des débiteurs en retard de se libérer [2]. Cette autorisation fut renouvelée le 30 septembre

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. *Compte du domaine de Binche, rendu par Rogier Van Zeller, du 1er octobre 1624 au dernier septembre 1625*, fol. 230 v°. — *Compte de la massarderie de Binche, rendu par Fœuillien du Trieu, du 9 novembre 1632 au 5 novembre 1633.* — ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 46,628. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 509.

[2] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 173, fol. 451.

Digitized by Google

1626, à l'effet d'asseoir une autre taille sur les retardataires pour le renouvellement des 5,000 livres levées à frais, ainsi que pour les service des intérêts de cette somme [1].

Après la prise de Bréda, les villages de la prévôté de Binche furent accablés de logements militaires. On y répartit une fraction du régiment du marquis de Campolatero [2]. Ces troupes y séjournèrent assez longtemps et coûtèrent des sommes élevées qui furent payées plus tard par les habitants. On leur imposa donc une taille de 8,200 livres que l'office de la prévôté fut chargé de recouvrer en vertu d'un octroi du 22 janvier 1627 [3]. Une autre taille de 3,000 livres fut encore assise sur eux, pour semblable dépense; l'octroi accordé à ce sujet est du 10 février 1631. Il s'agit ici des deux tiers des frais d'entretien d'une compagnie à supporter par les habitants de la circonscription prévôtale [4].

Sur la fin du mois de juillet 1626, la peste reparut dans le Hainaut et y exerça ses ravages ordinaires. La ville de Binche paya un large tribut à cette maladie qui, au XVII[e] siècle, n'était guère combattue par des remèdes efficaces. Gilles Waulde, pasteur de Binche, se dévoua au service des pestiférés, avec son vicaire, Jean Hasselot, et le frère mineur, Eusèbe Couvreur [5]. Ils furent secondés dans cette œuvre éminemment charitable par les PP. Récollets établis dans cette ville depuis l'an 1597. Le magistrat prouva également qu'il prenait un vif intérêt aux classes nécessiteuses en s'efforçant d'adoucir leurs maux dans les limites du possible. Pour recevoir les malheureux atteints de la contagion, on construisit quatre-vingts petites maisons qui coûtèrent chacune quarante livres, et on leur fournit du bois et des chandelles. La ville prit à sa charge l'entretien des religieux qui administraient les malades et leur donnaient les dernières con-

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 174, fol. 557 v°.
[2] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 174, fol. 614.
[3] DELEWARDE. *Histoire générale du Hainaut.* t. v, p 692.
[4] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 177, fol. 345.
[5] GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 512.

Digitized by Google

solations A la requête du duc d'Aumale, gouverneur et prévôt de Binche, on fit distribuer aussi des provisions aux soldats du capitaine Campazo, ainsi qu'au corps de garde. Cette compagnie logeait dans les faubourgs et chaque homme recevait une ration de vingt sous [1]. Les revenus des fondations charitables devinrent insuffisants pour aider les pestiférés de la classe indigente. Les jurés empruntèrent une somme de 4,800 livres, au denier16, qui fut consacrée au soulagement de leur misère Pour leur donner du pain, ils résolurent d'employer journellement trois rasières de blé; ils avaient déjà déboursé 2,425 livres en argent qui avaient été appliquées à l'achat d'autres aliments, à l'entretien des maisons prémentionnées, au salaire des sergents de service à cause de l'épidémie et à la nourriture des PP. Récollets [2].

La victoire éclatante que les impériaux remportèrent à Lutzen, en 1632, sur l'armée de Gustave-Adolphe, roi de Suède, donna lieu à des réjouissances publiques dans les Pays-Bas espagnols, conformément à l'ordonnance de l'archiduchesse Isabelle. Le comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, ayant invité la ville de Binche à s'associer à cette démonstration, le magistrat assista en corps au *Te Deum* qui fut chanté solennellement dans l'église collégiale de Saint-Ursmer. Après l'action de grâce, un « honneste bancquet » lui fut servi à la halle et la journée se termina, selon la coutume, par un feu de joie qu'on alluma sur le marché aux acclamations des joyeux habitants de Binche (23 décembre 1632) [3].

Lorsqu'au mois de janvier 1633, monseigneur don Emmanuël de Portugal vint visiter la ville de Binche, toute la population l'accueillit avec les honneurs dus à son rang. Quelque temps après, le magistrat enchanté des manières bienveillantes de ce prince lui envoya à Bruxelles un cerf tué à la chasse [4].

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 174, fol. 565.

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois, etc.*, n° 174, fol. 568.

[3] VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. v, p. 417. — *Compte de la massarderie de Binche de* 1632-1633.

[4] *Compte de la massarderie de Binche de* 1632-1633.

Digitized by Google

L'autorité militaire ayant donné l'ordre au capitaine de Bruelle d'hiverner à Binche avec sa compagnie, cet officier se rendit dans cette ville au commencement de décembre 1632. Le 9 de ce mois, les jurés lui offrirent et à son alfer une « petite et honneste collation » qui coûta douze livres à la caisse communale C'était le moyen de se concilier les bonnes grâces des chefs militaires dont on avait souvent besoin d'invoquer l'appui contre les soldats indisciplinés, souvent fort nombreux en ces temps d'agitation et de désordre. Malheureusement, de Bruelle ne prit pas toutes les mesures propres à contenir dans le devoir la garnison placée sous ses ordres. On se vit dans la nécessité de recourir, le 5 janvier 1633, à l'intervention du doyen Gilles Waulde, député des états de Hainaut, qui se trouvait alors à Mons, auprès du grand bailli, afin de mettre un terme à cette situation lamentable. Cette démarche n'obtint probablement aucun succès, car vers le même temps Roch Remy, l'un des jurés, entreprit aux frais de la ville le voyage de Bruxelles, qui dura cinq jours, dans le but de solliciter du gouvernement central le retrait des troupes dont ses concitoyens avaient tant à se plaindre[1].

L'infante Isabelle, qui, durant sa vie, avait témoigné une affection particulière à la ville de Binche, mourut le 1er décembre 1633. Les bourgeois qui l'avaient connue toujours si douce et si bonne, furent vivement affligés de la perte de leur dame souveraine. On lui fit de magnifiques obsèques, le 9 janvier suivant, dans l'église collégiale de Saint-Ursmer. Le lieutenant-prévôt, les jurés, le conseil, le greffier et le massard y assistèrent en grand cérémonial et il leur fut payé à chacun seize florins pour acheter des habits de deuil[2].

A la mort de cette princesse, le gouvernement général des Pays-Bas fut confié au cardinal Ferdinand, frère de Philippe IV, roi d'Espagne. En 1635, Louis XIII, roi de France, conclut un traité d'alliance avec les Provinces-Unies, dans le but de con-

[1] *Compte de la massarderie de* 1632-1633.
[2] *Compte de la massarderie de* 1632-1633.

Digitized by Google

quérir la Belgique. La ville de Binche avertie de ce projet prit ses précautions pour se mettre à l'abri d'un coup de main. Elle emprunta une somme de 1,600 livres et l'employa à l'achat de munitions de guerre et d'une certaine quantité d'armes, telles que des piques et des mousquets. D'un autre côté, on répara les murs d'enceinte et lorsque les troupes franco-hollandaises parurent devant la place au mois de juin, la garnison aidée par les bourgeois se trouva en mesure de forcer l'ennemi à la retraite [1].

Ce fut vers ce temps-là que deux régiments allemands appartenant au corps d'armée de Piccolimini vinrent camper aux Estinnes. Ces gens de guerre « ravagèrent, pillèrent et emportèrent « tout sans miséricorde de scensiers tant de Sa Majesté qu'aultres « aux environs de Binch et Mariemont jusques à Sneff (Seneffe). » En même temps ils pénétrèrent dans les moulins du domaine royal situés aux faubourgs de cette ville, et ils détruisirent les ferrailles et les ustensiles de ces usines qui, à cause de ces dévastations, durent chômer assez longtemps. Ceux qui les tenaient à ferme essuyèrent des pertes sensibles. Le receveur du domaine, Maximilien Van Broechem, indigné des actes de brigandage des Allemands, s'en plaignit amèrement au receveur général du Hainaut et aux commis des finances du roi; il pria ces officiers de prévenir le comte de Piccolimini de la conduite odieuse de ses soldats, afin qu'il en réprimât les excès [2].

La campagne de 1637 ne fut pas heureuse pour l'armée des Pays-Bas espagnols. La nouvelle courut à Binche que les Français s'étaient emparés de Landrecies et de la Capelle. Les jurés chargèrent leur ville d'une nouvelle rente de 100 livres et en employèrent le capital à la réparation des portes et des remparts, en prévision de nouveaux dangers qui pouvaient les menacer [3].

Pendant l'hiver de 1641, Binche vit accourir dans son enceinte

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 179, fol. 307 et 375.

[2] ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil d'État*, carton n° 221.

[3] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 180, non coté.

Digitized by Google

un grand nombre de personnes des villages voisins, qui fuyaient leurs demeures par crainte du passage des troupes royales. Le magistrat dut souvent s'assembler pour donner des « ordres » aux réfugiés qui se lamentaient beaucoup à cause de leur misère. Les compagnies du « tertio » du chevalier Viscomti, au nombre de cinq, cavalerie et infanterie italiennes, y tinrent garnison durant la mauvaise saison. Cela occasionna pour les vivres de grandes dépenses qui furent encore augmentées par la livraison du bois de chauffage et des chandelles au corps de garde, sans compter les frais engendrés au sujet des chariots destinés au transport des bagages du capitaine en chef et des autres officiers de la garnison[1].

A cette époque, la guerre entre l'Espagne et la France continuait avec des avantages variés, mais sans résultats décisifs. Le cardinal infant étant mort en 1641, don Francisco de Melo, comte d'Assumar, fut désigné pour lui succéder dans le gouvernement général des Pays-Bas espagnols. Ce haut dignitaire se rendit à Binche, le lundi de la Pentecôte; il y fut reçu aux acclamations des bourgeois qui voyaient en lui le représentant de l'autorité souveraine. Il revint dans cette ville, le 22 juillet 1642, accompagné de son épouse et du détachement de gardes qui lui servait d'escorte. Le comte d'Assumar logea à la cour et poursuivit sa route le lendemain, satisfait de l'accueil que lui avait fait le magistrat[2].

L'année suivante, ce capitaine voulant profiter des troubles que la mort de Louis XIII, atteint d'une fièvre incurable, ne manquerait pas de faire éclater en France, résolut de se mettre en campagne dès que la saison le lui permettrait. Il séjourna à Binche pendant un mois[3], et profita de ce temps pour rassembler ses troupes qui avaient pris leur cantonnement d'hiver dans

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 184, fol. 249. — *Compte de la massarderie de Binche, de* 1641-1642.

[2] Compte de la massarderie de 1641-1642.

[3] « A messieurs jurez et conseil pour leur empeschemens d'avoir logé à la cour don Francisco de Melos pour l'espace d'ung mois a esté paye L livres. » — Compte de la massarderie de 1642-1643.

Digitized by Google

la plupart de nos forteresses. Il dirigea son armée vers la Fagne avec le dessein d'assiéger Rocroi dont la prise lui ouvrirait la porte des Ardennes françaises. Le duc d'Enghien ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Il s'avança pour secourir la ville cernée par les Espagnols. Une bataille sanglante eut lieu le 19 mai 1643 et les Français remportèrent une victoire aussi complète que glorieuse. Les débris de l'armée vaincue prirent différentes routes pour se rallier dans nos provinces. Un gros détachement se dirigea sur Binche, espérant d'y trouver un refuge derrière les remparts. Le magistrat se vit alors obligé « de traicter, nourir « et accomoder cincq jours durant deux mille espagnols et plus « avecq les chevaulx et bagaiges de cincq régimens de la mesme « nation, sauvez et venans du champ de bataille » [1]. Deux jours plus tard, les Français parurent devant la forteresse et l'attaquèrent vivement. On s'y défendit avec un grand courage, mais le lendemain la garnison dut se rendre à l'ennemi. Les vainqueurs désarmèrent les habitants et pillèrent l'arsenal et la maison de paix, malgré les supplications du magistrat [2]. Durant neuf jours, les bourgeois se virent obligés de loger et de nourrir plus de deux cents officiers avec douze cents soldats qui se livrèrent à de grandes violences dans la ville. L'armée du duc d'Enghien emporta toutes les provisions et les grains emmagasinés dans la halle. Le ferme avec les coffres où étaient renfermés les papiers précieux et les fonds de nantissement furent fracturés et pillés. Un nommé Chaumarie voulant brûler la ville, elle n'échappa à ce terrible désastre qu'en payant une contribu-

[1] « A Messieurs jurez et conseil pour leur empeschemens à loger la compagnie du comte de Mastaing. tous les desmontel du régiment du comte de Bucquoy. les bagaiges de six compagnies, si comme trois de chevaulx d'italiens et plus de deux mille espagnols venant de la bataille de Raucroix et fait les billets par trois fois, CLX livres. » — Compte de la massarderie de 1642-1643.

[2] « A Messieurs jurez et conseil pour empeschemens qu'ilz ont heuz durant le siège et prinse de la ville, pour éviter les désordres, ruines et pillage général par l'espace de xij jours, CL livres. » — Compte de la massarderie de 1642-1643.

Digitized by Google

tion de 10,480 livres. On sauva également de la destruction les cloches et les autres objets en métal qui se trouvaient au « palais royal, » à l'église et ailleurs, et que les officiers de l'artillerie se proposaient d'enlever, moyennant le rachat estimé à 6,000 livres. Après le départ de l'ennemi, Binche fut occupé par les Suisses qui menacèrent les habitants d'un pillage général si on ne leur payait une somme de 8,550 livres [1]. Il fallut bien se résoudre à faire ce troisième sacrifice, à charge de la communauté.

Les Binchois gémirent longtemps sous le poids des maux qu'ils endurèrent en 1643. Ils attendirent vainement des jours tranquilles pour réparer les désastres que leur avait causés le fléau de la guerre. Les hostilités se poursuivaient sans relâche et le mouvement continuel des troupes assujétissait la ville à de nombreux logements militaires ou à de fortes garnisons qui en absorbaient les dernières ressources. En 1652, le magistrat sollicita l'autorisation d'établir de nouveaux impôts pour subvenir aux dépenses à faire tant pour l'amélioration des chaussées rayonnant autour de la forteresse que pour la restauration des portes et des remparts qui menaçaient de tomber en ruine sur plusieurs points. On voulait se garder contre l'ennemi, car il ne cessait d'opérer sur nos frontières du côté de l'Artois et du Cambrésis. Les nouvelles attaques qui étaient à craindre ne tardèrent pas à se produire.

Un moine de Saint-Denis-en-Broqueroie dit que, du 6 au 8 juillet 1653, les Lorrains firent une irruption dans le Hainaut et qu'ils se portèrent vers Binche dont ils pillèrent les faubourgs et les localités du voisinage, sans pouvoir cependant forcer l'entrée de la ville [2].

En 1654, les Français commandés par le maréchal de Turenne s'emparèrent du Quesnoy. De là, ils marchèrent sur Bavai et, prenant la chaussée romaine qui conduit à Tongres, ils parvinrent sans obstacle jusqu'à Binche qu'ils enlevèrent après une courte

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.* nº 184, fol. 263.

[2] *Extrait du journal de Martin Gouffart, abbé de Saint-Denys, près Mons.* Ms. in-18. — Bibliothèque de Saint-Michel, à Bruxelles.

Digitized by Google

défense essayée par les habitants. La ville fut encore livrée au pillage et dut payer de fortes sommes pour divers motifs. C'est ce que fait voir une requête adressée l'année suivante aux états de Hainaut, à l'effet d'en obtenir, au profit de la massarderie de Binche, les trois quarts de l'impôt qu'on prélevait dans cette ville, tant pour les vingtièmes que pour les cheminées. « Le xij^e^ « de septembre 1654, dit le magistrat, l'ennemi françois soubz « la conduite du mareschal de Thurenne, après toutes desfences « possibles et telles que l'estat de la ville pouvoit requérir avoit « prins ladite ville et séjourné là l'espace de ix jours, les re- « monstrans de leur furnir les sommes suivantes qu'ils avoient « empruntées et collectées desdis bourgeois, si comme quinze « cens florins pour le rachapt des cloches et de tout le droict « d'artillerie; item, six cens florins convenus par la capitulation; « cent-cincquante florins au trompette qui avoit sommé ladite « ville; item, cincquante quattre pistolles à ceux qui avoient « servi de sauvegarde au cloistre des RR. PP. Récolets de la « dite ville où la plupart avoient sauvez ce qui leur restoit; « item, à une deuxième sauvegarde establie dedans le jardin « desdis pères, neuf pistolles; item, trois cens florins au capi- « taine Lorino pour l'indemniser de son cheval qui avoit esté « tué aux approches de ladite ville. » En compensation de si lourds sacrifices supportés par les Binchois, les états de Hainaut accordèrent aux jurés l'objet de leur demande, d'autant plus que, depuis l'envoi de leur requête, la ville avait encore racheté moyennant mille livres par mois la charge du service ordinaire des officiers de la garnison [1].

On voit qu'à partir de cet évènement mémorable dans les annales de Binche, la forteresse fut occupée par une garnison étrangère. Les soldats se livrèrent à tant de désordres que plusieurs des principaux bourgeois abandonnèrent leurs foyers et allèrent chercher un refuge à Thuin et ailleurs. Pendant l'hiver 1657, on augmenta les troupes qui gardaient Binche,

[1] *Registre aux dépêches et octrois du grand bailliage*, n° 191.

Digitized by Google

car on avait appris que don Juan d'Autriche se proposait d'attaquer la place de Saint-Ghislain, tombée au pouvoir des Français, le 26 août 1655. La garnison comprenait de cette manière « trois étatz majors avec vingt-huit compagnies » composés en grande partie de mercenaires irlandais que Cromwel avait envoyés au secours de Louis XIV contre l'Espagne. Les Binchois se trouvèrent encore une fois à bout de ressources, après avoir consommé les faibles provisions que l'avidité des ennemis n'avait pas dévorées. D'un autre côté, les revenus de la massarderie pouvaient à peine suffire au paiement des créances dues par la communauté. Le magistrat se vit donc obligé de créer de nouveaux impôts par l'établissement d'un droit de chausséage, d'une contribution sur les brais et d'une taxe sur les chefs de ménage qui refusaient d'accepter les logements militaires. Ces impositions extraordinaires étaient indispensables, car il fallait satisfaire aux exigences des soldats. On voit dans un document authentique l'énumération des dettes contractées envers les commandants de la garnison, notamment l'obligation souscrite par les membres de la municipalité au profit du colonel Desmara pour le reste de son service de quartier d'hiver; celle de 2,744 livres pour la nourriture de trente chevaux et de quatorze valets au service du comte de Boutteville, sans compter les sommes réclamées par d'autres officiers subalternes. Et encore les jurés et le conseil de ville « n'avoient-ilz pour l'hiver aulcune « provision de bois pour le chaufoir des corps de garde, ny « chandelles, ny pour payer ce qu'il pust toucher aux services « des officiers qui y poldroient venir, pour éviter les inconvé- « niens et grand carnage, comme s'estoit fait l'hiver dernier « par la mort de sept à huit bourgeois, sans les blessez aussy, « afin d'éviter l'abandonnement des bourgeois dont plusieurs « avoient loué maison en la ville de Thuin et ailleurs et s'en « allé, si comme Jean Doré qui avoit eu son filz et sa fille tués « par les Irlandais dans sa maison [1]. »

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 191 in fine, n° 192, fol. 6 et 8 v°.

Digitized by Google

L'année 1657 ne fut pas plus heureuse que les précédentes, tant pour la ville de Binche que pour les villages d'alentour. Dans une requête qu'ils adressèrent au gouvernement de l'État, les membres du magistrat firent un tableau lamentable de la misère de la population binchoise. Le commerce se trouvait entièrement anéanti ; les nombreuses garnisons épuisaient les faibles ressources des habitants qui étaient obligés de se livrer aux travaux agricoles pour gagner leur subsistance ; quelques-uns d'entre eux s'étaient faits voituriers, mais ils étaient souvent exposés aux coups de l'ennemi, qui se tenait dans les places voisines de la frontière, comme au Quesnoy, à Aimeries, à Landrecies et au château Regnault. Les Français se livraient sans relâche au pillage, ravissaient les chevaux qu'ils rencontraient dans leurs excursions, massacraient les hommes paisibles et faisaient beaucoup de prisonniers. Pour mettre un terme à ces brigandages, des négociations furent entamées entre le magistrat de Binche et celui du Quesnoy ; ils firent un compromis pour l'échange des prisonniers, avec la condition réciproque de solliciter chacun de leur côté l'approbation de leur gouvernement respectif. Le roi de France acquiesça à la demande de la municipalité du Quesnoy et le gouverneur général des Pays-Bas espagnols autorisa les Binchois, d'après un avis favorable du conseil d'État en date du 5 octobre 1657, à s'accorder avec elle [1].

La campagne de 1658 fut désastreuse pour les Espagnols qui, après la perte de la bataille des Dunes, se déterminèrent à conclure la paix avec la France. Néanmoins, la ville de Binche dut encore recevoir une forte garnison durant l'hiver, et pour satisfaire aux dépenses nouvelles, on avait été forcé d'engager les cloches au Mont-de-Piété de Mons jusqu'à concurrence de la somme de 1,060 florins. Quant aux troupes qui y avaient pris leurs quartiers en attendant la conclusion du traité des Pyrénées, elles se composaient du « marquis de Disant, son estat colonel, sa

[1] Archives du royaume. *Conseil d'État.* Carton n° 221.

Digitized by Google

« compagnie, deux autres de cavallerie, M. de Souen le colonel « et le colonel de Graty, son estat major et son régiment entier « composé de seize compagnies de troupes du roy d'Angleterre[1]. »

A la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, la Belgique devint encore le théâtre de la guerre que Louis XIV entreprit pour réunir les Pays-Bas espagnols à la monarchie française, en vertu du « droit de dévolution, » c'est-à-dire d'une coutume locale qui, dans quelques parties du Brabant, accordait aux enfants du premier lit un privilège sur les biens matrimoniaux[2]. Ce monarque fit la conquête de la Flandre et du Hainaut sans éprouver une résistance bien vive. Selon un document du temps, l'ennemi entra à Binche au mois de juin 1667[3]. Cette place fut occupée par les troupes du comte de Lorge, auxquelles on distribua en octobre quarante-cinq rasières d'avoine, sur l'ordonnance des jurés et du marquis de Bellefonds. Dans le but de s'attirer les bonnes grâces du roi de France, Messieurs du magistrat lui envoyèrent un député, Charles Wamberchies, qui fut chargé de lui « faire hommage » au nom des habitants, d'une somme de 300 livres et de lui présenter une requête « pour estre maintenus dans les privilèges de la ville. » Ce voyage dura vingt jours et valut à Wamberchies une indemnité de 180 livres. Tout porte à croire que Louis XIV accorda aux Binchois la faveur qu'ils avaient sollicitée. Vers le même temps, le marquis François Castel de Rodrigo, à la recommandation du duc d'Areschot, voulut bien leur promettre de respecter la neutralité de leur ville, si les Français voulaient prendre le même engagement. On résolut de dépêcher à Paris un nouveau député auprès de Sa Majesté et du maréchal de Turenne pour les supplier de donner leur approbation aux « lettres de faveur » du gouver-

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 192, fol. 42.

[2] CAPEFIQUE. *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*. Bruxelles, 1842; t. I, pp. 69-70.

[3] ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. *Compte rendu par Christophe Wignolle, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Mont-Sainte-Aldegonde, pour l'année* 1667.

Digitized by Google

neur général des Pays-Bas espagnols. Charles-François Doige, qui avait reçu la mission de négocier cette affaire, ne parvint pas à décider le roi et son lieutenant à acquiescer à la demande de ses concitoyens. Il arriva à Binche après une absence de vingt jours. Par suite de l'insuccès de cette démarche, les Binchois restèrent longtemps sur le qui-vive. Le commandant de la place, mons[r] de Calvaux, exigea qu'on réparât les parties habitées de l'ancien palais de Marie de Hongrie, ainsi que les remparts et la tour du cimetière. En même temps il ordonna de faire le guet à la porte de Saint-Paul et ce service dura depuis le 29 novembre 1667 jusqu'au 17 janvier 1668[1]. Quelques mois plus tard, les Provinces-Unies effrayées des succès de l'armée française en Belgique parvinrent à l'arrêter dans sa marche triomphante en s'unissant avec l'Angleterre et la Suède. Cette triple alliance amena la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, qui eut lieu le 2 mai 1668. L'Espagne dut céder à Louis XIV une partie de ses conquêtes, de telle sorte que la prévôté de Binche devint partie intégrante de la France[2].

En 1667, l'autorité militaire considérait Binche comme une place de guerre dont l'utilité était contestable pour la défense de la contrée. En maintenant ses fortifications, le gouvernement était obligé d'y entretenir une garnison qu'il eût été plus avantageux d'envoyer ailleurs pour surveiller l'ennemi. Ce qui était

[1] *Compte des maltôtes de la ville de Binche, du 1[er] octobre 1667 au 30 septembre 1668.* — Même dépôt.

[2] L'article 3 du traité d'Aix-la-Chapelle est ainsi conçu : « En contemplation de la paix, le roi très chrétien retiendra, demeurera saisi et jouira effectivement de toutes les places, forts et postes que ses armes ont occupés ou fortifiés pendant la campagne de l'année passée, à savoir : de la forteresse de Charleroy, des villes de Binch et d'Ath, des places de Douai, le fort de Scarpe compris, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, et toute l'étendue de leurs bailliages, châtellenies, territoires, gouvernemens, prévôtés, appartenances, dépendances et annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appelées. » DUMONT et ROUSSET, *Recueil des traités de paix*. Amsterdam et la Haye, 1700; t. IV, p. 258.

Digitized by Google

beaucoup plus utile, c'était de veiller à la conservation du domaine royal dans lequel se trouvait comprise la maison de plaisance de Mariemont. Les difficultés résultant de ce projet n'étaient pas insurmontables. Placée entre Mons et Charleroi, la ville de Binche pouvait être rapidement secourue et défendue par les garnisons de ces deux importantes forteresses dans le cas d'une démonstration hostile de la part d'un ennemi quelconque. Ces raisons ne prévalurent pas alors dans les conseils du gouvernement des Pays-Bas espagnols, car on conserva encore les murs de Binche pendant quelques années [1].

Louis XIV ne négligea pas de visiter les nouveaux domaines que le traité d'Aix-la-Chapelle lui avait attribués. Profitant de la paix, il se rendit vers la frontière septentrionale de ses États, accompagné de la reine, du dauphin, du duc et de la duchesse d'Orléans, de mademoiselle de Montpensier, de la duchesse de La Vallière et des grands de la cour, avec de brillants équipages, sous l'escorte de 16,000 hommes bien disciplinés. Le 10 mai, il arriva à Charleroi, où il resta quelques jours; puis il prit la route de Binche et, de cette ville, si pleine de souvenirs pour un roi de France, il alla prendre possession du château royal de Mariemont [2].

Bientôt après ce voyage d'agrément, Louis XIV qui avait ajourné sa vengeance contre la Hollande envahit ce pays, mais il ne parvint qu'à subjuguer trois provinces qu'il abandonna ensuite et le théâtre de la guerre fut transporté de nouveau dans les Pays-Bas espagnols. Au mois de novembre 1672, le prince d'Orange s'ébranla avec ses troupes, et après d'habiles manœuvres, il réussit à investir Charleroi dont il voulait s'emparer, afin de pouvoir couper les communications de la France avec les armées qui opéraient sur les rives de la Meuse et du Rhin. Ses ouvrages d'attaque contre cette forteresse commencèrent le 16 décembre. Le vaillant gouverneur, Montal, le força par une

[1] Archives du royaume. *Conseil d'État*. Carton n° 221.

[2] Van Loon. *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*. La Haye, 1732; t. III. p. 30.

Digitized by Google

vigoureuse résistance à en lever le siège. Les Hollandais se portèrent alors sur Binche qu'ils prirent et rançonnèrent pour se dédommager un peu de leur échec devant Charleroi[1]. Notre malheureuse cité fut encore l'objet des attaques, à deux reprises différentes, de la part des armées belligérantes, dans le courant de l'année 1673; ce qui exigea des dépenses considérables, de manière que la dette communale s'augmenta de plus en plus. En effet, on trouve que le receveur de la massarderie avait fait des avances s'élevant au chiffre de 9,000 livres et que Nicolas Lucq avait payé 8,000 livres pour le rachat des cloches et du pillage dont la ville avait été menacée[2]. Indépendamment de ces lourds sacrifices, les Binchois durent s'acquitter d'autres contributions de guerre que le roi d'Espagne avait imposées sur la province de Hainaut. La quote-part de la prévôté de Binche avait été fixée à 57,590 florins 13 sous. La ville de Binche fut taxée à 2,780 florins 19 sous, les Estinnes et Bray à 4,676 florins 17 sous, Waudrez à 2,824 florins 18 sous, Péronnes à 1,431 florins 3 sous 6 deniers, Morlanwelz à 1,389 florins 3 sous 6 deniers, Bonne-Espérance à 2,501 florins 3 sous, etc[3].

La campagne de 1674 eut encore pour Binche des suites extrêmement fâcheuses. Le prince d'Orange, sur les instances du comte de Monterey qui gouvernait les Pays-Bas espagnols, tenta une seconde entreprise contre Charleroi. Le prince de Condé, qui devina ce projet, résolut de s'y opposer énergiquement. Le 13 juillet, il abandonna Brugelette et vint asseoir son camp dans la plaine située entre Binche et les Estinnes. Le 23, les Français traversèrent cette ville et se portèrent vers le Piéton, afin de mieux observer les mouvements de l'ennemi qui tentait de se rapprocher de Charleroi. Le prince d'Orange qui arriva à Seneffe, le 9 août, alla le lendemain reconnaître la position de ses adversaires. Convaincu qu'il ne pouvait les attaquer avec

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 193, fol. 354.

[2] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, n° 193, fol. 354.

[3] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambres des comptes*, n° 24,429. — *Compte des maltôtes de Binche du* 12 *octobre* 1673 *au* 12 *octobre* 1674

Digitized by Google

avantage, il chercha à les attirer dans la plaine entre Mariemont et Binche[1], où il lui serait plus facile de déployer sa nombreuse cavalerie. Condé ne bougea pas et évita ainsi le piège que lui avait tendu son rival, et pour ne pas se laisser déborder sur la gauche, il résolut de lui livrer bataille dès que les alliés sortiraient de Seneffe. On sait que la lutte eut lieu le 11 août et qu'elle fut terrible. Après cette journée sanglante, le prince d'Orange se retira derrière la Haine, d'où il rançonna la ville de Binche; il prit ensuite lentement la route des Flandres.

Malgré son échec, cet habile et courageux capitaine se promit bien de revenir dans nos contrées et d'enlever Charleroi par un coup de force à ses énergiques défenseurs. Il reparut en effet l'année suivante et assiégea Binche le 31 août. Il s'en rendit maître en peu de jours et il l'abandonna sans pouvoir rien entreprendre contre ses ennemis qui se tenaient prudemment sur la défensive[2].

Après le départ du prince d'Orange, qui avait fait démolir les murailles de Binche, don Carlos se trouvant au camp de Betz, le 27 octobre 1675, écrivit à l'intendant d'Oynabe pour lui défendre de délivrer aucun passe-port ou de fournir une sauvegarde aux officiers français restés en cette ville ou à Mariemont. Il lui enjoignit en outre de faire partir ces officiers et de faire contribuer les communes de la prévôté aux aides ou subsides nécessaires aux besoins des armées alliées[3].

A la demande du magistrat qui avait sollicité du gouverneur général des Pays-Bas espagnols la faveur pour cette ville d'être

[1] *Relation de la campagne de* 1674. Leide, 1747; pp. 97-107. — F. Isaac, *Une page de l'histoire de Charleroi*, p. 16.

[2] Hénaux. *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France.* Paris, 1752; p. 526. — « A Hilaire Leloing a esté payé LX livres, eu octobre 1681, pour trois tonnes de forte bierre livrée par ordre des eschevins de Binch pendant le séjour de l'armée d'Espagne et de Hollande en cette ville et aux environs de l'année 1675. » — *Compte des maltôtes de Binche, rendu par Druon Sébille, du* 1er *octobre* 1680 *au* 30 *septembre* 1681.

[3] Archives du royaume, *Conseil d'État.* Carton nº 221.

Digitized by Google

exempte de garnisons et de logements de gens de guerre, don Carlos, par une dépêche datée de Bruxelles, le 22 mars 1676, déclara que si les Français consentaient à ne point l'occuper de leur côté, il prenait l'engagement d'en respecter la neutralité [1].

Toutefois en cette même année, Binche jouit relativement d'un calme qui lui permit quelque peu d'oublier les maux soufferts pendant les années précédentes. Mais ce repos fut troublé plus tard par le bruit des armes. La défaite que le prince d'Orange avait essuyée à Cassel, le 11 avril 1677, ne l'empêcha pas de concentrer tous ses efforts pour s'emparer de Charleroi. Il réussit à investir cette place forte, le 6 août. Le maréchal de Luxembourg ayant reçu des renforts rassembla ses bataillons dans la plaine de Piéton. De là, il descendit sur Binche, après avoir détaché le maréchal d'Humières qui alla à Gosselies pour arrêter les convois expédiés de Bruxelles à l'armée assiégeante. Dès lors un mouvement considérable se fit dans la ville à l'occasion du passage des troupes françaises qui allèrent traverser la Sambre au pont de La Buissière, dans la journée du 12 août 1677. Ayant pris position dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Maréchal de Luxembourg empêcha par cette manœuvre le blocus complet de Charleroi sur la rive droite de la Sambre et il se trouvait en mesure de barrer le passage au corps d'armée du duc de Lorraine qui aurait pu venir en aide au prince d'Orange. Celui-ci comprenant la difficulté de sa position et impuissant d'ailleurs à ouvrir la tranchée par la vigoureuse résistance de la garnison carolorégienne, sous les ordres de Montal, abandonna ses bivouacs, le 14 août, malgré les protestations du gouverneur général, le duc de Villa Hermosa, qui aurait voulu livrer une bataille décisive à l'armée française.

Les Hollandais se replièrent prudemment sur Binche dont ils s'emparèrent de nouveau et ils mirent la place au pillage pour la troisième fois depuis 1673.

Suivant la tradition, le prince d'Orange établissait chaque fois

[1] Archives du royaume. *Conseil d'État.* Carton n° 121.

Digitized by Google

qu'il paraissait devant Binche un camp volant sur le monticule ou tertre de Waudrez, où se dressaient les fourches patibulaires. C'était de ce point culminant qu'il se plaisait à rançonner les malheureux Binchois[1], qui semblaient être assujettis à payer toujours, par une compensasion aussi injuste que barbare, l'insuccès du stathouder dans ses entreprises contre la forteresse confiée au génie militaire de Montal[2].

Le 24 janvier 1678, un détachement de 500 cavaliers français ayant ravagé le village de Marche-lez-Écaussinnes, se répandit dans le Brabant wallon, vers Nivelles, et de là se dirigea sur Binche pour s'y reposer des fatigues de sa course vagabonde à travers la contrée[3]. Ces visites importunes étaient souvent à charge de la ville. On faisait le guet, il est vrai, pour s'en garantir, mais on ne parvenait pas toujours à éviter les surprises.

Ces luttes sans cesse renouvelées depuis longtemps commençaient à fatiguer la plupart des nations qui les avaient soutenues jusqu'alors. La France et les Provinces-Unies désiraient la paix. Elle fut conclue à Nimègue le 17 septembre 1678. En vertu de ce traité, Binche et tout le territoire de sa prévôté furent réincorporés aux Pays-Bas espagnols, après en avoir été séparés l'espace de dix ans[4].

Le traité de Nimègue ne fut qu'une trêve aux projets ambitieux de Louis XIV, relativement à l'extension des frontières de son royaume. A peine eut-il exécuté les arrêts rendus par les *chambres de réunion* qu'il se forma contre lui une ligue formi-

[1] « A Louis Carpentier a été payé LV livres pour avoir soutenu diverses dépenses faites par les officiers de l'armée des Hollandais en septembre 1677, lors environs de la ville de Binch, y compris un demi-muid d'avoine qu'il a livré auxdits officiers par ordre du magistrat. » — On fournit aussi des nappes à Montal et l'on distribua de la bière aux soldats. — Compte des maltôtes de Binche, rendu par Nicolas Lucq, du 1er octobre 1678 au 30 septembre 1679.

[2] F. ISAAC, *Une page de l'histoire de Charleroi*, p. 35.

[3] STROOBANT, *Histoire de Feluy*, t. I, p. 185.

[4] DUMONT et ROUSSET. *Histoire des traités de paix*, t. I, pp. 614 et 620.

Digitized by Google

dable dont les bases furent signées à Augsbourg, le 9 juillet 1686. Nos provinces ne tardèrent pas à redevenir la proie du terrible fléau de la guerre et les populations continuellement en butte aux exactions des troupes ennemies tombèrent dans une extrême misère. Dans le voisinage de Binche, on se vit obligé de fermer la plupart des églises. On sait qu'aux Estinnes, à dater du 19 décembre 1686 jusqu'au 3 septembre 1691, les pères de famille durent faire transporter dans cette ville les enfants nouveaux-nés, afin qu'on leur administrât le baptême[1].

En 1682, des difficultés revêtant un caractère très grave surgirent entre le comte de Genet, gouverneur de Binche, et l'intendant français en Hainaut, au sujet des fermiers du domaine de cette ville, qui n'avaient pas encore acquitté le montant de leurs redevances dues à la recette du roi de France pour les années 1677 et 1678. Le commissaire de Louis XIV menaçait de « faire exécuter » les retardataires s'ils refuseraient plus longtemps de payer les sommes dont ils étaient débiteurs envers le domaine royal. On les engagea à faire valoir les motifs de leur refus : ils alléguèrent pour leur défense qu'ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité d'exploiter leurs établissements pendant le campement des armées aux environs de Binche et qu'ainsi ils avaient essuyé de grandes pertes par force majeure. Ces raisons ne furent pas admises, quelque spécieuses qu'elles fussent. L'intendant invoqua le texte de l'article 19 du traité de Nimègue, qui reconnaissait à son souverain le droit de revendiquer le paiement des fermages échus. On finit par s'entendre et l'incident soulevé n'eut aucune suite fâcheuse pour personne[2].

Cependant, il faut dire qu'au milieu de ces calamités, le peuple se réjouissait à la nouvelle d'un événement heureux. La forteresse de Bude, en Hongrie, ayant été reprise aux Turcs, en 1686, par le duc de Lorraine, ce beau fait d'armes fut acclamé

[1] *Registre des baptêmes de l'église d'Estinnes-au-Val.* — TH. LEJEUNE, *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 194.

[2] ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil d'état.* Carton n° 221.

Digitized by Google

dans les Pays-Bas espagnols. Partout, dans les villes, on alluma des feux de joie. A Binche, les « eschevins » ordonnèrent de rassembler sur le marché vingt-deux futailles et septante livres de terque, afin de faire « esclatter et durer longtemps ledit feu pour n'en perdre la mémoire [1]. »

Dès que la coalition formée contre la France eut décidé la guerre, les alliés se concertèrent pour leurs opérations militaires. L'armée du Nord se concentra dans les Pays-Bas espagnols, sous les ordres du prince de Waldeck. Les Français conduits par le maréchal d'Humières s'avançèrent pour s'opposer à sa marche vers la frontière. Ils campèrent à Binche vers le milieu du mois de juin 1689 : ainsi que l'atteste une ordonnance du 20 de ce mois prescrivant le paiement d'une somme de vingt-huit livres à Jean Renesse, pour « un cent de bois » destiné au service de la ville [2]. Avant l'arrivée des Français, les Binchois avaient été imposés à 6,050 florins par l'état des contributions de guerre, dressé par l'intendant Voisin, suivant l'ordonnance du roi Louis XIV, somme qui avait été payée à Maubeuge entre les mains du trésorier de l'armée. Le 31 mai suivant, ils avaient été obligés, sous peine d'exécution militaire, de fournir trente-huit vaches sur 284 qu'on avait exigées des villages de la prévôté; ces bêtes furent distribuées aux troupes qui campaient depuis plus d'un mois dans la plaine du Piéton. L'état de ces impositions avait été formé, le 1er mai, par Dreux Louis Dugue, chevalier, seigneur de Bagneuls, conseiller d'état, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances des armées du roi, en Flandre [3].

Le 15 mars 1690, l'intendant Voisin exigea au nom du roi de France de nouvelles contributions de guerre s'élevant à 17,855 florins. Binche dut y fournir 4,500 florins, pour sa quote-part; Anderlues, 1.920 florins; Carnières, 900 florins; Épinois,

[1] *Compte des maltôtes de Binche de* 1686-1687, fol. 36 v°.

[2] *Compte des maltôtes de Binche de* 1688-1689, fol. 36.

[3] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 1,372.

Digitized by Google

375 florins; Haulchin, 1,300 florins; Saint-Vaast, 1,500 florins: Leval-Trahegnies, 500 florins; Trivières, 1,000 florins; Vellereille-le-Brayeux, 900 florins; Haine-Saint-Pierre et Redemont, 600 florins[1].

Le maréchal de Luxembourg qui avait vaincu les alliés à Fleurus, le 1er juillet 1690, traversa la ville de Binche avec son armée, le 18 de ce mois; il ne s'en éloigna guère, car il vint asseoir son camp aux Estinnes dans la plaine qui s'étend entre ces villages et celui de Villers-Saint-Ghislain[2].

Le 14 juillet de l'année suivante, cet illustre guerrier revint camper près de Binche, mais le 16, il abandonna cette position et s'en alla à Merbes-le-Château [3].

A partir de cette époque jusqu'à la paix de Ryswyck, conclue en 1697, Binche fut occupé par les troupes du roi de France et Louis XIV en fit percevoir les revenus domaniaux à son profit[4].

Le 20 mai 1692, Louis XIV accompagné de toute sa cour passa la revue de son armée qui campait entre Givry, les Estinnes, Bray, Maurage, Boussoit, Saint-Symphorien et Harmignies. Le 23, il donna le signal du départ, traversa la ville de Binche avec ses troupes et s'en alla vers Namur dans le dessein de faire le siège de cette place importante. Les Binchois eurent ainsi l'occasion d'admirer la vaillante armée du grand roi, les nombreux équipages de la cour et les 6,000 chariots chargés des provisions de bouche et des munitions de guerre, que l'intendance avait requis dans nos contrées[5].

Le territoire de Binche fut encore sillonné par l'armée fran-

[1] Cfr. les registres de la *Chambre des comptes*, à Bruxelles, nos 1,372 à 1,397 pour les contributions de guerre imposées par la France.

[2] De Beaurain. *Histoire militaire de Flandre*, t. I, pp. 31-32.

[3] De Beaurain, *loc., cit*, Campagne de 1691 ; pp. 32-34.

[4] Gachard. *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. II, p. 202.

[5] De Beaurain, *loc., cit.* Campagne de 1692. — Jean Racine. *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur*, dans ses *Œuvres*. Édition de Geoffroy. Paris. 1808; t. VI, pp. 394-396.

Digitized by Google

çaise en 1693, après la prise de Charleroi qui avait capitulé le 11 octobre [1].

En 1695, Louis XIV confia le commandement de l'armée du Nord au maréchal de Villeroi qui, dans le mois de juillet, établit son camp à Buvrinnes et son quartier général à Binche. Bientôt après, il détacha Boufflers qui, à la tête de 16,000 hommes, courut se jeter dans la place de Namur. Cette forteresse se rendit par composition, le 1er septembre. Les troupes de Boufflers rétrogradèrent ensuite sur Charleroi et elles arrivèrent à Binche après six jours de marche [2].

La garnison française de Binche faisait souvent des sorties afin de s'assurer des mouvements de l'ennemi, ce qui ne s'exécutait pas toujours sans danger, car les alliés se tenaient sur leur garde. On cite parmi ceux-ci des chefs d'une audace peu commune, tels que Jacques Pasteur qui combattit longtemps à la tête d'un corps de partisans les ennemis du gouvernement espagnol dans les Pays-Bas. Étant parvenu au grade de mestre de camp, en 1696, il leva un régiment de dragons et se remit en campagne au commencement du printemps de l'année suivante. Dans une de ses courses, il surprit aux portes de Binche le 18 avril, un détachement de la garnison de cette ville et tailla en pièces un parti qui avait pénétré dans la forêt de Soignes, près de Bruxelles [3].

En vertu du traité signé à Ryswyck, le 20 septembre 1697, la ville de Binche que Louis XIV avait usurpée en 1691, à titre de réunion, ainsi que d'autres places de notre pays, fut restituée au gouvernement du roi d'Espagne.

Les guerres dont la Belgique avaient été si fréquemment le théâtre avaient porté partout la ruine et la désolation. Pendant

[1] Th. Lejeune. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 197.

[2] *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. VI, p. 295.

[3] A. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*. t. III, pp. 659-660.

Digitized by Google

cette période désastreuse, la ville de Binche avait été démantelée ; les villages circonvoisins avaient été complètement ravagés ; le commerce était presque anéanti. La situation financière de la ville n'avait reçu aucune amélioration ; au contraire, les dettes n'avaient fait que s'accroître et l'on évalue à plus de 30,000 livres les sommes qu'elle avait été forcée d'emprunter pour satisfaire aux besoins les plus urgents [1].

Les carabiniers à cheval sous les ordres du commandant Decloye logèrent à Binche, le 7 novembre 1703. Ces soldats y marquèrent leur passage par un acte d'indiscipline. Malgré les protestations du lieutenant-prévôt, Antoine Perès, ils pénétrèrent dans les remises du château royal et y enlevèrent les fourrages qui lui appartenaient. Cet officier exaspéré du vol dont il avait été victime s'en plaignit au gouvernement de Philippe V. Le conseil d'État ayant examiné cette affaire litigieuse émit un avis favorable au requérant et on lui accorda une indemnité proportionnée à la perte qu'il avait subie [2].

Au mois de mai 1707, l'armée des deux couronnes se trouvait dans cette ville et dans les villages voisins, mais elle abandonna ses positions, le 26, pour aller vers Gosselies, tandis que les alliés venant de Hal se portèrent à Soignies [3]

On signale quelques mouvements des armées de Marlborough et du prince Eugène de Savoie sous les murs de Binche après la célèbre bataille de Malplaquet, qui avait été livrée le 11 septembre 1709. En 1711. les Français commandés par le duc d'Étampes ravagèrent les environs et campèrent pendant plusieurs jours, du 30 juillet au 5 août, dans la plaine s'étendant entre cette ville, Waudrez, Péronnes et les Estinnes [4].

La victoire des Français à Denain accéléra la conclusion de la

[1] *Registre aux dépêches et octrois, etc.*, nº 195, fol. 61 vº.

[2] Archives du royaume. *Conseil d'État.* Carton nº 221.

[3] Stroobant. *Histoire de Feluy*, t. I, p. 347.

[4] Th. Lejeune. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 198.

Digitized by Google

paix, qui fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713. Ce traité que Charles VI accepta à Rastadt l'année suivante, lui assura la possession des Pays-Bas espagnols. En conséquence, Binche dut reconnaître, en qualité de souverain et de seigneur, l'empereur d'Autriche qui posséda ce domaine jusque vers la fin du XVIII^e^ siècle.

§ 7.

Binche sous la domination autrichienne.

1713-1794.

A partir de la fin du XVII^e^ siècle, Binche avait perdu toute son importance comme place de guerre. Cette ville ne joua plus depuis lors aucun rôle important dans les événements qui se produisirent en Belgique sous le gouvernement des empereurs d'Autriche. Son palais où tant de personnages illustres avaient reçu une brillante hospitalité, avait perdu les derniers débris qui servaient encore de résidence aux gouverneurs de la forteresse. On les avait renversés pour en employer les matériaux à la construction de l'hôpital royal militaire, à Mons, en 1703. Les habitants n'eurent donc plus à redouter les horreurs d'un siège dont les suites étaient presque toujours fort désastreuses pour eux.

Le 10 octobre 1715, les Binchois virent arriver de grand matin sous leurs murs les troupes qui avaient campé près de la porte d'Havré, à Mons. Cette marche ne se fit pas sans dessein. Au moment de pénétrer dans la ville, quatre bataillons autrichiens firent volte-face, et rétrogradèrent vers la capitale du Hainaut avec leurs bagages : un bataillon de Losrios, un de Salm et deux durégiment du prince Claude de Ligne [1].

[1] *Éphémérides montoises*, dans le *Journal de Mons*. Année 1872, n° 128.

Digitized by Google

Le traité dit des Barrières conclu la même année fut suivi d'une assez longue paix dont Binche profita pour se relever peu à peu de l'épuisement dans lequel l'avaient précipité les guerres du règne de Louis XIV. Trois ans plus tard, le magistrat comprit la nécessité de faire exécuter des travaux aux chaussées menant à la porte de Melion et à celle de Saint-Jacques, afin de faciliter l'accès de la ville aux étrangers qui venaient s'y approvisionner ou apporter leurs denrées au marché. A cet effet, il sollicita l'autorisation d'emprunter septante livres de rente au denier vingt, pour payer les dépenses qu'exigerait cette entreprise : ce qui fut accordé par un octroi du 18 mai 1718. En même temps, le grand bailli de Hainaut autorisa les jurés à établir un droit de chausséage dont le produit devait être affecté à l'extinction de cette rente [1].

L'amélioration de la voirie obtint le succès qu'on en attendait et les marchands renouèrent avec Binche des relations avantageuses à tout le monde. On vit dès lors le commerce reprendre insensiblement. Afin d'augmenter la marche des affaires et de donner aux transactions une plus grande extension, le magistrat résolut d'établir une foire annuelle aux chevaux et autres marchandises. Le gouvernement central accueillit favorablement la demande relative à cet objet et fixa au 18 de chaque mois la tenue de cette foire (24 juillet 1725) [2].

L'achèvement de la route pavée de Mons à Binche, en vertu d'un octroi du 20 mars 1733, favorisa les relations entre ces deux villes et contribua à augmenter leur prospérité qui renaissait peu à peu sous l'administration paisible de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de l'empereur Charles VI [3].

La gouvernante générale qui séjournait de temps en temps

[1] *Registre aux dépêches et aux octrois, etc*, n° 217, fol. 8.

[2] ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil d'État*. Carton. n° 221.

[3] L. DEVILLERS. *Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial des archives de l'État, à Mons*, p. 31.

Digitized by Google

au château de Mariemont vint visiter la ville de Binche, le 22 août 1739. Le magistrat se rendit au devant d'elle jusqu'à la porte de Bruxelles et lui adressa les compliments d'usage. Le 23, l'archiduchesse passa par Binche en se rendant à Bonne-Espérance. Elle revint en cette ville le 25. La jeunesse et les bourgeois, en grand nombre, formèrent la haie depuis l'entrée du bourg jusqu'à l'église paroissiale, où l'abbé de Lobbes, Théodulphe Barnabé, la félicita au nom du chapitre de Saint-Ursmer, en sa qualité de prévôt[1]. Le magistrat fit aussi un compliment à l'archiduchesse et lui baisa la main.

L'hiver extrêmement rigoureux de 1740 avait été funeste aux productions de la terre. La vente du pain atteignit un prix fort élevé. A Binche, on interdit la sortie des grains de la halle. Cette mesure rencontra de grandes difficultés. L'autorité urbaine se vit obligée d'appeler à son aide un détachement du régiment d'Arenberg, qui lui prêta main forte. Les frais d'entretien des soldats évalués à 560 livres furent supportés par la caisse communale. Une autre garnison qui s'y installa, en 1744, exigea une dépense de 1,936 livres[2].

Ce fut alors que le roi de France déclara la guerre à l'Autriche, qui avait contracté une alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Louis XV entra dans les Pays-Bas avec une nombreuse armée. Le 3 mai 1744, les troupes impériales qui se trouvaient à Binche, quittèrent cette ville et se dirigèrent sur Mons d'où, le lendemain, la cavalerie et l'artillerie se mirent en marche pour aller camper à Braine-le-Comte.

Le 1er juillet suivant, les Français réunis dans les environs de Maubeuge s'avancèrent par Rouveroi et Haulchin et assirent leur camp près de Binche. Ces troupes levèrent de fortes contributions sur les bourgeois, ainsi que sur les habitants des villages de la prévôté. Le 3, un détachement de cavalerie vint recon-

[1] Une relation de ces visites de l'archiduchesse Marie-Elisabeth existe aux archives de l'Etat, a Mons, dans le fonds du chapitre de Binche.

[2] Archives du royaume. *Jointe des administrations*. Carton, n° 239.

Digitized by Google

naître les faubourg de Mons, du côté du Mont-Panisel. L'ennemi ne quitta la plaine de Binche que le 13 et prenant la route de Péronnes, Thieu, Ville, Saint-Denis, Casteau, il alla prendre position entre Chièvres et le village de Tongres.

Au mois de septembre, les Français se replièrent vers Binche, où ils campèrent de nouveau, en ayant soin de jeter des garnisons à Maubeuge, à Beaumont et à Philippeville, mais le 23 du même mois, ils allèrent rejoindre l'armée qui, après la brillante victoire de Fontenoi, s'était emparée de plusieurs places fortes de la Flandre[1].

A la suite d'une campagne si glorieuse, l'armée royale résolut de prendre ses quartiers d'hiver. Au retour du printemps, on résolut de continuer les hostilités avec vigueur. Les Français se rendirent maîtres des autres forteresses des Pays-Bas autrichiens et Binche fut plusieurs fois envahi par les troupes qui circulaient dans nos contrées.

Au commencement du mois de mai, la première colonne de l'armée française, composée de 16 bataillons et de 22 escadrons, partit de Maubeuge sous le commandement du maréchal de camp, comte de Clermont-Gallereau, et arriva en quatre jours sous Bruxelles, en passant par les Estinnes, Binche, Piéton et Waterloo.

On sait qu'après la prise de Mons, qui avait eu lieu le 10 juillet, un gros détachement des troupes royales vint occuper Binche et que plusieurs milliers d'hommes campèrent aux environs de cette ville, notamment à Buvrinnes, à Waudrez et aux Estinnes ; ce qui coûta de grands sacrifices aux habitants de ces diverses localités.

En 1747, on dut se résoudre à supporter de nouveaux frais pour l'entretien de la garnison française placée sous les ordres du commandant Fischer. Afin d'éviter les vexations des soldats, la communauté se vit obligée de leur payer la somme de 3,476 livres 6 sous. On dépensa encore 2,713 livres 16 sous tant pour

[1] Leclercqz. *Mémoires sur l'histoire de Mons*, Bruxelles, 1870, pp. 21, 29 à 31.

Digitized by Google

les officiers généraux et autres que pour les chevaux qui furent mis à leur disposition.

Les contributions de guerre que les Binchois payèrent au sujet des fournitures faites aux troupes françaises pendant leurs campements en 1745 et en 1746 s'élevèrent à un chiffre considérable. La communauté emprunta d'abord, en vertu d'un octroi accordé le 4 décembre 1746 par l'intendant de Lucé, la somme de 15,433 livres 6 sous; puis elle fut taxée à celle de 11,620 livres dans la répartition que firent les états de Hainaut, le 14 juin 1747, et à celle de 7,833 livres dans une autre répartition du 3 juillet 1748.

Les succès non interrompus des armées royales sur celles des alliés enivrèrent la cour de Louis XV. Ce monarque résolut de s'annexer une partie du Hainaut et de la Flandre. Un arrêt du conseil d'État, du 17 décembre 1747, ordonna que les villes et châtellenies d'Ath et de Courtrai, de même que les villes et prévôtés de Mons et de Binche, seraient réunies aux pays de nouvelle conquête [1].

Cet arrêt fut annulé par le traité d'Aix-la-Chapelle conclu le 13 octobre 1748, car l'impératrice Marie-Thérèse obtint la restitution de toutes les provinces belgiques, telles qu'elles les avait possédées avant la déclaration de guerre.

La paix était à peine rétablie qu'une cruelle épidémie se déclara à Binche et y fit un grand nombre de victimes. La classe pauvre surtout eut beaucoup à souffrir et la ville se fit un devoir de secourir les malades nécessiteux auxquels elle distribua des médicaments et de la viande pour la somme de 1239 livres 16 sous [5].

[1] *Journaux des siéges de la campagne de 1746, dans les Pays-Bas* (par Faesch). Amsterdam, 1750.

[2] *Jointes des administrations.* Carton, n° 239. — Th. Lejeune. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 201.

[3] *Registre aux dépêches et octrois du grand bailliage*, n° 218.

[4] *Archives notionales de France.* E. 2266. Pièce 212. — Bibliothèque communale de Mons. 44e portefeuille, n° 1,621.

[5] *Jointe des administrations.* Carton, n° 239.

Digitized by Google

En 1750, la prévôté de Binche était partagée en trois comptoirs pour le recouvrement des vingtièmes, ainsi que pour la perception des impôts sur les cheminées, savoir: Binche, Morlanwelz et La Buissière. D'après la matricule que nous avons consultée, le comptoir de Binche comprenait 1,537 feux, dont le produit s'élevait à la somme de 1,471 livres[1].

Sous l'administration sage et paternelle du prince Charles, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens au nom de l'impératrice Marie-Thérèse, l'histoire ne présente aucun fait digne d'être rappelé dans notre chronique. La période suivante se distingue par une grande agitation dans la cité. L'empereur Joseph II qui était monté sur le trône, en 1780, chercha à introduire dans nos provinces des réformes et des innovations funestes: ce qui causa de grands troubles dans le pays.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Déjà en 1787, des manifestations populaires s'étaient prononcées avec énergie contre les mesures despotiques du gouvernement impérial qui voulait réformer nos institutions dans l'ordre civil, après avoir essayé de porter atteinte aux droits sacrés de l'Église. La résistance s'organisa partout et à la suite des troubles qui eurent lieu à Bruxelles, le comte de Murray rétablit au nom de l'empereur les constitutions provinciales, le 21 septembre 1787. Le peuple accueillit partout cette nouvelle avec la plus grande joie. Le lendemain, on sonna les cloches à Binche en signe d'allégresse; on chanta le *Te Deum* en actions de grâce, on décora les édifices publics, et le soir, on fit dans les rues une illumination générale.

L'empereur, mécontent de son ministre, le rappela à Vienne et le remplaça par le comte Ferdinand de Trauttmansdorff-Weinsberg auquel il adjoignit le général Richard d'Alton, soldat brutal, avec le titre de commandant général des armées. Le 21 décembre, on envoya à Binche deux compagnies du régiment de Murray[2].

[1] Dubuisson. *Mémoire sur le Hainaut*, p. 152.
[2] *Jointe des administrations*. Carton, n° 239.

Digitized by Google

D'Alton et ses lieutenants commencèrent une nouvelle ère de persécution contre les patriotes qui se préparaient partout à une résistance énergique aux édits despotiques de l'empereur. L'autorité militaire dominait dans le Hainaut comme dans les autres provinces. Les officiers supérieurs de la garnison de Mons ne négligèrent aucun moyen pour maintenir la tranquillité sur tous les points de la contrée. Parmi les plus zélés défenseurs de nos institutions et de nos libertés figurait le chanoine Carpentier, doyen du chapitre de Saint-Ursmer, à Binche, et député des états de Hainaut. Le comte d'Haponcourt, colonel des dragons du régiment d'Arberg, qui gouvernait la garnison de Mons, s'agita beaucoup pour faire arrêter cet adroit patriote, mais ses efforts n'eurent point de succès [1].

Irrité de son impuissance, il obtint du ministre de Trauttmansdorff un décret de prise de corps du doyen Carpentier, et la « saisie de ses canonicats et de sa maison à Binch. » Ce décret, daté du 25 février 1789, n° 3,847, fut mis à exécution quant aux biens, qui furent séquestrés, le 2 mars suivant. Le major Stassart, chef des jurés de Binche, et de Robaux de Hantes, prévôt de Beaumont, reçurent la mission de s'emparer de la personne de Carpentier qui séjournait tantôt à l'abbaye d'Alne ou à celle de Lobbes, et tantôt à Chimai, où il se rendait en passant par Beaumont. Malgré toute leur vigilance, ils ne purent y réussir [2]. Un émissaire du comte d'Haponcourt, de Mévius de la Buissière, s'était flatté de le faire enlever par les « capons » de Thuin. Mais le projet ayant été éventé, le chanoine quitta l'abbaye d'Alne et se retira à la ferme que les religieux possédaient à Baudribus sous Gozée. On croit qu'il entreprit ensuite un voyage à Paris [3].

A Binche, l'homme le plus servilement dévoué au gouvernement autrichien était le major Stassart. Le comte d'Haponcourt

[1] *Le livre noir du pays et comté de Hainau.* Mons, 1790. 1er cahier, p. 23. — 3e cahier, pp. 10, 16 et 18. — 4e cahier, p. 10. — 5e cahier, pp. 3-4.

[2] *Le livre noir*, 5e cahier, pp. 8-9, 27-29..

[3] *Idem*, 7e cahier, pp. 7, 9. — 10e cahier, pp. 1, 3-5, 18, 20.

Digitized by Google

avait en lui une extrême confiance, mais dans une de ses dépêches il assure que le major était « si craintif » que l'on ne pouvait guère ajouter foi à ses rapports.

Quoi qu'il en fût, Stassart était chef du magistrat et il dominait à l'hôtel de ville. Déjà au mois de février 1788, il avait dissous les compagnies de volontaires qui s'étaient formées à Binche. A l'époque de la réunion des états de Hainaut, le 17 novembre de cette année, le député pensionnaire du tiers état refusa de l'admettre à l'assemblée, sous prétexte qu'il était chef du magistrat, qu'il exerçait les fonctions de receveur du domaine et qu'il portait un costume militaire. Le major protesta contre cette exclusion et revint à Binche, où les patriotes se réjouirent beaucoup de l'acte posé contre leur adversaire[1].

Le 30 janvier suivant, les commissaires impériaux prononcèrent au nom du gouvernement la dissolution des états, ainsi que l'abolition de la constitution du comté de Hainaut. A la nouvelle de ce coup d'état, les royalistes binchois firent des « feux d'artifice et de joie, criant : vive l'empereur ! » Pour éviter des désordres, les patriotes se tinrent prudemment éloignés de ces manifestations[2].

Ce fut vers le même temps qu'on transporta à Mons les fusils déposés à l'hôtel de ville de Binche. Ces armes que le major Stassart avait saisies chez les patriotes étaient généralement de mauvaise qualité et hors d'état de service.

Un ancien usage qui se pratiquait la veille de l'Ascension donna lieu à des manifestations bruyantes. Parmi les officiers des volontaires, à Binche, Louis Fayt était celui qui jouissait de la plus grande popularité. Animé d'un ardent patriotisme, il avait été élevé au grade de capitaine par ses concitoyens. Or, dans la soirée du 20 mai, quelques individus ayant rapporté un grand bouleau de l'un des bois du voisinage, le déposèrent chez le nommé Delhaye, dit l'Architecte. Vers minuit, la société de musique de la ville vint les y rejoindre. De là, ils se mirent

[1] *Le livre noir*, 2e cahier, pp. 4-5.
[2] *Idem*, 3e cahier, p. 18.
[3] *Idem*, 1er cahier, p. 23. 4e cahier, p. 2. 6e cahier, p. 8.

Digitized by Google

en marche suivis de leurs amis et allèrent planter « l'arbre de mai » en face de la maison de leur capitaine « au son des instruments. » Le lendemain, jour de l'Ascension, les patriotes « affectèrent un air d'insolence et de bravade. » Quelques hommes consentirent à « veiller le bouleau » pendant la nuit suivante. A sa rentrée chez lui, Fayt leur fit donner une bouteille de punch. On joua ensuite des airs patriotiques, après quoi tout rentra dans le calme. Le 22 à neuf heures du soir, il se forma de nouveaux rassemblements et la musique parut encore dans la rue où demeurait le capitaine Fayt. Les sérénades recommencèrent aux applaudissements du peuple excité par les principaux meneurs. Alors on déplanta le « mai » et on le traîna parmi la ville. En tête du cortège marchait la musique, et les volontaires suivaient en bon ordre. Ils se rendirent chez le chapelier Navez, leur lieutenant, et ensuite chez Ursmer Luet, pour leur faire honneur. Le reste de la soirée se passa à Battignies, hors la porte de Bruxelles, où l'on dansa au son des airs patriotiques. Le samedi, les patriotes de Binche renouvelèrent la même scène, mais la police locale voulant faire renaître la tranquillité dans la ville ordonna à la maréchaussée venue de Mons d'arrêter le sr Lanoy, liquoriste, qui était considéré « comme le premier moteur de tous les désordres. » Cette arrestation mit fin aux courses tumultueuses des patriotes de Binche[1].

Sur la fin du mois de juillet, l'effervescence populaire parut se manifester de nouveau à Binche. On y avait appris que des événements graves s'accomplissaient en France et que l'autorité militaire, à Mons, se livrait à des persécutions contre les patriotes, au sujet d'un prétendu signe de ralliement qu'ils se permettaient de porter en public et des rixes sanglantes qui avaient lieu dans les rues entre ceux-ci et les royalistes. Le 21 juillet, vers le soir, des rassemblements se firent sur le marché. Les conversations prirent un caractère animé et l'on commentait vivement les faits connus avec plus ou moins de détails et de précision. Tout cela disposait les esprits à recourir aux mesures

[1] *Le livre noir*, 7e cahier, pp. 20-21.

Digitized by Google

promptes et violentes. Le major Stassart s'empressa le lendemain d'en informer le comte d'Haponcourt. « J'ai lieu de « présumer, dit-il, que les soi-disants patriotes attendent le « moment que la capitale fasse un coup d'éclat. » Dans un post-scriptum Stassart accuse le doyen Carpentier, qui se trouvait alors à l'abbaye d'Alne, d'entretenir l'excitation populaire, à Binche, contre le gouvernement de l'empereur [1].

Le 24 juillet, le conseiller Ransonnet, commissaire impérial à Mons, ordonna à deux cavaliers de la maréchaussée de se rendre à Binche et de lui faire connaître immédiatement la « première apparence de trouble, » si elle venait à se manifester. En même temps, le général d'Haponcourt y envoya le capitaine de Lamprée, du régiment de Murray, avec l'ordre de lui faire rapport sur l'état des esprits tant dans la ville que dans les environs. « Au moindre bruit, dit-il, dans une dépêche du 26 juillet « adressée au comte de Trauttmansdorff, je profiterai de la « permission que Votre Excellence m'a donnée de pouvoir y « envoyer soixante hommes et arrêter les boute-feux et les con- « duire au château d'ici [2]. »

L'occasion, paraît-il, ne se fit guère attendre, car les courses du capitaine Fayt à l'abbaye d'Alne, pour se concerter avec le chanoine Carpentier, avaient éveillé l'attention de l'autorité militaire, qui résolut de procéder à son arrestation. Le 31 juillet, le capitaine Paulus, à la tête d'un « corps volant » du régiment de Murray, arriva inopinément à Binche et s'empara de la personne de ce patriote dont l'activité portait ombrage à ses adversaires. Cet officier assembla ensuite le magistrat et lui recommanda la fermeté et le bon ordre; puis il reprit la route de Mons avec son prisonnier, qui fut placé sous la garde du prévôt de Murray, à côté du brasseur Hennebert de Mons. On lit dans un rapport adressé par un lieutenant du régiment de Murray au comte d'Haponcourt sur l'état des esprits dans les localités des bords de la Sambre, que le doyen Carpentier fut

[1] Félix Hachez. *Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons.* (1787-1790). Mons, 1855; p. 64. — *Le livre noir*, 7e cahier, pp. 26-27.

[2] *Le livre noir*, 9e cahier, p. 5.

Digitized by Google

si affecté de cette capture qu'en l'apprenant il ne voulut ni boire ni manger. Mais l'abbé d'Alne s'empressa de le rassurer en lui disant: « Bon, bon, Carpentier, ce n'est rien; l'on trouvera d'autres moyens [1]. »

Le major Stassart, au comble de la joie, écrivit le lendemain à six heures du matin au général d'Haponcourt les lignes suivantes: « Le coup que l'on a frappé hier ici, fera sans doute un « effet merveilleux: la nuit a été tranquille : nos Huissiers qui « ont veillé, n'ont rencontré personne ni dans les cabarets ni « dans les rues. J'espère que quelques mutins qui avoient com- « mencé des discours incontinent après le départ du détache- « ment s'abstiendront dorénavant. J'aurai soin de faire surveiller « er pour qu'aucune cabale ne se forme; j'aurai l'honneur de « vous donner part incessamment de ce qui se passera contre le « bon ordre [2]. »

Quelques jours après leur incarcération, Fayt et Hennebert furent transférés au château de Mons et remis au pouvoir du substitut-avocat de S. M. l'empereur.

Dans l'intervalle, des patrouilles parcoururent la frontière du côté de la Sambre. Tout était tranquille sur ce point, excepté vers Binche que les Liégeois avaient menacé [3].

Sur la fin du mois d'août, l'agitation secrète qui régnait à Binche et dans les localités voisines prit un caractère plus grave. L'ordre et la tranquillité se trouvèrent menacés d'une manière inquiétante. Les jurés réclamèrent des troupes que le général d'Haponcourt leur envoya de Mons, le 23 de ce mois, mais qui s'en retournèrent le soir. Néanmoins, ils s'empressèrent de le remercier en termes chaleureux: « La présence du mili- « taire, ajoutèrent-ils dans leur dépêche, en impose tellement « aux patriotes qu'à leur vue il se dispersent et ne paraissent « plus sur le pavé; que le plus grand calme pendant la nuit « succède aux agitations violentes et réitérées; enfin leur arri-

[1] *Le livre noir*, 9e cahier, p. 17. — 10e cahier, p. 20.
[2] *Idem*, 9e cahier, p. 16.
[3] *Idem*, 9e cahier, pp. 20-21.

Digitized by Google

« vée nous a garantis d'un pillage dont nous étions menacés « par les allées et venues des insensés patriotes et des étrangers « que l'on avoit vu s'introduire en ville : cependant nous ne « pouvons pas nous dissimuler que du moment que la troupe « est partie, que l'esprit de vertige leur reprend; que leurs « associations recommencent; qu'ils reprennent leur air mena- « çant. » Ils insistèrent ensuite sur la nécessité de laisser en permanence dans leur ville un détachement d'une trentaine d'hommes qui par leur présence préviendraient facilement toute tentative de désordre. La crainte qu'ils exprimaient le 24 juin se justifia le lendemain, car au moment du départ des soldats, un courrier expédié de Binche allait annoncer à d'Haponcourt que la halle aux grains de cette ville était livrée au pillage.

L'arrivée du capitaine Paulus avec ses hommes fit prendre la fuite à la populace qui s'était ruée sur les magasins de blé. Les dragons accourus en toute hâte ne rentrèrent à Mons que le 28 août; leur présence à Binche avait paru nécessaire pour veiller à la conservation d'une ferme voisine contre laquelle les pillards avaient proféré des menaces furieuses. Quant à l'autre détachement, il fut autorisé à séjourner à Binche jusqu'à ce que le calme fût rétabli complètement; ce qui se trouva accompli vers le 14 septembre[1].

Les craintes réelles ou chimériques du major Stassart après le départ de la garnison contrarièrent beaucoup d'Haponcourt. Ce fonctionnaire se croyait constamment menacé et réclamait à tout moment la force armée. Le général, dans une dépêche qu'il adressa le 15 septembre au comte de Trauttmansdorff, ne peut s'empêcher de lui parler du major sur un ton peu sympathique à celui-ci : « Stassart m'a écrit qu'il étoit menacé, dit-il, ainsi « que plusieurs censiers que la populace vouloit piller; mais « cet homme est si craintif que l'on ne peut pas ajouter foi à ses « rapports[2]. »

Binche était pourtant agité. Les patriotes levaient hautement

[1] *Le livre noir*, 10e cahier, pp. 22-26, 11e cahier, p. 1,
[2] *Idem*, 11e cahier, p. 3

Digitized by Google

la tête et attendaient le signal pour courir aux armes. Le bruit s'étant répandu dans la ville que les volontaires belges avaient battu le régiment autrichien de Bender, les esprits furent excités par la nouvelle de ce succès. Un montois, nommé Fonson, se mit à la tête du mouvement et pendant la nuit du 13 au 14 octobre, les agitateurs accompagnés d'une « grande musique » parcoururent les principales rues et l'on jeta des pierres dans les vitres de l'un des magistrats fort connu par son dévouement à la cause de l'empereur. A la suite de ces courses nocturnes, la fermentation devint bientôt générale et, pour rétablir l'ordre, d'Haponcourt envoya à Binche une garnison qui occupa la cité turbulente jusqu'à ce qu'elle fût bien apaisée[1].

Le 23 octobre, on chanta un *Te Deum* dans l'église collégiale de Saint-Ursmer à l'occasion de la prise de Belgrade par les troupes impériales[2].

Cependant les précautions prises par l'autorité militaire, de concert avec le magistrat, ne produisaient jamais qu'un effet passager. La fermentation populaire un moment comprimée se développait ensuite avec plus d'énergie et entraînait les esprits indécis parmi les adversaires du gouvernement de Joseph II. Le 27 octobre, le colonel Van der Meerch battit complètement les troupes impériales à Turnhout. La Flandre et le Brabant secouèrent bientôt le joug de l'étranger. Dans le Hainaut, les patriotes enflammés par la victoire des volontaires belges se préparaient à la lutte. D'Haponcourt ne le savait que trop bien et malgré son assurance, il craignait d'être enveloppé par une insurrection formidable. Ses patrouilles parcouraient les rives de la Sambre pour arrêter les fugitifs qui se rendaient dans le pays de Liége. En même temps, il avait placé à Binche un détachement qui lui servait comme d'avant-poste et qui était chargé de surveiller activement les mouvements des patriotes rassemblés en grand nombre à Thuin et dans les environs de cette ville. Le 19 novembre, il fit évacuer sur Binche une partie des

[1] *Le livre noir*, 11e cahier, pp. 11. — 12e cahier. pp. 1, 3.
[2] *Idem*, 3e cahier, supplément, p. 13.

Digitized by Google

vivres de ses soldats, et le lendemain, il en renforça la garnison [1].

A peine ces renforts étaient-ils arrivés à Binche que le général d'Haponcourt, dont la position devenait critique, rappela les troupes qu'il y avait envoyées et, le 21 novembre, vers trois heures et demie du matin, il sortit de Mons avec son petit corps d'armée et alla prendre possession de la ville du Rœulx en attendant les événements.

Déjà la veille de son départ si précipité, les bourgeois de Binche avaient repris les armes avec la cocarde patriotique et les uniformes de volontaires, c'est-à-dire, l'habit bleu au collet rouge. D'Haponcourt pressentait le soulèvement de nos populations. Le 22 novembre, il fit sommer Binche de lui fournir des fourrages, menaçant les habitants de brûler leur ville, s'ils n'obtempéraient à ses ordres. Le messager rapporta au général une réponse favorable. Un lieutenant et trente hommes du régiment de Murray accompagnèrent les chariots envoyés du Rœulx pour charger les fourrages et cette expédition paisible s'accomplit parfaitement [2].

Le comte d'Haponcourt déserta sa position le 25 novembre, et s'en alla rejoindre les débris de l'armée autrichienne qui se concentraient dans le Luxembourg. Le Hainaut était délivré de son oppresseur sans que les patriotes eussent brûlé une seule cartouche.

Les volontaires de cette province s'organisèrent à la hâte pour se mettre en campagne contre l'armée impériale. Binche fournit son contingent d'hommes armés dans l'expédition projetée par Van der Mersch, et dont le but était de forcer le général d'Alton à évacuer la ville de Namur. Celui-ci n'attendit pas l'arrivée des Belges : il abandonna cette forteresse et nos bataillons y entrèrent le 18 décembre [3].

[1] *Le livre noir*, 12e cahier, pp. 16, 22-24, 28, 31.

[2] *Le livre noir*, 13e cahier, pp. 35-37.

[3] Félix Hachez, *Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons*, p. 86.

Digitized by Google

Vers ce temps là, il se forma à Mons, un comité qui devint bientôt un bureau de guerre. On le transforma en une succursale du département général de la guerre créé à Bruxelles par le congrès souverain des états belgiques. Le capitaine Fayt, de Binche, qui avait recouvré la liberté, obtint du bureau de Mons une commission l'autorisant à recruter des volontaires dans le quartier de sa ville natale. Ce zélé patriote s'acquitta de son rôle avec succès et dirigea ses recrues sur la capitale du Hainaut, où ils étaient incorporés dans les compagnies au fur et à mesure de leur arrivée. Au commencement du mois de janvier 1790, on demanda encore des volontaires à la plupart des villes : Binche fut taxé à 25 hommes. Le 8, un certain nombre de patriotes binchois s'en allèrent à Mons chercher des fusils et prirent ensuite avec d'autres la route de Namur [1].

L'empereur Joseph II que le congrès avait déclaré déchu de toute souveraineté sur la Belgique descendit dans la tombe, le 20 février 1790. Son frère Léopold II, qui lui succéda, chercha à ramener ce pays sous son obéissance, en offrant des conditions fort avantageuses. On refusa d'abord de négocier avec les envoyés de l'empereur. Alors la désunion se mit entre les patriotes dont l'armée fut vaincue à Marche-en-Famenne, le 23 mai. Ce revers ne découragea pas les Belges. Le congrès souverain fit un appel au peuple pour repousser l'ennemi qui menaçait d'envahir nos provinces. Les états de Hainaut secondèrent le pouvoir central dans son projet de défense et déléguèrent des personnes influentes qui se rendirent dans les villes et dans les villages de cette province, avec la mission d'exciter les sentiments patriotiques des populations. Binche répondit avec enthousiasme à l'appel des états. Tous les hommes capables de porter les armes s'offrirent pour voler au secours de la patrie et de la religion : *pro aris et focis*. Ces courageux citoyens prirent part aux manifestations qu'on organisa partout en l'honneur des députés de la province. Voici ce que rapporte à ce sujet une relation contemporaine.

[1] Félix Hachez, *loc. cit.*, pp. 91-92.

Digitized by Google

« Les habitants de la ville et prévôté de Binche pénétrés de ce zèle et loyauté qui distinguent si particulièrement les vrais défenseurs de la nation belgique, arrivèrent à Mons le 30 de juin, accompagnés de vingt-deux communautés de ladite prévôté qui avoient toutes à leur tête leurs curés, maires et échevins. Tous les individus composant ce nombreux cortège étoient armés de fusils, sabres, haches, bâtons, etc[1]. Il étoit précédé du magistrat de Binche qui fut reçu, ainsi que cette troupe guerrière, à la porte de la ville par un détachement de volontaires avec la musique turque, que commandoit le comte Tallard : ce détachement les conduisit au son de la grosse cloche et du carillon, au bruit du canon des remparts et aux acclamations les plus vives des bourgeois de cette capitale jusqu'à la grande place, où le corps d'infanterie binchois s'étoit rangé en ordre de ba-

[1] On raconte qu'en l'absence des hommes valides, les dames de Binche prirent les armes, se mirent en faction et montèrent la garde dans le but d'éviter toute surprise de la part de l'ennemi. Cela est attesté par un contemporain, M. P.-J.-J. Harmignies, dans ses Mémoires sur la ville de Mons. Il s'exprime en ces termes : « Le 30 juin 1790, les habitants de la ville de Binche ayant le magistrat à leur tête, ceux de la plupart des village de la prévôté de Binche, avec leurs curés, vicaires, gens de loi, arrivèrent à Mons vers onze heures pour rendre hommage aux états et offrir leurs services dans le besoin. Ils étoient au nombre de trois à quatre mille dont quelques centaines à cheval, les uns armés de fusils, sabres, d'autres de fourches ou bâtons, ayant leurs drapeaux respectifs pour chaque village ou confrairies, etc ; ils arrivèrent sur la place précédés d'une compagnie de volontaires de Mons et d'un détachement du serment de Saint-Sébastien ayant une musique brillante à leur tête. S'étant mis en parade sur la place, les magistrats de Binche, les curés, les gens de loi des villages furent introduits aux états, dont la députation vint ensuite parcourir tous les rangs en remerciant ces braves gens de leur zèle patriotique et en les félicitant sur leur courage et leurs bonnes intentions. Tous les hommes de Binche étant de ce voyage, les femmes y montèrent la garde ce jour-là, et l'après-midi on en vit arriver un détachement conduisant un étranger qu'elles avoient arrêté pour n'être pas muni de certificat. Ce jour fut célébré par le son de la grosse cloche et du carillon du chateau ainsi que par plusieurs décharges d'artillerie. »

Digitized by Google

taille sur plusieurs lignes, et leur cavalerie aux extrêmités de ladite place ; ils reçurent les applaudissements les plus marqués de tous les membres des états qui s'étoient placés au balcon de l'hôtel de ville. Le peuple touché de ce spectacle attendrissant partagea à l'envi cette douce sensation et la témoigna par ses cris réitérés de : « vivent les états ! vive la patrie ! » Lesdits magistrats, curés et gens de loi furent ensuite introduits dans la chambre des seigneurs de la noblesse, où les trois ordres des états de cette province et le comité général étoient assemblés pour recevoir l'hommage de ces valeureux concitoyens. M. le curé de la paroisse de Binche s'acquitta de cette besogne, au nom de ses paroissiens et prononça, en présence des curés et maires des villages de ladite prévôté, un discours le plus pathétique, par lequel il offroit les vœux, les services, les fortunes et les bras de tous ces zélés citoyens aux seigneurs des états en y ajoutant un don en argent pour des canons [1]. M. le conseiller pensionnaire du Pré, chargé de répondre à ce dis-

[1] Voici le texte de ce discours : « Hauts et puissants seigneurs. Tandis que les ennemis de notre liberté sont véhémentement acharnés à renverser nos autels, à anéantir notre constitution, à nous asservir à un rude esclavage, un seul vœu nous anime, illustres représentants nés de la nation, c'est celui de conserver notre sainte religion et de la venger des attaques qu'un despote a osé y donner, c'est celui de défendre la chose publique et de maintenir nos droits, nos privilèges et notre constitution que vous, messeigneurs, avez si généreusement et si glorieusement défendus et de vos lumières et de votre courage. De nos concitoyens ont déjà donné et donnent encore actuellement des preuves non équivoques du zèle et de l'ardeur patriotique qui les animent : d'autres aujourd'hui, comme une troupe de généreux Machabées, brûlants du désir de se signaler pour le triomphe de la justice et de la religion catholique, apostolique et romaine, viennent, illustres représentants nés de la nation, exerçants de droit la souveraineté du pays et comté d'Hainaut, vous témoigner leur reconnoissance et vous faire hommage de leur magnanimité, bien résolus d'exposer leur vie, d'en faire le sacrifice même, s'il est nécessaire pour le salut de la patrie. En vous, messeigneurs, le peuple trouve de vrais pères ; en lui, hauts et puissants seigneurs, vous trouverez des enfants soumis qui vous offrent et leurs fortunes et leurs bras. »

Digitized by Google

cours s'en acquitta avec toute l'éloquence dont il est capable, et le conseiller pensionnaire Augier adressa aussi le compliment le plus flatteur à ces braves défenseurs de la patrie. Une commission des états composée de deux membres du clergé, deux de la noblesse, quatre du tiers-état et plusieurs membres du comité général passa ensuite dans tous les rangs de cette petite armée pour remercier et féliciter de la part de leurs commettants chaque corps qui la composoit. Cette cérémonie finie, tous ces individus se dispersèrent dans différents cantons de la capitale et se rassemblèrent vers les trois heures sur la place Saint-Jean pour se disposer à leur départ qui fut distingué par de nouveaux applaudissements des seigneurs des états, qui s'étoient replacés de nouveau au balcon au moment où ils traversèrent la grand'place pour retourner à Binche. Le détachement de volontaires qui les avoient accompagnés à leur entrée en ville les reconduisirent jusqu'à la porte d'Havré et MM. du bureau de la guerre, tous à cheval, escortèrent ces généreux concitoyens jusqu'à un quart de lieue de ladite ville[1]. »

Les volontaires de Binche ayant reçu un ordre de départ, firent leurs adieux à leurs familles. La séparation fut touchante. Ils allèrent rejoindre l'armée à la tête de laquelle devaient se placer Van der Noot et le général prussien Schoenfeld. Au mois d'août, il se forma encore à Binche une autre compagnie militaire qui se rangea également sous les drapeaux de la patrie menacée. Quelques semaines plus tard, une rencontre avec les bandes impériales eut lieu dans la plaine d'Assesse. Les Belges succombèrent dans la lutte devant un ennemi puissant et bien organisé. Cette défaite entraîna la soumission de nos provinces qui rentrèrent sous la domination de la maison d'Autriche[2].

La compagnie des volontaires binchois qui avait été incorporée dans l'armée des patriotes pour l'expédition dans le Luxembourg, était placée sous les ordres du chevalier Maximilien-Ursmer-

[1] *Relation exacte de l'entrée des habitants de la ville de Binche et des ving-deux villages de cette prévôté dans la capitale du Hainaut, le 30 de juin 1790.*

[2] Félix Hachez, *loc. cit.*, pp. 97, 99.

Digitized by Google

Joseph de Biseau d'Hauteville, seigneur d'Hargnies et de Prôts, depuis le mois de janvier 1790. A la fin de la campagne, elle se composait encore de 92 hommes, dont un lieutenant, A. Leghait, un sous-lieutenant, S. Gailliard et un porte-enseigne, A. Brichot. On l'avait attachée au bataillon des chasseurs de Hainaut, n° 4, commandé par le comte Denis-Pierre-Dominique du Chastel de la Howardries.

Le drapeau qui servait de signe de ralliement aux patriotes binchois était un don de leurs concitoyens. Le 6 juin 1790, l'abbé de Saint-Feuillien, Norbert Durieu, l'avait bénit pontificalement en présence d'une foule de fidèles, qui étaient allés assister ce jour-là à la messe solennelle célébrée par ce prélat dans la collégiale de Saint-Ursmer. Après la cérémonie, on chanta le *Te Deum* en actions de grâce. Le chanoine Goffin et Gauchez chargés de porter cette bannière à l'armée campée aux Tombes sous Mozet, au-delà de Namur, s'acquittèrent le lendemain de leur mission patriotique. Les chasseurs binchois les accueillirent avec le plus grand enthousiasme.

Le drapeau qu'on leur offrit, représentait, d'un côté, des trophées servant de piédestal à un ostensoir brodé par Mlle Gauchez, avec la devise: IN HOC EGO SPERABO, et de l'autre, l'image de saint Ursmer, peinte par Jourdain, avec le chronogramme: SANCTUM URSMARUS BINCHIADIBUS AUXILIOR. On conserva le souvenir de ces faits par une note inscrite dans le registre des naissances, qui se conserve aux archives communales de Binche.

A la rentrée des volontaires binchois dans leurs foyers, leur capitaine obtint des états de Flandre un congé militaire dont le texte était extrêmement flatteur pour lui. Le chevalier de Biseau conserva précieusement le drapeau de sa compagnie, mais sous la terreur le citoyen Thomas lui intima l'ordre de le lui livrer sans retard [1]. Indigné d'une telle exigence qui froissait son pa-

[1] Voici le texte de la lettre adressée au capitaine des volontaires binchois:

» Liberté. Égalité. Fraternité.

» Thomas à D'Hauteville l'aîné.

» Cher camarade,

» Des citoyens de cette ville, sont venus me rappeller que le drapeau

Digitized by Google

triotisme au plus haut degré, il répondit fièrement aux messagers du sans-culottes binchois qu'il ne s'en dépossèderait pas. Il conserva sa relique et la transmit à son fils Adrien de Biseau, comme un emblème d'honneur et de fidélité au devoir accompli. Celui-ci se proposait d'en faire don à la société de Saint-Vincent de Paul, de Binche, mais la mort l'ayant surpris, avant d'exécuter son projet, l'un de ses neveux, le chevalier Aristide de Biseau d'Hauteville, accomplit la volonté du savant pomologue binchois.

La tranquillité dont jouirent les Binchois à la suite de ces événements ne fut pas de longue durée. Les passions révolutionnaires commençaient alors à se déchaîner en France et ne tardèrent pas à préparer à l'Europe un bouleversement sans exemple dans les fastes de l'histoire. Les Français ayant déclaré la guerre à l'Autriche envahirent nos provinces et défirent les troupes impériales à Jemappes, le 6 novembre 1792. A la suite de cette rencontre sanglante, Binche fut traversé par les bataillons républicains qui pénétrèrent ainsi au cœur de la Belgique. Les habitants de cette ville, comme ceux des autres localités du Hainaut, furent invités à élire des administrateurs provisoires qui prirent la place de l'ancien magistrat. On choisit parmi eux un député qui se rendit à Mons et fut admis à l'assemblée générale des Représentants du peuple souverain du Hainaut belgique.

décoré d'un côté des hochets du fanatisme, et de l'autre côté de l'emblème de la tyrannie des nos ci-devants États, pièce qui a servi jadis aux caprices des deux castes privilégiées sous lesquelles s'était assemblée aveuglément la jeunesse de cette ville, était depuis chez toi. J'ai trop bonne opinion de ton civisme que pour croire que tu serois homme à souffrir davantage cette pièce entre tes mains. Si tu trouves mon invitation agréable, elle est celle de remettre ledit drapeau aux porteurs de la présente, qui, par leur conduite républicaine, prouveront qu'ils sont à la hauteur de la révolution.

» Salut et fraternité.

» Binche, ce 23 fructidor, 2e année de la république française, une» indivisible et à jamais impérissable.

(Signé) THOMAS. »

Digitized by Google

Voulant mettre un terme à l'anarchie administrative qui se produisit presque partout, en Belgique, la convention nationale, à Paris, chargea par son décret du 15 décembre 1792, les généraux de l'armée d'invasion de prendre les mesures nécessaires à la réorganisation de ce pays. Ces officiers furent secondés dans leur mission par des agents français. Un autre décret en date du 31 janvier 1793 convoqua les Belges en assemblées primaires, à l'effet de voter définitivement sur la forme de gouvernement qu'ils voulaient adopter. A Binche, la réunion des administrateurs eut lieu au mois de février et l'on y exprima le vœu d'incorporation de nos provinces à la république française.

L'annexion de la Belgique à la France fut prononcée le 2 mars. En conséquence, les commissaires de la république prirent le 20 du même mois un arrêté fixant l'organisation du département « de Jemmapes », dont le territoire correspondait à celui de l'ancien comté de Hainaut. On le divisa en trois districts. Binche fut désigné comme chef-lieu du second district, subdivisé en douze cantons, savoir : Beaumont, Binche, Braine-le-Comte, Estinnes-au-Mont, Fontaine-l'Évêque, Rance, Rœulx, Soignies, Solre-sur-Sambre et Saint-Vaast.

Toutes ces dispositions ne purent être mises en vigueur, car l'armée française ayant été vaincue à Nerwinde, le 18 mars, et obligée d'évacuer la Belgique, toutes les autorités créées par les agents de la république cessèrent leurs fonctions. A Binche, les membres de l'ancien magistrat reprirent l'autorité qu'on leur avait enlevée [1].

A la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, l'Europe presqu'entière s'était coalisée contre la France. La Convention ordonna une levée en masse de plus d'un million d'hommes et de nombreuses armées furent lancées sur les frontières du Nord. Binche

[1] *Pasinomie*, t. v, p. 82 et suiv. — Ch. Delecourt. *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut, depuis la première invasion française* (7 novembre 1792); pp. 7-16.

Digitized by Google

fut témoin de plusieurs batailles sanglantes qui se livrèrent dans ses environs. L'armée de la Sambre conduite par Carnot et Jourdan remporta, le 16 octobre 1793, une victoire sur les Autrichiens à Wattignies, près de Maubeuge. L'année suivante, les Français ouvrirent la campagne au commencement du mois de mai et résolurent d'attaquer immédiatement l'ennemi qui occupait de fortes positions sur la rive gauche de la Sambre, depuis Maubeuge jusqu'à Charleroi. Des combats eurent lieu à Thuin et à Merbes-le-Château, mais les troupes républicaines ne parvinrent pas à forcer leurs adversaires à la retraite. Le 13 mai, la lutte fut reprise avec le plus grand acharnement. Le champ de bataille s'étendait depuis Grandreng jusqu'à Binche. Le prince de Kaunitz qui commandait l'armée impériale avait reçu des renforts importants la nuit précédente. Cette circonstance lui permit de prendre l'offensive avant que les Français se missent en mouvement. Voulant maintenir ses communications avec la route de Mons à Charleroi que ceux-ci semblaient menacer, il prolongea sa ligne de défense depuis Haulchin jusqu'à Binche, puis il déploya son centre en avant de Croix-lez-Rouveroi, s'appuyant sur la ligne de retranchements que sa droite occupait à l'est de Grandreng. Parmi les colonnes françaises qui lui étaient opposées, on distinguait celle de Despeaux et de Muller, chargée d'attaquer ces retranchements; puis celle de Duhesme et de Fromentin, au centre, disposée à s'élancer sur Croix et Rouveroi; et celle de Mayer, occupant les hauteurs de Mont-Sainte-Geneviève, avec l'ordre de marcher sur Binche et Haulchin, si les péripéties de l'action le lui permettaient. La lutte fut marquée par une alternative de succès et de revers de part et d'autre. Les batailles de Peissant et de Grandreng n'amenèrent aucun résultat décisif. Les armées en présence conservèrent à peu près leurs positions respectives, mais le lendemain les Français repassèrent la Sambre sur divers points. En se retirant, ils incendièrent les antiques abbayes d'Alne et de Lobbes. Les villages d'Erquelinnes, de Lobbes, de Montignies-le-Tilleul et de Marchienne-au-Pont, devinrent le théâtre d'autres combats meurtriers qui permirent aux républicains d'entre-

Digitized by Google

prendre le siège de Charleroi. Le 26 juin 1794, l'armée autrichienne perdit la bataille de Fleurus, qui valut aux Français la conquête de la Belgique. Cette domination étrangère devait durer jusqu'en 1814, c'est-à-dire l'espace de vingt ans[1].

§ 8.

Binche sous la période franco-hollandaise et sous celle d'indépendance nationale.

1794-1882.

La Belgique ayant été réunie à la république française, nos provinces furent soumises à toutes les formes de gouvernement qui se produisirent dans le pays dont elles partageaient le sort. La ville de Binche perdit dès lors toutes ses anciennes institutions et on lui imposa des lois nouvelles. Le magistrat disparut; on lui substitua un maire et des adjoints placés à la tête du conseil municipal. A la circonscription prévôtale succéda le canton de Binche, dont les limites se trouvèrent extrêmement resserrées, puisque l'arrêté du comité de salut public, publié le 21 fructidor an III, ne lui attribue que dix communes, savoir: Battignies, Buvrinnes, Épinois, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Leval-Trahegnies, Mont-Sainte-Geneviève, Ressaix, Vellereille-le-Brayeux et Waudrez. En l'an XIII, le département de Jemmapes fut divisé en trois arrondissements communaux et le canton de Binche que l'on attribua au troisième ayant Charleroi pour chef-lieu, reçut en accroissement les communes suivantes: Anderlues, Carnières, Haine-Saint-Pierre, Mont-Sainte-Aldegonde et Morlanwelz[2].

Dans la nuit du 22 au 23 février 1797, des voleurs s'étant introduits dans l'église paroissiale, forcèrent les armoires de

[1] Z. PIÉRART, *La grande épopée de l'an II*. Paris, 1864; pp. 60 et suiv.

[2] *Pasinomie*, t. VII, p. VJ. — DELECOURT, *loc. cit.*, pp. 25, 30.

Digitized by Google

diverses chapelles et y enlevèrent un calice en argent, deux aubes et d'autres objets d'ornements du culte[1].

Ce fut vers ce temps-là que l'on ferma aux fidèles les portes de l'église collégiale de Saint-Ursmer, après qu'elle eut été livrée par les Sans-culottes aux plus indignes profanations. Les corporations religieuses de la ville avaient dû fuir devant les édits de proscription, et leurs biens, confisqués au profit de l'État, furent livrés aux enchères publiques. Le domaine impérial de Binche subit le même sort. Toutes ces mesures persécutrices provoquèrent des troubles qu'on s'efforça de réprimer, mais les bons citoyens gémirent longtemps sous le poids des maux dont leur patrie se trouvait accablée.

Les agitations politiques qui éclatèrent en l'an VII de la république remuèrent profondément les esprits à Binche et dans plusieurs communes voisines de cette ville. La réorganisation de l'an VIII due à l'énergie du gouvernement consulaire contribua puissamment au rétablissement de l'ordre et de la paix à l'intérieur. En l'an XIII, Binche possédait une cure secondaire, un tribunal ou justice de paix, une école secondaire communale, une brigade de gendarmerie, un bureau de postes aux lettres, trois études de notaire, un bureau d'enregistrement, une recette des droits réunis, un bureau central de bienfaisance, un octroi municipal, un bureau des contributions directes, et deux foires, d'un jour chacune, qui se tenaient le 9 vendémiaire et le 25 floréal[2].

Sous l'empire, l'histoire de Binche ne présente que peu de faits à signaler. Les guerres fréquentes de Napoléon Ier nécessitèrent la création de divers établissements dans la plupart des villes. C'est à cette circonstance que Binche doit d'avoir été doté d'un magasin militaire pour recevoir les fourrages destinés à l'armée[3].

Napoléon Ier traversa Binche, en 1811, après l'achèvement de

[1] *Archives de l'église paroissiale de Binche. — Cartulaire des biens et revenus de la chapelle de Saint-Christophe.*

[2] *Annuaire du département de Jemmape, pour l'an* XIII.

[3] BIVORT, *Répertoire administratif du Hainaut*, p. 72.

Digitized by Google

la route de Mons à Charleroi. On rapporte que l'ingénieur du gouvernement qui avait eu la haute surveillance des travaux de cette voie de communication fut puni pour avoir cédé aux suggestions qui en empêchèrent le passage dans l'intérieur de la ville de Fontaine-l'Évêque. L'empereur avait remarqué cette maladresse dans sa course, et, mécontent du fait, avait ordonné que l'ingénieur fût révoqué de ses fonctions [1].

On connaît les suites désastreuses de la campagne de Russie pour l'armée française. La Belgique fut envahie par les alliés qui poursuivaient leur ennemi extrêmement affaibli après la sanglante bataille de Leipsick. Binche fut encombré à plusieurs reprises par les troupes russes et allemandes. Le général Winzingerode arriva dans cette ville le 2 février 1814, et le lendemain, il prit la route de Mons avec ses cosaques. L'empereur Alexandre Ier de Russie et le roi Fréderic-Guillaume III de Prusse le suivirent de près et les Binchois eurent l'honneur de recevoir ces deux monarques dans leur ville. Après l'abdication de Napoléon Ier, la paix fut rétablie. En vertu de la convention de Londres, arrêtée le 21 juin, la Belgique et la Hollande formèrent le royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau.

Sur la fin de l'année 1814, on organisa dans la plupart des villes du Hainaut des convois et transports militaires à la suite des corps ou des détachements en marche; l'un de ces services fut établi à Binche par voie d'adjudication ensuite de l'avis de l'intendant militaire, en date du 20 décembre de cette même année [2].

L'empereur Napoléon Ier s'étant échappé de l'île d'Elbe, rentra en France, le 1er mars 1815. Aussitôt la coalition se renoua contre lui et la Belgique devint le théâtre de la guerre. Les Anglo-Néerlandais et les Prussiens couvrirent notre sol de nom-

[1] Desoignies, *Histoire des voies de communication, par terre et par eau, principalement au point de vue du Hainaut.* Mons, 1874; pp. 113-114.

[2] Bivort, *loc. cit.*, p. 59.

Digitized by Google

breux bataillons. A Binche, campèrent d'abord des détachements de troupes hanovriennes, au service de l'Angleterre; ils furent ensuite remplacés par les Hollandais, qui surveillèrent les mouvements de l'ennemi, cherchant à se concentrer sur la frontière dans l'arrondissement d'Avesnes[1]. Le 15 juin, les Français franchirent la Sambre et trois jours après, ils succombèrent au champ d'honneur de Waterloo. Quelques-uns des débris de l'armée vaincue traversèrent Binche où la population les accueillit avec le respect dû au courage malheureux. Bientôt après, on vit arriver dans cette ville les alliés poursuivant avec l'élan que donne le succès des armes les ennemis en déroute, regagnant en toute hâte leur patrie éplorée. Les Prussiens ne séjournèrent que peu d'heures dans ses murs, mais ils laissèrent sur leur chemin des traces d'une brutalité révoltante. On a conservé jusqu'à nos jours un triste souvenir du passage de ces troupes qui maltraitèrent si violemment les Binchois et les habitants des villages voisins. Les Anglais, au contraire, laissèrent parmi nous une impression extrêmement favorable tant à cause de leur aménité que de leur empressement à payer les provisions qui leur étaient fournies. Les personnes qui ont été témoins de ces faits les redisent en faisant l'éloge de nos voisins d'Outre-Manche.

Le 13 février 1816, le roi des Pays-Bas ayant arrêté le règlement concernant la formation des états de la province de Hainaut, la régence municipale de la ville de Binche fut appelée à élire un député et elle choisit Maximilien de Biseau d'Hauteville[2].

L'arrêté royal du 12 mai 1817 détermina la composition de la régence de Binche, qui comprenait douze conseillers parmi lesquels étaient choisis le bourgmestre et les deux échevins.

Le règlement d'administration pour le plat-pays de la province de Hainaut, en date du 18 avril 1818, ayant divisé le

[1] Z.-J. Piérard, *Le drame de Waterloo*. Paris, 1868, p. 32.

[2] *Almanach de la province de Hainaut pour l'année* 1817, pp. 9-17. — *Ibidem, pour l'année* 1818.

Digitized by Google

territoire en six districts, le canton de Binche renfermant seize communes fit partie du district de Thuin [1].

Aucun événement politique n'est survenu à Binche sous le gouvernement du roi Guillaume Ier. Ce monarque visitant les provinces méridionales de son royaume passa à Binche dont les habitants lui firent une brillante réception. Mais plus tard, lorsque le mécontentement se manifesta dans le pays contre son gouvernement despotique et anti-religieux, les Binchois s'intéressèrent vivement à la délivrance de leur patrie opprimée par l'étranger.

Le roi n'ayant tenu aucun compte des réclamations des Belges, le peuple de Bruxelles prit les armes et en vint aux mains avec les troupes de la garnison de cette ville. A la nouvelle de ces graves événements, Guillaume ordonna à son fils Frédéric, qui commandait un corps d'armée, de marcher contre les séditieux. Le prince pénétra dans la cité bruxelloise et après un combat acharné qui dura quatre jours, la victoire resta à nos compatriotes (23, 24, 25 et 26 septembre 1830). Bientôt le mouvement patriotique se communiqua partout et les Binchois arborèrent le drapeau national au cri de : « vive la liberté! » Plusieurs d'entre eux s'armèrent pour la défense de la patrie et allèrent se joindre au troupes placées sous le commandement en chef de don Juan Van Haelen. A peine furent-ils arrivés sur le théâtre des hostilités qu'on les incorpora dans l'armée destinée à opérer contre l'ennemi qui rétrogradait sur Anvers. Le 29 septembre, les volontaires de Binche, réunis à ceux de Fontaine-l'Évêque, de Namur et de Couvin, conduits par le commandant Ragondet, s'emparèrent de Vilvorde. Ayant confié à la milice bourgeoise de cette ville la garde de la maison de force où se trouvaient renfermés 1,800 condamnés, ils reprirent leur course contre les Hollandais. Arrivés à Malines, les Binchois et leurs compagnons d'armes se joignirent à la légion de cette ville commandée par Mellinet. Ils combattirent glorieusement au pont de Walhem

[1] *Almanach de la province de Hainaut pour* 1822, pp. 142, 172 et 208

Digitized by Google

et à Berchem et ne s'arrêtèrent que sous les murs d'Anvers. Ils furent témoins du bombardement de notre métropole commerciale et lors de la conclusion de l'armistice, qui fut accepté définitivement le 4 novembre, ils retournèrent dans leurs foyers[1].

Cependant la Belgique n'était pas entièrement délivrée de l'oppression étrangère. Ce résultat ne pouvait être atteint que par les efforts combinés de tous les enfants de la patrie. A Binche, comme partout ailleurs, on comprit la nécessité d'organiser la milice citoyenne. Les hommes valides apprirent le maniement des armes. Dans l'intervalle, le congrès national, avait appelé au trône le prince Léopold de Saxe-Cobourg, inauguré solennellement à Bruxelles, le 21 juillet 1831. Alors, les Hollandais envahirent notre territoire. Les Belges attaqués à l'improviste durent se retirer devant un ennemi supérieur en nombre et en discipline. Léopold Ier obtint l'appui d'une armée française dont une partie traversa la ville de Binche, au mois d'août. De nombreux bataillons y logèrent et un détachement de cavalerie y séjourna quelque temps.

A la nouvelle de l'irruption de l'ennemi sur le sol de la patrie, la régence de Binche s'était vivement émue. Prévoyant le péril auquel le pays était exposé, elle appela sous les armes le premier ban de la garde civique de cette ville et le contingent d'Estinnes-au-Mont vint le renforcer. Cette troupe était placée sous le commandement du chevalier Charles-Eugène de Biseau d'Hauteville. Animés d'un zèle patriotique, ces braves citoyens prirent la route de Mons pour aller se mettre à la disposition de l'autorité militaire (12 août 1831). Arrivés aux portes de la capitale du Hainaut, ils furent congédiés par le commandant français qui les renvoya dans leurs familles. Ils logèrent une nuit à Saint-Symphorien, puis ils rentrèrent chez eux avec le regret de n'avoir pu cueillir au champ de Mars les lauriers de la victoire[2].

[1] Charles de Leutre. *Histoire de la Révolution belge de 1830*, t. II, pp. 65 et suiv.

[2] Th. Lejeune. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 203.

Digitized by Google

Le 27 septembre 1832, le gouvernement du roi Léopold Ier remit à la ville de Binche un drapeau d'honneur, à titre de récompense, pour la part brillante que ses habitants avaient prise à la révolution de 1830.

Une armée française franchit encore la frontière belge, le 15 novembre de la même année, et vint mettre le siège devant la citadelle d'Anvers, que les Hollandais retenaient en leur pouvoir, malgré le traité des 24 articles. Binche fut encombré de soldats au passage de nos alliés qui séjournèrent peu de temps en Belgique, car après la capitulation de cette forteresse, ils rentrèrent dans leur pays (23 décembre 1832).

Le roi Léopold qui avait déjà visité Binche après son inauguration, était revenu dans cette ville avec la reine Louise-Marie, au mois d'octobre 1832. Ces dignes souverains furent reçus au milieu d'un véritable enthousiasme. L'allégresse des Binchois éclata chaque fois avec un élan admirable qui rappelait les grandes acclamations de leurs ancêtres à l'arrivée à Binche de l'empereur Charles-Quint, en 1549.

A partir de cette époque mémorable dans nos annales, Binche resta un quart de siècle sans que son existence fût révélée par un événement remarquable. Sa population s'accrut peu à peu; son commerce et son industrie se développèrent insensiblement. Pour atteindre une plus grande prospérité, les habitants appelaient de tous leurs vœux l'établissement d'une voie ferrée qui les mît en communication avec les autres localités importantes de la Belgique; ce qui resta longtemps à s'accomplir. Grâce à l'influence et au concours de quelques puissants personnages, on se mit enfin à l'étude. Il s'agissait primitivement d'un chemin de fer reliant le bassin houiller du Centre à la frontière française. Pendant la session de 1854-1855, le ministre des travaux publics soumit à l'approbation des chambres législatives le projet de la compagnie concessionnaire, qui fut accepté sans opposition. On ne tarda guère à mettre en adjudication l'entreprise de la construction projetée; elle fut accordée à deux entrepreneurs, MM. Marsus et Leborgne.

Digitized by Google

Le 22 mars 1855, l'ouverture des travaux de la nouvelle voie ferrée donna lieu à une bellle fête dont on garde à Binche un doux souvenir. La cité des Gilles, toujours si fraiche et si coquette aux jours de réjouissances publiques, s'était parée dès le matin, afin de recevoir dignement dans ses murs les notabilités qui devaient assister à la cérémonie. On annonça celle-ci par le son des cloches et du carillon, ainsi que par des salves d'artillerie. A une heures de relevée, l'administration communale reçut dans le grand salon de l'hôtel de ville les membres du conseil d'administration du chemin de fer du Centre et les autorités qui avaient été invitées à prendre part à la solennité. Immédiatement après cette réception, le cortège se forma sur la grand'place et il se dirigea vers le lieu des travaux par la rue de Notre-Dame, la Grand'rue, la rue et le faubourg de Charleroi, la chaussée de Merbes vers Versailles, à l'endroit où devaient s'élever les bâtiments de la station. Là, se dressait un pavillon destiné aux autorités. La bénédiction des travaux et les cérémonies d'usage étant terminées, le cortège rentra dans la ville, en suivant la rue de Saint-Paul. Un banquet de cent couverts, offert par la société concessionnaire, réunit au grand salon les autorités et d'autres personnes notables. Vers le soir, s'ouvrit le bal populaire dont l'entrain fut remarquable; il fut interrompu par un superbe feu d'artifice, tiré sous l'habile direction de M. Mauvy, arquebusier du roi. Une brillante illumination termina cette belle fête dont la ville garde encore la mémoire.

Au bout de deux ans et demi employés à la construction du chemin de fer du Centre, la section d'Erquelinnes à Baume se trouva achevée et l'on résolut d'en faire l'inauguration avec beacoup de solennité. Cette nouvelle fête eut lieu le 2 août 1857. Le duc de Brabant, héritier de la couronne royale, y assista au milieu de l'allégresse générale. A neuf heures du matin, un convoi d'honneur partit de Bruxelles pour se diriger vers Charleroi et de là sur Erquelinnes. Dans ce train avaient pris place MM. Dumon, ministre des travaux publics, Matthieu et Licot de Nismes, membres de la chambre des représentants, Poncelet et

Digitized by Google

Van Espen, ingénieurs, et de nombreux invités. Les hôtes de la compagnie du railway du Centre ne consacrèrent que peu d'instants à la visite de la station d'Erquelinnes. A Bonne-Espérance, on fit une halte. Le président du séminaire, à la tête du corps professoral et des nombreux élèves de cet établissement, adressa à M. le ministre des travaux publics une harangue qui fut vivement applaudie. A une heure, ce haut fonctionnaire pénétrait dans la station de Binche avec ses compagnons de voyage. Les détonations de l'artillerie communale, les joyeuses fanfares de la ville annoncèrent aussitôt la réception officielle. Le second convoi d'honneur arrivant de Baume vint grossir le nombre des étrangers qui avait déjà envahi la cité des Gilles. Alors se forma la députation chargée de recevoir et de complimenter le duc de Brabant. Le train spécial qui l'amenait fut signalé à une heure et demie. L'auguste voyageur fut vivement acclamé par la foule immense qui encombrait les abords de la station. Aux harangues qu'on lui adressa, il répondit de la manière la plus heureuse. Le clergé procéda ensuite à la bénédiction des locomotives et aussitôt après cette cérémonie religieuse, le prince royal inaugura le nouveau railway au milieu de l'allégresse générale. Au banquet qui fut servi dans le grand salon, vinrent prendre place cent cinqnante convives. Des toasts furent portés au roi et à l'héritier présomptif du trône. Vers cinq heures, S. A. R. reprit la route de Bruxelles pour assister au concert du Jardin zoologique. Un bal magnifique suivi d'un feu d'artifice termina cette belle journée qui fut pour Binche le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité.

Le conseil communal ayant résolu de créer un service de distribution d'eau à domicile, les travaux de cette utile entreprise furent exécutés en 1863-1864, à la grande joie de la population, qui considérait, à juste titre, cet établissement comme un grand bienfait. Ces travaux exigérent une dépense estimée à la somme de 136,000 francs. Le bassin situé au parc est constamment tenu en réserve, tant pour les cas d'incendie que pour le lavage des rues. La distribution d'eau de Binche

Digitized by Google

est la première qui ait été organisée dans le Hainaut pour l'extinction des incendies.

En 1864, on établit à Binche un champ de foire. Depuis lors, chaque année, du 12 décembre au 6 janvier, la place publique de cette ville se couvre de théâtres ambulants, de cirques, de ménageries, de cuisines, etc., qui attirent beaucoup de curieux des villages d'alentour.

Les Binchois se sont montrés depuis plusieurs années fort amateurs de l'élève des pigeons voyageurs. Ils ont formé diverses sociétés colombophiles, dont voici les noms relevés en 1865 : La Royale, l'Union Binchoise, la Concorde et le Progrès.

Parmi les réjouissances publiques qui ont eu lieu à Binche depuis quelque vingt ans, nous signalerons d'abord le carrousel militaire organisé par un détachement du troisième régiment de lanciers de la garnison de Mons. Cette fête d'un genre nouveau offrit de l'attrait au public toujours avide du spectacle des jeux d'adresse. Elle amena dans la ville une foule de spectateurs qui admirèrent et applaudirent avec enthousiasme les exercices variés des soldats placés sous les ordres de quelques-uns de leurs chefs les plus habiles. Des prix furent accordés aux cavaliers qui se distinguèrent le plus dans le maniement des armes.

Le programme de ce carrousel militaire comprenait plusieurs parties, savoir :

1° Le travail au trot, le doubler, les demi-voltes, les cercles, les contre-changements de mains, les changements de mains individuels.

2° La course des bagues.

3° Le travail par reprises, le doubler par quatre, et les voltes multiples, le passage de la voûte aux oriflammes.

4° La course du jonchet ou des dards.

5° La chasse à l'aiguillette et le saut des deux.

6° La mêlée, les étangs, la volte en trois temps, les mouvements des deux pistes, les serpentines, la spirale, les cercles en sens inverses, la sortie.

Cette fête a tenu toutes ses promesses. La foule immense qui

Digitized by Google

encombrait la grand'place et les rues avoisinantes a fait aux lanciers une ovation enthousiaste.

Un grand concours international de musique fut organisé à Binche, le 22 juillet 1866, à l'occasion de l'avènement au trône de S. M. Léopold II. Cette lutte dans l'art enchanteur est considérée, à juste titre, comme l'une des plus importantes qui ont eu lieu en Belgique. Trente-deux sociétés prirent part à cette fête musicale qui attira à Binche des étrangers de distinction et une foule immense de peuple accourue de toutes parts. En voici le tableau :

HARMONIES.

Première division : Châtelineau, Saint-Josse-ten-Noode.

Deuxième division : Haumont (Nord), Lobbes, Péruwelz, Villers-sur-Esse (Luxembourg).

Troisième division : Couvin, Solesmes (Nord), Sombreffe, Fosses (Namur).

FANFARES.

Première division : Roubaix (Nord); Bruxelles, artillerie de la garde civique; Châtelet, la marche Saint-Éloi.

Deuxième division : Gilly, les vies stoumaques; Lobbes; Thulin; Enghien; Poissy-lez-Paris (S. et O.); Pâturages, fanfares Sainte-Barbe; Cureghem-lez-Bruxelles, sapeurs-pompiers volontaires; Boussu.

Troisième division : Écaussinnes; Mariembourg; Bouffioulx; Merbes-le-Château; Ferrière-la-Grande (Nord); Chièvres; Solre-sur-Sambre; Houdeng.

Les trois sociétés de Binche, c'est-à-dire, les *Pélissiers*, les *Chasseurs* et l'*Harmonie de l'Union* qui avaient cueilli les années précédentes de si beaux lauriers à Arras et à Bruxelles, ouvrirent le concours aux kiosques de la Grand'rue, de la Grand'place et du Parc, et prouvèrent de nouveau combien était grande la distinction avec laquelle elles cultivaient l'art musical.

La plupart des sociétés concurrentes firent aussi preuve d'un

Digitized by Google

talent remarquable, mais la palme resta à l'*harmonie de Châtelineau* qui, outre le prix d'excellence, remporta, en première division, le premier prix d'exécution. La *Société de Roubaix* obtint de son côté, en première division, le premier prix de fanfares.

Ce fut le 19 septembre 1865 qu'un arrêté ministériel institua à Binche des conférences publiques sur la culture et la taille des arbres fruitiers. Depuis lors, ces conférences données par un savant professeur du collège communal de Thuin, M. Désiré Buisseret[1], n'ont cessé d'être suivies avec fruit par un grand nombre d'amateurs.

La nouvelle de la mort de Léopold Ier, l'illustre chef de notre dynastie, arrivée le 10 décembre 1865, causa parmi la population binchoise une vive et douloureuse impression. La ville s'empressa de s'associer au deuil général de la nation. On arbora des drapeaux noirs sur tous les édifices publics, ainsi que sur les habitations des fonctionnaires de l'État et les différents locaux des sociétés de musique, etc. Dans sa séance du 14 décembre, le conseil communal vota au nouveau roi des Belges, Léopold II, une adresse de condoléance au sujet de la mort de son bien aimé père, en même temps qu'il lui exprimait ses sentiments de respectueuse sympathie et d'inaltérable dévouement à l'occasion de son avènement à la couronne royale.

L'ancienne Société d'horticulture de Binche fut reconstituée au mois d'avril 1865. Elle comptait alors 27 membres effectifs. Au mois d'octobre 1867, elle organisa sa 72e exposition à laquelle prirent part un grand nombre d'amateurs et de pépiniéristes.

Les Binchois, toujours en quête d'amusements populaires, dans le but d'attirer l'étranger dans leurs murs, invitèrent la société gymnastique et d'escrime de Mons à donner une fête sur

[1] Il est l'auteur de l'ouvrage suivant qui obtient une grande vogue : *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers*, par Désiré Buisseret. Cinquième édition entièrement refondue et mise en rapport avec le programme officiel des conférences. Vol. in-8°.

Digitized by Google

la place publique de leur ville. Les exercices qui devaient avoir lieu le 2 septembre 1877, furent remis, à cause de la pluie, au 16 du même mois. Cette fois, un temps magnifique favorisa la troupe montoise qui était fort nombreuse. Les gymnastes se livrèrent à des exercices variés et intéressants. Ils montrèrent une adresse et une agilité peu communes qui leur valurent les applaudissements unanimes des nombreux spectateurs venus de tous côtés, à l'effet de se récréer pendant quelques heures au milieu de la population de Binche si gaie et si affable aux jours de plaisirs. Ces sortes de récréations ne sauraient être trop encouragées, car elles contribuent à vulgariser parmi le peuple le goût des exercices corporels si utiles à la santé.

En 1878, l'idée d'instituer un nouveau concours de musique avait surgi à Binche, mais ce projet ne put s'exécuter et il fallut se résoudre à l'ajourner indéfiniment.

La politique a divisé à Binche, comme dans la plupart des localités, la population en deux camps bien tranchés et ayant chacun leur organe pour la défense de leurs principes. La *Constitution* est le journal des libéraux et le *Binchois* est celui des cléricaux. Ceux-ci se sont constitués en Cercle catholique et ont fait construire un superbe local près de l'ancienne porte de Saint-Jacques. On a choisi le jour anniversaire de la procession de Saint-Ursmer, c'est-à-dire le 21 avril 1879, pour faire l'inauguration de ce local. Cette journée comptera parmi les plus mémorables de cette nombreuse association qui se compose de plus de 600 membres. La cérémonie de la bénédiction a été précédée d'une messe solennelle célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Ursmer. Mgr. Cartuyvels, vice-recteur de l'université de Louvain, a adressé à l'assistance une brillante allocution sur le rôle des cercles catholiques dans la société contemporaine. Au banquet qui a réuni 330 souscripteurs assistaient plusieurs notabilités du parti conservateur et parmi lesquelles on distinguait les présidents des cercles de Bruxelles, de Charleroi et de Floreffe.

L'exposition agricole ouverte à Binche le 27 juillet 1879 est,

Digitized by Google

sans contredit, la plus belle exhibition de l'espèce que l'on ait admirée dans cette ville. Les produits exposés étaient généralement d'une beauté remarquable. A côté de superbes chevaux, se trouvaient des bêtes à cornes d'une rare puissance. Les instruments et les machines agricoles brillaient par leur variété et leur perfection. Aussi M. le ministre de l'Intérieur, Rolin-Jacquemyns, que l'on avait invité à venir visiter cette exposition organisée par le comice agricole du canton de Binche, témoigna-t-il sa satisfaction à plusieurs reprises en examinant successivement les différents produits étalés tant sur la Grand'rue que sur la Grand'place. Notons que ce haut fonctionnaire était accompagné de son collègue, M. Van Humbeck, ministre de l'Instruction publique, qui se fit un devoir de visiter les écoles communales. D'autres notabilités, telles que M. le gouverneur du Hainaut, parurent dans le cortège qui parcourut les principales rues de la ville en se rendant dans les lieux susmentionnés. Cette fête a laissé un agréable souvenir dans l'esprit des personnes qui en ont été les témoins. Elle s'est terminée, comme de coutume, par un banquet splendide dans la salle du Vaux-Hall. Les illuminations de l'hôtel de ville, du parc, et surtout celles de la station dont la beauté et l'originalité attiraient la foule des promeneurs, ont cloturé dignement cette belle fête de l'industrie et de la production agricoles.

Le dimanche 12 septembre 1880, eut lieu à Binche une fête gymnastique scolaire à laquelle prirent part 500 élèves des écoles communales de Carnières, de Morlanwelz, de La Hestre, de Haine-Saint-Pierre et de Binche, tous en costume de marins, avec une ceinture aux couleurs nationales. On distinguait parmi les nombreux spectateurs quelques notabilités de la ville et des localités voisines. Après avoir bu le vin d'honneur par peloton, ils allèrent prendre position sur la Grand'place, en face de l'hôtel de ville. La fête débuta par les exercices d'ensemble, qui furent bien exécutés. Au travail en section, on admira d'abord le travail de compagnie, exécuté alternativement par les élèves de La Hestre et de Morlanwelz. Les moulins furent exécutés par

Digitized by Google

les écoles de Carnières ; les exercices aux cannes furent imposés aux élèves de Haine-Saint-Pierre, et les exercices aux massues et avec haltères furent exécutés par les écoles de Binche. La foule prouva par ses applaudissements le plaisir qu'elle éprouvait de voir tant d'enfants manœuvrer en public avec une précision admirable.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Monuments.

§ Ier.

La forteresse.

On sait déjà qu'au commencement du XIIe siècle, Binche n'était encore qu'un simple village. Les maux de la guerre y ayant semé la ruine et la misère, la plupart de ses habitants cherchèrent ailleurs un refuge. La comtesse Yolende de Gueldre émue de cette émigration, fit relever les habitations renversées et bientôt après on vit rentrer à Binche les familles qui avaient déserté leurs foyers.

Son fils Bauduin IV tout en agrandissant ses états, les couvrait de châteaux et de forteresses pour les mettre à l'abri des invasions ou des attaques des peuples circonvoisins. Or, la frontière orientale, vers le pays de Liége, n'était alors protégée par aucun ouvrage d'architecture militaire. Le comte de Hainaut ayant reconnu la position avantageuse de Binche, prit la résolution de transformer cet endroit en place forte et d'y ériger un *castrum* que de nombreux documents appellent, à dater du XIVe siècle, la Salle ou plus souvent « l'hostel de la Salle. » Son épitaphe rappelle qu'il « bâtit de fond en comble et munit de tours et édifices la ville de Binche[1]. » Ce fait est attesté également par les chroniqueurs et les annalistes du Hainaut[2].

[1] « *Binchium ... à fundamentis condidit, et turribus et ædificis munivit.* » — De Boussu. *Histoire de la ville de Mons*, p. 47. — Devillers, *Mémoire sur l'église de Ste-Waudru*, in-4° p. 78.

[2] Gisleberti. *Chronica Hannoniæ*, p. 53. — Bauduin d'Avesnes. *Chronicon, etc.*, cap. 28. — Jacques de Guise. *Histoire du Hainaut*, t. XII, p. 11. — Delewarde. *Histoire générale du Hainau*, t. II, p. 463. — Hossart. *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. I, p. 269. — De Reiffenberg. *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, p. 39.

Digitized by Google

Bauduin IV fit exécuter ces travaux avant 1147, puisqu'en cette année l'existence du *castrum* de Binche se trouve établie par la relation contemporaine du voyage qu'entreprit alors saint Bernard, abbé de Clairvaux, sur les bords du Rhin et dans quelques-unes des provinces belges pour y prêcher la croisade[1].

Après l'incursion que firent dans le Hainaut le duc de Brabant et ses alliés, en 1185, le comte Bauduin V ordonna de réparer et d'augmenter les remparts qui ceignaient la ville de Binche[2].

Comme la plupart des villes fortifiées du moyen âge, Binche avait donc non-seulement une enceinte de murs avec des portes flanquées de tours, mais aussi un château-fort qui dominait la place vers l'extrémité méridionale. Ce dernier fera l'objet du paragraphe suivant.

La forteresse s'élevait sur une éminence allongée en forme de cap ou promontoire qui dominait de larges vallées, surtout du côté occidental. Les cours d'eau qui circulent dans ces ravins profonds protégeaient l'enceinte murale sur la plus grande partie de son périmètre. Il y avait en outre des fossés de grande dimension, principalement vers le Nord, où les remparts se montraient plus accessibles que partout ailleurs. A l'opposite la place était couverte par un vivier, cité en 1364, et par le donjon qui défendait la porte de Saint-Paul et celle de la Roquette ou du Posty.

Pour peu qu'on se livre à l'examen de l'enceinte fortifiée de Binche, soit sur les plans de cette ville, soit sur les lieux mêmes, il est facile de reconnaître que le circuit formé par les remparts n'a jamais subi aucune modification dans le cours des siècles.

Le plus ancien plan de Binche que nous connaissions fut dressé vers l'an 1550. Il fait partie d'un album renfermant en manuscrit les plans topographiques des villes des Pays-Bas. On

[1] Sancti-Bernardi. *Opera omnia*. Edente J. Mabillon; t. II, p. 1183.

[2] Gislebert. *loc. cit.*, p. 149. — Jacques de Guise, *loc. cit.*, t. XII, p. 323. — Delewarde, *loc. cit.*, t. II. p. 130. — De Reiffenberg, *loc. cit.*, t. II, p. 88.

Digitized by Google

assure que ce recueil est l'œuvre d'un artiste nommé Jacques de Deventer, qui l'exécuta entre 1545 et 1565 pour Philippe II [1].

Un autre plan manuscrit qui date de 1786, se conserve aux archives générales du royaume [2]. Il n'offre à la vue que la forteresse proprement dite avec ses rues, ses monuments, ses portes et son enceinte de murs, mais rien en dehors de ses remparts.

On a reproduit dans une publication qui a paru en 1838, une gravure représentant une ancienne porte de Binche. Ce monument présente le caractère de différentes époques, et remonte, à coup sûr, à une date antérieure au siège de Binche de 1554 [3].

Il existe une vue générale de la ville de Binche, qui est extrêmement intéressante, mais qui ne paraît pas présenter toute l'exactitude désirable. Cette vue prise du côté oriental fait partie d'un précieux recueil contenant « les plans des villes des païs « de Hennault, d'Artois, de Breband, très noblement descripts à « la plume par l'architecte Pierre le Poivre et talleur d'image, « lesdis plans pour s'en servir à Messigneurs desdicts finances « et avec les gouverneurs desdits païs lorsqu'il se présentera « quelque occasion de quelque ouvrage pour les réparations des « villes desdicts païs. » Cet album auquel Pierre le Poivre avait travaillé de longues années fut dédié à Philippe III, roi d'Espagne, le 14 juillet 1624.

Le texte qui accompagne la vue de Binche est conçu en ces termes :

« La ville de Binch assiégée par le duc d'Allençon, fils de « France, que pour lors estoit à Mons en Hainaut.

« Le Cassemir (*sic*) et le duc de Deux-Ponts et duc de « Brandebourge et le conte de Nassou y entrarent avec 17,000 « chevaulx. »

On distingue sur le dessin de Le Poivre l'enceinte fortifiée, les tours, les portes et les monuments de la ville. L'église collégiale de Saint-Ursmer est l'édifice le plus saillant (n° 1). — Les

[1] *Bibliophile belge*. Nouvelle série, t. II, p. 280.

[2] ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil privé*. Carton n° 1,387.

[3] *Magasin belge*. 1re année. Bruxelles, 1838 ; p 132.

Digitized by Google

restes du palais de Marie de Hongrie: les tours des remparts auxquelles se reliaient une série de bâtiments sont rasées à la hauteur des murailles; on ne remarque plus qu'un seul corps de logis qui s'élève au milieu des ruines (n° 2). — L'hôtel de ville avec son beffroi (n° 3). — Le couvent des Récollets dont le chiffre de la légende n'est pas à sa place (n° 4). — Le couvent des Récollectines (n° 5). — Le couvent des Sœurs-Noires et non des Sœurs-Grises, comme le dit Le Poivre (n° 6). — L'hôpital Saint-Jacques (n° 7). — L'hôpital Saint-Nicolas et Saint-Pierre (n° 8). — La porte de Saint-Paul (n° 9). — La porte de la Sablonnière (n° 10). — La haute porte (n° 11).

Primitivement la forteresse ne devait avoir que quatre ou cinq portes qui s'ouvraient entre deux tours circulaires. Une salle occupait l'intervalle qui s'étendait entre ces tours; c'était là qu'on faisait manœuvrer les herses ou grilles de fer à grosses pointes destinées à faire obstacle en cas de siège ou d'attaque subite. On ne pouvait accéder aux portes d'entrée que par des ponts-levis jetés soit sur les fossés extérieurs, soit sur le ruisseau qui coulait au pied des remparts sur certain points.

Au XIV^e^ siècle, on constate l'existence de six portes, savoir: 1° au Nord, la *Noeve-Porte* (1364), nommée plus tard la *Haute-Porte* (1624) et de nos jours, la porte de *Bruxelles*, qui s'ouvrait vers Battignies; 2° à l'Est, la porte de la *Savenière* (1364), de la *Sauvenière* (1632), de la *Sablonnière* (1786) ou de *Charleroi*; 3° au Sud-Est, la porte de *Seluèlle* (1288), de *Saint-Paul* dite *Senevelle* (1364, 1624, 1632), qui menait vers Buvrinnes; 4° au Nord-Ouest, la porte de *Melion* (1265, 1364, 1632), ou de *Mons* (1786); 5° au Sud-Ouest, la porte de *Peluoignon* (1364), ou de *Saint-Jacques* (1450, 1632, 1786); et 6° au Sud, la porte de la *Roquette* (1320, 1364), et plus tard dite du *Posty* (1632) 1786). La plupart de ces portes étaient à plein cintre; ce qui en attestait l'ancienneté. On les avait flanquées de deux tours cylindriques; elles se trouvaient par conséquent en retraite entre ces deux corps saillants. Nous nous rappelons les avoir vues dans notre jeunesse et ce n'est que vers 1835 qu'elles ont été vouées à la destruction.

Digitized by Google

Les murs qui entourent la ville sont bâtis en moëllons et revêtus de pierres d'appareil qui proviennent en grande partie des carrières de grés exploitées à Bray de temps immémorial. Ils ont conservé leur hauteur jusqu'au niveau du chemin de ronde, et l'on y distingue encore parfritement, par leur saillie, les bases des tours circulaires qui en défendaient l'accès. Ils ont perdu depuis longtemps leur couronnement crénelé dont on trouve la mention dans un document de 1364 [1] et dans d'autres pièces postérieures à cette date.

Le chemin de ronde qui se trouvait couvert par le parapet permettait de circuler autour de la place et facilitait ainsi les commueications entre les tours des remparts. On n'y voyait point, il est vrai, des machicoulis en pierre comme il en existait dans certaines forteresses, mais des échaffaudages ou balcons en bois, appelés hourds, en tenaient lieu au XIV^e^ siècle. Les tours d'enceinte, au nombre de vingt-cinq, se terminaient généralement par un toit conique formé de tuiles et même de paille. Elles étaient percées de meurtrières allongées et d'ouvertures carrées pour la disposition des pièces d'artillerie. On leur avait donné différents noms, tels que la *Grosse tour*, la tour *Obiert d'Haulchin*, la tour *Salmon*, la *Tourette*, la tour *du Cimetière*, la tour des *Arbalétriers*, la tour au *Ferme*, la tour *Saint-Paul*, la tour à la *Tille*, la tour *Saint-Laurent*, la tour de *Poudre* (1632); la tour de la *Sorcière*, la tour *Saint-Georges* (1734); etc.

La forteresse de Binche fut mise en état de défense à diverses reprises dans le cours du XIV^e^ siècle, et d'abord eu 1334, c'est-

[1] « Pour iiij^c^ lxxvj mairiens de blans bos que li ville de Binch a pris ès bos mons^r^ pour faire hours entour le ville de Binch pour le wière de Braybant ou quaresme l'an xxxiij . . . . . xxj libv v s.

» Pour c et viij fais de lons peus pour faire cloies pour hourder entour le ville.

« Pour taillier xvij^c^ iiij^xxvj^ fassiaus de brankes de lxxij grans kesnes qui furent délivret à le ville de Binch pour faire les forteréches entour la ville, au commant mons^r^ de Pottes. . . . . xxix s. iiij d. » *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 12-13.

Digitized by Google

à-dire à l'époque où les princes de la Belgique se coalisèrent contre le duc de Brabant qui voulait retenir la seigneurie de Malines au préjudice du comte de Flandre. Le sire de Pottes ayant visité les remparts de la ville reconnut l'urgence d'y exécuter des travaux propres à mettre la garnison en état de soutenir le choc d'une armée assiégeante. A cet effet, il augmenta les moyens de résistance en couronnant les murs sur plusieurs points de galeries en encorbellement garnies de leurs hourds[1]. On sait que les hourds étaient des espèces de murs en planches que l'on établissait au-dessus des tours et des murs du moyen-âge, et qui faisant saillie sur ceux-ci, permettaient de jeter des pierres et autres projectiles sur les assaillants, par les intervalles ménagés entre les poutres de supports ; tandis que le mur en bois qui s'élevait au-dessus de ces poutres garantissait la garnison des flèches lancées par les assiégeants[1].

En 1364, sous la régence du duc Aubert de Bavière, on dépensa des sommes s'élevant au chiffre de 4,275 livres pour les « ouvraiges fais empluiseurs lieus à le frumeteis et forterèce » de la ville de Binche, car la guerre paraissait imminente. Les ressources de la communauté étant insuffisantes, on dut recourir à des emprunts pour subvenir aux dépenses, soit pour l'achat des matériaux, soit pour la mise en œuvre ou pour d'autres travaux. On y employa des pierres et des grès achetés à Binche ou provenant des carrières de Bray, du Vivier et de Saint-Bergier ; 764 chêneaux qui servirent à faire 3,400 pièces de bois de différentes longueurs ; une grande quantité de pals, de lattes et de verges ; de nombreuses bandes de fer ; des tuiles achetées en grande partie à Grandreng ; 3,600 et un quarteron de « ghys » pour couvrir les tours de l'enceinte murale. Les murs des remparts furent reconstruits depuis la porte de la Savenière jusqu'à la tour de Tournay et l'on y fit 6,360 pieds de maçonnerie. La porte de Senevelle fut exhaussée et couverte de tuiles. On rehaussa les créneaux du parapet qui s'étendait depuis la porte de

[1] De Caumont. *Architecture civile et militaire.* Caen, 1869, p. 475.

Digitized by Google

la Rockette jusqu'à la vieille rue Tourette, située derrière l'hôtel de Bonne-Espérance. Des réparations aux murs se firent également vers la porte de Melion et la tour Obiert d'Haulchin. Plusieurs tours furent remises en bon état et reçurent de nouvelles toitures. On plaça des hourds et des guérites sur les points de l'enceinte les plus accessibles à l'ennemi, on creusa des fossés, on fit des conduites d'eau, on approfondit le ruisseau vers la porte de Senevelle, devant laquelle on avait mis des « huches » de bois, ainsi que sur la porte Neuve [1].

Il résulte d'un fragment de compte de la massarderie de Binche, pour l'année 1403, que la communauté fit encore exécuter à cette époque certains menus ouvrages aux guérites, aux tours et aux portes de la forteresse et qu'on y plaça des pièces d'artillerie, notamment des canons et des bombardes [2].

Lorsque le comte Guillaume IV de Bavière se prépara à la guerre contre les Liégeois, en 1408, il ordonna à Fierabras de Vertaing, seigneur de Famillereux, de procéder à la visite des fortifications de Binche et de prendre toutes les mesures de précaution pour mettre cette place en bon état de défense [3],

Nous ne savons rien de spécial au sujet des fortifications de Binche durant les incursions que firent dans notre contrée les Bourguignons, les Liégeois, les Anglais et les Brabançons sous le règne malheureux de Jacqueline de Bavière [4]. Nul doute que le magistrat, toujours soucieux de mettre la ville à l'abri d'une surprise, n'ait pris les précautions nécessaires pour assurer la réparation et l'entretien des remparts et des postes derrière lesquels se trouvait en sûreté la population binchoise.

Quand le duc de Bourgogne se vit obligé de guerroyer contre les Liégeois que Louis XI, roi de France, avait excités à la révolte,

[1] *Compte de Jakemars le Mosnier du 8 juin 1364 au 9 février 1365.*

[2] Voir au dépôt des archives de l'État, à Mons.

[3] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 8,786.

[4] *Chambre des comptes*, n° 10,481 ; 15,190 à 15,192. VINCHANT, *loc. cit*, t. IV, pp. 90-98. — DELEWARDE, *loc. cit.*, t. II, p. 425. — *Mémoires de la Société des Sciences*, 4e série, t IV, p. 302.

Digitized by Google

la ville de Binche se trouvant exposée aux coups de l'ennemi posté à la frontière, attira l'attention de l'autorité militaire. Le grand bailli de Hainaut s'y rendit et en visita minutieusement les tours à plusieurs reprises, de concert avec le prévôt et les jurés qui firent exécuter les travaux les plus urgents. Des pièces d'artillerie furent placées sur les points de défense les plus faibles de la forteresse et l'on fit bonne garde jusqu'à l'issue de la campagne qui se termina par la défaite des Liégeois à Montenaken (15 octobre 1465)[1].

Les comptes de la massarderie relatifs à la période comprise entre la mort de Philippe le Bon et l'abdication de Charles-Quint (1467-1555), n'ont pas disparu dans le sac de Binche, en 1554; on conserve à l'hôtel de ville de Binche la collection de ces comptes, au nombre de 207, depuis l'année 1432; ils nous fourniraient, à coup sûr, des renseignements curieux sur l'état de cette forteresse durant les guerres dont le Hainaut fut souvent le théâtre à cette époque. Mais n'ayant pu les compulser, nous sommes obligé de parcourir trois quarts de siècle sans mentionner aucune particularité qui se rattache à notre sujet[2].

On se rappelle la tentative du dauphin contre Binche, en 1543. Quoique n'ayant pu emporter cette place, il lui fit subir néanmoins des dégâts considérables, notamment vers la porte de Melion. Son artillerie avait frappé à coups redoublés les remparts et les tours qui s'élevaient de ce côté; la brèche ouverte et les effondrements partiels sur d'autres points exigeaient de grandes dépenses pour y exécuter les travaux de réparation; il importait de se mettre à l'œuvre sans trop tarder, car l'ennemi pouvait revenir, et dans cet état de chose, toute résistance sérieuse devenait impossible. Ce que prévoyant le magistrat et toute la communauté, il fut résolu que l'on s'adresserait à l'em-

[1] *Compte du domaine de Binche, rendu par Jehan Aubert, du 1er octobre 1464 au dernier septembre 1465.*

[2] On conserve aussi aux Archives communales de Binche une précieuse série composée de 41 registres aux résolutions du conseil de cette ville, de 1554 à l'an VIII.

Digitized by Google

pereur. Dans leur requête, le prévôt, les jurés et le conseil démontrèrent la situation désavantageuse de leur cité, par suite de la prise et de l'occupation de Landrecies par les Français, de la destruction de Maubeuge et de la démolition des châteaux-forts d'Aimeries et de Berlaimont; ils prouvèrent l'impossibilité de se défendre avec succès si l'on ne relevait les tours renversées, les remparts ébréchés, les terrasses éboulées et les boulevards intérieurs devenus impraticables; ils insistèrent sur la nécessité d'augmenter leur artillerie, de faire des provisions de poudre et de pourvoir leur arsenal des munitions de guerre les plus essentielles; ils exposèrent qu'il n'y avait dans le voisinage aucune place fortifiée propre à servir de refuge aux gentilshommes et aux habitants du plat-pays dans le cas d'une invasion des bandes guerrières; ils firent connaître le déplorable état des finances de la ville et la pauvreté des habitants épuisés tant par le siège soutenu contre le dauphin que par le passage continuel des troupes impériales qui parcouraient la contrée; ils témoignèrent leur crainte de voir la cité se dépeupler si l'on n'assurait pas la sécurité des bourgeois et si on leur refusait les moyens de repousser les agressions de l'ennemi. En conséquence, ils prièrent l'empereur de daigner s'intéresser à eux, en envoyant sur les lieux des hommes spéciaux chargés de visiter l'enceinte fortifiée et de dresser le devis estimatif des travaux à exécuter, et ils terminèrent en implorant l'assistance de leur prince pour subvenir aux dépenses qu'exigeraient les ouvrages projetés et l'achat du matériel indispensable à la défense de la forteresse[1].

Cette supplique paraît avoir été accueillie favorablement, car on trouve dans diverses pièces d'une authenticité irrécusable des particularités qui constatent l'exécution de différents ouvrages à l'enceinte fortifiée de la ville de Binche[2].

Henri II, roi de France, en assiégeant Binche, avait détruit l'enceinte fortifiée de cette ville d'une manière fort déplorable. Les remparts du côté septentrional s'étaient écroulés sous les

[1] *Pièces justificatives*, n° VII.

[2] *Archives de l'Audience*. 2e semestre de 1543-1544.

Digitized by Google

coups terribles de l'artillerie royale; les portes et les tours se trouvaient affreusement mutilées; les barrières et les ponts étaient tombés sous les efforts de l'ennemi. Ce qui était resté debout menaçait ruine. Des mesures énergiques furent prises afin de réparer cet immense désastre. Les Binchois s'imposèrent de lourds sacrifices, soit par l'établissement de nouveaux impôts, soit par la création de fortes rentes sur le corps de la ville. Peu à peu les ressources communales s'accrurent et elles furent employées en grande partie à l'exécution des ouvrages que réclamait le triste état des fortifications [1].

Malgré toutes ces mesures et l'activité du magistrat, on n'était pas encore parvenu, en 1561, à relever entièrement la forteresse de ses ruines. Il fallut songer aux moyens d'acquérir les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux commencés et il était bien difficile de s'en procurer, sinon par l'aggravation des impôts qui pesaient déjà si lourdement sur le peuple binchois [2].

Les années qui suivirent devinrent plus favorables à la réalisation de l'œuvre entreprise. Le zèle patriotique du magistrat, loin de s'affaiblir, augmenta au contraire par le désir de rendre à la cité dont l'administration lui était confiée toute l'importance qu'elle avait acquise autrefois comme place de guerre. En 1576, Binche se trouvait en état de recevoir dans son sein une forte garnison [3].

[1] Cfr. les comptes de la massarderie de Binche, rendus par Remy du Puich. Années 1554 et 1555; — et par André Lecocq. Années 1558 et 1559. — ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. Liasse de pièces relatives à l'embellissement de la ville de Binche. — Voyez aussi CHAPITRE II de ce mémoire, pp. 121-129.

[2] On lit dans une enquête faite le 22 juillet 1561, au sujet de la situation financière de la ville de Binche, ce qui suit: « Ayant regard à l'entretènement des ouvraiges requis et nécessaires que à icelle (ville) convient faire tant pour les murailles, pons, portes, maison de ville, cauchies et entretènement de ville espécialement des murailles quy sont fort vielz et caducq, estant tombez en divers lieux, comme icy sont encore de jour à autre, povoient porter ij^{m} livres du moins. » — Voyez plus haut, p. 126.

Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage de Hainaut, n° 150, fol. 136 et 166 v°.

Digitized by Google

La brèche pratiquée aux remparts de Binche, entre la porte de Saint-Paul et celle du Posty, par le feu de l'artillerie française, en 1578, exigea des travaux considérables qui s'exécutèrent par les soins des jurés[1] et de Charles de la Hamaide, gouverneur de la ville. On y plaça une pierre commémorative portant l'inscription suivante :

MAENIA VI BELLICA HIC
LABEFACTA A. 1578 CURA
CAROLI DE LA HAMAIDE
EQ. HUS URBS PRAEF. SAL.
PUBL. STUDIUS RESTAU
RATA SUNT ANNIS 1581.

Ce petit monument étant tombé au pied des remparts, en 1803, on le transporta pour l'employer à la rampe de l'escalier de la sacristie de l'église paroissiale.

Le 19 octobre 1581, le corps municipal décida qu'un corps de garde serait établi entre la Porte-Neuve et celle de la Sauvenière, à la « thour du thiroir les confrères Saint-Laurent. »

Les réparations de l'enceinte fortifiée paraissent n'avoir marché qu'avec beaucoup de lenteur. En effet, nous voyons que, le 6 mars 1586, le magistrat fut autorisé à lever un impôt de 60 sous sur chaque brassin de bière, contenant vingt-quatre tonneaux, jusqu'à concurrence de 2,000 livres et d'en employer le montant aux réfections à faire tant aux remparts qu'aux portes de la ville[2].

[1] Dans un registre du conseil de ville, on trouve transcrit, sous la date du 7 août 1581, le contrat par lequel Joachim et Jean Libert, maçons, demeurant à Ressaix, « ont fait marché avecq les jurez et « conseil dessus nommez. de la main d'œuvre et machonnerie du pan « de mer que l'on est intentionné reffaire et la bresse du costet le « palais de S. Mé. et ce, pour le pris de xxvij solz t. de chacun cent « d'ouvrage. Lequel mur debvra estre en tout cent pieds de long, de « hautteur xxx pieds, et ce debvoir ramorser, aux deux costez au « vieux mur. »

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage*, n° 154, fol 45 v°.

Digitized by Google

Dans leur audience du 9 mai 1592, les jurés firent marche avec les deux maçons de Ressaix, qui se chargèrent de réparer « la thour à Melyon et la bresse y joindant. »

La nécessité de nouvelles dépenses au sujet de la forteresse de Binche se fit encore sentir en 1594. Alors il s'agissait de mettre la cité en bon état de défense. L'arsenal manquant d'armes et de munitions de guerre, on s'en procura au moyen d'une taxe à prélever durant six années sur le vin et sur la bière. Quant aux « murailles de la ville, » on les répara « tant du costé du mou- « lin Saint-Jacques que vers la porte de la Sauvenière, qui s'en « alloient tombantes et en apparente ruyne[1]. »

Pendant le cours du XVII^e siècle, nous constatons des travaux nombreux et importants exécutés aux murs et aux portes de la forteresse. Déjà au mois de septembre 1601, les jurés obtinrent l'autorisation de lever une contribution de 15 sous tournois sur chaque tonne de bière et d'en appliquer le total aux ouvrages à faire aux fortifications : « il estoit expédient de mettre bas cer- « taine partie de muraille de la ville, qui retomboit en ruyne, et « si tost la rédiflyer en longueur de iij^c pieds et plus, du costé « de la porte Sauvenière, quy n'estoit nullement postposable à la « sûreté des bourgeois et manans d'icelle ville; en quoy conve- « noit exposer quattre à cinq mil livres que, pour le petit revenu, « ilz n'avoient moyen satisfaire, ne fuist qu'ilz soient assistez « d'ailleurs[2]. »

En 1605, on fit encore des dépenses pour les portes et les murailles de la ville, qui laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la solidité. En même temps, on acheva « d'aultres « besoingnes bien nécessaires, deux digues et tenues d'auwes « qu'il convenoit faire faire en murailles et suffisantes estoffes de « xiv à xv pieds de haulteur et de viij à x pieds d'espesseur[3]. »

[1] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage*, n° 155 in fine et n° 156, fol. 1-2

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage du Hainaut*, n° 160. fol. 164.

[3] *Même Registre*, fol. 308 v°.

Digitized by Google

Lors de la visite des remparts et des portes, en 1618, les jurés reconnurent l'urgence de les réparer en plusieurs endroits; ce qui s'effectua sans retard, et, l'année suivante, cette place put recevoir une forte garnison composée des archers du corps des archiducs Albert et Isabelle[1]. Les binchois applaudirent aux efforts du magistrat, malgré les maltôtes qu'ils étaient obligés de payer pour subvenir aux dépenses appliquées à l'entretien de l'enceinte fortifiée. Ils se rappelaient que la trève de douze ans conclue avec les Provinces-Unies devait expirer le 9 avril 1621, et que les hostilités seraient reprises avec vigueur. Alors les bandes armées ne manqueraient pas de parcourir le pays et les places ouvertes ou mal gardées seraient exposées au pillage et même à l'incendie. On se souvient que Binche put donner asile à un grand nombre de paysans lors du passage des troupes de Mansfeld, en 1622, et que celles-ci n'osèrent attaquer la ville qui leur parut trop bien défendue.

On signale aussi de grands frais payés pour la réparation des fortifications de Binche, sous les années 1625, 1633, 1635 et 1636. Les remparts, les tours, les guérites et les corps de garde furent remis dans un état convenable. Il importait aux Binchois de se bien garder, car la France et les Provinces-Unies s'étaient coalisées dans le but de conquérir et de partager les Pays-Bas espagnols (février 1635). Pour acheter les munitions de guerre et les armes nécessaires à la défense de la ville, les jurés sollicitèrent des autorités compétentes l'autorisation d'emprunter 1,600 livres et de maintenir les impôts sur la cervoise: ce qui fut accordé par octrois du 20 avril 1635 et du 8 mars 1636[2].

Le duc d'Enghien ayant attaqué Binche, au mois de mai 1643,

[1] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage du Hainaut*, n° 169, fol. 425 v° et 559. — Compte de la massarderie de la ville de Binche de 1618.

[2] *Registres aux dépêches et aux octrois du grand bailliage*, n° 173, fol. 413; n° 179, fol. 307 et 375; n° 180, fol. non coté. — *Compte de la massarderie de Binche, rendu par Fœullien du Trieu, du 9 novembre 1632 au 5 novembre 1633. — Compte partiel, rendu par le même, du 9 novembre 1634 au 8 novembre 1635.*

Digitized by Google

en détruisit les fortifications sur plusieurs points. Les fortes contributions de guerre qu'il exigea de cette ville ne permirent pas au magistrat de refaire parfaitement toutes les parties endommagées. Mais, en 1652, il fallut bien chercher les moyens de réparer les murs et les portes qui menaçaient de s'écrouler [1]. Dans une requête que les jurés adressèrent au grand bailli de Hainaut, à l'effet d'obtenir de cet officier le maintien d'un droit de chausséage, durant six années, ils lui exposèrent la nécessité de cette taxe sur les voitures, car il leur importait d'avoir des ressources tant pour la réfection des chaussées et des chemins aboutissant à la ville que pour les ouvrages à exécuter à l'enceinte de la forteresse. « Après visitation des murailles et « fortifications de la ville, disaient-ils, avoit esté trouvé que la « thour et porte nommée Melion menaçoit ruine totale, de sorte « qu'il estoit nécessaire à tost d'y remédier par un ouvraige par « dehors la ville, si comme par deux murailles fortes et espesses « qui espauleront partie de ladite thour où se fera barrière, « pont-levis et un corps de garde, et aultres ouvraiges pour « rendre ladite porte asseurée, le vieux corps de garde ayant « esté démoli lors de la prise de ladite ville par les ennemis « françois, l'an 1643. comme aussy estoit trouvé une muraille « des rempars d'icelle ville proche de la porte Sablonnière qui « menaçoit ruyne, lesquelz ouvraiges ont esté visitez et appré- « ciez par notre architecq, maistre charpentier et masson du « roy [2]. » Le produit du droit de chausséage ayant été trouvé insuffisant, le magistrat fut autorisé, par octroi du 7 juin 1652, à emprunter une rente de 100 livres, à payer par la ville, pour subvenir aux dépenses à faire au sujet des travaux énumérés précédemment [3].

Les dégâts commis contre la forteresse par les troupes du maréchal de Turenne, en 1654, ne paraissent pas avoir été fort

[1] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage de Hainaut*, n° 189, fol. 141.

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailli*, n° 189, fol. 164.

[3] *Même registre*, f° 165 v°.

Digitized by Google

importants, car les documents que nous avons consultés à cet égard ne nous ont révélé aucune mesure extraordinaire pour y remédier.

L'année 1668 est remarquable par de nombreux ouvrages que l'on exécuta aux remparts et aux tours, avant l'entrée à Binche d'une garnison française[1]. Louis XIV ayant réuni à ses états toute la prévôté de Binche, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, entretint dans cette forteresse un corps de troupes qui fut placé sous le commandement de Mons[r] de Calvaux. Quoiqu'on mît la ville en bon état de défense, cela n'empêcha point qu'elle ne fût prise et reprise trois fois dans le courant de l'année 1673[2].

La difficulté de défendre avec succès la ville de Binche, fort resserrée dans ses murs, à une époque où le génie militaire avait à sa disposition de puissants moyens d'attaque, inspira probablement au gouvernement français l'idée de démanteler cette forteresse d'un rang inférieur. Cette opération s'accomplit au mois de septembre 1675, et depuis lors Binche perdit le titre de place de guerre[3].

Cependant Louis XIV continua à y placer une garnison destinée à surveiller la frontière, car en ce temps-là la France était presque toujours en guerre contre ses voisins du Nord, et il était prudent de tenir sur un bon pied tous les avant-postes du côté des Pays-Bas espagnols. En 1678, Binche avait pour commandant de place le sieur de Saint-Paul qui fut ensuite remplacé par le comte de Druy[4].

[1] *Compte de 2 sols au lot de vin et de 28 sols au tonneau de cervoise, du 1[er] octobre 1667 au dernier septembre 1668.* — ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS.

[2] *Registre aux dépêches et aux octrois du grand bailliage de Hainaut*, n° 193. fol. 354.

[3] « Payé à divers mineurs, pour avoir fait sauter les murailles de Binch par mandat du 15 septembre 1675, la somme de 287 florins 10 sols. » — ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 24,430, fol. 150.

[4] Compte partiel de la ville de Binche, rendu par Nicolas Lucq au duc d'Arenberg, grand bailli de Hainaut, du 1[er] octobre 1678 au dernier septembre 1679. — ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS.

Digitized by Google

Plus tard, le chemin de ronde devenu inutile sur une grande partie de son parcours fut supprimé et vendu aux propriétaires des héritages contigus. Les tours qui flanquaient les portes et les remparts furent rasées à niveau du sol. On supprima les corps de garde, les barrières, les pont-levis, les herses et tout ce qui était de nature à entraver la libre circulation [1]. Quant aux portes à plein cintre par lesquelles on pénétrait dans la ville, on en démolit les voûtes, en 1835. Les murs des remparts subsistent encore, mais ils n'offrent guère de l'intérêt si ce n'est dans la partie Nord-Ouest, et au midi, dans la portion comprise entre la porte du Posty et celle de Saint-Paul.

§ 2.

Le château fort.

On a vu dans le paragraphe précédent que Binche possédait au moyen âge un *castrum* ou château-fort qui avait été bâti par Bauduin IV, comte de Hainaut, vers l'an 1147. Ce monument occupait l'extrémité méridionale de l'éminence en forme de cap ou promontoire sur laquelle s'étendait le bourg fortifié. D'un côté, il s'appuyait sur les remparts extérieurs qui s'élevaient à la hauteur moyenne de 14 à 15 mètres jusqu'à niveau du sol; et de l'autre, il communiquait avec la ville qui lui servait de boulevard.

A en juger par l'état actuel des lieux aujourd'hui transformés en une promenade magnifique, il nous paraît que l'emplacement des contructions a dû former jadis une espèce de motte, naturelle ou artificielle, dont le point culminant supportait la tour principale ou le donjon.

[1] « Compte rendu à Monsr Damereau, conseiller du roy, en son conseil d'état, intendant des finances, policé et fortifications du Haynault et Charleroy, par Nicolas Willemotte de la manie de 2 sols au lot de vin et de 28 sols au tonneau de cervoise, du 1er octobre 1667 au dernier septembre 1668. »

Digitized by Google

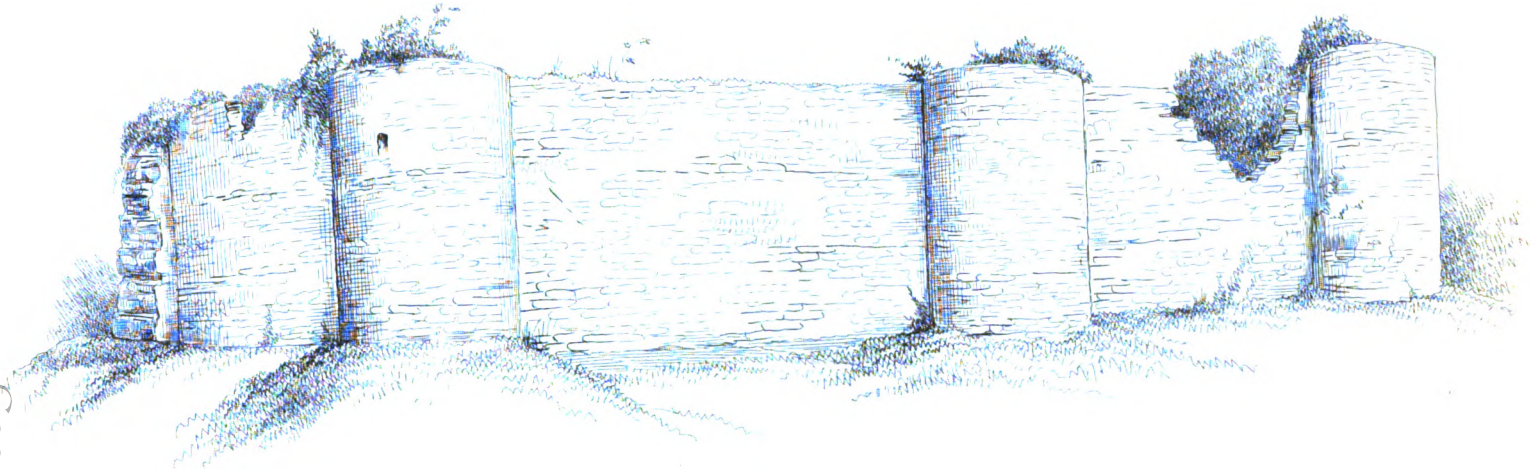

Anciens murs de Binche (Midi)

Digitized by Google

Digitized by Google

A quel type se rapportait le château-fort de Binche? Il serait difficile de répondre à cette question d'une manière précise attendu que tous les bâtiments ont disparu sous le marteau des démolisseurs, vers le milieu du XVI[e] siècle. Les détails que nous avons glanés avec peine dans les documents anciens ne suffisent pas pour refaire même approximativement le plan architectural ou terrestre de la résidence qu'affectionnaient beaucoup les comtes de Hainaut, surtout ceux de la maison d'Avesnes.

On n'a conservé, que nous sachions, aucune représentation graphique du *castrum* de Binche. A défaut d'un document de cette espèce, nous croyons devoir nous rallier à l'opinion que plusieurs savants ont émise relativement à l'interprétation des emblèmes figurés sur les sceaux destinés à garantir l'authenticité des actes publics. Ils prétendent, par exemple, qu'un château gravé dans le champ du sceau d'une ville est l'image exacte d'un pareil édifice qui y subsistait à l'époque même où l'artiste grava son œuvre. Or, à Binche, on a toujours adopté, comme symbole particulier, le monument le plus considérable de la commune. Ce serait donc à cet usage que nous serions redevables de la conservation du plan perspectif du château érigé au XII[e] siècle[1].

Le plus ancien sceau de Binche, dont il reste une empreinte, est vraisemblablement celui que les jurés employèrent, le 25 février 1246, pour sceller un acte relatif au jugement arbitral de saint Louis, roi de France, entre les d'Avesnes et les Dampierre[2]. Il existe une autre empreinte, mais d'un sceau qui paraît être postérieur au précédent; on en fit usage pour sceller un titre du 5 mars 1436, portant institution de rentes viagères

[1] *Revue de la numismatique belge.* 1[re] série, t. IV, pp. 1-64; t. V, p. 235. — 2[e] série, t. I, p. 159; t. V, p. 452; et t. VI, p. 49. — VAN EVEN. *Louvain monumental*, p. 183. — *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. IX, p. 205. — PIOT. *Le beffroi de Tournai* dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t I, p. 97.

[2] DROUET-D'ARCQ. *Description des sceaux conservés aux archives impériales de Paris.* N° 10,671 de l'inventaire, v. 539, n° 138.

Digitized by Google

sur le corps de la ville de Binche au profit de Philippe le Bon duc de Bourgogne[1].

Grâce à la conservation de ces pièces, on peut se faire une idée de l'ensemble du monument qui s'y trouve représenté en relief.

Voici ce que dit à ce sujet l'auteur d'un article sur les anciens sceaux de la ville de Binche.

« Le sceau de 1436 représente, suivant toute apparence, l'ancien château construit par Bauduin le Bâtisseur et qui fut remplacé par le magnifique palais de Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, au XVI^e^ siècle. Le monument dont il nous offre la représentation appartenait au style de transition romano-ogival qui s'introduisit en Belgique au XII^e^ siècle. La façade principale de ce château se compose de deux tours circulaires terminées en dômes et réunies par une courtine au bas de laquelle se trouve la porte d'entrée à plein-cintre et à pont-levis se fermant par deux battants et au moyen d'une herse qui descendait du haut par des rainures parallèles. Les tours divisées en plusieurs étages sont percées de meurtrières et la courtine est couronnée de créneaux sans machicoulis. Derrière celle-ci se dessine l'habitation du châtelain, donjon carré avec ses crénaux et ses ogives romanes[2].

Cette description concorde parfaitement avec celle que l'on donne des forteresses du XII^e^ siècle. Cependant nous aimons à croire que le *castrum* de Binche ayant été bâti à une époque où l'architecture militaire avait réalisé des progrès notables, Bauduin IV de Hainaut, qui voulait couvrir ses frontières d'une ligne de défense, s'ingénia à lui donner une forme ou disposition en rapport avec celle du terrain sur lequel il fut élevé. Le donjon ou la citadelle comprenait la demeure du châtelain qui veillait à la garde de la forteresse ; cet édifice, à l'aspect majestueux, occupait la première enceinte, c'est-à-dire l'enceinte intérieure. Là, s'étendait aussi la basse-cour qui se composait

[1] Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, au dépôt des archives de l'État, à Mons.

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 98.

Digitized by Google

de divers bâtiments tels que les écuries [1], les étables [2], la grange [3], le moulin à cheval [4] et la maison destinée aux domestiques. Dans l'enceinte extérieure [5], on distinguait « l'hostel de le Salle » consistant en « plusieurs beaux et grans édifices [6] » que les comtes de Hainaut occupaient avec leur suite lorsqu'ils séjournaient à Binche. Cette résidence d'une belle étendue contenait des salons spacieux et des appartements en grand nombre, tant à l'étage qu'au rez-de-chaussée. La chapelle castrale y était contigüe. Les offices, les cuisines, la fourrière, le cellier, la bouteillerie, la boulangerie, le garde-manger, la buanderie et autres dépendances complétaient la série des bâtiments de cette habitation princière qui reçut de siècle en siècle des modifications notables par suite de nombreux travaux mentionnés dans les comptes du domaine.

On arrivait au château par deux entrées dont la principale, à côté du chœur de l'église paroissiale, offrait une porte monumentale. Près de là, était la maison du portier. De ce point au porche de la Salle s'étendait une chaussée de 260 pieds de longueur sur 18 à 20 pieds de largeur [7]. L'autre entrée n'était qu'une issue destinée aux piétons et l'on ne pénétrait par là dans la cour du château qu'en gravissant un escalier formé d'un grand nombre de marches; elle était percée au pied de la porte de

[1] « L'estaule des palefrois medame la ducesse de Braibant. » ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambres des comptes*, n° 8,767.

[2] *Chambre des comptes*, n° 8,833.

[3] « De le grangne dou dongnon de Binch, où en graingniet fu li despouilles des tierres de l'ahan del hostel et li terraige de Binch et de Bray à l'aoust l'an iiij^{xx} et j (1381), qui rapport à batison rechiup par Jehan le Monnier xxxiiij muis d'avoine. » — *Chambre des comptes*, n° 8,774.

[4] *Chambre des Comptes*, n^{os} 8.803 et 8.838, fol. 40 v°.

[5] *Chambre des comptes*, n° 8,826.

[6] Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, jointe à un compte particulier de Robinet de Montigny, receveur du domaine de Binche. — *Chambre des Comptes*, n° 8,822.

[7] *Chambre des comptes*, n° 8.882.

Digitized by Google

Saint-Paul, comme il est facile de s'en convaincre par le plan de Leclercq, levé en 1787 [1].

A dater de sa construction, il nous faut traverser une longue suite d'années avant de rencontrer une mention spéciale de l'hôtel de la Salle, à Binche. Dans ses lettres du 23 mai 1321, relatives à la « maison de la porte de la Rockète, » le comte Guillaume I d'Avesnes désigne ce château-fort sous le nom de « *Salle.* » D'autres actes de l'an 1335 emploient la dénomination suivante : « la cambre le comte à Binch [2]. » Enfin les comptes du domaine de cette ville l'appellent : « l'hostel de la Salle, le chastel de la Salle, » ou simplement, la « Salle. »

Mais retournons au donjon dont nous avons trouvé la première mention dans un document du XIII[e] siècle [3]. Rien dans nos recherches n'indique s'il affectait la forme cylindrique ou la forme quadrangulaire. Le type le plus en vogue à l'époque où on le construisit présentait une tour carrée. Un compte de 1374-1375 dit : « Le tour du dongnon [4] », en parlant des réparations faites à cet édifice. En 1364, lorsque la guerre menaçait d'affliger le comté de Hainaut, à cause du meurtre de Sohier d'Enghien, Binche fut mis en bon état de défense, et l'on plaça au « doingnon de le maison Mons[r] le comte, » une guérite qui servit à faire le guet. Le maître de l'artillerie y monta aussi une « espringalle » dont la ville supporta la dépense [5].

Plus tard, il est question de plusieurs guérites dont le donjon se trouvait muni [6]. Des galeries régnaient autour de cet édifice dont la masse imposante semblait défier les coups du plus redoutable ennemi. Vraisemblalement il était construit en pierres comme les remparts de la ville. En 1477, on ajouta aux cré-

[1] Plan de l'emplacement de l'ancien château de Binche, au dépôt des archives du royaume, n° 1,841.

[2] L. DEVILLERS. *Monuments, etc.*, t III, pp. 94,418-422.

[3] *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* (1265-1286), publié par L. DEVILLERS, t. I, p. 100.

[4] *Chambre des comptes*, n° 8,767.

[5] *Compte de la massar lerie de la ville de Binche.* Année 1364,

[6] *Chambre des comptes*, n° 8,845.

Digitized by Google

neaux et aux loges des sentinelles, des barbacanes que les « escrigniers » revêtirent « d'aisselles » neuves[1]. La plupart des poutres des galeries furent renouvelées; on y fit un battis qui fut ensuite plâtré, puis recouvert d'une « terrée[2]. »

Une toiture en tuiles couronnait le donjon. En 1457, elle souffrit beaucoup de la violence des vents. Les réparations qu'on y fit alors ne la préservèrent pas de la ruine, car dix ans plus tard, l'administration du domaine se vit dans la nécessité de la remplacer par une couverture neuve[3].

L'hôtel de la Salle était séparé du donjon et de la basse-cour par des murs portant des barbacanes destinées à la défense de l'enceinte intérieure. Le principal corps de logis tourné vers la ville était précédé d'une vaste cour. Il s'élevait à 260 pieds de la porte d'entrée qui s'ouvrait près de l'édifice paroissiale, son front à l'est présentait un développement de 98 pieds de longueur (28 mètres 82 cent). La profondeur de l'édifice était de 50 pieds. On y pénétrait par un porche que supportaient deux piliers assis sur de grosses pierres. Un compte fait connaître l'existence d'une galerie à la façade qui regardait les jardins. Au-dessus de l'étage s'étendaient les greniers que l'on recouvrit, en 1461, d'une « terrée » longue de 90 pieds et large de 40[4].

On lit souvent dans les comptes du domaine les dénominations par lesquelles on distinguait les divers appartements de l'intérieur de l'hôtel de la Salle. Voici différents noms que nous

[1] « A Jehan Helin et Jehan de Lattre, escrigniers, pour avoir fait aux créteaux et garitte du donjon viij barbacannes et revestit d'aisselles neufves et mis aucunes demi fenestres qui y sont et restouppé de dosses pluiseurs traus ou plancquier des galleries dud. donjon, pour ce à eux payez xxvlij solz.

» A Nicaise Ambier et son varlet, charpentiers. pour avoir remis à point le garitte du ghait. là estant le revestir d'aisselles ou besoing fut et refait de neuf pluiseurs fenestres et barbacanes. » — *Chambre des comptes*, n° 8,837, fol. 32 et 40.

[2] *Chambre des comptes*, n° 8,837.

[3] *Chambre des comptes*, n°s 8,818 et 8,828.

[4] *Chambre des comptes*, n°s 8,826, 8,844 et 8,882. — Voyez aussi le compte partiel de Robinet de Montigny. Année 1461.

Digitized by Google

avons relevés : *chambre de Hainaut*, *chambre de Beaumont*, *chambre des chevaliers* (1375, 1383, 1444) ; *salle de Beaumont*, *chambre des écuyers* (1444) ; *chambre des nouriches*, *chambre et salle de Monsgr. de Chimai*, *chambre du bailli*, *chambre de Monsgr de Quiévrain*, *chambre de Monsgr. de Molembaix*, *chambre de Monsgr de Sempy* (1461) ; *salette des gentilshommes*, *chambre de Monsgr de Chimai*, *chambre du boutellier* (1513) ; *chambre de la vicomtesse*, *chambre de la marquise* (1521) ; *chambre de Monsgr. du Frenoy* (Frasnois) (1519) ; *chambre de Monsgr. de Landas*, *chambre de Monsgr. le marquis* (1525) ; *chambre de Monsgr. de Cambrai* (1526) ; *chambre de la reine*, *chambre de madame de Fiennes*, *chambre de la comtesse de Salm*, *chambre des finances* (1533) ; *chambre de l'apothicaire* (1541) ; *salette de la reine*, *chambre de la comtesse de Noyelles* (1546). On le voit, le *castrum* de Binche eut pour hôtes, dans tous les temps, des personnages du rang le plus élevé après le souverain. Le nombre des appartements munis d'un foyer était important, car en 1521, on y comptait vingt-trois cheminées [1].

Les tours qui flanquaient l'hôtel de la Salle portaient chacune un nom particulier. D'un côté se montraient la *haute tour* (1375), la tour de *La Hamaide* [2] (1464), la tour des *Queux* (1464) *alias keux* (1541), la tour de *maître Thomas* (1484) ; de l'autre, se distinguaient la tour du *Préau* (1464), la tour au *Cep* (1468), *aliàs* au *Cept* (1480) ; la *grosse tour* (1534), dite aussi la tour *Medame* deseure les *Rocquettes*, dépendait également du *castrum* de Binche, car c'était au domaine qu'en incombait l'entretien.

A coup sûr, ces tours affectaient la même forme que celles des murs de la ville, qui ceignent le parc actuel. On a conservé ces dernières, au nombre de cinq, mais elles sont dépourvues de leur couronnement. De la base à l'extrémité supérieure de ces tours cylindriques, dépassant un peu le niveau du parc, elles

[1] *Chambre des comptes*, n° 8,882.

[2] Monsgr. de la Hamaide était l'un des seigneurs les plus assidus de la duchesse de Brabant, au château de Binche, en 1379.

Digitized by Google

mesurent 14 mètres 50 centimètres de hauteur. Leur diamètre intérieur varie de 9 mètres 30 cent. à 9 mètres 70 cent. Les courtines qui relient la tour de l'angle méridional à la suivante vers le Nord-Est, et celle-ci à l'avant-dernière, ont respectivement un développement de 38 mètres 40 cent. et de 32 mètres 50 cent.

Les tours du château-fort de Binche se composaient de plusieurs étages qui recevaient le jour par des fenêtres. Les toitures étaient, au xv[e] siècle, les unes en tuiles, les autres, en ardoises. On les avait décorées de girouettes [1].

Lorsque l'alarme se répandait dans la contrée et qu'on appréhendait l'invasion de l'ennemi, aussitôt l'autorité militaire prenait ses précautions et elle s'empressait de mettre la forteresse à l'abri d'une surprise. Elle ordonnait de faire le guet, le jour comme la nuit [2]. Les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les serruriers attachés à l'hôtel de la Salle accouraient à l'appel du gouverneur de la cité, et chacun, dans son métier, s'ingéniait à exécuter parfaitement les réparations les plus urgentes aux murs, aux portes, aux fenêtres, aux guérites, aux hourds, aux barbacanes, aux créneaux des tours, qui étaient en mauvais état. Le maître de l'artillerie amenait en leur place les machines de guerre et préparait les provisions de poudre à distribuer aux arquebusiers chargés du service des bouches à feu [3].

[1] *Chambre des comptes*, n° 8,828.

[2] « A Jaquemart le Quien et Jehan le Werissay, charpentiers, pour avoir revestu d'aisselles les paroits de le tour de la Hamaide oudit hostel de la Salle, à laquèle l'on fait'ghait par nuit, et y fait pluiseurs fenestres, où ilz se sont emploiez par v jours, chacun à xiiij solz, pour jours des deux, lxx solz. » *Chambre des comptes*, n° 8,826.

[3] « A Hellin du Bois, serurier, pour avoir fait une neufve cambre à l'un des canons de le tour maistre Thomas pesant x libvres à ij solz la libvre, xx solz. » — Pour iiij havets servans à pendre barbacanes sur les murs entre led. hostel de le Salle et le donjon, xvj solz. »

« Audit Hellin du Bois pour avoir remis à point et ressué toute la poudre des canons estant oudit hostel, porté les canons et autres habillemens de deffence en toutes les tours dudit hostel et les ordonné

Digitized by Google

A l'entrée principale de l'enceinte extérieure se trouvait le logis du portier. Quand le service lui permettait de quitter son poste, il aidait les serviteurs de la basse-cour dans leurs travaux[1]. Les gages qui lui étaient attribués sur les revenus du domaine montaient annuellement, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, à la somme de douze livres. On lui fournissait en outre quatre muids de blé et sa provision de bois de chauffage[2].

Le fontainier de l'hôtel de la Salle était chargé du service des eaux amenées dans la forteresse au moyen d'une conduite souterraine qui partait d'une source abondante située à proximité du Menu-Bois. Ses gages s'élevaient à la somme de trente livres que lui payaient par moitié la ville et l'administration du domaine de Binche[3].

Au maitre charpentier incombait la surveillance ou plutôt la conservation des bâtiments appartenant au domaine, en ce qui concernait son art. Tous les travaux de charpenterie ne s'exécutaient que sous sa direction, tant à l'hôtel de la Salle que dans les divers établissements dépendant de la recette domaniale. Outre le prix des ouvrages qu'il entreprenait pour son propre compte, il recevait un traitement fixe de 25 livres et quatre muids de blé[4].

Le valet de l'hôtel de la Salle, en exercice du temps de la duchesse Jeanne de Brabant, touchait un traitement de 25 livres et la première servante, nommée Catherine, avait les mêmes gages[5].

comme il appartenoit, aussi avoir esprouvé lesdis canons et pouldre. En quoy faisant, il s'est emploié à deux fois par vj jours ou pris de vj solz par jour. xxxvj solz. »

» Pour ung cent et demy de tampons de bois servans oudis canons, xxxviij solz. »

» Pour vj sacs de cuirs servans à mettre ens lad. pouldre à iij s pièce. »

[1] *Chambre des comptes*, n° 8,826, fol. 37.

[2] *Chambre des comptes*, n^os^ 8.865 à 8,903.

[3] *Chambre des comptes*, n° 8.765 à 8,903.— *Compte de la massarderie de la ville de Binche.* Année 1364.

[4] *Chambre des comptes*, n° 8,765 à 8,903.

[5] *Chambre des comptes*. n° 8,776.

Digitized by Google

On ne négligeait rien pour faire du *castrum* de Binche un séjour délicieux. Les nombreux comptes du domaine l'attestent d'un siècle à l'autre. Au XIV^e^ siècle, lorsque le duc Wenceslas et sa noble épouse venaient si fréquemment habiter cette résidence qui leur était chère, à cause de sa situation au milieu d'un territoire riche et fertile, on mettait un soin particulier à l'embellir dans toutes ses parties. Car Binche était alors un rendez-vous de la noblesse de la contrée qui accourait faire sa cour à l'un des princes les plus aimables de son temps. Alors maître Jehan des Espringalles revêtit les appartements de magnifiques lambris ; Jehan Malart, de Mons, y plaça de splendides verrières que le maître de l'artillerie du duc Aubert de Bavière mit à l'abri de tout accident en les garnissant de treillis de fer. Sous les voûtes épaisses de la « grant salle » serpentaient des guirlandes de fleurs ; on répandait sur le pavé un tapis de verdure, et c'était là qu'on servait sur des nappes de Bourgogne. tantôt la meilleure venaison des Ardennes ou de la Fagne, tantôt des poissons de la Sambre et des œufs frais de Lestinnes, assaisonnés de gingembre, de canelle, de safran et d'autres épices dont il fallait noyer la chaleur appétissante dans des flots de vin de Champagne et de la Moselle. Gérard d'Obies, le prévôt de Binche, en l'absence du duc de Brabant, prodiguait également cette généreuse hospitalité aux princes et aux chevaliers qui suivaient la route de Bruxelles, notamment à Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu[1], à Robert de Namur, à

[1] « Pour les frais et despens Monsr Jakème de Bourbon, ses chevaliers et ses gens, en tout xx chevaux, fais à Binch, le lundi au soir devant le Candeler l'an lxxiij (1374, n. st.), vj livres x sols.

« Pour ottel fais par les dessusdis atout xiij chevaux, le venredi au soir ensuivant, le samedi au disner devant les Quaremiaulz. x liv. xiij s. »

Compte rendu par Godefroid de le Tour, dit des Preis, rentier de Brabant, à Mgr. le duc et à Madame la duchesse de Luxembourg, de la Saint André 1372 *au* 25 *mai* 1373.

« Pour les despens de Monsr Jaques de Bourbon et ses gens fais à Binch ou terme de che compte par pluseurs fois qu'il ont là esté,

Digitized by Google

Gérard de Beaufort, à Bridoul de Montigny, sire de Ressaix, à Nicolas de Houdeng, sire d'Épinoit, et au sire de Cantaing. En digne ami de Jean Froissart, curé de Lestinnes, il faisait le même accueil à des ménestrels errant de pays en pays; c'est ainsi qu'en 1374, il reçut à l'hôtel de la Salle les ménestrels du duc de Milan et dix ans après, maître Winaucq et ses deux compagnons qui revenaient d'Aragon [1].

Sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le château de Binche se trouvait en « moult grant ruyne et désolation. » Parmi les « beaux et grans édifices » qu'il comprenait, quelques-uns étaient « chéuz et fondus, » ce qui « estoit grant dommaige. » Il importait de les relever et de réparer les autres parties du monument. A cet effet, le duc Philippe accorda par ses lettres datées de Saint-Omer, le 6 mai 1461, une somme de 2,500 livres, dont 1,500 livres furent payées par le receveur général de Hainaut, Robert de la Bouvrie. Parmi les matériaux qu'on employa dans les travaux de maçonnerie, figurent 38,000 briques au prix de 68 livres 8 sous; 10,000 briquettes payées 25 livres à Jehan de Vivier, fabricant à Grandreng; et 124 muids de chaux valant, avec le sable, 55 livres 16 sous. La « terrée » que l'on fit au-dessus des chambres de la grande salle avait 90 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur. Au total, les dépenses, tant pour les matériaux de toutes sortes que pour la main-d'œuvre, atteignirent la somme de 2,821 livres 3 sous 5 deniers [2].

Quand ces restaurations furent achevées, on s'occupa de l'ornementation de l'intérieur. Mgr. de Chimai, alors gouverneur de la forteresse, résidait avec sa famille à l'hôtel de la Salle. Les

dont le somme del argent monte, si qu'il paroit au livre des parties, sous le nombre de xviij. lij liv. ij s. v d. »

Compte du domaine de Binche, rendu par Lyonés de Gœgnies. Année 1382-1383.

[1] *Chambre des Comptes,* nos 8.765 à 8.775. — Baron Kervyn de Lettenhove. *Étude sur la vie de Froissart.* Bruxelles, 1870; t. I. p. 255.

[2] Compte particulier de Robinet de Montigny, au dépôt des archives du royaume.

Digitized by Google

appartements qu'il occupait, ainsi que d'autres pièces, furent décorés de tapisseries dont nous ne pouvons, à notre grand regret, faire la description, faute de renseignements [1].

La duchesse douairière de Bourgogne ayant pris possession du domaine de Binche, s'attacha à orner l'hôtel de la Salle, qui devint l'une de ses résidences de prédilection. On trouve dans les comptes qui lui furent rendus [2] de nombreux détails sur les travaux d'embellissement qu'on y exécuta par ses ordres. Les dépenses qu'exigeaient ces entreprises coûteuses ne l'empêchaient pas cependant de répandre autour d'elle d'importants bienfaits. En 1491, elle fit jeter les fondements d'une tour avec un corps de logis Ce fut à un maître maçon de Valenciennes, Jehan Henrard, qu'elle confia la direction de ces ouvrages. Le nouveau bâtiment qui se composait de neuf travées ayant ensemble 75 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur, s'étendait au bout de la chambre de Marguerite d'York, du côté du jardin, et l'on y avait ajouté une galerie menant aux remparts de la ville [3].

A dater de l'achèvement de cette entreprise, on se borna à des travaux d'entretien jusqu'à l'époque où Marie de Hongrie résolut de remplacer le vieux *castrum* de ses ancêtres par un palais somptueux, digne du rang élevé qu'elle occupait sur la scène du monde. On procéda à la démolition des bâtiments dans le courant de l'été de 1545 et le 1er octobre de cette année, le terrain se trouva entièrement déblayé. Les matériaux tels que les « thieulles et vieux bois procédans de la grant salle, offices, « grandes et petittes escuyries » furent vendus en plusieurs lots par le « commis aux ouvraiges » de Sa Majesté la reine de Hongrie. Le premier compte de Philippe du Terne, du 1er septembre 1545 au 31 décembre 1546, renseigne la somme de 1,185 livres tournois provenant de la vente de 88,438 tuiles, 260 faîtières et divers bois de charpente [4]. Quant aux matériaux

[1] *Chambre des comptes*, n° 8,825, fol. 37.
[2] *Idem*, nos 8,838 à 8,864.
[3] *Chambre des comptes*, nos 8,852-8,857 et 8,861.
[4] *Idem*, n° 27,302.

Digitized by Google

des vieilles murailles, on s'en servit pour la construction des fondements du nouveau palais dont les travaux commencèrent sur la fin de 1545.

§ 3.

Le palais.

A la mort de Marguerite d'Autriche, arrivée le 1er décembre 1530, Charles-Quint jeta le yeux sur sa sœur Marie, veuve du roi de Hongrie, pour lui conférer le gouvernement général des provinces belgiques. Cette princesse résista longtemps à l'appel de l'empereur; elle finit cependant par accepter la régence des Pays-Bas. Douée d'une activité et d'une énergie peu communes aux personnes de son sexe, elle jouit bientôt de la confiance de son souverain qu'elle s'efforça constamment de seconder dans l'accomplissement de ses vastes projets. Celui-ci lui témoigna hautement sa satisfaction; il récompensa son zèle et son dévouement en la comblant d'honneurs et de biens. Il lui accorda, en 1545, à titre d'apanage viager, le riche domaine de Binche[1], dont le territoire circonvoisin était fort giboyeux. Cet avantage correspondait parfaitement aux goûts et aux habitudes de la régente, qui avait une passion extraordinaire pour la chasse et les courses à cheval. Le 7 avril, elle institua par lettres patentes, en qualité de receveur de son nouveau domaine, Phlippe du Terne, son conseiller, qui exerça cette charge jusqu'en 1559[2].

Marie de Hongrie qui avait déjà visité le château de Binche, trouva que l'hôtel de la Salle était loin d'offrir une demeure digne de l'opulence de sa cour. D'ailleurs, depuis la mort de la douairière de Bourgogne, on l'avait laissé dans un grand abandon, si ce n'est du temps où Charles de Croy, prince de Chimai, l'habita avec sa famille, en remplissant les fonctions de gouverneur de la ville, terre et seigneurie de Binche[3]. A coup sûr,

[1] Nous publierons plus loin les lettres de l'empereur.

[2] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nos 8,904 à 8,918.

[3] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, no 8,882, fol. 56.

Digitized by Google

le délabrement dans lequel se trouvait cet édifice ne convenait ni aux goûts artistiques de cette princesse ni aux splendeurs de son époque. Au lieu d'avoir recours à des embellissements qui ne l'eussent point satisfaite, elle se détermina à raser le *castrum* des Bauduin de Hainaut et à le remplacer par un palais somptueux, comparable, tant sous le rapport de l'architecture que sous celui de la richesse de l'ornementation, aux constructions les plus splendides élevées en France depuis le commencement du XVI[e] siècle.

Les projets de Marie de Hongrie ne tardèrent pas à être mis à exécution; elle voulait que son nouvel « hôtel de la Salle » fût construit rapidement, car elle se proposait d'y recevoir avec magnificence, dans un temps peu éloigné, l'empereur Charles et son fils Philippe II, qui devaient visiter ensemble les diverses provinces des Pays-Bas. Son premier soin fut de procéder à la nomination de deux « commis à la supérintendance et conduite de ses ouvraiges » qu'elle choisit parmi ses officiers, savoir : François Cambier, sommelier de son hôtel, et Gilles de le Samme, trésorier des chartes du Hainaut et bailli des fiefs de Binche[1]. Dans le même temps, elle appela auprès d'elle des artistes de grand renom, non-seulement du pays mais aussi de l'étranger, et traita avec eux de l'entreprise dont elle désirait l'exécution. L'architecte Jacques du Brœucq se rendit chez la régente et eut avec elle, au mois de mai, une conférence dans laquelle furent arrêtés et conclus les premiers arrangements au sujet du palais qu'il s'agissait de construire[2]. Cet homme éminent

[1] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 27,302, fol. 2 et 204.

[2] « A maistre Jacques (du Brœucq), maistre des ouvraiges à Boussut la somme de dix-sept livres deux solz du pois de quarante gros chacune livre, et ce pour ses despens, sallaires et vacations de, et à l'ordonnance de Sa Majesté, avoir esté vers elle pour les affaires et conclusion de ses ouvraiges à Binch, en quoi il a vacqué neef jours, à raison de ung escu d'or par jour comme de ce appert par ordonnance de sad. Majesté, en date du XV[e] jour de may XV[c] XLV, avec certifficacion du maistre d'hostel Hallet cy-rendues. La susdite somme de XVIJ livres

Digitized by Google

dressa les plans du principal corps de logis et entreprit ensuite le voyage de Deventer (province d'Over-Yssel) où résidait momentanément Marie de Hongrie pour lui soumettre son œuvre[1]. A son retour à Mons, où il avait sa demeure, il reproduisit ses dessins sur bois[2], et se fit aider dans ce travail par ses élèves[3], afin de remplir le plus promptement possible les engagements qu'il avait contractés. Michel de Neufchâteau, peintre à Binche, se chargea de les colorier[4]. D'autres copies de ces plans furent exécutées sur papier lombard, pour les besoins de la conduite des ouvrages[5].

ij solz de xl groz montant à monnoye de ce compte à xxxiiij liv. iiij s. tournois. » — Compte de Philippe du Terne, du 1er septembre 1545 au 31 décembre 1546, fol. 200 vo, aux ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, no 27,302.

[1] « A maistre Jacques du Brœucq ayans fais les patrons de l'hostel de Sa Majesté, à Binch, pour ses despens et vacations d'avoir esté dud. Binch à Deventer, pays de Over-Yssel, par-devers sad. Majesté, pour le fait desd. ouvraiges, pour laquelle cause luy a esté payé, comme appert par ordonnance de sad. Majesté avec certification de maistre Rombault Loets, sécrétaire, cy-rendue, la somme de xxviij liv. x solz de xl groz, icy, lix livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 200 vo.

[2] « A maistre Jacques du Brœucq, demorant à Mons et commis à ordonner et avoir regard aux ouvraiges, la somme de six cens livres tournois que, par ordonnance et commandement des commis d'iceulx, il a payé et délivret aud. maistre Jacques pour la fachon de la modelle de bois contenant le patron et comprendement de tout le corps de logis de Sa Majesté. Pour ce icy apparant par lad. ordonnance et quictance cy rendue lad. somme de vjc livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 194.

[3] « Aux serviteurs de maistre Jacques du Brœucq, ayans besongnet à la modelle, la somme de quinze livres quattre solz tournois que, par ordonnance que dessus, ce receveur luy a payet et délivret comme tant pour don à eulx fait » — *Ibidem*, fol. 105.

[4] « A Michiel du Nœf-Chasteau, painctre, demorant à Binch, pour par luy avoir painct de diverses couleurs toutte lad. modelle de bois, luy a esté payet par marchiet fait avec luy, apparant par ordonnance et quictance, le tout cy-rendu, la somme de xl livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 194.

[5] « A Jehan Malapert, demorant à Mons, pour deux mains de grant pappier lombart qu'il a livret pour faire pluyseurs patrons desd. édiffices, luy a esté payet xxiiij solz. » — *Ibidem*, fol. 194.

Digitized by Google

Faisons observer que la régente des Pays-Bas accorda à Jacques du Brœucq des avantages pécuniaires en rapport avec les services rendus par cet architecte. Outre le salaire qui lui fut payé pour ses plans et les indemnités qui lui furent allouées pour ses vacations et pour ses frais de voyages, il obtint annuellement un traitement fixe de 200 carolus d'or, à dater du 12 mai 1545, à charge de prêter son concours dans la direction et la surveillance de tous les ouvrages entrepris par ordre de la régente, au pays de Hainaut[1].

Cette princesse n'eut garde d'oublier qu'une bonne administration financière était indispensable dans une entreprise aussi importante que celle de la construction et de la décoration d'un palais. D'abord, elle eut recours à l'expérience de Philippe du Terne, receveur de son domaine, homme probe et instruit, auquel fut confiée la comptabilité générale, en vertu d'une commission datée de Bruxelles, le 18 septembre 1545[2]. Les comptes de cet officier sont tenus avec grand soin; ils vont du 1er septembre 1545 au 31 décembre 1560 et forment douze gros volumes en parchemin[3]. Par ses lettres patentes données à Binche,

[1] « A maistre Jacques du Brœucq, artiste demorant à Mons, auquel Sa Majesté, suyant certaine ordonnance et lettres à luy despeschée en la ville de Bruxelles, le xxvijᵉ jour de septembre xvᶜ xlvj, lui a esté ordonnet et accordet la somme de deux cens florins carolus d'or de gaiges et traictement par chacun an, tant et si longuement qu'il seroit occupé auxdis ouvraiges et ce, oultre et par-dessus les vacations qu'il pourra faire par ordonnance de sad. Majesté au dehors du pays de Haynnau, dont quant le cas eschéra, selon qu'il est dict par lesd lettres, debvera avoir par-chacun jour un escu d'or, comme de ce appert plus emplain par lesd. lettres dont copie collationnée est icy rendue avec quictance. Dont ce terme pour une année desd. gaiges et traictement, escheue le xijᵉ jour de may xvᶜ xlvj, lesd ijᶜ carolus font icy à monnoye de ce compte la somme de iiijᶜ livres tournois. » — *Ibidem.* fol 204. — Cfr. aussi aux ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes,* nos 8,905 à 8,913.

[2] Les lettres-patentes de Marie de Hongrie portent que Philippe du Terne aura le maniement des « deniers à employer aux édifices et ouvraiges » a faire à sa » maison de Binche et iceulx payer et distribuer pour les matéraulz, vacations et sallaires des ouvriers » – *Chambre des comptes,* nº 27,302, fol. 2

[3] *Chambre des comptes,* nos 27,302 et 27,305 à 27,315.

Digitized by Google

le 1er juillet 1547, Marie de Hongrie chargea deux commissaires, maître Laurent Longin, conseiller et commis des finances de l'empereur, et Gilles de le Samme, de procéder à l'audition des comptes de son receveur [1]. Cette vérification s'accomplit régulièrement d'année en année à la satisfaction de la régente.

C'est dans ces précieux documents que nous avons puisé les principaux éléments de cet article.

Dès les premiers jours du mois de septembre, on procéda à la démolition du vieux « chastel de la Salle [2]. » L'emplacement de cet édifice et de ses dépendances avait, paraît-il, une étendue trop restreinte pour la réalisation du projet qu'il s'agissait d'exécuter selon le vœu de la gouvernante générale. On se mit en mesure de l'agrandir suffisamment. L'empereur acquit dans ce but, par arrentement, une maison contiguë qui appartenait au

[1] Voici l'intitulé du premier de ces documents: « Compte premier que, à sa très illustre, très puissante et très redoubtée dame, Madame Marye, par la grâce de Dieu, royne douaigière de Hongrie, et Bohesme, dame de la ville et terre de Binch et Turhoult, régente et gouvernante des Pays-Bas, fait et rend Philippe du Terne, conseiller de Sa réginale Majesté, et receveur et payeur des ouvraiges que Sadite Majesté a faict faire ceste année à son hostel audit Binch, apparant par ses lettres patentes de commission dattées du xviije jour de septembre xve quarante-cincq, dont copie collationnée est icy rendue. Aussy de la recepte et despens faictes par cedit receveur à cause desdits ouvraiges depuis le premier jour de septembre xve quarante-cincq jusques le dernier jour de décembre xve quarante-six. qui est pour ce terme. de seize mois Et ce fait ce présent compte rendu par-devant les commis de Sa Majesté à monnoye tournois, vingt gros monnoye de Flandres pour la livre. »

[2] Avant de faire commencer l'œuvre de la démolition, Marie de Hongrie, qui résidait au palais de Bruxelles, appela auprès d'elle Jacques du Brœucq. Elle le retint plusieurs jours, car elle voulait avoir tous les renseignements nécessaires au sujet des travaux qu'elle projetait. — « A maistre Jacques du Brœucq, pour xiij jours qu'il a esté empeschié à aller et venir de Mons à Bruxelles vers Sa Majesté, ès vj jours ou mois d'aoust xve xlv, et les vij ou mois de septembre aud. an, à raison de ung escu soleil par jour, font xiij escus. » — *Chambre des comptes*, nº 27,302, fol. 196.

Digitized by Google

chapitre de Notre-Dame de Cambrai [1]. Ce bâtiment ayant été rasé, on annexa le terrain qu'il occupait à celui des autres constructions démolies, comprenant la grande salle, la salle de Beaumont, les offices, les cuisines, la fourière et les écuries.

Alors, les « commis aux ouvraiges » dont l'activité ne se ralentit pas un seul instant, se hâtèrent d'amasser sur les lieux où l'on devait bâtir le palais, les matériaux nécessaires aux premiers travaux de maçonnerie. On ouvrit les fondements vers le milieu du mois de décembre et l'on posa la première pierre de l'édifice dès que la saison permit aux entrepreneurs de se mettre à l'œuvre. On répartit la bâtisse entre quatre groupes de travailleurs. Deux maçons d'Ath, Jean Hottoye et Antoine Charton, obtinrent celle de la grande salle formant le principal corps de logis, de la grande et de la petite galerie [2], ainsi que de la grande tour dite : Montée à cheval [3]. — Guillaume et Michel

[1] « A Messieurs les dyen et chapitre de l'église Notre-Damme en Cambray, la somme de quarante livres tournois et ce, pour une année de rente à eulx deue chacun an sur les deniers de ceste recepte pour l'arentement par eulx fait à l'empereur nostre sire de leur maison, court et gardinet qu'ilz avoient ci-devant, gisant à Binch, tenant à l'hostel de la Salle aud. Binch, de présent applicquiet au corps de logis dudit hostel. A payer chacun an au terme de Noël et Sainct-Jehan-Baptiste et à commenchier au jour de Noël xv^c quarante-cincq pour la première demye-année, et le second au jour Sainct-Jehan-Baptiste enssuivant, et ainsi de là en avant à tousiours sans rachat. Comme de ces choses et aultres appert plus à plain par coppie autenticque des lettres origiuelles de la constitution de lad. rente donnée en la ville de Binch ou mois d'avril xv^c xlvj. Icy pour une année de lad. rente escheue au jour Sainct-Jehan-Baptiste xv^c xlvj, xl livres tournois. » — *Compte rendu par Philippe du Terne, du 1^er janvier 1545 (1546 n. st.) au dernier décembre* 1546, fol. 111, au dépôt des archives de l'État, à Mons.

[2] La grande galerie avait 133 pieds de longueur.

[3] Cette tour comprenait quatre pans d'inégale dimension. La face principale tournée vers l'église de Saint-Ursmer avait 45 pieds 1/2 de longueur, tandis que colle qui regardait les écuries n'avait que 27 pieds. L'épaisseur des murs des fondations était de 10 pieds. En 1546, cette tour fut menée à 55 pieds 1/2 de hauteur.

Digitized by Google

Lenaing, de Binche, construisirent la buanderie, la sallette, la pâtisserie et le garde-manger. — Jacques et Melchior Espoulet maçonnèrent la grande cuisine et la cheminée de la pâtisserie. — Enfin, Collars de Sars et Ghuys Marchy s'occupèrent des écuries. Tous ces ouvrages ayant été mesurés par Jehan Ansseau, maître maçon de Hainaut, Jehan Meys et Roland Duquesne, ils trouvèrent, d'après leurs calculs, que pendant l'année 1546 on avait exécuté 497,799 pieds cubes de maçonnerie. Les briques, les grès, les pierres de taille qu'on y employa s'élevèrent donc à un chiffre considérable. Parmi ces derniers matériaux, on distinguait les pierres bleues d'Écaussines qui avaient été fournies par Jacques et Roumain Bouilles, Jehan Hanicq dit Credo et Jacques le Vassaulx, maîtres de carrières. Martin de Haspre et d'autres marchands avaient livré les grès et les « carreaulx de maçonnerie, » et Vincent Le Clercq, les « quarreaulx de caulchie. » La fourniture des pierres de Rance, près de Beaumont, destinées aux cheminées et aux pavements de divers appartements, était due en grande partie à Séverin Moreau [1]. Un habile appareilleur, des polisseurs et d'autres artisans préparaient toutes ces pierres au fur et à mesure qu'on en avait besoin pour l'avancement des travaux [2].

[1] Charles de Croy, duc d'Arschot, fit don à la régente d'une magnifique pierre de cheminée. » A Jehan Hannequart et Jehan Clabotteur, pour par eulx avoir voituré de Ransse à Binch la grande pierre que le duc d'Arschot a donnée à Sa Majesté, icelle contenant xxxix pieds en mesure, au prix de viij solz tournois chacun pied, font xv livres xij solz. » — *Chambre des comptes*, nº 27,302 fol. 60.

[2] » A Jehan Maret, tailleur de pierres, pour, durant l'espace de quinze mois, finiz le darain jour de décembre xv^c^ quarante-six, avoir servy de son mestier, meismement avoir fait et ordonnez pluyseurs patrons pour les molures des pierres de taille tant de Ransse, Escaussines, comme grès, aidiez à icelles, mesurets quant besoing a estéz. Dont a esté appoinctié avec luy par les commis ausd. ouvraiges qu'il avoit pour chacun mois seize livres tournois, portant au prix susdit pour lesdis quinze mois, comme appert par ordonnance et quictance cy-rendue, la somme de ij^c^ xl livres tournois. » — *Chambre des comptes*, nº 27,302 fol. 86.

Digitized by Google

Tout en accordant sa confiance au talent de l'architecte qu'elle s'était choisi, Marie de Hongrie avait néanmoins eu recours à l'expérience de plusieurs maîtres maçons, soit pour dresser des plans, soit pour ordonner certains ouvrages, soit enfin pour en faire la visite[1]. Elle voulait avant tout une demeure princière dont la construction ne laissât rien à désirer.

Tandis que les maçons et leurs aides se livraient avec ardeur au travail, on s'occupait d'autres ouvrages qui devaient continuer l'œuvre entreprise[2]. Baudechon Wéry, de Mons, avait été chargé de l'exécution de la charpente à placer sur les bâtiments que l'on construisait. Mais il se rendit préalablement en Hol-

[1] « A maistre Philippe Lammeke, maistre machon d'Anvers, lequel a esté empeschié longhe espace de temps à ses patrons des susd. ouvraiges de Binch, auquel lieu il a esté visiter la place et pour ce meisme affaire, allée et venue, vers Sa Majesté, par trois fois, pour touttes choses, xxx escus d'or soleil. »

« A maistre Lammeke, maistre machon de l'église Notre-Dame d'Anvers, la somme de trente-quattre livres quattre solz de quarante groz, pour sallaires et vacations de, ès mois de febvrier et march xv^e^ quarante-cincq (1546 n. st.), par ordonnance de Sa Majesté, avoir esté dud. Anvers à Binch veoir et visiter lesd. ouvraiges. En quoy faisant, allant, besongnant et retournant, il a vacquie l'espace de xviij jours entiers à xxxviij solz dud. pois par jour, comme appert par lad. ordonnance faite le viij march, lxviij liv. viij sols tournois. » — *Compte de Philippe du Terne.* Année 1545-1546, fol. 196.

» A maistre Jehan Massonnier et maistre Jehan Vanden Bossche, demorant à Bruxelles, la sommo de onze livres deux solz du pois de quarante groz chacune livre, et ce, pour leurs despens d'estre venu dudit Bruxelles à Binch, vers Sa Majesté, pour quelques édiffice que Sad. Majesté entendoit illecq faire, comme appert par ordonnance et certiffication du maistre d'hostel Hallet, xxij livres iiij solz tournois » — *Ibidem*, fol. 200.

» A Guillaume Vander Bercht, la somme de trente livres du pois de quarante groz, monnoye de Flandres chacune livre, que ce receveur a payet pour la fachon du patron que Sa Majesté entend faire aud. Binch. Lesd. xxx livres dud. pois de xl groz, font icy la somme de xl livres tournois. » *Ibidem*, fol. 201 v°.

[2] Au commencement du mois d'avril 1546, il y avait quarante-deux ouvriers employés aux travaux du palais de Binche.

Digitized by Google

lande, et visita La Haye, Harlem et autres lieux pour étudier la charpenterie des édifices les plus remarquables de ce pays[1]. A son retour, on lui remit les dessins de Pierre Thiels, d'Anvers[2], et il vint avec ses ouvriers à Binche, où se trouvaient réunis tous les bois nécessaires aux travaux importants dont la direction lui était confiée et pour lesquels on lui paya d'abord une somme élevée[3]. Les forêts du voisinage avaient fourni la plus grande partie des bois de construction, mais on n'y avait pas trouvé d'arbres d'assez haute futaie pour en tirer les poutres à placer à la grande salle du palais, dont la largeur était de 45 pieds. Il avait fallu en chercher à l'étranger. Le charpentier Salomon Gérard en ayant acheté dans les Ardennes, en France[4], les fit arriver à La Buissière, au moyen d'un bateau, en suivant le cours de la Barre, de la Meuse et de la Sambre.

Les couvreurs en ardoises suivirent de près les charpentiers, et en même temps, d'autres artisans, en grand nombre, mettaient toute leur activité au service de la sœur de l'empereur Charles-Quint[5].

[1] « A maistre Baudechon Wéry, carpentier demorant à Mons, pour avoir esté en Hollande veoir et visiter aucuns carpentaiges, affin de mieulx sçavoir conduire ceulx de Sa Majesté, viij escus. » — *Ibidem*, fol. 190.

[2] « A maistre Pierre Thiels, maistre carpentier d'Anvers, pour aussi avoir allé et venu vers Sad. Majesté, meismement fait pluyseurs patrons de la carpenterie desd. édiffices, luy a esté payé dix escus soleil. » — *Ibidem*, fol. 196.

[3] « A Baudechon Wéry, carpentier, avec ses aydes, pour avoir fait et ouvret le carpentaige de la grand' salle contenant cent piedz de loing, xlv piedz de large par-dedens œvre. Icelle salle portant deux estaiges, le premier de vingt pieds de hault et le second jusques le deseure de l'entablement des plattes, xviij piedz, a esté payét la somme de iiij^{m} viij^{c} livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 172.

[4] « A frère Piére le Blon, prieur du Mont-Dieu, pour achat à luy faict par Messieurs les commis ausd. ouvraiges, des noef grands sommiers de la salle, ou pris de xij escus d'or soleil piece, prins sur l'estocq, font ensemble à monnoye de ce compte la somme de iiij^{c} x livres viij sols tournois. » — *Ibidem*, fol. 130.

[5] « A Lambert Noelin, marchant et couvreur d'ardoises, la somme de douze cens soixante livres tournois, et ce, pour avoir le nombre de

Digitized by Google

Cette princesse avait appelé à Binche des ébénistes allemands, d'une grande habileté, et qui employèrent plusieurs années à la confection des parquets, des portes et des meubles destinés au palais [1]. Parmi les pièces le mieux artistement travaillées, on cite « la petite table aux banquets joincte de plusieurs milliers de pièces rapportées, en laquelle estoit pourtraicte au vif la ville de Binch, avec des couleurs naturelles [2], » et un parquet de 51 pieds de longueur sur 26 de largeur placé dans la « sallette » de la reine Marie de Hongrie. Ce parquet était l'œuvre d'un ébéniste saxon, auquel on l'avait payé 800 écus, moyennant de le transporter à Cologne [3]. La régente en fut si satisfaite qu'elle accorda à cet artiste une gratification de 190 livres tournois [4].

soixante verghes d'ouvraige qu'il a fait ceste année par extimation, tant sur la grant salle, bueryes, comme escuyeries, à raison de xxj livres tournois chacune verghe, tant pour cloux, lattes, ardoises comme œuvre de la main, comme appert par ordonnance desd. commis, avec quictance cy-rendue, lad. somme de xij^{c} lx livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 179 v°.

[1] » A Hans et Baltazar Bruye, maistres escrigniers, la somme de lxxj livres viij sols du pois de xl gros, le xxij^{e} jour de novembre aud. an (xv^{c} xlv). Audit Baltazar Bruye, pour ses despens d'avoir esté de Binch à Anvers vers Sa Majesté, comprins son rethour, v livres xiiij sols, et le ij décembre enssuivant, payet audit Hans Bruye pour les despens de luy, sa vacation et vj compaignons escrigniers qu'il a menés avec luy de la ville de Nuremberghe à Binch, xxx livres tournois. »

« A cing escrigniers du chasteau de Herlenghen, pays de Frise, la somme de xx livres du pois de xl gros la livre, par don que Sa Majesté a fait, affin de venir besongnier à son hostel à Binch, comme appert par ordonnance d'icelle, avec certiffication du maistre d'hostel Latilloye, xl livres tournois. » *Ibidem*, fol. 201.

[2] Guicciardin. *Description de tovts les Pays-Bas*. Arnhem. 1613; p. 550. — Gilles Waulde. *Chronique de Lobbes*. Mons, 1628 ; pp. 482-483.

[3] *Compte de Philippe du Terne, du 1er janvier 1546 (1547 n. st.) au 30 avril 1548.* — *Chambre des comptes* n° 27,305, fol. 218-219.

[4] » A maistre Adolphe Thaur, escrignier allemant demorant au pays de Wytemberghe, la somme de chincquante escus d'or soleil de xxxviij patars pièce, et ce, pour ung don gratuyt que Sa Majesté luy a fait pour une fois, en considération et récompense d'un planchier qu'il a

Digitized by Google

Un autre menuisier, nommé Philippe de Nivelle, entreprit la boiserie des salons de l'étage inférieur pour la somme de 3,736 livres 2 sous 3 deniers tournois. Le lambris de la « grande salle » qui avait 100 pieds de longueur sur 60 pieds de ciutre à la « voulsure, » fut exécuté suivant « certain patron délivret par maistre Jacques du Brœucq; » ce qui exigea une dépense de 2,400 livres[1]. Le complément de ce travail ne fut terminé qu'en 1548[2]. Dès le commencement des ouvrages dont s'était chargé Philippe de Nivelle, Marie de Hongrie avait envoyé à Binche deux des meilleurs menuisiers d'Anvers et de Bruxelles, afin de s'assurer par eux de la perfection du lambrissage qui devait revêtir les appartements de son palais[3].

Dans l'intervalle, Jacques du Brœucq n'était pas resté inactif. Non-seulement il avait dressé de nouveaux plans, avait été

livré et fait de marcqueterie pour la grande sallette du riche logis de Sa Majesté tenant la grand'salle, comme appert par ordonnance de sad. Majesté, en date du ije may xve xlviij, cy-rendue avec quictance. Pour ce icy, lesdis escus d'or soleil montant aud. pris à monnoye de ce compte, la somme de ciiijxx x livres tournois. »— *Chambre des comptes*, nº 27,305, fol. 276.

[1] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, nº 27,305, fol. 224 vº.

[2] « A Philippe de Nivelle, escrignier, la somme de nœf cens quarante-quattre livres tournois, et ce pour, par luy avec ses aydes, durant l'année xve quarante-huyt, avoir lambrochyet la grande salle hault en le forme et manière que maistre Jacques du Brœucq par ordonnance de Sa Majesté luy en a baillé le patron, si comme de la haulteur d'une almarche avecq mollures, teste de lyons et chieur ès fenestres au lez du jardin, huys, porgé, clôture de la chappelle et despoulles représentans les faits d'armes entre les pillers, où sont les termes, et par marchiet fait avecq luy par Messieurs les commis auxdits ouvraiges, comme appert par ordonnance et quictance cy-rendue. Dont ce icy lad. somme de ixe xliiij livres tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du* 1er *mai* 1548 *au* 30 *avril* 1550, fol. 322 vº.

[3] « A Jehan Wantres, maistre escrignier demorant en la ville d'Anvers, la somme de vingt livres tournois et ce pour, ou mois de febvrier xve quarante-six (1547 n. st.) estre venu de la ville d'Anvers aud. Binch visiter le lambrochaige de la grand, salle de Sa Majesté, comme appert par ordonnance cy-rendue. Dont ce icy la somme de

Digitized by Google

acheter en plusieurs lieux des matériaux de diverses sortes [1], puis avait dirigé la reconstruction de la chapelle castrale, avait sculpté des bas-reliefs destinés à l'ornementation du « riche

xx livres. » — *Compte de Philippe du Terne, du 1er janvier* 1546 (1547 n. st.) *au* 30 *avril* 1548, fol. 277 v°.

« A maistre Andrieu Van Comberghe, escrignier demorant en la ville de Bruxelles, la somme de noef livres seize sols tournois, et ce pour ses journées et vacations d'estre venu de lad. ville de Bruxelles audit Binch, aussi veoir et visiter le lambrochaige de lad. salle, comme appert par ordonnance et quictance cy-rendues. Dont ce icy lad. somme de ix livres xvj s. tournois. » — *Ibidem*, fol. 278.

[1] « A maistre Jacques du Brœucq, la somme de deux cens livres tournois, et ce tantement à une nouvelle modelle de bois que Sa Majesté luy a ordonné faire pour envoyer à la royne de France, comme appert par ses lettres et quictance cy-rendues. De ce icy la somme de ijc livres tournois » — *Ibidem*, fol 267 v°.

« A maistre Jacques du Brœucq, la somme de chincq cens quattre-vings livres tournois que cedit receveur luy a délivret comptant sur et entantement et à bon compte des blanches pierres d'Avesnes et ouvraiges qu'il a fait pour la chappelle de Sa Majesté aud. Binch, comme appert par ordonnance de Franchois Cambier et quictance dudit maistre Jacques. Icy rendue de ce terme, la susd. somme de $\overline{v^c}$ iiij^{xx} livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 207.

» A maistre Jacques du Brœucq, artiste, la somme de sept cens quarante-sept livres deux solz six deniers du pois de quarante groz monnoye de Flandres la livre, que cedit receveur luy a délivret, pour semblable somme à luy deue pour l'achat de pluyseurs plombz, terrasse, briquettes et poyx noir qu'il a fait, en la ville d'Anvers, par ordonnance de Sa Majesté pour employer èsdits ouvraiges. » — Ces matériaux comprenaient 30.210 livres de plomb, 25,000 briquettes appelées *cleisteen*, 100 tonneaux de terk et 10 tonneaux de poix noire. — *Ibidem*, fol. 157 v°.

» A maistre Jacques du Brœucq, la somme de chinquante-sept livres tournois, et ce pour pluyseurs journées et vacations qu'il a fait es années xvc xlvj et xvc xlvij pour les ouvraiges de Sa Majesté, à Binch. Si comme pour ou mois d'aoust xvc quarante-six avoir esté de la ville de Mons en la ville de Bruxelles parler à Sa Majesté pour le fait desd. ouvraiges. En quoy, il a vacquié quattre jours au pris d'ung escu d'or soleil par jour, font xv livres iiij solz tournois Item, ou mois de décembre enssuivant avoir esté de rechief illecq viers Sa majesté, ou il a esté occupé quattre jours audit pris, xv livres iiij s. tournois.

Digitized by Google

logis de Sa Majesté la royne douaigière de Hongrie[1] », mais il avait dû souvent encore se rendre partout où s'était trouvée cette princesse pour conférer avec elle au sujet de son « hostel » dont elle pressait l'achèvement des ouvrages avec une grande insis-

Item, ou mois de novembre xv^c^ quarante-sept avoir esté avec Franchois Cambier ès ville de Bruxelles à Anvers pour faire faire la figure de cuyvre que sera sur la grande thour et montée à cheval audit Binch. En quoy il a employé chincq jours aud. pris font xix livres tournois. Et pour ou mois de décembre enssuivant avoir esté de lad. ville de Mons avec led. Cambier en la ville de Vallenchiennes pour acheter de la pierre blanche pour faire la voulsure de la chappelle aud. Binch. En quoy faisant, allant, besongnant et rethournant, il a esté occupé deux jours aud. pris, font vij livres xij solz tournois. Revenant ensemble touttes les susd. parties, comme appert par ordonnance de Messieurs les commis auxd. ouvraiges et quictances cy-rendues la susdite somme de lvij livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 276 v°.

[1] » A maistre Jacques du Brœucq, la somme de deux cens livres tournois que cedit receveur luy a encoire délivret à bon compte tantement de ce que luy polra estre deu pour les armoyries d'albastre et chappeaux de triomphes qu'il fait pour Sa Majesté servans aux manteaux de cheminées de pierres de Ransses de la grand salle d'en hault. Pour ce icy comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant cy-rendues la susd. somme de ij^c^ livres tournois. » — *Ibidem*, fol. 267.

» A maistre Jacques du Brœucq, artiste demorant à Mons, la somme de quattre mil cent quattre-vings-dix-noef livres dix sols tournois de vingt groz pour chacune livre, que, par ordonnance de Sa Majesté, en datte du xv^e^ jour de décembre xv^c^ quarante-noef, cedit receveur luy a payet et délivret comptant pour pluyseurs parties d'ouvraiges qu'il a fait pour la maison et hostel de sad. Majesté, aud. Binch, si comme pour les armoyries d'albastre qui sont mises aux cheminées de la grande salle haulte, v^c^ livres. Item, pour la modelle de bois qu'il a fait à l'ordonnance de sad. (Majesté) pour envoyer à la royne de France, laquelle est encoire ès mains dudit maistre Jacques, vj^c^ livres. Item, pour la taille et pierre d'Avesnes des deux voulsures de la chappelle, rendues sur le lieu, assavoir: celle du rond et de la nef, avec la despens d'avoir aidié les machons à les asseoir, ij^m^ livres. Item, pour les huyt termes fais de semblable pierre d'Avesnes assis en la grande salle hault, avec les trois cherfs mis en la sallette y tenant, l'un portant l'autre comprins le agensissement et painctures, vj^c^ livres. Item, pour la fachon de la lanterne de la chappelle avec l'achat des pierres

Digitized by Google

tance, afin de pouvoir commencer bientôt les préparatifs des fêtes somptueuses qu'elle se proposait de donner à Binche, lors de la venue de l'empereur Charles-Quint avec l'infant d'Espagne[1].

Liévin Lonette, verrier à Bruxelles, et Martin Walbrecq, de Binche, fournirent le vitrage qui comprenait 5,160 pieds carrés et ce, moyennant la somme de 1,042 livres 3 sous. Celui de

d'Avesnes prinses illecq à cause que la despence a esté trop excessive en voicture pour la diversité du temps, comme sa Majesté puelt en avoir récente mémoire à cause des lettres missives que icelle escripvit a ces fins au prévost et aultres officiers de Vallenchiennes, cxlix livres x solz. Item, pour la fachon du modelle de terre qu'il a fait pour contrefaire le grand Eolus (Dieu qui préside aux vents) de cuyvre qui servira sur la grande thour de lad. maison, L livres. Item, pour une médaille representant la figure de Cérès, faicte de pierre blanche qui est assise deseure la fontaine du gardin de Maryemont, c livres. Et pour l'agensissement de albastre et marbre qui est enthour des deux médailles assises deseure la cheminée de la Sallette devant la chambre de l'empereur, ij[c] livres. Revenant ensemble toutes les susd. parties, comme appert par lad. ordonnance et quictance sur ce servant, le tout icy renduz à lad. somme de iiij[m] c iiij[xx] xix livres x solz tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du 1[er] mai 1548 au 30 avril 1550*, fol. 275. — *Chambre des comptes*, n° 27,306.

[1] « A maistre Jacques du Brœucq, la somme de quarante-chincq livres douze sols tournois, et ce, pour douze journées qu'il a vacquié au commandement de sa Majesté en la ville de Bruxelles, ès mois de janvier et mars xlviij (1549, n. st.), comprins son rethour en la ville de Mons, lieu de sa résidence, à l'advenant de lxx vj solz chacun jour, selon le taux que sad. Majesté en a fait, assavoir : ou mois de janvier, pour conclure du changement du jardin de sa Majesté aud. Binch, avec aultres choses, si comme du xix[e] jusques au xxiiij[e] et du vj[e] mars jusques au xij[e] enssuivant pour aultres affaires touchant le triumphe dud. Binch, comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant, icy rendues. Dont ce icy lad. somme de xlv livres xij s. tournois. » — *Ibidem*, fol. 131.

» A maistre Jacques du Brœucq, la somme de quinze livres quattre solz tournois et ce. pour avoir esté de la ville de Mons en la ville de Bruxelles, par ordonnance et vertu des lettres de sa Majesté, le xvj[e] jour de may chincquante (1550), pour conclure les ouvraiges du hangar et forge de sa Majesté aud. Binch, ensemble pour ordonner la censse de Maryemont. En quoy faisant, allant, besongnant et rethournant, il a

Digitized by Google

l'oratoire de la régente et de la chapelle castrale fut livré en grande partie par plusieurs vitriers de la ville de Mons [1].

Marie de Hongrie qui aimait le luxe et les beaux-arts ne négligea rien pour la décoration de son palais de Binche. Elle y envoya Michel Van Coxcyen, de Bruxelles, qui consacra de longues journées à couvrir de ses plus belles compositions les murailles et les cheminées des appartements de la grande salle, ainsi que la grande galerie qui la bordait [2]. Elle chargea égale-

vacquié et esté occupé l'espace de quattre jours, au prix de xxxviij pattars par jour, si comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant icy rendues. Dont ce icy la somme de xx livres iiij s. tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du* 10 *mai au* 31 *décembre* 1550, fol. 222 v°.

« A maistre Jacques du Brœucq, pour quattre jours qu'il a occupé en la ville de Bruxelles en xv^e lj (1552, n. st.), par commandement de sa Majesté, à visiter si la fighure de cuyvre venue de nouveau d'Allemaigne estoit anticque ou non, au pris de quattre livres par jour, xvj livres. Et pour avoir esté quérir le xij^e jour d'avril ensuivant en ladite ville de Bruxelles avec le cherriot de Maryemont ensemble le Mercure de cuyvre servant à mectre sur la thour de Binch, où il a employé trois jours aud. pris, font xij livres tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du* 1^er *janvier* 1551 (1552 n. st.), *au* 31 *décembre* 1552, fol. 53 v°.

[1] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 27,306, fol 350.

[2] « A maistre Mikil Van Coxcyen, painctre, demorant à Bruxelles, la somme de noef cens soixante-quattre livres, huyt sols noef deniers du pris de quarante gros, monnoye de Flandres, la livre, que, par ordonnance de sa Majesté, en datte du xv^e jour de décembre xv^e quarante-noef, ce receveur luy a délivret comptant pour pluyseurs painctures tant à la fresque que aultrement qu'il a fait et formés aud. hostel comme il est cy-dessoubs déclarés, assavoir : pour les quatre figures painctes à la fresque et le lansghenuh (*a*) portier, avec le paysaige en la salle grande hault, y comprins les cheminées, fenestres et les dessaings que peust avoir faict pour lesd. ouvraiges, c liij^xx x livres dudit pris. Item, pour le louaige d'une maison que pendant le temps que led. painctre a besongnié ésd ouvraiges que sad. Majesté luy a accordé, xxx livres. Et pour avoir painct à la fresque la gallerie haulte, contenant selon la mesure de maistre Jehan Ansseau cy-joincte, iij^e xlvj aulnes ung quartier à l'advenant de quarante-trois sols de deux gros, monnoye de Flandres, le sol, chacune aulne en quarrure, font vij^c xliiij livres viij solz ix deniers. Revenant ensemble touttes

(*a*) *Lansquenet*, soldat mercenaire allemand.

Digitized by Google

ment d'autres peintres de travaux plus modestes. Outre les belles dorures faites par Michel de Neufchâteau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, cet artiste exécuta deux tableaux, l'un de Notre-Dame et l'autre de Saint-Antoine, qui servirent à orner le petit « courcelle » près de la « buerie[1] ».

La statuaire eut aussi son lot dans l'entreprise de Marie de Hongrie. Elle fit venir à Binche, en 1550, des artistes qui ornèrent le palais et les jardins de leurs productions, parmi lesquelles on cite les statues moulées en plâtre du Nil et de Cléopâtre[2].

Ces œuvres d'art d'une grande dimension exigèrent de minutieuses précautions pour les faire arriver à l'endroit où l'on devait les dresser. On eut recours à l'expérience de Jacques du Brœucq qui se rendit à Binche, en 1552, avec ses aides, afin de diriger cette opération délicate. L'architecte employa des rouleaux et ce moyen de transport réussit parfaitement[3]. Maître Luc Lange exécuta d'autres œuvres moins importantes. Il fut secondé dans ses travaux par des collaborateurs dont l'un, Élias Godeffroyt, tailleur de pierres, était occupé à « marcquier et pacqueter dedans leurs casses et poinchons les molles, afin de

lesd. parties, comme appert par lad. ordonnance et quictance, et mesure de lad. gallerie faicte par led maistre Jehan Ansseau, le tout icy renduz de lad. somne de ix[c] lxiiij livres viij s. ix deniers dud. pris de xl groz, qui font icy à monnoye de ce compte la somme de xix[c] xxviij livres xvij solz vj deniers tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du 1[er] mai 1548 au 30 avril 1550*, fol. 316.

[1] Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 27,305, fol. 337 ; n° 27,306, fol 347; et n° 27,308, fol. 75.

[2] » A maistre Lucq Lange, molleur en plattre de figures d'anticquaiges, la somme de sept cens quattre-vings dix-huyt livres tournois, et ce, pour son traictement et gaige que sa Majesté luy a ordonné depuis le xxiij[e] jour de juillet xv[c] chincquante qu'il arriva à Binch avec son ayde pour faire lesd. figures jusques xxij[e] jour de septembre xv[c] chincquante et ung, comme appert de ce par ordonnance et quictance cy rendue à la somme de vij[c] iiij[xx] xviij livres tournois. » *Compte de Philippe du Terne, du 1[er] janvier au 31 décembre 1551*, fol. 77 v°.

[3] *Chambre des comptes*, n° 27,309, fol. 39 v°.

Digitized by Google

les mieux garder, » et l'autre, Toussains Pouttrain, « tailleur d'imaiges en pierres, » qui s'était chargé de « réparer, nectoyer, polir et racoustrer les figures d'anticquaiges » moulées par Lange [1].

Les dépenses faites pour la ferronnerie et la serrurerie s'élevèrent à un chiffre important. Philippe du Terne renseigne près de 12,000 livres tournois qui furent consacrées à payer ces sortes d'ouvrages et toutes les autres pièces mises en œuvre pendant la construction du palais. Un serrurier allemand, nommé Simon Herrot, y travailla en 1548-1549, et parmi les objets les plus remarquables, on distinguait les serrures à « clef réal, furnies chacune de deux thirois, quattre rosettes et de une M. couronnée par-dessus ung escuchon [2]. »

Deux jardins s'étendaient entre le palais et les remparts de la ville. On y fit de grandes améliorations, à dater de 1547, sous la surveillance de Gaspard Coullon, qui planta une foule d'arbustes, ainsi que des arbres fruitiers d'espèces variées [3]. Au milieu du jardin situé derrière la conciergerie s'élevait le « Mont-Parnasse d'escailles de perles, avec la petite fontaine « en Hélicon, sur laquelle estoient assises les neuf déesses « musicales faits de marbre blanc, aussi le vaisseau à eau « fait de pierre de porphyre [4], lequel à peine fut parachevé « en un an. » Depuis plusieurs siècles déjà, un fontainier gagé par l'administration du domaine de Binche et par le magistrat

[1] *Chambre des Comptes*, n° 27,308, fol. 78.

[2] *Chambre des comptes*, n° 27,313. fol. 46 v°. — La lettre M, initiale de Marie, dont il est ici question, se montrait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du palais, et jusque sur les girouettes qui surmontaient les deux tours qui formaient l'entrée de l'édifice.

[3] *Compte du domaine de Binche, rendu par Philippe du Terne, du 1er janvier* 1548 (1549, n st.) *au 31 décembre* 1549. — *Chambre des comptes*. n° 8,908.

[4] Le bassin de porphyre dont il est ici question n'était autre que celui de pierre de » Ranch » (Rance) fourni par Séverin Moreau, en 1552. — Guicciardin. *Description de touts les Pays-Bas*, p. 550. — *Chambre des comptes*, n° 27,309, fol. 5 v°.

Digitized by Google

de cette ville devait prendre soin du service des eaux [1]. N'oublions pas de mentionner de même, d'après Guicciardin, une Cérès longue de vingt-huit pieds. A cela, ajoutons les statues du Nil et de Cléopâtre, dues au talent de Luc Lange et placées sous « deux voulsures en bricques » du côté du Posty ou de la Roquette [2].

D'après ce qui précède, nous pouvons conclure que le palais de Binche se composait de plusieurs corps de bâtiments reliés entre eux, savoir : la *Grande-Salle* qui était l'édifice le plus spacieux ; elle avait 100 pieds de longueur sur 45 de largeur. — Le *Riche Logis* de Marie de Hongrie qui mesurait 60 pieds en longueur et 30 en largeur. — Le *corps de logis* bâti par Marguerite d'York, en 1490-1499 et que l'on avait maintenu dans l'ensemble des constructions; il avait 75 pieds de longueur sur 30 de largeur. — Enfin, on distinguait la « Buerie » avec les autres dépendances, qui était aussi remarquable par son étendue [3].

La grande tour, dite la « tour à cheval, » par laquelle on montait à l'étage, avait de fortes proportions. Les fenêtres qui l'éclairaient, avaient été ornées de pommeaux en cuivre doré. La flèche qui la couronnait affectait la forme conique; elle était surmontée d'un Éole en cuivre dont la dorure resplendissait au loin. A la petite tour voisine de la précédente, on voyait une magnifique rosace ; le gros pommeau qui se trouvait au sommet portait un Mercure antique exécuté en Allemagne [4].

Les travaux les plus urgents ordonnés à Binche par Marie de Hongrie furent terminés vers le milieu du mois d'août 1549. Cette princesse avait commandé à plusieurs reprises qu'ils fussent poussés avec la plus grande activité, car elle voulait être en mesure d'y recevoir magnifiquement l'empereur avec l'infant

[1] *Compte de Philippe du Terne, rendu à la reine douairière de Hongrie, du 1er janvier* 1544 (1545 n. st.) *au dernier décembre* 1545. — Archives de l'État, à Mons.

[2] *Chambre des comptes*, n° 27,309, fol. 5 v°.

[3] On trouvera plus loin le tableau des dépenses faites au sujet de ces constructions.

[4] *Chambre des comptes*, n° 27,306, fol. 275, et n° 27,309.

Digitized by Google

d'Espagne et la foule nombreuse des seigneurs qui les accompagnaient. Pour atteindre son but, elle ne recula devant aucun sacrifice pécuniaire; elle ne ménagea aucun moyen en son pouvoir, propre à exciter l'ardeur de ceux qui travaillaient à la construction de son palais. Souvent même, on lui expédiait, partout où elle séjournait, tantôt à Bruxelles ou à Malines, tantôt à Turnhout ou en Hollande, l'état d'avancement des divers ouvrages exécutés par ses ordres. Satisfaite des artistes qu'elle employait, elle se faisait un devoir de leur accorder des gratifications; et pour stimuler l'ardeur des ouvriers au travail, elle leur faisait parfois distribuer quelques tonneaux de cervoise pendant les brûlantes chaleurs de l'été [1].

On a vu précédemment avec quelle magnificence Marie de Hongrie accueillit à Binche la cour impériale, les fêtes somptueuses qu'elle offrit à ses hôtes illustres et les banquets splendides auxquels elle les convia dans les salons de son palais. Ces jours de réjouissances étant passés, on se remit à l'œuvre pour achever les derniers travaux. Il n'y avait plus alors qu'une partie des « escrigniers » allemands. Balthazar Bruye qui avait été retenu à Binche pendant trois ans et demi était retourné dans son pays avec sa famille, comblé des bienfaits de la régente. Hans Wisruttes, Michel Wisruttes et leurs aides restèrent encore de longs jours à Binche, afin de compléter la menuiserie dont cette princesse réclamait l'exécution [2].

Marie de Hongrie était alors au comble de la puissance et de la gloire. Elle était parvenue à élever rapidement un palais dont les contemporains vantèrent beaucoup la magnificence, et qui,

[1] « A Simon le Cocq, brasseur, demorant à Binch, la somme de dix-nœf livres quattre solz tournois, et ce, pour achat a luy fait de huyt tonneaux de cervoise que Sâ Majesté a commandé donner pour pluyseurs fois aux machons, carpentiers et aultrss ouvriers besongnant à son hostel à Binch, à raison de xlviij solz tournois chacun tonneau, font, comme appert par ordonnance et quictance cy rendues, lad. somme de xix livres iiij s. tournois. » *Chambre des comptes*, nº 27,309, fol. 275 vº.

[2] *Chambre des comptes*, nº 27,307, fol. 70, et nº 27,308. fol. 63 vº.

Digitized by Google

selon Brantôme, « faisoit honte aux sept miracles du monde tant renommés de l'antiquité[1]. » Elle y avait rassemblé des trésors artistiques en quantité considérable et des manuscrits d'une grande valeur. Parmi les tableaux, on admirait « les portraits par le Titien et par d'autres excellents peintres des Pays-Bas[2]. »

Malheureusement l'existence de cette demeure princière fut éphémère. Les chroniques contemporaines relatent les ravages que les troupes impériales exercèrent en 1552 dans la partie orientale de la Picardie. Henri II, roi de France, irrité contre Marie de Hongrie jura de s'en venger impitoyablement. Au mois de juin 1554, ce monarque réunit une armée à Cressy en Laonnais, pénétra dans le Namurois et envahit ensuite le Hainaut dans le but d'y exercer de terribles représailles. Les coureurs avaient déjà mis le feu au château de Mariemont à l'arrivée du

[1] Brantôme. *Vie des dames galantes.*

[2] Voici comment s'exprime Paradin au sujet des richesses artistiques rassemblées à Binche par Marie de Hongrie : « Elle y avoit fait bastir une maison d'excellence, enrichie en tout partout d'embellissements de mracles d'architecture qu'on disoit surm onter toutes merveilles de bastimens en murailles, colonnes de marbre, de porphire et de plusieurs autres sortes d'emblesmes, marqueteries, entregets, madrures, ouvrages bigarrés et diverses pièces, verrières, tableaux, médailles, images, statues, singularités de divers païs, charpenteries, menuiseries, enrichissement de besogne, toute espéce d'artifice d'estrange manière, mignonnement et délicatement mise en œuvre. »

B. de Salignac dit de son côté : Duquel logis tous les estages estoyent d'une très belle grandeur, proportionnée aux reigles et mesures d'architecture : ce qui le faisoit représenter fort magnifique, oultre l'enrichessement de tant de marbre et porphire qu'elle y avoit fait employer, et aussi la charpenterie et menuiserie proprement et délicatement marquetée et madrée. Beaucoup de médailles antiques, tableaux et autres singularités assemblées de divers pays : n'y ayant en tout le logis peintures, vitres, ferrures, pavé, ny autres ouvruges qui ne monstrassent sortir de très docte main d'artisan. »

Et Rabutin assure que le palais de Binche était « remply et aorné de toutes choses exquises, comme de plusieurs variétés de marbres, tableaux, peinctures plates et eslevées, statues, colonnes de toutes sortes. »

Digitized by Google

roi de France qui, voyant les flammes dévorer ce monument, ordonna d'activer l'élément destructeur. De là, il s'élança sur Binche qu'il investit immédiatement afin d'en faire le siège. Le lendemain (22 juillet), vers huit heures du matin, la brèche ouverte entre la porte Neuve et celle de Melion ayant été rendue praticable, la garnison qui n'osa risquer de repousser l'assaut, se rendit à la discrétion de l'ennemi. Le monarque français ne voulut pas qu'il y eut du « sang espanché, » mais il permit à ses bandes de piller la ville et d'y mettre le feu sans épargner le palais de la reine douairière de Hongrie. Quelques heures suffirent pour que l'incendie dévorât complètement cette belle résidence[1].

La régente apprit cet acte de vandalisme par Granvelle, évêque d'Arras, qui lui écrivit à ce sujet[2]. Sa réponse, en date du 25 juillet, semble indiquer que la destruction de son palais de Binche ne lui causa que peu de regrets. Cependant Brantôme assure que quand elle apprit la vengeance du roi Henri II, « elle tomba en telle destresse, despit ou rage, qu'elle ne s'en put de longtemps rapaiser. »

Après s'être recueillie, Marie de Hongrie, qui s'était retirée momentanément à Arras, manda Jacques du Brœucq auprès d'elle le 11 septembre[3], afin de se renseigner sur les ouvrages qu'il était urgent d'exécuter tant à Binche qu'à Mariemont. D'après l'exposé que lui fit son architecte, elle recula devant la dépense considérable de l'entreprise. Peut-être songeait-elle aussi à la retraite, car elle commençait à se fatiguer des affaires gouvernementales. Quoi qu'il en fût, elle se détermina seulement

[1] G. PARADIN, *Continuation de l'histoire de nostre temps*. Lyon, 1556; p. 335. — B. DE SALIGNAC. *Le voyage du roy aux Pays-Bas de l'empereur, en l'an* M D LIIII. Paris, 1554; chap. 3. — RABUTIN. *Mémoires*, liv. 6, p. 605.

[2] TH. JUSTE. *Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie*. Bruxelles, 1855, p. 111.

[3] Cfr. TH. LEJEUNE. *Le palais de Marie de Hongrie, à Binche*, p. 29, note 3. — On y voit que Jacques du Brœucq eut encore avec la régente en 1555 et en 1556, de longues conférences à Anvers et à Turnhout, au sujet des travaux à exécuter à Binche et à Mariemont.

Digitized by Google

pour la restauration de la « Buerie » qu'elle se proposait de transformer en un corps de logis propre à servir d'habitation au prévôt de Binche. Le 31 octobre suivant, Jacques du Brœucq se rendit à Bruxelles et lui soumit un devis estimatif concernant ce bâtiment et la tour de la maison de plaisance de Mariemont qu'elle voulait relever en même temps [1]. Les matériaux n'étant pas prêts, on ajourna les travaux à l'année suivante. Alors les ouvriers se mirent à l'œuvre et ils déblayèrent les appartements de la « Buerie ». Cet édifice se composait de deux étages au-dessous desquels s'étendaient la pâtisserie, la cuisine, le garde-manger, etc. A peine les ouvrages de maçonnerie furent-ils achevés qu'on s'empressa d'y placer la charpente préparée à l'avance; les couvreurs en ardoises suivirent de près les charpentiers [2], de sorte que le prévôt Philippe de Namur, seigneur de Trivières, put s'installer sans trop attendre dans la nouvelle demeure qui lui était préparée.

On répara également le logement du concierge et celui des palefreniers, la petite écurie, les murs du jardin, etc. Le pavement de la grande cuisine fut renouvelé. Les voûtes des caves qui existaient sous la grande salle furent mises à l'abri de la

[1] A maistre Jacques du Brœucq, la somme de trente-six livres tournois, et ce, pour ses journées et vacations d'avoir esté de Mons en la ville de Bruxelles, le mercredi dernier octobre xv^c^ liiij, porter à Sa Majesté les extimations des ouvraiges et réparations qu'il convenoit faire, tant au corps de logis de la Buerye (à Binch), comme à la thour de Sa Majesté à Maryemont où il a séjourné jusques et comprins, le jœdi viij^e^ jour de novembre enssuivant aud. an, qui font nœf jours à l'advenant de ung escu soleil par jour, comme appert par ordonnance et quictance cy rendues. Pour ce icy, lad. somme de xxxvj livres tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du* 1^er^ *janvier* 1555 (1556 n. st.) *au* 31 *décembre* 1556, fol. 55 v°.

[2] « A Philippe de Courty, bourguemestre de la ville de Namur, la somme de v^c^ xviij livres tournois, et ce, pour le nombre quarante milliers d'ardoyses de Martin-Fosse, qu'il a livret depuis le mois de septembre xv^c^ lv jusques en décembre enssuivant aud. an pour la couverture du corps de logis de la Buerie de Sa Majesté aud. Binch. » — *Chambre des comptes*, n° 27,312, fol. 60 v°.

Digitized by Google

destruction au moyen d'un hangar solide[1]. On fit des travaux importants dans la galerie inférieure[2] et l'on prit des mesures pour la conservation des peintures de la galerie supérieure, dont l'accès avait lieu par l'escalier de la tour principale[3]. Enfin, pour empêcher le public de pénétrer dans l'intérieur du palais, on en boucha toutes les portes.

Jacques du Brœucq, directeur de tous ces travaux, ainsi que de ceux qui s'effectuaient au château de Mariemont[4], termina, en 1556, la mission que la reine douairière de Hongrie lui avait confiée durant l'espace de douze ans. Avant d'abdiquer le souverain pouvoir, l'empereur Charles-Quint récompensa cet artiste en lui accordant une pension de 200 livres, qu'il toucha sur les revenus domaniaux de Mons jusqu'à sa mort arrivée le 30 septembre 1584[5].

[1] *Chambre des comptes*, n° 27,315, passim

[2] « A maistre Martin Gérard, Remy Dartevelle et Bertrand Gernart, carpentiers, la somme de trois cens livres tournois, et ce, pour, par marchiet faict avec eulx, avoir racoustret la gallerye dud. hostel de sommiers, gistes sour planchiers et aultres planchissaige, en la sorte qu'elle est présentement rééddiffyée depuis la ruyne que les ennemis Franchois en fisrent l'année xv^c liiij, ouquel marchiet estoit comprins de mectre jus les sommiers quasi bruslez, avec les gistes et aultres bois y demourez, ce qu'ilz ont faict, comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant icy rendues. Pour ce, icy la somme de iij^c livres tournois. » — *Compte de Philippe du Terne, du 1^er janvier* 1555 (1556 n. st), *au 31 décembre* 1556.

[3] *Chambre des comptes*, n° 27,314.

[4] A maistre Jacques du Brœucq, la somme de vingt livres tournois et ce, pour chincq jour qu'il a vacquié au lieu de la Vure (château de Tervuren), par ordonnance de sa Majesté, pour entendre aux poincts des ouvraiges requis de sad. (Majesté), tant aud. Binche comme à Maryemont, depuis le vendredi vj^e de décembre xv^c lv jusques le mercredi xj^e jour enssuivant à l'advenant de ung escu soleil par jour, comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant icy rendues. Pour ce icy, la somme de iij^c livres tournois. » — *Chambre des comptes* n° 27,313, fol. 53.

[5] A. Pinchart *Archives des arts, des sciences et des lettres*. Gand, 1865 ; t. II, p. 180.

Digitized by Google

Le palais de Binche, dans l'état où nous venons de le laisser, n'exigea, à partir de cette époque, que des réparations peu coûteuses, consignées par les receveurs du domaine, au chapitre spécial des « ouvrages » de chacun de leurs comptes. Les détails que contiennent ces documents n'offrent pas un attrait suffisant pour que nous nous y arrêtions un seul instant. Lorsque les archiducs Albert et Isabelle prirent possession du gouvernement des Pays-Bas, ils furent inaugurés dans les différentes provinces. Au mois de février 1600, ils se rendirent à Binche, où des appartements leur avaient été préparés dans l'ancien palais, de même qu'au château de Mariemont[1]. Depuis lors, ces princes revinrent de temps en temps dans cette ville, attirés par une dévotion particulière envers les saints patrons dont les reliques avaient été transférées en 1409, de Lobbes, à l'église paroissiale.

On sait que les archiducs firent reconstruire entièrement la maison de plaisance de Mariemont. Cet édifice commencé en 1605 fut achevé après trois années de travail. Dès lors, on forma une comptabilité spéciale au sujet des frais d'entretien et de réparation tant pour l'une que pour l'autre de ces demeures princières. Les comptes où il est question du palais de Binche vont du 1er octobre 1608 au 30 septembre 1690[2]. Le peu d'intérêt qu'ils présentent nous force à les négliger dans cet article. Au chapitre des dépenses, on ne trouve guère que des renseignements sur des matériaux d'une mince valeur, sur des jour-

[1] Dans un compte particulier rendu, par Liévin Bard, receveur du domaine de Binche, du 2 décembre 1598 au 31 décembre 1600, concernant le parc de Mariemont, on trouve une dépense de 1397 livres tournois qui avait été affectée à « accomoder quattre chambres à galatas « deseure les chambres en la maison dudit Binche, comme plusieurs « plaches à Mariemont pour leurs venues illecq au rethour du voyaige « de Flandre, d'Arthois et Haynnau, au mois de mars xvjc. » — *Chambre des comptes*, n° 8,957. — Cfr. aussi Gilles Waulde. *Chronique de Lobbes*, p. 500.

[2] Archives du royaume. Chambre des comptes, nos 27,319 à 27,375.

Digitized by Google

nées d'ouvriers, sur des travaux aux fontaines, aux toitures des bâtiments, aux vitres, aux portes, etc [1].

Au commencement du XVIII[e] siècle, les restes du palais de Binche menaçaient de s'écrouler de divers côtés; on dut y poser des étançons en attendant la démolition des bâtiments abandonnés depuis un siècle et demi. Cette démolition s'exécuta en 1701. Le gouvernement de Philippe V, roi d'Espagne, ayant décidé la création d'un hôpital militaire, à Mons, les directeurs de cet établissement obtinrent l'autorisation d'enlever les matériaux qu'ils jugeraient convenables pour les employer à la construction projetée [2].

Le terrain occupé par les bâtiments démolis resta longtemps dans le délaissement le plus complet. L'administration du domaine ne se soucia guère d'en tirer un profit quelconque. Cependant, en 1757, elle l'abandonna à la ville qui le prit à bail emphytéotique, moyennant une redevance annuelle de 50 florins à payer à la recette domaniale [3].

En 1787, le chanoine De Marbaix adressa au conseil des finances, à Bruxelles, une requête tendant à obtenir en location une partie de l'emplacement du palais, contenant seulement 175 verges. Les jurés consultés sur cette demande n'y firent pas d'opposition. Ce terrain était encore parsemé de pierres et de décombres, lorsque M. Leclercq, arpenteur juré, à Mons, fut appelé à le mesurer et à en dresser le plan [4]. Ayant procédé à

[1] Du lundi 14 octobre 1641 jusqu'au 5 juillet 1642. « A Martin Bernard, serrurier, pour la livraison par lui faicte de divers serrures, pentures, clefs, barre boyaus, glissoires et aultres parties qui ont esté nécessaires pour l'entretènement du palais de Binch, lui at esté payé par son billet et quittance de la somme de xxiij livres. » — *Compte de Maximilien Van Broechem, du 1[er] octobre 1641 au dernier septembre 1642.*

[2] ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. *Chambre du clergé, de la noblesse, etc.*, farde 10, n[os] 22 et 23. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 225. — DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 322.

[3] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n[os] 9,069 à 9,100.

[4] Le plan de l'emplacement du palais de Marie de Hongrie est conservé au dépôt des archives du royaume. Sa hauteur est de 47 cent. 1/2

Digitized by Google

la première de ces opérations, il trouva d'après ses calculs une superficie totale de 468 verges de 20 pieds carrés.

A l'époque de la révolution française qui abolit l'ancien régime, l'administration municipale de Binche obtint pour la ville la propriété de tout l'emplacement du palais, ainsi que des jardins qui y étaient annexés. Vers l'extrêmité septentrionale de ceux-ci, à côté du portail de l'église paroissiale, on construisit la maison presbytérale [1]. L'autre terrain devint une promenade publique, qui présente des points de vue fort agréablement variés ; il a été érigé en parc, en 1838. C'est là que vont s'ébattre les gais Binchois aux jours de réjouissance publique. Le parc de Binche est remarquable par ses belles pelouses, ses plantes variées, et sa magnifique situation ; il a un grand bassin, un kiosque, une grotte et des volières. Son entretien mérite d'être signalé.

§ 4.

La chapelle castrale.

On fixe à l'année 1170, la fondation de la chapelle castrale qui fut placée sous l'invocation de saint Servais, évêque de Tongres. Elle faisait partie du groupe des bâtiments qui composaient l'hôtel de la Salle. C'est seulement à dater de la fin du XIII[e] siècle que l'on commence à signaler l'existence du petit édifice où se célébrait à Binche le service divin à l'intention des comtes de Hainaut. On a publié un acte daté de cette chapelle, le 13 septembre 1292. Là, s'étaient réunis en ce jour plusieurs

et sa largeur de 92 cent. Il offre à la vue la distribution du terrain, comme suit : à gauche de l'entrée principale, la portion cédée à la ville; à droite, celle que sollicitait le chanoine de Marbaix; à l'ouest de celle-ci, les jardins que tenaient les PP. Augustins du collége de Binche.

[1] Cette habitation qui avait été mise à la disposition du curé-doyen, le 1[er] décembre 1830, lui fut retirée après cinquante ans d'une paisible jouissance par un jugement du tribunal civil de Charleroi, que confirma la cour d'appel de Bruxelles. Elle fut évacuée le 16 août 1880.

Digitized by Google

ecclésiastiques d'un rang distingué, savoir : Jacques Rossiaus, clerc et notaire public du diocèse de Cambrai ; frères Jean de Croisilles et Jacques de Tierissart, religieux de l'ordre mineur ; Pierre, doyen de Saint-Géry, de Valenciennes ; Henri de Boussu, chanoine de Mons ; Nicolas, curé du béguinage de Binche ; Arnould du Quesnoy, clerc de l'évêque de Metz, et Jacques, sous-écolâtre de Binche. Le premier de ces personnages y délivra, en présence des autres, un vidimus des lettres du 20 octobre 1256, par lesquelles la ville de Valenciennes promettait de reconnaître Jean d'Avesnes, en qualité de comte de Hainaut, après la mort de sa mère Marguerite de Constantinople[1].

Plus tard, dans les comptes du domaine de Binche, on mentionne parfois la chapelle de Saint-Servais, à propos des restaurations qu'on y avait exécutées et dont les frais étaient supportés par le possesseur ou par l'usufruitier de ce domaine. Ces travaux ne nous apprennent rien d'important. Il nous est donc impossible de faire la description du bâtiment et d'en faire connaître la décoration.

La chapelle castrale était située près du salon principal et derrière la chambre des gentilshommes. Une belle verrière surmontait l'autel du sanctuaire. L'oratoire qui dominait ce lieu de prières était spécialement destiné aux princesses ou aux dames douairières résidant à l'hôtel de la Salle[2]. La « vièse » chapelle disparut sous Marie de Hongrie qui la remplaça par un joli édifice, lors de la construction de son palais, en 1546.

La bâtisse de la nouvelle chapelle castrale était en briques et en pierre de taille. Jacques du Brœucq s'occupa tout particulièrement de la sculpture. Au mois de décembre 1547, il alla avec François Cambier à Valenciennes et y acheta de la pierre blanche qu'il employa aux voûtes[3]. Il fit également usage de la

[1] L. Devillers. *Monuments, etc*, t. III, p. 503, note.

[2] *Chambre des comptes*, nos 8,814; 8,645 et 8,882.

[3] « A maistre Jacques du Brœucq pour, ou mois de décembre xvc xlvij, avoir esté de la ville de Mons avec Franchois Cambier en la ville

Digitized by Google

pierre d'Avesnes, qu'il tailla lui-même, tant pour la nef que pour le rond-point du sanctuaire [1]. Enfin, la lanterne du dôme qui couronnait l'édifice était due au ciseau de l'artiste montois [2].

Parmi les œuvres d'art dont Marie de Hongrie se plut à orner la chapelle de son palais, on signale une *Déposition de la Croix*, si belle et si digne de l'antique que Michel-Ange, assure un auteur, n'aurait pas dédaigné de l'avoir peinte [3].

Ce petit édifice ayant été, comme le palais, la proie des flammes, en 1554, la régente chargea son architecte de le faire reconstruire [4]. On le démolit complètement au commencement du XVIII[e] siècle et l'archiduc Maximilien-Emmanuël de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, permit qu'on transportât à l'église du couvent des Récollets l'autel que l'on y admire encore aujourd'hui [5].

C'est à Alix de Namur, épouse de Bauduin IV, comte de

de Valenchiennes, pour acheter de la pierre blanche pour faire la voulsure de la chappelle, à Binch. » — *Chambre des comptes*, n° 27,506, fol. 276 v°.

[1] » A maistre Jacques du Brœucq, pour la taille et pierre d'Avesnes des deux voulsures de la chapelle rendues sur le lieu assavoir: celle du rond et de la nef, avec la despens d'avoir aidiet les machons à les asseoir, ij[m] livres tournois. » — *Chambre des comptes*, n° 27,306, fol. 275.

[2] » A maistre Jacques du Brœucq, pour la fachon de la lanterne de la chappelle avec l'achat des pierres d'Avesnes. » — *Ibidem*, fol. 275.

[3] Ch. Ruelens. *Le siége et les fêtes de Binche*, p. 71.

[4] » A maistre Jacques du Brœucq, la somme de quattre-vingt seize livres tournois, et ce, pour soy estre transporté de rechief en lad. ville de Bruxelles, le samedi XIX[e] jour d'octobre XV[c] IV, en vertu des lettres mons[r] le trésorier général Patye, pour communiquier et ordonner l'ouvraige de la chappelle de Sa Majesté à Binch. En quel voyaige il a vacquié, comprins son rethour à Mons, lieu de sa résidence, jusques le mardi XIJ[e] novembre enssuivant aud. an, qui font XXIIIJ jours audit pris de ung escu soleil par jour, comme appert par ordonnance et quictance sur ce servant, le tout icy rendu de lad. somme de IIIJ[xx] XVJ livres tournois. » — *Chambre des comptes*, n° 27,314, fol. 56.

[5] *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. IV, p. 361.

Digitized by Google

Hainaut qu'est attribuée l'érection de la chapelle de Saint-Servais. Elle ne lui assigna pas de revenu fixe, mais son fils Bauduin V consolida cette œuvre pieuse au moyen d'une dotation convenable à prélever sur le produit de la dîme d'Estinnes-au-Mont[1]. Ce prince se réserva pour lui et ses successeurs le droit de conférer ce bénéfice à un chapelain auquel fut imposée l'obligation de dire deux messes par semaine.

La plupart de ces bénéficiaires nous sont tout à fait inconnus. L'un d'entre eux, qualifié de chapelain de la comtesse de Hainaut en la ville de Binche, fut choisi en qualité d'arbitre avec le doyen de chrétienté pour terminer un différend qui existait entre l'abbaye d'Alne et le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, au sujet de quelques dîmes levées à Binche et à Buvrinnes, en 1248[2].

Par leur testament en date du 18 mars 1302 (1303, n. st.), Jean II d'Avesnes et Philippine de Luxembourg, sa femme, fondèrent en leur « capiële à Binc » une chapellenie sous l'invocation de la Sainte-Vierge et y affectèrent une dotation de 30 livres de blancs par an[3]. Le 7 mai 1311, la ville de Maubeuge prit envers Guillaume I d'Avesnes l'engagement de payer à perpétuité le montant de cette dotation en acquit des mailles que les habitants de la classe ouvrière devaient au comte de Hainaut[4].

Un document ancien mentionne parmi les objets du culte, qui existaient en 1308 dans la chapelle castrale de Binche, « ij pochons d'étain, jescrin, jestapleit et jesamiel, jaisselette « d'ivoire entaillée pour porter pais, jasconse, etc[5]. On le voit, le trésor n'était guère brillant alors.

[1] Jacques de Guise. *Histoire du Hainaut*, t. xii, p. 177. — Delewarde, *Histoire générale du Hainau*, t. iii, p. 3.

[2] L. Devillers. *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. i, p. 115.

[3] L. Devillers. *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, p. 21. — *Description de cartulaires*, t. vi, p. 21.

[4] L. Devillers, *Monuments, etc.*, t. iii, p. 7.

[5] *Compte rendu de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. iv, p. 17.

Digitized by Google

Depuis un temps immémorial, on célébrait, le 13 mai de chaque année, dans la chapelle castrale, la fête de saint Servais avec beaucoup de solennité. Les prêtres des églises paroissiales, les chanoines et les chantres qui y assistaient, recevaient, à titre de « courtoisie, » une gratification prélevée sur les revenus du domaine de Binche [1].

Au XVI[e] siècle, le chapelain recevait ses émoluments en nature, comme l'atteste un article des dépenses du cinquième compte du domaine, rendu par Philippe du Terne, du 1[er] janvier 1548 (1549 n. st.) au dernier décembre 1549.

C'est par erreur que les anciens pouillés du diocèse de Cambrai attribuent au chapitre de Notre-Dame de cette ville la collation de la chapelle du comte, à Binche (*capella comitatûs, seu comitis*). Le droit de conférer ce bénéfice, taxé à 30 livres au XV[e] siècle, appartenait au souverain [2]. En 1560, Philippe II, roi d'Espagne, en décréta l'union au décanat du chapitre de Saint-Ursmer. Les revenus de la dotation consistaient, en 1787, dans les $\frac{2}{3}$ de la dîme d'Estinnes-au-Mont et d'une partie de celle de Faurœulx, produisant alors 555 florins 7 patards 6 deniers, avec charge de deux messes par semaine. Celui qui en jouissait devait payer sur cette somme, à titre de portion congrue, 17 florins au curé, 53 florins 3 patards au vicaire, et en outre 22 florins 6 patards 7 deniers pour les réparations de l'église et du presbytère d'Estinnes-au-Mont [3].

[1] « A sire Gabriël de Montigny, chapellain de la chappelle de la Salle à Binch, iij muis de bled et iij muis d'avoine, et ce, pour ung an de ses gaiges d'avoir célébré chacune semaine en lad. chappelle deux messes par semaine ci-devant fondées par aucun comte de Haynnau. » — *Chambre des comptes*, n° 8,909.

[2] CH. DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 233.

[3] ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 46,628.

Digitized by Google

§ 5.

L'hôtel de ville et le beffroi.

Binche figure au nombre des cités du Hainaut, qui, les premières, furent admises à jouir des libertés municipales[1]. Cette ville obtint, comme la plupart des autres, les attributs ordinaires des communes, savoir: un sceau, une cloche, un beffroi, etc. Les magistrats locaux ne pouvant siéger en plein air, se firent construire un édifice particulier dans lequel ils s'assemblèrent périodiquement pour l'exercice de leur administration. Souvent on le bâtissait à côté du beffroi quand celui-ci n'était pas remplacé par une tour qui dominait la maison communale.

A Binche, ce lieu de réunion portait jadis le nom de maison de paix ou de maison de ville. Le bâtiment est contigu au beffroi; il s'élève à front de la place publique, avec sa façade principale tournée vers l'Ouest. A la suite de l'incendie qu'y allumèrent les Français, en 1554, l'hôtel de ville de Binche exigea de grandes réparations, mais le beffroi put être conservé à cause de la solidité de sa maçonnerie[2].

L'hôtel de ville n'offre rien de remarquable. C'est un modeste bâtiment, de style renaissance, dont la porte d'entrée est en pierres de taille. A l'étage se trouve le salon où le conseil communal tient ses séances, et à côté, le secrétariat. La façade principale a été reconstruite en 1774.

Le beffroi, qui paraît fort ancien, se compose d'une tour carrée en pierres brutes et surmontée d'un campanile en bois couvert d'ardoises. Après la destruction du donjon, il servit à faire le guet, car les guerres amenaient fréquemment les armées enne-

[1] A. Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique.* Bruxelles, 1878; 2e partie, pp. 583-584.

[2] *Comptes de la massarderie de Binche, rendus par Remi du Puich et André le Cocq* Années 1554 à 1559. au dépôt des archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

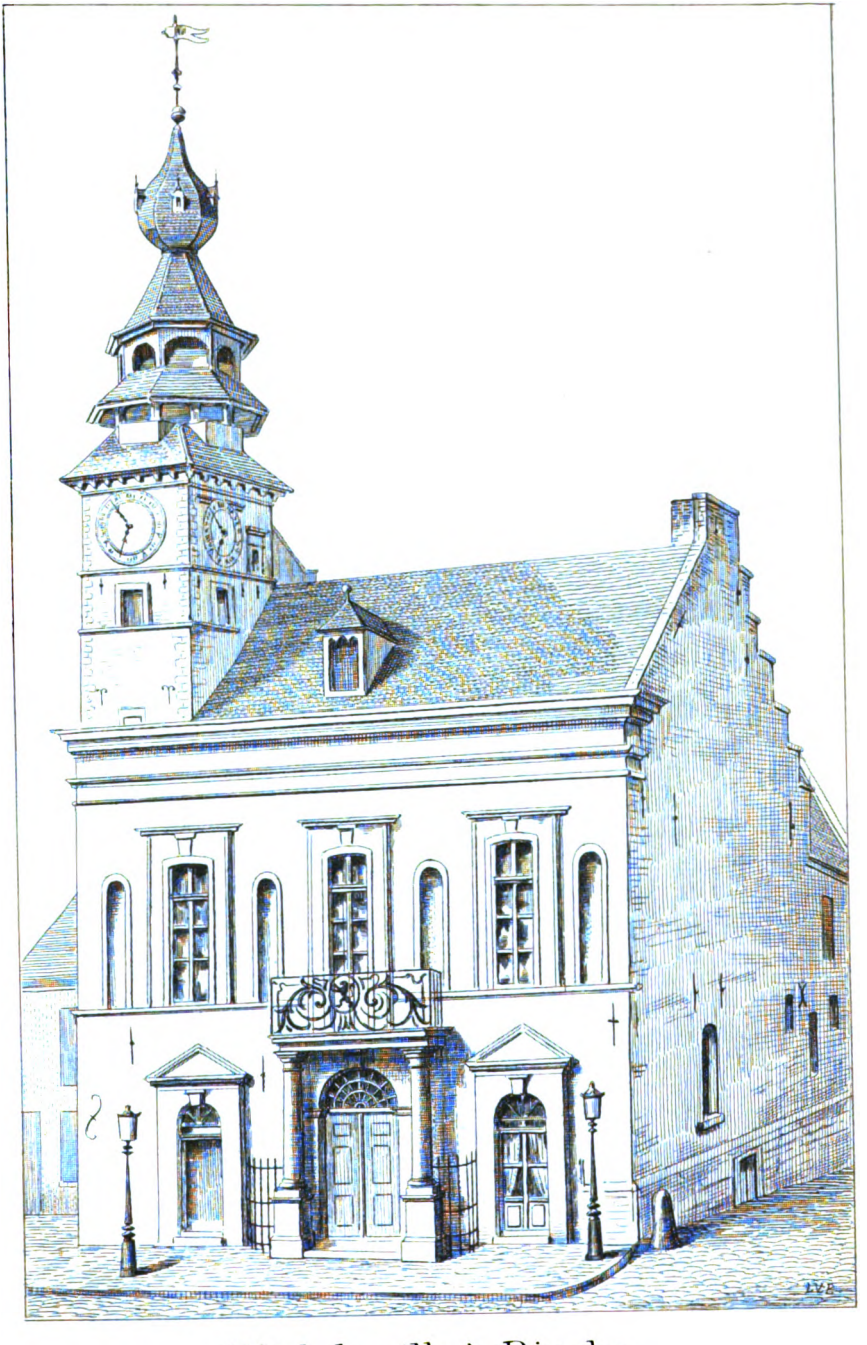

Hôtel de ville à Binche.

Digitized by Google

Digitized by Google

mies dans le pays de Hainaut[1]. Au beffroi sont suspendus la cloche communale et le carillon qui servent à annoncer les fêtes ou les réjouissances publiques. Le bourdon s'appelle l'*Indépendance*. En 1680, le carillon comptait treize cloches[2]. La mesure et l'accord de celles qui forment le carillon actuel ne flattent guère l'oreille habituée aux doux sons des fanfares binchoises. Aussi la restauration du carillon qui joue si volontiers l'air des *Gilles*, est-elle attendue avec impatience par la population!

De temps immémorial, il existe au beffroi une horloge pourvue de plusieurs cadrans annonçant l'heure aux bourgeois. En 1632, la personne qui en avait la direction recevait 24 livres pour ses gages, tandis que l'horloger touchait 75 livres sur la caisse communale[3]. En vertu du règlement de 1766, il n'y avait plus qu'un seul employé attaché au soin de l'horloge; il devait l'entretenir et fournir tous les ingrédients nécessaires à cet effet, moyennant 92 livres à titre de gage[4].

On conserve à l'hôtel de ville une curieuse collection d'archives communales, les matrices du grand sceau et du sceau secret de 1579, et l'ancien glaive de justice.

§ 6.

Les halles.

L'établissement des halles, au moyen âge, se rattache à l'histoire des communes, dont la plupart obtinrent la faveur d'en créer au fur et à mesure de l'extension de leurs franchises ou

[1] « A Henri Lemaire, pour avoir servi de gaiteur sur le berfroid de cette ville l'espace de xxj jours, xij liv. xij sols. » — Compte partiel de la massarderie de la ville de Binche, du 1er octobre 1678 au dernier septembre 1679.

[2] *Compte partiel de la massarderie, rendu par Druon Sébille, du 1er octobre 1680 au dernier septembre 1681.*

[3] *Compte de la massarderie, rendu par Feuillien du Trieu, du* 6 *novembre* 1632 *au* 5 *novembre* 1633.

[4] Voir chapitre xx, p. 10.

Digitized by Google

de leurs privilèges[1]. A Binche, les halles ne constituaient pas une propriété communale, mais elles appartenaient, de même que toutes les usines, au comte de Hainaut, à titre de bien domanial.

On sait que jadis ces marchés couverts ressemblaient à de vastes granges, mais avec une largeur plus étendue. C'étaient donc de grandes constructions affectant la forme rectangulaire et dont la charpente large et élevée couvrait entièrement l'édifice. Ordinairement l'intérieur était partagé en trois nefs par des piliers en bois ou par des colonnes en pierre.

Des portes particulières correspondaient à chaque nef et facilitaient la circulation. On groupait les marchandises dans des compartiments spéciaux qui étaient assignés aux différentes espèces de produits. D'un côté, on amassait les grains; de l'autre, on exposait les viandes; ailleurs, on plaçait sur des étagères les étoffes et les objets d'industrie destinés à l'étalage, les jours de foire et de marché.

Les halles établies à Binche remontaient à une date fort ancienne. Il en est question dans une charte du mois de mai 1229. Fernand, comte, et Jeanne, son épouse, comtesse de Flandre et de Hainaut, accordèrent alors à l'abbaye d'Épinlieu, à Mons, une rente de 13 livres, à prélever chaque année à la Saint-Remi sur cet établissement public pour la célébration des offices divins dans cette maison religieuse[2].

Un autre document d'une importance considérable et qui fut rédigé en 1265, nous fournit des indications curieuses sur la distribution des différentes parties de l'édifice consacré aux transactions commerciales, en la ville de Binche. Outre le compartiment destiné aux céréales, il y en avait plusieurs autres réservés aux produits des principales industries, telles que la

[1] Consultez plusieurs chartes relatives aux halles dans l'ouvrage de M. Alphonse Wauters, intitulé : *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique.* Preuves, pp. 52, 107, 149 et 238.

[2] L. Devillers, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, pp. 66-67.

Digitized by Google

draperie, la friperie, la corroierie. A côté, on distinguait encore les « maiseaus » où se tenaient les bouchers et les boulangers [1].

La blaverie ou le marché au grain occupait, à coup sûr, la partie la plus importante du rez-de-chaussée de la halle. En 1265, les revenus de cette section étaient affermés au prix de 40 livres blancs par an. En 1335, ils montaient à 42 livres, tandis qu'en 1415, ils ne valaient plus que 4 livres 6 sous 8 deniers.

Les mesures de capacité employées pour les grains, à Binche, étaient vérifiées par les jurés qui y appliquaient les armoiries de la ville, afin d'en garantir l'authenticité [2].

Les drapiers tenaient, en 1265, cinquante et un étaux et demi qui leur avaient été donnés à « héritage, » au prix de six sous blancs chacun par an, à payer à la Saint-Remi. Chaque étal avait onze pieds de longueur sur deux pieds et une paume de largeur. Le compte du domaine, rendu par Allemant le Hérut, en 1415-1416, ne renseigne que neuf étaux, mais dont la taxe était fixée à 25 sous blancs pour chacun.

Le compartiment mis à la disposition des fripiers comprenait vingt-six étaux d'une même largeur que les précédents, mais n'ayant que six pieds de longueur; ils avaient aussi été donnés à « héritage, » moyennant une redevance annuelle de trois sous blancs chacun. Neuf autres étaux non héritables, ne produisaient ensemble que quinze sous six deniers. En 1415, on mentionne dix étaux de pelletiers à 12 sous l'un.

Au-dessus de la blaverie, étaient installés les marchands de cuirs, qui avaient, en 1265, seize étaux « héritables » à six sous blancs la pièce. En 1415, le nombre de ces étaux se trouvait réduit à trois seulement.

[1] Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, p. 127.

[2] « As jurés et conseil de Binch, pour justifyer et flastrer une mesure de raziére à blaverie, pour le blaverie de Binch et pour otel frais de iiij autres mesures, xx sols blans. » — *Chambre des comptes*, nº 8,787. Cfr. aussi *Pièces justificatives*, nº 1.

Digitized by Google

Binche possédait aussi ses « maiseaus héritables, » c'est-à-dire, ses halles au pain et à la viande. Les boulangers y occupaient, en 1265, trente et un étaux rapportant au domaine comtal la modique somme de 15 sous 6 deniers, et les bouchers vingt-cinq étaux et demi produisant ensemble 12 sous 9 deniers[1].

La halle au blé et ses annexes s'élevaient à côté de l'hôtel de ville. Le beffroi séparait les deux édifices. Le premier, à en juger par les détails qui précèdent, devait avoir une assez grande étendue. La maison du hallier était contiguë aux magasins. Dans la cour, une « estaulette » couverte de paille servait aux chevaux des marchands qui amenaient leurs produits à la halle. A l'étage, il y avait encore une salle où le prévôt tenait ses plaids, et qui, en 1515, fut cédée en location à la confrérie des archers de Sainte-Christine[2].

Le poids public existait aussi à la halle au blé. C'était là qu'on devait peser les marchandises exposées en vente. L'administration du domaine comtal percevait le produit du droit de pesage, qui atteignit, en 1335, la somme de 9 livres 13 sous 4 deniers blancs[3].

Il existait à Binche une seconde halle, moins spacieuse que la précédente et située dans un autre quartier de la ville. C'était la « halle aux fillets. » On y vendait des produits d'une nature différente. Là, se réunissaient les « femmes » qui apportaient au marché du lin, du fil, des étoupes, des plumes pour les matelas, du beurre, du fromage, des œufs, des graines, du linge, etc. Dans les greniers de ce bâtiment, on entassait les

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, pp. 120, 132. — *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, pp. 16-17. — ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des comptes*, n° 8,793.

[2] *Chambre des comptes*, n°s 8,876 à 8,918.

[3] « As jurés de la ville de Binche, pour leur vin des pois dessusdis justifier et ensigner de l'ensigne de la ville, lx sols. » — *Chambre des comptes*, n° 8,788.

Digitized by Google

faisceaux de bois de chauffage, nécessaires aux besoins de l'hôtel de la Salle [1].

L'incendie qui dévora l'hôtel de ville, en 1554, détruisit également les halles de Binche. Peu de jours après ce désastre qui ruina la plupart des marchands, on construisit à la hâte un hangar destiné à mettre les marchandises à couvert les jours de marché. Le grand poids, dont il ne restait plus que les ferrailles, fut restauré avec soin, de même que la balance qui servait au pesage du fil et de la sayette [2]. D'autres travaux eurent lieu aux halles, en 1557, en attendant leur reconstruction définitive. Celle-ci eut lieu seulement en 1573. La maçonnerie ayant été achevée, on plaça la charpente sur la halle au blé et des ouvriers s'occupèrent ensuite de la toiture. Jean de Hoves entreprit cet ouvrage et il y employa des tuiles provenant de la fabrique de Grandreng. La couverture avait 80 pieds de longueur, y compris les « doubles, » sur 23 pieds de hauteur. Deux fenêtres pratiquées au toit éclairaient les greniers. L'année suivante, on rétablit, de même, l'habitation du hallier [3]. Dans la suite des temps, les halles devinrent presque désertes. Des guerres longues et désastreuses ruinèrent l'industrie et le commerce, de sorte que ces établissements devinrent inutiles [4]. Le Vaux-hall actuel occupe l'emplacement de la halle au blé.

§ 7.

Les fontaines publiques.

L'eau est une chose de première nécessité. Depuis longtemps, on a reconnu que, surtout dans les villes, elle est un moyen

[1] *Chambre des comptes*, n° 8,902.
[2] *Idem* n° 8,916.
[3] *Chambre des comptes*, n°s 8,916 et 8,931.
[4] Au siècle dernier, la ville avait en arrentement les étaux des bouchers et des boulangers. — *Mémoire sur le domaine de Binche et ses dépendances.* — ARCHIVES DU ROYAUME. *Cartulaires et manuscrits*, n° 903.

Digitized by Google

puissant de salubrité Aussi n'est-il pas surprenant qu'à toutes les époques, on se soit empressé de se procurer ce précieux élément dans une foule de localités, par l'établissement de fontaines publiques.

A Binche, on dut prendre des mesures, à l'époque de l'érection du bourg en forteresse, afin d'amener les eaux dans l'intérieur de la cité. D'ailleurs, les besoins n'étaient pas moins grands dans l'intérieur de l'hôtel de la Salle, où la consommation journalière exigeait fréquemment les services d'un « maistre fontenier. » Il est donc permis de croire qu'on s'entendit, dès le principe, pour aviser aux moyens de faire arriver l'eau tant pour l'approvisionnement du château que pour celui de la population urbaine.

Selon toute apparence, les ingénieurs délégués à cet effet cherchèrent autour de la ville les sources les plus salubres, mais dont la situation favorisât l'exécution des travaux hydrauliques projetés. Ils en découvrirent sur un point élevé à environ 1,000 mètres au midi de la forteresse, et à proximité du Menu-Bois, à l'altitude de 140 mètres. Un grand réservoir souterrain fut pratiqué en cet endroit, afin d'y réunir les eaux dont la distribution se ferait tant aux familles bourgeoises qu'au personnel de l'hôtel de la Salle. De là, on les dirigea vers la ville au moyen d'un conduit souterrain destiné à alimenter le bassin creusé dans l'enceinte du château. C'est ce qui se pratiqua par des « buzes » ou des tuyaux dont on fit la pose en suivant la pente naturelle du terrain la plus favorable à cet effet. Les comptes du domaine de Binche et ceux de la massarderie de cette ville contiennent généralement un grand nombre d'articles relatifs aux dépenses effectuées depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à nos jours pour l'entretien et la réparation des conduits en bois, en plomb ou en terre cuite [1].

[1] En 1546, « on plaça 295 pieds de tuyaux de plomb de divers calibres pour la conduite des eaux de la fontaine située au milieu de la cour de l'hôtel de la Salle jusqu'à la cuisine, la buanderie et « l'eschauffournerie. » — *Chambre des comptes*, nº 27,302, fol. 84, 146 et 172.

Digitized by Google

Le service des eaux était confié de temps immémorial à un artisan qui veillait à ce que la distribution s'en fît régulièrement dans les différentes fontaines. C'était à lui qu'incombait la charge de nettoyer les tuyaux de conduite, comme aussi de les renouveler lorsque le besoin s'en faisait sentir. On devait lui fournir toutes les pièces nécessaires à cet effet. Ses gages lui étaient payés, moitié par la ville et moitié par l'administration du domaine de Binche[1].

Nous ignorons si Binche a possédé, dans le principe, des fontaines en forme de grotte, telles qu'il en exista dans beaucoup de villes, au moyen âge. Celles que nous avons connues ne paraissaient pas dater de loin. Elles se composaient d'un réservoir muré et à ciel ouvert, avec une pyramide centrale. La Grande-Fontaine qui se trouvait sur le marché, en face de la rue des Pelletiers, montrait un piédestal ou colonne d'où l'eau sortait par quatre tuyaux pour se répandre dans un réservoir octogone, formé de belles pierres bleues. La Petite-Fontaine qui avait un réservoir analogue mais plus resserré, était établie vis-à-vis de l'église des récollets, *aliàs* du Sacré-Cœur, à quelques pas de la rue de Saint-François. Ces deux petits monuments ont disparu, en 1863, lorsqu'on adopta le nouveau système de distribution d'eau.

On a fait également disparaître les deux puits qui servaient à l'usage des habitants, et dont l'un était situé rue de Mons ou de la Caillerie et l'autre, sur la Grand'Rue, à l'opposite de la ruelle de Sainte-Anne.

[1] « A maistre Piére le fontenier, markandeit en tacke de retenir le fontaynne qui muet de la citierne des cans et venant jusques à le maison mons^r à Binch, dont avoir devoit pour j an entrant ou jour de la candelleir, l'an lxiij (1364 n. st.), et suiant à tel jour l'an lxiiij, xl moutons de Braybant. Desquels mons^r devoit paier pour se part le moitiet encontre le ville et li ville l'autre encontre mons^r. » -- *Compte de la massarderie de la ville de Binche.* Année 1364-1365.

« A Gérart de Hestrut a estet payet pour sen sallaire et ghaige de avoir fait, gardet et retenut les buses de le fontaine qui viénent de emprés le Menu-Bois deseure le ville de Binch, en l'ostel de le Salle

§ 8.

L'église de Saint-Ursmer.

Rien n'est plus incertain que l'origine de l'église primitive de Binche, qui servit de lieu de prière aux habitants, avant l'érection de la forteresse. Bauduin IV, comte de Hainaut, ordonna de raser cet oratoire et de le remplacer par un édifice plus spacieux dont on retrouve des vestiges dans le temple actuel. Cette église qu'on éleva vraisemblablement vers le milieu du XII^e^ siècle, fut placée sous l'invocation de la Sainte Vierge; elle appartenait au style romano-byzantin secondaire qui florissait alors en Belgique. Un vieux chroniqueur lui donne le nom de *moustier de Sainte-Marie* et il assure que le fils aîné de Bauduin le Bâtisseur, mort en bas âge, y reçut la sépulture[1].

L'église de Notre-Dame, dont il est facile de reconstituer le plan tout entier en visitant les combles de l'édifice moderne, affectait la forme d'une croix latine, avec chœur terminé par une adside circulaire. Construite en moëllons, elle avait ses murs

en celli ville, et ycelles desd. buses avoir poursongniés et nettyés touttes sour que besoing a estet, tant dedens lesdits hostels et villes comme dehors sour les camps pour les yauwes d'icelli fontaine songneusement y faire servir ès lieux acoustumés ensi que besoing est d'ele pour ce continuelement poursuivre, en sommes pour le moitiet d'iceux ghaiges que mondit seigneur doit chacun an à payer au terme susditz à l'encontre de sadite ville, parmy tant que ledit Gérart de Hestrut doit faire touttes fosseries qui pour celli cause li sont nécessaires estre faittes despuis le sourgon jusques au bachinage qui est en my le cours dudit hostel de le Salle, mais on lui doit livrer touttes estoffes de boix, de ploncq et ferailles au cours dudit seigneur et de sadite ville. Par quittance de lui rendue chi-devant, XV livres tournois. » — *Compte du domaine de Binche, rendu par Guillaume Cordier, du* 1^er^ *janvier* 1450 (1451 n. st.) *au* 31 *décembre* 1451. — *Chambre des comptes*, n° 8,811, fol. 44.

[1] **Balduinus primus satis juvenis decessit qui Bincii in monasterio sanctæ Mariæ sepultus fuit.** — GISLEBERTI *Chronica Hannoniæ*, édition du marquis du Chasteler, p. 48. — JACQUES DE GUISE. *Histoire du Hainaut*, t. XII, p. 7. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. III, p. 3.

Digitized by Google

en blocage. On avait pratiqué la principale porte d'entrée au milieu du grand portail tourné vers l'occident. Elle existe encore dans toute sa simplicité. L'archivolte que décorent à peine quelques ornements est soutenue de chaque côté par deux colonnettes dépourvues de chapiteaux. Ce sont là les restes les plus saillants de l'église romane, avec le pan de mur sur lequel se dressait le pignon et, à l'extrémité opposée, le soubassement de la tour qui s'élève derrière le chœur.

Cette construction ne subit probablement aucune modification dans son caractère architectural jusqu'au commencement du xv^e^ siècle. En 1409, le chapitre de Lobbes ayant été transféré à Binche, l'église de Notre-Dame fut érigée en collégiale et dédiée à saint Ursmer, que les habitants vénérèrent désormais comme le patron de leur ville[1].

A peine les chanoines furent-ils installés dans le temple saint qu'il fallut songer à l'agrandir. Il importait de leur faciliter les moyens de célébrer dignement les offices divins. D'un autre côté, les trésors qu'ils avaient amenés avec eux, c'est-à-dire, les nombreuses reliques renfermées dans des châsses d'une grande richesse, exigeaient la création d'une chapelle spéciale où l'on pût en faire le dépôt. On entreprit donc des travaux importants qui furent poussés avec beaucoup de vigueur. La collégiale de Saint-Ursmer fut profondément modifiée, non-seulement dans sa forme mais encore dans son architecture. On pratiqua dans les murs latéraux de grandes arcades qui furent appuyées sur de gros piliers de manière à former quatre travées. Des chapelles se rangèrent le long des collatéraux ajoutés à la nef centrale et l'on en bâtit deux autres plus spacieuses aux deux côtés du sanctuaire.

Nous n'avons retrouvé nulle part le détail des dépenses occasionnées par ces travaux qui transformèrent complètement l'église

[1] Devillers. *Notice sur l'église de Saint-Ursmer, à Binche*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1^re^ série, t. xiii (1856), p. 114 et suiv.

Digitized by Google

paroissiale de Binche. La nef centrale ayant été couronnée d'un clocheton dont plusieurs fidèles avaient supporté les frais, Marguerite de Bourgogne, douairière de Binche, voulut qu'on y plaçât ses armoiries auxquelles on adjoignit d'autres ornements[1].

L'église de Saint-Ursmer subit également les effets désastreux de la colère et de la vengeance de Henri II, roi de France. Elle fut réduite en cendres le 22 juillet 1554. Cette catastrophe ne put être réparée qu'avec beaucoup de peine et de lenteur, car la ruine de la ville était complète. Pour se créer des ressources, le magistrat ou les jurés durent avoir recours à des emprunts qu'autorisa l'empereur Charles-Quint par ses lettres d'octroi, en date du 3 août 1555[2]. En attendant les moyens de procéder à une restauration convenable, on exécuta les ouvrages les plus urgents qui permirent au clergé de célébrer les offices divins dans le temple dévasté par la « furie » du monarque français. Les travaux de réparation qui se firent dans la suite traînèrent en longueur. En 1583, on exhaussa la tour qui s'élève à côté du chœur et l'on y plaça de nouvelles cloches; en 1592, on construisit le jubé qui est adossé au grand portail; en 1613, on poursuivit les ouvrages inachevés, au moyen du produit d'un impôt sur la bière; et en 1617-1621, on dressa une « flesche

[1] « A Jehan de la Poinctre, demorant à Binch, auquel fu par ma très redoubtée dame, madame la ducesse et aucuns de Messieurs de sen conseil, marchandet de faire ouvrer et assoyr à et authour de j petit clockier que les bonnes gens d'icelle ville avoient fait faire sur le nef de l'église de lad. ville, la devise et moth d'elle madite dame et estoffée de ij escus armoriés de ses armes et une haize par desoux, comprendant par celui œvre le rondeur d'icelui clockier avoecq de xxiiij estoilles assizes, aorné au-deseure d'icelui devize et moth. De lequelle œvre a estet payet par ledit recepveur apparant par lettres de madite dame, pour estoffes et œvre de le main, si que et apriés ce qu'elle a esté faitte et assize sur ledit clockier, et par quittance doudit Jehan avoecq leditte lettre cy rendue, xlvj libvres tournois. » *Chambre des comptes*, n° 8,801, fol. 39.

[2] *Chartes de la ville de Binche*, pièce 8e, au dépôt des archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

sur le beffroy qui estoit fort bas[1]. » Le millésime 1672 qui se lit sur la toiture de la tour annonce l'exécution d'autres travaux.

L'église paroissiale de Binche telle qu'elle existe actuellement n'est pas, à vrai dire, comparable à la plupart des édifices religieux construits en Belgique au XV^e^ et au XVI^e^ siècle dans le style ogival. Malgré cette infériorité, elle offre un certain intérêt digne de fixer notre attention. Intérieurement, cette ancienne collégiale, qui est assez vaste, est disposée en forme de basilique à trois nefs avec chœur arrondi; deux rangées de gros piliers partagent le vaisseau en cinq travées. Les nefs, de même que le sanctuaire, sont recouvertes d'une voûte à plein-cintre en berceau.

Le chœur est la partie la plus intéressante du temple saint; il offre un aspect sombre qui émeut l'âme du fidèle agenouillé devant son rédempteur. Les cinq fenêtres qui y répandent un jour voilé à travers leurs vitraux ont été entièrement remises à neuf, en 1850, non-seulement pour leurs meneaux, mais aussi pour les ogives formant leur couronnement respectif, en gothique flamboyant. Voici la description qu'en donne l'auteur d'un article sur les vitraux de l'église de Saint-Ursmer.

« Les quatre-feuilles sont le motif dominant de toute l'ornementation. Le fond des fenêtres est rempli par une belle mosaïque en grisailles que vient rehausser une élégante bordure. — La travée centrale présente dans chaque fenêtre une magnifique niche supportée par un acrotère : cette niche est formée latéralement par deux demi-pilastres élancés; elle est couronnée à son sommet d'un fronton qui offre alternativement la forme du triangle ou de l'ogive surhaussée; le long de ce fronton courent des crosses végétales. Le fond de la niche, presque à la hauteur des personnages, est tendu d'une draperie magnifiquement damassée; au-dessus des personnages se dessine dans l'azur du ciel, une perspective formée par deux sveltes colonnettes sur les chapiteaux desquelles se reposent des arcs doubleaux corres-

[1] *Registre aux dépêches et octrois du grand bailliage et du conseil de Hainaut*, n° 166, fol. 320, et n° 168, fol. 458. — Même dépôt.

Digitized by Google

pondants. En somme, chaque niche flatte agréablement les regards; c'est un pinacle richement décoré, c'est une élégante archivolte que viennent embellir à l'envi des feuilles frisées, réunies en guirlandes; des arceaux aux formes ondulées et prismatiques; des enroulements en spirales, un bouquet polylobé s'épanouissant au sommet pour servir d'amortissements.

« Il est impossible de dépeindre tout le talent de cette composition: le décor, les détails architectoniques, les figures, les vêtements, les emblèmes, les banderoles, tout est d'un fini exquis; c'est la beauté et la fraîcheur ogivales dans toute leur naïve pureté! »

Nos lecteurs nous sauront gré d'ajouter à cette vue générale quelques mots sur le choix des personnages et d'en expliquer les symboles, les inscriptions et les ornements.

« Le Saint des Saints, » dit l'auteur que nous suivons, « le Sauveur du monde, a été choisi pour tenir la première place; Notre-Dame du Mont-Carmel, ancienne patronne de la paroisse, vient après lui; saint Ursmer, patron actuel de la ville et de l'église, occupe le troisième rang; saint Pierre et saint Paul, protecteurs de l'ancien chapitre de Lobbes, dont Binche hérita, en 1409, ornent les deux fenêtres

« 1° La fenêtre centrale représente Notre-Seigneur bénissant d'une main et tenant de l'autre le globe surmonté de la croix. — Le couronnement présente dans les quadrifolium qui le composent, un ostensoir gothique accompagné de deux anges, balançant leurs encensoirs d'or; deux inscriptions en banderoles portent ces mots: *Caro cibus.* « Ma chair est une nourriture. » *Sanguis potus.* « Mon sang est un breuvage. » Viennent ensuite deux têtes de chérubins ailés, et deux nuages d'azur chargés d'étoiles d'or.

« 2° A droite du Sauveur du monde, Marie tient l'Enfant Jésus qui lui donne amoureusement la main. — Le scapulaire brille dans le couronnement comme l'écusson du Carmel; deux anges servent de supports, l'un porte la couronne, l'autre le sceptre de la Reine du ciel; on lit pour légendes: *Regina Carmeli* « Reine du Carmel, » *Ora pro nobis* « Priez pour nous. »

Digitized by Google

Comme dans la fenêtre précédente et dans les autres, on voit deux têtes de chérubins ailés; les pièces d'ornements sont ici des fleurs de lys, symboles de l'innocence et de la pureté de la Vierge immaculée.

« 3° A gauche de la figure du Christ parallèlement à celle de Marie, se dessine le glorieux saint Ursmer, patron chéri des Binchois. — L'illustre pontife, vêtu du costume antique, porte à la main droite, qu'il appuie sur son cœur, le signe sacré de la croix; il repose la main gauche sur sa crosse épiscopale. L'œil se porte avec plaisir, dans le couronnement, sur les anciennes et magnifiques armes de la ville. On lit pour inscription: *Sancte Ursmare, Ora pro nobis.* « Saint Ursmer, priez pour nous. » Deux anges sont représentés les mains jointes, dans l'attitude de la prière; des croix aux bras ancrés, symbole de la consécration épiscopale, forment ici le sujet de l'ornementation.

« 4° Le prince des Apôtres est représenté tenant à la main ses deux clefs traditionnelles: l'une d'or, symbole du pouvoir spirituel, qu'il a de lier et de délier; l'autre d'argent, emblème de la puissance temporelle qu'il possède sur Rome et les États pontificaux. — La tiare brille dans un des quadrifolium du couronnement; deux anges se partagent les deux clefs; on lit en banderoles: *Tibi traditæ claves regni cœlorum.* « On vous a donné les clefs du royaume des cieux. » Comme à la fenêtre de Notre-Seigneur, et à celle de saint Paul, le motif de l'ornementation sont deux nuages d'azur chargés d'étoiles d'or.

« 5° Le docteur des Nations tient d'une main le livre et s'appuie de l'autre sur l'épée, comme docteur et comme soldat du Christ. On trouve dans les quatre-feuilles du couronnement deux anges dont l'un tient le glaive, l'autre la palme du martyre du glorieux apôtre; son livre est ouvert, et on y lit ces paroles: *Mihi vivere Christus est.* « Jésus est ma vie. » *Et mori lucrum.* « Et mourir pour lui est un gain. » Les inscriptions portent: *Tu es vas electionis.* « Vous êtes un vase d'élection. » *Sancte Paule, apostole.* « Saint Paul, apôtre. »....

Tels sont les cinq vitraux qui ornent les fenêtres du chevet du chœur de l'église paroissiale de Saint-Ursmer. Ils sont dus au

Digitized by Google

talent de M. Jean-Baptiste Capronnier, de Bruxelles, qui les a exécutés sur les plans de M. l'abbé Lepers, alors vicaire à Binche. Le produit d'une souscription publique à laquelle un grand nombre de personnes de la ville s'étaient empressées de participer servit à couvrir les frais occasionnés par l'exécution de ces œuvres d'art[1].

Le maître-autel, qui est fort riche, mais d'une ornementation simple, affecte la forme d'un tombeau. Autour du chœur règnent de belles boiseries qui encadrent six tableaux d'une dimension moyenne, dus au pinceau d'un artiste nommé Scounet, natif d'Avesnes (Nord). Les sujets qu'ils représentent sont : *La Présentation de Jésus dans le temple*, *l'Annonciation*, *la Visitation*, *la Naissance du Sauveur*, *l'Adoration des Mages* et *l'Assomption*.

Aux deux côtés du sanctuaire s'étendent deux chapelles, dont l'une, assez vaste, à droite, est la chapelle du Saint-Sacrement, et l'autre à gauche, la chapelle de Saint-Ursmer.

Dans la première qui a été revêtue d'un lambris en bois de chêne, on remarque trois tableaux représentant : 1° *la sainte Communion distribuée par les Anges*; 2° *le Christ envoyant ses apôtres pour préparer la Pâque* et 3° *Jésus devant Pilate*. Cette chapelle bâtie en hors-d'œuvre était autrefois dédiée à saint Nicolas[2]. Le mausolée en marbre qui s'y trouvait encore en 1856, a été transporté depuis dans l'ancien cimetière. Ce monument funéraire dû à la piété filiale avait été érigé par Charles de la Hamaide, seigneur de Cherens, gouverneur et prévôt de Binche, à la mémoire de sa mère Marie de Namur, morte en mai 1623, comme l'atteste l'épitaphe suivante accompagnée de seize quartiers :

[1] (Lepers.) *Notice sur les vitraux de l'église paroissiale de la ville de Binche. 8 février 1850.* Binche, imprimerie de Sébille-Tahon ; in-8°, 8 pp.

[2] C'était le siége d'une confrérie sous le patronage de ce saint. On conserve aux archives de l'État, à Mons, un plan avec élévations et coupes, en dix feuilles, de l'église paroissiale de Saint-Ursmer, qui a été levé en 1765 par l'architecte T.-J. Merlin, pour servir au procès intenté aux jurés de Binche par les confrères de la chapelle de Saint-Nicolas. N° 365, p. 93 de l'inventaire imprimé des cartes et plans du dépôt

Digitized by Google

NAMUR	ITTRE	MARIÆ NAMURCŒ CLARIS NATALIBUS ORTÆ, ET ANTIQUIS MAJORUM COMITUM NAMURCORUM STEMMATIBUS ORNATÆ SUMMIS ANIMI, CORPORIS ET FORTUNÆ BONIS DONATÆ, CUM IN PUELLARI ŒTATE TRANSEGISSET ANNOS XVIII IN MATRIMONIO CUM NOBILLISSIMO ATQZ PRESTANTISSIMO VIRO JACOBO AB HAMAIDE CHERENCŒ DOMINO V, IN VIDUITATE XXXVI, EX HAC VITA MORTALI IN IMMORTALEM TRANSLATÆ, MATRI CARISSIMÆ FILIUS AMANTISSIMUS CAROLUS HUJUS URBIS PRÆFECTUS P. E. P. VIXIT ANN. LII MENS DIES VI OBIIT PRIDIÈ NONAS MAII AN CIↃ IↃ CXXIII.	LIEDEKERQUE	LADOUVRE
SAVOIE	BOUSIES		CRANNE	HALEWIN
BARBENÇON	OPHEM		MORBEQUE	BERLETTE
ROYSIN	WYTSRIEVIN		STEELANT	LANOY

La chapelle de Saint-Ursmer, qui forme également un hors-d'œuvre, n'offre plus l'aspect somptueux du XVII^e^ siècle, lorsque les archiducs Albert et Isabelle y venaient honorer les reliques des saints patrons de la collégiale. Sur l'autel repose le chef en bois argenté du bienheureux abbé de Lobbes. A côté de cet autel se trouvent pratiquées dans le mur deux armoires renfermant chacune une châsse en bois doré. C'est dans cet oratoire qu'on voit la pierre tumulaire du doyen Alexandre Wolff; elle est surmontée d'un écusson portant de *gueules aux trois loups d'or*.

Les chapelles qui ornent les bas-côtés de l'église paroissiale de Binche sont au nombre de sept.

A droite, en entrant dans le temple par la porte principale, on distingue d'abord la chapelle de Sainte-Anne dont l'autel, de style renaissance, est fort beau. Les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul occupent deux niches pratiquées de chaque côté du retable.

La seconde chapelle est dédiée à saint Julien. Au centre de l'antipane se trouvent figurés, outre la Cène, deux épisodes de

Digitized by Google

la vie de ce bienheureux serviteur de Dieu, savoir : saint Julien dans une barque et son martyre. Le retable présente plusieurs statues parmi lesquelles on remarque le buste du Nautonnier pénitent, qui avait exercé l'hospitalité envers les pauvres voyageurs avec les sentiments de la plus profonde charité. Au-dessus se voit celle de Dieu le Père, entourée d'anges et d'une gloire. Le tableau attaché à la muraille représente l'*Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem*. Il porte au bas le nom de la donatrice : Sr M. Evlalie ditte Tondeur, qui s'y trouve agenouillée dans l'attitude de la prière et portant le costume des Carmélites. D'un autre côté, on lit sur une pierre tombale l'inscription suivante :

D. O. M.

ICY GISENT MESSIRE GEORGE
CHRISTOPHE DE SCHELLART
CHEVALIER DE LA LIBRE ET
IMMÉDIATE CHEVALERIE DU
RHIN-INFÉRIEUR, SEIGNEUR DE
GERBACQ, SAINT-ALBAN, LISSENDORFE
GRONDESWEILLER, THELEY ET
AUTRES LIEUX, DÉCÉDÉ LE 8
9bre 1700 ;
NOBLE DAME ANNE-MARIE-BONNE
DE POTTIERS, SA FEMME, MORTE
LE 16 DE 9bre 1703 ; ET AUPRÈS
D'EUX, MARIE FRANÇOISE DE
SCHELLART, LEUR FILLE,
TRÉPASSÉE EN CÉLIBAT LE
2 DE JUIN 1751, LAQUELLE
A FAIT POSER CETTE TOMBE.

R. I. P.

La chapelle de Saint-Sébastien possède trois tableaux où sont figurés des épisodes de la vie du patron des archers et des arbalétriers. Plusieurs statuettes décorent le retable : saint Sébastien percé de flèches; saint Crépin et saint Crespinien, patrons des cordonniers; saint Ghislain et saint Marcoul. La Sainte-Trinité surmonte l'autel. On voit fixé à la muraille un beau mausolée en marbre de diverses couleurs.

Digitized by Google

Le défunt à la mémoire duquel on érigea ce petit monument sépulcral s'y trouve représenté en costume du temps. Le buste qui se dessine dans la niche supérieure est évidemment celui de Jean Luc, abbé de Bonne-Espérance. Cette niche est accostée de deux autres compartiments ou l'on voyait autrefois des armoiries qui en ont été détachées. On a respecté la devise du prélat conçue ainsi : *Propisce Bona spes*. Sur le soubassement est gravée l'inscription suivante :

REVERENDVS D. JOANNES LVCIVS
ABBAS BONÆ SPEI, SUIS PARENTIBUS
PATRI JOANNI LVCIO, PRIMA
AUGUSTI 1551, MATRI MARGARITÆ
ZONE, VIGESIMA PRIMA MARTII
1563, DEFUNCTIS ET IN HUJUS
ECCLESIÆ CŒMITERIO SEPULTIS,
POSVIT EIS, EV CHRISTIANE
LECTOR REQUIEM FELICITATEMQ.
SEMPITERNAM PRECARE.

La quatrième chapelle est celle de Saint-Christophe. L'autel se compose de trois compartiments séparés par des colonnettes et dans lesquels on a placé divers tableaux : au centre, le Christ en croix et autour de lui quantité de martyrs mourant pour la foi évangélique ; à gauche, un confesseur de la foi parlant à une princesse ; et à droite, un autre confesseur agenouillé et prêt à recueillir la palme du martyre. La grande statue de saint Christophe portant sur l'épaule gauche l'enfan Jésus et tenant de la main droite une grosse massue domine l'autel où l'on remarque encore un reliquaire de saint Éloi, ainsi que les statuettes de saint Hubert, l'apôtre des Ardennes, et de saint Aubert, évêque de Cambrai. La boiserie qui recouvre les murs de l'oratoire ne présente rien de particulier ; l'ornementation en est d'une grande simplicité.

A gauche du portail principal, on voit d'abord la chapelle de Sainte-Barbe, qui est ornée de la statue de la patronne des canonniers, de saint Vincent, de saint Laurent et de saint

Digitized by Google

Donat. Les trois tableaux placés dans cet oratoire représentent des scènes du martyre de sainte Catherine.

La chapelle de Saint-Antoine possède également plusieurs tableaux, dont l'un, à droite, offre la représentation de l'instituteur de la vie monastique, revêtu du costume de son ordre et mourant entre les bras de ses deux disciples, Macaire et Amathas.

La dernière chapelle, placée sous l'invocation du Sacré-Cœur de Marie, ne présente rien de particulier.

La chaire de vérité dans la nef principale, est fort simple; elle n'a d'apparent qu'un groupe représentant le Sauveur et la Samaritaine.

Le jubé, qui est de style renaissance, se trouve adossé au grand portail de l'église. Il se compose de trois arcades que supportent des colonnes de marbre et que surmonte une balustrade de même pierre. On y remarque dans des niches les statuettes des trois vertus théologales. Au centre se montre un écusson dont les armoiries ont été enlevées en vertu des lois abolissant les titres nobiliaires; il est entouré du collier de la Toison d'or, avec le millésime 1592 au-dessous.

Une seconde porte d'entrée donne accès dans l'église de Saint-Ursmer du côté septentrional entre la chapelle de Sainte-Barbe et celle de Saint-Antoine. A droite, en entrant, on lit l'épitaphe suivante sur une pierre encastrée dans le mur :

D. O. M.

VÉNÉRABLE ET CIRCONSPECT HOME MONSr FRANÇOIS DEPPE PBRE IADIS CHANOINE DE CESTE ÉGLISE, DEPUIS DE LA MÉTROPOLE DE CAMBRAY OV IL MOURU LE 6e NOVEMB. 1623, AT FAICT ÉRIGER CESTE ÉPITAPHE, AYANT FONDÉ LE DOUBLE DE St-FRANÇOIS EN OCTOBREET, LE LENDEMAIN UN OBIT SOLEMNEL PAR LE DOYEN DE CESTE EGLE A PERPTUITÉ POUR SON AME, DE SON PÈRE BALDVIN QUI TRESPASSA LE 19e APVRIL 1588 ET REPOSE CY DEVANT, ET DE SA MÈRE CATHERINE PRÉVOST, AUSSY POUR SON BEAU FRÈRE Mre JEAN LE DUC LICENr ÈS DROICTS IADIS LIEUTENANT DE CESTE VILLE QUI MOURUT LE 9e APVRIL 1619 ET DE SA FEMME CATHERINE DEPPE DÉCÉDÉE LE 1er JUING 1623 ET DE SES PARENTS ET AMIS.

R. I. P.

Digitized by Google

Une autre pierre se distingue également à gauche; elle porte l'inscription funéraire suivante :

VIA VITÆ MORTALIS SPES EST VITÆ ÆTERNÆ ADVERTE
O LECTOR VIATOR PEREGRINUS HIC EO EXUL FILIUS EVÆ
REDITUR AD PATREM QUI EST IN CŒLIS ET NOS VOCAT AD SE;
SIT HŒC SPES REPOSITA IN SINU TUO ET DIC QUI MORIAM
ABSOLVISTI ET LATRONEM EXAUDISTI MIHI QUOQUE SPEM
DEDISTI PER TUAM MISERICORDIAM QUIA PIUS EST FIDELIUM
ANIMŒ REQUIESCANT IN PACE. DIC ETIAM MECUM MO-
RIATUR ANIMA MEA MORTE JUSTORUM ET FIANT NOVISSIMA
MEA HORUM SIMILIA.

Priez pour toutes les âmes souffrantes et singulièrement pour celle de M^r M^re Feuillien Deppe qui décéda le 20 d'avril 1636 et de François Deppe seigneur de Goignies décédé le 28 octobre 1637.

Enfin, sur une troisième pierre, nous avons relevé ce qui suit :

ICY GIST LE CORPS DE S^r
PIERRE GESPART JADIS HOM
DE CHAMBRE DE SŌ EX^ce
LE DUC D'OMMAL GOUVER-
NEUR DE CESTE VILLE, ETC.
LEQUEL EST DÉCÉDÉ DE
LA CONTAGION LE 10
DE MAY 1636; ET EN
LE CIMETIÈRE PARO-
CALLE DE CESTE VILLE
REPOSE LE CORPS
DE DAMOISELLE MARGUERITE
DELEMOTTE SON ÉPOUSE LAQUELLE
TRESPASSA LE 7 JANVIER 1633.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Digitized by Google

§ 9.

L'église du Sacré-Cœur.

L'église du Sacré-Cœur, appelée autrefois des récollets, longe la rue de Saint-François ou de Charleroi; elle fut reconstruite en grande partie au siècle dernier. Extérieurement cet édifice ne présente rien, sous le rapport architectural, qui soit digne d'attirer l'attention. Les murs presqu'entièrement construits en briques sont munis de contreforts du côté méridional. La principale porte d'entrée, qui sert à l'usage des fidèles, s'ouvre à front de la Grand'rue; elle date, à coup sûr, de l'année 1767, comme l'indique le millésime gravé sur le frontispice de l'oratoire. A l'intérieur l'église du Sacré-Cœur, qui n'a qu'une seule nef avec un chœur arrondi, offre une profusion d'ornements appartenant au style de la renaissance. Elle possède un autel dont on fait remonter l'exécution à l'époque où la reine Marie de Hongrie habitait le palais de Binche. Cet autel, prétend-on, provient de la chapelle castrale que la sœur de Charles-Quint fit rebâtir après le terrible incendie du 20 juillet 1554. On assure qu'au commencement du XVIII^e^ siècle, lorsque furent démolis les derniers restes de la résidence royale pour en employer les matériaux à la construction de l'hôpital militaire, à Mons, cette œuvre d'art fut transportée dans l'ancienne église des récollets par ordre de l'archiduc Maximilien-Emmanuël, électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols. Cette opinion résulte de deux inscriptions qui occupent le champ des médaillons suspendus dans le chœur de l'oratoire. Le médaillon qui est du côté de l'évangile porte :

MAXIMILIANUS
EMMANUEL UTRIUSQUE
BAVARIÆ DUX S. R. J. IMP. ARCHIDA-
PIFER AC PRINCEPS ELECTOR
BELGARUMQUE
VICARIUS GENERALIS. ETC.
SUA ERGA ORDINEM
S. FRANCISCI
BENEVOLENTIA.

Digitized by Google

Sur le médaillon du côté de l'épître, on lit:

HOC ILLUSTRE
MONUMENTUM
A MARIA HUNGARIÆ REGINA
IN VETERI CASTRO BINCHIENSI
ERECTUM
HUC TRANSFERRI CURAVIT
TOTA SUBMINISTRANTE CURIA
PRIMUM LAPIDEM POSUIT
ANNO DNI MDCCVII
MARTII 21.

Quelle que soit la valeur de ce témoignage, il paraît bien difficile de reporter au XVI^e^ siècle la date de l'exécution de ce morceau de sculpture.

Le retable en forme de manteau impérial, avec tableau à l'huile, accuse une époque plus moderne.

Une troisième inscription paraît au-dessus de la porte de la sacristie; elle est consacrée à la mémoire de Jean-Nicolas de Reichard, sécrétaire de l'électeur de Bavière. En voici les termes:

D. O. M.

JOANNES NICOLAUS
DE REICHARD
DAPIFER CONSILIARIUS ET
SECRETARIUS STATUS
SERENISSIMI DNI
MAXIMILIANI EMMANUALIS
BAVARIÆ ELECTORIS
HIC QUIESCIT
QUI LABORIBUS INDEFESSUS
OMNIBUS UNIVERSALITER AMABILIS
ILLIBATA FIDELITATE
ERGA PRINCIPEM CLARUS
IN ÆTATIS SUA FLORE
XXXVIII ANNORUM
MARIÆ-MONTII
ANIMAM DEO REDDIDIT
XXV JULII
ANNI MDCCVII

R. I. P.

Digitized by Google

De l'église dont nous venons de parler, on pénètre, par une entrée spéciale, dans l'ancien couvent qui se composait du cloître, du réfectoire, de l'infirmerie, etc., occupés jadis par les récollets. Ces bâtiments avaient été convertis pour la plupart en un pensionnat de demoiselles, avec un externat et une école gratuite des filles, sous la direction des dames du Sacré-Cœur, venues de Mons, en 1822. Le peu d'intérêt qu'ils offrent, sous le rapport archéologique, nous dispense d'en essayer la description. On sait qu'ils ont été évacués par les religieuses sur l'injonction de l'autorité civile et que des institutrices laïques y ont été installées pour la tenue d'une école primaire communale des filles, la mi-novembre 1879. Néanmoins l'église reste affectée au culte divin, et sous ce rapport rien n'est changé. L'autorité ecclésiastique de la paroisse a pris au commencement du mois de septembre 1880, l'engagement de continuer, sous certaines conditions, à célébrer les offices religieux, comme cela se pratiquait avant le départ des dames du Sacré-Cœur.

§ 10.

La chapelle du cimetière.

L'ancien cimetière de Binche, qui longe un bout des vieux remparts de la ville, se trouve à quelques pas seulement de l'église paroissiale. Il renferme une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié. Sur le frontispice de cet oratoire, on a gravé le millésime XV^e^ XXXVII, qui indique vraisemblablement l'époque d'une réparation, car il existe à l'intérieur des traces d'une plus grande ancienneté. Un second millésime, celui de 1616, apparaît sur la porte principale; il se rattache, à coup sûr, à une autre restauration de l'édifice[1].

Ce petit monument, bâti de pierres et de briques, n'accuse aucune prétention sous le rapport architectural; il appartient

[1] On sait que Mgr. Vander Burch, archevêque de Cambrai, en fit la consécration solennelle, en 1624.

Digitized by Google

au style ogival. Mais le touriste qui prend la peine de le visiter intérieurement reconnaît bientôt que l'élégance de son ornementation mérite une attention spéciale. En y pénétrant, on s'aperçoit d'abord qu'il comprend deux parties entièrement distinctes. Celle du fond, qui est la plus spacieuse, compose le sanctuaire, la chapelle proprement dite; l'autre ne lui sert que d'entrée, d'*atrium*, et cependant, c'est celle qui offre à l'archéologue le plus d'intérêt.

L'*atrium*, dont la porte est tournée vers l'ouest, est éclairé par des fenêtres ogivales; il a 6 mètres 90 centimètres de longueur sur 4 mètres 70 centimètres de largeur. Cette salle est garnie d'un lambris en bois dans la partie supérieure; une muraille percée d'un porche en pierre le sépare du sanctuaire; les nervures qui ornent le lambris gothique sont au nombre de huit; il y en a quatre de chaque côté. Elles vont se réunir au sommet à une autre nervure longitudinale dans le sens du faitage, mais dont six seulement reposent, à leur point de départ, sur des consoles sculptées. Les deux autres nervures touchent au mur de la façade; ils ont pour point d'appui une poutre transversale. Des peintures murales d'une belle conservation décorent la muraille du côté du sanctuaire au-dessus du porche[1]. Cette décoration polychrome, de même que les modillons sculptés dont il vient d'être question, ont fourni à un savant archéologue le chanoine Voisin, vicaire-général du diocèse de Tournai, l'occasion de publier un article intitulé : *La danse macabre et la fleur de la mort à la chapelle du cimetière de Binche*[2].

« Sur les deux premières consoles, dit-il, on voit, d'un côté, un empereur tenant d'une main la boule du monde et de l'autre un sceptre; un squelette placé derrière étend sur lui sa main déchernée pour l'avertir que sa dernière heure est arrivée; de

[1] Ces curieuses peintures viennent de disparaître encore une fois sous la brosse d'un badigeonneur

[2] *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*. 8e année. Bruxelles, 1869 ; p. 246. — *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XIV, p. 78.

Digitized by Google

l'autre côté, c'est un pape, la triple couronne sur la tête; il a les mains jointes dans l'attitude de la prière; un squelette placé vis-à-vis de lui le saisit par les mains. Le pontife regarde la mort avec calme. Il n'y a point chez lui de surprise; il était en communication avec Dieu par la prière. Il est évident que l'artiste a voulu nous donner ici l'idée de l'incertitude du moment de la mort.

« Mais il est un autre sujet beaucoup plus curieux et surtout beaucoup plus rare, représenté sur la poutre placée horizontalement contre le pignon de la façade : c'est la fleur de la mort. On s'est inspiré pour faire ces sculptures du verset quinzième du premier chapitre de l'épître de saint Jacques: « Quand la « concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché étant « accompli, il engendre la mort. » La poutre dont nous avons parlé est rendue suspecte par deux têtes de monstres qui la tiennent aux deux bouts. Elle est ornée en torsade d'un boudin et d'un creux, celui-ci rempli d'une suite de boules qui rappellent la pomme qui servit à tenter nos premiers parents. Ces spirales viennent aboutir au milieu à une fleur ouverte, qui récèle au fond des pétales de sa corolle une tête de mort.

« Le sculpteur de Binche, ajoute l'auteur de cette description, après avoir rappelé l'origine du péché et son châtiment a voulu en faire connaître le remède en représentant sur d'autres médaillons des anges portant les instruments de la Passion. Il en est un qui montre la colonne de la Flagellation, et un autre qui tient une croix qui a perdu son travers, ou plus probablement une banderolle qui avait une inscription. Il a aussi représenté saint André, titulaire de la chapelle, avec sa croix en sautoir et saint Jean l'Évangéliste, avec un calice, joignant ainsi l'intercession des saints aux mérites de la rédemption pour rappeler les fondements de l'espérance chrétienne[1]. »

[1] Notons ici que des emblèmes de la mort sont encore figurés sur d'autres modillons qui terminent la nervure placée sous le faîte : ce sont deux anges, l'un montrant une tête de mort, et l'autre tenant un gros ossement.

Digitized by Google

On conçoit que l'idée exprimée par ces sculptures est tout à fait incomplète et rien de surprenant qu'on l'ait achevée en exécutant sur les murailles des décorations polychromes dont le sujet rappelle aux fidèles la victoire remportée sur la mort par le Sauveur dans sa résurrection. Voici comment on décrit l'œuvre du second artiste.

« Le Sauveur portant la croix s'élève au-dessus de son tombeau, dont le peintre par une erreur dont on voit beaucoup d'exemples a déplacé la pierre supérieure. Quatre gardes effrayés fuient ou s'apprêtent à fuir dans des attitudes et des directions différentes. Ils sont vêtus de haut-de-chausses rouges, blancs et jaunes. Dans toute cette scène, ce sont ces trois couleurs qui dominent, combinées avec le noir.

« Mais sous ce premier sujet, à gauche, il y a une autre peinture postérieure à la première, et d'un tout autre genre. Deux groupes de personnages placés sur deux lignes, en bas au nombre de sept, et en haut au nombre de treize, sont dominés par une personne vêtue en abbesse et portant une crosse.

« Qu'elle a pu être l'origine et la signification de ce petit tableau? Il serait peut-être bien difficile de le dire. Toutefois, comme cette peinture appartient au XVIe siècle, ne pourrait-on pas supposer qu'elle a été faite pendant le séjour de la reine Marie de Hongrie à Binche? On pourrait croire alors que la sœur de Charles-Quint s'est fait, dans cette chapelle des morts, représenter en abbesse au-dessus de deux groupes de personnages de sa cour. Et cette hypothèse n'a rien qui doive étonner ; il arrivait souvent à cette époque que des personnages distingués manifestassent leur volonté d'être ensevelis à leur mort avec le costume monastique. On sait, d'ailleurs, que l'archiduchesse Isabelle porta l'habit religieux pendant les dernières années de sa vie. »

On a découvert une autre peinture correspondant à celle-ci, mais qui a été presqu'entièrement détruite lors des restaurations exécutées à la muraille en question. Ce qui en a été conservé, ne comprend que le buste du personnage dominant, selon toute

Digitized by Google

apparence, comme au côté opposé, un groupe placé au-dessous de lui.

Pénétrons maintenant dans le sanctuaire qui a 8 mètres 75 centimètres de longueur sur 5 mètres 40 de largeur. Quatre fenêtres ogivales y répandent la lumière. Les lambris en bois qui tapissent les murailles sont pourvus de modillons sculptés. Ceux-ci représentent, au côté droit, trois anges, dont le premier tient un instrument à cordes et un archet ; le second, une éponge et une banderolle ; et le troisième pince les cordes d'un instrument de musique. Au côté opposé apparaissent trois personnages : 1° Moïse, 2° un adolescent tenant un lion d'une main et bénissant de l'autre, et 3° un roi. Les pierres tombales qui existent dans la chapelle sont, les unes, encastrées dans le mur, et les autres, placées dans le pavement. Celles-ci sont déjà fort usées par le frottement. La plus apparente est une grande dalle qui recouvre deux tombes et qui offre aussi deux effigies : celles d'un bailli de Bonne-Espérance, mort le 27 août 1510, et de sa femme décédée vers le même temps[1]. Chacun de ces personnages est accompagné d'un squelette du côté extérieur de la lame ; ce qui est encore une réminiscence évidente de la *Danse macabre*. L'écu du chevalier, couronné d'un heaume, est à un rencontre de bœuf, surmonté d'une étoile. Celui de la dame, en losange, est fruste. Une autre pierre sépulcrale offre un bas-relief fort bien fait. On y lit une inscription à la mémoire de « Gille Bourgoix en son tamps feme à Jehan Salmon jadis . . . « de Binch laquelle trespassa le xix iour de march l'an mi vc ij. » La défunte, au milieu de sa famille, est présentée à la sainte Vierge par son patron, saint Gilles, et par celui de son époux, saint Jean-Baptiste. Toutes ces figures accusent la belle époque de l'art gothique.

[1] C'est par erreur que le pasteur Rouneau, et après lui le chanoine Voisin, assurent que le défunt avait exercé la charge de prévôt de Binche, car Henri de Hamericourt, seigneur de Villerzies, ou l'officier qui en était investi ne 1510, l'occupa sans intervalle de 1492 à 1541.

Digitized by Google

Tout autour du sanctuaire règne une boiserie dont on admire la menuiserie; les détails et les dessins en sont variés. Les rinceaux, les feuillages et tous les autres ornements sont d'une belle exécution. Plus d'un artisan pourrait y trouver des modèles à imiter.

La chapelle du cimetière de Binche était autrefois sous le vocable de saint André, apôtre. Deux autres oratoires, de moindre importance, y étaient contigus : l'un était dédié à tous les saints et l'autre, à Notre-Dame de Sept-Douleurs. Cette dernière chapelle de 12 pieds de longueur sur 8 de largeur, renfermait une statue de la sainte Vierge entourée de divers personnages et tenant sur ses genoux le corps inanimé du Sauveur. Ce groupe qui avait été peint d'une manière ridicule est maintenant en plein air et fort mutilé. Après la démolition de la chapelle de la sainte Vierge, on l'avait transporté dans l'oratoire de Saint-André et c'est à cette circonstance que celui-ci doit le titre de Notre-Dame de Pitié.

Les actes des visites décanales commencées en 1740 par le doyen de chrétienté, Éloi Rouneau, alors curé d'Estinnes-au-Val, dans les paroisses de son ressort, comprennent le procès-verbal dressé en 1742 au sujet de ces trois petits monuments. Cette pièce publiée par Monsgr. Voisin à la suite de son article, fait connaître l'état des chapelles à cette époque, ainsi que diverses fondations pieuses dues a la générosité de quelques fidèles, notamment de Feuillien Deppe, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai[1].

A dater de la bénédiction de l'oratoire jusqu'à la révolution française, la fabrique de l'église paroissiale en eut la paisible possession. A l'époque de la restauration du culte, cette administration le reprit comme étant sa propriété. En 1807, les marguilliers y firent placer une petite cloche. On en trouve la preuve dans les registres paroissiaux. Depuis lors, jusqu'en 1881, cette jouissance ne fut jamais contestée par personne. On y

[1] Cfr. Archives du royaume. *Chambre des comptes*, nº 46,648.

Digitized by Google

chantait des messes et des saluts, et l'on y déchargeait des fondations. Les frais d'entretien et de restauration incombaient à la fabrique.

On conserve encore dans cet oratoire un prie-Dieu en bois de chêne, d'une forme extrêmement simple et sur lequel se trouve l'inscription suivante :

P^r D^i DE SA MAJESTÉ[1].

Le vieux cimetière de Binche, aussi ancien que la ville elle-même, renferme un monument funéraire qui mérite ici une mention particulière. C'est une tombe, en pierre bleue, en forme de pyramide, élevée à la mémoire de *Luc Lance*, *qui fut natif du réaulme de Naple* et mourut, en passant à Binche, l'an 1553. L'écu du napolitain porte trois lances renversées.

L'administration communale dispute la propriété de l'ancien cimetière à la fabrique de l'église de Saint-Ursmer et, selon toute apparence, les tribunaux devront résoudre la question litigieuse. Bien que le débat ne doive pas nous intéresser, nous ne pouvons cependant nous abstenir de dire qu'en 1622 l'archevêque de Cambrai, François Vander Burch, érigea une confrérie des Trépassés dans la chapelle située *in cœmiterio ecclesiæ collegiatæ oppidi Binchiensis extructæ et nuper a nobis in honorem omnium sanctorum consecratæ*[2], et que la bulle du pape Urbain VIII de l'an 1630, autorisant la translation de cette confrérie en la chapelle de Saint-Pierre, dans la collégiale de Saint-Ursmer, énonce le même fait : *in capellâ cœmiterii collegiatæ et parochialis ecclesiæ oppidi Binchiensis*[3].

Depuis l'époque où nous écrivions les lignes précédentes, le tribunal civil de Charleroi a admis les revendications de la ville de Binche et a déclaré que la fabrique de l'église de Saint-Ursmer n'avait aucun droit sur la chapelle de l'ancien cimetière.

---

[1] *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 4e série, p 360.

[2] *Pièces justificatives*, nº VIII.

[3] *Pièces justificatives*, nº IX.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Charte par laquelle Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, règle en faveur de la ville de Binche le mesurage des grains et d'autres denrées.

13 novembre 1285.

Nous Jehan d'Avesnes, cuens de Haynnau, faisons savoir à tous chiaux ki ces présentes lettres verront u orront ke pour kou ke li mémoire des homes est ligièrement trespassans et escoutante, il est de nécessité à fremer en escrit les cozes perpétuèles, et comme li jurei, li consaulx et toute li communités de no ville de Binch, pour toutes doutances eskiver, aient suppliié à nous et requis ke les conditions, droitures et coustumes dou mesurage de grains et d'autres chozes à vassiel en nodite ville soit mis et déclaré par escrit et en aient nos lettres confirmées de no saïel, nous, pour l'amendement et le profit dou commun, à leur supplication et requeste, avons en ces présentes lettres si con ci desous s'ensuit déclarées les choses devant dites et les prometons, pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, à tenir perpétuèlement et à cou obligons à nodite vile, nous, nos hoirs et nos successeurs. Au communément, il est assavoir ke cascun bourgois u bourgoise, manans en nodite vile de Binch u en le pourcainte de le dite vile poet avoir vassiel flastreit et enseigniet del ensengne de le dite vile et tailliet loiaument par les jurei de nodite vile de Binch à no vassiel ensi tailliet et ensignet, et puet mesurer à se volenté quel grains ke ce soit, et escorce et foelle, de quan k'il vendera ki en sa maison soit et ailleurs u k'il l'ait devers maison en le vile foers dou marchiet u de le blaverie de Binch c'on dist le conte sans malvaise occoison. Et se cis à cui bourgois u bourgoise vendera ne voelle rece-

Digitized by Google

voir cou ki vendut le serat au vassiel li bourgois u li bourgoise livrer li doit-on et mesurer au vassiel le conte et ne mie à autre. Et pour cascun ensi ki mesurés sera de quoy ke ce soit au vassiel le conte, il doit paier un denier au conte de mesurage. Et s'il avient ke li bourgois u li bourgoise de Binch ait grain u autre chose mesurante à vassiel quoi ke ce soit d'ome aforain u d'ome manant en no ville de Binch ki bourgois ne soit de ledite ville, il ne poet mesurer pour lui à sen vassiel, ains convient kil soit mesurés au vassiel le conte. Et se bourgois u bourgoise vend aucune choze quoi ke ce soit ki doive estre mesuré à vassiel et n'ait vaissiel, emprunter puet autre vassiel de bourgois et de bourgoise et mesurer com dou sien, sans malvaise occoison. Et se bourgois u bourgoise de Binch ait grain en se maison u autre chose ki mesure doive estre mesurez, porter u faire porter ou puet le monstre ens ou marchiet ou en le blaverie et faire le vendage à se volenté et revenir à sa maison u alleurs devers le vile devant dite en maison pour livrer cou ke vendut à se mesure sans nient paier de mesurage se li acateeur le voet prendre, et s'il ne le voet, au vassiel li bourgois u li bourgoise prendre et livrer le doit ensi com dit est deseure, et mesurer au vassiel le conte paiant un denier dou mui si com devant est dit. Et se li bourgois u li bourgoise vent u fait au marchiet ou en li blaverie grain u autre chose mesurante, mesurer le doit au vassiel le conte, se lidis grains ou autre chose est ou marchiet ou en le blaverie. Et en doit paier pour cascun mui de quoi ke ce soit un denier de mesurage au conte et nient plus pour endroit de mesurage, et se mains i veut paier doit au vallant. Et s'il avoit c'on doive à bourgois u à bourgoise de Binch grains de cens, de rente et d'ahan de ses terres recoeillir le peut li bourgois u li bourgoise à sen vaissiel enseignet de ledite ensigne sans malvaise ocoison, et est assavoir ke li aforain et cil de le ville de Binch ke bourgois n'en sont doivent vendre leur grain livrer et mesurer dedens ledite ville et le pourcainte et autre coze aussi quoi ke ce soit mesurant et recoeillir au vassiel le conte, et paier en doivent au conte tel débite com il paioient au jour ke ceste lettre fut donée u cèle ke nous cuens devantdit et asseront par nous et par no consel. Et pour ce ke ces choses devant deviseis soient perpétuelment tenues fermes et estables, sans jamais venir de nous, de nos hoirs, de nos successeurs encontre ne d'autre de pur nous, nous cuens devant nommés en avons données nos présentes lettres saielées de no propre saiel à nodite vile de Binch. Ce fu fait et donné l'an de le Incarnation nostre Signeur Jhésu Crist mil deux cens witante et cuink, ou mois de novembre, le mardi après le fieste saint Martin en yvier.

Archives du royaume. *Chambre des comptes*, n° 54.

Digitized by Google

II.

Lettres par lesquelles les échevins de la ville de Binche déclarent que si Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, contrevient à la sentence arbitrale relative à la Flandre impériale, ils ne l'aideront ni ne lui prêteront leur forteresse.

Février 1288, n. st.

Nous provos et eskevin, et li gouverneur, et li consaus de le vile de Binch faisons savoir à tous ke nous avons promis et prometons et nous soumes oblegiet et oblegons à noble houme Guyon conte de Flandres, pour lui et pour ses hoirs, ke s'il avient, que ja n'aviengne, ke nos chiers sires Jehans d'Avennes, cuens de Haynau, u si hoir, viengnent encontre le dit, le sentense arbitral, l'ordenance, le composition, le eswart u l'establissement des révérens pères Jehan par la grasse de Dieu, éveske de Liége, et Bouchart, par cèle meisme grasse, éveske de Mies, miseurs, arbitres, ordeneurs ou compositeurs pris entre lesdis . . . contes, des débas ki entre iaus . . . contes devantdis, sont et ont esté meu des tières de Waise, des Quatre-Mestiers, de Alost, de Granmont et des tières sour l'Escaut et d'autres, et de leur apertenances, et se nosdis sires . . . cuens de Haynau u si hoir n'aemplissent le dit, le sentense arbitrale, l'ordenance, le composition, l'eswart et l'établissement desdis éveskes et chou ki contenut est en le lettre nodit signeur, conte de Haynau, faire sour le mise, nous ne serons audit conte de Haynau, ne à ses hoirs aidant, consillant, ne confortant, ne presterons, ne déliverons audict conte de Haynau, ne à ses hoirs, ne à ses ayuwes, serviche, ne recheverons, ne rechéterons ledit conte de Haynau, ne ses hoirs, ne leurs ayuwes alans, venans ou demourans, ne ne serons obéissant audit conte de Haynau u à ses hoirs en nul besoing ke il puissent avoir, ne ne serons grevant ne nuisant audit conte de Flandres, ne à ses hoirs, ne à leur, pour l'okison doudit conte de Haynau u de ses hoirs, et prometons et a chou nous obligons que nous che tenrons et warderons et ensi nous en maintenrons tant et si longement que nos sires cuens de Haynau devantdit u ses hoirs venront encontre les coses devantdites u aucune d'éles, u k'il seront en défaute de aemplir chou ki contenut est en ledite lettre de le mise u le dit u le sentense arbitrale, le ordenance, le composition, l'eswart u l'establissement des devantdis meseurs, et ne lairons mie pour forable que nous avons faite à no signeur conte de Haynau deseure

Digitized by Google

dit u ke nous ferons à ses hoirs et de le quèle nous soumes u serons astraint audit conte de Haynau u à ses hoirs à tenir, warder et à emplir chou ke desoure est dit, car ès aveimes et ès cas devantdis soumes nous absols et quite, et nous tenons pour absols et pour quites tant et si longhement ke lidis cuens de Haynau u si hoir venront encontre chou ke contenut est en ledite lettre de le mise u le dit je sentense arbitral, l'ordenance, le composition, l'eswart u l'establissement desdis meseurs, u seront en défaute de l'aemplir. Encore avons nous provos, eskevin, et li gouverneur et li communités de le vile de Binch promis et prometons audit conte de Flandres, pour lui et pour ses hoirs, ke se de no signeur le conte de Haynau devantdit défaloit devant chou ke si hoir s'il sont adont aagiet se soient expressément obligiet et par leur sèrement fait sour chou corporelment audit conte de Flandres, pour lui et pour ses hoirs, u as hoirs ledit conte de Flandres se de lui estoit défalit et par leurs lettres souffisans données et délivrées audit conte de Flandres u à ses hoirs, se de lui estoit défali, de tenir, faire et aemplir chou ki contenut est en leditte lettre de le mise et ledit et le sentense arbitral, l'ordenance, la composition, l'eswart u l'establissement desdis méseurs, nous ne recheverons lesdis hoirs lè conte de Haynau ne leur ferons forable devant chou ki s'il sont aagiet se seront à chou obligiet expressément u par leur sairemens fais sour chou corporelment et en aront dounet leur lettres souffisans au conte de Flandres u à ses hoirs se de lui estoit défalit et se par aventure li hoir ledit conte de Haynau sont adonkes desaagiet, nous ne les recheverons ne foialté, ne leur ferons devant chou ke leur manbourt pour aus et en leur non se seront oblegiet souffisaument par leur sairemens sour chou fais corporelment et par leur lettres souffisans dounées et délivrées audit conte de Flandres u à ses hoirs se de lui estoit défalit en le fourme et en le manière k'il est deseure dit desdis hoirs le conte de Haynau s'il estoient aagiet. Et quant li hoir nodit signeur li conte de Haynau ki au tans ke de lui défaura seront desaagiet venront à leur aage, s'il dedens les sis mois apriès ne loent, gréent et appreuvent les coses contenues en les lettres ledit conte de Haynau faites sour le mise devantdite et le dit, le sentense arbitral, l'ordenance, le composition, l'eswart et l'establissement desdis miseurs et ne si oblegent par leur fois et par leur sairemens sour chou fais corporelment à warder, tenir et aemplir et endoinsent sour chou leur lettres souffisans audit conte de Flandres u à ses hoirs se de lui estoit défalit, nous ne leur serons aidant, consellant, ne confortant, ne ne presterons forterèces as aus ne à leur ayuwes alans, venans ne demourans, ne ne leur serons obéissant en nul besoing k'il puissent avoir, ne ne ferons grevant, ne musant audit conte de Flan-

Digitized by Google

dres, ne à ses hoirs, ne as hoirs pour l'okison desdis hoirs de Haynau, et ensi le tenrons-nous et warderons et nous en maintenrons tant et si longement ke lidit hoir le conte de Haynau venront encontre les coses devantdites u aucunes d'èles, u k'il seront en défaute del aemplir. Et à tout chou nous soumes nous provos, eskevin, li gouverneur et li consaus de le vile de Binch obligiet par nos sairemens fais sollempnelment et corporelment pour nous et pour tout le commun de le vile de Binch. En tiesmoingnage desquels coses, nous avons ches présentes lettres dounées audit conte de Flandres séélées dou séiel de le vile de Binch.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, A LILLE. *Chambre des comptes.* — Original sur parchemin, n° 2,885 de l'inventaire de Godefroy.

III.

Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, contenant réglement pour le renouvellement des jurés et du conseil de la ville de Binche.

18 février 1448, n. st.

Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zéelande et de Namur, marquis du Sainct-Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, à tous ceulx quy ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons nous avoir receu l'humble supplication de noz bien amés les jurez, conseil et communaulté de notre ville de Binch en Haynnau, contenant que, pour le bien proffit et utilité de notredicte ville, aughementation et croissement de la chose publique d'icelle, et affin que notre dicte ville, qui est assize et scituée en frontière et marche du pays, se peuist aughementer, croistre et estre mieulx habitée et garnie de peuple qu'elle n'est de présent, ils ont adviset entre eulx certains poins et artilcles tant sur le renouvellement de loy d'icelle ville que autrement, dont la déclaration et teneure s'enssuist. C'est assavoir qu'il nous plaist leur accorder et consentir: *Premièrement* que, en enssuivant le stieule semblablement introduit en plusieurs bonnes villes de nostredit conté et pays de Haynnau, nostre prévost de Binch présent et advenir ou aultre quy à ce nous plaira ordonner et comectre de par nous, est tenu par chacun an une seule fois et non plusieurs, la veille de la Chan-

Digitized by Google

deller, desmettre et déporter et deschargier les sept jurez de nostre dite ville de leur office de juret, et de en icelluy jour de nouvel en créer, establir et faire renouveller en leur lieu aultres sept personnes gens notables et preud'omes, bourgois de nostredite ville pour ledit office exercer un an entier après enssuivant, et non plus. Et par celle manière debvoit ladite mutation et renouvellement desdis sept jurez d'illec en avant annuellement continuer à perpétuité. Et laquelle mutation et renouvellement se fache et commenche le veille de le Candeler prochain venant. Item, que lesdis jurez qui pour la première fois mis et créez oudit office de jurez soient et demeurent francs et quittes de tous droix que payer solloient tant pour la bienvenue comme en ayde de l'achapt des habis de ladite loy, moyennans la some de douze livres tournoys, monnoye de notredit pays de Haynnau, par chacun d'eulx, les quarante solz à dispenser entre eulx ef les dyx livres convertir et employer en l'achapt desdis habis, en payant adez par chacun d'eulx qui aultreffoys avoient esté commis oudit office dyx solz tournoys comme ilz sont de présent. Pourveu toutevoies que chacun an ledit nuict de la Chandeller, les bonnes gens des connestables de nostre dite ville seront tenus de reffaire, renouveller et créer de nouvel aultres six hommes du conseil de ladicte ville ou lieu de ceulx quy y aront esté l'année passée, pour avecq lesdis jurez entendre et besongner ès affaires et police de nostredicte ville selon et par le manière qu'ilz ont fait et accoustumez de faire par-devant lesquelz six homes en conseil aient de ce jour en avant participation ésdicts habis comme l'un desdis jurez, moyennant que lesdits de conseil quy ainsi dénomez sera créez et esleux ésdictes offices seront tenus de payer au lieu de cent solz que par ci-devant payoient la some de huyt livres tournois, dite monnoie, les quarante solz à dispenser comme dessus et les syx livres à convertir en ayde et advancement desdis habis, et les autres restablis devoir payer chacun dyx solz, comme dit est desdis jurez. Et que quinze jours avant ledict Candeller que lesdis jurez et hommes du conseil se renouvellent, les officiers comis à la recepte et distribution des biens et revenus de ladicte ville auront compte et rendu compte par-devant les vielz jurez, conseil et bonnes gen de nostre dicte ville de Binch de le administration qu'ilz auront eue des receptes et mises de la dicte ville et fait un estat depuis le cloz de leur comptes affin que chacun puisse veoir l'estat d'icelle nostre ville et que d'oresnavant nul ne puist estre massart d'icelle ville que le terme et espace de trois ans continuelz comme on fait et use en autres boines villes de nostre pays de Haynnau. Et combien que ausdis supplians lesdis poins et articles ci dessus spécifflez et déclarez leur semblent bien utilles, proufitables et nécessaires pour le bien et utilité publique de nostredicte ville et des habitans d'icelle, toutesvoyes ilz ne les pouroient mettre

Digitized by Google

sus, garder ne entretenir, se sur ce ilz n'avoient nos lettres de congnissance et licence, si come ilz dient dont ilz nous ont supplyet, pour ce est-il que nous, ces choses considérées, désirant singulièrement le bien et exaucement de justice et de la chose publique et de noz villes et de nos subgetz demorans en icelle et que ilz soient conduis, maintenus et gouvernez en bonne police et gouvernement comme il appertient, ou sur ce l'advis de nostre grant bailly de Haynnau et des gens de nostre conseil en nostre ville de Mons et aussi des gens de nostre grand conseil estant lez nous, tous et chacun les poins et articles cy-dessus spécifflez et declairés, ayant agréable de nous ausdis supplians et à nostredicte ville de Binch en y inclinant favorablement a leur supplication, octroyez, consentiz et accordez, octroyons, consentons et accordons de grâce espéciale et par ces présentes, voulons et consentons que d'oresnavant à tousiours ilz soient miz sur gardes et entretenuz de point en point en nostredicte ville de Binch par la forme et manière cy-dessus touchée. Sy donnons en mandement à nostre dict grant bailly de Haynnau, à nostre prévost de Binch et à tous noz aultres justiciers et officiers de nostredicte conté et pays de Haynnau, présens et advenir, quy ce peult et pourront touchier et regarder, leurs lieutenans et à chacun d'eulx endroit soy, et cy come à luy appertiendra, que lesdis poins et articles cy-dessus déclarez et chacun d'iceulx, ilz gardent, entertiennent et observent d'oresnavant et facent garder, entretenir et observer perpétuellement à tousiours en nostre dicte ville de Binch et d'iceulx et de nos dicts grâce et licence facent, souffrent et laissent lesdis supplians plainement et paisiblement joyr et user, sans les faire ne souffrir estre vues ne en temps advenir quelconques destourbier et empeschemens au contraire, car ainsy voulons et nous plaist d'estre fait. En tiesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xviij[e] jour de febvrier, l'an de grâce mil quattre cens quarante-sept.

Ainsy signé: par monseigneur le duc et du secrétaire Domessent. Soubz estoit escript : collationné ceste copie, le iij[e] jour de décembre xv[c] lij, par moy come greffier. De Jeumont.

Copie, sur papier, aux Archives de l'État a Mons.

IV.

Lettre de la reine de Hongrie à Philippe de Croy, duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut.

14 juillet 1543.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre ce jourd'huy, escripte et dépé-

Digitized by Google

chée à x heures du matin, contenant continuation de l'emprinse des Franschois contre Bins, et avez bien fait de haster vostre allée à Mons ; mais est requis que faites aussy incontinent tirer aud. Mons le raste des gens de cheval qui sont aud. Valenchiennes, où ilz ne puelvent faire service, comme trop loingz du camp des Franschois à Maroles, et si les ennemis prindent Bins, que je crains grandement et peulvent recouvrer vivres, le roy avecq toutes ses forches suyvra le dauphin et regardront de entrer plus avant au pays, et s'ilz livroient contre ceste ville ou Louvain, je n'ay point de gens assez pour furnir ces deux villes, et l'une d'icelles perdue, vous povez considerer que serait de la reste du pays. Parquoy est requis que ayez vos forches prestez, pour me secourir si ne volez le tout perdre, et afin que Valenciennes ne demeure despourveue, j'escriptz tres exprés au conte de Rœulx de se mettre aud. Valenchiennes avecq la melieure trouppe de gens de guerre qu'il pourra et dont il se poura passer en Arthois et qu'il envoye vers le capitaine de Guysnes pour faire haster les Anglois qui sont descenduz et les faire mener vers Haynnau, pour les employer où il sera le plus de besoing. Ayant responce dud. de Rœulx, vous debvrez faire tirer les Espagnolz vers ceste ville par le chemin d'Ath et d'Enghien ou à Mons selon que ce pendant l'on verra les desseing des ennemys et que vous pourrez advertir de jour à aultre, vous priant que sy ce ne soit faite faulte.

Et pour ce qu'il importe, tant que bien entendu d'estre advertie souvent et au vray de ce que fera la personne du roy avec la reste de sa troupe et armée, qu'est la plus grosse partie, comme escripvez, je vous prye ordonner aux guesteurs de Guyse, Avesnes et aultres que jour et nuyt ilz soyent à cheval pour en savoir la certitude et vous en advertir pour selon et tant vous que moy nous savoir conduire.

J'ay aussi fait lever III ensaignes à Namur pour mettre dedens la ville dud. Namur, oultre trois autres qui y estoient.

Et pour ce que d'oresnavant sera dangereux envoyer lettres par le droit chemin d'icy à Mons, j'ay ordonné de asseoir les portes par Enghien et Ath et ay fait dresser un cifre que le conte de Roggendorff m'avoit demandé qu'aussy je vous envoye pour en user quant vous semblera requis.

J'ay aussi escript aud. de Rogendorff de faire rompre les molins, pons et fers y servans estans à l'entour de Mons. Puisque vous y estes, vous le ferez faire comme dessus.

Archives de l'audience. Liasse 16, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Digitized by Google

V.

Lettre de Marie de Hongrie au duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut.

16 juillet 1543.

Mon cousin, j'ay receu deux voz lettres escriptes ce jourd'huy, avec le billet en doz en la seconde, depuis laquelle j'espère avez eu la certitude de la retraicte des ennemys de devant Binch. Parquoy est besoing d'avoir bon regard ce que présentement ilz vouldroient faire. Et si d'aventure, le roy se vouloist venger de la honte que ses deux filz ont receu et y retourner seroit requis de la pourveoir, de tant plus que le sr de Trivières prevost dud. Binch, m'a adverti avoir faulte de pouldre, vous requérant que incontinent et à deligence y veullez envoyer de la pouldre, que pourrez recouvrer à Mons, en m'advertissant quelle quantité y aurez envoyé. De là feray incontinent rendre d'ici. Aussi s'il est besoing de mettre aud. Binch plus de gens, que y veullez aussi pourveoir.

Je fay tirer les XII enseignes qui ont esté à Wavre, vers Nyvelle, afin de se mieulx povoir joindre et faire reste contre les ennemys s'ilz marchent plus avant, et, s'ils se retirent, les povoir suyvre sur la guette, et avez bien fait demander les gens de cheval estans à Valenciennes de venir vers vous à Mons; et vous asseure que, si les ennemys eussent emporté Binch, ceulx de Vallenciennes feussent venuz bien tard pour secourir à quartier, veu l'estonnement que y estoit.

J'escripz au conte de Reulx que, suyvant mes lettres du jourd'hier, il remette dedens Vallenciennes, afin d'estre plus près pour se joindre avec vous.

Et pour ce que les ennemys ne font que passer et repasser par Maubeuge, dont ilz prengnent leurs commoditéz, il a semblé que ferez bien de, par personnes interposites, faire rompre le pont dud. Maubeuge, et faire bruller le quartier de delà l'eau, donnant à entendre que s'est fait par les ennemys, en cas que ne voiés aparentement que les ennemis se retirent, dont vous ay bien voulu advertir pour en user selon que trouverez convenir.

Au surplus, mon cousin, je vous prye faire regarder si toutes les bendes de gens d'armes estant vers vous ont leur entier nombre, et m'advertir lesquelles desd. bendes n'ont tous leurs gens et en quel nombre ilz sont présentement.

A tant, etc.

Archives de l'Audience. Liasse 15.

Digitized by Google

VI.

Lettre de Marie de Hongrie à Philippe de Namur, prévôt de Binche, et au sr de Dampfrappe, lieutenant de la bande de Glajon.

16 juillet 1543.

Très cher et bien amé, nous avons par voz lettres du jourd'hier entendu le grand et bon debvoir que vous et autres gens de guerre, bourgois et manans de la ville de Binch, avez fait de garder, soustenir et deffendre icelle ville allencontre du dauphin de France, et le grant effort qu'il a fait pour la surprendre et distraire de l'obéyssance de l'empereur, monseigneur et frere, et nous a esté très grand plaisir de cognoistre par effect que vous y soyez si vaillamment et chevaleureusement acquittez avec lesd. cappitaines, gens de guerre, bourgeois et populaire dud. Binch, à la grande confusion desd. ennemys ayans esté constrains de si honteusement eulx retirer, dont vous savons très bon gré, vous advisant que, à la venue de Sa Majesté, laquelle espérons va à la fin de ce mois par-deça, nous luy en ferons la relation, sachant qu'il la prendra à grant contentement et vous aura, et lesd. cappitaines et gens de Bins, ausquels en ferez le remerchyment de nostre part, en bonne recommandation, selon que voz et leurs bons services le méritent.

Et, pour ce que entendons que n'estes furny de assez gens et de pouldre, nous escripvons au duc d'Arschot de vous envoyer tout ce dont aurez besoing, pour, en cas que les ennemys voulsissent retourner, ce que ne espérons, leur povoir tant mieulx résister, à laquelle fin faisons tirer de ce costé vers Haynnau toutes les forces de gens de cheval ou de piet qui sont ici, desquelz oud. cas, debvez espérer leur bon secours, vous requeront partant et aussi cappitaines, gens de guerre et manans de Binch, de vouloir continuer voz bons debvoirs et léaultéz selon que Sad. Majesté et nous en avons parfaite et entière confidence en vous.

Au surplus, ce sera très bonne œuvre que regarder de faire retirer du plat-pays tous les vivres et provisions estans autour dud. Binch, donnant peur aux paysans que les ennemys ne sont tant eslongnéz qu'ilz pourroient bien retourner, afin qu'ils ne s'alleuvent pas trop de ramener leur bestial et provisions en leurs maisons. A tant, etc.

Archives de l'Audience. Liasse 16.

Digitized by Google

VII.

Requête du magistrat de Binche à l'empereur Charles-Quint, au sujet de la réparation des remparts de cette forteresse.

Novembre 1543.

A l'empereur,

Remonstrent en toute humilité, voz très humbles et trés obéissans vassal, serviteurs et subgetz, les prévost, jurez, conseil et toute la communaulté de vostre ville de Binch, comme au mois de juilliet dernier passet, il a pleut à nostre Seigneur, plus par miracles que par forces humaines, dont lad. ville a esté providemment pourveue, la garder et préserver contre les forces du roy de Franche, de sorte que les ennemis, aprés y avoir fait leurs efforts, sont estez constrains eulx honteusement retirer et habandonner le siége d'icelle.

Et il soit que, par les prinse de Landrechies, destruction de Maulbuege et démolition d'Aymeries et Berlaimont, lad. ville est devenue aussi bien frontière et limitrophe au royaulme de Franche, comme de tous temps elle a esté aux pays de Brabant et de Liége, contre les forches duquel royaulme, sy dévatusement (que Dieu ne vuelle!) venoit, tant grandement à craindre qu'elle ne polroit résister sy ce n'estoit que, de bonne heure, ordre y fust donnet de la fortiffyer de rempars, terres et bollewards dont elle a grands besoing, et aussy la furnir et pourveoir de quelque artillerie, pouldres et munitions y servants, affin que tous mannans et habitans le terroir d'icelle et ès villes et villaiges d'environ, et pareillement plusieurs gentilz hommes et autres experimentés en fait de guerre soient occasionnéz, la nécessité venant au pays, prendre illec leur refuge et y adventurer corps et biens, meismes heu regard a sa situation et que à l'enthour d'elle n'y a nulz lieux fortiffyez ny propices pour saulver le povre peuple, à laquelle fortiffication et provision, lesd. supplians quelque bon debvoir qu'liz ayent pour la povreté de lad. ville, groz et excessifz despens qu'il leur a convenu soustenir durant ceste guerre et les grands dommaiges qu'ilz ont receu tant par lesd. ennemis que aussy par le passaige des gens de guerre de Vostre Majesté, ne sauroient nullement furnir de leur propre, ains par impuissance leur conviendroit habandonner lad. ville et autres qui par elle se pouvoient préserver à la totale destruction et ruyne d'eulx et de pluiseurs voz trés humbles subgetz.

Pour ces raisons, lesd. remontrans, eulx confians en la singulière bénignité et clémence de Vostre Majesté, combien que ne leur sont

Digitized by Google

incongnuz les groz frais et despens que icelle soustient en ceste gherre. s'advenchent et prendent hardiesse de la supplyer en toute parfaicte hnmilite que luy plaise faire par gens eulx entendans en matière de fortification visiter lad. ville et deviser les ouvraiges telz qu'ilz les verront convenir.

Et. pour l'advancement desd. ouvraiges et pareillement pour faire provision d'aulcune artillerie et munitions requises, ordonner quelque somme d'argent. telle que bon semblera a vostredite imperialle Majesté, et moyen de quoy lesd. supplyans seront de tant plus encoragiez et animez de faire en leur endroit tout bon debvoir de subgetz et mettre tout ce qu'ilz ont en ce monde pour la garde d'icelle ville et conséquemment de tout ce quartier de pays et ne cesseront de pryer la divine clémence pour la longue vie et prospérité de Vostre très sacrée Majesté impériale.

Postille. En finance.

Archives de l'Audience Liasse 17.

VIII.

Acte d'érection de la confrérie des Trépassés dans la chapelle de tous les Saints, au cimetière de Binche.

4 octobre 1621.

Franciscus Vander Burch, Dei et apostolicæ sedis gratia, archiepiscopus et dux Cameracensis, sacri imperii princeps, comes Cameracesii, etc. Omnibus et singulis presentes litteras visuris, salutem in Domino. Justum arbitramur ut ea quœ ad christiani populi devotionem excitandam et fervorem pietatis accendendum, tendere conspicimus nostrâ auctoritate promoveamus. Nuper siquidem venerabilis vir dilectus nobis in Christo dominus Follianus Deppe metropolitana ecclesia nostræ Cameracensis canonicus, suâ nobis petitione exposuit qualiter pro augmento servitii Domini et solatio fidelium in charitate Christi defunctorum ac majori multorum devotione necnon aliquali condecoratione capelle ante annos aliquot per eum in cœmiterio ecclesie collegiatœ oppidi Binchiensis nostrœ diœcesis Cameracensis extructæ et nuper a nobis in honorem omnium sanctorum consecratæ; optaret auctoritate nostrâ ordinariâ in eadem capellâ erigi confraternitatem defunctorum, sub invocatione omnium sanctorum, in quâ et ad quam omnes utriusque sexûs Christi fidelis qui id desideraverint, pro suâ singuli devotione recipi possint; quique particulariter mortuis et moribundis benefa-

Digitized by Google

cere, pro eis orare, infirmos consolari et sepeliendis fidelium defunctorum corporibns in eodem oppido officiose interesse, eademque quoties ad hoc requisiti afuerint (saltem viri) offere teneantur, aliaque prestare quœ a confratribus similium confraternitatem passim prestari consueverunt vel quæ nos per statuta aliqua de super condenda, ab hujusmodi confratribus prestanda judicaverimus. Quà propter nobis humiliter supplicant quatenus ad omnipotentis Dei et sanctorum ejus gloriam ac fidelium animarum solatium, hujusmodi confraternitatis in dicta capella erectionem decernere vellemus et dignaremur Nos itaque hujusmodi supplicationi tanquam rationi et pietati christianæ consonœ favorabiliter annuentes dicto supplicanti, ut in predicta capella confraternitatem defunctorum sub invocatione omnium sanctorum in quà et ad quam recipi possint utriusque sexus Christi fideles et quibus specialiter mortuis et moribundis ut prefertur benefacere incumbat, erigere sive instituere ac publicare, seu publicari auctoritatæ nostrœ curare possit et valeat (quam et nos presentium tenore ibidem erigimus et instituimus) licentiam concedimus et facultatem elargimur. Authorisantes etiam eumdem supplicantem, ut cum inter mentione et assensu decani christianitatis ac pastoris loci, necnon consilio aliquot aliorum probatæ fidei et longe experietur virorum quos ad hoc duxerit assumendas, certas leges, regulas, seu ordinationes hujusmodi confraternitatis ad directionem confratrum et consororum, consideratis considerandis, facere sue concipere possit, quas tamen cum factæ fuerint seu conceptæ, prices quam publicentur aut in praxim dedicantur, nobis seu vicariatis nostris exhiberi volumus, ad easdem visitandum, approbandum et confirmandum, vel si opus sit aut ita videatur improbandum, reisciendum, referandum aut corrigendum prout ratio dictaverit. Et ut ipsi Christi fideles tanto libertius in eundem confraternitatem recepi et admitti desiderent, tanto que ferventioris devotionis zelo officiantur, quanto se gratie spiritualis dono perceperint uberius refectos omnibus et singulis ejusdem confraternitatis confratribus et consororibus pro tempore existentibus, in ingressu ad ipsam confraternitatem vel qui ipso festo omnium sanctorum aut die commemorationis omnium fidelium defunctorum predictam capellam saltem semel devote visitaverint, ibidemque pro fidelibus defunctis pias ad Deum preces fuerint; aut quando missis aliisque divinis officiis ejusdem confraternitatis, aut exequiis confratris aut consororis defuncti seu defunctæ orando pro illius et aliorum confratrum et consororum defunctorum animabus vel eorumdem aut aliorum Christi fidelium defunctorum sepeliendis corporibus devote interfuerint; vel qui ex confratribus ad hoc requisite eorumdem confratrum, consororum, aut alliorum Christi fidelium mortua corpora extulerint; seu ipsum sanc-

Digitized by Google

tissimum sacramentum dum ad aliquem infirmum defertur associaverint, aut infirmos consolati fuerint vel adiutrices manus in eorum necessitalibus ipsis contulerint; aut benigne publicis vel secretis ejusdem confraternitats congregationibus pro quocumque opere exercendo interfuerint; totius pro quolibet premissorum operum, de omnipotentis Dei misericordia confisi, quadraginta dies indulgentiarum de injunctis eis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus; presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Datum Cameraci, in vicariatio nostro, anno millesimo sexcentesimo vigesimo primo, mensis octobris die quarta.

Original sur parchemin, sceau enlevé; sur le pli : P. Liebart, secretarius. — *Archives de l'église paroissiale de Binche.*

IX.

Le pape Urbain VIII autorise la translation de la confrérie des trépassés dans la chapelle de Saint-Pierre à Binche.

20 août 1640.

Urbanus PP. VIII ad perpetuam rei memoriam. Exponi nobis nuper fuerunt dilecti filii officiales et confratres confraternitatis sub denominatione omnium fidelium defunctorum in capella cœmiterii collegiatœ et parochialis ecclesiœ oppidi Binchiensis prope oppidum Montis Hannoniœ Cameracensis diocesis canonicè erectœ, quod cum dicta capella nimis augusta sit, ipsi officiales et confratres confraternitatem predictam unà cum indulgentiis perpetuis ipsius confratribus et consororibus a fidelio nostro Gregorio PP. XV, predecessore nostro ut asseritur concessis, è prœdicta cœmiterii ad capellam S. Petri in eadem collegiata et parochiali sitam capaciorum per nos transferri summopere desiderant, nobis idcirco iidem officiales et confratres humiliter supplicari fecerunt ut desuper opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur ipsos specialibus favoribus et gratius prosequi volentes, et eorum singulares personas a quibusvis excommunicationi, suspentioni et interdicti, aliisquœ ecclesiasticis sententiis et poenis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis si quibus quomodolibet innodatœ exerunt ad effectum prœsentium dumtaxat consequentes sanum serie absolventes et absolutas fore consentes. Hujusmodi supplicationibus inclinati, confraternitatem prœdictam una cum indulgentiis illius confratribus et consororibus ut predicitur

Digitized by Google

concessis, a prædicta cœmiterii ad dictam capellam S. Petri in collegiata et parochiali ecclesia prædicta sitam apostolica auctoritate tenoris presentium sine tamen cujusquam prœjudicio perpetuo, transferimus. In contrarium faciendo non obstantibus quibuscumque. Datum Romœ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die XX augusti M. DC. XXXX, pontificatus nostri anno decimo octavo.

M. A. Maraldici.

Publicetur juxta sui formam et tenorem.
Actum Montibus XIII[a] novembris M. DC. XL.

De mandato illustrissimi et reverendissimi domini archiepiscopi Cameracensis ;

G. De Bulley, secret.

Original sur parchemin, avec sceau en placard. On lit sur le dos: « Litteræ translationis confraternitatis fidelium defunctorum ad capellam S. Petri Binchii. » — *Archives de l'église paroissiale de Binche.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES DÉPENSES EFFECTUÉES

POUR LA CONSTRUCTION ET LA DÉCORATION

DU PALAIS DE BINCHE.

Digitized by Google

DÉNOMINATION DES CHAPITRES DE DÉPENSES[1].	1er compte du 1er septembre 1545 au 31 décembre 1546.			2e compte du 1er janvier 1546 (v. st.) au 30 avril 1548.			3e compte du 1er mai 1548 au 30 avril 1550.			4e compte du 1er mai au 31 décembre 1550.			5e compte du 1er janvier 1550 (v. st.) au 31 décembre 1551.			6e compte du 1er janvier 1551 (v. st.) au 31 décembre 1552.			7e compte du 1er janvier 1552 (v. st.) au 31 décembre 1553.			8e compte du 1er janvier 1553 (v. st.) au 31 décembre 1554 [2].			TOTAUX.		
	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.	LIV.	S.	D.
Démolition des vieux bâtim[ts]	1 227	14	»	197	»	»	181	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 606	9	»
Manouvriers	1 108	»	8	1 083	16	7	1 424	»	6	632	5	3	655	13	4	185	16	6	177	8	6	»	»	»	5 267	1	4
Matériaux [3]	25 686	13	8	12 060	19	9	9 594	4	9	844	2	6	728	19	2	493	4	3	202	19	6	692	6	»	50 403	9	7
Bois de construction [4]	8 457	11	1	7 349	2	9	3 763	7	1	365	14	5	218	5	11	1 874	11	5	498	3	»	134	8	6	22 661	4	2
Échafaudage	187	12	7	98	9	»	76	2	7	104	6	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	466	10	8
Maçonnerie	5 408	8	1	6 393	16	4	3 835	5	9	834	4	4	463	18	2	43	19	3	32	19	5	»	»	»	17 012	11	4
Charpente	7 649	6	10	38	9	»	1 913	9	6	268	11	6	573	10	»	25	2	»	32	11	»	58	»	»	10 558	19	10
Toitures [5]	1 469	14	6	2 113	9	3	6 598	3	7	2 825	8	11	34	10	»	34	15	»	336	4	3	381	17	9	13 784	10	3
Ferronnerie et serrurerie	3 300	6	6	4 264	15	»	3 152	4	3	140	4	10	346	7	8	68	7	2	65	5	6	459	11	»	11 797	1	11
Ébénisterie et menuiserie [6]	3 576	»	»	9 616	18	8	13 050	2	11	1 938	4	»	3 108	13	9	2 633	3	6	3 271	11	5	1 183	3	»	31 377	17	3
Verrières	»	»	»	»	»	»	1 486	17	7	29	15	7	80	15	6	60	19	»	178	3	»	345	12	2	2 182	2	10
Peintures	»	»	»	»	»	»	2 648	15	3	30	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 678	16	3
Sculptures en plâtre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 261	17	2	1 329	11	2	»	»	»	»	»	»	2 591	8	4
Dépenses diverses	1 281	4	»	1 239	19	6	783	3	7	562	11	5	417	15	6	152	3	5	144	9	5	71	5	3	4 652	12	1
Jardins	»	»	»	799	9	10	599	7	4	134	5	4	256	14	6	90	7	2	200	12	»	124	10	10	2 205	7	»
Gratifications	111	14	»	237	4	»	646	18	»	142	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 138	12	»
Vacations	645	12	»	317	13	6	1 357	14	6	51	14	»	48	12	»	71	13	1	77	6	»	324	11	»	2 894	16	1
Gages ou traitements [7]	1 278	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 278	4	»
TOTAUX.	61 388	1	11	45 901	3	2	51 111	12	2	8 904	5	7	8 195	11	8	7 063	13	11	5 218	»	»	3 775	5	6	191 557	13	11

[1] Nous avons réduit le nombre des chapitres en réunissant ceux qui presentent des dépenses de même nature.

[2] C'est l'année de la destruction du palais par Henri II, roi de France.

[3] On employa 4,848,750 briques, et 9,942 muids de chaux dans les bâtisses; le nombre des grès, des pierres de Rance et d'Écaussinnes s'éleva aussi à un chiffre considérable.

[4] Les bois de construction provenaient du Bois-le-Comte, du Menu-Bois, du bois de Bonne-Espérance, du bois de Morlanwelz, du bois de Le Haye et du bois Mont-Dieu.

[5] Il s'agit des ardoises, des tuiles et des feuilles de plomb pour la couverture des galeries, etc.

[6] Dans ce chapitre sont comprises les dépenses faites pour les bois achetés à Cologne et à Anvers, tels que les bois de Dantzick, de Dinemarche ou d'Almarche, de Fladre, de Madre, de sapin et de Wageschette, etc.

[7] A dater de 1547, les gages des commis aux ouvrages, de l'architecte et du comptable se prélevèrent sur les revenus du domaine de Binche.

Digitized by Google

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS.

Page 245, ligne 12. A la liste des lieux-dits anciens, ajoutez les noms suivants:

Pont de la Saulvenière, le Saiwière, le moulin qui se dit Huart, dehors le porte saint Pol, vers le saiwière, le Tripperie, ostellerie de Binch près le Tripperie, voie par où on va au gardin des arbalestriers, en le Triperie, le rue ou fond de le Tripperie devant l'entrée dou prayel des arbalestriers, les Waulaine (près de le Vivier à mettre poisson); *l'hostel d'Ane* (Alne), *la Halle des draps de Binch, murs de le vièse fremeteit de Binch en le Tripperie, le Rockette, le Markiet* (il y avait une fontaine sur le Markiet), *le Tresse d'or, ruw* (rue) *que on dist sain Moustier, voye du Moustier, hostel deseure le porte de Rockette, qui fut messire Olivier de Colesmes, chevalier, ensuite Jehan Doreit, curé de Binch, à présent veuve Lyon de Sars, escuyer, maison à degrés du Markiet, maison dite le prison de le ville, gisant en le Carlerie, maison dite au Croissant près de là, touckel* (coin) *de le rue Barbe et de le rue où l'on va as masures derière le chimentier de Binch, ruelle que on dit Eskievin en le Rockette, hostel au Paon sur le markiet de Binch, rue que on dit Baudet, faisant touckel avec le markiet, fossés, de le vieille frumeté mentionnés. Werissay et rieu à le porte de le Salvenière, maison de saint-Christofle sur le marchiet, maison dite au Chigne sur le marchiet, maison de l'Estoile d'or, le noeve rue, maison à l'Escu de France, le haulte Cauchie, le Croix d'or sur le haulte Cauchie, maison dite de l'Angele; grange que on dist des Lombars, qui fu Godefroid de le Tour et depuis Obiert le Crespe Jehan Coppe, Jehan de Robaix, Lyon de Sars et à présent, Jacquemart de Sars; les prayaux près de l'hostel à le Cleif, Markiet des Biestes tenant à le rue qu'on dit Soubiert, maison dite à trois Roix, hostel dit de le Clef, hostel au Chierf sur le haulte Cauchie, touckel en le Carlerie où l'on va à le rue dite Crocke, ruace Toubert, rue dite Crocke faisant touckel par où l'on va à Melion dite la rue Bourdeloix, rue Lottart, voie de Melion au desoubs de la capielle saint-Franchoix, Pont des Bousardes, tour de le fremeteit qu'on dit d'Écaussinnes, le petite Rockette, hostel au Doignon, hostel de la Tieste d'or tenant à la maison qu'on dit des Lombars. — Registre des rentes dues à l'église et au chapitre de Saint-Ursmer*, formé en 1460, conservé aux archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

P. 248, l. 3. *Au lieu de :* se relie, *lisez :* se reliant

P. 251, l. 13. *Supprimez le millésime* 1458.

P. 266, l. 27. La reine qui se trouvait à Binche, le 17 juin 1258, expédia des lettres aux chatelains, chevaliers et sergents du château de NAMUR. — VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriæ*, Preuves, t. I, p. 209.

P. 284, l. 25. *Au lieu de :* 1345-1426, *lisez :* 1345-1427.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE 239

INTRODUCTION. 241

CHAPITRE I. — *Origines historiques*. 249

CHAPITRE II. — *Chronologie historique* 258

§ 1. Binche sous les comtes de Hainaut de la maison de Flandre (1147-1280) . . . . . "

§ 2. Binche sous les comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes (1280-1345) 270

§ 3. Binche sous les comtes de Hainaut de la maison de Bavière (1345-1427) 284

§ 4. Binche sous les ducs de la maison de Bourgogne (1427-1477) 315

§ 5. Binche sous les princes de la maison d'Autriche (1477-1555) 322

§ 6. Binche sous la domination espagnole (1555-1713) . . . 362

§ 7. Binche sous la domination autrichienne (1713-1794). . . 424

§ 8. Binche sous la periode franco-hollandaise et celle de l'indépendance nationale (1794-1880) 442

CHAPITRE III. — *Les monuments* 457

§ 1 La forteresse . . . . . "

§ 2. Le château-fort 472

§ 3. Le palais 484

§ 4. La chapelle castrale 509

§ 5. L'hôtel de ville et le beffroi 514

§ 6. Les halles 515

§ 7. Les fontaines publiques 519

§ 8 L'église de Saint-Ursmer 522

§ 9. L'église du Sacré-Cœur 534

§ 10. La chapelle du cimetière. 536

Digitized by Google

Pages.
Pièces justificatives 543
Tableau des dépenses effectuées à la construction et à la décoration du palais de Binche 559
Rectifications et additions 561

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1882.

PREMIÈRE PARTIE.

Littérature.

I. — Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur.

II. — Une nouvelle en prose.

III. — Une pièce de théâtre.

IV. — Une histoire de la poésie française en Belgique depuis 1830.

Biographie.

V. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-Arts.

VI. — Une étude sur les monuments funéraires du Hainaut antérieurs au XIX^e^ siècle.

VII. — Essai sur l'histoire des arts du dessin dans le Hainaut depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours.

Histoire.

VIII. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien, Beaumont, Fontaine-l'Évêque et Binche.

Digitized by Google

Enseignement.

IX. — De la part à faire à l'étude des langues anciennes et à celle des langues modernes dans l'enseignement.

Sciences.

X. — Décrire et discuter les différents moyens employés pour le chauffage ou l'éclairage des voitures de chemin de fer.

XI. — Une dissertation sur la molécule organique et la vésicule élémentaire, indiquant leur trait d'union et leurs premières élaborations.

XII. — L'homme a-t-il vécu à l'époque tertiaire ?

Sciences Médicales.

XIII. — Un Guide médical pour le choix des professions, contenant : les conditions physiques, morales et intellectuelles nécessaires aux principales d'entr'elles ; leurs avantages, leurs inconvénients et leurs écueils ; les renseignements propres à fixer le choix sur l'une d'elles et à en faciliter le début.

XIV. — Écrire l'histoire de la méthode hypodermique considérée surtout au point de vue pratique.

XV. — Étudier l'influence exercée sur la santé des élèves et des maîtres par l'accroissement des études en général.

Agriculture et Horticulture.

XVI. — Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

Économie Politique.

XVII. — De la crise agricole actuelle, de ses causes et de ses effets.

Sciences sociales.

XVIII. — Rechercher pour le Hainaut, si la proportion relative des crimes, dans les différents groupes agricoles et industriels de la province, s'est modifiée depuis 1830 jusqu'à nos jours et, le cas échéant, en indiquer les causes.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES

a. Par le Gouvernement.

XIX. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers?

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XX — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXI. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1882, chez M. le Président de la Société, rue du Grand Quiévroy, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite et n'a pas été communiquée à d'autres Académies.

Digitized by Google

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société, 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 7 février 1882.

Le Secrétaire général,
A. Houzeau de Lehaie.

Digitized by Google

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

Le prix est attribué, savoir :

En 1882 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur la manière de pourvoir abondamment et au moindre prix nos grandes villes, et tout spécialement l'agglomération bruxelloise, de la meilleure qualité d'eau potable, en tenant compte de l'augmentation prévue du nombre des habitants.

En 1883 (idem), au meilleur ouvrage sur la manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'usage des exercices corporels avec lesquels doivent se familiariser les citoyens d'un pays libre et qui servent à développer la virilité des populations.

Pour être admis au concours, les ouvrages devront être entièrement achevés et transmis au Ministre de l'Intérieur avant le 1er janvier de l'année où le prix sera décerné.

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1883.

PREMIÈRE PARTIE.

Littérature.

I. — Un poëme de 100 vers au moins sur un sujet laissé au choix de l'auteur.

II. — Un recueil de quelques pièces de poésie.

III. — Une nouvelle en prose.

IV. — Une pièce de théâtre.

V. — Une histoire de la poésie française en Belgique depuis 1830.

Biographie.

VI. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-Arts.

VII. — Un projet, avec devis estimatif, de construction d'un escalier pour l'entrée principale de l'église de Sainte-Waudru à Mons et d'amélioration des abords de cet édifice.

Histoire.

VIII. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien, Beaumont, Fontaine-l'Évêque et Binche.

IX. — Un mémoire historique sur les grands baillis du Hainaut.

Digitized by Google

Enseignement.

X. — De la part à faire à l'étude des langues anciennes et à celle des langues modernes dans l'enseignement.

XI. — De l'importance attribuée à l'étude de la langue française dans l'enseignement et particulièrement dans l'enseignement moyen en Belgique.

Sciences.

XII. — Décrire et discuter les différents moyens employés pour le chauffage ou l'éclairage des voitures de chemin de fer.

XIII. Une dissertation sur la molécule organique et la vésicule élémentaire, indiquant leur trait d'union et leurs premières élaborations.

XIV. — L'homme a-t-il vécu à l'époque tertiaire?

Sciences Médicales.

XV. — Un Guide médical pour le choix des professions, contenant : les conditions physiques, morales et intellectuelles nécessaires aux principales d'entr'elles; leurs avantages, leurs inconvénients et leurs écueils; les renseignements propres à fixer le choix sur l'une d'elles et à en faciliter le début.

XVI. — Écrire l'histoire de la méthode hypodermique considérée surtout au point de vue pratique.

Agriculture et Horticulture.

XVII. — Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

XVIII. — La flore des champignons des environs de Mons.

XIX. — Déterminer d'une manière précise la relation qui existe entre la station naturelle des plantes et la constitution géologique des terrains du Hainaut.

Digitized by Google

Économie Politique.

XX. — De la crise agricole actuelle, de ses causes et de ses effets.

Sciences sociales.

XXI. — Rechercher pour le Hainaut, si la proportion relative des crimes, dans les différents groupes agricoles et industriels de la province, s'est modifiée depuis 1830 jusqu'à nos jours et, le cas échéant, en indiquer les causes.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES

a Par le Gouvernement.

XXII. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers.

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XXIII. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXIV. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Digitized by Google

Les Mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1883, chez M. le Président de la Société, rue du Grand Quiévroy, à Mons. Par exception, les réponses au concours de littérature devront être déposées avant le 1er août, afin que la Société puisse décerner les récompenses dans la séance publique du 50e anniversaire.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite et n'a pas été communiquée à d'autres Académies.

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvre déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 6 mars 1883.

Le Secrétaire général,

A. Houzeau de Lehaie.

Digitized by Google

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

Le prix est attribué, savoir :

En 1883 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur la manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'usage des exercices corporels avec lesquels doivent se familiariser les citoyens d'un pays libre et qui servent à développer la virilité des populations.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être transmis au Ministère de l'Intérieur avant le 1er mars 1883.

En 1886 (id.), à l'ouvrage le mieux conçu pour développer chez la jeunesse belge l'intelligence et le goût des littératures anciennes et modernes.

En 1887 (id.), à l'ouvrage qui démontrera le mieux de quelle manière la Belgique doit comprendre son rôle dans la grande famille européenne, tant au point de vue politique et intellectuel qu'au point de vue matériel, pour servir le mieux ses propres intérêts en même temps que ceux de la civilisation en général.

En 1888 (id.), au meilleur ouvrage sur l'enseignement des arts plastiques en Belgique et sur le moyen de développer l'art en Belgique et de le porter à un niveau de plus en plus élevé.

Les ouvrages destinés à ces trois derniers concours devront être transmis respectivement au Ministre de l'Intérieur, avant le 1er janvier des années 1887, 1888 et 1889.

Digitized by Google

CHANGEMENTS

survenus dans la liste des Membres

ET DES COMPAGNIES CORRESPONDANTES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT

en 1881 et 1882.

MEMBRES NOUVEAUX :

Effectifs.

PRUD'HOMME, Émile. attaché aux archives de l'État à *Mons*.

DÉCÉDÉS.

DEMOULIN, Gaspard, naturaliste, Président de la Société royale d'horticulture de *Mons* (effectif).

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, Auguste, major pensionné, littérateur à *Audenarde*. (correspondants).

KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Philippe, ancien membre de la chambre des Représentants, littérateur à *Gand* (id.)

MISSON, Victor, conseiller à la cour des comptes, à *Bruxelles* (id.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le 7e Volume de la IVe série

DES MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

	Pages.
Poésies de Guillaume Stanislaus	5
Essai sur la Chronologie des comtes de Hainaut, par Emile Prud'homme.	17
Table de cet ouvrage	239
Histoire de la ville de Binche par Théophile Lejeune (1re partie).	240
Table des matières de cet ouvrage.	563
Matériaux pour la Faune entomologique du Hainaut. Coléoptères, par Alfred Preud'homme de Borre,	564
Programme des concours pour l'année 1882.	565
Id. id. pour l'année 1883.	570
Changements survenus dans la liste des membres de la Société et de ses correspondants, pendant l'année 1882.	575

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR LA

FAUNE ENTOMOLOGIQUE DU HAINAUT

COLÉOPTÈRES

PREMIÈRE CENTURIE

PAR

ALFRED PREUDHOMME DE BORRE,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE BELGIQUE.

INTRODUCTION.

Lorsque l'étude d'un groupe d'insectes, ou généralement d'êtres vivants quelconques, a pour objet immédiat ou dérivé, la détermination de leurs relations topographiques, ce qui implique la détermination ultérieure des causes qui ont créé ces relations topographiques, ce serait chose des plus fâcheuses que de procéder au hasard, sans méthode ou en espérant que la méthode se trouvera plus tard d'elle-même.

Une faune est l'ensemble des animaux qui habitent une localité. Est-ce un catalogue ne devant avoir d'autre portée que de constater ce fait? Dans ce cas il faut voir quel mérite peut avoir devant la science la constatation de ce fait? Faisons-nous une

Digitized by Google

statistique puérile, ou y a-t-il dans notre travail la préparation à d'autres travaux plus philosophiques?

Un des premiers points à reconnaître alors, c'est: si ce que nous allons assembler, est destiné par la nature à l'être, si notre synthèse est une réalité ou un caprice?

Il est assez naturel à des hommes unis par les liens d'une communauté de vie politique, de chercher à étendre cette unité à tout ce qui les entoure. De là ces tendances à vouloir faire la faune ou la flore *de la* Belgique, l'histoire naturelle *de la* Belgique.

Malheureusement on ne peut faire que de l'histoire naturelle *en* Belgique. De même qu'on disait autrefois que l'Italie n'était qu'*une expression géographique*, il faut bien reconnaître, quand on a un peu analysé chez soi et hors de chez soi, puis tout comparé, que la Belgique n'est qu'*une expression politique*. Sauf au bord de la mer, pas une de nos frontières n'est une limite au delà de laquelle des caractères fauniques nouveaux se révèleraient à l'observateur; tandis qu'au contraire, en traversant la Belgique du nord au sud ou de l'est à l'ouest, nous trouvons plus d'une fois un changement assez radical pour dire qu'une frontière naturelle a été franchie par nous. C'est ce que j'ai pu constater et affirmer pour la branche de l'histoire naturelle que j'ai approfondie, et ce que je pourrais presque aussi sûrement affirmer pour toutes.

Qu'importe, me dira-t-on, que notre faune entomologique nationale soit subdivisée en faunes secondaires? Qu'importe même que ces faunes n'aient pas pour limites nos frontières politiques? étudions l'ensemble, sauf à établir les subdivisions ensuite. Nous vous accorderons même de joindre à votre champ d'études les quelques cantons de l'étranger où il pourrait être nécessaire de suivre la continuation de notre faune.

Ici surgit une nouvelle objection. En arithmétique, une des règles les plus élémentaires, est qu'on ne peut additionner que des quantités de même nature. En histoire naturelle, il est aussi des objets dont la comparaison doit avoir pour résultat immédiat,

Digitized by Google

non de les associer, mais de les dissocier, pour les joindre à d'autres.

Il en est ainsi de nos éléments fauniques. N'en n'est-il pas de même d'ailleurs de nos élément linguistiques, et, dans une étude comparée des langues, qui s'aviserait de vouloir former un petit groupe naturel résultant de l'association du flamand et du wallon, alors que l'un doit être rattaché aux langues germaniques, l'autre aux langues romanes ?

On trouvera, dans l'introduction que j'ai donnée à mes *Matériaux pour la Faune entomologique du Brabant. Coléoptères. Ire Centurie. (Bulletin de la Société Royale Linnéenne de Bruxelles,* IX) un exposé général de mes idées sur la géographie entomologique de notre pays, exposé que je crois inutile de répéter ici, où je n'aurai à m'occuper que de la seule province du Hainaut.

Si cette complexité et cette hétérogénéité dans les éléments fauniques de la Belgique sont un obstacle dans les travaux d'ensemble, elles le sont parfois, mais à un moindre degré, on doit le reconnaître, quand on veut les embrasser par le détail. Prendre pour base d'étude les régions naturelles, qui ne seront vraiment bien déterminées que quand cette étude sera achevée, est chose peu pratique. Ces *zones neutres*, dont je constate la présence au lieu de lignes séparant les régions fauniques, seraient en pareil cas un grand embarras.

Nos provinces, si on les prend pour bases d'étude, ne sont pas beaucoup mieux limitées physiquement, tant entre elles que du côté des pays qui nous environnent, et aucune ne forme un tout faunique complet. Cependant, à part celles qui, comme la province de Liége, sont véritablement partagées par moitiés entre deux régions naturelles, elles sont nécessairement plus près d'être homogènes que le pays en entier. Souvent, et tel est le cas pour le Hainaut, il suffirait d'en abstraire quelques cantons pour ne plus se trouver en présence que d'une région naturelle, incomplète de divers côtés, mais du moins suffisamment homogène dans les caractères fauniques comme dans les circonstances physiques concomitantes de ceux-ci.

Digitized by Google

Pour définir le plus brièvement possible le Hainaut au point de vue de la géographie entomologique, je n'aurai qu'à faire remarquer que toute sa frontière septentrionale, depuis Estaimpuis jusqu'à la vallée de la Sambre, est une pure limite administrative, et que, à part d'insignifiants détails qui n'ont pas d'influence sur l'ensemble, l'homogénéité faunique que j'ai constatée dans les parties adjacentes des Flandres, du Brabant et de la province de Namur, ce que je nomme la *province belge,* se continue largement à travers toute la partie du Hainaut à la gauche de la Sambre, et bien au-delà; car, au sud, la frontière belge d'Estaimpuis à Erquelines, est une ligne que rien n'indique dans la nature, et il faudrait arriver aux petites collines crétacées du nord de la France avant de faire des récoltes d'insectes annonçant l'entrée dans une nouvelle région faunique.

Dans cet ensemble, ce sera cette même influence d'un sol crayeux dans le sud de l'arrondissement de Mons, qui pourra seule déterminer quelques traits dissidents, qui seront comme des avant-coureurs de la *faune picarde* au milieu de la *faune belge* [1].

Mais à côté de cette homogénéité faunique étendue aux quatre cinquièmes environ du Hainaut, il y a contraste pour le pays d'Outre-Sambre, qui, n'étant que la prolongation de l'Entre-Sambre et Meuse namuroise, se rattache absolument par ses insectes à la vaste région, autant allemande que belge, que j'ai appelée la *province rhéno-mosane.* Je dirai même: plus allemande que belge, car, en nous élevant de l'étude des régions

[1] Les carrières du calcaire primaire sont un lieu de chasse favorable, et l'on y rencontre dans la province rhéno-mosane bien des espèces caractéristiques. Mais c'est inutilement que j'ai recherché dans les exploitations de calcaire des parties septentrionales du Hainaut, ces espèces que nous prenons dans celles des bords de la Meuse et de la Sambre. La présence du calcaire carbonifère en sous-sol et comme submergé sous des terrains plus modernes, dans la Belgique centrale, n'a donc aucune influence, que je sache, sur la faune entomologique, pas plus que celle du terrain houiller dans le sud de la province.

Digitized by Google

fauniques de cette valeur à celle de contrées fauniques plus étendues ou d'un ordre supérieur, c'est à celles de l'Allemagne que ses caractères naturels la rattachent, tandis que la *province belge* a plus d'affinités avec celles de la France et de l'Angleterre.

Je n'ai pas cependant pu me décider à exclure de mon travail sur les coléoptères du Hainaut ce petit coin à physionomie spéciale et très-intéressante. L'indication des localités à la suite de chaque espèce, permettra généralement de lui faire sa part dans cette statistique. La même indication servira encore de jalon pour démêler l'intervention du caractère belge et du caractère rhéno-mosan dans la zone mixte, où ces caractères se combinent sur la rive gauche de la Sambre.

N'habitant pas moi-même la province de Hainaut, pour arriver à réunir des matériaux suffisants, j'ai dû, à mes explorations personnelles qui ont porté principalement sur les cantons septentrionaux et sur les environs de Baudour, ajouter l'aide que m'ont donnée un assez grand nombre d'amateurs qui ont mis leurs récoltes à ma disposition.

J'ai cependant laissé de côté bien des indications qui auraient pu accroître mon travail. Le défaut capital de toutes les publications antérieures ayant été d'avoir trop facilement recueilli sans contrôle toutes les indications, j'ai cru devoir me montrer d'une rigueur même exagérée, dans le sens contraire, et n'admettre que les espèces pour lesquelles j'avais une certitude absolue en quelque sorte, et sous le point de vue de la détermination et sous celui de la localité d'origine. La publication par centuries me permettra de remplir ultérieurement des lacunes, dont bon nombre ne sont dues qu'à cette décision de n'admettre ici rien dont je ne puisse garantir personnellement, et l'authenticité de la capture et l'exactitude de la détermination.

Je remercierai ici ceux de mes confrères qui ont bien voulu me recueillir des insectes dans le Hainaut, en les entourant de ces indications précises que j'ai exigées d'eux comme je les exige de moi-même.

Je citerai, comme m'ayant le plus aidé :

Digitized by Google

M. Th. Le Comte, de Lessines. et son ami M. le bourgmestre C. Fontaine, de Papignies, deux amateurs passionnés de l'histoire naturelle et dont la complaisance est vraiment inépuisable.

M. le baron R. Bonaert, de Mons, qui a exploré pour moi le voisinage du chef-lieu de la province.

M. Willain, instituteur communal à Trivières, près Binche, qui m'a aussi abondamment fourni et continue à me fournir de matériaux pour mon travail.

Merci à eux et merci à bien d'autres, car j'ai toujours trouvé partout où je l'ai demandé, le concours le plus bienveillant.

Digitized by Google

COLÉOPTÈRES DU HAINAUT

CENTURIE I.

Famille des Cicindélides.

1. *Cicindela germanica* L. — Étroite, cylindrique, d'un vert un peu bleuâtre, avec trois points blancs au bord extérieur de chaque élytre. — Très rare. Audregnies (M. Clavareau).
2. *C. sylvatica* L. — D'un noir soyeux un peu bronzé. Labre noir. Corselet et élytres assez vaguement ponctués; ces dernières avec une bande blanchâtre étroite et flexueuse vers le milieu, une lunule blanche à l'épaule et un point marginal de la même couleur vers l'extrémité. — Très rare. Bruyères de Casteau (M. Willain).
3. *C. hybrida* L. — Tantôt un peu cuivrée, tantôt plus verdâtre. Labre blanc. Une bande blanche, fortement flexueuse au milieu, partage transversalement chaque élytre, sans atteindre la suture; deux taches lunulaires blanches, l'une à l'épaule, l'autre au sommet de l'élytre. — Braine-le-Comte et forêt de la Houssière. Région de Mons (cahier Putzeys)[1], Peissant.

[1] La mort de notre éminent confrère, M. J. Putzeys, a mis la Société Entomologique en possession de ses collections, livres et manuscrits, généreusement donnés par sa famille. Parmi ces derniers, se trouve un cahier où M. Putzeys consignait les localités des Cicindélides et Carabiques intéressants capturés par lui ou par d'autres qui les lui avaient soumis. J'ai trouvé dans ce cahier bon nombre d'indications utiles à mon travail; cependant j'ai dû regretter que M. Putzeys n'y précisât que rarement les localités de capture, se bornant à indiquer par un signe qu'elles avaient eu lieu dans telle ou telle des 39 régions entre lesquelles il divisait la Belgique.

Digitized by Google

4. *C. campestris* L. — Verte ; chaque élytre marquée au maximum de six taches blanches, dont plusieurs sont sujettes à se réunir, d'autres, et même parfois toutes (variété *affinis*), à disparaître. — Commune. Mons, Baudour, Ere, Braine-le-Comte, Hennuyères, Peissant, Forges-lez-Chimay.

Famille des Carabiques.

5. *Omophron limbatum* Fabr. — Petit, court et large, presque orbiculaire, jaunâtre, avec une tache sur le prothorax et trois bandes transversales sur les élytres, d'un vert métallique. — Rare et vivant enfoncé dans le sol humide. Feu Demoulin l'a pris à Obourg, au bord de la Haine.
6. *Notiophilus aquaticus* L. — Élytres sans tache testacée au sommet. Leurs stries effacées en arrière. Pattes noirâtres. Stries du front bien parallèles. — Everbecq, Hennuyères.
7. *N. rufipes* Curtis. — Élytres sans tache testacée au sommet. Stries des élytres marquées jusqu'au bout. Pattes entièrement rougeâtres. — Région de Mons (cahier Putzeys), Ghlin, Lessines, Hennuyères.
8. *N. palustris* Duftschmidt. — Élytres sans tache testacée au sommet. Stries des élytres effacées en arrière. Pattes rougeâtres à cuisses bronzées. — Ghlin, Trivières, Lessines, Tournai, Hennuyères.
9. *N. biguttatus* Fabr. — Élytres marquées au bout d'une tache testacée. Stries des élytres fortement ponctuées. — Commun. Baudour, Ghlin, Braine-le-Comte, Hennuyères, Lessines, Tournai, Kain, Bernissart.

Pour le Hainaut, il établissait trois régions ; *Tournai*, *Mons* et *Charleroi*, portant dans son cahier les nos 19, 20 et 21. J'ai également trouvé une fois la localité de Chimay rapportée à sa région 23, l'une des deux constituant la division supérieure qu'il nommait *Entre Sambre et Meuse*, et qui répond donc aussi, au moins partiellement, à l'extrémité sud-est de la province.

Digitized by Google

10. *N. punctulatus* Wesmael. — Élytres marquées au bout d'une tache testacée. Stries des élytres à points très fins. — Braine-le-Comte, Hennuyères, Papignies, Bernissart.
11. *Elaphrus cupreus* Duftschm. — Bronzé ; élytres avec quatre séries longitudinales de taches ocellées violettes. Pattes bleuâtres, avec les tibias et la base des cuisses testacés. — Baudour.
12. *E. riparius* L. — Plus petit. D'un bronzé verdâtre. Élytres avec quatre séries longitudinales de taches ocellées violettes. Pattes vertes, marquées de jaune au milieu des tibias et à la base des cuisses. — Lessines.
13. *Blethisa multipunctata* L. — D'un noir bronzé, parfois un peu verdâtre sur le pourtour des élytres. Corselet subquadrangulaire ; angles postérieurs droits. Élytres avec des séries de fossettes sur le 3e et le 5e interstries. — Très-rare Région de Mons (cahier Putzeys).
14. *Leistus spinibarbis* Fabr. — D'un beau bleu brillant en dessus, noir en dessous. Corselet brièvement cordiforme. — Ciply, Bernissart, Braine-le-Comte, Hennuyères.
15. *L. fulvibarbis* Dejean. — Un peu plus petit. Brun en dessus, mais conservant un reflet azuré très marqué, qui rappelle la couleur du précédant ; rougeâtre en dessous. Corselet également brièvement cordiforme, beaucoup plus rétréci en arrière ; les angles postérieurs droits et pointus. — Région de Mons (cahier Putzeys).
16. *L. ferrugineus* L. — D'un ferrugineux rougeâtre. Angles postérieurs du corselet droits. Stries des élytres fortement ponctuées sur le disque. — Peu commun. Bernissart, Région de Mons (cahier Putzeys).
17. *Nebria brevicollis* Fabr. — Noir de poix. Corselet cordiforme, court et transversal. Élytres fortement striées-ponctuées, avec quatre points enfoncés le long de la 3e strie. — Très-commune. Baudour, Harmignies, Trivières, Bernissart, Tournai, Leuze, Ath, Everbecq, Braine-le-Comte, forêt de la Houssière.

Digitized by Google

18. *Calosoma inquisitor* L. — Large et déprimé, d'un bronzé-foncé, souvent verdâtre, noirâtre ou même bleuâtre. Bord des élytres vert. Trois séries de points enfoncés sur les élytres. — Lessines, Bois d'Havré (M. le Dr Fromont).
19. *Procrustes coriaceus* L. — Très grand, allongé, tout noir. Élytres fortement rugueuses. — Braine-le-Comte, forêt de la Houssière, Lessines, Bernissart, Chimay (cahier Putzeys).
20. *Carabus auratus* L. — D'un beau vert luisant et souvent assez métallique. Corselet presque carré. Élytres avec la suture et trois côtes élevées plus foncées. Les quatre premiers articles des antennes rouges — Très-commun et très-abondant. Mons, Ghlin, Harmignies, Trivières, Bernissart, Marquain, Orcq, Chercq, Antoing, Ath, Papignies, Lessines, Ghislenghien, Braine-le-Comte.
21. *C. auronitens* Fabr. — D'un vert doré resplendissant, beaucoup plus clair et plus vif, avec la suture et trois côtes longitudinales sur chaque élytre moins largement foncées. Corselet assez rétréci en arrière et un peu cordiforme. Premier article des antennes seul rouge. — Rare. Entre Mons et Havré (Dr Fromont); entre Bonne-Espérance et Merbes-Sainte-Marie (M. Willain), Irchonwelz (M. H. Clavareau), Peissant (M. Du Pré).
22. *C. nitens* L. — Environ moitié plus petit. Vert brillant, avec la tête, le corselet et le bord des élytres dorés. Corselet très-arrondi sur les côtés. Suture des élytres et trois côtes élevées noirâtres; leurs intervalles fort rugueux. — Très-rare. Bruyères de Casteau (feu Demoulin).
23. *C. granulatus* L. — Bronzé-foncé ou vert-noirâtre. Corselet presque carré, avec des angles postérieurs à peine saillants. Élytres avec trois côtes un peu élevées alternant avec trois séries de tubercules allongés. — Lessines, Papignies, Bernissart, Hennuyères.

Digitized by Google

24. *C. cancellatus* Illiger. — Bronzé, variant fort de nuances, depuis le verdâtre jusqu'au noirâtre, en passant par le cuivreux. Corselet à côtés plus arrondis, avec les angles antérieurs projetés en arrière en lobes arrondis. Élytres avec trois côtes un peu plus élevées alternant avec trois séries de tubercules oblongs. Pattes noires — Trivières, Bernissart, Lessines, Hennuyères.

25. *C. monilis* Fabr. — Encore plus variable pour la couleur, qui est généralement bronzée, mais avec des nuances allant du cuivreux-doré et du verdâtre au bleu et au violacé-noirâtre. Corselet arrondi sur les côtés, avec des angles postérieurs saillants et arrondis. Élytres avec trois séries de tubercules élevés et allongés; dans chaque intervalle entre deux séries, il y a trois lignes élevées, de hauteur égale. — Lessines.

Chez la variété *consitus*, la médiane de ces trois lignes est plus élevée que les deux latérales, qui peuvent se réduire à un faible vestige. — Trivières, Bernissart, Lessines, Calonne.

26. *C. arvensis* Fabr. — Plus petit que le précédent, mais de couleur aussi variable. Corselet moins arrondi sur les côtés et à angles postérieurs moins prolongés. Élytres ayant un système de sculpture analogue, c'est-à-dire qu'entre des groupes de trois lignes longitudinales élevées ininterrompues, mais un peu ridées en travers, il s'en trouve trois fois sur chaque élytre une plus large, se découpant en chaînons par des fossettes enfoncées. — Rare : Casteau (M. Willain), Irchonwelz (M. H. Clavareau).

27. *C. catenulatus* Scopoli. — Assez grand, d'un noir bleuâtre, avec le bord des élytres bleu. Corselet cordiforme. Élytres à lignes longitudinales serrées et un peu crénelées, dont trois présentent une série de points enfoncés. — Très-commun, dans les bois principalement. Trivières, Bernissart, Lessines, Hennuyères, Braine-le-Comte, forêt de la Houssière.

Digitized by Google

28. *C. purpurascens* Fabr. — Grand et allongé. Noir, bord des élytres souvent un peu pourpré. Corselet à peu près carré. Élytres à lignes longitudinales serrées et un peu crénelées, présentant aussi la triple série de petits points enfoncés. — Trivières, Lessines, Calonne, Marquain.
29. *C. convexus* Fabr. — Petit, court, d'un noir un peu bleuâtre, surtout sur les bords. Corselet peu rétréci en arrière. Élytres à lignes fines, peu élevées et avec trois séries de points très-peu distincts, — Rare. Trivières (M. Willain).
30. *C. nemoralis* Müller. — Noir, un peu bronzé sur le corselet et les élytres, dont le bord est teinté de cuivreux. Corselet à peu près carré. Lignes longitudinales des élytres très peu saillantes. Trois séries de points-fossettes assez marqués. — Commun. Trivières, Bernissart, Tournai, Leuze, Ghislenghien, Papignies, Lessines, Braine-le-Comte, forêt de la Houssière, Peissant.
31. *Cychrus rostratus* L. — Noir, nullement bronzé. Tête allongée. Corselet étroit et cordiforme. Élytres granuleuses, carénées latéralement. — Hennuyères, Lobbes (M. Willain).
32. *Brachinus crepitans* L. — Taille approchant de 10 millim. Tête et corselet étroits et rouges. Élytres entièrement bleu-verdâtre, coupées carrément en arrière, présentant longitudinalement des côtes peu marquées. — Région de Mons (cahier Putzeys), Environs de Charleroi (feu Wesmael), Vaulx-lez-Tournai (M. Tosquinet).
33. *Br. explodens* Duft. — Taille dépassant peu et rarement 5 mill. Tête et corselet étroits et rouges. Élytres entièrement bleu-verdâtre, coupées carrément en arrière et sans côtes appréciables. — Rare. Trivières (M. Willain), Sartiau (id.), Région de Charleroi (cahier Putzeys), Vaulx-lez-Tournai (M. Tosquinet).
34. *Br. sclopeta* Fabr. — Taille, forme et couleur du précédent, sauf une tache rouge couvrant la suture des élytres,

Digitized by Google

depuis la base jusqu'au milieu ; côtes aussi obsolètes. — Région de Mons (cahier Putzeys).

35. *Odacantha melanura* L. — Allongée, avec le corselet étroit et cylindrique, les élytres presque rectangulaires, coupées carrément au bout. Couleurs vives et tranchées. La tête, le corselet et l'abdomen sont d'un noir-bleuâtre, ainsi qu'une tache apicale des élytres, qui sont rougeâtres, de même que la poitrine et les pattes, sauf des taches noires aux genoux et au bout des tarses. — Très-rare. Saint-Ghislain (M. Pletinckx).
36. *Demetrias atricapillus* L. — Étroit, allongé, jaune-pâle, avec le corselet rouge, la tête, la poitrine et la base de l'abdomen noirs. Crochets des tarses dentelés. — Trivières, Lessines, Irchonwelz, Région de Mons (cahier Putzeys).
37. *Dromius linearis* Olivier. — Allongé, testacé ; élytres plus claires, striées-ponctuées. — Région de Mons (cahier Putzeys).
38. *D. agilis* Fabr. — Allongé. Élytres brun-rouge, s'élargissant quelque peu et graduellement d'avant en arrière, faiblement striées, avec deux séries de points enfoncés. — Merbes-Ste-Marie (M. Willain), Irchonwelz (M. H. Clavareau).
39. *D. quadrimaculatus* L. — Taille d'au moins 5 millim. Allongé, un peu parallèle, avec les élytres tronquées au sommet. D'un brun assez foncé et même un peu noirâtre, avec deux taches jaunâtres sur chaque élytre. — Trivières, Marquain, Lessines.
40. *D. sigma* Rossi. — Environ moitié plus petit. Même forme. Testacé-rougeâtre, avec la tête noire ; plus jaunâtre sur les élytres, qui sont coupées en travers par une bande brunâtre sinueuse ; la suture est aussi brunâtre. — Très-rare. Environs de Charleroi (feu Wesmael).
41. *Metabletus foveola* Gyll. — Très-petit. Noir un peu brunâtre et un peu métallique. Angles postérieurs du corselet

Digitized by Google

obtusément tronqués. Élytres à peine striées, tronquées carrément au sommet; deux fossettes sur le 3e interstrie. — Ghlin, Bernissart, Ath.

42. *Lamprias chlorocephalus* Hoffm. — Tête noire; corselet, écusson, poitrine et pattes rouges; élytres vertes ou vert-bleuâtre, brillantes. — Trivières (M. Willain).
43. *Dyschirius nitidus* Dej. — Strie marginale de l'élytre commençant à l'épaule. Jambes antérieures obtusément denticulées au bord externe. Stries des élytres profondes sur tout leur trajet. — Région de Mons (cahier Putzeys).
44. *D. politus* Dej. — Plus petit que le précédent. Strie marginale de l'élytre commençant à l'épaule. Jambes antérieures également obtusément denticulées au bord externe. Stries des élytres s'effaçant vers l'extrémité. — Région de Mons (cahier Putzeys).
45. *D æneus* Dejean. — Chaperon céphalique bidenté Strie marginale de l'élytre ne contournant pas l'épaule. Les autres stries s'effaçant vers l'extrémité. Jambes antérieures munies de denticules aigus au bout de leur bord externe. — Baudour.
46. *D. globosus* Herbst. — Chaperon céphalique bidenté. Corselet fort globuleux. Strie marginale de l'élytre ne contournant pas l'épaule. Une fossette à la base de l'élytre, de chaque côté près de l'écusson. Jambes antérieures portant extérieurement un ou deux faibles denticules. — Baudour, Papignies, Lessines.
47. *Clivina fossor* L. — Étroite et parallèle, noire. Corselet subquadrangulaire, pédonculé. — Baudour, Lessines, Hennuyères, Tournai, Trivières, Peissant.
48. *Cl. collaris* Herbst. — Même forme; plus petite. Élytres rougeâtres, parfois tachées de noirâtre. — Hennuyères, Froyennes, Tournai, Région de Mons (cahier Putzeys).
49. *Loricera pilicornis* Fab. — Antennes portant de très longs poils, leur 1er article fort grand et gros. Trois fossettes très-marquées sur le 3e interstrie des élytres. — Très

Digitized by Google

commune. Baudour, Bernissart, Irchonwelz, Papignies, Lessines, Ghislenghien, Hennuyères, forêt de la Houssière, Charleroi.

50. *Panagæus crux-major* L. — Tête et corselet noirs. Élytres à base et suture noires, ainsi qu'une bande transverse médiane, laissant quatre taches rouge-orangé, dont la couleur n'est séparée du bord par aucun liseré noir. — Charleroi (feu Wesmael), Trivières, Papignies.

51. *Licinus silphoides* Fabr. — Assez large; d'un noir mat. Corselet orbiculaire. Stries des élytres bien marquées; les intervalles portant à la fois une ponctuation fine et des séries de points plus gros. — Très-rare. Vaulx près Tournai (M. Tosquinet).

52. *Badister bipustulatus* Fabr. — Tête noire; corselet jaune-rougeâtre; élytres noires à reflet bleuâtre, avec la base, la suture et une tache ronde centrale vers le bout, jaune rougeâtre. Mésosternum noir, sans tache jaune. — Trivières, Lessines, Irchonwelz, Chercq.

53. *B. humeralis* Bonelli. — Plus petit. Brun de poix presque noir, avec le tour des élytres et une forte tache humérale rougeâtres. — Peu commun Givry (feu G. Collin), Trivières (M. Willain).

54. *B. peltatus* Panzer. — Noir brillant; une mince bordure testacée contournant le corselet et les élytres. — Rare. Obourg (M. Willain).

55. *Callistus lunatus* Fabr. — Tête et dessous du corps noir-bleuâtre. Corselet rouge. Élytres rouges, avec trois taches noires, une humérale, une médiane latérale et une terminale. — Rare. Thirimont (M. Willain).

56. *Chlœnius nigricornis* Fabr. — Vert-clair, à corselet métallique. Premier article des antennes seul rougeâtre. Angles postérieurs du corselet obtus et arrondis. Chez le type, les pattes sont brun-foncé; elles sont rouges chez la variété *melanocornis*. — Braine-le-Comte, Chercq, Région de Mons (cahier Putzeys).

Digitized by Google

57. *Chl. Schranki* Duft. — Vert-clair, à corselet métallique. Les trois premiers articles des antennes rougeâtres. Angles postérieurs du corselet droits et pointus. Pattes rouges. — Ciply, Feluy, Hennuyères, Kain, Froyennes, Ere, Calonne.

Chez la variété *tibialis*, les cuisses sont noires, les tibias testacé pâle et les tarses bruns. — Région de Mons (cahier Putzeys).

58. *Chl. vestitus* Paykull. — Vert-clair. Élytres avec une bordure jaunâtre s'élargissant en tache au sommet. — Chercq.

59. *Oodes helopioides* Fabr. — Ovale, noir-mat. Dent médiane du menton simple. Strie marginale et 8e strie des élytres à peu près confondues dans un même sillon; les autres stries très-finement ponctuées. — Trivières (M. Willain).

60. *Broscus cephalotes* L. — Grand, noir, presque cylindrique, avec un corselet fortement pédonculé en arrière. Élytres lisses. — Trivières, Bernissart, Lessines, Henripont.

61. *Anchomenus angusticollis* Fabr. — Noir et brillant. Corselet cordiforme, notablement plus étroit que les élytres, qui sont arquées latéralement et fortement striées. — Braine-le-Comte, Lessines, Irchonwelz, Région de Mons (cahier Putzeys).

62 *A. prasinus* Thunb. — Beaucoup plus petit. Tête et corselet vert-brillant. Élytres testacées, avec leur moitié postérieure couverte presque complètement par une grande tache médiane arrondie, d'un violet-foncé, souvent un peu verdâtre, — Extrêmement répandu et très-abondant. Mons, Ciply, Baudour, Trivières, Peissant, Leuze, Tournai, Kain, Froyennes, Mont-St-Aubert, Marquain, Orcq, Ere, Chercq, Antoing, Calonne, Everbecq, Ath, Irchonwelz, Ghislenghien, Papignies, Lessines, Braine-le-Comte, Hennuyères, Ronquières.

63. *A. albipes* Fabr. — Svelte, noir-brunâtre, avec les pattes et les antennes d'un jaune très pâle. Corselet assez large et cordiforme. Élytres striées, souvent avec une bordure claire. — Tournai, Froyennes, Hennuyères.

Digitized by Google

64. *A. oblongus* Fabr. — Généralement plus petit, rougeâtre. Corselet long et étroit Élytres fortement striées-ponctuées. — Trivières, Lessines.

65. *A. livens* Gyll. — Plus grand, noir-brunâtre Corselet à angles postérieurs presque arrondis, profondément sillonné au milieu. Élytres à stries finement ponctuées — Région de Mons (cahier Putzeys).

66. *A. marginatus* L. — Vert luisant, un peu rembruni et cuivreux sur les élytres, qui sont complètement bordées de jaunâtre. — Tournai, Kain, Forges-lez-Chimay.

67. *A. sexpunctatus* L. — Vert métallique brillant, avec les élytres cuivreuses, encore plus brillantes. Six ou sept points enfoncés sur le 3e interstrie. — Baudour, Trivières, Braine-le-Comte, Lessines, Irchonwelz, Peissant.

68. *A. parumpunctatus* Fabr. — Vert métallique moins brillant, quelquefois un peu bronzé, parfois noirâtre. Trois points enfoncés seulement sur le 3e interstrie. — Extrêmement commun. Trivières, Baudour, Bernissart, Leuze, Antoing, Chercq, Orcq, Kain, Marquain, Ere, Irchonwelz, Ath, Ghislenghien, Papignies, Lessines, Braine-le-Comte, Hennuyères, forêt de la Houssière, Feluy, Peissant.

69. *A. austriacus* Fabr. — Tête et corselet rouge cuivreux brillant. Élytres d'un vert-clair à suture plus ou moins cuivreuse. Chez la variété *modestus*, qui seule a été rencontrée en Belgique, la suture seule est cuivreuse, mais chez le type, du midi de l'Europe, cette nuance métallique s'élargit en tache discoïdale. — Rare. Trivières (M. Willain).

70. *A. viduus* Panzer. — Noir un peu verdâtre, ou simplement noir (var *mœstus*), rarement violacé ou bleuâtre (var. *cyanescens*). Corselet court, à impressions postérieures rugueuses et à angles postérieurs arrondis. Élytres à interstries un peu convexes. — Assez commun. Baudour, St-Ghislain, Angre, Trivières, Lessines.

Digitized by Google

71. *A. versutus* Gyll. — Diffère peu du précédent. Taille un peu inférieure. Couleur variant aussi du noir-verdâtre au noir à peu près pur. Corselet plus court encore et à angles postérieurs encore plus effacés par l'arrondissement général du côté vers la base ; les impressions postérieures sont lisses. Interstries des élytres plans. — Rare Ath.

72. *A. atratus* Duft. — Même taille approximative. D'un noir assez brillant, mais point verdâtre. Corselet moins raccourci et à côtés moins arrondis ; les angles postérieurs arrondis ; impressions de la base nullement rugueuses. Interstries des élytres plans. Pattes d'un brun-noirâtre, ainsi que le rebord épipleural de l'élytre. — Trivières (MM. Willain et Hallez).

73. *A. micans* Nicolaï (*Agonum pelidnum* Dej.) Plus petit. Noir un peu bronzé et brillant en dessus, avec l'épipleure des élytres testacé-brunâtre, ainsi que les pattes. Corselet peu arrondi sur les côtés, à angles postérieurs obtus et faiblement arrondis. Élytres à stries fines et lisses. — Rare. Trivières (M. Willain).

74. *A gracilis* Gyll. — Un tant soit peu plus grand. Noir un peu brunâtre, moins brillant, sans coloration différente pour les pattes, ni l'épipleure. Corselet peu arrondi sur les côtés et sensiblement rétréci en arrière, avec des angles postérieurs arrondis. Élytres à côtés presque parallèles et très-finement striées. — Trivières (MM. Willain et Hallez).

75. *Olisthopus rotundatus* Payk. — Brun-bronzé brillant. Corselet orbiculaire. Pattes jaunâtres. — Merbes-Ste-Marie (M. Willain).

76. *Calathus cisteloides* Illig. — Allongé et naviculaire. Deux séries de points enfoncés, l'une sur le 3e et l'autre sur le 5e interstrie de chaque élytre. Pattes tantôt rougeâtres, tantôt brun-foncé ou noir (var. *frigidus*). — Très-commun. Mons, Ciply, Harmignies, Trivières, Ghlin, Bau-

Digitized by Google

dour, Bernissart, Lessines, Braine-le-Comte, Hennuyères, Tournai.

77. *C. fulvipes* Gyll. — Fort semblable au précédent pour la forme, mais plus petit. Corselet faiblement bordé de rouge en arrière sur les côtés. Troisième interstrie des élytres portant seul 2 à 3 points enfoncés. — Moins commun. Hennuyères.

78. *C. fuscus* Fabr. — Plus large. Bords latéraux et postérieurs du corselet franchement rougeâtres; angles postérieurs un peu aigus. Troisième interstrie des élytres avec 2 à 3 points enfoncés. — Ciply, Trivières.

79. *C. melanocephalus* L. — Plus petit. Tête noirâtre, corselet brun-ferrugineux-clair, élytres brun-marron. — Ghlin, Baudour, Trivières, Lessines.

80. *C. micropterus* Duft. — De la taille du précédent, mais avec la couleur du *C. fulvipes*, et ayant comme lui les bords du corselet rougeâtres. Élytres étroitement bordées de rougeâtre. Corselet un peu plus étroit en arrière, avec les angles postérieurs un peu obtus. — Région de Mons (cahier Putzeys).

81. *Amphigynus piceus* Marsham. — Ressemblant beaucoup au *Calathus fulvipes*, mais avec un corselet un peu cordiforme. Troisième interstrie des élytres présentant 4 ou 5 points enfoncés.— Très-rare. Lessines (M. Th. Le Comte), Trivières (Dr Hallez), Mont-Ste-Aldegonde (M. Willain).

82. *Pœcilus punctulatus* Fabr. — Noir, très-peu luisant. Les trois premiers articles des antennes portant en dessus une carène. Élytres finement striées-ponctuées. — Assez rare. Environs de Charleroi (feu Wesmael).

83. *P. cupreus* L. — D'une couleur métallique, variant considérablement, du vert au cuivreux, au bleu et même au noirâtre. Les trois premiers articles des antennes carénés et rougeâtres. Corselet déprimé en arrière sur les côtés et pourvu de deux impressions, l'externe faible et l'interne plus marquée. Pattes noires, ou quelquefois rouges (var.

Digitized by Google

affinis). — Extrêmement commun. Mons, Ghlin, Baudour, Quiévrain, Bernissart, Harmignies, Trivières, Tournai, Kain, Froyennes, Orcq, Calonne, Ath, Irchonwelz, Ghislenghien, Papignies, Lessines, Braine-le-Comte, Hennuyères, Peissant.

84. *P. lepidus* Fabr. — Même coloration. Plus allongé. Les trois premiers articles des antennes carénés et noirs comme les suivants. Corselet ayant deux fortes impressions postérieures, plus un petit pli longitudinal extérieur dans l'angle. — Baudour, Bernissart.

85 *P. dimidiatus* Ol. — Plus grand et plus large ; généralement le corps noir, les élytres vert-clair et la tête et le corselet cuivreux, parfois tout le dessus vert-clair ou bronzé plus ou moins foncé. Les trois premiers articles des antennes carénés, les deux premiers rougeâtres en dessous seulement. Corselet bien arrondi sur les côtés ; impressions postérieures profondes. Élytres striées-ponctuées. — Assez peu commun. Braine-le-Comte.

86. *Lagarus vernalis* Panzer. — Petit, noir de poix brillant. Corselet presque carré, un peu arrondi sur les côtés ; angles postérieurs droits. Stries des élytres à peine ponctuées ; trois points sur le 3e interstrie. Un rebord à la pointe du prosternum, caractère générique des *Lagarus*, servant très-bien à le distinguer immédiatement des petites espèces d'*Argutor* et d'*Omaseus*. — Trivières, Calonne, Chercq, Irchonwelz, Lessines.

87. *Pedius inæqualis* Marsh. (*Feronia negligens* Dej.) — Encore plus petit ; assez brunâtre, avec les pattes et les antennes brun-rougeâtre. Corselet presque carré et assez fortement sinué, avec des angles postérieurs qui sont aussi droits. Stries des élytres très-fortement ponctuées ; un seul point vers le bout du 3e interstrie. Pointe du prosternum aussi rebordée. — Très-rare. Région de Mons (cahier Putzeys).

Digitized by Google

88. *Omaseus niger* Schaller. — Grand, noir. Corselet à côtés un peu arrondis en avant du milieu et à angles postérieurs droits. Élytres fortement striées ; interstries saillants. Le mâle a une carène saillante au milieu du dernier segment abdominal. — Trivières (Dr Hallez), Irchonwelz (M. H. Clavareau), Peissant.

89. *O. vulgaris* L. (*melanarius* Dejean). — Grand, robuste, noir. Corselet à côtés arrondis dans toute leur longueur, plus ou moins fortement suivant les individus ; les angles postérieurs obtus, terminés par une petite dent saillante. Élytres fortement striées ; 3e strie avec trois points enfoncés ; strie scutellaire courte et ne se réunissant pas à la 1re strie. Dernier segment abdominal lisse dans les deux sexes. — Très-commun, Quiévrain, Harmignies, Leuze, Kain, Tournai, Mont-St-Aubert, Lessines, Papignies, Ghislenghien, Braine-le-Comte, Henripont, Hennuyères, Forges-lez-Chimay.

90. *O. nigrita* Fabr. — Plus petit et plus mince, d'un noir brillant. Corselet à côtés bien arrondis. Élytres fortement striées ; leur suture ne formant pas pointe au bout Dernier segment abdominal du mâle portant au milieu un petit tubercule. — Baudour, Leuze, Lessines. Braine-le-Comte, Hennuyères.

91. *O. anthracinus* Illiger. — Très-voisin du précédent par la taille, la couleur et la forme générale. Corselet à côtés moins arrondis. Élytres ayant leur suture prolongée en une pointe postérieure Dernier segment abdominal marqué d'une fossette chez le mâle. — Kain, Hennuyères.

92. *O gracilis* Dejean. — Plus petit que les deux précédents. Noir brillant, avec des pattes brun noirâtre. Corselet faiblement arrondi sur les côtés, nullement rétréci en arrière. Élytres à stries finement ponctuées. Dernier segment abdominal du mâle lisse. — Rare. Trivières (M. Willain).

Digitized by Google

93. *O. minor* Gyll. — Petit. Noir de poix ou même tout-à-fait noir, avec les pattes brunâtres. Corselet faiblement arrondi sur les côtés et manifestement rétréci en arrière; deux stries près des angles de la base. Élytres à stries finement ponctuées. Point de rebord autour de la pointe du prosternum. Dernier segment abdominal du mâle pourvu d'une petite carène longitudinale. — Moins commun. Baudour.

94. *Argutor strenuus* Panzer. — Petit. Noir de poix, avec les pattes et les antennes rougeâtres. Corselet un peu cordiforme, avec une seule strie près des angles de la base. Stries des élytres assez fortement ponctuées. Point de rebord à la pointe du prosternum. — Lessines, Région de Mons (cahier Putzeys).

95. *A. diligens* Sturm. — Un peu plus petit et assez voisin du précédent par la forme et les couleurs. On l'en distinguera facilement par les côtés du dessous du corselet qui sont lisses, alors qu'ils sont ponctués chez *A. strenuus*. Corselet un peu moins rétréci à la base; sa strie basilaire un peu plus forte. Stries des élytres moins fortement ponctuées. Point de rebord à la pointe du prosternum. — Baudour, Trivières, Ghislenghien.

96. *Platysma oblongopunctatum* Fabr. — D'un noir-bronzé un peu brillant en dessus, simplement noir en dessous. Corselet cordiforme. Élytres fortement striées, avec 5 (parfois 4 ou 6) fossettes assez grandes sur le 3e interstrie. — Bernissart, Braine-le-Comte, Irchonwelz.

97. *Steropus madidus* Fabr. (*concinnus* Sturm, Dej.) — Noir, brillant. Corselet fortement arrondi, avec les angles postérieurs arrondis. Élytres en ovale allongé, assez convexes; 3e interstrie marqué postérieurement d'un seul point enfoncé. Cuisses noires. Le mâle a le dernier segment abdominal creusé d'une fossette devant laquelle s'élève une assez forte carène transversale. — Commun. Trivières, Braine-le-Comte, Hennuyères, Lessines, Tournai, Calonne, Chercq, Marquain, Forges-lez-Chimay,

Digitized by Google

La variété à cuisses rouges (*madidus* Dejean) est plus rare. — Lessines, Forges-lez-Chimay.

98. *Pterostichus parumpunctatus* Dejean. — Noir, brillant. Corselet cordiforme, à angles droits, assez profondément impressionné à la base de chaque côté et ayant le plus souvent, entre l'angle et cette impression, une autre courte strie imprimée. Stries des élytres sans autre ponctuation que 3 points sur la 3e. Dernier segment abdominal du mâle avec une petite carène longitudinale, dont la base est en pointe. — Peu commun. Braine-le-Comte, Peissant.

99. *Abax striola* Fabr. — Grand, noir, fort large. Corselet presque carré. Élytres très-déprimées. Huitième strie marquée de gros points en série serrée. Élytres brillantes chez le mâle, mates chez la femelle. — Ciply, Braine-le-Comte, Lessines, Forges-lez-Chimay, Peissant.

100. *A. parallelus* Duft. — Voisin de l'*A. striola* par la forme et la couleur, mais plus petit. Élytres moins déprimées. Points de la 8e strie espacés. — Angre, Braine-le-Comte, Forges-lez-Chimay.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Date Due

PAT. MAR. 4 1902.
B. P. WINCKLER, CIN., O.

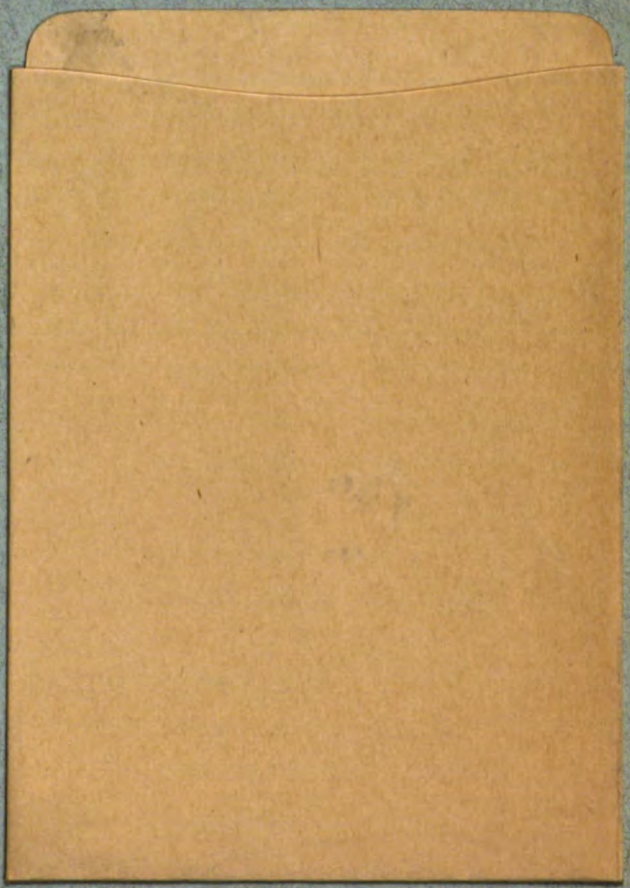

Digitized by Google

The Ohio State University
3 2435 06141506 3
OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY
8 03 07 24 8 16 014
Digitized by Google